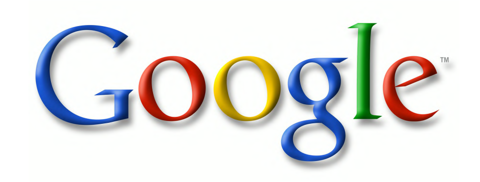

Google

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME QUARANTE-CINQUIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,

Chez Adr. Le Clere et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le Pape et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXV.

TABLE

DU QUARANTE-CINQUIÈME VOLUME.

Pages.

Fin de la Table du quarante-cinquième volume.

(Samedi 13 août 1825.) (N°. 1149.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et notre Seigneur Jésus-Christ, par M. Caron. In-4°.

Tous les Pères ont vu dans Joseph la figure de Jésus-Christ, et un grand nombre d'orateurs sacrés, d'auteurs mystiques et de commentateurs ont remarqué plus ou moins de rapports entre le saint patriarche et le sauveur du monde. « Le chaste Joseph, dit Bossuet, le chaste Joseph, vendu par ses frères et emprisonné par les Egyptiens, devenu par cette disgrâce le sauveur de ses frères et des Egyptiens, n'est-ce pas le Sauveur Jésus mis à mort par les Juifs ses frères et par les Egyptiens, c'est-à-dire, par les idolâtres, et devenu par sa mort sauveur des Juifs et des idolâtres? » (Bossuet, Sermon pour le second dimanche après l'Epiphanie, sur les caractères des deux alliances.) Pascal, dans ses *Pensées*, indique de semblables rapprochemens; Duguet, dans son *Explication de la Genèse*, trouve de nombreux traits de ressemblance entre Joseph et le Sauveur; et Rollin, dans son *Traité des études*, a signalé aussi plusieurs de ces rapports dont cet homme sage et judicieux étoit frappé (tome III, page 224, édition in-12 de 1741). M. Caron, curé d'Ailly le Haut-Clocher, a encore poussé plus loin son

travail, et quoiqu'il ait donné à son écrit le nom modeste d'*Essai*, on voit néanmoins avec quel soin il a étudié l'Écriture, et avec quelle sagacité il saisit des rapprochemens entre Joseph et le Fils de Dieu. Il nous explique lui-même dans son Introduction les résultats de ses recherches :

« Toutes les circonstances de la vie de Joseph ont un rapport si parfait à notre divin Sauveur, qu'il suffit presque de changer les noms, et de mettre à la place du nom de Joseph celui de Jésus-Christ, pour faire l'histoire du juste par excellence.

» Or, si un peintre, dix-sept siècles avant l'ère chrétienne, avoit représenté dans un tableau frappant de ressemblance toute l'histoire du Fils de Dieu, ne regarderoit-on point ou ne devroit-on pas regarder un tel peintre comme un homme éclairé d'en haut, comme un véritable prophète? auroit-il pu représenter avec des couleurs si vives et des traits si frappans tant d'évènemens extraordinaires sans les avoir vus? et auroit-il pu les voir ailleurs que dans la lumière infinie de celui devant qui tous les siècles sont présens, et qui voit tout ensemble le passé, le présent et l'avenir? L'inspiration de ce peintre seroit donc dès-lors invinciblement prouvée, ainsi que la divinité du christianisme. Eh bien! ce mystérieux peintre, c'est Joseph; la vie de cet illustre patriarche est ce tableau miraculeux où sont dessinés tous les mystères du Fils de Dieu; sa mission, sa naissance miraculeuse, sa vie, ses travaux, sa passion, sa résurrection, sa gloire, sa toute-puissance, son union avec l'Église, la vocation des gentils, la réprobation des Juifs, l'état actuel de ce peuple décidé, son rappel clairement annoncé par saint Paul et tous les prophètes, l'union de ces deux peuples dans le sein de l'Église catholique, le règne spirituel du Sauveur, le détachement universel qu'il exige de tous ses disciples; l'usage qu'il fait de son autorité pour tout soumettre à son Père, la sentence qu'il prononcera au dernier jour sur tous les hommes rassemblés au pied de son trône, tous ces hauts et sublimes mystères de notre foi y sont représentés en caractères si frappans et si parfaitement inimitables, qu'il est impossible à tout esprit droit et sincère de les méconnoître.

» Tel est le spectacle imposant et majestueux que présente l'histoire de Joseph; on y découvre en peu d'instans, et pour ainsi dire d'un coup d'œil, l'ordre et tout l'ensemble, des conseils de Dieu, le plan et toute l'économie du christianisme, l'abrégé de toutes les Ecritures de l'ancien et du nouveau Testament, en un mot, l'histoire de Jésus-Christ tout entière, c'est-à-dire, l'histoire de tous les siècles, puisque, comme l'observe le grand Bossuet, tout ce qui s'est fait depuis l'origine du monde, et tout ce qui se fera jusqu'à la fin des temps, ne regarde que lui seul.

» Mais ce qui achève de mettre le comble à l'admiration qu'inspire ce mystérieux tableau, c'est qu'il est vivant et animé, et qu'il a fallu par conséquent que Dieu, par un miracle de sa toute-puissance, fît concourir un grand nombre d'évènemens extraordinaires et de volontés libres à l'exécution du grand dessein qu'il avoit de peindre l'histoire de notre Seigneur Jésus-Christ dans celle de Joseph, et que, pour former cette fidèle et vivante image, non-seulement la sagesse de Dieu conduisît le pinceau, mais que sa puissance préparât les couleurs. »

L'auteur a divisé son *Essai* en trois parties, la première qui comprend les rapports entre les humiliations de Joseph et les abaissemens de Jésus-Christ; la seconde, sur les rapports qui naissent de leur élévation, et la troisième, sur ceux qui résultent de leur gouvernement. Chaque partie est divisée en chapitres, et le tout renferme plus de trois cents rapprochemens. Ces rapprochemens sont disposés de manière que l'on trouve en regard sur la même page, et le trait de la vie de Joseph et celui de la vie de Jésus-Christ. Ils sont accompagnés de notes et de citations destinées à fortifier les vues de l'auteur. M. Caron a consulté les Pères, les interprètes, et même d'autres écrivains, et il finit par une conclusion sur les conséquences qu'on doit tirer de ce tableau. Tout l'ouvrage annonce autant d'instruction que de piété; il est accompagné d'une approbation de M. l'évêque d'Amiens, en date du 15 mars dernier. Le prélat s'exprime ainsi : « Cet

ouvrage suppose dans son auteur un goût louable pour la lecture des saintes Ecritures ; il contient des rapprochemens nouveaux et ingénieux entre Notre-Seigneur et le saint patriarche qui en étoit la figure. »

Il y a sans doute quelques-uns de ces rapprochemens qui sont moins frappans que d'autres; mais combien leur nombre et leur réunion donne plus de poids et d'autorité!

A cette occasion, nous parlerons d'un autre travail sur l'Ecriture sainte; c'est une traduction nouvelle des psaumes *Exurgat Deus* et *Eripe me*, par M. Demonville (1); on y trouve, dit l'auteur, *prédites très-positivement* la naissance et la mort du Sauveur, l'institution du sacrement de l'eucharistie et l'hérésie de ceux qui ne croient pas à la présence réelle. M. Demonville adopte le système établi par feu M. l'abbé Viguier dans son livre *de la Distinction primitive des Psaumes*; seulement il annonce qu'il s'est attaché au sens spirituel prophétique, tandis que M. Viguier avoit surtout cherché à rendre le sens historique. Il a communiqué son travail à M. Drach, savant rabbin converti au christianisme, qui a comparé la traduction avec le texte original. Nous laisserons les savans décider du mérite de l'interprétation de M. Demonville; il expose ses vues avec bonne foi, et son zèle est toujours digne d'éloges. Il a placé à la fin la traduction de l'*Exurgat* par La Harpe, afin qu'on puisse juger, sinon le style, au moins la fidélité de l'interprétation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 20 juillet, il a été célébré dans la chapelle Sixtine au Vatican un service solennel pour le feu roi de Naples Ferdinand; M. le cardinal Gregorio a officié, et M. Do-

---

(1) Brochure in-8°; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et au bureau de ce journal.

minique Caraffa, de l'Académie ecclésiastique, a prononcé l'oraison funèbre du prince, en latin. Après la messe, S. S. fit l'absoute sans quitter son trône. Le corps diplomatique étoit présent.

— La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée dans l'église des prêtres de la Mission, près Montecitorio; M. le vicegérent a officié, et dix-sept cardinaux s'y trouvoient. Après les vêpres, le Père Joachim Ventura, procureur-général des Théatins, prononça le Panégyrique du saint.

— M. Antoine Codronchi, archevêque de Ravenne, prélat âgé de soixante-dix-sept ans, avoit donné sa démission; mais le Pape, sollicité par ses diocésains, a refusé de la recevoir. Une députation d'habitans s'est rendue pour cet effet chez l'archevêque, qui a fini par céder à leurs vœux et par retourner à Ravenne, où il a été accueilli avec de grandes démonstrations de joie.

PARIS. M. l'archevêque de Paris est arrivé à Paris le jeudi 11 août, à huit heures du soir. Le prélat est en bonne santé, ainsi que MM. ses grands-vicaires. Il est venu assez rapidement depuis Rome, et a passé quelques jours à Dijon. Le bourdon de Notre-Dame a annoncé l'arrivée de Mgr. Lundi prochain, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, M. l'archevêque officiera pontificalement dans l'église métropolitaine, et donnera, à la fin de la grand'messe, la bénédiction papale, à laquelle est attachée une indulgence plénière. Cette indulgence peut être gagnée, même cette année, tant pour les vivans que pour les morts.

— Le jeudi 11, la distribution des prix a eu lieu dans la petite communauté de Saint-Sulpice et des clercs de la chapelle du ROI. La séance s'est ouverte par un exercice littéraire, où deux élèves ont récité une pièce de vers latins de leur composition sur le sacre. Nous citerons quelques morceaux de ce dialogue, non moins remarquable par le style que par le fond des pensées. M. le cardinal prince de Croï présidoit la séance, et a distribué les prix aux élèves, parmi lesquels étoient plusieurs jeunes gens de familles distinguées. M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la maison du ROI assistoient à cette distribution, et le premier a vu couronner ses deux fils. Mgr. le nonce pontifical, des curés, des ecclésiastiques et un grand nombre de parens étoient venus encourager par leur présence les travaux des

élèves dans un établissement qui mérite la confiance du clergé et l'intérêt des familles, autant par les succès des études que par l'esprit de piété qui y règne.

— Les ennemis du clergé continuent à lui montrer leur bienveillance, et recueillent avec un soin admirable les anecdotes, les accusations et les plaisanteries contre les prêtres. Ils enveniment les faits les plus simples, travestissent, enflent, exagèrent, versent à pleines mains le ridicule et le mépris. Leur *gazette ecclésiastique* ne raconte jamais ce qui peut être honorable pour le clergé; elle se tait sur les vertus des prêtres, sur les services qu'ils rendent, sur les bonnes œuvres qu'ils pratiquent ou conseillent. Non, cette gazette n'est point établie pour cela; son but est de faire rire sur les prêtres ou de les faire haïr, et tous les moyens sont bons pour arriver là. On dénonce comme des attentats les démarches les plus légitimes: ainsi M. l'évêque de Nevers a, dit-on, proposé au conseil général de la Nièvre deux votes l'un, pour demander que la sanction du contrat civil par la religion soit obligatoire; l'autre, pour la répression des livres impies. Il est difficile de voir ce qu'on peut trouver à blâmer dans cette demande si simple et si épiscopale: eh bien! le *Constitutionnel* découvre ici l'*invasion sacerdotale* et une *attaque contre notre législation*; il est clair que les évêques *veulent être nos législateurs*. Quoi! solliciter une loi, c'est *vouloir être législateur!* proposer à un conseil général de demander une loi plus favorable à la religion, c'est une *invasion sacerdotale!* La proposition de M. l'évêque de Nevers, même telle que la présente le journal, nous paroît aussi mesurée pour la forme que louable pour le fond, et je souhaiterois que certaines feuilles voulussent bien montrer pour nos lois la moitié du respect que témoignent les évêques, et qu'elles ne déclamassent pas perpétuellement contre celles qui leur déplaisent.

— Un de nos journaux, *le Drapeau blanc*, a donné, dans ses numéros des 4 et 5 août, un *Examen de la Lettre* de M. Mollard-Lefèvre, dont nous avons déjà parlé, et depuis cet *Examen* a été réimprimé à part, avec un extrait assez étendu de la Lettre même. Cette Lettre, il faut l'avouer, a surpris beaucoup de gens; on s'est demandé où M. Mollard avoit pris tant d'érudition: il est toujours armé de textes; il cite les Pères en homme familier avec cette lecture, saint Ambroise, saint Chrysostôme, saint Clément d'Alexandrie, saint

Grégoire de Nazianze, et jusqu'au Pape Jean VIII. Il faut que M. Mollard ait une bibliothèque bien fournie, et que son commerce lui laisse bien du loisir, pour qu'il ait pu se livrer ainsi à l'étude de la tradition, quoiqu'il paroisse en faire assez peu de cas. Il n'a dû céder, dit-il, *au sentiment d'aucune église ni d'aucun concile*, et il ne veut écouter que *l'Evangile, sa raison et sa conscience*. Comme chacun peut en dire autant, qu'il y a mille manières d'interpréter l'Evangile, que chacun a sa raison, voilà toutes les religions autorisées. La raison de M. Mollard lui dicte une chose, la mienne m'en dicte une autre; que faire dans cette divergence d'idées sans une autorité à laquelle nous soyons tenus de déférer? Le *Drapeau blanc* fait de bonnes réflexions sur la Lettre de M. Mollard; nous en citerons ce passage:

« L'homme qui a médité la religion dans le sens de sa brochure doit avoir une opinion bien singulière des mystères du christianisme, car sa *raison indiduelle* ne suffira pas pour les concevoir, si ce n'est en vertu du privilége spécial dont jouit M. Mollard. Nous le supplions de nous dire comment il comprend mieux le mystère de l'incarnation qu'adoptent les protestans que celui de la transsubstantiation qu'ils rejettent, et par quel prodige le premier est plus conforme à sa raison que l'autre.

» Vous avez embrassé le protestantisme, affirmez-vous, parce que vous soupiriez après une religion qui parlât à l'esprit, et ne s'adressât pas aux sens. Mais la croyance catholique n'occupe les uns que pour parvenir à l'autre, et c'est parce qu'elle est réellement en esprit qu'elle se manifeste aussi aux sens. D'ailleurs une religion purement intellectuelle ne sauroit convenir qu'au petit nombre d'hommes capables de se nourrir du seul idéal, et encore ces hommes respecteront-ils les signes comme emblêmes de la pensée. Quoi qu'il en soit, certaines gens croient en être quittes envers le culte par un déisme vulgaire, sans forme et sans couleur. Ils sont idolâtres à leur manière, puisqu'ils se sont fait de leur raison une idole que leur orgueil encense, et dans laquelle leur amour-propre croit entrevoir la plus grande des merveilles. Nous connoissons beaucoup de superstitieux de cette espèce.

» Vous avez abandonné le catholicisme, dites-vous encore, parce qu'il impose la privation des viandes dans certains jours, et des jeûnes dans quelques autres. Certes, voilà une résolution héroïque! fuir une loi d'abstinence, signe extérieur de la contrition de l'esprit, et qui a même des avantages sous le rapport purement physique, parce qu'elle nous ramène à la sobriété; quel courage! Il est vrai que quelques-uns n'aiment qu'un christianisme commode et facile, sans la moindre gêne, pas même pour leur appétit; et c'est ce qu'ils nous donnent pour une religion *selon les lumières naturelles*. En effet, de

pareilles raisons sont capables de faire tomber la plume des mains à quiconque voudroit les réfuter. »

En recommandant cet *Examen*, nous rappellerons la *Lettre de M. Laval à ses anciens coreligionnaires*. Cette Lettre, que M. Mollard ne connoît peut-être pas, ne parle ni *de bourreaux*, ni *d'échafauds*; mais c'est un modèle de discussion serrée, et on ne sauroit trop la recommander à ceux qui veulent se faire une idée nette de la controverse entre les églises protestantes et nous.

— Une Lettre pastorale de M. Rey, évêque de Pignerol, en date du 7 juin dernier, annonce la visite générale du diocèse; on y reconnoît aisément l'élocution douce et l'onction pénétrante du prélat :

« La connoissance que nous avons acquise des sentimens religieux qui animent les fidèles de notre ville épiscopale, et ceux des paroisses où nous avons déjà été dans le cas d'exercer quelques fonctions, a doublé dans notre ame le penchant déjà si vif qui nous portoit à vous donner cette preuve de notre affection et de notre sollicitude; nous savons d'ailleurs tous les avantages qui sont attachés à ces saintes visites, qui servent également et pour la sanctification des peuples et pour la consolation du pasteur. Les Actes des apôtres, leurs Epitres, l'histoire de l'Eglise, notre propre expérience (car nous avons été témoin pendant de nombreuses années et dans un vaste diocèse de tout le bien que produisent ces courses apostoliques); tout nous a convaincu que, parmi les moyens qui étendent ou affermissent le règne de la foi et le triomphe de la religion, la visite des évêques a toujours été le plus puissant et le plus efficace. Vous l'aurez éprouvé vous-mêmes, N. T. C. F., et le souvenir des saintes visites et du zèle infatigable de notre vénérable prédécesseur est encore présent à votre mémoire. Il vous a tous visités, il vous a tous connus, et voilà pourquoi il vous chérissoit si tendrement, et qu'il a fallu la volonté bien prononcée du chef de l'Eglise pour se séparer de vous. Il poursuit maintenant sa carrière apostolique dans son nouveau diocèse; il visite dans le plus grand détail un peuple religieux, qui avoit pleuré son éloignement avec des larmes assez brûlantes pour que le ciel ait consenti à consoler ces pieux fidèles, en le rendant aux inépuisables regrets et aux vœux ardens par lesquels ils le redemandoient. Chaque jour, quand nous apprenons tout le bien qu'il opère sur son passage, *pertransiit benefaciendo*, une vive jalousie s'empare de notre cœur, sans blesser notre conscience; car c'est une *jalousie de Dieu*, ainsi que l'appelle le grand apôtre, et que ce sentiment, qui va parfois jusqu'à nous faire répandre des larmes, est produit par celui de l'ardente charité, qui lie notre ame à l'église de Pignerol, que nous avons épousée, pour la chérir et la soigner de tout notre cœur et de toutes nos facultés, pour la sanctifier et la conserver

comme une vierge chaste, qui soit toujours agréable à Jésus-Christ : *Æmulor enim vos Dei æmulatione, despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.* »

Après avoir retracé les avantages et les fruits de la visite pastorale, le prélat s'adresse aux Vaudois qui habitent les vallées de son diocèse. Déjà M. Bigex, prédécesseur de M. Rey, et aujourd'hui archevêque de Chambéri, avoit cherché à ramener au giron de l'Eglise ces frères égarés; nous avons parlé n°. 435 de sa Lettre pastorale du 29 juin 1818, et n°. 505, de la réponse qu'il fit à quelques critiques de cette Lettre. M. Rey ne montre pas moins de zèle pour les persuader; il leur parle avec l'affection la plus touchante; il leur montre l'exemple des hommes généreux qui, dans ces derniers temps, ont reconnu et embrassé la vérité, et il continue en ces termes :

« Dans le symbole même, dont vous vous servez ainsi que nous, vous faites profession de croire à l'Eglise catholique ou universelle, *sanctam Ecclesiam catholicam* : eh! quelle est, je vous le demande, l'église qui, depuis dix-huit siècles, a toujours porté ce nom? Et comment a-t-elle fait pour le conserver, malgré tous les *sobriquets* (qu'on nous pardonne *cette* expression), que les hérétiques de tous les temps se sont efforcés de lui donner, en se séparant d'elle? Julien appeloit les catholiques *Galiléens*; les disciples de Calvin et de Luther les nommoient *papistes*, et, à travers tous ces faux noms, toutes les nations de la terre les ont toujours appelés, et, sans exception, les appellent encore *catholiques*. Et pourquoi cela, nos chers enfans? Et comment la Providence a-t-elle permis qu'un si beau nom, consacré par la profession de foi de toutes les communions chrétiennes, soit resté aux seuls enfans de l'Eglise romaine? Pourquoi? parce qu'eux en effet sont catholiques, et que vous ne l'êtes pas : semblables aux Athéniens qui avoient dressé un autel *au Dieu inconnu*, vous faites chaque jour profession de croire l'Eglise catholique, sans vouloir la reconnoître. Ah! nos chers enfans, vous dirons-nous avec saint Paul, nous vous annonçons donc encore aujourd'hui cette *Eglise catholique* ou universelle, que vous honorez sans la reconnoître : *Quod ergo ignorantes colitis, hoc annuntio vobis*. Cette Eglise, fondée sur les premiers évêques, *super fundamentum apostolorum*, est encore établie sur leurs successeurs; elle est assise sur la *pierre angulaire* posée par Jésus-Christ lui-même, qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai*. Montrez-nous cette *pierre* du fondement, ô nos frères séparés, et toutes les *pierres* ajoutées ensuite sur la première; car c'est ainsi que l'on bâtit, oui, montrez-nous cette suite de *pierres* ailleurs qu'à Rome, où nous vous la montrerons nous-même, ainsi que la dernière *pierre* posée par Jésus-Christ dans la personne de Léon XII, jusqu'à ce qu'il en surajoute de nouvelles; car Jésus-Christ doit bâtir ainsi jusqu'à la fin du monde, et toujours sur la même *pierre*, *et sur*

cette pierre je bâtirai. Jésus-Christ ne bâtit pas ailleurs, nos chers enfans; si donc vous n'êtes pas dans cet édifice, vous n'êtes certainement pas dans sa maison. »

— Nous avons parlé dernièrement des traductions de la Bible dans des langues orientales, et de la précipitation et de l'inutilité de ce travail. Un journal anglais nous apprend à cet égard un fait curieux; il s'est élevé en Angleterre une discussion sur ces traductions. M. Fox, prédicant unitaire, s'est moqué de ces traductions, et M. Dyer lui a répondu. Le premier vient de publier dans les journaux une seconde lettre, où il insiste de nouveau sur le charlatanisme des traducteurs, et sur la crédulité des souscripteurs qui donnent des fonds pour ce travail. Vers la fin de 1818, ou au commencement de 1819, dit-il, on publia le nouveau Testament traduit dans la langue Kunkun, qui étoit parlée, suivant les missionnaires, sur la côte occidentale de l'Inde, depuis Bombay jusqu'à Goa. La société Biblique accorda 500 liv. sterl. pour achever cette traduction. Les missionnaires, dans un Mémoire publié en 1820, faisoient encore mention du Kunkun, comme de la langue la plus répandue, qui sert à la plus nombreuse population, et dont sont dérivés les dialectes voisins; on annonçoit en même temps que la traduction de l'ancien Testament dans cette langue avançoit beaucoup. Mais, vers le même temps, un missionnaire américain à Bombay, M. Bardwell, déclara qu'ayant fait beaucoup de recherches, lui et ses confrères, pour découvrir cette langue, il n'avoit pu la trouver. Depuis il a paru à Calcutta un Mémoire, où il est dit que le Kunkun est un dialecte corrompu du bas indoustan, une espèce de jargon qui ne sert que dans les marchés entre les gens du peuple, lesquels ont chacun leur langue distincte, soit dans les écrits, soit pour les autres usages de la vie. Ainsi cette version, faite à si grands frais, est une une version sans utilité, et on a pris pour une langue importante un jargon populaire qui ne s'écrit point. Il est difficile de se moquer plus complètement des souscripteurs bibliques, et les traducteurs qui se sont amusés à ce travail avoient apparemment aussi peu de conscience et de moralité que d'instruction. Quel exemple pour des missionnaires, et combien de tels gens sont propres à répandre et à faire aimer le christianisme!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Depuis son avénement au trône, S. M. a accordé neuf cent soixante-une pensions sur la liste civile. Par suite des intentions de S. M., un établissement catholique, à Emitsbourg (en Amérique), a obtenu quelques fonds pour l'aider à réparer un grand désastre. Les Français atteints par l'inondation de Pétersbourg ont été secourus, en même temps que les chrétiens de Constantinople se voyoient mis à même de rebâtir leur église par la bonté généreuse de notre Roi. Trente communes de nos départemens, victimes d'affreux incendies, ont reçu des secours, et les incendiés de Salins ont aussi éprouvé la générosité du Roi, qui leur a fait remettre 25,000 francs. S. M. se prescrit une sévère économie, et vient d'ordonner plusieurs réformes dans l'administration, pour être en état *de donner encore plus* : tel est le but de l'économie d'un Roi de France. S. M. vient de plus d'accorder une somme de 1000 fr. pour l'acquisition de l'ancienne église de la Visitation, à Metz.

— Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine ont donné chacun une somme de 2000 fr., et Mgr. le duc d'Orléans 1000 fr., pour les incendiés de Salins.

— Par ordonnance du 10 août, six nouvelles places de pages sont créées; ces jeunes gens seront élevés, comme leurs condisciples, aux frais du Roi.

— Une dépêche télégraphique, datée de Brest, du 10 août, à cinq heures et demie du soir, annonce que l'ordonnance du Roi relative à l'indépendance de Saint-Domingue y a été reçue avec reconnoissance. Cette nouvelle a été apportée à Brest par la goëlette la *Béarnaise*, qui est arrivée après trente-deux jours de traversée.

— Les souscriptions ouvertes à Paris pour les incendiés de Salins ont produit un total de 7976 fr. Parmi les noms des souscripteurs, on remarque celui d'un enfant élevé dans un des colléges royaux de Paris, qui a déposé une somme qu'il économisoit depuis long-temps sur ses menus-plaisirs, à la réserve de 20 fr. qu'il veut donner à sa nourrisse, convalescente d'une longue maladie. Des bandes de voleurs se sont introduites dans les ruines de Salins pour enlever ce que le feu avoit épargné. Quatre à cinq mille rations de pain et de comestibles sont distribuées chaque jour sur une place publique; les villes et les villages environnans ont jusqu'à présent fourni ces secours. Une souscription, ouverte à Besançon, a déjà produit 6000 fr., non compris celle de la cour royale, qui s'élève à 5000 fr.

— Le procès entre les villes de Besançon et d'Arbois, qui prétendent toutes deux à l'honneur de voir élever au milieu d'elles un monument à Pichegru, a été appelé pour la deuxième fois au tribunal de première instance. Me. Bonnet fils a plaidé pour Arbois d'une manière rapide et lumineuse. Après avoir entendu les parties, M. de Tarbé, avocat du Roi, a résumé l'ensemble de l'affaire avec beaucoup de précision. Le tribunal a renvoyé la cause à huitaine.

— Un courrier du cabinet, parti, vers le milieu du mois dernier, de Constantinople pour se rendre à Paris, a passé, le 5, à Strasbourg. Il est porteur des réponses de M. le comte Guilleminot à la commission rogatoire qui lui avoit été adressée, relativement au procès Ouvrard.

— Des révoltes ont eu lieu dans plusieurs filatures du département de la Seine-Inférieure. Les ouvriers, depuis quelque temps, réclamoient une augmentation de salaire, et allèrent jusqu'à menacer les propriétaires des établissemens où ils travailloient. Ces menaces en effrayèrent quelques-uns, qui consentirent à augmenter la paye. Un seul ayant refusé, la révolte éclata, les ateliers furent désertés, et ceux même qui n'avoient point pris part à ce mouvement ne purent se rendre à leurs ateliers. Le lendemain, des rassemblemens se formèrent, et un grand nombre d'ouvriers, armés de pierres et de bâtons, attentèrent aux jours de M. Levasseur, qui n'avoit pas cru devoir céder à la violence. Enfin un détachement de la garde royale, envoyé de Rouen, est parvenu à arrêter les efforts de ces furieux; on en a arrêté une quarantaine, et la justice instruit actuellement cette affaire, dans laquelle plusieurs gendarmes et soldats ont été blessés.

— La sécheresse a diminué beaucoup de rivières au point qu'on peut en trouver le fond. Les habitans du hameau d'Ehl (Bas-Rhin), en faisant des fouilles dans l'un des bras de l'Ill, ont trouvé des médailles romaines, des bagues, des clefs, des agraffes en cuivre. M. le préfet a envoyé un ingénieur pour empêcher que ces objets ne soient perdus.

— Sidi Mahmout s'est embarqué, le 27 juillet, à Marseille pour retourner à Tunis.

— Les journaux anglais contiennent un extrait de la *Gazette mexicaine*, qui annonce que le vaisseau de ligne l'*Asia* et le brick *Constantia*, venus de Cadix au Pérou pour soutenir la cause du roi d'Espagne, se sont livrés eux-mêmes au gouvernement mexicain. On lit dans ces journaux des documens officiels relativement à cette défection.

— La ville de Berne compte actuellement trois ecclésiastiques catholiques en fonctions. M. Christophe Tschan de Soleure, nommé curé, a obtenu une pension du gouvernement, ainsi que son vicaire, M. Sury, élève du séminaire de Saint-Sulpice. Au cas que M. Tschan ne puisse plus remplir ses fonctions, une retraite de 800 fr. lui est assurée. L'ancien curé, M. Fontanes, reste à Berne en qualité de chapelain du corps diplomatique.

— Le gouvernement de Basle vient de changer son système de douanes, et de rétablir à peu près celui de 1812. Toutes les mesures prohibitives contre les productions françaises ont été révoquées, à l'exception des droits d'entrée fort considérables sur les vins et eaux-de-vie.

— On assure que le Trapiste a été arrêté à Logrono, et conduit sous bonne escorte à Pampelune. Voilà les pauvres royalistes espagnols bien plus heureux que nous ne l'étions sous certain ministère, en France. Chez nous, on se contentoit de destituer ceux qui s'é-

toient toujours montrés les plus ardens défenseurs du Roi; en Espagne, on fait mieux, on les emprisonne.

— Un vol a été commis dans l'église du couvent de Saint-Antoine, à Oporto. Le tabernacle a été brisé, le ciboire et les hosties consacrées enlevés. Des prières publiques ont été ordonnées dans toutes églises. Toutes les autorités civiles, ecclésiastiques et militaires y ont assisté avec un concours nombreux de personnes de tout rang.

Notice sur le Père Andres.

Pendant que des déclamateurs ignorans et passionnés accusent les Jésuites de tous les crimes, et leur reprochent, entr'autres, d'être ennemis des lumières, les lettres et les sciences publient les services de plusieurs de ces hommes recommandables qui, dans les derniers siècles, et même à une époque très-rapprochée de nous, se sont illustrés par leurs talens, par leurs recherches et par leurs ouvrages. Dans ce nombre il faut compter le Père Andres, Jésuite espagnol, mort il y a seulement huit ans. Peu d'hommes ont laissé une plus éclatante réputation littéraire; et ce ne sera pas s'écarter de notre objet que de retracer sommairement les travaux d'un homme si distingué, dont nous avons parlé trop succinctement n°. 863.

Jean Andres naquit le 15 février 1740, à Planes, dans le royaume de Valence, d'une famille noble et vertueuse. Il fit ses études au collége des Nobles, à Valence, et justifia par ses progrès les espérances que sa piété et son heureux caractère avoient fait naître. Le 24 décembre 1754, il entra dans la compagnie et suivit ses études dans l'université de Gandie. Quelques années après arrivèrent les orages qui frappèrent la société, d'abord en Portugal, puis en France, et enfin en Espagne. Nous avons raconté ailleurs les circonstances qui accompagnèrent ces décrets de proscription, et nous avons montré quel esprit et quelles causes provoquèrent ces mesures violentes. Le 2 avril 1767, tous les Jésuites espagnols furent arrêtés, conduits aux frontières et embarqués pour l'Italie, où on les envoyoit dans les Etats du Pape. Clément XIII regarda ce procédé comme une insulte. Il avoit déjà reçu les Jésuites portugais; mais les Jésuites espagnols étoient bien plus nombreux, ceux d'Amérique alloient venir aussi; tant d'exilés seroient une charge pour un Etat pauvre et peu étendu : le Pape refusa donc d'admettre les Jésuites

espagnols, et les bâtimens qui les avoient emmenés rebroussèrent chemin et allèrent en Corse.

Au bout de quelque temps, le général Paoli permit aux Jésuites de débarquer, et rendit un décret assez favorable pour eux. Andres résida d'abord à Ajaccio, puis à Saint-Boniface, et rédigea en latin une relation des désastres soufferts par les Jésuites pendant leur déportation. Après un an de séjour en Corse, il se rendit à Ferrare avec ses compagnons d'exil, et y donna des leçons de philosophie aux élèves de l'institut. Ce fut dans cette ville qu'il fit sa profession solennelle des quatre vœux, le jour de l'Assomption 1773. Déjà Clément XIV avoit signé le bref de suppression de la société; mais ce bref, daté du 21 juillet 1773, ne fut publié que le 16 août suivant. C'étoit la veille de ce jour qu'Andres se lia par les derniers vœux; et cette démarche de sa part, dans un temps où l'on prévoyoit aisément le parti qu'alloit prendre Rome, montre autant de courage que d'attachement à son corps. Il trouva un asile à Mantoue, dans la famille Bianchi, qui s'honora d'accueillir dans sa personne un proscrit, un religieux, un littérateur distingué. Le repos dont il jouissoit étoit favorable à ses études, et il se fit bientôt un nom par ses travaux, son goût et ses ouvrages. Son *Essai sur la philosophie de Galilée* attira l'attention des savans. L'académie de Mantoue l'admit au nombre de ses membres; les Italiens et les étrangers recherchoient également ses entretiens. Joseph II, passant par Mantoue, voulut le voir, et d'autres princes lui donnèrent des marques d'estime.

Le goût d'Andres pour les études philologiques, et le désir d'accroître ses connoissances, le portèrent à voyager : il visita Turin, Rome, Naples, Vienne, Genève, examinant avec soin les plus riches bibliothèques, recueillant des notes, et se liant avec les littérateurs et les savans de tous les pays. Sa douceur, sa modestie, sa modération dans la dispute, contribuèrent à lui faire de nombreux amis. Tiraboschi et lui, quoique divisés sur quelques points, professoient l'un pour l'autre une estime particulière. En 1796, craignant de se trouver au milieu des horreurs d'un siége, Andres abandonna Mantoue et se retira à Colorno, comme pensionnaire dans le collége qu'avoit établi le dernier duc de Parme. Il consentit ensuite à diriger les études de la jeune noblesse, et ce fut là qu'il termina, en 1799, le grand ouvrage qu'il

avoit commencé en 1782, *de l'Origine, des progrès et de l'état actuel de toute littérature*, 7 vol.; ouvrage célèbre, qui montre autant d'érudition que de goût, et qui a élevé si haut la réputation de l'auteur. On admira comment un Espagnol avoit pu écrire en italien avec tant d'élégance; on admira surtout comment un homme seul avoit pu réunir tant de matériaux, les disposer avec tant d'ordre et en faire un tout si complet. Ses Lettres à son frère sur ses voyages parurent en espagnol à Madrid, 1791-1793, 3 vol. in-12; elles furent traduites en allemand par Smith, et imprimées à Weymar. Notre compatriote Millin, qui dédia à l'abbé Andres son *Voyage en Savoie et en Piémont*, fait l'éloge du savoir qui brille dans ces Lettres, accuse le traducteur allemand d'une extrême infidélité, et s'étonne que cet ouvrage n'ait pas été traduit en français. L'abbé Mercier de Saint-Léger avoit entrepris ce travail; mais la révolution l'empêcha de le continuer.

Dans le peu de temps où l'Italie fut délivrée du joug français, en 1799, l'empereur d'Autriche avoit formé le projet de rétablir l'université de Pavie sur de meilleures bases; il y appela l'abbé Andres, le nomma directeur suprême des études, et le chargea d'y mettre l'enseignement sur un autre pied. Cette importante fonction, confiée à un étranger, montre quelle haute idée on avoit de la capacité d'Andres, et un tel choix honoroit la sagesse de l'empereur. Les évènemens politiques ayant replacé la Lombardie sous la domination française, Andres se retira à Parme, où le duc l'accueillit et le fit son bibliothécaire. C'est là que le savant critique publia un recueil des Lettres d'Antoine-Augustin, archevêque de Tarragone. Le roi de Naples ayant rétabli les Jésuites en 1804, Andres quitta tout pour aller se réunir à ses confrères et reprendre les habitudes de la vie religieuse. Trois pensions dont il jouissoit, ses goûts littéraires, son âge avancé, rien ne put le retenir : il étoit trop heureux, disoit-il, de finir sa carrière dans les pratiques du cloître, et loin des plaisirs trop vifs, peut-être, qu'il avoit goûtés dans la culture des lettres. Ferdinand IV le nomma censeur royal et membre de la junte de la Bibliothèque royale. Avec ces emplois, le pieux Andres aimoit à faire le catéchisme, à visiter les prisons, et à remplir les autres fonctions du ministère que ses supérieurs lui confioient. Le roi de Naples ayant été forcé, en 1806, de se retirer en Sicile, le premier soin de l'usurpa-

teur fut de supprimer les Jésuites; mais la réputation d'Andres le protégea contre toutes les préventions; on le nomma préfet de la Bibliothèque royale. Dans cette place, il se rendoit utile aux jeunes gens et les guidoit dans leurs études, en même temps qu'il savoit trouver le temps de s'occuper des fonctions du ministère. Sur la fin de ses jours, il devint aveugle; on lui fit l'opération de la cataracte, qui ne réussit point. Il supporta cette épreuve avec patience. Toujours fidèle à ses exercices de piété, il aimoit à s'entretenir de matières spirituelles. Ayant résigné son emploi, il obtint de se retirer à Rome, où il mourut réuni à ses confrères, dans la nuit du 12 au 13 janvier 1817, après avoir reçu tous les sacremens. M. l'abbé Baraldi, que nous suivons ici, termine sa Notice par la liste des ouvrages d'Andres. Ces ouvrages sont en grand nombre, et traitent de matière de littérature, d'érudition et de critique. Il y a de plus des opuscules inédits, un Traité non fini de l'autorité pontificale, un Abrégé de la vie du duc de Parme don Philippe, et des Dissertations et Notices. *Voyez* les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, Modène, 3e. année, tome VI, 18e. cahier.

Des crimes de la presse considérés comme générateurs de tous les autres (1).

Tous les bons esprits s'effraient aujourd'hui de l'essor qu'a pris la licence de la presse, et des résultats qu'elle doit amener. L'ouvrage que nous annonçons a pour but d'appeler l'attention des gouvernemens sur un si grave sujet. Il est divisé en deux parties, dont l'une expose le mal, et l'autre propose le remède; le tout comprend trente-neuf chapitres, qui traitent la matière avec tous les développemens qu'elle mérite. La gravité des crimes de la presse, les conséquences de leur impunité, l'impuissance de la législation présente, le choix des moyens à prendre contre un tel fléau, tels sont les principaux points que l'auteur considère successivement. Ce que nous avons pu parcourir de son livre, qui ne fait que paroître, nous autorise à le regarder comme une production aussi originale qu'honorable. L'auteur, déjà connu par d'autres essais, fait de nouveau dans celui-ci preuve de cette sagacité qui voit le mal, de ce zèle qui le signale, et de cette fermeté de principes qui lutte avec courage contre l'esprit de son siècle, et contre les erreurs et les abus.

---

(1) In-8°. A Paris, chez Potey; et chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Notice sur M. de Boulogne, archevêque, évêque de Troyes. (Suite du n°. 1146)

M. de Barral, dans ses *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du* 19e. *siècle*, 1814, in-8°., dit que M. l'évêque de Troyes fut chargé, il y a quelques années, de tenir la plume au nom des évêques qui demandoient au Pape un indult pour les dispenses de mariage, et il cite la lettre du 25 mars 1810, comme l'ouvrage de M. de Boulogne. Mais il est juste de dire que, si celui-ci rédigea d'abord cette lettre, il la soumit ensuite à ses collègues, qui proposèrent divers changemens, de sorte que la rédaction définitive s'éloignoit peut-être beaucoup du premier projet. Peu après cette lettre, l'évêque de Troyes retourna dans son diocèse, et, le 16 juin, il fit l'ordination dans sa cathédrale, et adressa aux jeunes ecclésiastiques une exhortation touchante, qui fut reproduite dans les *Mélanges*, tome IX, page 78. L'hiver suivant, une indisposition longue et douloureuse l'empêcha de donner à l'entrée du carême, comme il se le proposoit, une instruction développée, et il se borna, comme pour le carême de 1810, à des avis généraux. Nous savons que, comme tous les hommes sincèrement religieux, il étoit alors fort affecté de la situation de l'Eglise. Il n'avoit pu se dissimuler les vues d'un dominateur ambitieux, et il confioit à un estimable ecclésiastique ses alarmes sur le sort de l'Eglise. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à Paris pour faire le discours d'ouverture du concile qui venoit d'être convoqué. Ce discours, prononcé le 17 juin, traitoit de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires; ce discours n'a pas été imprimé, mais il existe en manuscrit, et on se propose de le publier; on pourra apprécier le jugement, au moins fort singulier, qu'en a porté M. de Pradt, dans ses *Quatre Concordats;* l'ancien archevêque laisse percer dans tout cet ouvrage un âcre ressentiment contre un collègue qui a suivi en effet une route bien différente de la sienne.

Buonaparte ne fut pas moins mécontent du discours que

M. de Pradt, et il est probable que ce fut ce discours qui commença à l'irriter contre l'évêque de Troyes; celui-ci ayant été nommé un des secrétaires du concile, et membre de la congrégation chargée de répondre au message, retoucha en quelques endroits le rapport que l'évêque de Tournai fit au concile dans la congrégation du 10 juillet. La commission ayant été d'avis que le concile étoit incompétent pour prononcer sur l'institution des évêques sans l'intervention du Pape, Buonaparte furieux rendit un décret pour dissoudre le concile. Il en vouloit surtout à l'évêque de Troyes, qu'il savoit avoir voté contre la compétence, et il prétendoit que ce prélat, étant attaché à son service comme aumônier, étoit encore plus coupable d'avoir contrarié ses vues. La nuit du 12 juillet 1811, les évêques de Troyes, de Gand et de Tournai furent arrêtés et conduits à Vincennes, où on les mit au secret le plus rigoureux. Séparés les uns des autres, et privés de livres et de plumes, ils ne virent personne pendant quatre mois. A la fin de novembre, on vint leur demander la démission de leurs siéges, et on leur fit souscrire de plus une promesse de ne point se mêler du gouvernement de leurs diocèses. Alors ils sortirent du donjon, et furent envoyés dans différens exils. Le 13 décembre, M. l'évêque de Troyes fut conduit à Falaise, où il devoit rester en surveillance. Dès le 23 novembre, le ministre des cultes avoit écrit au chapitre de Troyes pour lui annoncer la démission de l'évêque; par conséquent, disoit-il, le siége étoit vacant, et le chapitre devoit prendre la juridiction et nommer des grands-vicaires. Quelques-uns disoient qu'un acte signé dans un donjon ne paroissoit pas avoir grande force; qu'en tout cas il devoit être accepté par l'autorité, et qu'enfin il étoit étonnant qu'on ne voulût pas leur communiquer l'original de cette démission. Toutefois on crut parer à tous les inconvéniens en choisissant pour grands-vicaires des chanoines qui l'étoient déjà de l'évêque; MM. Tresfort et Arvisenet furent nommés, et ce choix tranquillisa d'abord les consciences. On sembloit gouverner au nom du chapitre, tandis que c'étoit réellement au nom du prélat. Tout alla ainsi assez paisiblement jusqu'en avril 1813, que Buonaparte nomma un ecclésiastique à l'évêché de Troyes, et fit ordonner au chapitre de lui conférer des pouvoirs.

Cette mesure devint une source de troubles. Le chapitre

de Troyes hésita d'abord, et demanda des éclaircissemens au ministre; puis, sur une nouvelle lettre de ce dernier, on arrêta d'envoyer des pouvoirs à l'évêque nommé; sur huit chanoines, cinq furent de cet avis. L'inquiétude se répandit dans le diocèse. Un curé, mort depuis, l'abbé Henry, fit le voyage de Fontainebleau pour consulter le Pape et les cardinaux; la réponse fut que les droits de M. de Boulogne étoient entiers, et que le chapitre n'avoit aucune juridiction. Un autre ecclésiastique du diocèse, l'abbé de Bourdeille, qui est mort il y a quelques années, alla pour le même objet à Fontainebleau, et obtint la même réponse. Un troisième ecclésiastique, M. l'abbé Godot, fut envoyé à Falaise pour consulter le prélat, qui déclara simplement que, *dans la situation rigoureuse où il se trouvoit, il ne pouvoit rien répondre à la demande qui lui étoit adressée.* Il étoit clair que M. l'évêque ne vouloit pas se compromettre par une réponse qui fût devenue bientôt publique, et qui eût attiré sur lui de nouvelles rigueurs; mais les sentimens du prélat étoient bien connus, et il paroît même qu'il avoit trouvé le moyen d'entretenir quelque correspondance avec l'abbé de Latour, archiprêtre de la cathédrale et son grand-vicaire. Il jouissoit à Falaise d'une assez grande liberté; il présidoit à quelques cérémonies, et, au commencement de 1813, il conféra le baptême et la confirmation à un jeune Africain, et prononça en cette occasion un petit discours.

Dès le 6 août, M. l'abbé Arvisenet, chanoine et grand-vicaire de Troyes, avoit publié sa rétractation, et déclaré qu'il ne reconnoissoit point les pouvoirs du chapitre. Cette démarche d'un homme si pieux et si révéré fit une grande sensation dans le diocèse. Le chapitre de Troyes se trouvoit également partagé d'opinions; quatre chanoines croyoient pouvoir exercer la juridiction, quatre autres ne reconnoissoient que celle de l'évêque. Les premiers publièrent des circulaires, le 4 octobre et le 10 novembre, pour soutenir leurs prétentions, mais la majorité du diocèse se déclara pour l'évêque; le séminaire resta vide, les jeunes gens n'ayant pas voulu se soumettre au chapitre. L'abbé de Latour, grand-vicaire du prélat, gouvernoit assez publiquement en son nom. Le gouvernement crut faire cesser cette opposition en demandant à M. de Boulogne un nouvel acte de démission; sur son refus, il fut arrêté de nouveau, le 27 novembre 1813, et reconduit

de Falaise à Vincennes, deux ans après en être sorti. Ce nouvel acte de violence ne ramena point le calme dans le diocèse de Troyes. Buonaparte, à la veille de sa chute, s'occupoit encore à tourmenter cette église; étant allé à Troyes, le 23 février 1814, après un succès momentané à Montereau, il demanda les chanoines, et obtint de quatre d'entr'eux de nouveaux pouvoirs pour l'évêque nommé. C'est alors que, sur l'objection qu'on lui fit que le siége n'étoit pas vacant tant que l'évêque vivoit, il reprit brusquement: *Eh bien! je le ferai fusiller, le siége sera bien vacant alors.* Cette aimable plaisanterie fut, dit-on, répétée plusieurs fois; mais le colosse orgueilleux touchoit à sa ruine, et l'Eglise et l'Europe alloient être délivrées du fléau qui pesoit sur l'une et sur l'autre.

Le 6 février 1814, M. de Boulogne fut tiré du donjon de Vincennes, et conduit à la Force; il s'y trouva avec le Père Fontana, Mgr. de Grégorio et quelques autres prélats et ecclésiastiques. Le 1er. avril rompit leurs chaînes, et un ordre de l'empereur Alexandre les rendit à la liberté. L'évêque de Troyes reprit sans difficulté le gouvernement de son diocèse, et ordonna, par un Mandement du 10 mai, des actions de grâces pour le retour du Roi. Il fut choisi pour prêcher devant le Roi le jour de la Pentecôte, et fut ainsi le premier qui parut en chaire à la cour depuis la restauration. Ses malheurs sembloient donner un nouvel éclat à ses talens. Le 29 avril, le Pape le chargea, par un bref, de faire des représentations au Roi sur des points qui intéressoient la religion en France, et le 4 août suivant un nouveau bref le félicita de son zèle à remplir cette mission. On le nomma membre d'une première commission d'évêques et d'ecclésiastiques pour délibérer sur la situation de l'église de France. Ces diverses fonctions retardèrent le retour du prélat dans un diocèse où il avoit reçu tant de témoignages d'attachement. Il put enfin s'y rendre au commencement de juillet, et son entrée fut une sorte de triomphe. Le prélat prêcha dans son église cathédrale, et s'efforça de ramener à la soumission ceux qui avoient méconnu son autorité dans les derniers troubles. Le 10 juillet, quatre chanoines, MM. Arvisenet, de La Tour, Migneaux et Duhamel, signèrent une protestation contre tout ce qui avoit été fait par l'autre fraction du chapitre. Le 26 du même mois, le prélat ayant as-

semblé le chapitre, se fit représenter les délibérations prises contre ses droits, et elles furent biffées en sa présence. Il parut plusieurs écrits sur cette matière, et les traces de ces divisions ne s'effacèrent que quelques années après. Le prélat prépara une ordonnance contre l'administration capitulaire; cette ordonnance étoit déjà rédigée, et datée du 15 décembre 1814, mais M. de Boulogne crut ensuite devoir en suspendre la publication, et il ne l'a point fait paroître. Cette retenue est d'autant plus louable, que les opposans du chapitre persistoient encore à soutenir la légitimité de ce qu'ils avoient fait.

Monsieur s'étant rendu à Sens, au mois de décembre, pour le service du Dauphin, son père, M. de Boulogne, qui avoit cette partie sous sa juridiction, y alla recevoir le prince; peu après, il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XVI à Saint-Denis. L'extrême brièveté du temps qu'il avoit eu pour préparer ce discours ne l'empêcha point de se trouver en état de répondre au désir de Louis XVIII, qui, ne pouvant aller à Saint-Denis, voulut entendre l'orateur dans son cabinet la surveille du service. Le prélat lut son discours au prince, qui lui témoigna plusieurs fois sa satisfaction; ce discours a été imprimé.

Le séminaire de Troyes n'occupoit depuis le concordat qu'un local étroit et insuffisant, et les bâtimens de l'ancien séminaire servoient de caserne pour les troupes; M. de Boulogne faisoit depuis long-temps des démarches pour les recouvrer. Enfin il s'adressa directement au Roi, et écrivit à S. M. une lettre respectueuse, mais pressante et forte, pour réclamer un local nécessaire au diocèse. Louis XVIII fut si touché de cette lettre, qu'il ordonna sur-le-champ au ministre de la guerre de restituer les bâtimens occupés par les militaires. Les réparations à faire retardèrent encore l'installation des séminaristes; elle eut lieu le dimanche 16 mars 1817, et fut accompagnée d'un discours du prélat; *voyez* le n°. 276 de ce journal. Depuis, M. de Boulogne forma un petit séminaire à Troyes et un autre à Sens.

Le concordat de 1817 parut devoir enlever l'évêque de Troyes à son troupeau; il fut nommé à l'archevêché de Vienne, et préconisé pour ce siége dans le consistoire du 1er. octobre; mais les circonstances rendirent cette translation sans effet, et le prélat resta évêque de Troyes. Dans son

Mandement pour le carême de 1818, et à une époque où il croyoit encore quitter son diocèse, il exprima ses regrets et son attachement à son troupeau, et parla des divisions précédentes, qu'il eut peu après la satisfaction de voir cesser. Un des chanoines opposans, M. Huillier, qui avoit même écrit en faveur de l'administration capitulaire, étant atteint d'une longue maladie, signa, le 4 juin 1818, une déclaration, où il témoignoit ses regrets du passé, et se soumettoit à son évêque. Le prélat alla le visiter sur son lit de mort, et le félicita de cette démarche. Deux autres chanoines, MM. Leduc et Lefèvre, signèrent avec M. Huillier l'acte du 4 juin, et ainsi disparurent toutes les traces des longues divisions qui avoient affligé ce diocèse.

On se rappelle que le concordat de 1817 fut suivi de longues négociations relatives à son exécution, réclamée par les évêques, et empêchée par divers obstacles; M. de Boulogne prit part aux délibérations de ses collègues sur ce sujet, et signa les lettres communes écrites au Pape et au Roi, et la déclaration du 13 septembre 1819. Par ce dernier acte, le prélat adhéroit à la suspension du rétablissement du siége de Vienne, et depuis il renonça formellement à son titre, et témoigna qu'il étoit prêt à souscrire à tout ce qui seroit statué par le Pape sur les affaires de l'église de France. La suppression du siége de Vienne se trouva depuis consommée par la bulle *Paternæ caritatis*, du 6 octobre 1822, et ce fut sans doute pour dédommager M. de Boulogne du sacrifice qu'il avoit fait que le Roi le nomma pair par ordonnance du 31 de ce mois. Le prélat assistoit régulièrement aux séances de la chambre; il prononça l'année dernière, dans la discussion sur le sacrilége, un discours que nous avons fait connoître, et qui a été imprimé. Il se proposoit aussi de parler sur le projet de loi relatif aux communautés religieuses, et on a un discours manuscrit qu'il devoit prononcer dans la séance du 13 juillet 1824; ce discours ne fut point lu, et le projet de loi sur les communautés de femmes ne fut adopté que dans la session suivante.

Le prélat, malgré son âge, montoit fréquemment en chaire; il prêcha la cène à la cour en 1819 et 1823; il fit le discours à Saint-Denis pour la translation des reliques des saints martyrs, prononça l'oraison funèbre du duc de Berri dans sa cathédrale, et prêcha pour l'anniversaire de l'ouverture de

l'église de Sainte-Geneviève en 1823. On l'entendit aussi dans plusieurs assemblées de charité, entr'autres à l'archevêché, pour les missions, il y a deux ans. Le 16 mars dernier, il porta la parole dans une réunion pour les victimes de la révolution, et prononça une partie de son beau discours: *la France veut son Dieu, la France veut son Roi.* C'est la dernière fois que sa voix éloquente plaida publiquement la cause des malheureux. On lui doit aussi, dans ces dernières années, plusieurs Instructions pastorales, non moins remarquables par le zèle que par le talent. Le Pape régnant lui avoit adressé, le 25 février dernier, un bref honorable, et l'avoit autorisé à porter le titre d'archevêque-évêque; en même temps S. S. avoit chargé son nonce à Paris de revêtir M. de Boulogne, avec le cérémonial usité, du *pallium*, qu'il avoit reçu en 1817, après sa promotion au siége de Vienne.

Dans ces derniers temps, il s'occupoit d'une édition de ses œuvres; il devoit y joindre un discours sur la décadence de l'éloquence de la chaire; ce discours est terminé. Tout récemment le prélat avoit composé une Instruction pastorale sur le sacre, et il alloit la livrer à l'impression quand il a été frappé d'un coup imprévu. Le mardi 10 mai, il avoit encore passé la soirée dans la maison d'un seigneur avec lequel il étoit fort lié. Le soir, il avoit chargé son domestique d'aller prévenir les dames Carmélites, de la rue de Vaugirard, qu'il se proposoit de célébrer la messe dans leur église le jour de l'Ascension. La nuit suivante, il se trouva incommodé; on croit qu'en se levant pour appeler du secours il tomba au pied de son lit, et ne put se relever. Son domestique força la porte à neuf heures du matin, et les médecins appelés déclarèrent que la maladie étoit une apoplexie cérébrale, et ne laissoit point d'espérance. On essaya vainement de dégager la tête, qui s'embarrassoit de plus en plus. Le prélat ne put recevoir que l'extrême-onction, et mourut le vendredi 13, à une heure du matin. Ses obsèques eurent lieu le lendemain, à Saint-Sulpice, et le corps fut transporté au Mont-Valérien, et déposé dans la partie du cimetière réservée aux ecclésiastiques. M. de Janson, évêque de Nanci, accompagnoit le corps, et M. l'abbé Potel, vicaire de Saint-Sulpice, prononça un petit discours sur le lieu même, et déplora la perte que faisoient l'Eglise et l'éloquence chrétienne.

Nous n'essaierons point de tracer l'éloge du prélat; les

faits que nous avons racontés, ses malheurs, son courage, tant d'écrits et de discours le loueront mieux que nos foibles paroles. M. de Boulogne prenoit un vif intérêt aux biens et aux maux de la religion; sincèrement attaché à l'Eglise, dévoué au saint Siége, plein de foi, il étoit effrayé de l'esprit qu'il voyoit dominer dans son siècle. Dans ses dernières productions surtout, il le signaloit avec énergie, et s'efforçoit de ramener ses contemporains à des idées plus saines. Dans ses entretiens, il s'affligeoit souvent des doctrines nouvelles et de leurs progrès, de cet orgueil qui veut tout refaire, de cet esprit d'indépendance qui secoue tout joug, de cette indifférence systématique, qui lui sembloit porter un caractère effrayant de destruction. Ces sinistres images l'occupoient vivement, et lui arrachoient des plaintes éloquentes. A ses talens comme écrivain et comme orateur se joignoient chez M. de Boulogne d'heureuses qualités; son élévation n'avoit altéré en rien son caractère. Simple dans ses goûts, il fut le même pour ses amis, et chercha plus d'une fois à attirer auprès de lui d'anciens compagnons d'études. Sa mort a laissé de profonds regrets dans le cœur de l'un d'eux qui vit encore, et qui exerce le ministère avec honneur dans la capitale. Nous ne parlerons point des bontés que M. de Boulogne nous témoignoit personnellement, et nous nous bornerons à dire qu'il s'intéressoit toujours à un journal dont il pouvoit être regardé comme le fondateur. Il voulut bien même quelquefois nous fournir des articles, et c'est lui qui rendit compte de l'*Adresse aux deux chambres* de l'abbé Vinson, dans nos n°s. 125 et 126. Le prélat avoit souhaité n'être point nommé; mais nous devons lui restituer aujourd'hui ce qui lui appartient.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 27 juillet, le saint Père se rendit à l'improviste, le soir, à l'hôpital de Saint-Gallican, goûta de la soupe et en fit lui-même la distribution aux infirmes. S. S. visita toute la maison, et fit donner aux malades un écu et la moitié aux enfans. Elle témoigna sa satisfaction au prieur de l'hospice, aux ecclésiastiques et aux hospitalières.

— Le 26, M. le cardinal Zurla a donné le baptême, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, à un juif et à trois

mahométanes. Le juif est Jacob Ottolenghi, né à Acqui, en Piémont, et âgé de dix-sept ans; les mahométanes étoient d'Egypte et de Tripoli. De plus, S. Em. a suppléé les cérémonies du baptême à Ange Lévi, jeune juif, déjà baptisé par une servante chrétienne. Tous ces prosélytes ont montré de la piété et de la joie de leur baptême, et S. Em. leur a adressé une exhortation touchante. Ils avoient été éprouvés précédemment dans la maison des Catéchumènes.

— Dans la dernière séance de l'Académie de la religion catholique, le Père Ventura, Théatin, a développé cette proposition : *La raison humaine n'a pu et ne pourra jamais avoir une parfaite connoissance de la religion hors du catholicisme.*

Paris. A peine arrivé dans son diocèse, M. l'archevêque a publié un Mandement (1) sur la fête de l'Assomption et sur la procession du vœu de Louis XIII. Ce Mandement est ainsi conçu :

« Ce fut une pensée bien précieuse pour la France, N. T. C. F., qui celle qui fut donnée à Louis-le-Juste, de placer sous la protection spéciale de Marie un royaume tremblant encore sous le poids des diverses calamités dont il étoit accablé depuis si long-temps. A la voix de son Roi, la France entière fut consacrée à cette Reine du ciel, à qui, dit saint Bernard, « le Seigneur a confié un si grand » pouvoir sur la terre, qu'il n'est pas une seule grâce que nous » n'obtenions par elle. » La France, alors devenue comme l'héritage particulier de la *très-sainte Vierge Mère de Dieu*, n'a cessé de ressentir les effets de son intercession puissante : les discordes apaisées, la rébellion vaincue, l'hérésie sans force, la foi conservée; la race des Bourbons, presque éteinte, deux fois ranimée avec éclat; la religion et la monarchie raffermies l'une par l'autre, malgré les coupables efforts et l'audace criminelle des implacables ennemis de l'autel et du trône; telle est en abrégé, N. T. C. F., l'histoire des deux derniers siècles, où le royaume de Marie s'est vu, par sa continuelle médiation, tantôt élevé au comble de la gloire, et tantôt arraché à la profondeur des abîmes.

» Un nouveau règne commence, un nouveau monarque tient le timon de l'Etat d'une main que notre amour, autant que nos devoirs, rendra toujours ferme et assurée : mais, à l'exemple de ses augustes et religieux prédécesseurs, il a compris que ceux qui ont la charge de gouverner les hommes doivent sans cesse se regarder comme voguant sur une mer orageuse et fertile en naufrages. Semblable à un sage pilote, il ne veut point perdre de vue l'astre bienfaisant qui doit le diriger dans sa noble course, et lui montrer le port tranquille où il peut aborder en assurance. C'est vers Marie, que l'Eglise ap-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

pelle l'*étoile du matin*, qu'il a tourné dès *l'aube du jour* ses yeux pleins d'espérance, afin que, par ses bénignes influences, elle dissipe jusqu'au nuage le plus léger, et que chacune des heures de sa royale carrière réponde à cette aurore que nous avons saluée avec des transports si consolans et si doux.

» Le Roi, N. T. C. F., viendra donc renouveler en personne, aux pieds des autels de Marie, cette consécration qui nous a valu tant de bienfaits. Venons-y tous aussi nous-mêmes à sa suite, avec le sentiment de la reconnoissance pour les grâces reçues, et de nos besoins pour celles qui nous restent à demander. Oui, tous, N. T. C. F., « qui que nous soyons, s'écrie saint Bernard, dans les tendres épanchemens de sa dévotion envers cette Vierge immaculée, aussi miséricordieuse qu'elle est puissante; dans quelque état que nous nous trouvions, battus par les vents, soulevés par les ondes, exposés en mille manières, attaqués avec fureur et sans relâche par l'orgueil, par la cupidité, par l'ambition, par la calomnie, par l'injustice, par la jalousie, par la colère, par toutes les passions déchaînées, près de périr, portons nos regards, nos cris, nos soupirs vers Marie, d'où le secours descendra à proportion de notre confiance, et dont les bontés maternelles sauront nous délivrer, fussions-nous tombés dans un gouffre sans fond, et presque dans les horreurs du désespoir. »

Le Mandement est suivi de la lettre du Roi à M. l'archevêque, en ces termes:

« Mons. l'archevêque de Paris, aux approches de la solennité que l'Eglise célèbre tous les ans en l'honneur de Marie, nous nous sommes rappelé avec une douce confiance la piété de nos très-augustes et très-honorés prédécesseurs, qui ont consacré la France à perpétuité à la Mère de Dieu, comme à sa patronne spéciale. A ces causes, désirant nous conformer à de si beaux exemples, et placer notre règne sous la protection de la Reine du ciel, je vous fais cette lettre pour vous dire que ma volonté est que, le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez lire en chaire la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre église métropolitaine et autres de votre diocèse; que le même jour, à l'heure que vous dira de ma part le grand-maître, où en son absence le maître des cérémonies de France, il soit fait en ladite église métropolitaine une procession générale, à laquelle nous nous proposons d'assister. Vous y inviterez, suivant l'usage, les autorités civiles, judiciaires et militaires. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, mons. l'archevêque, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

— Le dimanche 14, M. l'archevêque est allé à Saint-Cloud rendre ses devoirs au Roi, qui l'a reçu en audience particulière. Le prélat a pris les ordres de S. M. pour la cérémonie du lendemain. Le soir, M. l'archevêque a officié pontificalement aux premières vêpres, ainsi qu'à matines et à laudes. Le jour de la fête, il a célébré la grand'messe, à la

fin de laquelle il a donné, en vertu d'un indult particulier, la bénédiction papale. Par la teneur même de la bulle de suspension des indulgences pendant le jubilé, les indulgences attachées à la bénédiction papale continuent d'avoir leur effet. L'office a été célébré avec beaucoup de pompe, et l'église étoit remplie d'un grand nombre de fidèles. A trois heures, le Roi, M. le Dauphin et Mme. la Dauphine sont arrivés à la métropole; des détachemens des gardes du corps et de la garde royale occupoient l'église et le parvis. S. M. a été reçue par M. l'archevêque à la tête de son clergé; comme elle avoit souhaité n'être point haranguée, le prélat s'est borné à lui offrir en très-peu de mots tous les sentimens de respect et de dévoûment qu'elle inspire. *J'y compte*, a dit le Roi avec bonté. S. M., s'étant avancée vers le chœur, a pris sa place, et a entendu vêpres; elle a ensuite suivi la procession qui a pris par le parvis, la rue de la Barillerie et les quais. L'affluence du peuple a été très-grande, et le temps, qui avoit été fort menaçant le matin, a été plus favorable qu'on n'auroit osé l'espérer. La procession étant rentrée, M. l'archevêque a donné la bénédiction du saint sacrement, et le Roi s'est retiré avec les mêmes honneurs qu'à son arrivée.

— M. l'évêque de Beauvais a adressé une Lettre au clergé de son diocèse, pour lui annoncer une retraite pastorale ou plutôt deux. Le prélat a pris ce parti afin de moins éloigner les curés de leur troupeau. La première retraite aura lieu à Beauvais, commencera le dimanche soir 28 août, et finira le samedi matin 3 septembre; la seconde se fera à Noyon, commencera le 4 septembre, et durera jusqu'au samedi suivant. Les curés assisteront à l'une ou à l'autre, suivant leur commodité. M. l'évêque se charge de tous les frais pendant la retraite. Les exercices seront dirigés par M. l'abbé Gondin, missionnaire. Le prélat se propose d'assister à tous. Le langage qu'il tient aux ecclésiastiques dans sa Lettre est digne de son zèle et de sa charité :

« Elle approche, N. T. C. F., cette époque de l'année que prévenoient nos vœux les plus ardens, où il nous sera permis de vous réunir dans une sainte solitude, et d'y goûter avec vous les douceurs et les avantages que le Seigneur a attachés aux exercices de la retraite. *In solitudine aër purior, cœlum apertius, familiarior Deus.* Nous avons entendu la voix de notre Sauveur, qui nous permet à nous aussi d'interrompre nos travaux, de nous reposer un instant, de venir à ses pieds nous occuper de notre salut quand notre vie

est consacrée à celui des autres, et méditer pour notre compte des vérités que nous annonçons perpétuellement à nos frères. *Venite seorsùm in desertum locum, et requiescite pusillùm.*

» Qui de vous, N. T. C. F., consentiroit à se priver d'un exercice de piété qui est si propre à renouveler en nous l'esprit de notre vocation, à nous dégager de cette poussière du monde qui s'attache à la pratique des œuvres les plus saintes et les plus méritoires, *necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere*, à nous remplir d'ardeur et de zèle pour le service de Dieu? N'éprouvons-nous pas tous le besoin de nous éloigner de la foule et des affaires pour trouver le Seigneur, pour converser avec lui, pour le consulter sur tant de questions que nous adresse notre conscience, et pour recueillir de sa bouche de salutaires leçons? *Egredimini de Babylone, fugite à Chaldeis.*

» Quelle favorable circonstance, N. T. C. F., que celle qui nous est ménagée par la Providence au commencement de notre épiscopat! Nous allons former avec vous les liens d'une sainte intimité aux pieds même des autels, vous appeler nos amis et nos frères, *vos autem dixi amicos;* vous ouvrir notre cœur, qui, nous osons l'affirmer, est digne du vôtre par sa tendresse et par son dévoûment; prendre avec vous des mesures inspirées par la sagesse pour le salut des peuples et pour la gloire de notre Dieu.

» Venez donc vers nous, N. T. C. F., avec empressement et avec joie; mettez à profit les jours favorables, les jours de grâce, de miséricorde et de salut. *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Qu'un zèle mal éclairé pour les intérêts de votre troupeau ne vous retienne pas au milieu de lui; vous le dédommagerez amplement par un redoublement de ferveur des courts instans que vous lui aurez dérobés.

» Nous avons été assez heureux pour pouvoir vous rendre plus facile à remplir, cette année, le devoir de la retraite ecclésiastique, et pour en disposer les exercices de manière à vous causer moins de dérangement et d'embarras. Nous serons toujours empressés à prévenir vos désirs, et à vous épargner jusqu'à la moindre fatigue. »

— On a imprimé dernièrement, dans les Pays-Bas, la *Vie de Ricci*, évêque de Pistoie, et il s'agit, dit-on, d'introduire cet ouvrage en France. Un journal a pris de là occasion de faire l'éloge et de l'évêque et du livre: *Ricci*, dit-il, *étoit un des prélats les plus vertueux et les plus éclairés de l'Italie. Sa Vie peut offrir beaucoup d'intérêt, et les libraires de Paris feroient bien de la réimprimer en l'abrégeant.* Cet éloge et ce conseil ne nous auroient pas surpris dans le *Constitutionnel*, patron obligé de tous les hommes et de tous les livres de parti. Scipion Ricci, évêque de Pistoie, étoit un brouillon qui voulut profiter d'un moment de crédit pour introduire en Italie les disputes sur le jansénisme, pour changer en Tos-

cane les rits, l'enseignement et la discipline, et pour susciter des embarras à Pie VI. Il fut obligé de donner sa démission, et est mort en 1810, ayant signé cinq ans auparavant une formule de rétractation. On peut voir ce qui en est dit dans la *Biographie universelle*, tome XXXVII, page 321. Voilà l'évêque dont on veut réhabiliter la mémoire. Nous avions cru d'abord que sa Vie devoit être l'ouvrage de quelque vieil ami des appelans, qui auroit cherché à nous intéresser pour Jansénius, Quesnel ou le diacre Paris; mais non, l'auteur a eu un autre but. La *Vie de Ricci* n'est pour lui qu'un cadre propre à amener des déclamations pleines d'emportement contre la religion même; on en jugera par ces lignes qui ouvrent le premier chapitre : *Celui qui voudroit prouver que la religion chrétienne est peu propre à faire naître et à nourrir les vertus civiles, et que le catholicisme est l'ennemi le plus dangereux de l'ordre social, ne devroit puiser ses preuves que dans l'histoire de l'Eglise.* Ce seul passage indique que l'ouvrage est une production irréligieuse, et dirigée non-seulement contre le catholicisme, mais contre la religion chrétienne en général. Voilà ce que le journal dont nous parlons conseille aux libraires français de réimprimer.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans vient de faire remettre une somme de 400 fr. aux incendiés de l'Abergement (Doubs).

— S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon a donné 1000 fr. pour les incendiés de Salins. LL. AA. RR. Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans ont aussi donné chacune 1000 fr.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, se trouve très-bien des bains de Dieppe, et la bonne santé de la Princesse continue à se soutenir, grâce à l'exercice qu'elle prend dans ses promenades en mer ou à cheval. Le canot destiné au service de MADAME est commandé par M. Flesselle, lieutenant de vaisseau, et les hommes qui en forment l'équipage ont été choisis parmi ceux que leur conduite rendoit dignes de cet honneur.

— L'ordonnance relative à la reconnoissance de l'indépendance de Saint-Domingue porte : 1°. les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations, qui seront soumises à payer des droits d'entrée et de sortie égaux et uniformes, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié; 2°. les habitans de Saint-Domingue verseront, en cinq termes égaux, d'année en année, à compter du 31

décembre 1825; la somme de 150 millions, destinés à indemniser les anciens colons. Cette ordonnance est datée du 25 avril dernier, et contre-signée par trois ministres, ceux de la marine, de la justice et des finances. On ne sauroit qu'applaudir à la forme adoptée pour cette négociation; c'est un roi qui parle et accorde l'indépendance aux conditions qu'il lui plaît d'imposer. Espérons que cette mesure importante aura des avantages pour notre commerce, auquel l'ordonnance donne un privilége.

— Les magasins du libraire Barba ont été fermés, la semaine dernière, par ordonnance de police. M. Barba étoit éditeur des romans de M. Pigault-Lebrun, et avoit été condamné dernièrement en première instance pour la réimpression de l'*Enfant du Carnaval*. Un journal, qui a une prédilection constante pour ceux qui s'attirent l'animadversion de l'autorité, se plaint de cette mesure, qui blesse les intérêts de M. Barba; mais peut-être que les intérêts des mœurs doivent être comptés aussi pour quelque chose, et les pères de famille applaudiroient sans doute à la sévérité du gouvernement envers les libraires qui réimpriment et vendent les productions les plus coupables, et qui perdent tant de pauvres jeunes gens en leur procurant ce que la licence révolutionnaire a enfanté de plus grossier et de plus monstrueux.

— La première chambre du tribunal de première instance a rendu son jugement dans l'affaire relative à la statue du général Pichegru. La commission d'Arbois a été déclarée commission primordiale. En conséquence, le tribunal a ordonné que la commission parisienne fût tenue, dans le délai de trois mois, de rendre ses comptes à celle d'Arbois. Quant à la question de savoir si la statue du général doit être élevée à Besançon ou à Arbois, le tribunal a renvoyé devant S. M., qui prononcera.

— Le libraire Lerouge avoit été condamné à 25,000 fr. de dommages-intérêts envers les héritiers de Fouché, ancien ministre de la polic, dont il avoit publié des Mémoires. Cet ouvrage avoit été rédigé par M. Alphonse de Beauchamp, qui est cité aujourd'hui en garantie par Lerouge. L'affaire a été appelée, le 12, devant le tribunal de première instance. Après le plaidoyer de son avocat, M. de Beauchamp a pris la parole, et s'est efforcé d'expliquer la part qu'il a prise dans la publication de ces Mémoires, qui, à ce qu'il paroît, sont faussement attribués à Fouché : tout porte à croire en effet, comme l'a dit le défenseur de Lerouge, que c'est une *mystification* dont on a voulu rendre le public victime. La cause a été remise à huitaine.

— M. de Branges, sous-préfet de Poligny, adresse aux journaux une lettre d'après laquelle la perte occasionnée par l'incendie de Salins se monte à 7,042,925 fr. Trois personnes seulement ont péri. Une fille a été retrouvée, après cinq jours, dans une cave, où la chute des bâtimens l'avoit renfermée. Elle a vécu pendant ces cinq jours, privée de la lumière, du pain qui se trouvoit dans des cerceaux suspendus à la voûte.

— La poudrerie du Ripault (Indre et Loire) a sauté à une heure

de l'après-midi, le 9 août. Douze malheureux ouvriers, pères de famille, ont péri, et leurs membres ont été jetés par lambeaux à des distances plus ou moins éloignées. La violence de l'explosion a été telle qu'elle a été entendue à plus de plus de six lieues; à Tours, qui est éloigné de trois lieues, plusieurs portes et fenêtres ont été fortement agitées, et quelques vitres ont été brisées. Mais ce malheur eût été bien plus affreux, si un magasin, peu éloigné de celui qui a sauté, et qui contenoit vingt-cinq milliers de poudre avoit pris feu. Deux militaires, en station au Ripault, ont été grièvement blessés par la chute de l'atelier.

— Le *Journal de Poitiers*, dans un article consacré à M. Cochon de l'Apparent, dont nous avons annoncé la mort, et qui avoit voté la mort de Louis XVI, ayant fait un pompeux éloge de l'ex-conventionnel, M. Maugin, procureur-général près la cour royale de Poitiers, a cité M. Catineau, auteur de l'article, en police correctionnelle. Le journaliste a été condamné à trois mois de prison et 1000 fr. d'amende. Il a interjeté appel de ce jugement.

La distribution des prix de la petite communauté de la rue du Regard, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, a été surtout remarquable par une pièce de vers latins sur le sacre du Roi. Cette pièce a été débitée par deux élèves de troisième, qui ont pour professeur M. Jacques Molroguier. M. Molroguier cultive avec succès les lettres latines, et il est auteur aussi d'un petit *poème latin sur le sacre*, qui a été imprimé chez Egron, 12 pages. Nous nous proposions de parler de ce poème, dont les vers annoncent un littérateur plein de l'étude des anciens, et familiarisé surtout avec la lecture de Virgile. N'ayant pu nous occuper, comme nous l'aurions désiré, de l'ouvrage du maître, nous donnerons au moins quelque place au travail de ses élèves.

La nouvelle pièce étoit en forme de dialogue entre deux élèves, Paul et Théodore, dont l'un, témoin des cérémonies de Reims, les racontoit à l'autre, qui n'avoit pas eu le même bonheur. Quelques passages justifieront les applaudissemens qu'elle a excités. Le jeune poète veut-il peindre la vertu de la sainte ampoule, il le fera en deux vers :

Suavior ambrosià est olli vis indita, manans
Plena per humanas, infusò numine, mentes.

Quelle grâce dans celui-ci sur la colombe qui apporta du ciel la sainte ampoule!

.... Quæ terris cœlestia dona ministrans,
Prospera virgineâ semper prænuntiat alâ.

On a admiré la précision qui règne dans le morceau suivant :

Ordine dispositum certo, Theodore, videres
Quidquid nativo rerum splendore refulget,
Quidquid perfectum felici industria curâ
Prodiderit, quoscumque viros sibi Gallia laudat.
Hinc procerum cætus, rutilanti nobilis ostro,
Nobilior famâ, duplicis capita alta senatûs,
Et qui pontifices clari, et quos cinxit olivæ,
Quos lauri ramus, bellove togâve potentes;
Omnes hi vario distincti murice fulgent.
Hinc sua diversis legatos legibus orbis
Alta capit sedes : auro perfusa nitenti,
Atque adamanteis radiantia tegmina flammis
Insignes illi, magna certamine tentant
Gallorum luxus peregrino vincere luxu.
At frustrà, faciles non cessit Gallia palmas.

L'honneur national s'est trouvé agréablement flatté par la réponse de Théodore :

.... Hi diversis legati regibus orbis
Sequanicas linquent ripas, pelagoque remenso,
Devenient patriæ fines, dominosque docebunt
Experti toties studeant cum gente tremendâ
Nec fastu, nec, si sapiunt, decernere ferro.

Des applaudissemens unanimes ont interrompu le lecteur à ce beau portrait de notre Dauphin.

Proximus insequitur læti vestigia Regis,
Laurigeram ostentans frontem victricia‿que arma
Filius, heroum soboles, patriæque columna,
Qui consanguineum solio titubante potenter
Confirmare bonûs regem, et domitare rebelles
Hesperidum turmas, genium ferale malorum
Jussit avernales iterùm remeare latebras.

Le morceau où le poète fait apparoître les ombres des rois aïeux de Charles X auroit mérité d'être cité. Saint Louis et le siècle de Louis XIV sont parfaitement caractérisés. Il auroit fallu citer toute la pièce, si on eût voulu rapporter les morceaux qui plaisent par la pompe ou brillent par le goût. Honneur aux professeurs qui savent ainsi former leurs élèves aux beautés des anciens, et qui leur inspirent l'amour du travail et les principes de la bonne littérature.

Sur une nouvelle mission à l'extrémité du Canada.

Une Notice imprimée au Canada, et qu'on a bien voulu nous envoyer, fait connoître l'état de cette mission, dont nous avons dit un mot n°. 838. Nous annonçâmes alors qu'un évêque avoit été sacré pour aller porter la foi en ce pays. Ce missionnaire est un ecclésiastique canadien, M. Provencher, sacré par M. l'évêque de Québec, le 12 mai 1822, sous le titre d'évêque de Juliopolis. Il est grand-vicaire de M. de Québec pour un immense territoire qui s'étend à l'ouest des grands lacs jusque dans le nord. La Notice que nous avons reçue est de M. Dumoulin, qui a été employé dans cette mission, et que l'on nous saura gré de laisser parler lui-même :

« On se rappelle avec quelle ardeur les amis de la religion, en Canada, concoururent à l'établissement de la rivière Rouge, lorsqu'il fut question d'en jeter les fondemens en 1818. Chacun fut jaloux d'y contribuer autant que ses moyens le lui permettoient; les sommes recueillies à cette époque donnèrent l'élan à l'entreprise. Deux missionnaires y furent envoyés cette année-là, un troisième les joignit en 1820. Le chef de la mission fut sacré évêque de Juliopolis *in part.*, et retourna immédiatement vers des néophytes au salut desquels il s'étoit dévoué sans retour. J'avois eu l'avantage d'être son premier coopérateur, et si Dieu a permis que des raisons particulières m'aient rappelé en Canada, après cinq ans de séjour dans une mission qui présente aux ouvriers évangéliques un si vaste champ à cultiver, et où je ne désespère pas de retourner un jour, c'est peut-être pour me donner occasion de faire connoître aux bonnes ames de ce pays-ci qu'elles ont encore quelque effort à faire en faveur d'une œuvre où la propagation de la foi est si essentiellement et si prochainement intéressée....

» La mission de la rivière Rouge comprend tout le territoire arrosé par les rivières qui portent leurs eaux dans la baie James ou dans la baie d'Hudson; elle a pour objet la conversion d'une multitude de barbares de diverses nations;

l'instruction des métis ou *bois-brûlés*, qui montrent beaucoup de penchant pour la religion catholique, quoique encore infidèles pour la plupart; le retour d'un certain nombre de chrétiens à la piété et aux bonnes mœurs, retour qui n'est empêché que par le manque de pasteurs; enfin, une colonie civilisée où l'on trouve de la ferveur et des ames très-avancées dans la vertu....

» Quand le fruit de la mission de la rivière Rouge se seroit borné à mettre une seule ame dans la voie du salut, les bons chrétiens devroient applaudir à son établissement; mais elle a à se réjouir de conquêtes plus étendues. Quand j'en suis parti, après cinq ans de séjour, le baptême y avoit déjà été administré à huit cents personnes, tant enfans qu'adultes; cent vingt mariages avoient été célébrés ou réhabilités, cent cinquante personnes avoient été admises à la première communion; un plus grand nombre se préparoient, les uns à la réception de la sainte eucharistie, les autres à celle du baptême. Plusieurs protestans avoient abjuré leurs erreurs et étoient entrés dans le sein de l'Eglise. L'office divin se faisoit avec solennité dans la nouvelle église de Saint-Boniface; la parole du salut étoit annoncée régulièrement, les esprits éclairés, les cœurs touchés et attendris. J'y ai vu des exemples d'une foi vive, que je ne retrouve pas ici. Une bonne école avoit été constamment tenue sur pied, plusieurs enfans étoient déjà avancés dans les humanités, et donnoient des espérances pour la suite; enfin, la croix de Jésus-Christ avoit été montrée aux barbares.... ».

Il paroît que quelques personnes, bien intentionées d'ailleurs, ont fait en Canada quelques objections contre l'établissement de cette mission lointaine; on s'étonnoit du moins qu'il y eût été envoyé un évêque. M. Dumoulin fait sentir la nécessité de cette mesure. Un évêque aura plus d'autorité pour surveiller la mission et former des écoles. A la distance où la rivière Rouge est du Canada, il a fallu songer à y former un clergé acclimaté : l'évêque présidera à l'éducation des jeunes gens et leur conférera les ordres. J'en ai assez vu, dit M. Dumoulin, pour affirmer qu'entre les enfans des *bois-brûlés* il s'en trouve qui montrent une piété tendre, une grande innocence de mœurs, et qu'en général il y a chez eux une intelligence plus qu'ordinaire; témoins ceux qui sont actuellement cultivés dans l'école de la mission. M. Dumoulin

raconte les traverses qu'on a eu à essuyer de la part des protestans.

« Ils ont épié les missionnaires, et, ne trouvant aucun moyen de censurer leurs mœurs, ils ont cherché à ridiculiser leur doctrine; ils leur ont faussement reproché d'avoir multiplié les jours de fêtes, d'avoir tourmenté quelques Suisses protestans pour les rendre catholiques, etc. Les missionnaires se sont vus privés de vin pour la célébration des saints mystères, et n'en ont obtenu qu'au moyen de la désobéissance d'employés subalternes à des ordres supérieurs. Ils ont été seuls exclus d'une remise, faite à tous les colons, du quart de ce qu'ils devoient au magasin de la compagnie. Des agens sans mœurs ont décrié un ministère qui contrarie inévitablement leurs désordres, et diminue le nombre des victimes de leurs passions. Un ministre anglican, soutenu par des contributions de son pays, a passé plusieurs années dans la colonie, et a fait les plus grands efforts pour attirer à lui les blancs et les sauvages, répandant de l'argent et des Bibles avec profusion. Son peu de succès l'a forcé de battre en retraite; mais, comme il l'attribue, peut-être avec fondement, à la vigilance des missionnaires, il s'est proposé, en quittant le pays, de porter de grandes plaintes contre eux aux chefs de la compagnie, assez disposés à l'entendre. Déjà on lui annonce un successeur, qui viendra sans doute armé de toutes pièces pour enlever aux missionnaires le peu de faveur qui leur reste depuis la mort de lord Selkirk, et renverser, s'il est possible, cet établissement *papistique*, qui retarde le progrès des *lumières*, et se trouve en opposition avec les *intérêts* de la compagnie et avec son zèle pour la *civilisation*. »

Au milieu de toutes ces difficultés, la mission a des espérances de succès, et M. Dumoulin paroît compter surtout sur le zèle et les prières du digne évêque et sur la ferveur des deux missionnaires qui sont restés avec lui, et dont l'un s'occupe entièrement des soins du ministère, et l'autre de l'enseignement de la jeunesse. Sous le rapport temporel, la mission a pour elle un acte de feu lord Selkirk, du mois de mai 1818, qui lui assure vingt-cinq acres de terre pour l'emplacement de l'église de la Fourche ou de Saint-Boniface et de ses dépendances; elle possède de plus un terrain d'environ huit lieues en superficie, dans un sol avantageux: le défrichement de ce terrain mettroit la mission dans un état d'indépendance.

très-favorable pour ses progrès. Mais les missionnaires n'ont pas le loisir de s'occuper du défrichement, et ce n'est qu'en concédant les terres par portions qu'ils pourront se créer quelques revenus. Or ils ne peuvent trouver de concessionnaires qu'en leur procurant des facilités, des instrumens aratoires, du grain, des bestiaux; et c'est à quoi la pauvreté de la mission ne sauroit subvenir.

M. Dumoulin exhorte donc les ecclésiastiques du Canada et les fidèles à concourir au soutien de cette église naissante. Il indique dix-huit curés du pays qui recevront les dons. Sa Notice est datée de Saint-Pierre, rive du sud, 10 mars 1824. M. l'évêque de Québec lui a permis de la faire imprimer, pourvu qu'elle ne fût pas publiée dans les églises, et qu'elle ne sortît pas des mains des catholiques. M. Dumoulin engage les fidèles à hâter leurs offrandes, la saison pressant, et le seul canot qui soit dépêché à la rivière Rouge devant partir de Mont-Réal le 1er. mai. La Notice de M. Dumoulin nous paroît fort intéressante; elle nous apprend qu'en 1820 il fit un voyage à la baie d'Hudson, comme missionnaire. Il parle aussi d'un établissement catholique pour lequel il sollicite des secours; c'est le Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Huron et Supérieur. M. de Juliopolis y demeura quinze jours en 1822, en retournant du Canada à la rivière Rouge. M. Dumoulin y resta un mois l'année suivante, en revenant au Canada. Il donna une mission à ces pauvres Canadiens abandonnés, fit trente baptêmes et quatre mariages, confessa cent personnes, et en admit plusieurs à la sainte communion. Enfans et adultes, tous furent assidus aux instructions, et le missionnaire les quitta, touché de leurs regrets et du désir de leur être utile. Il a exposé leurs besoins à M. l'évêque de Québec, qui a promis de leur envoyer un missionnaire. M. Dumoulin prie tous ceux qui s'intéresseront aux missions de la rivière Rouge de trouver bon que le dixième de leurs aumônes soit appliqué aux besoins de la chrétienté du Sault-Sainte-Marie. Nous avons la satisfaction d'annoncer que les exhortations du zélé missionnaire n'ont pas été stériles; les ecclésiastiques et les fidèles du Canada ont témoigné un vif intérêt pour les missions sur lesquelles il appeloit leur attention, et, quand on nous a envoyé la Notice, elle avoit déjà procuré plus de 14,000 fr. d'aumônes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche 30 juillet, les Jésuites ont célébré la fête de leur glorieux fondateur, saint Ignace de Loyola. L'église de Jésus étoit ornée à cet effet, et beaucoup de cardinaux, de prélats et d'ecclésiastiques sont venus y célébrer la messe. La messe solennelle fut chantée par Mgr. Caprano, archevêque d'Iconium. Le soir, S. S. se rendit à l'église, fit sa prière devant le saint Sacrement, et ensuite devant les reliques de saint Ignace.

L'église de Sainte-Marie *in Monte sancto*, qui étoit comme abandonnée, a été restaurée par les ordres du saint Père, et confiée au chapitre de Sainte-Marie *Regina cœli*, qui y a célébré, le 16 juillet, l'office de Notre-Dame du Carmel.

— M. le cardinal Antoine Rusconi est mort, le 1er. août, des suites d'une maladie inflammatoire, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Né à Cento, le 10 juin 1743, d'une famille distinguée par son rang, il commença sa carrière dans la congrégation du Bon-Gouvernement, visita quelques villes de l'Etat de l'Eglise, fut nommé par Pie VI auditeur du camerlingat, devint ensuite auditeur de rote pour Bologne, et, avant le retour de Pie VII, en 1814, fut membre de la congrégation d'Etat. Le 8 mars 1816, ce pontife le nomma cardinal et évêque d'Imola, et voulut le sacrer lui-même pour ce siége, que S. S. s'étoit réservé jusque-là. Il le fit aussi légat de Ravenne. L'âge et les infirmités forcèrent le cardinal de quitter cette place; il se retira à Imola, où il est mort. Son titre presbyteral étoit des SS. Jean et Paul.

— Pie VII, sollicité par une pieuse sœur, avoit voulu donner à la ville de Césène, sa patrie, une preuve d'intérêt en faisant rebâtir en entier l'église de Sainte-Christine, qui est la paroisse de sa famille; c'est l'architecte Valadier qui a été chargé des travaux, et on a suivi le modèle du Panthéon de Rome. M. Cadolini, évêque de Césène, posa la première pierre de l'église en 1822, et a surveillé et pressé les constructions, qui viennent d'être achevées par la coopération généreuse de la famille Chiaramonti. Le dimanche 17 juillet, la nouvelle église a été bénite par le prélat au milieu d'un grand concours, et ce jour a été une fête pour toute la ville,

et a été célébré par des décharges d'artillerie, par des concerts de musique et par des pièces de vers.

PARIS. M. l'archevêque de Reims avoit été saisi tout à coup d'une maladie vive, qui avoit donné des inquiétudes; mais des nouvelles récentes sont de nature à tranquilliser sur son état: les accidens les plus alarmans avoient disparu, et le diocèse et les nombreux amis du prélat se livroient à l'espoir d'un heureux et prochain rétablissement.

— Le mercredi 17, M. le nonce de S. S. a honoré de sa présence la distribution des prix du collége Stanislas. La distribution a été faite par M. Delvincourt, membre du conseil royal de l'instruction publique, assisté de M. l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la faculté de théologie, et de M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires. Beaucoup d'ecclésiastiques et de parens étoient venus prendre part à cette solennité classique, et applaudir aux succès d'un établissement si utile à la religion et à la société. La veille, le collége Stanislas avoit obtenu, au grand concours, sept prix et treize *accessit;* ce qui est d'autant plus remarquable que ce collége est beaucoup moins nombreux que les colléges royaux de la capitale, où les classes sont suivies par des externes de toutes les pensions. Le collége Stanislas entroit donc dans la lutte avec un désavantage marqué, et les vingt nominations qu'il a obtenues lui offrent une proportion très-honorable comparativement aux colléges les mieux partagés. Cette considération est aussi encourageante pour les parens que flatteuse pour M. l'abbé Augé, qui dirige aujourd'hui cette maison.

— Le même jour 17, on a fait la distribution solennelle des prix dans la maison de Saint-Hyacinthe, rue de la Ville-l'Evêque, n°. 39. Cette distribution a été présidée par M. l'abbé Gallard, curé de la Madeleine et grand-vicaire du diocèse, et beaucoup de personnes de distinction de la paroisse étoient venues encourager les élèves par leur présence. La séance a commencé par un exercice littéraire, qui a mis à même d'apprécier l'esprit de la maison et les progrès des élèves. Cet établissement, qui dure à peine depuis deux ans, présente déjà des résultats très-satisfaisans. Il est dû au zèle de M. l'abbé Feutrier, alors curé de la paroisse et aujourd'hui évêque, qui se proposa, en le fondant, d'offrir aux familles chrétiennes les moyens d'assurer à leurs enfans une

éducation religieuse, et aussi de diminuer l'éloignement de beaucoup de parens pour l'état ecclésiastique. M. l'abbé de La Planche, supérieur de la maison, forme les jeunes gens aux habitudes de la piété comme à une instruction solide. Il reçoit des enfans jusqu'à l'âge d'environ douze ans, et s'efforce de leur donner une éducation distinguée. M. l'archevêque de Paris honore cet établissement de sa protection, et M. le curé de la Madeleine y porte un intérêt tout particulier, encore plus pour rendre service aux familles que pour le bien de son église.

— Il a paru, au commencement de l'année, une mauvaise compilation sous le titre d'*Histoire abrégée du sacrilége chez les différens peuples, et particulièrement en France*, par L. F. Duloiret; elle a été déférée à la justice, mais n'en a pas moins été recommandée dans les feuilles de parti. L'auteur semble avoir aspiré à recueillir dans son livre ce qui a été dit de plus outrageant contre la religion. Il répète l'adage de Lucrèce, que la crainte éleva les premiers autels; l'idée de la Divinité est venue tard aux hommes, et tous les peuples se sont formé de Dieu des idées fausses. Le peuple de Dieu n'est point à l'abri du même reproche, et, au contraire, c'est contre la législation de Moïse que l'auteur dirige surtout ses traits. Cette législation, dit-il, *offre partout l'image d'un fanatisme ignorant et grossier; le Tout-Puissant, tel que le peint la Bible, n'est qu'un tyran farouche, et les sacrifices humains sont prescrits par la loi.* Et, pour mieux marquer que l'auteur prétend ici insulter au christianisme, il ajoute: *Et c'est à ce peuple que nous empruntons nos idées religieuses! et c'est dans ces livres que nous étudions la morale!* Il ne voit dans la religion chrétienne que contradictions; il ne remarque jamais le bien qu'elle a produit, mais les maux dont elle a été le prétexte; *elle a fait couler des flots de sang, et donné à la législation romaine un caractère d'atrocité.* Les prêtres sont des fourbes odieux, les monastères étoient des lieux de débauche; c'est l'intolérance du clergé qui a bouleversé les Etats. Tel est le fond et l'esprit de l'*Histoire du sacrilége;* ce n'est qu'une répétition de ce qui a été dit dans cent libelles contre la religion et le clergé. Voilà les livres que l'on préconise! Depuis l'auteur a ajouté une seconde partie, qui comprend les discours prononcés dans les chambres contre la dernière loi sur le sacrilége.

— Plusieurs retraites ecclésiastiques viennent d'avoir lieu en différens diocèses, et d'autres vont s'ouvrir. A Rennes, trois cents prêtres se sont trouvés réunis au séminaire. M. l'évêque a assisté à tous les exercices. La retraite a été donnée par MM. Gloriot et Caillat, qui ont établi là l'association de prières pour M. le duc de Bordeaux, qu'ils avoient formée précédemment à Autun, comme nous l'avons raconté. Les mêmes missionnaires donnent en ce moment la retraite ecclésiastique à Orléans. A Lyon, la retraite a été donnée par M. l'abbé Boyer, et a été aussi nombreuse qu'édifiante; une quête a été faite pour les incendiés de Salins, et a produit 900 fr. M. l'archevêque administrateur a aussi engagé les curés de la ville à faire des quêtes dans leurs églises pour le même objet; elles ont procuré une somme de plus de 5000 fr. M. l'abbé Boyer donne en ce moment la retraite à Verdun, et doit la donner dans quelques autres diocèses avant de revenir à Paris, où il dirigera aussi les exercices de la retraite à la fin de septembre.

— Alphonse-Marie Liguori, fondateur de la congrégation des missionnaires du Rédempteur, et évêque de Sainte-Agathe des Gots, dans le royaume de Naplés, est, parmi les bienheureux récemment proclamés par le saint Siége, un de ceux qui doivent le plus nous intéresser. Il vivoit à une époque très-rapprochée de nous, puisqu'il n'est mort qu'en 1787; ses vertus et ses travaux nous touchent, ce semble, davantage en nous offrant un modèle qui appartient à notre temps, qui connut les scandales de notre siècle, et triompha des mêmes périls auxquels nous sommes exposés. Aussi la réputation du bienheureux paroît s'accroître chaque jour, et ses écrits de théologie et de piété sont souvent réimprimés, tant au dedans qu'au dehors de l'Italie. M. l'évêque de Marseille vient de donner un témoignage public de sa dévotion à ce grand serviteur de Dieu, en mettant sous sa protection le clergé de son diocèse, dont Liguori étoit en effet si digne d'être le patron et le modèle. Le 2 août dernier, le prélat, en vertu d'un indult apostolique, a fait célébrer à Marseille la fête du bienheureux, et, le dimanche suivant, il a voulu la solenniser encore dans sa cathédrale; l'office pontifical a été terminé par le panégyrique du bienheureux. La même fête a eu également lieu à Aix, dans l'église des missionnaires de Provence; M. l'archevêque y est venu faire la bé-

bénédiction d'un autel élevé en l'honneur d'Alphonse, et il y a célébré les saints mystères; un panégyrique y a été aussi prononcé. Le Pape, dans le bref qu'il a adressé, à cette occasion, à M. l'évêque de Marseille, le félicite de son dessein, et se recommande à ses prières auprès du bienheureux, dont il fait un juste éloge. M. le cardinal Castiglione, grand-pénitencier, ne parle pas avec moins de respect de Liguori dans ses lettres au prélat, et le loue de chercher à augmenter la dévotion envers celui qui, *non-seulement illustra l'ordre épiscopal par l'éclat de ses vertus, mais brilla encore par une doctrine saine et selon Dieu, en publiant sur les matières de religion tant d'ouvrages où un jugement respectable nous avertit qu'il n'a été rien trouvé qui fût digne de censure* (1). M. de Mazenod, ayant sollicité les mêmes pouvoirs pour les missionnaires de Provence, S. Em. lui a encore répondu favorablement à cet égard, et a fini par des vœux pour que les soins du prélat soient récompensés, et pour que ses jeunes ecclésiastiques se forment sur les exemples et les leçons que Liguori leur a laissés dans ses actions et dans ses écrits.

— Des journaux ont publié une supplique présentée à Léon XII, au nom du gouvernement provisoire de la Grèce et de tous les sages ecclésiastiques de ce pays. Cette supplique est signée du capitaine Nicolas Keifala, Grec, et datée de Rome le 24-12 mai dernier. Elle a été, dit-on, remise par lui à Mgr. Barberini, maître de la chambre de S. S., qui a déclaré l'avoir placée sous les yeux du saint Père. On ne dit point quel parti a pris le Pape, et on ne voit pas trop en effet ce qu'il y auroit à faire. D'abord qu'est-ce que c'est que ce capitaine Keifala, qui prend le titre de commissaire spécial de la Grèce, et qui lui a donné sa mission? Ensuite comment imaginer qu'on envoie un capitaine auprès du souverain Pontife pour l'assurer de la soumission de l'église grecque à la primauté pontificale? Il semble que c'étoit le cas de députer des évêques, plus compétens sans doute pour rendre témoignage des dispositions de leurs collègues et de la foi de leurs églises. Jusqu'ici le gros de la nation grecque n'est

(1) Quem nedùm virtutum splendore illustre episcopali ordini decus nostrâ ætate intulisse, sed et sanâ ac secundùm Deum doctrinâ præfulsisse suspicimus, tot editis de re sacrâ voluminibus in quibus nil dignum censurâ, venerando judicio, admonemur.

point uni à l'Eglise romaine. Si cette nation veut renoncer au schisme, une telle démarche doit se faire avec quelque solennité, et le clergé doit y paroître en première ligne. Ici on ne voit qu'un capitaine; c'est un capitaine qui répond de l'orthodoxie de ses compatriotes, et qui se fait garant de l'adhésion des évêques. Ce n'est pas tout-à-fait ainsi qu'on procède en matières de foi et de religion, et l'histoire de l'Eglise n'offriroit pas beaucoup d'exemples d'unions opérées par de tels moyens. Le capitaine Keifala promet beaucoup; mais où est la garantie de ses promesses? Qui pourroit nous assurer qu'il n'y auroit pas ici quelque mystification? Seroit-ce la première fois qu'un Grec en auroit imposé à l'Europe? N'avons-nous pas eu récemment l'exemple de celui qui avoit proposé une souscription pour arracher, disoit-il, à la mort ses deux fils qu'un pacha vouloit obliger à se faire musulmans? Il étoit venu d'Italie avec de bons certificats, et nous crûmes devoir le recommander à nos lecteurs d'après les autorités les plus respectables. Un prince du sang et beaucoup de personnes généreuses souscrivirent pour cet étranger, et on avoit déjà recueilli plus de 5000 fr. quand on eut de fortes raisons de douter de la vérité de toute cette histoire. Le capitaine Keifala ne demande pas d'argent, il est vrai; il est chargé simplement, dit-il, de demander un roi et d'annoncer la soumission de son église. L'un et l'autre objets méritoient bien une députation plus imposante. Il y auroit encore d'autres observations à faire sur la pièce publiée dans les journaux : nous pourrons y revenir, s'il y a lieu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. M. le prince de Salerne a donné pour les incendiés de Salins 1000 fr.; la cour des comptes, 1000 fr.; les employés de la direction des postes, 2181 fr.; le régiment suisse de Bésenval, 600 fr. Depuis, S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, a fait remettre 2000 fr. pour le même objet; et une souscription ouverte à Grenoble a produit plus de 7000 fr.

— La souscription ouverte par MM. les avocats de la cour royale de Paris en faveur des incendiés de Salins, a produit 2200 fr.; une somme de 60 fr. a été donnée pour le même objet par trois enfans qui la destinoient à célébrer la fête de leur mère; ils ont pensé que c'étoit la manière de la fêter selon son cœur.

— S. A. R. MADAME, duchesse de Berri, est allée visiter l'ancien château d'Arques et ses environs, où son immortel aïeul remporta la

victoire qui porte le nom de ce château. L'affabilité qui lui avoit gagné tous les cœurs, l'année dernière, augmente, s'il est possible, les sentimens de respect et d'amour dont les habitans de ce pays sont pénétrés pour cette auguste Princesse.

— S. A. R. MADAME continue ses promenades en mer. Le 13, la Princesse s'est embarquée sur le *Rôdeur*, à neuf heures du matin. MM. Samson, commissaire-général de la marine, et Daguenet, lieutenant de vaisseau, l'ont reçue à son embarquement. Lorsque S. A. R. a été arrivée à bord du *Rôdeur*, ce batiment, le *Pourvoyeur*, la *Constance*, l'*Aimée*, ont mis sous voiles, et, après avoir manœuvré, ont tiré une salve de vingt-un coups de canon. Après ces évolutions, on a jeté à la mer un filet, et on l'en a retiré avec du poisson. MADAME a pris beaucoup de plaisir à cet amusement. Tous les officiers et marins des équipages ont fait éclater à cette occasion l'expression de leur amour et de leur dévoûment pour la famille de nos Rois.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale du 7 août, concernant les écoles d'hydrographie et la réception des capitaines de commerce. D'après cette ordonnance, il y aura deux examinateurs hydrographes de la marine, qui seront nommés par le Roi, sur les présentations du ministre de la marine, et après un concours. Un observatoire sera établi à Bordeaux, Marseille, Nantes, Saint-Malo et le Hâvre. L'exécution de l'ordonnance est confiée à Mgr. le Dauphin, amiral de France.

— M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris, a déposé entre les mains de M. le premier président, Séguier, un réquisitoire tendant à faire prononcer la suspension du *Courrier français* pendant trois mois, et du *Constitutionnel* pendant un mois, attendu que ces journaux auroient, dans une série d'articles, manifesté un esprit de nature à troubler la paix publique. On dit que la cause ne sera jugée qu'après les vacances. Le *Constitutionnel* s'étoit déjà empressé de rassurer ses lecteurs, à qui il espère que cette nouvelle ne causera pas plus d'inquiétude qu'à lui-même. Cette feuille n'avoit pas besoin de nous assurer de son *zèle pour la monarchie*, nous en avons tous les jours sous les yeux des preuves trop convaincantes.

— Les travaux du pont des Invalides s'avancent depuis quelque temps; on espère qu'il sera terminé dans un an au plus tard. Le pont sera suspendu sur deux chaînes formées de barres de fer qui seront attachées des deux côtés de la Seine au sommet de quatre colonnes hautes de cinquante pieds; leur longueur surpasse huit cents pieds. Le plancher du pont, lié par des bandes de fer, offrira deux voies pour les voitures, et deux trottoirs seront établis sur les côtés pour les piétons. Ce plancher aura quatre cent soixante-sept pieds de long. Les colonnes seront décorées de palmes, et les piedestaux supporteront des lions dans l'attitude du repos.

— Pendant la tournée que M. de Clermont-Tonnerre doit faire dans le midi et dans l'est, M. le baron de Damas aura le porte-feuille de la guerre. M. de Clermont-Tonnerre ne sera de retour à Paris que le 12 octobre prochain. S. Exc. part de Paris le 22 août.

— M. le général Curial, qui avoit été blessé le jour de l'entrée du Roi à Reims, est en pleine convalescence. Déjà il est allé plusieurs fois à Saint-Cloud, et on espère le voir en état de prendre son service auprès de S. M., le 25 de ce mois. M. Curial est grand-maître de la garde-robe.

— Le duc de Wellington est arrivé, le 12 de ce mois, à Paris. Il est accompagné du général Alava, son aide-de-camp.

— M. le marquis Oudinot, commandant l'école royale de cavalerie de Saumur, les officiers et fonctionnaires de son état-major, voulant célébrer l'inauguration du portrait de S. M., peint par M. Gérard, et que le Roi a donné à cette école, ont réuni, le 13 de ce mois, dans une fort belle fête, les autorités de la division militaire du département de Maine et Loire, et les principaux habitans de la ville de Saumur et des environs, au nombre de huit cents personnes.

— M. le maréchal-de-camp Papin est décédé, le 5 de ce mois, à Agen, et ses obsèques ont eu lieu à Bordeaux, où son corps a été transporté. Ce général abandonna le commerce pour le métier des armes, qu'il quitta de même bientôt en réfléchissant qu'il combattoit pour les ennemis du Roi. Il revint à Bordeaux, et s'attacha à l'*institut royaliste*, qui avoit pour but l'intérêt de la royauté. Condamné à mort par contumace, il se retira en Amérique, où il acquit une fortune qu'une tempête engloutit, lors de son retour en France, à la restauration. Le Roi l'avoit nommé commandant du département de Lot et Garonne, et c'est dans cette fonction qu'il est mort. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Sainte-Croix, à Bordeaux.

— Des détails plus exacts sur le malheureux évènement arrivé au Ripault sont publiés aujourd'hui. Huit personnes ont été blessées dangereusement, et non pas seulement deux, comme nous l'avions annoncé. M. le lieutenant-général Donnadieu s'est rendu, le lendemain, dès le point du jour, sur les lieux du désastre. Il a fait doubler le détachement de vingt-cinq hommes stationnés ordinairement au Ripault. Les membres dispersés des douze malheureux ouvriers victimes de l'explosion, et qui laissent sans ressources vingt-trois enfans et douze femmes dont deux sont enceintes, ont été ramassés par lambeaux, déposés dans une caisse, et conduits au cimetière par M. le curé de Monts. L'aspect d'un vieillard que cet horrible évènement prive d'un fils et d'un gendre, et qui marchoit l'esprit égaré au milieu de ces désastres, affligeoit tous les cœurs. M. le vicomte Donnadieu s'est empressé de solliciter les secours du gouvernement pour ces familles désolées.

— S. S. Léon XII, voulant récompenser d'une manière particulière la famille Clermont-Tonnerre des services qu'elle a rendus au saint Siége, a nommé, lors de son exaltation, M. le vicomte de Clermont-Tonnerre prince romain. Le Roi, par ordonnance du 27 juillet, l'a autorisé à en porter le titre, lui et ses descendans, en conservant leurs droits de Français.

— On assure que l'entrée du *Journal des Débats* est interdite dans les Etats du roi de Sardaigne.

— Dans l'après-midi du 29 juillet, il s'est formé dans la commune de Barbis, bailliage de Scharzfels, au royaume de Hanovre, une très-forte excavation. L'ouverture a cent pieds de diamètre, et s'agrandit encore. On ne peut pas en sonder la profondeur; les pierres qu'on y jette produisent, après une minute et quelques secondes, le même bruit que si elles tomboient dans l'eau.

— Les chambres du royaume de Bavière ont voté, sans réduction, le budget présenté par les ministres, et qui s'élève à 29 millions et demi de florins. La chambre des députés a exprimé le vœu de voir une somme de 6000 florins employée à entretenir un institut de de sourds-muets. Tous les vœux qui accompagnent le vote du budget sont soumis au roi avant qu'il donne sa sanction aux travaux législatifs, sanction qui n'est donnée que dans la séance de clôture.

— L'empereur de Russie est de retour à Pétersbourg du voyage qu'il a fait dans les colonies militaires du gouvernement de Novogorod.

— Achille et Napoléon Murat, fils de l'ex-roi de Naples, vont s'établir dans la Floride. Ils ont annoncé l'intention de se faire naturaliser Américains.

Distribution annuelle des prix de l'Université.

Cette distribution s'est faite à la Sorbonne, dans la salle consacrée à cet usage, et que remplissoient, bien long-temps avant l'heure indiquée, les mères et les sœurs des élèves. LL. AA. RR. M. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans assistoient à cette réunion dans une tribune qui leur avoit été préparée. A leur arrivée, des acclamations aussi vives que prolongées se sont fait entendre. De nouveaux applaudissemens ont éclaté à la vue de Msr. l'archevêque de Paris, qui venoit, pour la première fois, témoigner par sa présence l'intérêt qu'il porte à la jeunesse et aux succès des études publiques. Un instant après, Msr. l'évêque d'Hermopolis, en rochet et camail, est entré, suivi du conseil royal de l'instruction publique. Lorsque tout le monde a été placé, M. Dalgues, professeur agrégé de rhétorique au collége de Charlemagne, a prononcé en latin le discours d'usage. L'orateur a choisi pour texte la nécessité d'un goût pur et de principes fixes dans les compositions littéraires; il s'est élevé avec énergie contre les doctrines nouvelles qu'on voudroit introduire parmi nous, et a ramené avec habileté, dans sa péroraison, l'éloge du Roi, des détails sur les cérémonies du sacre, et le bonheur que promet à la France un règne qui a commencé sous de si heureux auspices.

S. Exc. le grand-maître a ensuite prononcé le discours suivant:

« Jamais à aucune époque de notre histoire, l'instruction publique n'a été plus abondante ni plus variée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

» De toutes parts les trésors des connoissances humaines sont offerts

à la noble avidité d'une laborieuse jeunesse, et pour la distribution, la force, le développement des études classiques, je ne vois pas ce que nous pourrions envier aux âges passés.

» Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, l'Université de France possède dans son sein des hommes qui, par leur vaste savoir, par leurs travaux scientifiques et littéraires, par l'éclat de leur enseignement, honorent notre patrie aux yeux des étrangers comme à ceux de leurs concitoyens. La maison même où nous sommes réunis n'est-elle pas le sanctuaire des hautes sciences et de la haute littérature? et peut-être le temps n'est-il pas loin où nous y verrons la science divine, qui a tant souffert de nos désastres, prendre un nouvel essor, et se préparer de nouveaux défenseurs dignes d'elle et de ses plus beaux jours.

» Mais si je me plais à rappeler ce qui console, ce qui rassure pour le présent et pour l'avenir, je dois aussi, sentinelle vigilante, signaler les dangers qui nous menacent; des ennemis redoutables assiégent nos écoles et cherchent à y pénétrer : je veux parler des mauvaises doctrines et du mauvais goût.

» Le caractère sacré dont je suis revêtu, le poste honorable qui m'est confié, tout me commande d'élever la voix avec force, et de crier à la jeunesse qui m'entend : Fuyez ces doctrines de mensonge, qui tantôt avilissent l'homme en le faisant descendre à la condition de la brute, et tantôt lui prêtent une chimérique grandeur en exaltant son orgueil. Si peut-être ils ne bannissent pas la Divinité de l'univers, ils la banissent du moins de leur cœur; elle est pour eux comme si elle n'étoit pas : leur culte, c'est l'indifférence; leur morale, l'intérêt; leur espérance, le néant. En brisant le joug nécessaire de l'autorité divine, ils déchaînent toutes les passions et tous les vices, et ne semblent affranchir le genre humain que pour le faire tomber dans la plus honteuse servitude.

» On ne sauroit trop le répéter, Messieurs, la religion est pour le monde intelligent ce qu'est la lumière pour le monde visible; par elle tout s'anime; sans elle tout languit et meurt, le talent comme la vertu. Si elle venoit à perdre son empire, l'homme perdroit sa dignité, les ames s'affaisseroient, le sentiment de l'honnête et du beau s'affoibliroit; les œuvres de l'esprit ne seroient plus échauffées de cette flamme céleste qui leur donne la vie; le dérèglement des opinions passeroit dans le langage; à l'antique et noble simplicité succéderoit une affectation puérile; les heureuses hardiesses de nos grands écrivains seroient remplacées par de monstrueuses innovations. Ainsi la ruine des mœurs entraîneroit celle des bonnes lettres, et l'on verroit s'ensevelir inévitablement dans le même tombeau les mœurs, les lois, la liberté, les lettres et les arts.

» Mais, non, Messieurs, le ciel ne nous a pas condamnés à cet excès d'opprobre et de calamité; il est assis sur le trône de France, ce Prince si aimant et si digne d'être aimé, qui n'a pas juré en vain aux pieds des autels de maintenir la religion, la justice et les lois, et de se dévouer au bien de ses peuples. Roi par sa naissance, Roi par l'af-

fection des Français, qu'il vive pour régner sur nous avec gloire; qu'il vive pour être heureux de la félicité publique; qu'il vive autant que notre amour. »

La liste des prix a été lue par M. l'abbé Thibault, inspecteur de l'académie de Paris. Le prix d'honneur a été remporté par le jeune Carrette, élève du collége Henri IV. Le second a été obtenu par le jeune Binaut, élève du collége Stanislas. Le collége de Henri IV a obtenu quinze prix et soixante trois *accessit*; le collége Charlemagne, onze prix et cinquante *accessit*; le collége Bourbon, dix prix et trente-six *accessit*; le collége Sainte-Barbe, huit prix et vingt-cinq *accessit*; le collége Louis-le-Grand, sept prix et vingt-sept *accessit*; le collége Saint-Louis, six prix et vingt sept *accessit*; le collége Stanislas, sept prix et treize *accessit*; le collége de Versailles, un prix et quatre *accessit*. M. le duc de Chartes, fils aîné du duc d'Orléans, a obtenu le quatrième *accessit* d'histoire.

AU RÉDACTEUR.

Cherbourg, 15 août 1825.

Monsieur, il manque, aux pièces relatives à l'enterrement de M. Noël, à Cherbourg, publiées par le *Courrier*, dans son numéro du 10 août, la réponse faite par M. le curé aux plaintes qu'on lui avoit adressées contre son vicaire. Voici cette réponse que l'impartialité du journaliste n'auroit pas dû omettre, et que vous êtes prié de vouloir bien publier :

Cherbourg, le 18 mai 1825.

Messieurs, je suis plus affligé que personne du scandale causé à l'enterrement de M. Noël. Je ne l'ai attribué qu'à la mauvaise intention des porteurs, et de quelques personnes, peut-être, qui leur avoient donné des ordres. Jamais je n'ai pensé que les personnes recommandables qui faisoient partie du convoi y eussent d'autre part que de s'en indigner.

Comme le convoi s'avançoit vers l'église, il me venoit des avis de la lenteur que l'on affectoit dans la marche, et de la position pénible où se trouvoit le prêtre en fonction. Bientôt j'eus occasion de remarquer moi-même cette excessive lenteur, attestée d'ailleurs suffisamment par la longueur du temps que l'on avoit mis à se rendre à l'église.

M. le vicaire, de son côté, me fit avertir de ce qui se passoit, et me demanda quel parti il y a avoit prendre. Je lui fis dire de respecter la dignité de son ministère, et, en cas que l'on affectât la même lenteur en se rendant au cimetière, d'achever seul les cérémonies saintes au bord de la fosse, et de se retirer.

Ainsi, Messieurs, si le prêtre officiant a fait une faute, c'est sur moi seul que doit peser toute la responsabilité; il n'a fait que suivre mes instructions.

Voici le principe d'après lequel, ce semble, la question présente doit être décidée : dans une procession religieuse, c'est au clergé qu'il appartient nécessairement de diriger la marche, et il ne peut, sans compromettre son ministère, se laisser dominer et conduire selon le gré ou le caprice des assistans.

Si l'on veut des cérémonies funèbres auxquelles le clergé ne préside point, il ne faut pas l'y appeler : si l'on veut qu'il s'y trouve et qu'il y préside, il faut donc suivre la direction qu'il donne.

Lors même donc que M. le vicaire eût marché trop rapidement, ce qui, sans doute, eût été blâmable, mais ce qui étoit loin de sa pensée et de mes intentions ; dans ce cas-là, dis-je, le devoir du convoi étoit de suivre à une juste distance et de conformer sa marche à celle du prêtre, sauf aux personnes offensées à porter, s'il y avoit lieu, des plaintes à l'autorité compétente.

Agir autrement, c'est désordre et insubordination. Les porteurs donc, en se tenant constamment à une distance de la croix qui rendoit la procession ridicule, ont méconnu l'autorité légitime qui devoit les conduire, et troublé par leur faute l'ordre d'une cérémonie religieuse.

Vous me demandez, Messieurs, si l'on doit marcher plus rapidement à un enterrement *à la charité* qu'à un autre.

Je pourrois d'abord répondre que certainement l'on ne doit point mettre la même pompe et la même solennité à un enterrement *à la charité* qu'à un enterrement de première classe.

Mais permettez-moi de retourner la question, et de vous demander à mon tour : doit-on, parce que l'on affectera, peut-être en haine du clergé et de la religion, de faire enterrer *à la charité* un homme riche et d'un rang distingué, marcher avec plus de lenteur et plus de pompe à cet enterrement *à la charité* qu'à un enterrement ordinaire? et le clergé doit-il, dans ce cas, se soumettre aux lois et à la contrainte que le bon plaisir ou la malveillance des porteurs voudront lui imposer, au risque d'exposer son ministère à la risée publique?

Je me flatte, Messieurs, que, revenus des préventions que l'on vous a fait prendre, vous conviendrez des principes que j'ai l'honneur de vous exposer ; au moins que vous rendrez justice à la pureté des vues et des motifs qui m'ont guidé dans cette malheureuse affaire.

Agréez, etc.

Signé, LAISNÉ.

Nous ne ferons d'autre réflexion sur cette lettre, sinon que c'est ici une nouvelle preuve de la précipitation et de l'acharnement de certains journaux dans les jugemens qu'ils portent contre le clergé, ainsi que de leur partialité qui leur fait supprimer la défense des prêtres qu'ils avoient accusés. C'est assez montrer que ce n'est pas l'amour de la vérité qui les dirige.



Réquisitoire de M. le procureur-général contre deux journaux.

Ce réquisitoire est une pièce trop importante pour que nous ne la donnions pas en entier à nos lecteurs; le zélé magistrat y signale avec énergie l'esprit, le but et les moyens de deux feuilles contre lesquelles nous nous sommes plus d'une fois élevé. Il s'effraie, avec tous les amis de l'ordre et de la paix, de la tendance de tant de déclamations, d'anecdotes et de plaisanteries, et il appelle des moyens de répression contre cet abus de la liberté de la presse. Non-seulement tous ceux qui chérissent la religion, mais tout ce qui a l'esprit droit, tout ce qui est honnête et modéré, désire qu'on mette un terme à un système pernicieux à la société; nous laissons parler M. le procureur-général :

A M. le conseiller d'Etat, pair de France, premier président de la cour royale de Paris.

« Nos dissensions politiques ont cessé; la démagogie, vaincue par la sagesse et les vertus de nos Rois, a perdu toutes ses coupables espérances; elle a dû renoncer à tous ces rêves insensés d'un autre gouvernement, d'une autre dynastie.

» Le peuple français s'est éclairé par ses malheurs : il veut la liberté, c'est-à-dire, le règne des lois, et non pas cette licence qui mène au despotisme par l'anarchie. Quelques brouillons s'agitent bien encore, qui cherchent à raviver des erreurs révolutionnaires définitivement jugées par le bon sens de la France. La France se souvient des échafauds, des glacières, et de tout le bonheur dont nous avons joui sous les hommes qui tenoient le même langage que les nouveaux protecteurs des droits du peuple.

» Le peuple se confie dans cette race auguste et française qui a juré nos institutions, placées naguère par notre Roi lui-même sous la garantie céleste. Le peuple laisse la voix des désorganisateurs se perdre dans le désert. Il sait que son protecteur naturel est le trône, parce que le trône est au-dessus de tous les intérêts, de toutes les passions, et il souffre désor-

mais impatiemment qu'on calomnie des vertus dont chaque jour il recueille les fruits, ou bien une autorité qu'il trouve en tous les momens fidèle à ses promesses.

» Ces ennemis de tout ordre, qui sèment du trouble pour recueillir du pouvoir, ont donc dû changer de plan. Ils en ont changé. Ils ne se sont plus attaqués à la monarchie, parce qu'elle est dans nos cœurs, et que nous avons tous vérifié qu'elle est aussi dans nos besoins : ils ont pris une route bien autrement funeste ; car celle-ci mène plus loin qu'à la destruction du trône, elle mène à la destruction de la société elle-même, quelle que soit la forme de son gouvernement.

» C'est la religion qui, dans leurs noirs complots, est aujourd'hui devenue le point de mire de leurs attaques ; la religion, unique refuge des puissans dans leurs peines de cœur, et dans ces catastrophes sans remède humain, dont on ne sait pas garantir même le diadême ; la religion, ce sublime moyen de compensation des misères et des souffrances du pauvre ; la religion, pour tous la seule source infaillible et vraie du bonheur individuel ; la religion enfin, indispensable supplément de l'impuissance des lois.

» Et pourquoi toutes ces tentatives furieuses contre cette fille du ciel ? Parce que sans la religion, si le fanatisme philosophique l'emporte, tout ce qui existe croule encore une fois, et qu'au milieu de cette ruine immense, chaque ambitieux espère se saisir d'un débris pour s'en faire un piédestal.

» Mais ces hommes sont trop habiles pour l'attaquer de front et toujours à découvert. *Ecrasez l'infâme* est leur mot de ralliement secret : on peut s'en convaincre à leur idolâtrie pour le chef qui le leur donna. Ce n'est plus leur mot de ralliement public ; ils savent qu'il révolteroit : ils procèdent par des moyens plus adroits ; ils emploient quelquefois encore l'audace, quand leur rage les trahit, mais plus souvent l'hypocrisie ; l'hypocrisie a gagné jusqu'à leurs journaux.

» Parmi ceux-ci, il en est deux surtout dont elle est devenue l'arme favorite : ce sont le *Constitutionnel* et le *Courrier*, que le soussigné ne sauroit tarder plus long-temps à dénoncer à la cour pour leur tendance coupable à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat. C'est au nom de Dieu que ces apôtres nouveaux blasphèment Dieu et les choses saintes. C'est souvent en professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ, qu'ils s'efforcent

de la saper dans ses fondemens. Ils cachent ordinairement leurs intentions; mais leurs intentions peuvent être reconnues à leurs œuvres.

» Or leurs œuvres, les voici : mépris déversés sur les choses et les personnes de la religion; provocation à la haine contre les prêtres en général; acharnement à propager contre eux des milliers d'accusations fausses, au milieu desquelles s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on a grand soin de ressasser et d'empoisonner. Tels sont les moyens perfides employés à présent par les deux journaux inculpés pour arriver à leur but, qui est de détruire la religion catholique pour y substituer le protestantisme, ou plutôt le néant de la religion. C'est ce dont l'esprit le plus superficiel peut se convaincre en parcourant leurs feuilles.

» Il est dans la religion catholique de pieuses pratiques qui ne sont nullement de précepte, nullement obligatoires pour personne, mais qui plaisent aux ames tendres, dont elles entretiennent la ferveur. L'Eglise ne les commande pas; l'Eglise ne les défend pas non plus; l'Eglise même les voit avec faveur comme des hommages à la Divinité, d'autant plus louables qu'elles sont plus spontanées, et aussi comme autant d'occasions de rappeler aux fidèles réunis leurs obligations envers Dieu et le prochain. C'en est assez pour exciter la colère des modernes iconoclastes. Aucune de ces pratiques ne sauroit trouver grâce à leurs yeux. Les plantations de croix, les dévotions particulières à tels saints que la contrée regarde comme ses patrons; des pélerinages vers certains lieux consacrés, ou par quelques-uns de nos saints mystères, ou par des traditions antiques, ou par le reconnoissant souvenir, soit de quelque péril conjuré, soit de quelque vœu exaucé, sont autant d'actes qu'ils dénoncent à la risée publique, comme des actes de fantasmagorie ridicule. Peu s'en faut qu'ils ne s'indignent contre les magistrats de ce qu'ils n'infligent aucun supplice à des hommes assez pervers pour ne pas rougir de leur croyance, et pour se complaire dans des cérémonies que leur a léguées la foi paternelle. Ce que voudroient du moins ces zélateurs si ardens de nos libertés, toujours prêts à pousser de grandes clameurs contre toute atteinte au droit qu'ont les citoyens de faire ce que la loi ne défend pas, c'est qu'on dissipât ces rassemblemens de prières, comme on chasse des malfaiteurs. Ah! sans doute

que l'autorité se garde bien de troubler les grandes réunions formées pour le plaisir, les assemblées de jeu, de danse, de spectacles, et même trop souvent de débauche. C'est là qu'il y auroit crime et scandale, si elle ne souffroit pas tout. Mais il y a crime et scandale à souffrir que des fidèles se trouvent dans de mêmes lieux, ou pour chanter les louanges de Dieu, ou pour entendre d'édifiantes exhortations, ou bien enfin pour porter en triomphe l'auguste signe de notre rédemption, auquel nul vrai chrétien ne sauroit refuser ses respects sans apostasier. Rien ne doit contenir ce qui est profane : il n'y a point assez de chaînes pour tout ce qui est sacré. Voilà la tolérance des philosophes, voilà le christianisme de leurs journaux.

» Ils pensent et parlent de même de points bien autrement vénérables pour les esprits religieux. Les miracles, les canonisations, l'invocation des saints, ne sont pas seulement des articles d'édification, ce sont des articles de la foi catholique. Il est permis sans doute d'argumenter contre les canonisations, tant qu'elles ne sont pas prononcées, ou bien de nier tel miracle en particulier, pourvu qu'on ne sorte pas de la décence et du respect qui ne doivent jamais abandonner des controverses pareilles. Mais dégrader par l'expression, comme le font les deux journaux, certains miracles; mais tourner en dérision certaines canonisations; mais n'en controverser les faits que pour faire rejaillir un mépris général sur toutes les canonisations, sur tous les miracles, sur l'invocation des saints; mais enfin ne porter dans une telle discussion, ainsi que le ton de moquerie perpétuelle le démontre, d'autre volonté que celle de présenter tous les actes de la religion comme un ramas de superstitions puériles, et la religion elle-même comme un mensonge qui n'a d'autre but que de tenir les hommes dans l'ignorance, d'éteindre toutes les lumières, et de propager l'erreur, c'est un système antireligieux, antisocial, qui ne sauroit, sans danger, rester impuni.

» L'acharnement des deux journalistes ne s'arrête pas là.

» S'ils n'épargnent pas les cérémonies et les réunions éphémères du culte, ils sont bien moins disposés au respect pour les réunions qui peuvent faire croire à quelque durée, comme celle des Trapistes, des Frères de la Doctrine, des Frères de la Charité, etc. C'est surtout sur ces institutions effrayantes

qu'ils croient devoir lancer tous les foudres philosophiques. À l'aspect de ces ambitieux d'une espèce nouvelle, dont les uns ne connoissent d'autres jouissances que des austérités surhumaines, d'autre monde que leur enclos, d'autres amis que les pauvres qu'ils soulagent, en partageant avec eux des fruits de leurs rustiques travaux; dont les autres ne veulent pour élèves et pour cliens que des enfans grossiers, avec lesquels ils commettent, en effet, l'irrémissible crime, un peu trop rare dans quelques autres institutions, de leur enseigner la religion et la morale, et de veiller, même hors des écoles, sur leurs mœurs non moins que sur leurs exercices; dont les autres, enfin, aspirent à soigner, pour l'amour du ciel, les plus hideuses et les plus redoutables infirmités humaines, ils demandent fièrement ce que deviennent les lois, qui ne reconnoissent pas de corporations religieuses.

» Nous leur demandons à notre tour ce que devient ce grand principe, si juste au fond, le principe si souvent invoqué par eux, qui permet de faire tout ce que la loi ne défend pas?

» Si la loi ne reconnoît pas les vœux perpétuels, elle ne dénie pourtant à qui que ce soit le droit de s'habiller comme il lui plaît, de régler l'emploi de son temps à sa fantaisie, de prier Dieu où il veut, et de se joindre à ses voisins ou bien à ses amis pour le prier dans une maison commune.

» Eh quoi! encore une fois on peut se réunir, les théologiens disoient pour pécher, tout le monde dira pour se livrer à des occupations frivoles et mondaines; et l'on ne pourra se réunir pour adorer Dieu! Des sociétés de plaisir se forment sans opposition, et il faudra clore violemment les sociétés d'édification et de prières!

» Qu'importe que ces sociétés s'appellent des couvens? Les mots n'altèrent pas les droits. Si les hommes qui se renferment dans les couvens n'y restent que par leur propre volonté; si, au moindre mot, au moindre signe, les murs de leur retraite tombent devant eux; s'ils ont la liberté d'en sortir à tout jamais, aussitôt qu'ils en ont conçu même la pensée, en quoi donc la loi est-elle violée d'y laisser demeurer ceux qui veulent n'en pas sortir, au milieu des compagnons de leur choix, comme dans un port où ils sont à l'abri des tempêtes et des agitations de la vie?

» C'est le propre des gouvernemens libres, qu'en tout ce

qui ne blesse ni la loi ni l'intérêt d'autrui chacun puisse faire son bien-être à sa manière. De quel droit le *Constitionnel* et le *Courrier* veulent-ils contraindre les religieux de la Trappe, de la Doctrine et de la Charité à aller leur demander ce qu'ils doivent faire, avec qui ils doivent vivre et où ils doivent demeurer?

» Mais ici même on sort des limites étroites de la question; il ne s'agit plus d'une thèse religieuse. L'existence des couvens avec la liberté d'en sortir est-elle prohibée, est-elle un mal social? La vraie philosophie, fût-elle toute seule et privée de la foi, ne seroit pas embarrassée de la réponse; elle la trouveroit dans l'expérience des siècles et dans les besoins du temps.

» Toutes les religions, vieilles ou modernes, ont eu leurs lieux de retraite, de recueillement ou d'expiation. Chez les païens même, la raison, d'accord avec la politique, les protégeoit. Eleusis et Memphis étoient sacrés. Comment se feroit-il que ce fût dans la religion catholique toute seule que fussent proscrits ces sanctuaires? comment se feroit-il qu'ils dussent l'être, surtout après les terribles agitations que nous avons traversées?

» Que fera-t-on pour tant de maux irréparables qui en sont sortis? De grandes infortunes ont besoin d'un asile loin du spectacle des passions, devenu intolérable pour ceux qui en ont tant souffert.

» Il faut aux coupables ignorés ou pardonnés par nos lois, mais auxquels n'a point pardonné leur conscience, moins indulgente, un refuge dans la pénitence, non-seulement contre le remords, mais peut-être, si on les condamnoit au désespoir, contre la tentative de nouveaux forfaits.

» Les plaies du cœur aussi sollicitent de tranquilles solitudes, où la douleur puisse s'épancher sans contrainte, et libre de tous les assujettissemens du monde, dans le sein de celui qui sait rendre le calme aux ames profondément blessées.

» Souvent enfin, et dans tous les temps, le désert fut tout à la fois une ressource et un remède pour les imaginations ardentes, pour les caractères farouches, pour les orgueils ombrageux, et pour une multitude d'autres infirmités intellectuelles. Trop foibles, les hommes ainsi malheureusement organisés pour résister à leurs penchans de désordre dans le monde ont du moins la sagesse, en se dévouant à la vie cé-

nobitique, de mettre une barrière entr'eux et lui. Beaucoup d'exemples ont prouvé que leur courageuse résistance porte ses fruits. En s'éloignant de ce qui les irritoit, en se retrempant dans la méditation des doctrines sublimes qui recommandent pour soi l'humilité, et la charité pour les autres, ils ont trouvé la paix de l'ame; ils ont laissé la paix au monde; la société et la religion ont dû jouir à la fois de cette double conquête.

» Ce n'est donc pas seulement impiété, c'est atteinte à l'intérêt social, de chercher à flétrir ces salutaires institutions qui, sans pouvoir enchaîner jamais la liberté de personne, garantissent le bonheur de quelques-uns et la sécurité de tous.

» Ces vérités devroient frapper de leur évidence même l'esprit de parti; mais l'esprit de parti ne se laisse pas éclairer. D'ailleurs il n'est pas de bonne foi; quand les raisons lui manquent, il cherche des prétextes. Il en est deux surtout dont il s'est armé contre ces institutions religieuses. A l'en croire, toutes, dévorées d'une ambition monstrueuse, elles veulent faire irruption dans la politique, tyranniser les consciences et le gouvernement lui-même. A l'en croire, toutes, elles ne respirent qu'ultramontanisme et destruction des libertés de l'église gallicane.

» L'excès des deux reproches en prouve par cela seul l'injustice profonde. Non, toutes les institutions religieuses ne sont pas gangrenées d'ambition; non, toutes les institutions religieuses ne méditent pas la ruine de nos doctrines.

» Qu'au sein de quelques-unes de ces institutions saintes, il se glisse des profanes; que quelques intérêts du siècle se couvrent du manteau respectable de la piéte pour servir des ambitions isolées; que quelques esprits extrêmes ou peu éclairés s'exagèrent la soumission due, dans les limites si bien connues, au chef de l'Eglise: qui le nie? Où est-il l'ouvrage des hommes qui soit également pur dans chaque partie, et où leur esprit ne dépose son caractère essentiel, celui de l'imperfection? Mais avec cette concession même, faite par la bonne foi, quel si grand danger en pourroit-il naître, surtout dans l'état actuel de l'opinion religieuse?

» Ne fermons pas volontairement les yeux à la lumière. Non, non, ce n'est pas aujourd'hui le fanatisme, ce n'est pas ce vieux fantôme de l'ambition du clergé évoqué de la

poussière des tombeaux où repose sa puissance détruite, qui est à craindre. L'esprit du siècle, quand ce ne seroit pas le devoir, la raison et l'intérêt du gouvernement de résister, y feroit tout seul un contre-poids suffisant.

» C'est l'athéisme, c'est le matérialisme, ces deux grands dissolvans de toute organisation sociale, qui, sous quelque masque qu'ils prennent, sont à réprimer, parce que là est le péril commun. Ce sont là les ennemis qu'il faut combattre, sous peine de périr. Il faut les combattre sans se laisser détourner de cette guerre forcée par de vaines terreurs, qui ne sont répandues avec tant de perfidie que pour donner le change aux esprits crédules.

» Toutefois que ceux-ci se rassurent. S'il étoit vrai que des actes matériels et extérieurs se produisissent jamais pour soumettre le sceptre à l'encensoir; si jamais, ce que grâce à Dieu rien ne présage, la dignité de la couronne devenoit l'objet d'entreprises qui ne seroient pas moins coupables pour être qualifiées de religieuses, la résistance ne se feroit pas long-temps attendre.

» On verroit que l'esprit de la vieille magistrature n'est pas éteint dans la nouvelle. Chrétiens sincères, sujets loyaux, les magistrats connoissent leurs doubles devoirs; ils ne confondent point la vénération profonde qu'ils ne cesseront de porter au chef visible de l'Eglise, avec l'obéissance servile à des volontés politiques d'un souverain étranger : ils scelleroient leur foi de leur sang; de leur sang aussi ils scelleroient leur fidélité au prince. Toujours prêts à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, ils sont également prêts à défendre pour César ce qui est à César. Mais les magistrats, pour rechercher personne, ne prennent pas l'ordre des factieux; ils n'accueillent pas avec docilité toutes ces vaines rumeurs qui dénoncent des soupçons vrais ou affectés, au lieu de dénoncer des faits légaux; et, respectueux gardiens de la liberté civile comme de la liberté religieuse, ils ne poursuivent pas ceux que la loi ne leur permet pas de poursuivre.

» Disons-en autant des doctrines. Non, les libertés de l'église gallicane ne sont pas en danger, même quand quelques rêveurs ascétiques se proposeroient d'y porter des atteintes. Viennent des attaques vraies, et le courage des défenseurs ne manquera pas à la cause, sans qu'ils aient besoin de la traître alliance des nouveaux Pères de l'Eglise qui vont s'in-

struire de la religion chrétienne dans le *Courrier* et dans le *Constitutionnel*.

» Elles ne sont pas toutes éteintes les lumières de l'église de France.

» Elles brillent sur plus d'un trône épiscopal, prêtes à répandre tout leur éclat au moment du besoin.

» Ils existent ces vénérables débris de la vieille Sorbonne, de cet auguste corps conservateur de la foi et de nos disciplines, qui mérita le beau titre de concile perpétuel des Gaules; de ce corps utile et sage autant que saint, qui vient, pour ainsi dire, sous une forme nouvelle, d'être tiré de ses décombres par la piété royale, et autour duquel, à la voix des pasteurs, accourroient en foule tous les soldats de la religion pour combattre avec ordre autant qu'avec science, avec vérité autant qu'avec simplicité, toutes les thèses dangereuses, même celles qui s'attaqueroient aux vérités reconnues par les plus grands prélats, l'illustre Bossuet à leur tête, et par l'assentiment universel et constant de l'église de France.

» Voilà les hommes qu'il faut attendre, voilà les hommes qu'il faut entendre.

» Mais les hommes à qui la justice doit imposer silence jusque-là, ce sont ceux qui ne touchent aux matières théologiques que pour les souiller, qui ne soulèvent toutes ces grandes questions que pour allumer les passions et les discordes; qui ne feignent de tant s'alarmer de l'ambition des prêtres que parce qu'ils voudroient tout immoler à la leur, et qui ne font si grand bruit des atteintes portées, selon eux, aux libertés de l'église gallicane que parce que, libertés de l'église gallicane, Eglise et religion, ils voudroient tout anéantir, s'ils le peuvent.

» Et comment en douter, lorsqu'on observe la marche de ces zélés défenseurs de notre église; lorsque des choses dont ils ne parlent qu'avec dérision, passant aux personnes qu'ils ne veulent pas épargner davantage, on les voit persécuter tout ce qui porte l'habit sacerdotal et religieux avec un acharnement déplorable; lorsqu'ils ne parlent jamais dans leurs feuilles des hommes consacrés au culte que pour les livrer à un avilissement commun et général; lorsqu'ils dénaturent leurs discours, leurs démarches, leurs actions, leurs intentions, pour les présenter à la société comme des parti-

sans de haine et de discorde, comme des spoliateurs des autres cultes, comme d'avides spéculateurs qui trafiquent des choses saintes; lorsqu'ils leur reprochent sans cesse leur faste et leur cupidité; lorsqu'ils entretiennent sans relâche la malignité publique, ou des fautes commises par quelques-uns d'eux, ou bien plus souvent des griefs supposés et menteurs, pour attirer sur la classe tout entière l'animadversion de leurs concitoyens; lorsqu'enfin, ils vont fouiller jusque dans le rebut des chroniques étrangères toutes les anecdotes propres à déconsidérer la religion catholique et ses ministres.

» Dans ce coupable but, il n'est rien que rejettent les deux journalistes. Tout est bon à leur envie de nuire. Elle fait son domaine de tout. Injures, outrages, ironies, rien n'est épargné. Chaque jour ramène le développement du même plan de déchirer et de nuire, et il n'est pas peut-être une seule de leurs feuilles où ne perce plus ou moins cette manie délirante d'attaquer la religion et le sacerdoce.

(*La fin au numéro prochain.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mercredi 17, M. l'archevêque a présidé une réunion pour l'œuvre des petits séminaires. M. l'abbé Landrieux, vicaire de Sainte-Elisabeth, a fait le discours, et a parlé sur l'importance et l'utilité de l'œuvre. Les résultats de la quête n'ont pas été aussi satisfaisans pendant ce trimestre, ce qui tient sans doute à la saison et à l'absence de beaucoup de personnes qui sont allées à la campagne. Dix-neuf paroisses seulement ont apporté leur contingent, les autres n'ont rien envoyé. M. l'archevêque, en faisant remarquer ce déficit, a formé des vœux pour que le prochain trimestre apportât quelque dédommagement. Le prélat a annoncé que, dans son voyage de Rome, il avoit sollicité des grâces spirituelles pour les dames qui recueillent les aumônes. Le saint Père a en effet accordé des indulgences qui ne peuvent que redoubler le zèle des dames pour une œuvre si importante et si digne d'intéresser tous les cœurs chrétiens.

— Une femme, d'une haute piété et d'un zèle admirable pour toutes sortes de bonnes œuvres, vient de mourir d'une manière déplorable. Mme. la présidente Hocquart, veuve

d'un magistrat qui a péri pendant la révolution, et tante de M. l'archevêque de Paris, revenoit de Bourgogne, après être allée au-devant de ce prélat : sa voiture a versé, Mme. Hocquart a été jetée en dehors, et la roue lui a passé sur la tête. Cette dame, âgée de plus de soixante-dix ans, a expiré au bout de quelques heures. Sa haute piété peut seule apporter quelque adoucissement à la douleur de ses amis et à celle d'un prélat qui révéroit en elle une seconde mère. Les pauvres font une perte affreuse, et les bonnes œuvres que Mme. Hocquart formoit et soutenoit par sa fortune sont privées d'un puissant appui. Nous essaierons plus tard de retracer, dans un article plus étendu, les vertus de Mme. Hocquart, et les services qu'elle a rendus aux malheureux et à la société.

— Le jeudi 25, jour de saint Louis, fondateur de la maison royale des Quinze-Vingts, à dix heures précises, aura lieu, dans cet établissement, une messe solennelle en musique, à grand orchestre, de la composition de M. l'abbé Rose, exécutée par les musiciens aveugles. A trois heures, vêpres, suivies du panégyrique du saint par M. l'abbé de Causans, prédicateur du Roi. M. l'évêque de Caryste officiera pontificalement tout le jour.

— Mme. la Dauphine, à son passage à Roucy, en se rendant au sacre, avoit accueilli la demande de M. le curé de Berry-au-Bac, canton de Neufchâtel, diocèse de Soissons, qui sollicitoit des secours pour son église. La Princesse a bien voulu accorder 300 fr., qui ont été employés en objets d'urgente nécessité. Ces objets ont paru pour la première fois dans l'église le jour de l'Assomption. M. le curé, après un discours sur la solennité, annonça pour le lendemain une messe d'actions de grâces et pour la conservation de la Princesse et de la famille royale. Les maire et adjoint et bon nombre d'habitans se sont fait un devoir d'assister à la cérémonie, et de montrer leur reconnoissance pour le bienfait dont ils ont été l'objet.

— La distribution des prix a eu lieu le 9 août, au petit séminaire de Sottevast, diocèse de Coutances. Elle a été présidée par M. l'abbé Dancel, curé de Valognes et vicaire-général du diocèse. Cette maison, dont nous avons parlé quelquefois, continue à former des sujets pour l'Eglise et pour la société. Elle est dirigée par M. l'abbé Lebarbenchon, qui

est secondé par plusieurs autres ecclésiastiques du diocèse. Le petit séminaire de Sottevast est comme la seconde section du petit séminaire de Coutances, et on y fait le cours d'humanités jusqu'à la rhétorique exclusivement. Depuis quelques années on a formé en outre, dans le diocèse, un petit séminaire à l'Abbaye-Blanche, près Mortain. Cet établissement sert principalement pour l'ancien diocèse d'Avranches, réuni aujourd'hui à Coutances.

— Dans un autre diocèse, un autre établissement non moins utile à la religion, est le pensionnat ecclésiastique de Montdidier; la distribution des prix a été faite le mercredi 17; elle a été présidée par M. de Chabons, évêque d'Amiens, qui a voulu s'assurer par lui-même des succès des élèves et les animer par sa présence. M. Aubrelicque, curé-doyen du canton, plusieurs autres ecclésiastiques, M. le sous-préfet et les autres autorités de la ville assistoient à cette réunion. Après un exercice littéraire, qui exprimoit les plus nobles sentimens, M. Vivier, supérieur du collége, a prononcé un discours, où il a exposé le plan et les fruits d'une bonne éducation; la sagesse de ses vues annonçoit un homme expérimenté dans l'art de conduire la jeunesse, et de lui faire aimer et pratiquer la vertu. Les couronnes ont ensuite été distribuées aux vainqueurs, qui tous sont allés humblement les déposer aux pieds de celui qui donne et récompense les talens; toute l'assemblée a applaudi à ce pieux usage.

— On a vu, dans notre n°. 1084, l'extrait d'une dépêche relative à l'île de Saint-Domingue : c'étoit une réponse de M. le cardinal della Somaglia, pro-préfet de la Propagande, à une lettre écrite au nom du président Boyer. Cette dernière lettre étoit du 22 janvier 1824, et la réponse du cardinal du 24 juillet de la même année. S. Em. annonçoit que le saint Père étoit disposé à favoriser les vues du président, et mettoit provisoirement tout le territoire d'Haïti sous la juridiction de l'archevêque de San-Domingo, sauf à lui donner des coopérateurs. Cette lettre de M. le cardinal della Somaglia est arrivée à Haïti au commencement d'octobre, et le secrétaire du président, le général Inginac, en a adressé une autre au cardinal, datée du Port-au-Prince le 18 décembre dernier. Le secrétaire expose l'état de la religion dans l'île; des pasteurs sans mission y ont fait beaucoup de

mal. M. Glory, qui y fut envoyé en 1821, n'étoit pas propre à rétablir le calme; il fut renvoyé, et a péri peu après, comme nous l'avons vu nos. 747 et 799. Aujourd'hui, dit le secrétaire, le grand âge et les infirmités de M. l'archevêque Pierre Ximenès l'empêchent d'étendre ses soins sur toute l'île, et il a besoin de quelques coopérateurs: heureusement, ajoute le secrétaire, que, parmi les ecclésiastiques qui exercent sous le prélat, *il s'en trouve quelques-uns qui ont justifié la confiance du peuple par une conduite irréprochable, auxquels on doit en partie le retour de la paix et de l'union parmi les fidèles, et qui, issus du sang africain, présentent une garantie* qu'on ne sauroit trouver dans des étrangers. Si le saint Père approuve cette idée, alors le président lui désigneroit les pasteurs qui méritent d'être les coadjuteurs de l'archevêque. Telle est la substance de la lettre du général Inginac, telle qu'elle se trouve dans le *Constitutionnel* du 18 août. Comme ce journal est presque officiel pour Saint-Domingue, nous croyons la lettre authentique, et nous formons des vœux pour que cette île puisse avoir bientôt des pasteurs légitimes et zélés pour le bien. Le saint Siége accueillera-t-il le vœu du président pour des évêques *issus du sang africain?* C'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider. L'archevêque de Saint-Domingue, dont il est parlé dans la lettre ci-dessus, et qui y est désigné sous le nom de Pierre Ximenès, est nommé, dans le *Cracas* de Rome, Pierre Valero. Il est né à Saint-Domingue en 1757, et a été institué archevêque en 1817. La population de l'île est aujourd'hui, à ce qu'on assure, de neuf cent trente-cinq mille ames, presque tous nègres ou mulâtres. La partie espagnole s'est déclarée indépendante en 1821, et est, comme tout le reste, soumise au régime républicain. D'après la constitution, la religion catholique est la religion de l'Etat.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient d'accorder à la commune du Temple, arrondissement de Vendôme (Loir et Cher) une somme de 300 fr. pour les réparations de son église et de son presbytère.

— S. A. R. Madame, a reçu, le 14, les Dames de Charité de Dieppe et les Frères des écoles chrétiennes, et leur a promis sa protection.

La Princesse a visité ce même jour les hospices, et s'est arrêtée, à l'Hôtel-Dieu, près du lit d'un dragon de la garde royale, d'un postillon de sa maison, et d'un matelot du *Rôdeur*. A l'hospice général, MADAME s'est approché du lit d'un paralytique qu'elle avoit déjà vu l'année dernière. Le matin, S. A. R. avoit envoyé à Saint-Remi un dais superbe, auquel la Princesse et Mme. la Dauphine ont travaillé de leurs mains. A dix heures du soir, un feu d'artifice a été tiré sous les fenêtres de S. A. R. Le 15, MADAME a assisté à la grand'messe, ainsi qu'à tous les offices du jour, et a suivi, à pied, la procession. S. A. R. a dû partir pour Boulogne le mardi 23. On assure que la Princesse restera trois jours dans cette ville, d'où elle se rendra à Calais, à Abbeville, et reviendra ensuite à Dieppe pour continuer les bains de mer, qui lui font beaucoup de bien

— Mgr. le duc d'Orléans est attendu, le 22 août, à Valenciennes, avec son fils ainé le duc de Chartres, pour l'installer, en qualité de colonel du 1er. régiment de hussards, qui porte maintenant son nom.

— Le *Moniteur* contient l'ordonnance qui supprime l'intendance du garde-meuble de la couronne. M. le baron de Ville-d'Avray, ancien intendant du garde-meuble, a obtenu 20,000 fr. de pension des bontés du Roi, le titre de vicomte et la conservation du titre d'intendant-général.

— M. le duc de Wellington a été reçu en audience particulière par le Roi, le 18 août, et a eu l'honneur de dîner avec la famille royale. S. M. a fait une longue promenade dans le parc avec S. Exc.

— M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, a présidé, le 19, la distribution des prix de l'institution royale des sourds-muets. S. Exc., après la cérémonie, a fondé une rente annuelle de 100 fr. pour être donnée en prix de sagesse. Une personne avoit fondé une première rente qui devoit être donnée alternativement au plus sage des garçons, et, l'année suivante, à la plus sage des filles. M. de Doudeauville a voulu faire cesser cette alternative par la fondation de la seconde rente annuelle.

— M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, est parti, le 22 août, pour Lunéville, d'où il ira ensuite visiter les les forteresses des frontières.

— Les souscriptions ouvertes en faveur des Salinois, chez différens notaires de Paris, s'élèvent à un total de 31,478 fr. La souscription de Lyon a produit plus de 30,000 fr.

— De nouveaux souscripteurs, au nombre desquels on compte des ministres, la cour de cassation, des généraux et des régimens, ont donné pour les incendiés de Salins différentes sommes qui s'élèvent ensemble à 7816 fr.

— L'Académie des Sciences a tenu une séance le 16 août. M. Moreau de Jonnès a lu une note sur les enquêtes officielles constatant la contagion de la fièvre jaune et de la peste. En 1816, la faculté de médecine de Paris a décidé que la fièvre jaune est contagieuse, susceptible d'être importée par les communications maritimes et autres; qu'elle peut se transmettre également par les hommes et les mar-

chandises. Après une décision aussi solennelle, comment se peut-il faire qu'il y ait encore des médecins incrédules?

— La cause entre le libraire Lerouge et M. de Beauchamp a été reprise, le 19, devant le tribunal de première instance. M. Tarbé, avocat du Roi, a donné ses conclusions, et félicité le tribunal de ce que, lors de son premier jugement, il avoit pressenti la vérité, enfin dévoilée aujourd'hui; car il est bien reconnu que la publication de ces Mémoires de Fouché n'étoit qu'une spéculation honteuse, une *mystification* pour leurrer le public. Examinant ensuite la question même du procès, M. l'avocat du Roi a établi que l'action de Lerouge, n'étant fondée que sur des conventions prohibées, n'est pas admissible. En conséquence, il a conclu à ce que Lerouge soit déclaré non-recevable dans sa demande en garantie, et que M. de Beauchamp soit condamné à lui restituer la somme de 5000 fr., qu'il a reçue de lui. La cause est continuée à huitaine.

— Plusieurs individus, prévenus d'avoir abusé de la foiblesse de quelques jeunes gens, mineurs, et, en outre, accusés d'usure, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle de Paris, l'un à 2000 fr. d'amende et à deux ans de prison, et les autres à un an de prison et 100 fr. d'amende, conformément à l'article 406 du Code pénal.

— Le *Courrier français* avoit annoncé que M. de Villèle avoit donné au syndicat des receveurs-généraux une garantie contre les suites des opérations auxquelles ils se livrent spontanément, et dans leur seul intérêt. Une lettre de M. le préfet de police, insérée dans ce journal même, dément ce fait, et le déclare *faux, absolument controuvé et dénué de tout fondement.*

— M. le baron de Mackau, chargé de faire connoître au président Boyer les conditions auxquelles le Roi accordoit l'indépendance aux habitans de Saint-Domingue, arriva le 3 juillet au Port-au-Prince, et descendit à terre le 4 au matin. Les négociations commencèrent le même jour, et furent terminées, le 7, à dix heures du soir. L'ordonnance du Roi fut promulguée, le 8 au matin, aux cris de *Vive le Roi! vive la France!* Immédiatement après la promulgation, la goëlette la *Béarnaise* fit voile pour Brest.

— Le conseil-général du département de Lot et Garonne a émis le vœu de voir l'instruction publique confiée à des corporations religieuses, et que l'acte religieux précède l'acte civil dans le mariage. Les feuilles libérales font à ce même conseil-général de grands reproches de ce qu'il a proposé des mesures en faveur du droit d'aînesse.

— M. le général Poupart, chef de bureau au ministère de la guerre, est nommé commandant du département de Lot et Garonne, en remplacement de M. le général Papin, décédé.

— Les journaux anglais affirment que lord Cochrane va commander une flotille, composée principalement de vaisseaux à vapeur, pour aller au secours des Grecs. Il a eu, le 18, une entrevue avec les principaux membres du comité grec, et il a expressément stipulé que l'expédition auxiliaire seroit sous son seul commandement, et qu'il auroit carte blanche.

— Le roi des Pays-Bas va rendre, assure-t-on, une ordonnance qui doit prescrire de nouvelles dispositions dans le tarif des douanes. On croit que ces dispositions sont dirigées contre la librairie française.

— S. A. R. le prince Gustave de Suède, accompagné de la reine Frédérique, sa mère, doit aller, au commencement de septembre, faire une visite au roi et à la reine de Bavière. Ce jeune prince se rendra ensuite à Vienne pour prendre possession du régiment de hullans, dont l'empereur l'a nommé colonel.

— D'après un ordre du gouvernement de Hesse-Darmstadt, l'Église catholique et l'église calviniste seront à l'avenir traitées sur le même pied que l'église luthérienne.

— Par la négligence de quelques ouvriers, il a éclaté dans deux forêts de Norwége un si violent incendie que l'une des deux brûloit depuis dix-huit jours au 5 de ce mois. On peut à peine se faire une idée de l'affreux aspect que présentent deux montagnes couvertes de forêts entièrement embrasées.

— Le roi d'Espagne a rendu un décret qui supprime les commissions militaires, et renvoie toutes les procédures actuelles pendantes devant ces commissions, devant les tribunaux ordinaires, pour qu'ils les terminent conformément au droit établi. En conséquence de ce décret, la salle des alcades de la maison du roi, accompagnée de tout le cortége attaché à ce tribunal, a pris possession de toutes les procédures qui se trouvoient au pouvoir de la commission militaire : deux heures après, une grande quantité de prisonniers ont été mis en liberté.

— Un crime affreux a été commis, le 2 de ce mois, dans la paroisse de Notre-Dame del Mont, près Figuières, en Espagne. Le curé, sa domestique et le clerc de la paroisse ont été trouvés morts dans la maison curiale. Les cadavres du curé et de la domestique ont été découverts dans la cave, et on a reconnu neuf à dix coups de couteaux sur celui du curé; la domestique avoit aussi été frappée au cou et à la poitrine. Le malheureux clerc a été tué à coups de bâton dans sa chambre. Les auteurs de cet assassinat ont spolié la maison, et en partie l'église à laquelle elle se trouve attenante. La justice s'est rendue sur les lieux, et a constaté les différentes circonstances du crime.

— On a affiché, dans les rues de Lisbonne et de plusieurs autres villes du Portugal, une proclamation, adressée à la nation, où l'on engage les Portugais à établir une régence, présidée par la reine, et à secouer le joug du gouvernement anglais.

— Le 11 juillet, à dix heures du soir, le feu a éclaté dans le palais du pacha de Salonique; en peu d'instans, tous les appartemens, le harem, les bureaux, les écuries, et des établissemens immenses contenant plus de deux mille hommes de sa maison, ont été entièrement consumés. Plus de trente maisons des environs ont éprouvé le même sort, et, le 12, des débris enflammés couvroient plus d'un quart de lieue.

Réquisitoire de M. le procureur-général contre deux journaux.

(Suite du numéro précédent.)

» Ainsi, les journalistes parlent-ils des ordres religieux en général? ce sont des moines oisifs, disent-ils du ton le plus outrageant, qui ne produisent rien, et qui ne se reproduisent pas eux-mêmes.

» Un Franciscain paroît-il dans une ville? toute la ville est choquée du spectacle grotesque que lui offre ce capucin sale et barbu.

» Les Frères de la Doctrine chrétienne, ces respectables Frères, à qui la démocratie, si elle pouvoit être juste, sembleroit devoir une reconnoissance spéciale pour les soins qu'ils décernent exclusivement à l'éducation des indigens; ces respectables Frères, à qui leur humilité a fait une loi de ne pas avoir plus de science qu'ils n'ont besoin d'en transmettre à leurs élèves, pour le bonheur de ceux-ci, n'échappent pas à leurs mépris. Ces journalistes prennent au mot l'humilité des Frères. Ce sont des *ignorantins*. Jamais ils ne sont autrement désignés dans leurs feuilles.

» Les prêtres sont des tartuffes. Partout aux représentations théâtrales, le peuple saisit avec transport les allusions qui les désignent ainsi.

» Ils sont les ennemis de la civilisation. Ce sont des charlatans.

» Les missionnaires ne cherchent, dans leur vie ambulante, que des distractions gaies et aventureuses. Des caravanes mondaines, de jeunes filles à qui ils apprennent des cantiques, des prédications *nocturnes*, des dîners *somptueux*, où se succèdent les mets renommés des pays qu'ils parcourent: voilà ce qui a des attraits pour eux, voilà leur but et leur mobile.

» Les écoles de théologie sont à peine rétablies: elles sont calomniées déjà. Le règne des subtilités va reprendre. On va renouveler les discussions religieuses. On pourra discuter encore sur la grâce efficace. Ce qu'on n'apprendra pas dans

ces écoles, ce sera la fidélité au souverain et aux institutions de la patrie.

» Même fureur à travestir dans les ecclésiastiques les intentions les plus pures.

» Un livre d'examen de conscience effarouche la pudeur du *Constitutionnel* et du *Courrier*. C'est un recueil d'obscénités qui doit faire horreur aux pères de familles, ainsi que les prêtres qui les distribuent.

» Si, par respect pour les convenances, qui enseignent à ne pas mêler ce qui est saint avec ce qui est profane, les prêtres paroissent croire que les laïcs dans les funérailles ne doivent pas élever la voix pour prononcer des éloges: c'est irrévérence pour les morts.

» C'est fanatisme, si, par hasard, un confesseur, parmi les nombreux élèves des écoles élémentaires qui se présentent pour la première communion, croit qu'il en est un que, pour des motifs dont il est seul juge, il ne doit pas admettre encore.

» Quelques précautions paternelles, prises par un évêque pour prévenir la distribution des livres non vérifiés dans les écoles soumises à sa sollicitude, sont des abus d'autorité abominables.

» Quelques commodités offertes par les ermites du Mont-Valérien aux fidèles qui, selon un antique usage, vont y vénérer les mystères de la croix, deviennent des caravensérails, des retraites voluptueuses; peu s'en faut qu'on ne dise des mauvais lieux. C'est une honte de tolérer une telle licence.

» C'est aussi de la part des ermites une spéculation. Pure cupidité.

» Pure cupidité qui fait distribuer des rosaires et des images aux pauvres gens des campagnes qui ne savent pas lire, et dont la ferveur a besoin, pour s'entretenir, de signes matériels. C'est là aussi un commerce scandaleux, bien autrement scandaleux sûrement que celui qui distribue aux chaumières les œuvres philosophiques de Voltaire, mises à la portée de l'indigence elle-même.

» A Besançon, une location de chaises rapporte 11,000 fr. Quelle concussion! quelle dilapidation des deniers des familles! Passe pour les représentations théâtrales, qui quelquefois produisent la même somme en un seul jour. Dans ce

cas, la perception devient édifiante et morale. Aussi, à Besançon, le commerce tombe-t-il tout-à-fait.

» De jeunes néophites sont confirmés. Ils se cotisent. Chacun d'eux paie 5 sols pour l'église. Comment les tribunaux ferment-ils les yeux sur d'aussi affreuses exactions, et comment se trouve-t-il des prêtres assez cupides pour se les permettre?

» Une chapelle, dans un hôpital, est rendue à l'hôpital même à qui elle appartenoit par l'autorité compétente, qui juge qu'elle a dû être délaissée par les protestans, faute de titre suffisant de ceux-ci. Selon un usage invariable de l'Eglise d'adresser à Dieu le cantique d'action de grâces, lors de la bénédiction de tout lieu consacré au culte, le *Te Deum* est chanté par le chapelain. Les catholiques n'ont chanté le *Te Deum* que pour triompher des protestans. Haine aux catholiques!

» Un évêque s'agenouille dans les temples sur un carreau. Quelle mollesse! Blâme aux évêques!

» Des pierreries brillent dans quelques grandes cérémonies sur les habits sacerdotaux. Quel faste! Blâme aux évêques!

» Dans ce siècle d'éminente simplicité, ils montent bien quelquefois en carrosse. Vit-on jamais un tel orgueil? Et comment s'alimente-t-il cet orgueil? par l'inégale répartition des salaires ecclésiastiques. Les pauvres curés de campagne n'ont rien. Les évêques jouissent d'une opulence scandaleuse. Haine aux évêques!

» Haine aux prêtres de Saint-Vincent aussi. Haine aux Frères de la Charité. Leurs intérêts terrestres et la fiscalité, voilà le mobile des premiers. Les seconds veulent évidemment rentrer dans tous les hôpitaux. Rentrer dans les hôpitaux! reconquérir ambitieusement le titre de serviteurs des malades tourmentés par les plus dégoûtantes infirmités! vouloir goûter de nouveau l'ineffable jouissance de soigner la peste, les maladies contagieuses, de partager, de soulager les souffrances des pauvres blessés, se dévouer sans réserve à consoler et à assister les indigens! Qui en effet ne s'y méprendroit? quel bon esprit ne voit bien clairement qu'il n'y a là que cupidité, ambition et usurpation?

» Puis, à l'appui de toutes ces déclamations générales sont répandues en foule dans les deux journaux toutes les anecdotes exotiques et indigènes, propres à aigrir les esprits ir-

réfléchis, anecdotes qu'on ne prend pas même la peine de vérifier, et encore moins de prouver.

» Là c'est un boucher de Rome flétri dernièrement par le bourreau, pour avoir mangé des côtelettes le vendredi : conte absurde autant que faux.

» Ici, c'est un procureur du Roi plus doux qui ne requiert qu'un an d'emprisonnement pour un délit pareil, et sûrement tout aussi vrai.

» Il y a une ville où l'on a forcé des enfans protestans d'assister à une procession.

» Dans une autre, un curé a fait renoncer d'autres enfans à leur première communion, comme l'ayant faite sous les auspices d'un mauvais prêtre.

» Dans les Pays-Bas, il y a des ecclésiastiques qui font des exorcismes pour de l'argent.

» Ailleurs, un prêtre, qu'on ne nomme pas, et dont on n'indique pas même le pays, fait une remontrance publique à une femme qu'on ne nomme pas davantage.

» A Perpignan, des prêtres ont eu l'indécence de faire signe à des catholiques de s'agenouiller pendant que M. l'évêque donnait sa bénédiction.

» Dans un lieu, qu'on ne désigne pas, un prêtre qui portait le viatique sous un dais s'étonne de ce qu'un marchand catholique reste debout sur sa porte, et le marchand entre en conversation avec le prêtre pour se moquer de son étonnement.

» Dans un autre lieu, qui n'est pas plus désigné, une autre conversation, également édifiante, s'engage entre un catholique qui veut faire passer son cabriolet à travers une procession du saint Sacrement, et un curé auquel le pieux voyageur demande de quel droit il fait une procession le jour de l'octave.

» Les citations ne finiroient pas, si le soussigné vouloit rapporter tous les méfaits reprochés par les deux journalistes aux prêtres.

» Ces coups ainsi portés au culte et à ses ministres se renouvellent tous les jours dans chaque feuille; et, ce qui achève d'éclairer sur les perverses intentions qui inspirent ce débordement de malveillance contre eux, c'est qu'il n'est jamais question d'eux que pour les dénigrer. Du reste, jamais un mot, un seul mot en faveur des vertus ou des bienfaits qui

naissent d'une piété sage et éclairée, de manière que tous ceux qui, chaque matin, forment leur opinion sur celle du journal, sont amenés, par une pente insensible, à ne voir dans la religion catholique qu'une source de fanatisme, d'orgueil et de persécution.

» Et c'est en effet là que veut arriver le parti dont les deux journaux sont les trompettes.

» En attendant le néant religieux, le protestantisme est ce qu'ils appellent.

» C'est ainsi qu'ils applaudissent à la résolution qu'ils prêtent calomnieusement à la commune de Versoix d'apostasier, si on ne lui donne pas un curé qui agrée aux libéraux.

» C'est ainsi que ces pieux catholiques dénoncent aux Génevois les manœuvres pratiquées, disent-ils, par les prêtres pour convertir leurs enfans, et avertissent les pères de famille de se mettre en garde contre des tentatives pareilles: tolérance un peu restreinte, il est vrai, et qu'on pourroit s'étonner aussi de ne pas voir s'étendre aux sauvages que nos missionnaires veulent, au prix même du martyre, conquérir à la religion chrétienne.

» C'est ainsi qu'ils font dire au menuisier de Troyes, Jacquot, le même qui dernièrement plaidoit contre le chapelain de l'hôpital de cette ville pour faire restituer un mauvais livre saisi par le chapelain, que, pour échapper aux tracasseries des prêtres, il reste un moyen, celui de se faire huguenot.

» C'est ainsi qu'ils peignent le catholicisme opposé partout à la liberté, et ayant ruiné, par cette opposition, l'affranchissement des catholiques d'Irlande.

» C'est ainsi qu'ils indiquent aux fidèles, apparemment comme moyen assuré de salut, de cesser d'aller dans les églises, et de s'adresser aux prêtres; qu'ils conseillent, si les prêtres ne veulent pas les recevoir, de secouer la poussière de leurs pieds, et d'aller ailleurs; qu'ils insinuent enfin, aux parrains et marraines que n'admettent pas les prêtres catholiques, de frapper à des portes moins inexorables, et de demander à d'autres ministres du Dieu des chrétiens la prière et l'eau sainte que les catholiques leur refusent.

» Et ces conseils fructifient.

» Ce sont ces journalistes eux-mêmes qui, par une sorte de bravade philosophique, se chargent d'en fournir la preuve

» Ils publient la lettre d'un individu ignoré qui, mécontent, de son propre aveu, d'une suppression de gravures obscènes prononcée, du consentement des parties intéressées, par cette autorité à laquelle est confiée la surveillance des mœurs, plus mécontent d'un prêtre assez hardi pour n'avoir pas voulu donner à l'enfant d'un chrétien un nom du paganisme, s'applaudit d'être allé présenter son nouveau né à un ministre protestant plus complaisant, et d'avoir apostasié.

» Sur quoi l'on peut juger l'exquise bonne foi de ces ennemis du prosélytisme qui crient aux protestans de se garder des catholiques appliqués à les convertir, et aux catholiques d'abjurer leur foi pour se faire protestans.

» En dépit de leur hypocrisie, leurs desseins sont donc mis à nu.

» Leur odieux projet de miner la religion marche.

» Il est temps que la justice ouvre les yeux sur de telles fureurs pour les refréner.

» Ce considéré, le procureur-général du Roi requiert qu'il plaise à M. le premier président d'autoriser d'assigner les éditeurs responsables des journaux intitulés : le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, à tels jour et heure qu'il plaira à M. le premier président d'indiquer, par devant la cour en audience solennelle de deux chambres, qu'il semblera également bon à M. le premier président de désigner, pour y voir dire qu'attendu que l'esprit desdits journaux résultant de l'ensemble de leurs feuilles, et notamment d'une succession d'articles cités en entier par l'exposant dans un cahier signé de lui, joint au présent réquisitoire, et qui, en même temps qu'icelui sera notifié auxdits éditeurs, est de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat, lesdits deux journaux seront et demeureront suspendus; savoir, le *Constitutionnel* pendant un mois, et le *Courrier français*, attendu la récidive, pendant trois mois.

» Pour répondre à toutes autres fins de droit, et pour, en outre, se voir condamner aux dépens.

» Fait au parquet de la cour royale de Paris, le 30 juillet 1825. »

Signé, BELLART.

D'après ce réquisitoire, M. le premier président de la cour royale a assigné les éditeurs des deux journaux à com-

paroître devant la cour, les 19 et 21 novembre prochain; ils ne se plaindront probablement pas de n'avoir pas le temps de préparer leur défense.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La sollicitude du saint Père pour tout ce qui a rapport à l'éducation l'a porté à nommer des visiteurs apostoliques pour inspecter les établissemens d'éducation publique dans cette capitale. S. S. a été particulièrement satisfaite du rapport de Mgr. Perugini, évêque de Porphire, sur l'institut français des Dames de Saint-Denis aux Quatre-Fontaines, et sur la bonne tenue des élèves. La régularité et la ferveur que le visiteur a reconnues dans cette maison offrent une garantie aux familles, et donnent lieu d'espérer que cet établissement pourra contribuer aussi à l'amélioration des mœurs dans la classe aisée.

— La congrégation des Rits s'est assemblée le 30 juillet pour décider différentes causes. D'abord M. le cardinal Galeffi a proposé d'introduire la cause du Père Léopold de Gaiche, célèbre missionnaire apostolique de l'ordre des Mineurs réformés de saint François, mort le 2 avril 1815, à Spolette. Cette proposition a été accueillie par un rescrit favorable; et le Pape régnant, qui a connu ce religieux et qui a admiré sa vertu, a signé la commission : ainsi, le serviteur de Dieu est décoré du titre de vénérable, et la cause se poursuivra dans la forme ordinaire. On s'est occupé ensuite de deux autres causes; savoir, de l'approbation du culte rendu à Jacques de Ulma et à Ange de Gualdo. Le premier étoit un frère de l'ordre de Saint-Dominique, vitrier de son état. Il mourut en odeur de sainteté à Bologne, le 11 octobre 1491. Les fidèles recourent depuis long-temps à lui dans leurs besoins, et ont obtenu par son intercession des grâces signalées. Un des promoteurs de la cause étoit le frère Louis Fiori, du même ordre, qui s'est occupé à rédiger une Notice sur le bienheureux. L'autre cause est celle d'Ange de Gualdo, ermite Camaldule, qui, après une pénitence austère, mourut à Gualdo, près le diocèse de Nocera. Les habitans du lieu l'élurent pour leur protecteur, et célèbrent tous les ans sa fête. M. Piervisani, évêque de Nocera, et l'abbé Paoletti,

de Gualdo, poursuivent cette cause. Enfin, la dernière qui ait été agitée dans la congrégation du 30 juillet est celle d'un Français, le vénérable Benoît-Joseph Labre, mort à Rome le 16 avril 1783. On a examiné quelques lettres écrites par lui, et on les a jugées exemptes de toute censure. Le postulateur de la cause est M. l'abbé Philippe Colonna, recteur des catéchumènes, qui travaille avec activité à la béatification. Dieu continue à accorder des grâces signalées par l'intercession de ce serviteur de Dieu, et on recueille actuellement, à Macerata, les preuves légales d'un miracle qui sera discuté dans le temps par la congrégation.

— Dans le mois de juillet, la confrérie de la Sainte-Trinité a logé et nourri 5405 pélerins, dont 3104 hommes et 2346 femmes.

— M. le cardinal Brancadoro, archevêque de Fermo, a publié, le 29 juin dernier, une Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse sur la réédification de l'église Saint-Paul de Rome. Après avoir rappelé le désastre de cette église, en 1823, S. Em. remarque comme un prodige que le lieu où étoient déposées les reliques du saint apôtre ait été conservé au milieu d'un si furieux incendie. Elle cite l'encyclique de Léon XII sur le même objet, et présente les considérations qui peuvent porter les fidèles à concourir à la reconstruction de la basilique; le nom du grand apôtre, ses travaux qui ont converti nos ancêtres, et auxquels nous devons le trésor de la foi, l'élévation de sa doctrine, la sagesse des conseils qu'il adresse à toutes les classes dans ses Epîtres. S. Em. ordonne qu'on dispose des troncs dans les églises pour cette œuvre; elle défend toute autre quête, excepté celle des religieux mendians, et celles qui se font pour les sanctuaires de Lorette et de Tolentino.

PARIS. M. l'abbé Guillon (M. N. S.), professeur d'éloquence sacrée et inspecteur de l'Académie de Paris, a eu l'honneur de présenter dernièrement au Roi les troisième et quatrième livraisons de sa *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise* (1). Il y a déjà huit volumes de cet important ouvrage, auquel le Roi a fait souscrire pour plusieurs exemplaires. Nous avons

(1) 8 vol. in-8°.; prix, 7 fr. le volume. A Paris, chez Méquignon-Havard; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

rendu compte du Discours préliminaire dans notre n°. 1017, et dans le n°. 1115 nous avons donné une idée des trois premières livraisons. La quatrième, qui a paru récemment, et qui comprend les tomes VII et VIII, est la suite des Pères dogmatiques; le tome VII est rempli presque en entier par saint Basile, et le tome VIII par saint Grégoire de Nysse, saint Ephrem et saint Cyrille de Jérusalem. Nous reviendrons sur cette livraison et sur les précédentes, et nous nous arrêterons principalement sur deux grands morceaux qui sont à la tête de la deuxième et de la troisième parties; l'un est un tableau général des persécutions et des écrits publiés à cette époque contre le christianisme; l'autre est un Discours préliminaire sur la partie des Pères dogmatiques. Ces morceaux ajoutent à l'intérêt d'une si vaste collection, fruit de vingt ans de travail.

— Mme. Agathe-Thérèse Clouet, veuve Hocquart, qu'un accident affreux vient d'enlever à sa famille, à ses amis et aux bonnes œuvres, laissera de longs regrets par la réunion des plus heureuses qualités, de la piété la plus tendre et du dévoûment le plus généreux. Elle avoit épousé, avant la révolution, M. A. L. H. Hocquart, qui devint premier président de la cour des Aides de Paris, et qui périt, le 20 avril 1794, avec plusieurs présidens et conseillers au parlement. Mme. Hocquart étoit destinée au même sort, et resta en prison jusqu'après le 9 thermidor. Rendue à la liberté, elle n'en fit usage que pour se livrer sans réserve à l'exercice des bonnes œuvres. Sa maison étoit le refuge des prêtres fidèles, et un oratoire, qui y avoit été ménagé dans le lieu le plus caché, servit dans des occasions importantes. Lorsque les jours devinrent moins mauvais, ce même oratoire fut utile aux fidèles du quartier de la place Royale. Lorsque l'œuvre de la visite des hôpitaux fut établie, Mme. Hocquart en devint une des coopératrices les plus zélées, et les salles de l'Hôtel-Dieu ont souvent été le théâtre de son active charité. Elle eut beaucoup de part à la création de l'œuvre du grand séminaire, et elle en étoit la trésorière générale. Touchée de compassion de l'état des femmes détenues aux Madelonnettes, elle alloit, de concert avec plusieurs autres dames pieuses, leur faire des instructions plusieurs fois la semaine et leur expliquer le catéchisme, et elle a continué cette œuvre pendant plusieurs années. Depuis deux ans, elle rendoit

le même service aux femmes détenues à Saint-Lazare, et nous avons parlé plusieurs fois du bien qui s'est fait dans cette maison. Un retour éclatant à la religion, des conversions inattendues, le succès des missions, les pratiques de la piété introduites, ces heureux résultats sont dus en partie aux soins et à la charité de Mme. Hocquart. Sa bonté prévoyante ne se borna point là : ces femmes, à l'expiration de leur peine, étoient souvent dans la situation la plus pénible; dépourvues de ressources, elles étoient exposées à retomber dans leurs anciennes habitudes. Mme. Hocquart conçut l'idée de leur ouvrir un asile où elles seroient à la fois à l'abri du besoin et de tous les périls. Cette maison, dont il a été question plus d'une fois dans ce journal, subsiste à Paris sous le nom de Sainte-Marie-Egyptienne, et quarante femmes y trouvent, avec le travail, tous les secours de la religion. Nous pourrions encore citer d'autres œuvres auxquelles cette dame généreuse prit une grande part. Il y a peu d'années elle fit le sacrifice d'une belle propriété pour être en état de distribuer des aumônes plus abondantes. Mais ce qu'on admiroit surtout en elle, c'étoit sa simplicité, sa modestie et sa constante égalité d'humeur au milieu de toutes ses sollicitudes. Ces heureuses qualités prenoient leur source dans une piété profonde. Chaque matin, Mme. Hocquart passoit un temps considérable dans son oratoire; elle récitoit l'office divin et communioit tous les jours. Une gaîté aimable et spirituelle faisoit le fond de son caractère; elle la portoit en société, et faisoit chérir la piété aux personnes qui la connoissoient le moins. M. l'archevêque de Paris, dont Mme. Hocquart avoit épousé l'oncle, la révéroit comme une seconde mère, et elle lui portoit un tendre intérêt. Le prélat étoit son conseil, et se faisoit un plaisir de la seconder dans ses charitables entreprises. A son retour de Rome, Mgr. devoit s'arrêter chez son parent, M. Sallier, membre de la chambre des députés, qui habite le château de La Roche, en Bourgogne. Mme. Hocquart voulut aller à la rencontre du prélat; elle revenoit à Paris le mercredi 17, et avoit déjà fait une journée de chemin quand sa voiture versa près Joigny. Elle fut retirée sans connoissance, la roue lui avoit fracassé la tête; deux heures seulement après l'accident, elle rendit le dernier soupir. Elle étoit âgée de soixante-douze ans. M. l'archevêque a été frappé comme d'un coup de foudre

en apprenant cette nouvelle; sa seule consolation est le souvenir des bonnes œuvres d'une si vertueuse femme. Puissent les exemples qu'elle a laissés susciter des imitatrices et des émules de son zèle, et perpétuer parmi nous un dévoûment et une charité aussi efficaces!

— La retraite ecclésiastique de Rennes, dont nous n'avons dit qu'un mot, s'ouvrit le 1er. août, par un petit discours de M. l'évêque, qui auroit suffi pour lui gagner tous les cœurs, s'il ne se les étoit pas déjà attachés par sa bonté. Le prélat rappela que lui-même avoit exercé autrefois divers emplois du ministère pastoral, et exhorta tous les ecclésiastiques à recourir à lui avec confiance. La retraite s'est faite dans l'ancien couvent des Carmélites, qui sert aujourd'hui de grand séminaire. Il s'y trouva plus de deux cent quarante ecclésiastiques du diocèse, sans parler de ceux de la ville qui suivoient les exercices avec assiduité. Tous les exercices se faisoient en commun; ceux qui récitent le Bréviaire romain se réunissoient dans la chapelle, et ceux qui suivent le rit de Rennes dans une salle particulière. Il y avoit trois instructions par jour; les plus remarquables furent celles de la dignité du sacerdoce, de l'excellence du sacrifice, du zèle, de la nécessité de l'oraison, etc. Les grands-vicaires, les chanoines, les principaux curés, les missionnaires diocésains et les directeurs du séminaire étoient chargés d'entendre les confessions. Les retraitans s'édifioient réciproquement; les plus jeunes voyoient avec respect des hommes éprouvés par le feu des tribulations, et ceux-ci étoient touchés du zèle et de la ferveur des nouveaux prêtres. M. l'évêque les soutenoit tous par son exemple; il resta constamment au séminaire et ne manqua aucune instruction; chaque jour, après la prière, il donnoit sa bénédiction à tous ses prêtres. La retraite fut terminée, le 9, par la communion générale à la cathédrale. M. l'évêque officia, et M. Gloriot fit le discours. A l'offertoire, tous allèrent renouveler les promesses cléricales entre les mains de M. l'évêque, qui donnoit à chacun un petit règlement de vie sacerdotale, dressé exprès pendant la retraite. Après la cérémonie, qui dura plus de trois heures, on retourna processionnellement au séminaire, et M. l'évêque fit la clôture par un discours où il donna ses derniers avis, et exhorta ses prêtres à conserver les sentimens de piété que Dieu leur avoit inspirés.

— La petite ville de Ballon, diocèse et arrondissement du Mans, a vu sa population s'accroître de manière que son église ne suffit plus pour contenir les fidèles; les avenues de cet édifice sont d'ailleurs obstruées par des bâtimens. M. le général comte Coutard, dont on connoît le généreux dévoûment, a acheté ces bâtimens, et en a fait présent à sa ville natale. L'emplacement servira à augmenter la place dite de Bordeaux, et les matériaux serviront aux constructions à faire à l'église. On élèvera, sur un des bas côtés, une chapelle à saint Henri, en mémoire de l'enfant donné à la France. Mais les ressources de la paroisse sont loin d'égaler son zèle, et elle a besoin d'intéresser à son projet les personnes du dehors. D'anciens souvenirs se rattachent à cette petite ville; son château donna autrefois asile à Henri IV, et une énorme fleur de lis en plomb en couronne le sommet, et a traversé toute la révolution. La famille royale s'est empressée de seconder les nobles vues de M. le comte Coutard; le Roi a donné 1100 fr. pour les constructions à faire, M. le Dauphin 500 fr., Mme. la Dauphine 400, M. le prince de Bourbon 120, M. le cardinal de Croï 100, et les ministres des finances, de la guerre, des affaires étrangères et de la marine, chacun 100 fr. On espère que ces exemples seront imités, et que le religieux projet des habitans de Ballon recevra les encouragemens qu'il mérite.

— Le diocèse d'Avignon vient de perdre un ancien grand-vicaire, M. l'abbé Collet, chanoine de la métropole. Né à Avignon, en 1746, d'une famille qui a produit des magistrats estimables, M. Gabriel-Joseph Collet fit ses études sous ces maîtres habiles dont la destruction fut le premier essai du parti philosophique. Il étudia en théologie sous les Lazaristes, et fut d'abord chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, puis de la métropole d'Avignon. En cette qualité, ses confrères le chargèrent souvent de prononcer des discours d'apparat, des panégyriques, des oraisons funèbres. Il prêcha la passion du vendredi saint en latin, suivant un ancien usage, et s'en tira avec honneur. La Notice que nous avons reçue ne dit point ce que M. Collet devint pendant la révolution; il ne sortit point de France, et passoit pour n'avoir pas fait le serment. Quelque temps après le concordat, il fut fait curé de Bonnieux, et en 1811, M. Perrier, évêque d'Avignon, l'appela auprès de lui comme grand-vicaire, pour

remplacer l'abbé de Rochemore. M. Collet rendit des services dans cette place. Il ne partageoit point toutes les opinions de son évêque, et sollicita de Rome des pouvoirs pour des dispenses que celui-ci accordoit de sa propre autorité. Lorsque M. Perrier donna sa démission en 1821, M. Collet, déjà âgé de soixante-quinze ans, fut nommé par M. l'archevêque à un canonicat de la métropole. Loin de se livrer au repos, comme son âge sembloit l'y autoriser, il continuoit à exercer le ministère dans le tribunal, et accepta des places d'administrateur dans l'hôpital des insensés et dans les hospices réunis. Il remplissoit ces dernières fonctions avec zèle quand il tomba malade et mourut au bout de trois jours, après avoir reçu les sacremens de l'Église, le 27 juillet dernier. Les regrets qu'il laisse parmi de nombreux amis nous autorisoient à lui consacrer quelques lignes.

—Nous avons rendu compte, n°. 1135, des trois premières Lettres de M. Cobbett sur l'histoire de la réformation protestante en Angleterre et en Irlande; depuis nous avons vu deux autres Lettres, la quatrième et la cinquième, publiées également à Londres. La première, datée de Kensington, le 28 février dernier, continue l'histoire de la réforme de Henri VIII, et trace le tableau de sa tyrannie. Il y avoit alors en Angleterre 645 monastères, 90 colléges, 110 hôpitaux et 2374 bénéfices ou chapelles. Henri VIII s'empara de tout et en gratifia ses courtisans et ses agens. A cette occasion, l'auteur traite du célibat ecclésiastique et religieux, et juge que, soit qu'on l'envisage sous le rapport religieux, moral, civil ou politique, c'étoit une institution sage, heureuse pour la société, et dont l'abolition a été funeste. Tanner, évêque protestant dans le siècle dernier, a lui-même déploré la destruction des monastères, et M. Cobbett cite de lui un long passage, qu'il oppose aux malignes insinuations de l'historien Hume. La cinquième Lettre, datée du 31 mars, continue le même sujet. L'auteur rapporte des témoignages d'auteurs protestans en faveur des corps religieux; il expose les services qu'ont rendus ces corps, et les inconvéniens de leur suppression. Enfin, il raconte le pillage des monastères par Cromwell, que le roi avoit nommé son vicaire-général. Ces Lettres, il faut l'avouer, ne plairont pas aux anglicans : M. Cobbett ne dissimule rien,

et montre toute la turpitude de l'origine de la réforme. Il continue à publier de nouvelles Lettres, et nous en rendrons compte à mesure qu'elles nous parviendront. Cet ouvrage nous paroît d'un haut intérêt; aussi nous ne sommes point surpris qu'on en fasse en ce moment une traduction en italien. Cette traduction va paroître chez Bourlié, imprimeur de la Propagande à Rome. Il y aura tous les quinze jours un cahier. L'ouvrage est proposé par souscription.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la saint Louis, fête de Mgr. le Dauphin, S. A. R. a reçu les félicitations de Mgr. le duc de Bourbon, de Mme. la duchesse et de Mlle. d'Orléans. M. le maréchal duc de Bellune est venu également présenter ses félicitations respectueuses à M. le Dauphin, à la tête de MM. les officiers de service. Une députation d'invalides a eu l'honneur de présenter au Roi, selon l'ancien usage, un pain en l'honneur de saint Louis, leur patron. S. M. a adressé à ces vieux braves des paroles pleines d'amitié. S. A. R. Mademoiselle, qui porte les noms de Louise-Marie-Thérèse, a reçu la visite des jeunes princes et princesses d'Orléans. Il y a eu une petite fête à Bagatelle. La jeune Princesse a reçu les hommages de six petites orphelines de Saint-Cloud, auxquelles elle avoit fait donner des vêtemens.

— Le *Moniteur* contient un long rapport fait au Roi par le ministre de la marine, et concernant l'organisation du gouvernement et de l'administration coloniale de l'île de Bourbon. Ce rapport est suivi d'une ordonnance royale datée du 21 de ce mois, et qui renferme cent quatre-vingt-quatorze articles. Nous allons en donner la substance. Dans les cas où la sûreté de la colonie pourroit être compromise, des pouvoirs extraordinaires sont accordés au chef de la colonie, qui ne pourra néanmoins agir qu'avec la participation du conseil, auquel seront adjoints deux membres de la cour royale. Le pouvoir accordé au gouvernement de changer la législation ne s'étendra plus jusqu'à modifier les ordonnances royales en ce qui concerne l'organisation des tribunaux, l'état des personnes, les droits civils et ceux de la propriété. Le gouverneur est responsable toutes les fois qu'il agit sans s'arrêter aux avis du conseil et aux représentations des chefs d'administration. Telles sont à peu près les dispositions les plus remarquables de cette ordonnance, qui sera appliquée à la Martinique et à la Guadeloupe, sauf les modifications exigées par les localités.

— L'Académie française a tenu, le jour de la Saint-Louis, sa séance annuelle pour la distribution des prix de poésie et de vertu. La distribution du prix de poésie a été ajournée à l'année prochaine, au-

cun des concurrens n'ayant rempli les conditions du programme. On a lu ensuite un éloge de Vicq-d'Azir, médecin de la reine Marie-Antoinette, et une ode à la mémoire de M. le comte de Souza, ambassadeur de Portugal près la cour de France. La séance a été terminée par le rapport de M. Daru sur les prix de vertu. Huit prix ont été décernés; un de 10,000 fr., un de 3000 fr., un de 1200 fr., et cinq de 500 fr. Le matin, l'Académie avoit entendu le Panégyrique de saint Louis, prononcé, par M. l'abbé Roy, vicaire de Saint-Vincent de Paul; M. l'évêque d'Hermopolis et plusieurs membres de l'Académie ont assisté à une messe en musique, célébrée, suivant l'usage, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois.

— Les courses de chevaux auront lieu cette année au Champ de Mars, les 28 et 30 de ce mois, et le 8 septembre. On croit que le Roi honorera de sa présence les courses qui auront lieu le 8 septembre pour les prix dits *du Roi* et *du Dauphin*.

— La souscription ouverte dans les bureaux du ministère de la guerre en faveur des habitans de Salins s'est élevée à la somme de 2400 fr. Déjà M. le marquis de Clermont-Tonnerre avoit souscrit pour 500 fr. S. Exc. remettra elle-même le produit de ces offrandes, lors de son passage près de cette malheureuse ville.

— Les souscriptions pour Salins continuent, et les journaux publient chaque jour de longues listes de souscripteurs. Dans les dernières que nous avons sous les yeux, on remarque les noms de M. l'archevêque de Tours, qui a donné 50 fr.; de M. l'évêque de Strasbourg, qui a souscrit pour 500 fr., et de M. le supérieur du séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, pour 500 fr., tant pour lui que pour ses professeurs et élèves.

— Le *Constitutionnel*, dans son numéro du 6 août, avoit dit que toutes les Sœurs du Saint-Sacrement qui servent l'hôpital civil de Perpignan avoient dansé pour célébrer la fête de leur supérieure, et que l'aumônier même n'avoit pas été étranger à ce divertissement. La commission des hospices de Perpignan a adressé, le 25 de ce mois, une lettre au rédacteur de cette feuille pour démentir ce fait, qui, dit-il, a été méchamment controuvé; il n'y a eu ni collation ni danses. Cette fête, commencée par le plus innocent des amusemens, se termina, le lendemain, par les pratiques les plus repectables de la religion.

— On annonce que M. Maller, ancien consul-général à Rio-Janeiro, passe en cette qualité au consulat-général de Saint-Domingue; M. Mollien, connu par son voyage à la Colombie, est nommé vice-consul de cette résidence, et M. de l'Etang, ancien chancelier du consulat de Tunis, va remplir les mêmes fonctions sous le consul-général.

— Le 18 de ce mois, le buste du Roi et celui de Mgr. le Dauphin ont été inaugurés dans les salles de la mairie et du tribunal de commerce de Gournay (Seine-Inférieure). L'inauguration a été précédée d'une cérémonie religieuse, à laquelle ont assisté toutes les autorités.

Les bustes de S. M. et de Mgr. le Dauphin étoient environnés d'un brillant cortége. Toutes les maisons de la ville étoient ornées de drapeaux blancs. Le soir, il y a eu illumination générale, et un banquet qui s'est terminé par une souscription en faveur des incendiés de Salins.

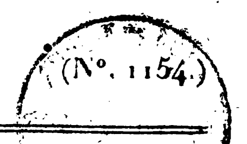
— La frégate la *Galathée*, que commande M. Maillard-Liscourt, capitaine de vaisseau, est partie, le 9, de Toulon, ayant à son bord Sidi Mahmout, qu'elle conduit à Tunis. Cet envoyé avoit exprimé le désir qu'on mit sous voiles pendant la nuit, afin, disoit-il, de ne pas éprouver le regret de voir fuir les côtes d'un royaume où j'ai reçu tant de marques de distinction et d'intérêt, et dont je ne perdrai jamais le souvenir.

— Le camp qui a été annoncé comme devant se former auprès du château de Marrac, a été dressé le 17 de ce mois. Le 5e. et le 31e. de ligne, qui forment la brigade du maréchal-de-camp Baltazar-d'Arci, s'y sont établis; la droite est appuyée sur les glacis de la place, dans direction de l'est. Le 2e. et le 3e. de ligne, formant l'autre brigade, sont casernés dans la ville de Perpignan et dans la citadelle. Les deux brigades se relèvent tous les quinze jours, et occupent alternativement le camp et les casernes. Le 19e. léger tient garnison dans les autres places du gouvernement.

— Le *Journal de la Belgique* annonce que M. de Méan, archevêque de Malines, a refusé d'accepter la curatelle du nouveau collége philosophique, et qu'il a fait connoitre cette détermination au gouvernement.

— Le 16 de ce mois, le général Bessières a quitté secrètement Madrid dans l'intention de se mettre à la tête de quelques partisans. Le 17, on apprit que trois compagnies du régiment de Santiago, cantonnées à Jétafé, avoient pris avec Bessières la direction de Brihuéga. Bessières s'est présenté devant cette ville, au nom du roi, et a fait déposer à quelques volontaires royaux leurs armes, qu'il a distribuées aux partisans qui le suivent. Les trois compagnies du régiment de Santiago sont rentrées dans le devoir, dès qu'elles ont connu la vérité. Bessières s'est dirigé vers l'Aragon, où il espère trouver des partisans. On a mis trois mille hommes à sa poursuite. Un décret du roi, rendu à cette occasion, porte ce qui suit : « Si les rebelles ne se rendent pas à discrétion, ils seront tous passés par les armes. Tous ceux qui auront fait cause commune avec eux seront punis de mort. »

— La statue de grandeur naturelle de l'impératrice Catherine II, exécutée par le sculpteur suédois professeur Goëthe, à Stockholm, est achevée, et sera transportée, le mois prochain, à Pétersbourg. Elle est de marbre blanc; l'impératrice est représentée assise sur un siége de forme antique, tenant d'une main le manuscrit du Code russe dont elle avoit ordonné la rédaction, et de l'autre main, qui est appuyée sur un globe, elle tient une branche d'olivier.



Lettres spirituelles, par le Père Surin. Nouvelle édition (1).

SECOND ARTICLE. (Suite du n°. 1142.)

Cependant les supérieurs du pieux Jésuite jugèrent à propos de le renvoyer à Loudun. Sa piété et sa prudence le faisoient également désirer des religieuses et de M. de Laubardemont, conseiller d'Etat, qui avoit été envoyé à Loudun. Le Père Surin y retourna donc dans l'été de 1637; il fit vœu, ainsi que Jeanne des Anges, d'aller ensemble au tombeau de saint François de Sales, à Anneci, si Dieu la délivroit de ses tourmens. Elle fut en effet délivrée le 15 octobre 1637, et ils firent leur pélerinage l'année suivante. La prieure passa par Paris, où elle fut conduite par M. de Laubardemont, et où elle excita vivement la curiosité; le Roi et la Reine, Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, voulurent la voir. Le commandeur de Sillery lui prêta sa voiture, et l'archevêque de Sens fournit à la dépense de la route. Pendant ce temps, le Père Surin se rendoit à Anneci, par Toulouse, Avignon et Grenoble; il partit le 12 avril 1638, accompagné d'un de ses confrères; il étoit alors lui-même dans un état fort extraordinaire, ne parlant presque pas, et ne se confessant que par signes. Arrivé à Anneci, où la prieure n'étoit pas encore, la Mère de Chantal le logea et l'accueillit avec bonté. Il fit sa neuvaine, et, étant reparti, il rencontra à Lyon la Mère Jeanne des Anges, avec laquelle on le sollicita de retourner à Anneci, afin

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Galand, rue de la Harpe, n°. 59; et au bureau de ce journal.

qu'ils accomplissent leur vœu ensemble, comme ils l'avoient promis. Sainte Chantal reçut la prieure, et tout le monde lui fit accueil comme à une personne qui avoit passé par de si rudes épreuves, et que Dieu avoit favorisée de grâces spéciales. On prétend même qu'il s'opéra en cette occasion des guérisons extraordinaires, dont on trouve le récit dans le manuscrit cité : *Abrégé de la véritable Histoire de la possession de Loudun*, 3e. partie, formant 278 pages in-4°.

La prieure et ceux qui l'accompagnoient revinrent par Chambéri, Grenoble et Moulins; dans cette dernière ville, le Père Surin célébra la messe chez les religieuses de la Visitation, consolation qu'il n'avoit pas eue depuis ses grandes infirmités. Il se sépara de la prieure à Briare, et, tandis qu'elle alloit à Paris, où la Reine lui avoit fait promettre de retourner, lui se rendoit directement à Bordeaux, où il devoit éprouver les peines les plus amères. Là il se trouva dans un état presque indéfinissable, ne pouvant ni marcher, ni parler, ni écrire, jouissant de toute sa raison, et cependant privé de l'exercice extérieur de ses facultés. Dans cet état humiliant, on crut devoir le tenir enfermé, et on l'abandonna aux soins d'un Frère qui le traitoit avec rigueur. Objet du mépris des uns et de l'inquiétude des autres; en proie à des tentations violentes, il se soumit avec patience à une si dure épreuve, et offrit à Dieu ses peines. On l'envoya quelque temps à Saintes, où les bons soins d'un Père recteur améliorèrent un peu sa situation. C'est pendant cette époque de douleur et de nuages qu'il composa son *Catéchisme spirituel* et les *Fondemens de la vie spirituelle*, qui furent écrits sous sa dictée.

Enfin, dans l'automne de 1656, cet état violent se calma peu à peu. Le Père recouvra insensiblement l'exercice de ses facultés. La première lettre que nous trouvons de lui, après cette épreuve, est datée du 8

février 1657, et adressée à l'abbé Lanier, abbé de Vaux, et archidiacre d'Angers, l'un des ecclésiastiques les plus recommandables de cette époque : *J'ai eu bien souvent du regret,* dit le pieux Jésuite, *de ne pouvoir répondre à tant de lettres que j'ai reçues de votre part; mais pendant vingt ans j'ai été dans l'impuissance de le faire; depuis peu Notre-Seigneur m'a rendu la facilité d'écrire.* Il répète la même chose dans plusieurs autres lettres de la même époque; cependant il ne disoit pas encore la messe, et ne se trouva en état de la célébrer que le lendemain de la fête de l'Annonciation de la même année 1657. Il reprit peu à peu tous ses exercices, et ensuite la direction des consciences. Les épreuves par lesquelles il avoit passé ne le rendoient que plus propre à donner des conseils suivant les besoins de chacun, à fortifier les uns, à consoler les autres. Il renoua donc ses correspondances interrompues depuis vingt ans; les personnes auxquelles il écrivoit le plus fréquemment sont la marquise d'Ars; Mme. du Houx, de Rennes, dont on a la Vie; Mme. de Pontac, femme du premier président au parlement de Bordeaux; l'abbé de Vaux; l'abbé Pouget, de Tulle, etc. Mais ses relations les plus habituelles étoient avec des religieuses; on a un grand nombre de lettres de lui à la Mère Jeanne des Anges. Il lui rappelle les grâces qu'elle a reçues, et l'exhorte à marcher de plus en plus dans les voies de la perfection. Il auroit désiré pouvoir visiter ce couvent, qu'il avoit dirigé autrefois, mais les supérieurs n'approuvèrent point ce projet. Le Père Surin entretenoit aussi des correspondances avec d'autres Ursulines de Loudun, avec la Mère Françoise-Angélique de Pouillé, dite en religion *Angélique de Saint-François,* que l'on assure avoir été une fille d'une éminente piété; avec des Carmélites, avec des Sœurs de la Visitation, etc. Les lettres qu'il leur adresse ne sont pas moins remar-

quables par la sagesse et la discrétion que par l'onction et la piété.

Le prince de Conti, Armand de Bourbon, dont la conversion fut si éclatante, et qui étonna la cour et les provinces par sa pénitence et ses aumônes, estimoit infiniment le Père Surin; il voulut le voir en passant par Bordeaux, et s'entretenir avec lui d'objets de piété. Ils s'écrivoient aussi sur les mêmes matières, mais ces lettres ne se trouvent point dans le recueil qui a donné lieu à cette Notice. Ce fut ce prince qui fit imprimer le *Catéchisme spirituel* (1) sur une copie qu'il avoit; les supérieurs des Jésuites furent mécontens de cette publication, et le Père Surin écrivit au prince pour tâcher de l'empêcher. Le prince lui répondit qu'il louoit son obéissance, mais qu'il croyoit l'ouvrage utile, et qu'il vouloit que l'on continuât l'impression du IIe. volume, à laquelle on travailloit alors. On trouve dans le présent recueil des lettres à l'abbé du Tour, aumônier du prince; au marquis de Fénélon, qui étoit aussi attaché au prince. Ce marquis de Fénélon étoit probablement l'oncle de l'archevêque dont M. de Bausset a parlé; le Père Surin étoit intimement lié avec ce seigneur, et lui donnoit des conseils pour se conduire à la cour.

Le pieux Jésuite étoit encore en relation avec

(1) Le Père Surin n'avoit pas voulu parler à ses supérieurs de cet ouvrage; *Je savois trop bien*, dit-il, *pour qui je passois dans leur esprit, pour attendre qu'ils y donnassent leur approbation* (*Abrégé de la véritable Histoire.....*, 3e. partie, page 77). On remarquera aussi la manière dont il parle du *Catéchisme spirituel*, dans ses *Lettres* : *J'ai trouvé ici entre les mains de Mme. de Rasac*, le Chrétien intérieur, *de M. de Bernières; je vous assure que je le trouve tellement à mon gré, que je ne juge plus que le* Catéchisme spirituel, *que je croyois auparavant fort utile, soit maintenant nécessaire. Si j'eusse vu celui-là plus tôt, je n'eusse point cru qu'il eût fallu donner celui-ci au public; car on trouve dans ce livre tout ce que je désire que l'on sache pour la vie spirituelle.* (Lettre du 30 novembre 1661, tome Ier., page 202 de la présente édition.)

Mlle. d'Epernon, fille du duc, et Carmélite sous le nom d'*Anne-Marie de Jésus;* il y a beaucoup de lettres de lui à Mme. de Pontac (Henriette-Gabriel de Thou), fille du premier président de ce nom, et femme du premier président au parlement de Bordeaux. C'étoit une personne de beaucoup de mérite, qui se donna entièrement à Dieu, et que le Père Surin dirigeoit; il continua de lui écrire pendant un voyage qu'elle fit à Paris, et il lui recommanda, entr'autres, une affaire auprès de MADEMOISELLE, fille du duc d'Orléans. Enfin nous indiquerons ses lettres à la vicomtesse de Roussille, au conseiller Dussault, et à d'autres gens de bien de cette époque.

Depuis que le Père Surin avoit recouvré toute sa liberté d'esprit, il se livroit avec zèle au ministère; il aimoit à confesser les gens du peuple, à visiter les paysans dans les campagnes et les pauvres dans les villes, et à leur faire des instructions à leur portée. Il donnoit des soins aux malades les plus abandonnés et pansoit leurs plaies. On le voyoit aller de village en village, prêchant jusqu'à deux fois par jour. L'abondance et la vivacité des sentimens dont il étoit pénétré ne lui permettoient pas d'être court, et il nous apprend lui-même que, prêchant la Passion à Bordeaux, en 1662, il demeura près de quatre heures en chaire. Son humilité et sa charité donnoient encore plus d'efficacité à ses paroles. Jusque dans ses dernières années, il pratiquoit l'obéissance, et il eut encore à souffrir sous la direction du Père Batide, homme pieux et estimable d'ailleurs, mais qui avoit d'autres idées sur les voies spirituelles, et qui contrarioit le Père Surin sur les pratiques intérieures. Celui-ci raconte cette épreuve dans le manuscrit cité, 3e. partie, chapitres 38 et 39. Sur la fin de sa vie, il étoit tout occupé de la passion de Notre-Seigneur, et dans ses dernières lettres il ne parloit presque que de cet objet ou de

l'eucharistie. Il raconte quelques faveurs que Dieu lui avoit faites, soit à l'autel, soit dans l'oraison, et expose avec simplicité ce qui se passoit dans son intérieur; voyez surtout les lettres 37, 41 et 46, IIe. volume de cette édition.

Sur la fin de janvier 1665, la Mère Jeanne des Anges mourut, à Loudun; le Père lui écrivit pour la fortifier dans ce dernier passage; sa dernière lettre à la Sœur est du 30 janvier, mais déjà Jeanne n'étoit plus. Le Père Surin raconte les détails de cette mort dans une lettre à Mme. de Pontac. Lui-même tomba malade peu après, et mourut le 21 avril 1665. Il s'y étoit préparé par un redoublement de ferveur et d'austérités.

Tous ses écrits montrent un homme intérieur, plein de sagesse, de zèle et de charité. Ses *Lettres spirituelles* surtout offrent une lecture attachante; on n'y trouve point une mysticité au-dessus de la portée du commun des fidèles. Les avis qu'y donne le Père Surin aux personnes qui le consultoient sont aussi solides que pieux, et peuvent être fort utiles aux chrétiens qui voudroient travailler à leur perfection. Ce livre convient surtout aux communautés, et peut former un bon sujet de lecture publique ou particulière.

L'édition est d'ailleurs faite avec soin; seulement plusieurs dates des lettres sont fautives, et cette partie auroit besoin d'être revue avec soin. Je crois avoir remarqué deux lettres datées de 1694, près de trente ans après la mort de Surin; il est probable qu'il faut lire 1664. Il y a d'autres erreurs de ce genre, quoique moins fortes. De telles fautes seront remarquées de peu de lecteurs, et ne nuiront point à l'utilité de l'ouvrage, cependant il seroit bon de les indiquer par un *errata*.

L'éditeur verra, j'espère, par cette analyse et par ces remarques, que j'ai lu avec quelque attention les *Lettres spirituelles;* puissé-je avoir aussi tiré quelque profit

des choses solides qu'elles renferment et des sages avis que le vertueux et expérimenté directeur donne à des fidèles de différentes conditions; avis où ne règne pas moins d'abondance et de vérité que de zèle, de discernement et d'onction!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On dit que le ROI a nommé à l'évêché de Viviers M. l'abbé Bonnel, grand-vicaire de Mende. M. l'abbé Bonnel étoit chanoine de la cathédrale de Mende dès 1780. Il resta caché pendant la révolution, et gouverna le diocèse dans les temps les plus fâcheux. Il refusa l'évêché de Nantes à l'époque du concordat de 1801. Il a été grand-vicaire sous les trois évêques qui se sont succédés à Mende, et jouit de l'estime et de la confiance du clergé et des fidèles. Il est aussi connu à Viviers, l'Ardèche ayant été long-temps sous la même administration ecclésiastique que Mende.

— Le vendredi 2 septembre prochain, trente-troisième anniversaire de la fin glorieuse des évêques et des prêtres immolés dans la maison des Carmes, rue de Vaugirard, il sera prononcé, à deux heures, un sermon dans l'église, aujourd'hui occupée par les dames Carmélites; le prédicateur sera M. l'abbé de Ponchevron, aumônier ordinaire de MADAME, duchesse de Berri. Après le sermon, il sera fait une quête, comme à l'ordinaire, pour les enfans délaissés de l'établissement de feu Mme. la comtesse de Carcado. Les enfans seront présens, ainsi que les dames qui s'appliquent avec tant de zèle et de persévérance à continuer cette œuvre intéressante.

— Le dimanche 4 septembre, une retraite commencera, dans l'église de Bonne-Nouvelle, pour les membres de l'association de prières en l'honneur du saint Sacrement. Les exercices ouvriront à la suite de l'office du soir, et continueront chaque jour jusqu'au dimanche suivant. Le matin, à six heures, il y aura une instruction familière après la messe, et le soir, à six heures, glose et sermon. Le jeudi 8, au soir, on recevra les personnes qui se seront fait inscrire pour l'association. Dans le cours de la retraite, il y aura quelques autres cérémonies dont on sera instruit la veille.

Toutes les instructions seront faites par les missionnaires de France ou par des ecclésiastiques de la paroisse.

— Le samedi 20 août, M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, a présidé à la distribution des prix dans la maison d'éducation dirigée par les dames de la congrégation de Sainte-Clotilde, grande rue de Reuilly. S. Exc. étoit accompagnée de M. le baron de Walbock, son secrétaire, et de M. l'abbé de Rauzan, supérieur des dames de cette congrégation sous l'autorité de Mgr. l'archevêque de Paris. Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler de cet établissement, honoré de la protection du Roi et de Mme. la Dauphine. Mais dans un temps où s'ouvrent de toutes parts, plutôt par spéculation que par dévoûment, des maisons destinées à l'instruction de la jeunesse, nous aimons à rappeler le petit nombre de celles qui, formées sous les auspices de la religion, donnent aux familles honorables l'heureuse garantie d'une éducation chrétienne solide et distinguée pour leurs enfans. Grâce à la pieuse sollicitude de nos premiers pasteurs, et au zèle éclairé qui les dirige, on voit fleurir ces précieuses institutions où s'allient avec une sagesse prudente, à tous les genres de travaux et d'études nécessaires aux jeunes personnes, les leçons sacrées de la religion, plus nécessaires encore pour le repos et le bonheur de la société.

— Ce qui afflige surtout les pasteurs zélés de cette capitale, et tous les amis de la religion et des mœurs, c'est, dans le peuple, l'insouciance des parens pour l'instruction de leurs enfans, les mauvais exemples qu'ils leur donnent dans l'intérieur des familles, et les mauvaises habitudes qu'on leur laisse prendre dans un âge où elles ont tant d'influence sur le reste de la vie. Il devient plus urgent que jamais de soustraire au moins un certain nombre d'enfans à l'influence des vices qui les entourent, et de leur ménager des exemples et des instructions contraires. C'est ce qui a porté M. l'abbé Desgenettes, curé des Missions-Etrangères, à former un établissement destiné à recueillir des jeunes filles, et à les élever dans l'amour de la piété et du travail. Le zélé pasteur a acheté, rue des Brodeurs, deux maisons contiguës, les a fait arranger, les a meublées, et y a ajouté un grand bâtiment pour les classes et les dortoirs. Une chapelle a été disposée avec beaucoup de goût, et M. l'archevêque l'a bénite le

lundi 22. Le prélat y a célébré la messe, et a adressé aux enfans une exhortation touchante, qui, en laissant apercevoir la douleur dont l'a pénétré un évènement cruel, indiquoit assez qu'il étoit venu chercher des consolations pour une si grande perte au pied d'un autel élevé par la charité. M. l'archevêque a ensuite visité la maison, et a vu avec intérêt et les dispositions faites dans le local, et l'ordre qui y règne. On ne peut, en effet, qu'applaudir au zèle du pasteur qui a conçu et exécuté ce projet, et qui le soutient à force de soins, de peines et de dépenses. Les Sœurs de la charité dirigent l'établissement; elles sont au nombre de neuf; les unes font l'école pour les jeunes filles du quartier, et leur apprennent en même temps à travailler. Ces enfans sont plus de cent, et ont des classes et une cour séparées. Les autres Sœurs veillent sur le pensionnat gratuit, où sont reçues plus de soixante jeunes orphelines qui sont à demeure dans la maison. Elles y couchent, y prennent leurs repas, y sont formées à différens travaux qui conviennent à leur sexe. Ces jeunes filles ont aussi des classes et une cour séparées. Nous n'avons pas besoin de dire que l'on forme principalement les enfans à la piété et aux vertus chrétiennes, et c'est là le grand avantage de cet établissement, si bien nommé la *Maison de la Providence*, véritable bienfait pour une paroisse qui compte beaucoup de familles de la classe laborieuse. C'est ainsi que le clergé répond aux plaintes de ses détracteurs: tandis qu'on le livre à des insultes et à des railleries également injustes et amères, il se venge par des actes de dévoûment, et il s'occupe d'une manière aussi efficace que généreuse des intérêts du pauvre, de l'éducation de la jeunesse, et du sort de ce peuple dont on veut lui enlever l'estime et la confiance.

— Quelques feuilles ont retenti dernièrement de déclamations et de plaisanteries sur les Frères de la charité. Qu'avons-nous besoin, disoit-on, de moines et de Frères? Nos hôpitaux ne sont-ils pas parfaitement administrés? tous les malades ne sont-ils pas secourus? la science et la philantropie ne suffisent-elles pas pour soulager l'humanité souffrante? faut-il donc absolument, pour soigner le pauvre, porter un froc ou un capuchon? Ces ingénieuses plaisanteries ont été tournées et retournées sous mille formes, et toujours de manière à nous présenter les Frères de la charité

comme des hommes aussi inutiles que ridicules, et qui ne pouvoient convenir à un siècle de lumières. Nous ne chercherons point à montrer au facétieux journaliste combien les soins désintéressés de la charité chrétienne l'emportent sur ceux de mercenaires et d'indifférens qui ne calculent que leur intérêt; nous nous contenterons de citer un fait récent. Les journaux ont parlé dernièrement de la triste fin de M. le contre-amiral Duplessis-Parscaud, mort à la suite de violens accès d'hydrophobie. Cet infortuné a été assisté, dans ses derniers momens, par M. le curé de l'Assomption, qui lui a porté des paroles de consolation et tous les secours de la religion. Mais on ne pouvoit trouver d'hommes pour le garder; chacun reculoit devant l'idée de rester auprès d'un malade dans une telle situation, et nulle offre n'avoit pu tenter les plus avides : dans cette circonstance, et lorsqu'il étoit instant de secourir et de garder le malheureux hydrophobe, on songea aux Frères de la charité, qui acceptèrent sans hésiter cette effrayante commission. Deux Frères vinrent auprès du malade, et ne le quittèrent pas dans les momens les plus périlleux. Nous souhaitons de tout notre cœur que ceux qui se moquent d'eux n'aient jamais besoin de pareils services. Ils peuvent voir du moins par là que des Frères de la charité peuvent être bons à quelque chose.

— M. l'évêque de Blois désiroit depuis long-temps de procurer une retraite aux prêtres de son diocèse; il vient d'en annoncer une qui s'ouvrira dans le local du petit séminaire, le 13 septembre prochain, et se terminera le 21. Le premier dimanche de septembre, les curés annonceront cette retraite au prône, et exhorteront les fidèles à prier à cette occasion pour leurs pasteurs. Le dimanche suivant, on chantera le *Veni, creator* dans toutes les églises. La plupart des curés étant seuls dans leurs paroisses, et tous ne pouvant se rendre à la retraite, ils se concerteront avec leurs voisins pour assurer à leurs paroissiens les secours de la religion; M. l'évêque désire qu'il reste un ou deux prêtres dans chaque canton. La Lettre pastorale que le prélat a, dans cette circonstance, adressée à son clergé est du 1er. août, et fait sentir les avantages de la retraite:

« Quel est celui d'entre vous qui ne désirera pas, à l'exemple du Prophète-Roi, *qu'il lui soit donné des ailes, comme à la colombe, pour voler à la retraite, et y rentrer à loisir dans son cœur?* Quel est

celui qui n'en éprouve pas le besoin, puisque le renouvellement intérieur, si nécessaire pour ceux qui sont déchus de la première ferveur, est toujours si utile pour ceux mêmes qui n'ont à s'occuper que de leur avancement? Hélas! N. C. C., nos occupations, toutes saintes qu'elles sont, nous éloignent insensiblement de nous-mêmes; entraînés au dehors par le travail, nous perdons trop souvent de vue notre état intérieur, et nous laissons passer, sans nous en demander compte, un grand nombre de fautes sur lesquelles nous ne nous jugeons pas nous-mêmes, et sur lesquelles Dieu nous jugera.

» Aussi les saints, et parmi eux les plus saints pasteurs, ont-ils toujours désiré et cherché la retraite pour se rapprocher de Dieu et d'eux-mêmes, s'éclairer sur leurs besoins, se purifier des moindres taches, et avancer l'œuvre de leur sanctification; persuadés qu'ils étoient qu'ils devoient, *même dans les situations les plus laborieuses, ne pas se livrer tout entiers et sans relâche à l'action; mais réserver pour la retraite et la réflexion une portion de leur zèle et quelques heures de leur temps.*

» Et n'est-ce pas, N. T. C. F., l'édifiant exemple que nous ont donné un saint Martin, qui se retiroit de temps en temps dans son monastère pour se disposer, par de plus longues et de plus profondes méditations, à gouverner encore plus saintement son troupeau; un saint Augustin, en qui Possidius, auteur de sa vie, nous montre le même attachement à cette sainte pratique; et, dans des temps plus rapprochés, un saint Charles Borromée, un saint François de Sales, et tant d'autres saints évêques, tant d'hommes apostoliques qu'il seroit trop long de vous citer ici. Oui, N. C. C., ces grands saints, consumés de travaux, venoient chercher dans la retraite cette justice plus parfaite à laquelle ils aspiroient sans cesse. Ils y entroient avec un saint empressement, et ils en sortoient remplis d'un esprit nouveau, éclairés de lumières plus vives, embrasés d'un amour plus ardent et d'un plus grand désir que jamais de vivre et mourir pour Jésus-Christ. »

— Le refus de sépulture fait à M. le président de Bonnegens, à Saint-Jean-d'Angely, refus dont nous avons parlé nos. 1139 et 1144, entraîna, comme on sait, une plainte du tribunal de Saint-Jean-d'Angely et de la cour royale de Poitiers. Un journal, en rendant compte de cette affaire, prétendit que les faits étoient dénaturés dans la plainte. M. le curé de Saint-Jean-d'Angely, M. l'abbé Boucherie de Lamotte, fit, dit-on, publier cet article du journal, et y joignit quelques notes. Il est poursuivi pour cette publication, où le tribunal et la cour ont cru voir le délit de diffamation prévu par la loi du 17 mai 1819 et par celle du 25 mars 1822. M. le curé a donc été cité, le 16 juillet, devant le tribunal correctionnel de Saint-Jean-d'Angely, comme prévenu de diffamation contre les tribunaux. L'au-

dience étoit fixée au 21; mais M. le curé se pourvut devant la cour de cassation, et demanda ou d'être mis hors de cause ou que l'affaire fût renvoyée devant un autre tribunal pour cause de suspicion légitime. L'affaire a été plaidée le 27 août à la cour de cassation. L'avocat de M. le curé a dit que ce pasteur ne devoit compte du refus de sépulture qu'à ses supérieurs, et que sa conduite en cette circonstance a été approuvée par M. l'évêque de La Rochelle, dont il a lu les lettres. Il a surtout insisté sur ce que le tribunal et la cour, s'étant montrés vivement émus et courroucés du refus, ne devoient point être admis à juger dans une affaire où ils sont évidemment parties. M. de La Plagne-Barris, avocat-général, a conclu à demander des renseignemens plus précis sur les faits; mais la cour, présidée par M. Portalis, a rejeté le pourvoi, attendu, est-il dit dans l'arrêt, que la loi s'en est rapportée à l'honneur et à la délicatesse des magistrats, et qu'elle les présume impassibles comme elle-même.

— On gémit de la continuité des vols sacriléges qui se commettent dans les églises, principalement dans les campagnes. Le 2 août dernier, un vol a eu lieu dans l'église de Cousancelle, diocèse de Verdun. Les voleurs, à l'aide d'un levier, ont forcé et même cassé un barreau de la croisée de la sacristie. Ici ils n'ont enlevé que les linges, et n'ont point touché aux vases sacrés. Il n'en a pas été de même dans une paroisse voisine, où tous les vases sacrés ont été enlevés précédemment, et où les hosties consacrées ont été renversées sur l'autel. Il est remarquable que ces églises ont été volées de la même manière, par l'effraction des barreaux, et on est persuadé que c'est ainsi qu'on parvient à entrer dans la plupart des églises de campagne. Ne seroit-ce pas une raison pour joindre aux barreaux une garantie plus sûre encore, savoir, de forts contrevents dans l'intérieur des croisées? C'est ce qu'on pratique aujourd'hui chez les commerçans et dans les maisons isolées, et il convient peut-être d'appeler sur ce point la sollicitude des pasteurs et des marguilliers.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 20 août, le Roi a accordé une audience particulière à M. Bryon, adjoint au maire d'Arbois et délégué de la commission nommée d'abord par cette ville pour l'érection du monument du

général Pichegru. Ce fonctionnaire a exposé les droits que la ville d'Arbois avoit à posséder ce monument. S. M. a daigné répondre que cette affaire seroit examinée avec la plus scrupuleuse attention.

— Mme. la Dauphine a fait remettre la somme de 300 fr. à M. le maire d'Is-sur-Till (Côte-d'Or) pour les besoins de l'église de cette petite ville.

— S. A. R. Madame a passé, le 23, par Abbeville, où elle est arrivée vers les quatre heures après midi. Elle a visité une manufacture de tapis établie dans cette ville, et a laissé pour les ouvriers des marques de sa munificence. S. A. R. Madame est arrivée à Boulogne le 26 août. Elle est entrée dans la ville escortée par la garde nationale à cheval. La garde nationale à pied, la garnison de la ville, les pompiers, étoient rangés sur deux lignes dans les rues que la Princesse a parcourues. S. A. R. est descendue de voiture à l'hôtel de la sous-préfecture, qui lui avoit été destiné; elle a été reçue par M. le préfet du département, M. le sous-préfet et M. le maire de Boulogne, et par une députation de dames et de demoiselles qui lui ont présenté un bouquet. Une députation de marins lui a été aussi présentée, et elle a daigné les accueillir avec bonté.

— LL. AA. RR. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres sont arrivées à Valenciennes le 22. M. le duc d'Orléans fut reçu par M. le lieutenant-général marquis de Tumilhac, qui fit reconnoître le duc de Chartres comme colonel du 1er. régiment de hussards, qui étoit allé au devant des princes. La garde nationale et le 21e. régiment de ligne étoient rangés en bataille sur la place d'armes, et ont escorté LL. AA. RR. jusqu'à l'hôtel de la sous-préfecture. La journée a été terminée par un banquet, où M. le duc d'Orléans a bien voulu admettre les principaux fonctionnaires et quelques notables habitans. Le 23, on a passé en revue les troupes de la garnison, qui ont exécuté diverses manœuvres; elles ont ensuite défilé devant le prince. M. le duc de Chartres a défilé successivement au pas et au trot à la tête de son régiment, et a salué son père avec beaucoup de grâce et d'aisance. LL. AA. RR. sont parties de Valenciennes, le 26 août, pour se rendre à Eu, en Normandie. Avant son départ, M. le duc d'Orléans a fait remettre à M. le maire de Valenciennes 500 fr. pour les pauvres de la ville.

— Le *Moniteur* a publié, le 25 août, une ordonnance royale qui porte le nombre des pages à cinquante-quatre au lieu de quarante-huit. La maison des pages sera divisée en deux établissemens; l'un à Paris, pour les anciens, et l'autre à Versailles, pour les nouveaux.

— D'après l'ordonnance royale du 13 janvier 1816, tous les maires et adjoints doivent être renouvelés en 1826.

— M. le garde des sceaux est de retour à Paris depuis le 24 août. S. Exc., le lendemain de son arrivée, a présidé le conseil d'Etat.

— Un journal du ministère dément des nouvelles très-fâcheuses qu'on faisoit circuler sur l'Espagne.

— Le tribunal de première instance a prononcé son jugement dans le procès entre M. Alphonse de Beauchamps et le libraire Lerouge. Celui-ci a été déclaré non recevable dans sa demande en garantie, et condamné aux dépens; et, attendu que M. de Beauchamps n'a

reçu la somme de 5000 fr. que comme rédacteur des *Mémoires* attribués à Fouché, le tribunal a déclaré qu'il n'étoit pas tenu à la restitution.

— Les courses de chevaux ont eu lieu, le dimanche 28, au Champ de Mars, en présence de M. de Chabrol, préfet de la Seine. Les chevaux qui ont remporté les prix ont parcouru la circonférence du Champ de Mars, qui est de mille vingt-six toises; ceux de quatre ans et au-dessus deux fois, et ceux d'un âge inférieur une fois seulement.

— Cent nouvelles bornes-fontaines vont être établies dans Paris. L'adjudication des fontes nécessaires à ce travail aura lieu le 20 septembre à l'hôtel-de-ville.

— La nouvelle Bourse de Paris sera ouverte le 4 novembre prochain, jour de saint Charles, fête du Roi; le tribunal de commerce y siégera à dater de ce jour.

— Un violent incendie, qui a éclaté à Louviers, a détruit une fort belle manufacture, qui heureusement étoit assurée pour 300,000 fr.

— Le ministre de la guerre est arrivé à Lunéville le 25 août. Les troupes du camp l'attendoient au champ de manœuvre, et ont manœuvré pendant quatre heures sous ses yeux; ensuite elles ont défilé. S. Exc. a visité les travaux exécutés depuis son départ : les casernes ont été réparées, quelques-unes agrandies; des écuries ont été construites et pourront contenir trois mille cinq cent chevaux. Le lendemain, M. de Clermont-Tonnerre est parti pour Béfort.

— Par arrêt du 27 juillet dernier, la cour royale d'Agen a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Marmande, portant condamnation du sieur Pierre Valade aîné à 6000 fr. d'amende et aux frais, pour délit d'usure habituelle.

— On se rappelle que le tribunal de première instance de Poitiers avoit condamné le sieur Catineau, imprimeur du *Journal de Poitiers*, à trois mois de prison et 3000 fr. d'amende, pour avoir fait un éloge indirect du régicide, en publiant que M. Cochon de Lapparent laissoit à ses enfans *l'exemple d'une vie honorable*. M. Mangin, procureur-général, ayant interjeté appel *à minimâ*, la cour royale de Poitiers a rendu, le 24 de ce mois, son jugement, par lequel elle confirme purement et simplement la décision du tribunal de première instance. M. Catineau, qui avoit aussi interjeté appel, s'est pourvu en cassation.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre a adressé aux curés de son diocèse une circulaire où il les engage à solliciter de leurs paroissiens des secours pour les malheureux habitans de Salins.

— Nous avions répété d'après plusieurs journaux qu'une proclamation, tendant à provoquer des troubles, avoit été affichée dans les rues de Lisbonne et de plusieurs autres villes du Portugal. Les feuilles portugaises ne font aucune mention de cette proclamation, et il est probable qu'elle peut avoir circulé clandestinement, mais qu'elle n'a point été affichée.

— Les membres du comité de censure de Milan ont publié une notification où ils déclarent que la défense faite à tout sujet de l'empereur d'Autriche de donner commission de faire ou de faire soi-même

à l'étranger l'édition de quelque ouvrage que ce soit, sans avoir auparavant obtenu la permission d'imprimer du bureau de censure, s'étend également aux mémoires judiciaires et procédures, comme aussi à tout article, long ou court, que l'on voudroit faire insérer dans les gazettes, dans les journaux ou dans d'autres feuilles périodiques étrangères. Au sujet de cette ordonnance, le *Constitutionnel* reproche au gouvernement autrichien d'empêcher *l'importation des lumières*, et le menace de voir *son nom descendre aux races à venir comme le synonyme de ce qu'il y a de plus ridicule et de plus odieux*.

— Le 20 août, la nouvelle association catholique d'Irlande a tenu une séance à laquelle ont assisté beaucoup de personnes distinguées. On a reçu environ trente membres. On a nommé ensuite un comité de sept membres chargé de choisir trente-un membres de l'association qui chercheront les moyens de répandre de plus en plus l'instruction religieuse parmi le peuple d'Irlande. Ce comité a été composé d'ecclésiastiques et de laïcs ; on y remarque surtout deux archevêques et un évêque. L'association s'est ensuite ajournée jusqu'au premier samedi de novembre.

— Un journal de Dublin annonce que le manuscrit des Mémoires de Mungo-Park a été acheté au Sénégal par un Français à un homme de couleur pour 30 dollars ; un Anglais en a offert 200, que le Français a refusé.

— Le comte de Donougmore, pair d'Angleterre, un des pairs-représentans de la pairie d'Irlande, vient de mourir. C'étoit un défenseur considéré et habile de la cause catholique d'Irlande dans la chambre des lords.

— Lord Cochrane a quitté Londres, le 22, après avoir pris congé des agens grecs. Son plan d'opérations a été approuvé. Aussitôt la conclusion de la négociation entre lui et les agens grecs, on a expédié un courrier chargé de porter en Grèce cette importante nouvelle.

— Il paroît qu'une réunion de souverains et de personnages de la plus haute distinction va avoir lieu à Spa, où le roi de Prusse est attendu. Un journal anglais conjecture que ces conférences diplomatiques sont relatives aux deux forteresses de Landau et de Philippeville, que la France, dit-il, avoit cédées pour dix ans, en 1815, comme une garantie ; le terme étant expiré, et la France ayant rempli fidèlement les conditions du traité, le journal suppose qu'elle demande sans doute à être remise en possession de la forteresse de Landau et de celle de Philippeville. Mais cette assertion est démentie par la lecture du traité du 20 novembre 1815 : rien n'y indique que la cession de ces deux forteresses n'ait été que momentanée.

— Bessières, qui étoit parvenu à réunir jusqu'à cent cinquante hommes, n'en a plus qu'une vingtaine avec lui. Il étoit, le 20, à Maroutchon, sur la route d'Aragon, suivi à deux lieues par soixante carabiniers de la garde.

— Le gouvernement péruvien a adopté un décret très-sévère pour empêcher l'introduction des produits espagnols, qui seront confisqués au profit de l'Etat, quel que soit le pavillon du navire à bord duquel on les trouvera.

Réponse à de nouvelles attaques contre une société célèbre, adressée aux hommes de bonne foi de tous les partis, par M. Henri de Bonald. Seconde édition.

La première édition de cet écrit ayant été épuisée en peu de temps, l'auteur vient d'en donner une seconde, où il fait de nouveaux efforts pour détromper les gens de bonne foi. Il s'étonne, avec tous ceux qui sont de sang-froid, de l'acharnement et des cris dont les Jésuites sont l'objet. Comment supposer en effet que des hommes qui ne veulent pas passer pour timides soient réellement épouvantés de l'existence de quelques religieux? comment croire que la France est en danger, si on y souffre des établissemens pareils à ceux que l'on trouve en Angleterre et aux Etats-Unis? Ou l'opinion repousse les Jésuites, et alors il n'y a aucune raison de les redouter, ou elle les favorise; mais, dans ce cas, pourquoi attaque-t-on avec tant de violence des hommes environnés de l'estime et de la confiance? Comment ne s'aperçoit-on pas que la violence même de ces attaques accuse la passion et la haine, et qu'elle est faite pour ouvrir les yeux à ceux qui seroient prévenus contre les Jésuites? N'est-il pas clair que tous les ennemis de la religion et de la monarchie le sont aussi des Jésuites? Le jésuitisme, dit M. H. de Bonald, est un voile fort commode, quoiqu'assez transparent, pour attaquer la religion catholique, dont tous les zélés défenseurs ne seront bientôt plus que des Jésuites; et n'est-ce pas en effet ce que nous voyons tous les jours dans les journaux qui crient à tout propos contre Montrouge et Saint-Acheul, qui voient de toutes parts l'influence des Jésuites, et qui supposent que les évêques, les ministres, les magistrats, les écrivains, sont partout les émissaires et les instrumens de la société?

M. Henri de Bonald a fait d'heureuses additions à un écrit déjà solide et piquant; il présente de nouvelles considérations et de nouveaux traits où l'on ne remarque pas moins de sel que de jugement. Il se moque un peu de nos libéraux, mais ses plaisanteries ont toujours la mesure convenable, et seront toujours avouées par le goût. Enfin il y a joint quelques pièces, entr'autres, une conversation entre un président et un conseiller à l'époque des arrêts contre les Jésuites. Ce petit morceau peint assez bien l'esprit de quelques personnages influens de ce temps.

Relation d'un Voyage à la Trape du Port du Salut, suivie d'une Notice sur le baron de Géramb, et d'une Lettre sur les établissemens religieux de Laval (1).

L'abbaye de Trapistes formée auprès de Laval, sous le nom du *Port du Salut*, étoit autrefois un prieuré de Génovéfains, appelé le *Port-Ringeard*. Elle fut achetée, en 1814, par M. Le Clerc de La Roussière pour servir d'asile aux Trapistes qu'il avoit reçus précédemment dans son château de la Doyère. Ces Trapistes étoient ceux qui avoient habité long-temps à Darfeld en Westphalie. Leur abbé, dom Eugène (de La Prade), fut présenté au Roi, le 20 août 1814, et ce Prince lui promit sa protection pour lui et pour son institut. Dom Eugène autorisa le Père Bernard de Girmont à fonder le nouveau monastère. Le 21 février 1815, les Trapistes prirent possession de la maison; nous rendîmes compte de cette cérémonie dans le n°. 92 de ce journal. Ils n'étoient alors que cinq religieux de chœur et dix convers. M. de La Roussière fit tous les frais de leur installation, et le tombeau du pieux bienfaiteur se voit aujourd'hui dans le cloître. L'arrivée de Buonaparte, qui eut lieu quelques jours après, ne renversa point la communauté naissante. Le 10 décembre 1816, Pie VII érigea, par un bref, le monastère en abbaye, et confirma l'élection du Père Bernard de Girmont pour abbé. Dom Bernard est né à Mirecourt en Lorraine, et étoit, avant la révolution, religieux à Morimont, abbaye célèbre

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Tourneux, libraire; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse de Langres. Il se fit Trapiste à Darfeld, sous l'abbé dom Eugène, et gouverne encore aujourd'hui la maison.

C'est cette abbaye qui fait l'objet de la *Relation* que nous annonçons; elle est située à deux lieues de Laval, paroisse d'Entrammes. Le nombre des religieux s'étant fort augmenté, il a fallu augmenter aussi les bâtimens; on a construit une église et une aile qui doit être continuée. Il y a aujourd'hui près de soixante religieux; le plus connu est le baron de Géramb, gentilhomme hongrois, mais né à Lyon, où son père s'étoit marié. Il servit long-temps dans les troupes d'Autriche, se maria en Hongrie, devint chambellan de l'empereur, et entra ensuite au service du roi d'Espagne. Il étoit général lorsque Buonaparte le fit arrêter et mettre à Vincennes. M. de Géramb s'y lia avec le Père Fontana, et y apprit à se dégoûter du monde et des hommes. Rendu à la liberté par la restauration, il se décida à se faire Trapiste, alla passer quelque temps à Darfeld, et vint ensuite au Port du Salut. Sa femme étoit morte à Palerme; de six enfans qu'il avoit eus, quatre vivoient encore, deux garçons et deux filles. Les premiers étoient, l'un officier dans les gardes nobles de l'empereur de Russie, l'autre élève dans l'école militaire à Vienne. Les deux filles étoient, l'une dans un couvent, l'autre chez une sœur du baron. Il recommanda ses enfans à cette sœur, la baronne de Ledl, et à son frère Léopold de Géramb, général au service d'Autriche, et, le 18 avril 1817, il fit ses vœux au Port du Salut, où il continue d'édifier par sa vie humble et pénitente. Nous avons parlé plusieurs fois de ce religieux, spécialement à l'occasion des quêtes qu'il fut chargé de faire, il y a quelques années, pour bâtir l'église de l'abbaye.

L'auteur de la *Relation* d'où nous tirons ces détails est un ecclésiastique qui ne s'est pas nommé, mais que

nous savons être M. l'abbé B., du diocèse de Rennes. Son voyage eut lieu au mois d'octobre dernier, et dura très-peu de jours. Il fait bien connoître l'esprit et les pratiques du monastère, et son récit est semé de réflexions pieuses et de détails pleins d'intérêt. A la *Relation du Voyage*, qui est en forme de lettre, est jointe une autre lettre sur le Père Marie-Joseph ou baron de Géramb; c'est celle dont nous avons donné l'extrait. L'auteur remarque, comme une singularité, que la révolution, qui avoit détruit l'abbaye de la Trape, n'a pas empêché qu'il se soit formé depuis plusieurs maisons de Trapistes; il y en a aujourd'hui neuf; savoir, à la Trape dans le Perche, berceau de la réforme; au Gard, diocèse d'Amiens; au Port du Salut; à Melleray, diocèse de Nantes; à Bellefontaine, dans la Vendée; à Aiguebelle, diocèse de Valence; à Saint-Aubin, diocèse de Bordeaux, et enfin en dernier lieu les établissemens formés à la Sainte-Baume en Provence, et à Bricquebec, diocèse de Coutances; ce dernier est dû au zèle de M. l'abbé Onfroy et de M. de La Martinière. Il y a en outre des maisons de femmes du même ordre.

Outre les deux lettres, le petit volume que nous annonçons contient encore des fragmens d'une autre lettre sur les établissemens religieux de Laval. Peu de villes paroissent aussi favorisées sous ce rapport. Il y a d'abord à Laval l'hospice Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu. L'hospice Saint-Louis est pour les infirmes, les vieillards et les enfans trouvés; il fut fondé, en 1678, par les ducs de La Trémoille, et augmenté par les libéralités de plusieurs négocians de Laval, morts en pays étranger, et qui ont laissé leurs biens à cette maison. L'hospice est desservi par les Sœurs d'Evron, et on a fait venir dernièrement, pour soigner les garçons, des Frères de Saint-Joseph, établis par M. Dujarié. L'Hôtel-Dieu, consacré sous le nom de *Saint-Joseph*, est des-

servi par des hospitalières de la congrégation de la Flèche.

Le château de Hautefolie, à l'extrémité d'un faubourg de Laval, est occupé par les religieuses qu'a fondées M. l'abbé Coudrin, de concert avec Mme. Eymer de La Chevallerie. L'institut commença à Poitiers, et est voué au culte du Cœur de Jésus et de Marie. Cette congrégation a des maisons d'hommes et d'autres de femmes; elle pratique l'adoration perpétuelle. Les hommes ont un collége à Laval, près de Hautefolie. Il y a de plus un collége royal dans l'ancien couvent des Ursulines. Pour les jeunes personnes, il y a un nombreux pensionnat chez les religieuses ci-dessus ou *zélatrices*, un autre à Saint-Joseph, et de pieuses demoiselles tiennent encore des pensionnats particuliers.

On a surtout à cœur dans ce pays l'instruction des pauvres. Les Frères des écoles chrétiennes sont établis tout nouvellement à Laval. Pour les filles, il y a deux écoles de charité, l'une tenue par des Sœurs d'Evron, et l'autre par une Ursuline. En ce moment deux établissemens à peu près du même genre commencent à se former; Mlle. Guiton rétablit une petite communauté sous le nom de *Providence*, et une pieuse veuve forme, de son côté, une autre réunion.

La maison du refuge, dite de la *Miséricorde*, a été établie, il y a trois à quatre ans, par une pieuse fille, la Sœur Thérèse, qui alla se faire recevoir dans la congrégation à Bordeaux, et qui accueille les filles repenties; sa maison prospère, et on y bâtit en ce moment une chapelle.

La maison de Saint-Michel, ancienne collégiale, est occupée par des missionnaires depuis huit ou neuf ans; ils y sont une douzaine, sans compter les Frères ou coadjuteurs temporels, comme on les appelle. Le supérieur est le P. Thomas; les P. Gloriot, Chanon, etc.

appartiennent à cette maison, et sont connus par les services qu'ils ont rendus en plusieurs lieux. Ils donnent des missions et des retraites. Leur église est bien, mais la maison est petite; on travaille en ce moment à l'augmenter. Les missionnaires dirigent des congrégations, et s'emploient aux diverses fonctions du ministère. C'est à M. l'abbé Morin, ancien curé de Grenon, qu'est dû cet établissement, qui ne s'est pas effectué sans beaucoup de difficultés et de traverses.

Le monastère de Sainte-Catherine est un ancien prieuré de Génovéfains, situé à l'extrémité d'un faubourg de Laval. Pendant la révolution, on en fit un hôpital militaire, puis une loge de franc-maçonnerie. Depuis huit ans, il est occupé par des religieuses Trapistes. M. Le Clerc de La Roussière, après avoir fondé le Port du Salut, voulut aussi établir dans le pays des religieuses du même ordre; il fut secondé par Mlle. Letourneur Laborde. Il reçut à son château de la Doyère, près Laval, quelques religieuses Trapistes qui vinrent occuper Sainte-Catherine le 18 novembre 1816, et, le 21 du même mois, les novices y reprirent leur habit. Dieu a béni cette maison, où il y a aujourd'hui plus de cinquante sujets, tant du grand-ordre que du tiers-ordre. La règle du tiers-ordre est beaucoup moins sévère; les Sœurs font l'école gratuite. Le régime des religieuses du grand-ordre est à peu près le même que celui des religieux Trapistes. La communauté est dirigée par deux religieux du Port du Salut.

On pourroit être étonné de voir tant d'établissemens dans une ville qui ne compte guère plus de quinze mille ames. Rien ne prouve mieux l'excellent esprit qui anime les habitans. Là toutes les classes concourent au bien; les riches comme le peuple pratiquent la religion; les femmes sont vouées aux bonnes œuvres. On a pris des mesures pour réprimer la mendicité et pour procurer du travail à ceux qui en manquent, et

il y a une association formée pour cette dernière œuvre. Heureux pays où la foi maintient encore ce zèle et cette charité qui ont autrefois illustré notre France, et couvert notre territoire de précieux établissemens! L'auteur rappelle à cette occasion l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e. siècle*(1), et il veut bien faire quelque éloge de ce livre, qui montre combien l'esprit de religion a enfanté à une seule époque de vertus admirables et d'institutions utiles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. À l'occasion de la fête de l'Assomption, le saint Père a accordé des indulgences à ceux qui visiteroient les églises consacrées à la Mère de Dieu dans cette capitale. Le lundi matin, l'artillerie du château Saint-Ange annonça la fête, et S. S. alla tenir chapelle papale à Sainte-Marie-Majeure; elle descendit à la sacristie, où elle fut reçue par M. le cardinal Naro, archiprêtre, et, après avoir pris la chape et la tiare, elle fut portée processionnellement, sur son siége, à l'église, et assista, sur son trône, à la messe célébrée sur l'autel papal par M. le cardinal de Gregorio, en vertu d'un indult particulier. Les cardinaux étoient au nombre de vingt-un, et le Père Mozon, religieux de la Merci, prononça un discours latin sur la fête. Après la messe, le saint Père fut porté à la galerie au-dessus du portail, et y donna la bénédiction solennelle avec indulgences. S. S. entendit ensuite une messe basse à la chapelle Borghèse.

PARIS. Plusieurs ordonnances du Roi relatives à des établissemens ecclésiastiques ont été insérées dans le dernier *Bulletin des Lois*. L'école ecclésiastique établie à Saint-Germer, diocèse de Beauvais, est autorisée; l'ancien collége de Saint-Germer est mis à la disposition de M. l'évêque, à condition de payer 300 fr. à la commune, et de loger le curé de la pa-

(1) 2 vol. in-8o.; prix, 10 fr. et 16 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

roisse. M. l'évêque de Fréjus est autorisé à former une seconde école ecclésiastique à Brignoles, et M. l'évêque de Tulle, une seconde à Brive. L'association destinée à fournir des maîtres aux écoles primaires de l'Ardèche est autorisée sous le nom de *Frères de l'instruction chrétienne du diocèse de Viviers*; et la maison de Notre-Dame de la Charité, du Refuge de Toulouse, est également autorisée, en se conformant aux statuts de la maison du même ordre à Caen.

— Le lundi 5 septembre, MM. les missionnaires de France célébreront, dans l'église Sainte-Geneviève, un service pour Mme. Hocquart, qui a péri, il y a quinze jours, d'une manière si déplorable. Les dames associées à cette femme respectable pour le soin et la direction des bonnes œuvres sont priées de venir s'unir aux prières qu'on fera ce jour-là pour elle.

— M. l'abbé Auger, qui dirigeoit depuis quelques années un établissement d'instruction publique, rue du Bac, n°. 88, vient d'être appelé à une place importante; M. l'évêque d'Hermopolis l'a nommé proviseur du collége royal de Versailles. On ne peut que féliciter l'université d'avoir acquis un ecclésiastique si distingué, qui fera fleurir en même temps la religion, les mœurs et les études dans une maison nombreuse, et qui, dans cette place, rendra encore service à plus de familles. M. l'abbé Auger a cédé son établissement de la rue du Bac à M. Maillet, ancien principal du collége de Saumur, connu depuis long-temps dans l'instruction publique; il avoit formé en outre, à Vaugirard, un autre petit collége, qu'il cède à M. Philibert-Gomichon, son beau-frère, chargé depuis l'origine de diriger cette maison. Ces deux établissemens seront désormais séparés.

— La mission donnée, l'hiver dernier, à Auxerre par MM. les missionnaires de France, continue à porter ses fruits, et les pieuses associations qu'ils ont établies dans cette ville ne contribuent pas peu aux progrès du bien par leurs réunions assidûment fréquentées, et par la propagation des bons livres, un des principaux objets du zèle des associés. Une circonstance récente vient de donner un nouvel éclat à ces heureuses dispositions. La veille de l'Assomption, l'un des missionnaires est arrivé. Le jour de la fête, sur la demande de M. Viart, doyen-curé, il a prêché, dans l'église de Saint-Etienne, sur la dévotion à la sainte

Vierge, sujet approprié à la solennité, et aussi peut-être à certaines préventions locales qui s'évanouissent de jour en jour. Puis il a annoncé que le lendemain il réuniroit, le matin et le soir, les trois associations d'hommes, de dames et de jeunes personnes, dans l'oratoire de Saint-Germain, lieu ordinaire de leurs assemblées. Nul n'a manqué à ce religieux appel, et le 16 août, à la réunion du soir surtout, ce vénérable sanctuaire étoit rempli d'une multitude de pieux fidèles. Là, en présence de M. le doyen-curé, des directeurs des associations et de tout le clergé, après le chant des cantiques et une glose de l'un des directeurs, le zélé missionnaire a continué son discours sur la dévotion à Marie, et a été écouté avec le plus parfait recueillement. La satisfaction et la piété se peignoient sur tous les visages; on eût dit encore une belle soirée de mission. En sortant du lieu saint, après le chant de nouveaux cantiques, la foule s'est prosternée au pied de la croix de la mission, érigée audevant de l'église, et a prié pour les missionnaires. Puissent de semblables et aussi salutaires visites venir de temps en temps ranimer la ferveur dans cette ville, et fortifier tout le bien qui s'y est depuis peu opéré!

—Le 25 août, jour de la fête de saint Louis, on a inauguré au collége royal de la Marine, à Angoulême, un tableau donné par le Roi à cet établissement. Ce tableau représente saint Louis à genoux, sur le champ de bataille de Taillebourg, rendant grâces à Dieu de la victoire qu'il vient de remporter sur Henri III, roi d'Angleterre, et sur le comte de La Marche. Ce sujet a été fort bien rendu par M. Delaval, peintre, et la cérémonie a fourni à M. l'abbé Regnet, chanoine honoraire de Digne et aumônier du collége, l'occasion d'un discours que les élèves comme l'état-major ont écouté avec attention. Il leur a fait sentir, par un grand exemple, que la piété s'allie parfaitement avec le courage, et il a tracé d'une manière brillante l'éloge du saint Roi, plus grand encore par sa foi que par son rang. Il les a exhortés à se former sur un si beau modèle, à mépriser le respect humain, et à conformer leur conduite aux divins préceptes de la religion. Il les a félicités d'être confiés à la vigilance de leur respectable gouverneur, M. le vicomte de Gallard-Terraube, qui leur montre par ses vertus le véritable chemin de l'honneur. Ce discours, où M. Regnet a

justifié la réputation qu'il avoit acquise dans les missions du Midi, a été terminé par le chant du *Domine, salvum fac Regem*.

— M. le cardinal de Bausset, qui a été enlevé l'année dernière à l'Eglise et aux lettres, a laissé une mémoire trop honorée et des regrets trop vifs pour qu'on ne se disputât pas à qui lui rendroit hommage. L'éloge du prélat a été lu dans la chambre des pairs; à Aix, une oraison funèbre a été prononcée dans un service solennel pour lui; nous-même nous avons donné dans deux numéros, l'année dernière, une Notice sur l'illustre cardinal. Un ami, qui a eu avec lui des relations étroites, a aussi fait paroître une *Notice historique* (1), imprimée à Marseille, 1824, in-8°. de 72 pages. L'auteur est M. J.-F. de G., qui étoit en correspondance avec le cardinal, et qui cite beaucoup de lettres de lui. Ces extraits de lettres, où l'on retrouve le naturel et la facilité de l'élégant écrivain, sont même accompagnés de quelques autres pièces, par exemple des complimens que M. de Bausset adressa au Roi, aux Princes et Princesses en 1786, comme député des Etats de Languedoc. Ces petits discours étoient assez rares, et M. de G. a eu l'heureuse idée de les reproduire dans sa Notice. Cette Notice, inspirée par l'amitié et écrite avec simplicité, peut être jointe à celle que nous avions donnée nous-même (2), et où, trop resserré par l'espace, nous n'avions pu nous étendre comme nous l'aurions souhaité.

— Françoise Merlin, fille, âgée aujourd'hui de vingt-sept ans, et née à Chaponnais, diocèse de Grenoble, tomba dans le feu étant encore au berceau, et y contracta une difformité effrayante. Sa joue gauche, couverte de cicatrices par l'effet de la brûlure, devint toute froncée; le nez, la bouche et l'œil se ressentirent de cet accident, et présentoient un spectacle hideux par le déplacement et la contraction de ces organes, et un gros cordon de peaux ramassées et brûlées couvroit la joue. Ces difformités sont décrites dans un certificat daté du 25 juillet dernier, et signé de

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Marseille, chez Achard; et à Paris, au bureau de ce journal.

(2) Brochure in-8°.; prix, 60 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

M. Gerin, curé de Feysin, diocèse de Grenoble, et de quarante personnes du même lieu. Françoise Merlin, ainsi disgrâciée, pria M. le curé de Feysin de la recommander aux prières du prince de Hohenlohe. Au mois de février de cette année, le pasteur lui fit commencer une neuvaine que M. Forster l'a autorisé à faire faire tous les mois aux personnes qui se recommanderoient au prince. Cette neuvaine comprend les jours suivans de chaque mois, les 1, 2, 3, 10, 12, 15, 18, 19 et 25. Pendant la neuvaine de mars suivant, les douleurs furent les mêmes; mais à la fin de la neuvaine d'avril, après des douleurs de tête très-aiguës, la difformité disparut comme totalement; toutes les peaux de la joue gauche, qui étoient ramassées les unes sur les autres, se développèrent; les organes extérieurs reprirent leur place, et l'œil, qui étoit immobile et toujours ouvert depuis vingt-six ans, commença, le 25 avril, à s'ouvrir et se fermer à volonté. Il est aujourd'hui dans l'état naturel, et les paupières se sont garnies de cils qu'elles n'avoient pas. Je vous affirme, dit M. le curé de Feysin, ce que nos yeux ont vu. La guérison si extraordinaire de cette fille se soutient, et je dois ajouter qu'elle n'a fait aucun remède : une confession générale, des communions fréquentes, des prières et des actes de piété ont été les seuls moyens auxquels la fille Merlin ait eu recours. Telle est la substance de la lettre de M. Gerin, datée du 27 juillet. Nous abandonnons ce fait aux réflexions des lecteurs.

— Un nouvel arrêté, pris par le roi des Pays-Bas le 14 août, a achevé de porter la désolation parmi les fidèles catholiques. Il porte que les jeunes Belges qui auront fait leurs humanités hors du royaume ne pourront être admis dans les universités ni dans le collége philosophique. Ceux qui, après le 1er. octobre prochain, auront fait leurs humanités, leurs études académiques ou leur théologie hors du royaume, ne seront nommés à aucun emploi, ni admis à exercer aucune fonction ecclésiastique. Il est aisé de voir à qui on en veut par là : il ne faut point que les jeunes Belges prennent ailleurs trop d'attachement à la religion, il faut les forcer de venir dans telles écoles. Cela s'appelle de la tolérance et de la liberté. Un de nos journaux, qui applaudit à cette mesure, avoue pourtant qu'elle ne garantit pas assez l'indépendance de la société religieuse ni l'enseignement de

l'Eglise catholique. *Pas assez*, le mot est modeste. Ainsi un évêque ne sera plus juge des qualités de ses diocésains; il ne pourra plus confier le ministère ecclésiastique à un prêtre qui aura eu le malheur d'être élevé dans nos écoles de France. Il faut de toute nécessité que les ecclésiastiques belges soient élevés par des protestans ou par des maîtres du choix des protestans : de cette manière on est bien sûr qu'ils ne seront point ultramontains, fanatiques, hypocrites, *absolutistes*, etc.; car c'est là le grand danger de ce siècle et la pente générale des esprits, si on en croit le journal dont nous parlons. Il paroît qu'en Belgique on n'a pas tout-à-fait les mêmes idées; ce peuple est apparemment en arrière. Les décrets du 14 juin, que nous avons fait connoître (nos. 1139 et 1147) y ont excité une réclamation générale. Tous les chefs des diocèses ont fait des représentations; en Hollande comme en Belgique, on est unanime à repousser le collége philosophique. Non-seulement M. l'archevêque de Malines a refusé la curatelle de ce collége qu'on lui offroit, il a encore adressé au roi des représentations très-fortes. On dit que M. l'évêque de Namur a déclaré qu'on l'arracheroit de son siége par lambeaux, plutôt que de le faire consentir à ordonner les sujets sortis du collége philosophique. Le clergé et les fidèles sentent également que la religion seroit perdue en ce pays, si les nouveaux arrêtés étoient mis à exécution. Cette unanimité est d'autant moins étonnante, qu'on semble prendre plaisir à inquiéter les catholiques par mille petites vexations. Ainsi un arrêté a fait saisir, dans toutes les maisons d'éducation, une *Histoire abrégée de la Belgique*, par l'abbé de Smet, qui paroissoit rédigée avec autant de sagesse que d'exactitude; mais en revanche on a désigné depuis long-temps, comme ouvrage classique pour toutes les maisons d'éducation, une histoire sur le même sujet par M. Dewez; livre qui a été censuré par les évêques dans une réclamation au roi.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame est arrivée à Calais, le 27 août, à quatre heures et demie de l'après-midi, et est descendue à l'hôtel Dessein, qui avoit été préparé par les soins de la ville pour la recevoir. Après avoir reçu les autorités et les principaux fonctionnaires, la Princesse s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville, et a bien voulu assister au dîner qui

avoit été préparé. Le lendemain, à neuf heures du matin, S. A. R. a entendu la messe de la paroisse, célébrée par M. l'évêque d'Arras, et s'est rendue au port, à la suite du déjeûner; elle a visité la colonne élevée en mémoire de la rentrée en France de Louis XVIII, en 1814. MADAME a fait ensuite une promenade sur le bateau à vapeur le *duc de Bordeaux*, que suivoit un autre bateau, le *Henri IV*, à bord duquel se trouvoit une musique militaire, et qui a escorté la Princesse pendant toute sa promenade, qui a duré une heure et demie. MADAME est montée ensuite à la tour du phare, d'où l'on découvre les côtes d'Angleterre, et est partie de Calais, à deux heures de l'après-midi, pour Saint-Omer.

— S. A. R. MADAME est attendue, le 1er. septembre, à Aumale. La Princesse se propose de visiter l'ancien château, et continuera ensuite sa route pour Dieppe. MADAME est arrivée, le 28 août, à Saint-Omer, et a été reçue avec un enthousiasme impossible à décrire. S. A. R. a reçu les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires. Le soir, elle s'est promenée dans la ville, en calèche découverte, accompagnée des gardes d'honneur à cheval. Toute la ville étoit illuminée pendant cette promenade, et les acclamations les plus vives n'ont cessé de se faire entendre. Le 29, l'auguste Princesse a entendu la messe à l'ancienne cathédrale, et a visité les Ursulines et les hôpitaux. Dans l'après-midi, une fête a eu lieu sur l'eau dans l'un des faubourgs; elle s'est rendue de là aux îles flottantes, et, le lendemain, elle est partie pour Amiens.

— En passant à Montreuil, le 24 août, MADAME, duchesse de Berri, a fait verser une riche aumône au bureau de bienfaisance, et a daigné accorder un secours à la commune de Merliment, qui fait construire une église, un presbytère et une maison d'école.

— Le jour que M. le duc d'Orléans visita l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, S. A. R., après avoir témoigné aux administrateurs toute sa satisfaction sur la propreté et le bel ordre qui règnent dans cet établissement, laissa 300 fr. pour être distribués dans l'hospice.

— S. A. R. M. le duc d'Orléans a fait remettre à M. le sous-préfet de Péronne une somme de 200 fr. pour les incendiés de la commune de Marché-le-Pot (Somme).

— Une dépêche télégraphique de Brest annonce l'arrivée de la *Circé*, ayant à bord trois envoyés de Saint-Domingue. Cette frégate est partie de Saint-Domingue le 20 juillet. « Le sénat d'Haïti a entériné purement et simplement l'ordonnance du Roi. Les trois envoyés de Saint-Domingue n'ont d'autre mission que celle de traiter de l'emprunt qui doit être fait en France pour payer ce que l'ordonnance exige. » Tous les sentimens manifestés à Haïti dans cette grande circonstance, tant de la part des autorités que de celle de toutes les classes de la population, sont de nature à être très-agréables au Roi.

— Une autre dépêche télégraphique, adressée par le chargé d'affaires de France en Espagne à M. le ministre des affaires étrangères, annonce qu'on continue à poursuivre Bessières, qui s'est retiré dans les montagnes de la province de Cuença. Tout est parfaitement tranquille à Madrid et dans les provinces. On a appris depuis, également

par la voie du télégraphe, que, le 23 août, le général comte d'Espagne a joint et arrêté Bessières et ses complices, à une lieue de Molino d'Aragon. Le 26, Bessières a été fusillé avec sept des siens.

— Un porte-feuille, renfermant plus de 12,000 fr. de valeurs, a été trouvé, ces jours derniers, dans les Champs-Elysées, par un gendarme de Paris, qui l'a remis à celui qui l'avoit perdu. On aime à citer de pareils traits de probité, qui sont d'autant plus admirables qu'ils sont plus rares de nos jours.

— Les courses de chevaux pour le prix de 2000 fr., dit *prix principal*, ont eu lieu, le 30 août, au Champ de Mars, en présence de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police. Trois chevaux seulement ont concouru; celui qui a remporté le prix a parcouru deux fois l'espace du Champ de Mars en cinq minutes six secondes.

— M. le comte de La Puebla, dernier ambassadeur d'Espagne auprès du Roi de France, a quitté Paris précipitamment, le 28 août, à sept heures du soir. Il est parti seul, après avoir reçu des dépêches d'Espagne, et dans le dessein de se rendre directement à Saint-Ildefonse.

— Le *Nain*, petit journal littéraire, qui s'étoit fait traduire en justice pour des articles contraires à la religion, cesse de paroître, faute d'éditeur responsable qui ose se charger de subir les condamnations qu'il pourroit encourir. Il y a lieu de croire que la disparition de ce journal ne causera pas de trop vifs regrets aux amis de la religion.

— On a baptisé dernièrement, dans l'église de Saint-Ferréol à Marseille, une jeune fille musulmane de quatorze ans. M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, préfet du département, et sa belle-sœur, ont été ses parrain et marraine. C'est le mari de cette dernière qui a recueilli cette jeune étrangère dans sa croisière du Levant. M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont est capitaine de frégate, et son épouse a bien voulu tenir lieu de mère à cette intéressante néophyte.

— Le conseil municipal de Toulouse a voté une somme de 3000 fr. pour les incendiés de Salins. Les souscriptions reçues au secrétariat de la mairie de Metz s'élevoient, le 28 août, à 4041 fr.

— Plusieurs accidens ont eu lieu au camp de Lunéville pendant les manœuvres qui se sont faites sous les yeux de M. le ministre de la guerre. M. le lieutenant-général Mermet, commandant supérieur, a été renversé de son cheval; heureusement sa blessure est légère. Environ vingt hommes ont été culbutés par leurs chevaux qui se sont abattus; un carabinier a été grièvement blessé; les autres militaires en ont été quittes pour quelques contusions.

— M. le ministre de la guerre est arrivé, le 28 août, à Bourg. S. Exc. en est repartie, à deux heures, pour Lyon. En passant devant l'église de Brou, qui est près de la route, M. de Clermont-Tonnerre est descendu de voiture pour visiter ce superbe morceau d'architecture. M. le maire de Bourg et MM. les supérieur et directeurs du grand séminaire de Brou ont accompagné S. Exc. pendant cette visite.

— Le roi de Naples vient d'accorder des commutations de peine à un grand nombre de condamnés pour délits politiques.

— Le navire anglais le *Brazen* est parti pour la côte d'Afrique, avec les capitaines Clapperton et Robert Pearce, et les docteurs Morrison et Wilson, qui vont établir des relations avec les rois et les principaux chefs de ce pays. Les voyageurs débarqueront dans la baie de Benin, d'où le capitaine Pearce et le docteur Morrison se rendront à Tambouctou aussi directement que les circonstances le permettront; leurs compagnons se dirigeront sur Soudan, dont le roi a promis d'envoyer des guides jusqu'à Sockatoo. Les naturels du pays croient qu'il y a entre Tambouctou et Soudan un lac de communication avec l'Atlantique, qui se rejette dans le Volta.

— Les abeilles d'une collection de ruches, établie sur la route de Hanovre à Celle, ont attaqué la diligence entre Schillerslage et Celle, tué les chevaux et grièvement blessé le postillon. A peine les voyageurs sont-ils parvenus à se sauver par une prompte fuite. Un pareil événement eut lieu en Saxe, il y a dix ans.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, il a paru dans le *Constitutionnel* du 29 juillet une lettre de M. Leroux, de Rennes, médecin à Paris, qui se plaint de persécutions suscitées à son oncle, M. Guillaume-André Leroux, curé de Courpalay, dans le diocèse de Meaux. Le neveu nous fait à cette occasion l'éloge de toute sa famille, et il publie les détails d'une conversation entre son oncle et M. l'évêque de Meaux. Comment n'a-t-il pas senti l'inconvenance de cette publicité? Qui a appris à M. le docteur Leroux les particularités de cet entretien? Ce ne peut être que son oncle; et alors quelle idée a-t-on de la mesure et de la charité de cet ecclésiastique? Lui seul raisonne, lui seul garde son sang-froid, lui seul confond son supérieur par des reparties vives; et c'est lui qui nous raconte tout cela par la bouche de son neveu! Quelle modestie! et le neveu s'imagine que nous croirons tout cela sur sa parole! Qu'il prenne le parti de son oncle, je le conçois; mais le public ne se décidera pas par le même sentiment d'affection; il pensera qu'il est sage et juste d'écouter les deux parties, et qu'un homme destitué est suspect dans les plaintes qu'il fait de son évêque. Il remarquera d'ailleurs dans le récit du neveu un ton qui sent la passion et l'aigreur. Il applaudit au zèle du *Constitutionnel* contre le clergé, et on peut juger de

ses opinions par cette phrase de sa lettre : *Espérons que, dans la lutte du patriotisme contre l'égoïsme aristocratique, les sacrifices que nous faisons chaque jour avec tant de patience ne seront pas infructueux.* La *patience* de M. Leroux ne me paroît pas extrême ; toute sa lettre est d'un ennemi vigoureux du despotisme et d'un chaud partisan de la révolution.

M. le docteur Leroux fait l'histoire de toute sa famille ; il avoit deux oncles prêtres qui tous deux firent le serment. *Louis XVI*, dit-il, *ordonna le serment ; ils obéirent à la loi ; car elle fut toujours la règle de leur conduite.* Si MM. Leroux s'autorisent de l'exemple de Louis XVI, ils auroient dû imiter aussi son repentir ; ils savent que ce Prince témoigna son regret d'avoir apposé son nom à la constitution civile du clergé. *La loi fut toujours la règle de leur conduite* ; tant pis, car, parmi les lois de ce temps-là, il y en a beaucoup d'absurdes et d'atroces, et M. Leroux loue ses oncles de n'y avoir pas toujours obtempéré. Il assure qu'ils ne voulurent point renier la foi ; mais *ils n'auront point à se reprocher*, dit-il, *d'avoir fanatisé l'ignorance et allumé les brandons de la discorde*. Dieu merci, il en est beaucoup d'autres à qui on ne put faire non plus ce reproche, quoi qu'en aient dit les révolutionnaires de ce temps-là.

Après la terreur, les deux oncles de M. Leroux furent placés dans deux paroisses d'Ille et Vilaine, où feu Lecoz étoit évêque constitutionnel ; ils s'attachèrent à cet évêque, et M. G.-A. Leroux fut son vicaire épiscopal et membre de son conseil. Il étoit en même temps curé du Teil, et assista, en cette qualité, au synode tenu par Lecoz, en 1799 ; il y remplissoit même les fonctions de secrétaire. Son frère, François-Marie Leroux, qui étoit curé dans une autre commune, fut assassiné par les chouans, dans un temps où ces contrées étoient livrées à d'horribles vengeances ; nous déplorons, comme M. Leroux, ces tristes fruits de l'esprit de parti ; mais nous ne croyons point que les assassins eussent des prêtres à leur tête, ainsi qu'il le suppose. C'est encore là une calomnie des constitutionnels ; elle est démentie par toute la conduite des prêtres dans les provinces de l'ouest.

M. G.-A. Leroux quitta le diocèse de Rennes, et vint, il y a environ neuf ans, dans le diocèse de Meaux, où on le chargea de desservir les paroisses de Courpalay et de la Chapelle. Son neveu nous assure qu'il y gagna tous les cœurs,

et qu'il acquit l'estime générale par ses vertus et son zèle; *parfait modèle d'un prêtre citoyen*, dit-il, *son crime est d'avoir été constitutionnel*, ET DE L'ÊTRE TOUJOURS. M. Leroux n'a pas songé ici qu'il porte lui-même contre son oncle l'accusation la plus grave. Que M. G.-A. Leroux ait été constitutionnel autrefois, cela peut se concevoir; mais qu'il tienne encore à sa constitution civile du clergé, quand elle a été abolie par le concours des deux puissances, c'est une obstination qui a pu attirer sur lui l'animadversion de son évêque. La constitution civile du clergé n'a pas seulement été condamnée par Pie VI et par le corps des évêques; elle a été de plus abandonnée, au bout de deux ans, par ceux qui l'avoient faite. Buonaparte lui-même n'osa pas tenter de la ressusciter; voilà trente ans qu'elle est tombée dans la poussière, et M. G.-A. Leroux y tient *toujours!* Cet homme, si soumis aux lois, brave donc ainsi toutes les lois. Voudroit-il faire revivre un parti éteint, et ranimer parmi nous la discorde? En vérité, je ne suis point étonné, s'il a manifesté de tels sentimens à son évêque, que le sage et zélé prélat lui ait retiré sa confiance.

M. le docteur Leroux nous parle beaucoup des vertus de son oncle, et nous ne demandons pas mieux que d'y croire; cependant nous voyons avec peine que cet oncle paroisse faire peu de cas des vertus qui conviennent le mieux à un prêtre. Ainsi il ne se croit point apparemment obligé d'être humble, et il se donne naïvement comme beaucoup plus habile que son évêque. Il ne connoît pas non plus le prix de la docilité et de la soumission, et il ne veut point céder à l'autorité du Pape et des évêques qui ont adhéré à sa décision. Il ne craint point de blesser les règles de la charité en peignant son supérieur comme un homme violent, et en lui prêtant des propos très-déplacés. Ces défauts ne laissent pas que de diminuer beaucoup le respect que je me sentois porté à avoir pour M. G.-A. Leroux. Enfin je suis fâché de voir qu'ayant été le mentor de M. le docteur Leroux dans sa jeunesse, il ne lui ait pas inspiré plus de modération dans ses opérations et plus de réserve dans ses paroles.

J'ai l'honneur d'être......

G., *curé dans le diocèse de Meaux.*

10 août 1825.

Sur une pieuse cérémonie qui a eu lieu à Genève.

Le commencement du 19e. siècle a été témoin, à Genève, d'un grand évènement; le culte antique y a été rétabli, après une interruption de près de trois cents ans. La marche et les excès de la révolution étoient loin de faire espérer un tel résultat, et les écrivains philosophes et leurs auxiliaires ne l'avoient sans doute pas prévu. Cet évènement a déconcerté toutes les combinaisons politiques, et a vérifié de nouveau la réflexion profonde de Bossuet : *Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire, dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans le même ordre.* Le rétablissement du culte catholique à Genève paroît manifestement l'œuvre d'une Providence qui dispose tous les évènemens avec force et douceur. Les destinées de l'église catholique de Genève et sa position semblent appeler sur elle d'une manière spéciale l'attention et la sollicitude de toute la catholicité. Aussi avons-nous cru répondre aux vœux des cœurs chrétiens en rendant compte dans ce journal de quelques cérémonies remarquables qui ont eu lieu à Genève, comme de la visite pastorale de l'évêque diocésain, de la bénédiction du nouveau cimetière, et du service funèbre pour Pie VII (*voyez* les nos. 663 et 824). C'est dans le même esprit que nous mettrons sous les yeux du lecteur les détails d'une cérémonie également pompeuse et édifiante, à laquelle a présidé M. l'évêque de Belley, au nom et à la prière de M. l'évêque de Lausanne et de Genève.

Outre les divers témoignages de bienveillance et d'affection que le Pape régnant a bien voulu donner à l'église de Genève (1), M. Vuarin, curé de cette ville, a rapporté de

(1) M. le curé de Genève, à son retour de Rome, a fait habiller, au nom du Pape, le jour de la fête de saint François, douze garçons et autant de jeunes filles, choisis parmi les enfans qui fréquentent les écoles catholiques. Il a annoncé à ses paroissiens une indulgence plénière que chacun d'eux peut gagner tous les mois en s'approchant

Rome, sur la fin de l'année dernière, le corps d'un saint martyr, *nomine proprio*, saint Nemesius. Après avoir fait construire une chapelle neuve pour recevoir ce précieux dépôt, après avoir fait réparer tout l'intérieur de l'église et y avoir ajouté divers ornemens, le zélé pasteur a fixé le 1er. août, jour de la fête de saint Pierre ès Liens, pour transférer la relique dans l'oratoire où elle doit reposer. L'église Saint-Germain présentoit ce jour-là l'aspect le plus édifiant; elle étoit tellement remplie que les fidèles n'avoient pas même la facilité de pouvoir se mettre à genoux, et la place publique étoit couverte d'une foule nombreuse qui n'avoit pu pénétrer dans l'intérieur. Cet inconvénient, pour le dire en passant, se renouvelle plus ou moins tous les dimanches, et surtout les jours de fêtes solennelles; l'enceinte de l'église est trop resserrée, et peut à peine contenir treize cents personnes, sur une population d'environ cinq mille catholiques. De plus, l'église est fréquentée les jours de dimanches et de fêtes par une population mobile de plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières qui viennent travailler dans les environs de Genève. Il est donc permis d'espérer que le gouvernement de Genève, qui s'est déjà occupé de l'agrandissement de quelques-unes des églises du canton, portera sa sollicitude sur l'église du chef-lieu, dont l'insuffisance est notoire, et étonne les nombreux étrangers qui font une station à Genève, surtout dans la belle saison. Mais revenons à la cérémonie du 1er. août.

La veille, M. l'évêque de Belley, à la prière de M. le curé, et sans en avoir été prévenu avant son arrivée, avoit déjà prêché à l'issue des vêpres, à l'occasion de la fête patronale de l'église Saint-Germain; le prélat avoit parlé avec autant de solidité que de piété sur la félicité des saints et sur les combats au prix desquels ils ont conquis le ciel, et au prix desquels nous sommes, à leur exemple, appelés à le mériter. Le jour de la fête, plus de cinquante prêtres se trouvèrent réunis; outre ceux du canton, on y remarquoit des ecclésiastiques des diocèses de Belley et d'Anneci. M. l'évêque de

---

dignement du tribunal de la pénitence et de la table sainte. Le saint Père a encore daigné promettre à M. le curé, pour l'ornement de son église, deux tableaux, dont l'exécution est confiée à un peintre habile, Camuccini.

Belley célébra une messe pontificale, et prononça encore un discours; cette cérémonie, dit-il, lie le siècle présent aux siècles passés, et la terre avec le ciel. Le prélat se renferma dans ces deux réflexions, et les développa de la manière la plus heureuse et la plus touchante, observant une sage mesure qui a été sentie et appréciée par les protestans que la curiosité avoit attirés. Après le discours, M. l'évêque, et, à sa suite, tous les ecclésiastiques s'approchèrent de la relique, qui venoit d'être déposée dans le sanctuaire devant le maître-autel, et la baisèrent avec respect, la saluant avant et après par une inclination profonde. La châsse fut portée processionnellement du sanctuaire à la chapelle neuve par quatre curés, dont les cheveux blancs rappeloient le zèle et le dévoûment dans les jours d'épreuves; c'étoient MM. Bouvet, curé de Saint-Maurice, à Anneci; Revillod, curé de Douvaine; Guillot, curé de Gex, et Progin, curé de Sales, au canton de Fribourg, tous archiprêtres. La cérémonie, qui a fini par la bénédiction du saint Sacrement, a présenté un caractère de grandeur et de dignité qui a édifié ceux mêmes des spectateurs qu'avoit attirés la seule curiosité.

Le corps de saint Nemesius a été découvert à Rome, le 28 avril 1824, dans le cimetière de Saint-Calixte. Le tombeau dans lequel il reposoit étoit fermé par une pierre de marbre de deux pouces d'épaisseur, avec cette inscription : *Nemesio in pace, à Nemesius, qui repose dans la paix de Dieu.* La pierre s'est trouvée rompue en trois fractions; dans le tombeau, à côté des ossemens du corps saint, étoit un petit vase dans lequel avoient été placées les portions de son sang que les chrétiens avoient pu recueillir au moment du martyre. On voit, par l'histoire ecclésiastique et par les actes authentiques des martyrs, que c'étoit alors l'usage des chrétiens de recueillir le sang des martyrs, et de le mettre avec leur corps dans les tombeaux; ainsi la marque distinctive et caractéristique du corps d'un martyr est une phiole de sang placée à côté du corps. Ce sang s'est durci par le laps du temps; et Leibnitz, après avoir fait plusieurs expériences chimiques sur le sédiment rouge renfermé dans les phioles, mandoit à Fabretti que ce ne pouvoit être qu'une croute de sang congelé qui en retenoit encore la couleur après plusieurs siècles. On peut voir les remarques de Fabretti, dans ses *Inscrip. Domest.*, chapitre VIII, et le grand ouvrage de Boldetti.

Observations sur les cimetières des martyrs et des anciens chrétiens à Rome, 1720, in-folio. Le vase trouvé dans le tombeau de saint Nemesius a été réuni à sa dépouille mortelle dans la boîte où est renfermé son corps, et l'inscription *Nemesio in pace* a été gravée en lettres de bronze dorées, au milieu d'une couronne de guirlandes, sur le devant de l'urne de marbre où ont été déposées les reliques.

C'est le 10 septembre 1824 que le corps de saint Nemesius fut remis à M. le curé de Genève. La congrégation des indulgences et des reliques examina d'abord dans les formes accoutumées les ossemens renfermés dans le tombeau découvert le 28 avril, et les signes qui accompagnent les corps des martyrs; elle fit déposer ensuite le corps de saint Nemesius dans le lieu du palais Quirinal destiné à recevoir les reliques vérifiées. C'est de ce dépôt que M. le curé de Genève a reçu le corps, par les mains de M. l'évêque de Porphyre, préposé à la garde des saintes reliques; le prélat le lui a remis renfermé dans une boîte revêtue de sceaux qui en garantissent l'authenticité. Ces sceaux ont été reconnus par M. l'évêque de Belley, qui a lu en chaire, en latin et en français, l'authentique apostolique, dont un *duplicata* a été inséré à Rome dans la caisse. Le procès-verbal de la cérémonie du 1er. août a été signé par le prélat et par les ecclésiastiques présens que M. le curé a réunis chez lui.

Ceux qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à la connoissance de l'histoire ecclésiastique ne seront pas surpris que les reliques d'un martyr des premiers siècles n'aient été découvertes qu'en 1824. Les premiers chrétiens avoient grand soin de ne point enterrer leurs morts parmi les infidèles. Tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique attestent que les catacombes étoient les cimetières des chrétiens. Il y en avoit un si grand nombre dans tous les quartiers de Rome, et elles sont si étendues qu'on peut les regarder comme une espèce de ville souterraine; aussi les savans qui les ont décrites ont-ils donné à leurs ouvrages le titre de *Rome souterraine*. On peut consulter sur cette matière les écrits si estimés de Bottari, d'Aringhi, de Boldetti, de Mamachi, etc.

Lorsque la Providence eut mis fin aux persécutions, on commença des fouilles dans ces souterrains; les reliques que l'on y découvroit étoient exposées dans les églises à la vénération des fidèles, après un examen préalable. Les papes en

envoyoient aux évêques et aux princes catholiques. Ces fouilles ont continué de siècle en siècle ; on en fait encore chaque année sans prévoir où se termineront ces catacombes. Les personnes chargées de ces fouilles sont des fidèles dignes de confiance, qui sont surveillés par des préposés et des prélats. Nous voyons que, dès les premiers siècles du christianisme, on alloit visiter les catacombes par dévotion. « Dans ma jeunesse, dit saint Jérôme, et quand j'étudiois à Rome, j'avois coutume de visiter, le dimanche, les tombeaux des apôtres et des martyrs ; j'allois souvent dans les cryptes creusés bien avant dans la terre, où l'on voyoit les corps rangés de chaque côté, et dont l'obscurité inspiroit une sainte horreur (note sur le chapitre XL d'Ezéchiel, tome V, page 980, édit. Bened.). »

Le cimetière de Saint-Calixte, où a été découvert le corps de saint Nemesius, est le plus vaste et le plus célèbre de tous ceux qu'on voit autour de Rome ; il est situé sous la voie Appienne, qui conduit à Capoue et à Brindes, et porte aujourd'hui le nom de Saint-Sébastien, parce que ce saint martyr y fut enterré, et parce qu'il est le patron de l'église située à l'entrée, et qui est une des sept principales églises de la capitale.

Maintenant, si on demande quel est ce saint Nemesius, le Martyrologe romain, imprimé sous Grégoire XIII, nomme plusieurs personnages de ce nom qui sont honorés par l'Eglise. Au 20 février, nous trouvons Nemesius martyrisé en Chypre ; au 19 juillet est Nemesius, un des sept fils de sainte Symphorose : il fut martyrisé avec sa mère et ses frères au commencement du 2e siècle, sous Adrien ; au 1er août, Nemesius qualifié confesseur de la foi ; au 31 octobre, Nemesius, diacre, décapité avec sa fille sainte Lucile, par ordre de l'empereur Valère ; enfin, au 19 décembre, Nemesius ou Nemésion, qui souffrit le martyre à Alexandrie, sous l'empereur Dèce, *voyez* une courte Notice sur ce dernier dans les *Vies des Pères*, de Butler, tome XII. Le même recueil parle du fils de sainte Symphorose et de saint Némésien, martyr en Numidie. Quoiqu'on ne puisse assurer précisément auquel de ces saints personnages appartiennent les reliques que possède l'église de Genève, le courage et le dévoûment du martyr n'en est pas moins d'un grand exemple, et doit porter les fidèles à marcher sur ces glorieuses traces.

Sans doute la cérémonie que nous venons de décrire aura réveillé de salutaires souvenirs dans les protestans qui ont le cœur droit, et qui ne peuvent se dissimuler que le véritable christianisme ne sauroit prendre date de l'époque d'un schisme auquel ne peut applaudir aucun ami de la paix et de l'unité. L'esprit de l'Eglise catholique, dans le culte qu'elle rend aux saints et à leurs reliques, est aujourd'hui trop connu pour qu'il puisse servir encore de prétexte à des accusations surannées et à une séparation déplorable. Ce que l'Eglise enseigne au 19e. siècle sur ce point, ce que nous croyons et ce que nous pratiquons, saint Ambroise et saint Augustin, ces témoins si respectables de la croyance et de la pratique des premiers siècles, l'enseignoient dans les églises d'Italie et d'Afrique. « Si quelqu'un me demandoit, dit le saint archevêque de Milan, qu'honorez-vous donc dans une chair déjà consumée? Je répondrois : J'honore dans la chair d'un martyr les cicatrices reçues pour le nom du Christ; j'honore la mémoire de celui qui vit éternellement par la vertu; j'honore des cendres consacrées par la confession du Seigneur; j'honore dans ces cendres les semences de l'immortalité; j'honore un corps qui m'apprend à aimer Dieu et à ne pas craindre de mourir pour lui; et pourquoi les fidèles n'auroient-ils pas en honneur un corps qui jeta l'effroi parmi les démons? J'honore enfin un corps qui, sous le glaive, a honoré le Christ, et qui doit un jour régner avec lui dans le ciel (sermon 93). » Assurément rien n'est plus décisif en faveur des honneurs que nous rendons aux reliques. L'illustre évêque d'Hippone écrivant contre Fauste, qui accusoit les catholiques d'avoir substitué les martyrs aux idoles, distingue les honneurs que nous rendons aux martyrs du culte que nous devons à Dieu, et montre que ces honneurs ne sont point opposés à ce que nous devons à Dieu (liv. XX, ch. XXI). La profession de foi que saint Ambroise et saint Augustin ont faite, au 4e. et 5e. siècles, dans les églises d'Italie et d'Afrique, Bossuet l'a renouvelée de nos jours dans l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, tome XVIII de l'édition de Versailles, page 38; le passage est clair et précis, et nous l'ajouterions ici, si cet article n'étoit déjà trop étendu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'anniversaire du 2 septembre nous rappelle malgré nous les affreux résultats des déclamations contre la religion et les prêtres. A force d'insulter le clergé, on parvint à exciter contre lui les ressentimens d'une populace aveugle et farouche, et à provoquer des excès qui font frémir la nature et l'humanité. Voudroit-on recommencer aujourd'hui cette horrible épreuve? Ne serions-nous pas tentés de le croire en voyant avec quel acharnement on poursuit les prêtres dans certaines feuilles, combien on appelle sur eux de mépris et de haines, combien on se plaît à les accuser des délits les plus graves et des passions les plus odieuses? On les traduit sans cesse au tribunal du public, tantôt comme des intolérans et des fanatiques, tantôt comme des ignorans et des ennemis des lumières; ici comme des hypocrites, là comme des hommes avides et intéressés. On les dénonce tous les matins comme aussi dangereux que ridicules; on nous jette à la tête l'Inquisition, la Saint-Barthélemi, les Jésuites et l'ultramontanisme; mais des massacres de septembre, de ces horreurs toutes récentes, de ces cruautés tant de fois renouvelées contre les prêtres, on n'en parle point; on dissimule ces légers écarts d'une révolution qu'on veut nous faire admirer, et on semble en appeler de semblables en aigrissant et en exaltant les esprits. On soulève les passions en répétant de vieilles plaintes; on va chercher dans les anciens âges des sujets de reproches contre le clergé, et on se tait sur les atroces persécutions dont il a été l'objet à une époque toute récente, sur ces échafauds que nous avons vu dressés contre les prêtres, sur leur sang qui fume encore, et sur ces horribles décrets qui ordonnoient de leur courir sus, et qui défendoient de leur donner asile. Dieu veuille que nous ne voyons point renaître ces scènes effroyables! Mais n'est-il pas permis de remarquer que le déchaînement contre les prêtres n'étoit pas plus violent en 1791 qu'aujourd'hui, et les mêmes causes n'amèneront-elles pas les mêmes effets? Je ne sais s'il faut l'attribuer à ces tristes réflexions que peuvent faire beaucoup de bons esprits; mais, le 2 septembre dernier, on a cru remarquer, le matin, un plus grand nombre de fidèles dans l'église des dames Carmélites, théâtre, i

y a trente-trois ans, de tant de barbaries. Les ames pieuses se sont portées aussi à la chapelle, au fond du jardin, qui fut également souillée par d'horribles excès. Beaucoup d'ecclésiastiques ont célébré les saints mystères dans l'un et dans l'autre lieu, et il y a eu des communions nombreuses. A deux heures, M. l'abbé de Pontchevron a prêché sur la charité, et a payé un tribut d'hommages aux victimes dont ce jour et ce lieu rappeloient le souvenir. Après le sermon, on a fait la quête pour les enfans délaissés de l'œuvre de feue Mme. de Carcado. Les dames qui continuent cette œuvre étoient présentes, ainsi que les enfans objet de leurs soins.

— Lundi dernier, à neuf heures, le service pour Mme. Hocquart a été célébré à Sainte-Geneviève. Un des missionnaires a officié, et M. l'abbé Rauzan, supérieur, a fait l'absoute. Le chœur étoit rempli par un grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels étoient quelques-uns de MM. les grands vicaires, plusieurs curés de la capitale, les missionnaires de France, des députations des séminaires; dans la nef étoient des parens et amis de Mme. Hocquart, et un grand nombre de personnes de toute condition qui se livroient avec elle à la pratique des bonnes œuvres; on y voyoit surtout beaucoup de dames, et les femmes que Mme. Hocquart avoit recueillies dans la maison de Sainte-Marie-Egyptienne. Un sentiment unanime de douleur et de regrets animoit toutes les personnes présentes, et chacun déploroit la perte que font les pauvres et la société par la mort d'une dame si difficile à remplacer pour toutes les bonnes œuvres auxquelles elle s'appliquoit.

— Les journaux qui avoient applaudi, l'année dernière, au panégyrique de saint Louis devant l'Académie, n'ont pas fait le même honneur au prédicateur de cette année. Autant ils avoient relevé M. L., autant ils voudroient déprimer M. Roy, vicaire de Saint-Vincent de Paul, qui a prononcé le panégyrique de saint Louis le 25 août dernier. Nous avons rendu compte du discours de M. L., et on a pu juger s'il méritoit les éloges exagérés qu'on en a faits. Quant à M. l'abbé Roy, il a dû s'attendre à l'animadversion des feuilles libérales. Quoi! il ne parle ni des libertés gallicanes, ni des lumières du siècle; il s'avise de faire l'apologie des croisades, et il ne dit pas un mot de la guerre actuelle des Grecs, seule croisade légitime; enfin, il laisse entrevoir qu'il

n'admire ni la philosophie, ni la révolution. Dès-lors on a dû dire et on a dit en effet beaucoup de mal de lui; mais ce qui peut consoler M. l'abbé Roy, c'est qu'il a tenu le langage qui convenoit à son ministère, et qu'il a recueilli, dans d'autres occasions, d'honorables suffrages. Dans celle-ci même, s'il a eu le malheur de déplaire au *Constitutionnel*, il paroît que l'Académie ne l'a pas jugé aussi sévèrement : nous savons que M. Raynouard, secrétaire perpétuel, lui a écrit la lettre la plus flatteuse. Nous croyons devoir donner ici un extrait de cette lettre, qui répond victorieusement aux plaintes du détracteur éternel du clergé. La lettre est du 27 août dernier. M. le secrétaire perpétuel s'y exprime en ces termes :

« Monsieur, au moment où vous quittâtes la chaire, les membres de l'Académie, qui avoient eu l'avantage d'entendre votre panégyrique de saint Louis, se rendirent à la sacristie dans l'espoir de vous y trouver, et de vous offrir l'hommage de leurs sincères remercîmens et de leur vive satisfaction.

» Vous étiez déjà sorti quand nous arrivâmes, M. le curé ne vous aura pas laissé ignorer ce juste empressement de la compagnie.

» Chargé de vous exprimer directement toute sa reconnoissance, et de vous dire combien ce panégyrique a inspiré d'estime pour votre talent, je m'acquitte de ce devoir avec d'autant plus de plaisir, que j'ai pris un véritable intérêt à votre succès.... »

On ne pouvoit assurément donner un démenti plus formel au journaliste, et il y a ici de quoi humilier celui qui se met aussi hautement en opposition avec l'Académie.

— Le gouvernement des Pays-Bas paroît persister dans ses arrêtés, malgré les réclamations qui s'élèvent de toutes parts. Un nouvel arrêté, en date du 24 juillet, porte que, dès que le collége philosophique sera organisé, les jeunes gens qui n'y auront pas été reçus, et qui, se destinant à l'état ecclésiastique, ne seront pas encore dans les séminaires épiscopaux, seront incorporés dans les régimens, s'ils ont amené des numéros passibles du service. Ainsi voilà tous les petits séminaires frappés par la base. Pour joindre la dérision à l'oppression, il est dit que cet arrêté est rendu *en faveur* des jeunes gens, et sur les requêtes de l'archevêque de Malines et des grands-vicaires de Liége et de Tournai. Quelle *faveur* pour ces pauvres jeunes gens qu'on force à entrer au collége philosophique! quelle *faveur* pour ceux qui, n'y étant point reçus, ne pourront plus suivre leur vocation! quelle *faveur*

pour ceux qui, étant dans les petits séminaires, seront contraints de devenir soldats! Etoient-ce là les requêtes de M. l'archevêque de Malines et des grands-vicaires de Liége et de Tournai? Ils demandoient une exemption du service pour les jeunes gens qui ne sont pas encore en théologie, on leur répond que ceux qui n'entreroient pas au collége philosophique seront obligés de marcher. Quelle aimable protection!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La gazette officielle de Saint-Domingue publie des détails fort curieux sur la mission de M. de Mackau. Cet officier arriva au Port-au-Prince, le 3 juillet, à deux heures de l'après-midi. Le soir même, un parlementaire remit au chef des mouvemens du port des dépêches pour son gouvernement. Le lendemain, M. le baron de Mackau, descendit à terre à sept heures du matin. Trois commissaires furent nommés par le président d'Haïti pour traiter avec lui de la reconnoissance de l'indépendance de cette colonie.

Après plusieurs conférences entre l'envoyé du Roi et les commissaires, le président annonça, par une lettre à M. de Mackau, que le gouvernement de la république acceptoit l'ordonnance qui reconnoît l'indépendance d'Haïti. Cette acceptation eut lieu le 8, et le 11, eut lieu, au sénat, la cérémonie de l'entérinement de l'ordonnance royale. M. de Mackau se rendit au sénat et y prononça un discours, auquel répondit le président du sénat. A la suite de ce discours, un des secrétaires du sénat donna lecture de l'ordonnance de S. M. Ensuite cet acte solennel a été entériné dans les registres du sénat.

A la fin de la séance, l'envoyé du Roi se transporta au palais du président, qui l'attendoit, environné des grands fonctionnaires de la république. Lorsque chacun eut pris place, le président improvisa un discours, et M. de Mackau y répondit. Le président prit de nouveau la parole, et, lorsqu'il eut fini de parler, on donna un signal convenu, et aussitôt les bâtimens composant l'escadre française saluèrent le pavillon d'Haïti comme celui d'une nation indépendante, et tous les forts de la ligne et des côtes sur rade saluèrent le pavillon royal de France. Les cris de *Vive S. M. T. C.! vive la famille royale de France! vive la France! vive Haïti!* se firent simultanément entendre.

Le cortége se rendit à l'église paroissiale pour y assister à un *Te Deum*. Le soir, il y eut un grand dîner auquel assistèrent M. l'envoyé du Roi, les deux amiraux, les officiers de la flotte française, les magistrats et les officiers supérieurs de la garnison. On y porta les santés du Roi et de la famille royale. La ville entière du Port-au-Prince fut illuminée pendant la nuit qui suivit ce repas.

— Par ordonnance, en date du 1er. septembre, S. M. a élevé M. de Mackau, capitaine de vaisseau, au grade de contre-amiral.

— Une autre ordonnance, du même jour, établit une commission préparatoire à l'effet de rechercher et de proposer le mode des réclamations à faire par les anciens colons de Saint-Domingue ou leurs ayant cause, les bases et les moyens de répartition pour les sommes qui leur sont destinées. Cette commission se compose de MM. de Lévis, de Barbé-Marbois, Lainé, de Ségur, pairs de France; de MM. Pardessus, Levesque, Gautier, députés, et de MM. Bégouen, Alexandre de La Borde, de Galifet et Flanet.

— LL. AA. RR. Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine ont visité, le 25 août, l'école royale de Saint-Cyr. Un élève avoit eu un doigt emporté d'un coup de feu à l'exercice de la veille; il avoit supporté cette blessure et l'opération qu'on lui avoit faite avec le sang-froid d'un vieux militaire. Le général, commandant de l'école, en ayant rendu compte à M. le Dauphin, S. A. R. et Mme. la Dauphine, dans leur visite à l'infirmerie, s'approchèrent du lit du jeune blessé, et daignèrent lui adresser les paroles les plus consolantes et les plus flatteuses sur sa position et sur son courage. M. le Dauphin ajouta qu'il en informeroit le Roi. LL. AA. RR. se retirèrent au milieu des cris d'allégresse de toute l'école.

— Le 4 septembre, le Roi et LL. AA. RR. Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine sont venus au Champ de Mars honorer de leur présence les courses de chevaux. Le premier prix de 5000 fr. a été remporté par un cheval qui a mis cinq minutes cinquante-une secondes à parcourir deux fois le tour du Champ de Mars. Le prix de 6000 fr. a été obtenu par une jument appartenant à M. le duc d'Escars; elle a fait dans la première course le tour de l'hyppodrome en cinq minutes douze secondes, et dans la seconde course en cinq minutes vingt secondes. Son concurrent n'est resté en arrière que d'un cinquième de seconde. Après les courses, le Roi et son auguste famille sont repartis pour Saint-Cloud au milieu des plus vives acclamations.

— S. A. R. Madame, duchesse de Berri, à son passage à Boulogne, le 30 du mois dernier, a fait remettre à l'hospice civil, 200 fr.; au bureau de bienfaisance, 800 fr.; à deux veuves de marins qui avoient présenté des placets à S. A. R., 2000 francs; aux parens d'un enfant blessé par la chute d'une pierre du monument commencé sur l'esplanade, 100 fr.; à trois ouvriers blessés dans les travaux de construction aux Ursulines, 100 francs. Outre toutes ces sommes, l'auguste Princesse en a accordé plusieurs autres aux personnes chargées du service auprès d'elle. S. A. R. a daigné remettre elle-même des médailles à cinq braves marins qui sauvèrent, pendant une violente tempête, l'équipage du navire le *Charles*.

— Le 30 août, S. A. R. Madame est arrivée à Amiens au milieu des transports de l'allégresse publique, au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Le régiment de chasseurs de l'Arriége, ayant en tête M. le préfet et M. le commandant du département, s'étoit porté au devant de la Princesse. A l'entrée de la ville, S. A. R. a été reçue par M. le maire et ses adjoints, qui l'attendoient sous un arc de triomphe. Les dames et les jeunes personnes désignées pour lui

être présentées ont été admises à présenter leurs hommages à Madame, après son arrivée à l'hôtel de la préfecture, qui lui avoit été destiné. Le lendemain, S. A. R. a entendu, à la cathédrale, une messe dite par M. l'évêque d'Amiens, son premier aumônier. Elle s'est rendue sur le port d'Aval, et est entrée dans un bateau pour faire l'ouverture de l'écluse du canal du duc d'Angoulême.

Après la bénédiction de l'écluse, la Princesse a visité plusieurs manufactures, et est rentrée à la préfecture, où elle a reçu la cour royale et les autorités qui ont en l'honneur de la complimenter. M. le marquis de Malleville, pair de France, premier président de la cour royale d'Amiens, a porté la parole. Le 1er. septembre, S. A. R. a visité la cathédrale dans les plus grands détails, et est partie pour Dieppe, à midi, où elle est arrivée le 2 septembre. A son passage à Aire, elle a fait remettre 300 fr. aux pauvres.

— Le 3 septembre, S. A. R. M. le duc de Chartres a reçu de S. M., avec le cérémonial d'usage, l'ordre du Saint-Esprit. Le Roi a décoré lui-même du cordon bleu le jeune prince, qui entroit ce jour-là même dans sa quinzième année, et portoit l'habit de colonel du régiment de hussards qui porte son nom.

— La commission organisée à Salins pour la distribution des secours aux incendiés est composée de MM. de Lurion, maire, président; le baron de Pin, lieutenant-général, vice-président; des quatre curés et de neuf autres personnes les plus recommandables de la ville, jouissant toutes de la confiance de leurs compatriotes. M. de Lurion est arrivé le 4 septembre à Paris.

— Un détachement d'artilleurs est parti d'Auxonne, suivi de plusieurs voitures du train pour aller déblayer les ruines de Salins. Au milieu des monceaux de décombres, on rencontre à chaque pas des matières d'or et d'argent fondues ensemble; quelquefois aussi on trouve intacts des objets précieux.

— Le 1er. de ce mois, un incendie a éclaté à Essey, petit village près de Nancy (Meurthe). Au premier son d'alarme, les pompiers de cette ville se sont empressés de porter des secours. On remarquoit parmi les travailleurs, M. de Forbin-Janson, évêque de Nanci, qui, accompagné d'un prêtre et d'un domestique, s'est rendu sur-le-champ au lieu de l'incendie, et s'est confondu parmi ceux qui s'efforçoient d'éteindre les flammes, et qu'il encourageoit de son exemple et de ses paroles. Plusieurs curés de villages voisins étoient aussi accourus, et rivalisoient de zèle pour secourir les incendiés.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Rouen a prononcé l'arrêt qui met en accusation quatre individus [illegible] du Hanime, comme prévenus de s'être rendus coupables d'attaque et de résistance avec violence et voies de fait envers la force armée. En conséquence, elle a renvoyé ces quatre accusés devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, dont les séances ouvriront le 19 du courant.

— Le *Mémorial bordelais* publie la nouvelle suivante : « D'après des lettres récentes de Gibraltar, il paroît que l'insurrection de Monte-Vidéo contre le Brésil a été occasionné par les démarches secrètes

du Paraguay. Le docteur Francia, qui commande en chef dans ce dernier pays, a déclaré la guerre à Bolivar, après avoir proclamé Ferdinand VII, et avoir reçu dans la province qu'il gouverne les débris de l'armée royaliste du Pérou.

— M. le général baron Delacroix, propriétaire dans la commune du Louroux, arrondissement de Loches (Indre et Loire), vient de faire une action qui fait honneur à son cœur et à son courage. Le 23 août, un domestique, accompagné d'une fille qui servoit dans la même maison que lui, étoit allé, avec une charrette, chercher de l'eau au grand étang du Louroux. Ils furent tous deux entraînés par le mulet qui conduisit la voiture à une profondeur de dix à douze pieds. La voiture fut renversée, et ils alloient périr, malgré les efforts du domestique qui soutenoit la jeune fille dans ses bras, lorsque M. Delacroix, attiré sur les lieux, se jeta de suite à la nage, et parvint à les sauver. Le mulet a péri, et la charrette est restée engloutie dans la vase.

— M. le ministre de la guerre est arrivé, à Lyon, le 29 août, à dix heures du soir. Il est attendu, le 14, à Perpignan, où il inspectera le camp, et de là il partira, pour se rendre à Toulouse.

— La somme de 6000 fr., accordée par S. M. aux Bordelais peu fortunés qui portent le brassard que leur a mérité leur fidélité, a été distribuée à Bordeaux, le 24 août, à cinquante pères de famille. Le 12 mars prochain, une nouvelle distribution aura lieu.

— Depuis long-temps on parle d'un voyage que le roi de Prusse doit faire à Bruxelles. Ce monarque a dû quitter Berlin, le 30 août, pour se rendre à Magdebourg; il se rendra ensuite au camp de Lippstadt, arrivera à Coblentz le 10 septembre, en passant par Cologne, partira de Coblentz pour Namur, où il couchera le 14, et le 25 il arrivera à Bruxelles.

— Le baron d'Eroles, un des généraux de l'armée de la foi, est mort dernièrement dans la Manche d'une attaque d'apoplexie. Il étoit âgé de quarante ans.

— De nouveaux détails nous parviennent sur l'arrestation et la mort de Bessières; ils sont contenus dans deux dépêches adressées, par le lieutenant-général comte d'Espagne, au ministre de la guerre. Bessières, et tous ceux qui l'accompagnoient, furent arrêtés, le 23 août, à midi, dans le village de Zafrilla, par un détachement de grenadiers à cheval de la garde royale, sous les ordres du lieutenant-colonel Albuin. A neuf heures du soir, ils arrivèrent au quartier-général du comte d'Espagne, qui prit toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter les ordres du roi. Le décret de S. M. fut immédiatement intimé à Bessières et aux sept hommes qui l'accompagnoient. Tous les secours de la religion leur furent administrés, et ensuite ils furent fusillés. L'exécution eut lieu, le 26, à huit heures et demie du matin.

— Le 19 août, le général Empecinado a été exécuté à Roa, dans la vieille Castille, à quelques lieues de Valladolid. Il a été condamné par le corrégidor de cette dernière ville, et exécuté après que cette sentence eut été approuvée par la chambre des alcades de la cour, qui

l'examinèrent, et la trouvèrent conforme aux lois. Don Juan Martin, dit l'*Empecinado*, avoit rendu de grands services aux Espagnols dans la guerre contre Buonaparte. On regrette qu'il ait oublié de si heureux commencemens, et que ses crimes aient forcé le roi d'Espagne à laisser mourir ignominieusement un homme dont il avoit si magnifiquement récompensé les services.

—Le neveu du célèbre Washington vient d'arriver en Grèce; il s'est décidé à entrer, comme simple soldat, dans les troupes grecques, et est parti de suite pour Napoli de Romanie.

Nous aimons à faire connoître les sentimens religieux d'un poète distingué par ses talens, mort à Paris il y a peu d'années : c'est l'improvisateur Gianni, qui s'étoit fait un nom par ses succès en ce genre.

François Gianni, né à Rome en novembre 1760, manifesta de bonne heure un goût très-vif pour la poésie; la lecture du Tasse et de l'Arioste faisoit ses délices. Doué d'une excellente mémoire et d'une imagination très-brillante, il se jeta dans la carrière des improvisateurs, et se fit applaudir à Rome, à Gênes et à Milan. En 1796, son zèle pour la révolution le fit entrer dans un des conseils de la république italienne. Sorti, en 1810, de la forteresse de Cattaro, où les Russes l'avoient enfermé, il vint en France, et reçut de Buonaparte le titre d'improvisateur impérial avec une pension de 6000 fr. C'est chez M. Corvetto, alors conseiller d'Etat, qu'eurent lieu ses plus brillantes improvisations; il célébroit nos victoires par des chants dont plusieurs ont été imprimés et comblés d'éloges dans les journaux. Quelquefois sa muse s'occupoit de sujets moins pompeux, et chantoit ses amis et ses protecteurs; on doit faire honneur à sa reconnoissance autant qu'à son esprit des vers qu'il adressa, en 1811, à sa bienfaitrice, Mme. la comtesse de Brignole. Ces poésies ont été imprimées à Gênes, sous le titre de *Saluti del Mattino et della Sera;* on les a traduites en français et publiées à Paris en 1813, avec une dédicace à Visconti.

Jusque-là, M. Gianni ne s'étoit pas montré très-sévère dans le choix de ses sujets, et ses vers offroient tantôt les maximes de la révolution, tantôt le langage séduisant des passions; mais peu de temps avant la restauration, et à la suite d'une maladie grave, pendant laquelle il reçut les soins d'un respectable ecclésiastique, il revint sincèrement à la re-

ligion et désavoua hautement les écrits qui pouvoient la blesser. Ce désaveu a été publié dans le *Diario* de Rome, et Gianni ne s'est plus occupé qu'à réparer ce qu'il appeloit les scandales de sa vie passée, non-seulement en traduisant des psaumes en vers italiens ou en composant des sonnets pieux, mais en se livrant aux pratiques de la religion avec autant de constance que de ferveur. Il suivoit assidûment les conférences de Saint-Salpice, et elles ne contribuèrent pas peu à l'éclairer et à l'affermir dans les principes de la foi. Le comte Corvetto, qui devint ministre des finances, et dans la maison duquel il étoit accueilli et aimé, lui obtint du Roi la continuation de sa pension; ce qui lui permit de faire des économies qui tournoient en grande partie au profit des pauvres.

Sa mort, arrivée le 17 novembre 1822, a été celle d'un véritable chrétien; son testament respire la piété la plus touchante. Son dernier souhait a été que les journaux fissent connoître combien il regrettoit d'avoir consacré son talent à des chants que la religion ne sauroit approuver; il vouloit que son désaveu et son repentir fussent aussi publics que possible. C'est pour seconder de si louables intentions que ses exécuteurs testamentaires nous ont envoyé une notice dont nous donnons ici la substance. Parmi les tombeaux nouvellement élevés dans le cimetière de l'Est, du côté du nord, on remarque celui que la famille de Gianni a fait élever à sa mémoire: c'est une simple pierre surmontée d'une croix, et sur laquelle se trouve gravée en italien l'épitaphe laissée par le poète dans son testament. Cette épitaphe, en huit vers italiens, atteste les pieux sentimens de Gianni. Un de ses amis en a fait la traduction en français, et nous l'insérons ici :

Là gît, dans la nuit des tombeaux,
De François Gianni la dépouille mortelle;
Il fut un jour enflammé d'un saint zèle.
Hélas! les yeux couverts d'un funeste bandeau,
Depuis il épuisa la coupe mensongère
Des voluptés du monde; et bien qu'au fond du cœur
Il sentit du remords l'atteinte salutaire,
Ingrat envers son Dieu, fut quarante ans pécheur.
Enfin, vaincu par la grâce infinie,
Il a quitté la vie
En pleurant son erreur.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, la situation où se trouve la France est un juste sujet d'inquiétude pour tous les esprits sages. Assaillis de mauvaises doctrines, livrés au délire de l'orgueil et à un amour effréné de l'indépendance, nous voyons les plus hautes vérités méconnues. L'audace des ennemis de notre repos s'accroît dans une progression effrayante, et l'autorité, timide et impuissante, hésite ou recule devant l'imminence du danger. Dans cet état de choses, ceux qui ne peuvent rien peuvent du moins recourir à celui qui commande aux vents et aux tempêtes; il est peu de crises plus faites pour rappeler le besoin que nous avons de son secours. Lors de la guerre d'Espagne, on répandit de petits imprimés avec des formules de prières pour invoquer la protection de Dieu sur nos armes; récemment, dans une sécheresse prolongée, les évêques ordonnèrent des prières publiques. La calamité morale qui nous menace est plus grave et plus alarmante; il ne s'agit point d'une guerre au dehors, mais de la guerre que l'on fait au dedans de nous aux doctrines et aux institutions que nous devons le plus révérer et chérir; il ne s'agit point des ardeurs d'un soleil brûlant qui dessèche la terre, mais d'une effervescence et d'une exaltation dans les esprits qui nous annoncent de terribles orages. Dieu seul peut dissiper ces présages sinistres; lui seul peut calmer cette agitation croissante, et donner aux pilotes la prévoyance, la force et la sagesse qui sauveront le vaisseau de l'Etat au milieu de tant d'écueils. C'est donc lui qu'il faut invoquer : que les fidèles s'unissent pour cet objet; que de pieuses associations se forment pour réciter des prières. Peut-être seroit-il mieux de convenir d'une formule commune pour une quarantaine, par exemple. En attendant, chacun peut diriger tous les jours quelque prière à la même intention, et appeler la protection divine sur le Roi, sur l'église de France et sur nous tous.

Voulez-vous bien publier cette lettre, et me croire.....

Votre très-humble.....

Un Abonné.

Paris, 28 août.

Lettre à M. Bellart, procureur-général, sur son réquisitoire contre les journaux de l'opposition, 1825; *in*-8°. de 16 *pag.*

Tous les amis de l'ordre et de la religion ont applaudi au zèle et à la prévoyance qui ont dicté la démarche de M. Bellart. En déférant à la justice des journaux qui semblent se faire un jeu de flétrir tout ce qui tient à la religion, l'estimable magistrat a montré autant de sagesse que de courage; on a été touché surtout du ton ouvertement chrétien de son réquisitoire, de la franchise de son langage, de la pureté de ses principes, de la chaleur et de la juste indignation avec lesquelles il signale les excès de la liberté de la presse. Plus les amis du trouble se permettent d'audacieuses déclamations ou de misérables railleries sur une démarche qui honore son auteur, plus tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la monarchie doivent d'estime et de reconnoissance à celui qui a déjà rendu tant de services à l'Etat et au bon ordre, et qui n'a pas craint d'affronter encore la haine des partis. L'auteur de la *Lettre* ne paroît pas partager ces sentimens des ames droites et honnêtes envers M. le procureur-général; il vient aujourd'hui, non pas appuyer le réquisitoire par de nouvelles considérations, mais au contraire suggérer aux journaux attaqués des moyens de défense, et adresser au magistrat de graves reproches.

Et quel est donc cet auteur? C'est, le croiroit-on, un prêtre, un théologien, un homme qui a beaucoup écrit sur les matières de religion; c'est M. T. Il a signé sa brochure de son initiale, et il ne l'auroit pas signée qu'on le reconnoîtroit aisément à une foule de traits. Entrons dans l'analyse de cet écrit. D'abord, à la vérité, M. T. paroît ne pas approuver tout le contenu des deux feuilles déférées. « Je suis affligé, ainsi que tous les gens raisonnables, dit-il en commençant, de l'indiscrétion des journaux incriminés qui, sous l'apparence d'attaquer des abus réels, paroissent en vouloir aux choses respectables auxquelles ces abus sont

attachés ; il est à craindre qu'en faisant dégénérer la liberté de la presse, qui tient essentiellement à la nature du gouvernement représentatif, en une licence répréhensible, on ne fournisse des prétextes aux ennemis de nos libertés pour nous ramener sous le joug de cette odieuse censure qui est l'instrument le plus dangereux du despotisme. »

On ne se plaindra pas sans doute que M. T. se soit laissé entraîner ici par un excès de zèle. Il a pesé ses expressions pour ne pas blesser trop vivement les journaux inculpés ; il ne leur reproche que de l'*indiscrétion* : or l'*indiscrétion* n'est point un crime, et ne sauroit être punie par les tribunaux. Il suppose que ces journaux attaquent *des abus réels*, et il juge qu'ils *paroissent* seulement en vouloir aux choses respectables. Les journaux attaqués ne seront certainement pas mécontens de la sévérité du grave théologien ; aussi ils se prévalent de sa lettre et ils en citent avec complaisance des passages où l'auteur tient absolument le même langage qu'eux, et paroît préoccupé des mêmes terreurs sur les progrès de l'ultramontanisme, et sur les dangers dont nous menacent les Jésuites. Mais ce qui nous paroît très-curieux dans le passage qu'on vient de lire, c'est la crainte qu'exprime M. T. que la licence de la presse *ne fournisse des prétextes pour nous ramener sous le joug de cette odieuse censure qui est l'instrument le plus dangereux du despotisme*. Oh ! oh ! me suis-je dit ; M. T. est devenu bien vif sur ses vieux jours ; il n'a pas toujours eu autant d'horreur pour la censure ; il trouva bon sous l'empire d'accepter une place de censeur, il en exerça les fonctions sous l'aimable M. de Pommereul ; il consentit donc alors à se faire l'*instrument du despotisme*, et il travailla de tout son zèle à mutiler ou à prohiber les ouvrages qui lui déplaisoient. Il recevoit pour cela un traitement très-honnête qu'apparemment il n'estimoit pas si *odieux*. Depuis la restauration, il a encore obtenu le titre de censeur honoraire, et il a été gratifié en cette qualité d'une pension. Comment M. T. a-t-il oublié tout cela ? comment avec de tels antécédens vient-il se gendarmer si fort contre la censure ? comment ce qui étoit si doux sous Buonaparte devient-il si *odieux* sous le Roi, et comment un censeur honoraire, celui qui s'est résigné à être l'instrument du zèle un peu brutal de M. de P., vient-il affecter inopinément tant d'horreur pour les fonctions qu'il a lui-même remplies ?

Il est vrai, car il faut être de bonne foi, que les temps ne se ressemblent guère; sous un prince aussi débonnaire que Buonaparte, le despotisme n'étoit point à craindre, et on pouvoit en conscience se faire l'*instrument* d'un tel homme, au lieu que sous les Bourbons cela est bien plus *dangereux* et doit répugner à une conscience délicate. M. T. est vraiment très-plaisant avec ses scrupules.

Ce qui occupe ce brave homme, ce n'est pas le mal que les deux journaux peuvent faire et font en effet à la religion; ce n'est pas la continuité et la violence de leurs déclamations qui s'en vont poursuivant les prêtres dans tous les coins du royaume; ce n'est pas leur facilité à accueillir toutes les plaintes et toutes les calomnies contre le clergé: non, M. T. n'en dit pas un mot. Ce vétéran du sacerdoce, c'est le titre qu'il a pris ailleurs, ne montre aucune sensibilité pour les injures qu'on adresse à ses confrères, pour les plaisanteries dont on les accable, pour les mépris qu'on verse sur eux. Ce qui le touche uniquement, ce qui absorbe son attention, c'est l'ultramontanisme et ses progrès; l'ultramontanisme, dit-il, *nous enveloppe de toutes parts: in ipso vivimus, movemur et sumus.* Cette citation est de M. T.; c'est lui qui applique fort indiscrètement à la chimère qu'il poursuit ce que saint Paul disoit de Dieu même devant l'aréopage. Le lecteur jugera ce qu'il doit penser de ces sortes d'applications que la *Chronique religieuse* traitoit autrefois de *profanation du texte sacré.* Nous ne voulons citer à M. T. que des autorités qui ne lui soient pas suspectes.

L'auteur va cherchant partout des preuves des progrès de l'ultramontanisme; je veux lui fournir des armes. Pourquoi n'a-t-il pas cité une brochure qui parut il y a vingt-quatre ans, et qui avoit pour titre: *Adresse au gouvernement, la France en danger par l'ultramontanisme;* 1801, in-8°? Cette brochure auroit pu lui fournir des traits curieux; un auteur qui, en 1801, étoit effrayé des dangers de l'ultramontanisme, étoit sûrement doué d'une perspicacité peu commune, et M. T. n'auroit pas dû négliger d'invoquer un appui qui fortifie si puissamment ses justes alarmes.

Au fond, quelles sont donc les preuves qu'il donne des progrès du fléau que *nous enveloppe de toutes parts?* Ecoutons bien: ces preuves, c'est la bulle *Auctorem fidei,* c'est le nouveau Bréviaire de Paris, c'est une thèse récente où

Grégoire VII est mis au rang des saints, ce sont les livres de M. Betemps et de M. Wurtz, c'est ce qui se passe dans deux ou trois séminaires. Faut-il discuter ces plaintes rebattues? La bulle *Auctorem fidei* doit déplaire à M. T., je le conçois; elle a attaqué des erreurs auxquelles il prend quelque intérêt; mais cette bulle, relative à un synode d'Italie, est peu connue en France, et n'y exerce pas l'influence qu'on lui suppose. Mais le nouveau Bréviaire de Paris ne consacre-t-il pas l'ultramontanisme? « On y a fondé, dit M. T., la canonisation du pape Pie V sur le zèle intrépide avec lequel il soutint les droits du saint Siége, par l'extension donnée à la trop fameuse bulle *In cœna Domini*, et par la publication de l'autre bulle *Regnans in excelsis*, qui consomma le schisme d'Angleterre. » Par la manière dont l'auteur s'exprime ici, il a voulu faire croire que le Bréviaire parloit de ces bulles, et il se récrie sur le danger de présenter de telles légendes aux fidèles. La vérité est que le nouveau Bréviaire ne fait aucune mention des deux bulles; les deux leçons de matines pour la fête de saint Pie V louent en général son zèle pour propager la foi et pour rétablir la discipline, sa vigilance contre les erreurs, sa charité pour les pauvres, sa ténacité à défendre les droits du saint Siége (*pars verna*, pag. 504); mais elles ne parlent ni de la bulle *In cœna Domini*, ni de l'Angleterre, et M. T. a pris tout cela, comme on dit, sous son bonnet.

A la même page de sa brochure, l'auteur nous fait l'honneur de nous citer deux fois, et on ne sait par quelle fatalité il se trouve que ces deux citations ne sont point exactes. Dans la première, il indique le n°. du 10 juillet 1819, comme disant sur l'*ultramontanisme, le gallicanisme et le protestantisme*, des choses qui ne s'y trouvent pas. Nous avons eu beau parcourir ce numéro, il n'y a pas le moindre mot qui ait trait aux citations de M. T. Ce numéro étoit consacré à rendre compte du *Christianisme de Montaigne*, par M. Labouderie, et il n'y est nullement question de *gallicanisme* ni de tout ce que M. T. a cru y voir. La deuxième citation n'est pas non plus fort juste; M. T., parlant des procédés de Pie V envers Elisabeth, nous reproche d'avoir dit qu'*il faut bien se garder d'avouer qu'il ait excédé en ses procédés*, et cite le n°. 941; mais notre phrase n'étoit point telle qu'il la rapporte : « Quand même, disions-nous, ce pape auroit excédé

en quelques points; quand même, ce que cependant nous n'avouons pas, il n'auroit pas mis dans ses procédés toute la prudence désirable, est-ce une raison de le flétrir, et un vétéran du sacerdoce doit-il donc parler des papes comme feroit un protestant ou un incrédule? (T. XXXVI, p. 276.) » J'engage M. T. à y regarder de plus près quand il me fera l'honneur de me citer, et j'invite ses lecteurs à vérifier un peu ses citations.

Il est alarmé des ouvrages de M. Betemps et de M. Wurtz; mais il sait bien que ces ouvrages n'ont aucune autorité parmi nous. Leurs auteurs peuvent être personnellement des hommes estimables; mais leur doctrine ne fait point loi. Nous avons, dans le n°. 977, dit notre sentiment sur le livre de M. Betemps qui manque de mesure, de critique et d'exactitude. Quant à l'écrit de M. Wurtz, nous en avons parlé n°. 375: *Ce n'est pas un bon ouvrage*, disions-nous, *ses explications offrent bien des contradictions et de l'arbitraire, et son système est aussi forcé que bizarre.* Voilà les livres que M. T. présente comme répandant partout l'ultramontanisme, des livres que la majorité du clergé ne connoît point, et que la plupart de ceux qui les ont lus regardent comme pleins d'exagération ou de rêveries. Il faut être bien dénué de preuves pour en chercher d'aussi misérables.

Enfin, les dernières preuves des progrès de l'ultramontanisme sont dignes de celles qui précèdent. Là c'est un supérieur de séminaire qui a été obligé de se démettre, parce qu'il avoit approuvé la demande de la signature des quatre articles. On connoît le fait dont M. T. veut parler, et il est notoire dans tout le diocèse que les quatre articles sont tout-à-fait étrangers à la démission du supérieur. M. T. est comme le *Constitutionnel*, il est mal servi par ses correspondans, et il paroît qu'il accueille fort légèrement les bruits qui flattent ses préventions. Ce qu'il dit des séminaires d'Aix et de Vannes lui est parvenu par des voies trop suspectes pour faire autorité. Nous croyons connoître son correspondant à Vannes; c'est probablement l'auteur des *Dialogues* que nous avons signalés n°. 670. Il suffira de relire l'article pour sentir combien un tel témoignage est suspect.

Voilà donc ces preuves terribles sur lesquelles M. T. fonde ses alarmes, voilà ce qui lui fait sonner le tocsin et jeter des cris d'épouvante. Dans la frayeur qui le presse, il voit là

doctrine contraire à la sûreté et à l'autorité des rois répandue partout, tandis qu'au contraire elle est rejetée dans toutes nos écoles; et, perdant toute mesure, il s'écrie : *Est-il étonnant, d'après d'aussi grandes autorités, que cette doctrine infernale se reproduise d'une manière plus ou moins explicite dans la plupart des livres qui sont le plus en vogue, surtout dans les séminaires?* Quel langage! Ainsi Rome tient une *doctrine infernale!* M. l'archevêque de Paris et la majorité du clergé favorisent une *doctrine infernale!* une *doctrine infernale* est enseignée dans beaucoup d'écoles et surtout dans les séminaires! En vérité, on reste confondu quand on trouve ces horribles accusations sous la plume d'un prêtre, qui cherche ainsi à rendre odieux et l'Église sa mère et les évêques de son propre pays, et les établissemens sur lesquels repose toute l'espérance de la religion parmi nous. Le *Constitutionnel* et le *Courrier* n'en ont jamais dit davantage, et M. T., qui fait ici cause commune avec eux, et qui appelle la haine publique sur ses supérieurs et ses confrères, s'acquiert des droits à la reconnoissance des détracteurs de la religion et du clergé.

Il faut le dire, sa lettre est pleine de traits qui sembleroient indiquer bien moins le vétéran du sacerdoce que le plus fervent adepte du parti libéral. Il demande à M. Bellart s'il attend, pour arrêter les progrès de l'ultramontanisme, *que quelque junte apostolique ait mis les ultra-royalistes en insurrection*. Il reproche au magistrat de se faire *l'apologiste d'une congrégation dont les ramifications embrassent toute la France*, et que lui M. T. ne considère que comme un moyen d'ambition, tant il aime à se faire l'écho des dérisions insensées d'un monde injuste et frivole. *Vous nous parlez*, dit-il à M. Bellart, *des Trapistes, des Frères de la charité, des Frères de la doctrine chrétienne, et en général d'une foule de corporations religieuses qui pullulent dans toute l'étendue de la France*. Quoi! mon père, vous prêtre, vous membre d'une ancienne congrégation, vous vous plaignez qu'il se forme quelques-uns de ces corps si respectables! Quelques anciens débris se montrent de loin en loin, et vous voyez là *une foule de corporations qui pullulent!* Que ce ton méprisant sied bien à un vétéran du sacerdoce! Ce qui l'effraie, ce ne sont point les mauvais livres et les mauvais journaux qui *pullulent* trop véritablement, ce n'est point

l'audace d'un parti qui propage l'irréligion avec impunité: ce ne sont point les dangers d'une jeunesse que l'on enivre des doctrines de l'impiété: non, ces maux qui *pullulent* autour de nous n'arrachent pas une plainte à M. T.; mais quelques maisons naissantes, précieux restes des institutions qui ont fait fleurir l'Eglise dans des temps plus heureux, s'élèvent-elles dans quelque coin? aussitôt des yeux malades voient là un sujet d'effroi; et, comme avec leur loupe ils avoient aperçu l'ultramontanisme *nous enveloppant de toutes parts*, ils découvrent aussi des *corporations qui pullulent de toutes parts*, tant la peur grossit les objets et trouble les organes!

M. T. a bien raison, au reste, de signaler la congrégation comme un moyen par lequel la jeunesse se procure de l'avancement, et je lui dénonce cette même jeunesse pour des moyens adroits qu'elle prend de se pousser dans le monde et faire fortune. Ne sont-ce pas évidemment des ambitieux que ces jeunes gens qui vont dans les hôpitaux exhorter les malades, qui se relaient auprès du lit du moribond, qui font le catéchisme aux Savoyards, qui recueillent ces enfans dans les rues et leur donnent des habits et du pain, qui vont dans les prisons instruire les détenus et porter parmi eux des consolations et des secours? Comment tolère-t-on de tels scandales? Ne seroit-il pas temps de fermer ces réunions où l'on avise aux moyens de soulager le pauvre et d'assister le malade? N'est-il pas évident qu'il y a ici quelque intrigue secrète, et que ces jeunes gens vont passer leurs loisirs dans les greniers et dans les hôpitaux uniquement pour se faire remarquer des ministres et arriver aux places? Quel raffinement d'ambition et d'hypocrisie, et combien j'admire la vertueuse indignation de M. T. contre des jeunes gens assez pervers pour cacher ainsi leur jeu et passer leurs plus belles années dans l'exercice des œuvres de piété et de charité!

Il est surtout une corporation qui épouvante M. T.; il la voit *répandue dans tout le royaume*, ce qui ne peut être encore que l'effet de la peur qui l'obsède; car cette corporation compte à peine huit ou dix maisons. M. T. assure qu'elle *lutte sourdement contre l'université*, et qu'elle *finira par lui ravir tous ses établissemens;* mais il est permis de douter de cette prophétie. La lutte des Jésuites contre l'université doit

être fort *sourde*, car on n'en entend point parler. Les Jésuites, dans le temps de leur plus grande splendeur, n'ont point détruit l'ancienne université; ils ont encore bien moins de moyens pour renverser la nouvelle. Toutefois M. T. les dénonce avec sa vigueur ordinaire, et gourmande M. Bellart de ne les avoir pas dénoncés. C'est de sa part foiblesse; il aura craint de blesser un parti puissant. Effectivement les Jésuites mènent tout aujourd'hui; voyez comme ils ont toutes les places à la cour; M. de Villèle ne se conduit que par leur influence; ce sont eux qui sont cause des trois pour cent, de l'ordonnance de Saint-Domingue, de l'échauffourée de Bessières, de l'incendie de Salins. N'a-t-on pas insinué, il y a deux jours, qu'ils avoient été les instigateurs de l'assassinat de M. Courier, et que c'étoit l'opinion de la Bourse de Paris? M. Bellart ne se soucie peut-être pas d'être assassiné; voilà pourquoi il n'aura pas parlé des Jésuites. Il est vrai que M. T., qui depuis dix ans écrit contre eux, coule ses jours dans une paix profonde: qu'est-ce que cela prouve? qu'on ne peut pas assassiner tout le monde, et qu'il en réchappe quelques-uns.

Si M. T. se fâche de ces plaisanteries, et qu'il exige que nous lui répondions sérieusement, nous lui dirons que M. Bellart n'a pas fait preuve de pusillanimité dans son réquisitoire, et qu'il a bravé un parti un peu plus puissant et un peu plus redoutable que celui des Jésuites. Nous ajouterons qu'il a pu avoir des raisons très-plausibles pour ne pas parler des Jésuites : on ne peut pas parler de tout; le réquisitoire est déjà fort long, il contient déjà beaucoup de griefs qui portent sur des points très-importans. Si on y eût joint les Jésuites, bien des gens, et M. T. le premier, eussent dit que c'étoient eux qui avoient provoqué le réquisitoire, qu'on songeoit plus à leurs intérêts qu'à ceux de la religion. Je crois donc que M. le procureur-général, en se taisant sur ce point, a ôté un prétexte à la malveillance et à l'esprit de parti. Il n'avoit pas besoin de faire intervenir les Jésuites pour prouver que les deux journaux cherchoient à verser le mépris sur la religion et le ridicule sur le clergé.

Nous terminerons ici cet article, qui s'est un peu étendu par la nécessité de répondre à des déclamations fort diverses; nous ne dirons plus qu'un mot. M. T. reproche aux évêques d'être *absorbés par leur zèle à ressusciter l'hérésie du janse-*

nisme : on sait assez qui des évêques ou de lui est *absorbé par ce zèle*. Très-peu d'évêques heureusement ont à s'occuper du jansénisme, au lieu que M. T. le soutient ou l'insinue dans presque tous ses écrits : c'est donc lui qui travaille à le ressusciter.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Roi a écrit à M. l'archevêque de Paris, à l'occasion du service anniversaire pour le feu Roi :

« Mons. l'archevêque de Paris, c'est dans la nuit du quinzième au seizième jour du mois de septembre de l'an dernier, que le Roi Louis XVIII, notre frère bien-aimé, de sage et glorieuse mémoire, fut enlevé à l'amour de sa famille et de son peuple. La France entière partagea notre douleur, et elle s'empressera, nous n'en doutons pas, d'unir ses prières aux nôtres le jour anniversaire de sa mort. Nous vous faisons donc cette lettre pour vous dire que notre volonté est que vous fassiez célébrer un service funèbre pour le repos de son ame, le 16 du présent mois, dans votre église métropolitaine et autres de votre diocèse, et que vous y invitiez, suivant l'usage, les autorités civiles et militaires. La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, mons. l'archevêque, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit à Saint-Cloud, le 1er. jour du mois de septembre de l'an 1825. »

En conséquence, M. l'archevêque a publié un Mandement daté du 7 septembre. Le prélat s'y exprime en ces termes :

« Un an s'est écoulé, nos très-chers frères, depuis que la mort qui *foule aux pieds*, selon le langage de l'Ecriture, les Rois comme le vulgaire, a précipité dans la tombe ce Monarque dont le retour apporta tant de joie, dont la présence calma tant de passions, dont la perte causa tant de regrets, et dont la mémoire, fortement gravée par la main même du temps, demeurera aussi ineffaçable qu'elle est chère.

» Après cette année révolue, suivant le *saint et salutaire* usage des Chrétiens, le Roi réclame de nouveau, pour son auguste Frère et Seigneur, les suffrages solennels de l'Eglise ; il demande de notre respect, de notre reconnoissance et de notre amour un nouveau tribut de prières qu'il veut acquitter le premier. Nous nous ferons un devoir, N. T. C. F., de satisfaire à ses religieux désirs, et nous nous empresserons de lui prouver encore qu'il n'est pas un sentiment dont son ame royale se trouve pénétrée qui ne vienne aussitôt répondre à notre cœur. »

M. l'archevêque ordonne donc qu'il soit célébré un service, le vendredi 16, à Notre-Dame et dans toutes les églises et chapelles. Les autorités locales y seront invitées. Là où on ne pourroit chanter un service, il sera célébré une messe basse. Le même jour, on ajoutera à toutes les messes une oraison pour le feu Roi. Un service solennel aura lieu aussi ce jour-là à Saint-Denis; on y entrera par billets. Tout le monde sera en deuil; il faudra être arrivé à Saint-Denis avant dix heures.

— La neuvaine pour la fête de l'Exaltation sera célébrée, comme à l'ordinaire, au calvaire du Mont-Valérien. M. l'évêque de Nanci est arrivé pour cet effet à Paris. Le mercredi 14, M. l'évêque de Nantes officiera. Nous donnerons, dans le numéro prochain, l'ordre des exercices.

— Parmi les dénonciations qu'accueille journellement une feuille fort connue, il y en a eu une dans le n°. du 1er. septembre contre M. le curé de Pantin, qui avoit demandé 45 fr. pour enterrer la femme d'un journalier des Prés Saint-Gervais; le mari offrit, dit-on, les seuls 25 fr. qu'il possédât; mais le curé persista dans sa demande, et des habitans des Prés Saint-Gervais se cotisèrent pour faire les 45 fr. demandés. Tel étoit le récit du *Constitutionnel* qui se récrioit contre la dureté du pasteur. Le maire des Prés Saint-Gervais et l'adjoint de Pantin ont écrit au journaliste pour rétablir la vérité des faits; leur lettre, datée du 4 septembre, est ainsi conçue:

« Monsieur, nous devons à la vérité et à la mémoire de M. le curé de Pantin de réclamer contre l'article inséré dans votre journal du 1er. M. le curé étoit déjà au lit de la mort, quand le journalier des Prés Saint-Gervais s'est présenté chez lui, pour faire enterrer sa femme décédée le 11 août; il obtint qu'elle le seroit gratuitement.

» Le jour de l'enterrement, les parens de la défunte se présentèrent à M. le curé pour la faire enterrer plus honorablement; il fut convenu qu'elle le seroit dans la troisième classe, moyennant 45 fr. Sur les observations faites à M. le curé de la position malheureuse du mari, il consentit à faire la remise de 6 fr., montant des droits qui lui revenoient personnellement.

» Nous connoissions assez M. le curé pour être persuadés que ce n'étoit qu'une calomnie portée contre ce vénérable pasteur. Nous avons été témoins d'aumônes faites aux pauvres et aux malheureux passant continuellement dans sa commune, aux dépens de ses propres besoins. La sépulture n'a nullement été refusée, les habitans ont donc été induits en erreur par le mari pour obtenir d'eux du secours. Au surplus, Monsieur, les regrets des habitans, qui l'ont ac-

compagné le 3 de ce mois jusqu'au tombeau, sont suffisans pour justifier sa conduite. Nous désirons trouver dans le successeur les qualités que possédoit l'homme que nous regrettons. *Signé*, Beaugrand, maire; Thubeuf, adjoint. »

Cette lettre montre, ce semble, qu'il ne faudroit pas tant se presser d'accueillir les dénonciations contre les prêtres, et qu'on pourroit attendre de plus amples informations avant d'accuser les gens.

— L'association de la Propagation de la foi a fait paroître à Lyon son sixième cahier, qui termine le premier volume de ses *Annales*. Ce cahier fait connoître l'état récent des missions d'Asie, et donne des extraits de lettres des missionnaires. Il est bon de prévenir que ces documens sont authentiques, et sont tirés de la correspondance même des missions. Le volume est terminé par une table des matières contenues dans le tome Ier. Ces matières sont aussi variées qu'intéressantes; on y voit figurer tour à tour l'Asie et l'Amérique; le lecteur est transporté de la Chine à la Louisiane, et de Babylone au Kentuckey. Nous jetterons plus tard un coup-d'œil sur l'ensemble de ce volume; mais nous remarquerons aujourd'hui les progrès de l'association. Les aumônes recueillies cette année ont été plus que le double de l'année précédente, elle se sont montées à près de 80,000 fr. recueillis de toutes les parties de la France; mais le Midi a principalement contribué à former cette somme, et la division de Lyon en a elle seule fourni près de la moitié. Le total doit être réparti par égale portion entre les missions d'Asie et celles d'Amérique. Les besoins de ces missions rendront ce secours fort opportun : les premières surtout sont, comme nous l'avons vu, dans un état de pauvreté qui doit exciter l'intérêt de toutes les ames pieuses. *Voyez*, dans le n°. 914, l'extrait de l'*Aperçu de leurs dépenses*, publié par MM. du séminaire de la rue du Bac.

— Depuis cent ans, un schisme déplorable existe en Hollande; les jansénistes de ce pays, excités par leurs amis du dehors, ont imaginé de se donner des évêques. Un simulacre de chapitre a fait un simulacre d'élection, et ils ont trouvé un évêque assez complaisant pour prêter son ministère à une consécration illégitime. Depuis un siècle, sept à huit archevêques se sont succédés à Utrecht, tous frappés de censure par le saint Siége; ils ont établi dans le pays

deux autres évêques, l'un à Haarlem, l'autre à Deventer; tous deux ont été également réprouvés par les papes, mais ils n'en sont que plus chers à un parti d'opposition. Les appelans français avoient pris cette petite église sous leur protection, ils y envoyoient des fonds et des sujets, ils lui cherchoient de toutes parts des appuis, ils publioient des livres en sa faveur. M. Agier, qui vient de mourir, faisoit des collectes pour ses amis d'Utrecht, et ceux-ci se vantent d'avoir encore de nombreux partisans en France. Nous avions parlé dans le n°. 1136 de l'élection d'un évêque à Deventer. Cet élu, qui se nomme Guillaume Vet, a écrit au pape le 13 juin pour lui faire part de son élection; c'est une formalité à laquelle le pape répond chaque fois par un bref de censures. Mais le parti schismatique s'est adressé aussi au gouvernement des Pays-Bas, qui a accueilli sa requête avec empressement. Les Pays-Bas, contrée toute catholique, n'auront bientôt plus d'évêque, et on ne songe pas à leur en donner; Gand, Tournai, Liége, sont vacans depuis long-temps; d'immenses diocèses, deux ou trois millions de catholiques sont privés d'évêques. On ne s'en occupe point. Mais il y a dans un coin de la Hollande un parti schismatique qui compte à peine quatre à cinq mille sectateurs: ah! c'est différent, il faut s'intéresser à ces braves gens et les protéger. On leur a donc fait dire non-seulement qu'on approuvoit leur élection pour Deventer, mais qu'ils eussent à faire sacrer leur évêque. Muni de cette autorisation si canonique d'un prince protestant, l'évêque de Haarlem a sacré l'élu à la Haye, le troisième dimanche de la Pentecôte, 12 juin dernier. De plus, le gouvernement, dans sa sollicitude, invita les jansénistes d'Utrecht à élire aussi un archevêque à la place de Willibrord Van Ost, élu et sacré en 1814, et frappé de censures par un bref de Pie VII, du 7 septembre de cette année. Ce prélat vient de mourir le 19 juin. Les prêtres qui se sont constitués en chapitre à Utrecht ont élu pour archevêque J. Van Sauven ou Sauten, curé à Schiendam. Cette élection a été approuvée par le roi, qui, le 29 août dernier, a nommé par décret l'élu pour archevêque d'Utrecht. On ne peut qu'admirer ce tendre intérêt du prince pour ce petit troupeau, et c'est une grande consolation pour ces schismatiques réprouvés par le chef de l'Eglise d'être sou-

tenus par l'autorité protestante. Un bref de Léon XII du 19 août dernier déclare l'élection de Guillaume Vet pour Deventer nulle et la consécration sacrilége, et exhorte les catholiques hollandais à fuir toute communication avec ceux qui ont eut part à cet acte de schisme. Le pape finit par former des vœux pour le retour de ces enfans égarés. On ne doute point qu'il n'y ait bientôt un semblable bref pour l'élection d'Utrecht. Au surplus, ce qu'il y a de curieux, c'est que jusqu'ici l'évêque de Deventer ne résidoit pas dans son diocèse où il n'a pas un prêtre et pas un laïc de son parti; Giebert de Jong, prédécesseur de Vet, résidoit à Roterdam, où il étoit curé; nous ne savons où résidera G. Vet. N'est-il pas ridicule de nommer un évêque pour un diocèse qui n'en veut point, et de ne pas vouloir qu'il y en ait là où tous les catholiques en demandent avec instance?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le Dauphin, informé que deux incendies avoient entièrement ruiné soixante familles de la commune de Monchy-au-Bois (Pas-de-Calais), leur a fait remettre un secours de 1000 francs par M. Edmond-Romain, sous-préfet de l'arrondissement d'Arras, qui avoit sollicité la bienfaisance du prince en faveur de ces infortunés.

— Un incendie ayant réduit à la plus affreuse misère plusieurs familles de la commune d'Issy, près Paris, S. A. R. Mme. la Dauphine, informée de cet accident, a daigné leur accorder une somme de 300 francs, à laquelle Madame, duchesse de Berri, a bien voulu ajouter 100 francs.

—Les courses de chevaux pour le prix du Roi et pour le prix Dauphin ont eu lieu le 8, en présence de S. M. et de son auguste famille. Le prix Dauphin, composé d'un vase de 1000 fr. et d'une somme de 2000 fr., a été remporté par *la Tigresse*, qui a parcouru l'espace donné en cinq minutes vingt-trois secondes. Le prix du Roi a été remporté par une autre jument, qui n'a mis à faire deux fois le tour du Champ-de-Mars, c'est-à-dire, à parcourir deux mille cinquante-deux toises, que cinq minutes et trois secondes. Ce prix consiste en un vase d'argent d'une valeur de 1500 fr., en une coupe de 800 fr., et en une somme de 3700 fr. On dit que l'année prochaine les chevaux de tous les pays de l'Europe pourront concourir à nos courses; mais qu'après qu'ils auront subi cette épreuve ils ne sortiront plus de France.

— Le *Moniteur* a déclaré, ces jours derniers, qu'il a été convenu avec le gouvernement de Saint-Domingue, que les navires d'Haïti ne se présenteroient point dans les colonies françaises.

— M. Gary, procureur-général près la cour royale de Toulouse, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Aumont, décédé.

— Par ordonnance du 6 septembre, sont nommés auditeurs au conseil d'Etat les sieurs de Gourgues, d'Aubersart, Chabrol de Tournoelle, de Baulny, Bignon et de Gourjault.

— M. le ministre de l'intérieur, informé que de nouveaux accidens avoient eu lieu par l'emploi du remède connu sous le nom de *purgatif du sieur Leroy*, vient de prescrire des mesures très-sévères pour arrêter la distribution de ce remède, qu'il est défendu aux pharmaciens de tenir en dépôt.

— Le mardi 30 août, M. le ministre de la maison du Roi est allé présider un exercice littéraire et une distribution de prix dans l'institution royale dirigée par Mlle. Reboul. On se rappelle tout ce que cette estimable institutrice a eu à souffrir à la suite d'une affaire qui avoit eu tant d'éclat. Elle n'a opposé à une rude épreuve que sa patience et son courage. L'exercice du 30 août a pu achever de dissiper les préventions qui pouvoient exister, et M. le duc de Doudeauville a témoigné plus d'une fois aux personnes qui l'entouroient sa satisfaction de la bonne tenue des élèves, de l'à-propos de leurs réponses, et des soins qu'elles paroissent recevoir dans un si utile établissement.

— Le 6 juillet dernier, par un arrêt d'instruction, dans un procès pendant devant elle entre les héritiers Monteix et l'Etat représenté par M. de Gasville, préfet de l'Yonne, la cour royale de Paris avoit chargé M. le procureur-général de faire connoître à M. le garde des sceaux que MM. les préfets du ressort de la cour, et principalement celui de l'Yonne, nuisoient quelquefois par de trop longs retards à l'expédition des affaires judiciaires. Cette invitation, qu'un récit inexact des faits de la cause avoit provoquée, vient d'être rétractée par la cour le 27 du mois dernier, attendu que M. le préfet de l'Yonne n'avoit pas été prévenu à temps, et que par conséquent il n'étoit pas en retard.

— Le montant des souscriptions ouvertes à Paris en faveur des Salinois s'est élevé, dans les journées des 2, 3 et 4 septembre, à un total de 27,317 fr. Les souscriptions des départemens offrent aussi des résultats très-satisfaisans.

— Une souscription a été ouverte pour les malheureuses familles victimes de l'incendie du Ripault (Indre-et-Loire). Elle s'élève en ce moment à la somme de 2386 fr.

— Le 4 septembre, un nouvel incendie a détruit, dans le hameau de Rieux, commune de Tillé (Oise), huit maisons, contenant dix ménages. M. Dandé, maire de Tillé, a tiré d'une de ces maisons un enfant qui alloit périr dans les flammes. On se rappelle que la

commune de Tillé a déjà été ravagée par un incendie il y a peu de temps.

— On se rappelle la fin tragique de M. Courier, assassiné dans sa maison de campagne en Touraine; les soupçons se portèrent sur un nommé Frémont, son garde, qui a été traduit devant la cour d'assises de Tours. Les débats qui ont eu lieu les premiers jours de ce mois ont révélé de tristes choses sur l'intérieur de la maison. Il paroit que M. et Mme. Courier vivoient très-mal ensemble. Frémont a prétendu que son maître l'avoit chargé de surveiller la conduite de madame, et il a dit fort cruement sur celle-ci des choses que nous ne répéterons pas. Un nommé Dubois, charretier, objet des soupçons de M. Courier, avoit été chassé par lui. Après l'assassinat, Dubois fut arrêté et prouva un alibi. Les domestiques interrogés gardèrent un silence obstiné. Mme. Courier déclara qu'elle *partageoit l'opinion de la bourse de Paris*, savoir, que le crime avoit été commis à l'instigation des Jésuites; comme si la bourse de Paris pouvoit avoir une opinion sur cette affaire passée à soixante lieues. L'avocat de Frémont n'a pas épargné cette dame: *Vous savez*, a-t-il dit, *quelle confiance vous pouvez inspirer à la justice*. Frémont a été acquitté; mais tout dans cette affaire a été un sujet de scandale. Nous ne parlons pas ici des opinions politiques de M. Courier, ni de ses pamphlets presque tous condamnés par les tribunaux; l'auteur avoit le malheur de tourner en ridicule la religion et les prêtres. Sa fin déplorable ne nous permet que de le plaindre; il n'est que trop évident que M. Courier n'avoit pas répandu autour de lui la paix et le bonheur. Ses violences, sa mésintelligence avec sa femme, l'espèce de clôture à laquelle il la condamnoit, tout ce qu'ont appris les débats, donnent la plus affligeante idée de l'intérieur de ce ménage.

—Un pont en fil de fer, construit sur le Rhône, entre les villes de Tournon et de Tain, a été ouvert au public le 25 août. Quelques jours auparavant, on avoit fait plusieurs épreuves pour s'assurer de sa solidité. On y a mis jusqu'à cent seize mille livres pesant : ce poids énorme faisoit seulement courber cette légère construction, qui reprenoit sa forme aussitôt que l'équilibre étoit rétabli. Le jour de l'ouverture du pont, M. l'évêque de Valence et M. le préfet de la Drôme vinrent l'un pour bénir le pont, le second pour le recevoir. On se rendit à l'église, où fut célébrée une messe, et on revint ensuite au pont, qui fut béni par M. l'évêque de Valence. Plusieurs discours furent prononcés, et suivis des cris unanimes de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le passage du pont a été public vers les trois heures après midi, et la recette de ce jour consacrée aux hôpitaux de Tournon, Tain et Annonay. Les constructeurs sont MM. Séguin, d'Annonay.

— S. Exc. le ministre de la guerre est arrivé à Grenoble le 31 août, après avoir visité la Grande-Chartreuse. M. de Clermont-Tonnerre est descendu chez M. le lieutenant-général commandant la division, et s'est rendu le lendemain de grand matin à la Bastille pour exa-

miner les nouvelles fortifications qui s'exécutent sur ce point pour la défense de Grenoble.

— M. le baron Pasquier, ministre d'Etat et pair de France, a passé à Toulouse, revenant de Bagnères, où il a passé une partie de la saison des eaux. En sa qualité de membre de la commission centrale des prisons établie à Paris, sous les auspices de Mgr. le Dauphin, il a visité les prisons de la ville dans les plus grands détails; le pain et les eaux qui servent aux prisonniers ont surtout fixé son attention, ainsi que tout ce qui peut concourir à la salubrité.

— On sait que le dimanche est très-exactement observé en Angleterre, et que tous les magasins sont fermés dès le matin. Le propriétaire d'un hôtel à Londres vient d'être condamné à 50 fr. d'amende, pour avoir reçu chez lui sept personnes qui y mangeoient pendant l'heure du service.

— Un journal anglais donne des détails assez intéressans sur la moralité des paysans irlandais et anglais, en comparant le nombre des condamnations prononcées dans les pays catholiques et protestans. Dans les trois comtés protestans, dont la population s'élève à 783,697 habitans, il y a eu, en 1823, 151 condamnations pour vols; et dans autant de comtés catholiques, peuplés de 762,288 habitans, il n'y a eu que 66 condamnations. On a fait la remarque, il y a long-temps, que, de tous les Irlandais condamnés en Angleterre, la majorité étoit de la religion protestante et née dans les grandes villes. Dans le comté de Kent, où on emploie un grand nombre d'Irlandais pour faire la moisson, quoique ces pauvres gens restent quelquefois sans ouvrage pendant un mois entier, ils n'ont jamais commis le moindre vol. *Si j'avois sur mes terres,* disoit un de ceux qui les emploient, *autant d'Anglais sans ouvrage, ils m'auroient pillé de toutes les manières.* C'est ainsi que la conduite des catholiques répond aux calomnies de leurs détracteurs.

— On se flatte de connoitre maintenant le lieu où a péri M. de La Peyrouse. Un vaisseau anglais a découvert une île environnée d'écueils innombrables, entre la nouvelle Calédonie et la nouvelle Guinée. Les habitans sont venus à bord, et un des chefs portoit comme ornement, à l'une de ses oreilles, une croix de Saint-Louis; d'autres avoient des épées où étoit gravé le mot *Paris;* et de plus on a vu entre leurs mains quelques médailles de Louis XVI. Pressé de dire comment ils s'étoient procuré ces objets, un des chefs, qui paroissoit avoir cinquante ans, répondit que lorsqu'il étoit jeune un gros bâtiment fit naufrage sur un récif de corail, que tous les hommes qui étoient à bord périrent, et que la mer jeta sur le rivage plusieurs caisses contenant la croix de Saint-Louis et beaucoup d'autres objets. L'amiral anglais Manby, qui rapporte cette nouvelle, est dans ce moment à Paris, et croit, d'après ces indices, avoir fait cesser l'incertitude qui existoit sur le sort de l'infortuné La Peyrouse.

Vies des Pères des déserts d'Orient, avec leur doctrine spirituelle et leur discipline monastique, par le Père Marin (1).

Michel-Ange Marin, religieux Minime et écrivain estimable, vit le jour à Marseille, le 23 décembre 1697, d'une famille originaire de Gênes. Il entra jeune dans l'ordre des Minimes, et y occupa différentes places sans cesser de se rendre utile au dehors. Il aimoit le travail et mêloit l'étude du cabinet à l'exercice du ministère extérieur. A Avignon où il résida quelque temps, il prêchoit la controverse aux juifs, et il avoit appris l'hébreu à cet effet. Il dirigeoit plusieurs personnes dans les voies du salut, pratiquoit les bonnes œuvres, et institua dans la même ville, en 1745, une association de filles pieuses pour donner des retraites aux personnes du monde. On l'élut quatre fois provincial de son ordre, et on assure qu'il refusa, en 1758, la place de général. Le goût du siècle pour les romans lui suggéra l'idée de composer des ouvrages moraux et chrétiens, dans lesquels il montroit la vertu sous le voile d'une fiction plus ou moins attachante. *Adélaïde de Witsbury, le baron de Van Hesden ou la République des incrédules, Théodule, la marquise de Los Valientes, Farfalla, etc.*, tels sont les titres de ces romans dans lesquels l'auteur cherchoit à présenter des modèles pour les différentes conditions. Ces ouvrages eurent quelque succès dans le temps, et plusieurs ont été réimprimés. On a encore du Père Marin une *Retraite spirituelle*, 1763, 2 vol. in-12, les *Vies des Pères des déserts*, et des *Lettres spirituelles* qui ne parurent qu'après sa mort, en 3 vol. in-12. Clément XIII encouragea le Père Marin

(1) 9 vol. in-8°, prix, 45 fr., ou 10 vol. in-12, prix, 25 fr. A Lyon, chez Perisse frères; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, quai des Augustins, n° 35.

par trois brefs honorables, et le chargea de rassembler en corps les actes des martyrs. L'estimable religieux en avoit déjà composé deux volumes, lorsqu'une hydropisie de poitrine l'enleva le 3 avril 1767. On trouve son éloge dans le *Mercure* de juillet de cette année, et on l'a réimprimé en tête de ses *Lettres spirituelles*.

Les *Vies des Pères des déserts de l'Orient* sont le plus important des ouvrages du Père Marin. Arnauld d'Andilli avoit déjà traité le même sujet vers le milieu du 17e siècle, et avait publié les *Vies des saints Pères des déserts* en 2 vol. in-4°. Marin se proposa d'embrasser un plan plus vaste et de faire connoître non-seulement les vertus des solitaires des déserts, mais leur doctrine spirituelle, et la discipline qu'ils avoient établie. Il nomme dans sa préface les auteurs qu'il a consultés, les vies des Pères de Rosweide, le recueil des Bollandistes, Bulteau, Cotelier, Tillemont, etc. L'ouvrage, tel que Marin le publia d'abord en 1761, formoit 6 vol. in-12 ou 2 vol. in-4°; il étoit divisé en sept livres, le 1er pour les solitaires de la basse Thébaïde, le 2e pour ceux de la haute, le 3e pour les solitaires de Nitrie, des cellules et du mont de Pharme, le 4e pour ceux de Scété et de Calame, le 5e pour les monastères et les solitaires de la basse Egypte ou des environs d'Alexandrie, le 6e pour les solitaires d'Arabie, et le 7e pour ceux de Palestine. En 1764, l'auteur ajouta quatre livres aux précédens, savoir deux livres pour les solitaires de Syrie et de Mésopotamie, un pour ceux de l'Asie mineure, et un pour ceux de Constantinople et des provinces voisines. Le tout forme donc onze livres qui, dans l'édition actuelle, sont distribués en neuf volumes; les trois derniers sont remplis par le supplément.

Dans la préface du premier volume, le judicieux auteur fait de bonnes réflexions sur l'état monastique, et sur les services qu'il a rendus à l'Eglise. Il admire le principe qui dirigeoit les solitaires, et les vertus dont

ils ont donné l'exemple. Quelle vie en effet que cette union continuelle avec Dieu, cet esprit de pénitence et de prières, ce détachement absolu de toutes les choses d'ici-bas, cet oubli entier du monde et de ses vaines joies! Quel spectacle à offrir à un siècle comme le nôtre! quelle opposition avec nos mœurs, nos opinions, nos habitudes! Concevons-nous que des milliers de solitaires se soient enfoncés dans les déserts pour vaquer à la contemplation, pratiquer des austérités, ne vivre qu'avec Dieu! Les vertus des Paul, des Antoine, des Pacôme, des Hilarion, des Arsène, n'ont guère moins honoré la religion que le courage et le dévoûment des martyrs; ceux-ci n'ont souvent souffert que pendant quelques instans, tandis que les solitaires consommoient lentement leur sacrifice au milieu des privations les plus dures.

On ne s'étonnera donc pas que le Père Marin se soit si fort étendu sur l'histoire des solitaires; ce sujet lui a paru sans doute fécond et utile. Il parcourt tous ces déserts habités par des anges plutôt que par des hommes, il va de retraite en retraite, il passe d'Egypte en Arabie, de Syrie dans l'Asie mineure; il visite tous les monastères, et il y découvre des vertus dignes de nous toucher et de nous confondre. Si, dans cette histoire détaillée, une critique sévère peut trouver quelques taches, si le style est foible et peu coloré, si les récits de l'auteur offrent quelque monotonie, ces légers défauts n'empêchent pas que l'ouvrage ne soit très-édifiant, et toutes les classes de chrétiens peuvent y puiser d'importantes leçons et de touchans exemples. Nous avouons cependant que nous aurions mieux aimé que l'auteur eût abrégé quelques détails sur la discipline monastique de Tabenne, sur la doctrine spirituelle de saint Basile et sur les règles de quelques monastères, d'autant plus qu'il n'a pu éviter quelques répétitions.

La préface du premier volume et l'avant-propos du septième méritent d'être lus. On regrette que l'éditeur

n'ait pas joint à l'ouvrage une table générale des matières. Il a réimprimé l'ouvrage sans y rien ajouter, pas même un petit mot d'éloge pour le Père Marin, qui cependant le méritoit assez.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S., voulant favoriser les progrès des bonnes études, a résolu d'établir un collége philologique (1), composé d'hommes distingués par leurs connoissances dans les lettres, dans les antiquités et dans les langues. Ce collége aura la culture de tous les ouvrages en ce genre, y compris les inscriptions; il prendra rang parmi les autres colléges des universités de Rome et de Bologne, et prendra part aux examens annuels des jeunes gens qui se livrent à l'étude de la littérature, et aux concours publics des maîtres qui se livrent à cette partie de l'enseignement. Les membres du collége philologique de Rome sont le prince Augustin Chigi, président, le savant prélat Mai, le commandeur Odescalchi, le chevalier J. G. de Rossi, l'abbé Santucci, de l'académie des arcades; J. A. Guattani, de l'académie de S. Luc; le baron Gilles Van de Vivere, l'avocat Guadagni, le Père Piccadori, et les professeurs Amati, Nibby et Molza. En même temps, le saint Père a adjoint au collége théologique de Rome les Pères Capellari, Zecchinelli, Ventura et Orioli.

PARIS. Aujourd'hui 14 septembre, fête de l'Exaltation, anniversaire du jour où le feu Roi accorda le Calvaire aux missionnaires, M. l'évêque de Nantes y officie, assisté de MM. les curés et du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-

---

(1) Un de nos journaux, en annonçant la formation de ce collége, l'a nommé, par mégarde, collége *philosophique*, ce qui le faisoit ressembler un peu à un établissement du même nom qui vient d'être décrété dans un royaume voisin. Ces deux établissemens ne se ressemblent pas plus par le nom que par l'esprit et le but. Le collége philologique a pour objet de favoriser les études d'érudition, d'antiquités et de critique. Ce ne sera point ce que nous appelons en français un collége; ce seroit plutôt une nouvelle faculté que le Pape crée dans les universités, et qu'il joint aux anciennes facultés de théologie, de droit, de médecine et autres. (*Voyez* le nº. 1058.) *(Note du Rédacteur.)*

Vincent-de-Paul. Le jeudi 15, M. l'évêque de Tempe officiera, assisté de MM. les curés de Saint-Séverin et de Saint-Louis-en-l'Ile et des séminaires de Versailles. Après la messe, stations pour les militaires. Le vendredi 16, les offices par le clergé de Saint-Paul et de Saint-Antoine. M. le curé de Saint-Paul prêchera le matin, et M. le curé de Saint-Antoine fera les stations le soir. Le samedi et le dimanche, les offices et les instructions par les missionnaires. Ce dernier jour, les trois associations de Sainte-Geneviève se rendront au Calvaire. Le lundi, les offices et instructions par le clergé de Bonne-Nouvelle. Le mardi, M. l'évêque de Nanci officiera, assisté du clergé de Saint-Sulpice, qui fera toutes les instructions. Le mercredi 21, l'office et les instructions par les missionnaires. Le jeudi, office et instructions par M. le curé de Méry-sur-Oise. Le vendredi, service pour les ames des bienfaiteurs du Calvaire. M. l'évêque de Nanci officiera. Durant toute la neuvaine, les fidèles pourront visiter les chapelles dites de l'Ange et du Saint-Sépulcre, faites à l'imitation de celles de Jérusalem, et dont le Roi a fait présent au Calvaire. Le cimetière du Mont-Valérien ayant été ouvert depuis peu à la piété des fidèles, et ayant déjà reçu la dépouille de plusieurs personnes recommandables, on s'y rendra chaque jour avant vêpres, et un missionnaire fera une exhortation, qui sera suivie du *De profundis* et des oraisons. Ceux qui voudroient s'y assurer une concession de terrain, dont le prix est entièrement consacré à la construction de l'église, pourront s'adresser à la sacristie. Pour la commodité des fidèles, il a été établi des voitures, qui partiront toutes les demi-heures de l'Abbaye-aux-Bois et de la rue de Valois. Il y a aussi un bateau à vapeur qui partira tous les matins du quai d'Orsay, à six heures et demie, et le soir à quatre heures; il reviendra le matin à huit heures, et le soir à six.

— La fête et l'octave de l'Exaltation seront célébrées aussi dans l'église de Saint-Roch, le mercredi 14. M. l'abbé Gallard, grand-vicaire de Paris et curé de la Magdeleine, ouvrira l'octave, assisté du clergé de sa paroisse. Il y aura chaque jour un sermon le matin, et un autre le soir. Le jeudi 15, l'office, le sermon et les stations par le clergé de la paroisse des Missions-Étrangères, le vendredi par celui de Bonne-Nouvelle, le samedi par les ecclésiastiques du collége Stanislas. Le dimanche, M. l'évêque d'Iméria officiera pon-

tificalement matin et soir; le sermon par M. l'abbé Gabriel, et les stations par MM. Paradis et Marduel; le lundi, l'office, les sermons et stations par le clergé de Sainte-Valère et celui de l'Abbaye-aux-Bois; le mardi par le clergé de Saint-Germain-des-Prés, et le mercredi, jour de l'octave, par le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Tous les matins, la messe sera célébrée dans la chapelle du calvaire. L'indulgence plénière à cause du jubilé n'est applicable qu'aux ames du purgatoire; pour la gagner, il faut s'être confessé, communier, et faire les douze stations ensemble ou en particulier.

— Le Roi, dont la bonté s'étend à tous les genres de bonnes œuvres, vient de donner un témoignage signalé d'intérêt et de bienveillance à un établissement dont nous avons parlé quelquefois, la Bibliothèque chrétienne, publique et gratuite de Grenoble. S. M. lui a accordé une somme de 800 fr. Ce bienfait n'excitera pas seulement la reconnoissance de quinze cents lecteurs de cet établissement, il sera apprécié par tous les habitans de Grenoble, et sera un nouvel encouragement pour l'estimable ecclésiastique qui est à la tête de cette œuvre. M. l'abbé Rousselot, fondateur et directeur de la Bibliothèque, méritoit par son zèle cette marque de protection; il a réuni près de sept mille volumes qu'il distribue gratuitement, il a acheté un local, et a ouvert un cercle religieux et littéraire, et a formé une société des bonnes études. On trouve dans l'emplacement non-seulement des livres et des journaux, mais de la société, un jardin pour la promenade, un billard et des jeux de trictrac et d'échecs. M. l'abbé Rousselot se propose même d'étendre son établissement et de louer une grande maison et un jardin dans le voisinage de la Bibliothèque pour loger et nourrir tous les étudians qui sont de la société des bonnes études. La faveur royale ne peut que le mettre à même d'exécuter son projet en appelant sur lui l'intérêt de tous les amis du bien.

— La société catholique des Bons Livres vient de terminer les travaux de sa première année : elle ne pouvoit les couronner par un ouvrage d'un intérêt plus général que le *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, in-12. Ce Journal est celui de Cléry, valet de chambre du Roi, et qui est resté avec ce prince

jusqu'à sa mort. On y a joint d'autres pièces, qui en sont comme le complément, les *dernières Heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth, et des Notices sur la Reine, sur Mme. Elisabeth, sur Louis XVII et sur Madame. Tout cela forme un ensemble complet sur les prisonniers du Temple. La Notice sur la Reine est terminée par une pièce qui n'est pas sans intérêt : on sait qu'on a récemment contesté le fait de la communion de la Reine, malgré la déclaration si précise de M. le curé de S. Germain-l'Auxerrois. M. Monnin, autrefois aide-de-camp du général Henriot, commandant de la garde nationale de Paris, interrogé sur ce fait, a répondu en ces termes :

« Il est non-seulement possible, mais même très-probable que Marie-Antoinette a reçu la communion à la Conciergerie. Pourquoi auroit-elle sollicité la permission de recevoir un prêtre dans cette prison, si elle n'eût pas eu l'intention d'obtenir de lui les secours de la religion ? Cette permission, je me suis chargé, à la sollicitation de Mme. Richard, de la demander au comité de salut public : elle m'a été accordée, et adressée à Fouquier-Thinville, à qui je l'ai remise, et cet accusateur public l'a transmise au gardien de la Conciergerie. Voilà les faits que j'atteste. Paris, le 19 juin 1825. *Signé*, Monnin. »

La société catholique des Bons Livres a publié, dans sa première année, huit ouvrages, formant 11 volumes, dont 6 in-18 et 5 in-12. Les in-18 sont l'*Histoire de la Religion*, de Lhomond, 2 vol. ; les *Paraboles du Père Bonaventure* et les *Actes des Martyrs* de Ruynart, 3 vol. Les in-12 sont les *Preuves de la Religion* de Beauzée, la *Vie de saint Louis*, un extrait des *Anecdotes chrétiennes* de Reyre, la *Doctrine chrétienne* de Lhomond et le *Journal de Cléry*. Tous ces ouvrages font 141 feuilles d'impression ; et, comme chaque ouvrage a été livré triple, chaque souscripteur a reçu 33 volumes, formant 423 feuilles d'impression ; ce qui est beaucoup relativement au prix de la souscription. Chaque ouvrage ayant été tiré à 25, 26 ou 27,000 exemplaires, il en résulte que le nombre total des volumes distribués dans l'année est de 285,500. Un tel résultat doit encourager les souscripteurs à soutenir une œuvre qui s'est annoncée d'une manière si favorable, et qui peut rendre des services plus grands encore par la suite. Avec la dernière livraison on a envoyé aux souscripteurs quatre petites gravures représentant des sujets de piété. Nous parlerons une autre fois de la *Bibliothèque catholique*.

— Nous venons de recevoir une verte mercuriale du *Constitutionnel* pour avoir parlé des massacres de septembre, à l'occasion de l'anniversaire célébré aux Carmes. Le journaliste nous reproche d'avoir manqué à la charité, d'avoir réveillé des passions éteintes, d'avoir violé le commandement de Dieu et du prince qui commande l'union et l'oubli, de nous être mis en révolte contre la loi divine et la loi humaine. Quoi! nous nous sommes rendus coupables de tout cela en déplorant les excès de ces affreuses journées! quoi! c'est manquer à la charité que d'exprimer son horreur pour des assassinats! Remarquez que dans notre article nous n'avons nommé personne, et que nous n'avons parlé qu'en général des cruautés commises et des déclamations qui les avoient provoquées. Ainsi il ne sera plus permis de retracer les désastres de la révolution; c'est blesser ceux qui la chérissent et qui la défendent que de rappeler les violences et les barbaries qui l'ont souillée. Pourquoi parler des massacres de septembre? Cela peut faire de la peine aux honnêtes gens qui y ont eu part et qui vivroient encore. Il faudra de même éviter de prononcer les noms de Robespierre, de Carrier, de Collot-d'Herbois, pour ne pas affliger leurs amis et réveiller des passions éteintes. Mais, de bonne foi, qui du *Constitutionnel* ou de nous réveille ici des passions? Tous les jours, ce journal met les prêtres sur la sellette, les accuse d'ignorance, les taxe de dureté, d'intolérance, de fanatisme, appelle contre eux la haine et le mépris, et il nous reproche de manquer à la charité! Nous sommes des intolérans en déplorant dans les termes les plus généraux des crimes odieux, commis il y a 30 ans; et le journaliste, au contraire, fait preuve de douceur, de modération et de générosité, en dénonçant chaque matin des contemporains, des hommes qui vivent, qui exercent des fonctions importantes, qui ont besoin de la considération publique! C'est enfreindre le précepte de l'union et de l'oubli que de retracer rapidement des scènes passées dont tout le monde gémit sans doute, mais ce n'est pas manquer à ce précepte que d'attaquer journellement les prêtres, de les traîner dans la boue, de les livrer aux dérisions de ses lecteurs! Voilà comment le *Constitutionnel* entend l'union et l'oubli; on peut calomnier à loisir les prêtres, mais on doit ménager leurs bourreaux; il faut oublier tous les crimes de la révolution, mais il faut

recueillir soigneusement toutes les fautes des ecclésiastiques et les traduire sans pitié au tribunal du public; oublions les services du clergé, mais ne parlons qu'avec intérêt et bienveillance des révolutionnaires les plus fameux. A en juger par ce qui remplit les colonnes du journal, il paroît que ses rédacteurs comprennent ainsi la maxime qu'ils nous opposent; ils ont bonne grâce à nous prêcher l'union et la charité, et à nous recommander l'oubli et le pardon du passé, quand chaque jour ils accueillent les dénonciations contre les prêtres, appellent la discorde entre les pasteurs et les fidèles, et nourrissent des haines contre toute une classe d'hommes précieux à la société.

— Le malheur des temps avoit jusqu'ici privé le diocèse de Reims du bienfait d'une retraite ecclésiastique; aussi une des premières pensées de M. l'archevêque a été d'en procurer les avantages au clergé de son diocèse. C'est le 29 août que les exercices en ont été ouverts par M. l'abbé Boyer. On sait avec quel zèle cet homme vraiment apostolique s'est appliqué à ce genre de ministère, devenu par lui si utile et si fructueux. MM. les grands-vicaires, les chanoines, et plus de cent trente ecclésiastiques étoient réunis au grand séminaire, et il en seroit encore venu un plus grand nombre, si les besoins impérieux des paroisses ne les en eussent empêchés. M. l'archevêque se proposoit de suivre tous les exercices de la retraite; mais, à peine sorti d'une longue maladie, il n'a pu, à son grand regret, venir se réunir au reste de son clergé. M. l'évêque de Soissons, premier suffragant de la province, a bien voulu le remplacer, et les exemples de piété qu'il a donnés pendant ce temps n'ont pas peu contribué aux fruits de la retraite. La communion générale a eu lieu, le mardi 6 septembre, à la métropole, où le clergé s'est rendu processionnellement du grand séminaire. Une grande partie des habitans de la ville se trouvoit réunie à cette belle et importante cérémonie. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et à la grande édification des fidèles. Après la messe tout le clergé, ayant à sa tête M. l'évêque de Soissons, s'est rendu dans une des salles de l'archevêché, où M. l'archevêque l'attendoit. Le prélat a adressé à ses prêtres une exhortation simple, mais touchante, pleine d'onction et de piété; en leur parlant du regret qu'il éprouvoit de s'être vu séparé d'eux dans une circonstance si importante, il n'a pu retenir

ses larmes; tout son clergé a partagé l'émotion qu'il éprouvoit; et, après avoir indiqué à tous quelques moyens de conserver les fruits de la retraite, il leur a donné sa bénédiction. M. Boyer a quitté Reims le même jour, et continue ses courses apostoliques; il doit aller à Angers et à Chartres, et revenir ensuite pour la retraite de Paris.

— Les amateurs d'antiquités sauront gré à l'éditeur qui a fait réimprimer *le dévot Pèlerinage de N.-D. du Folgoet*, par le Père Cyrille Pennec, religieux Carme, avec la liste des autres chapelles dédiées à la sainte Vierge dans l'évêché de Léon, Rennes, chez Vatar, 1825, in-12 de 58 pages. Ce petit écrit contient, dans sa brièveté, une foule de choses curieuses sur les églises et les familles du diocèse de Léon. Le Père Pennec étoit un Carme né à Saint-Pol-de-Léon et mort dans cette ville le 1er. mai 1649. Il publia le *dévot Pèlerinage* à Morlaix, en 1634. Il y fait l'histoire d'un paysan bas-breton, nommé Salaün, qui vivoit auprès de Lesneven vers le milieu du quatorzième siècle, et qui avoit une tendre dévotion à la sainte Vierge. On éleva sur son tombeau une chapelle, que les ducs et les seigneurs de Bretagne visitèrent et enrichirent à l'envi : c'est la chapelle de N.-D. du Folgoet, pèlerinage très-renommé. Elle étoit remarquable par ses ornemens, ses colonnes, ses statues, par l'élégance du portail, du jubé, des clochers. La *Liste des chapelles* du diocèse de Léon, qui suit le *dévot Pèlerinage*, fut imprimée à Morlaix en 1647; on y fait mention d'un grand nombre de chapelles dédiées à la sainte Vierge dans le pays de Léon; ce qui témoigne assez la piété des anciens habitans de cette contrée. A Saint-Pol-de-Léon, la chapelle de N.-D. de Creisker offre son élégante pyramide, chef-d'œuvre de hardiesse et de légèreté. Le présent écrit est accompagné d'une gravure qui représente ce monument. A Morlaix, étoit l'église de Notre-Dame-du-Mur, qui s'écroula en 1806. Les chapelles dont on trouve ici la liste sont au nombre de cinquante, et l'auteur donne des détails sur chacune. Il nomme encore quelques lieux de dévotion dans le même pays; le cimetière des Sept-Saints, la chapelle de Lochrist, celle de Jésus à Trégarantec, l'ancienne église de Saint-Pierre à Saint-Pol-de-Léon, l'église de Saint-Matthieu-du-Bout-du-Monde, près l'abbaye de ce nom. L'éditeur y a joint des notes intéressantes, et en général ces deux petits écrits plairont à tous ceux qui aiment ces

souvenirs de piété et d'antiquité, si touchans pour quiconque est sensible aux impressions de religion, de famille et de patrie.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a fait remettre à M. le préfet d'Indre-et-Loire une somme de 1800 francs pour être distribuée aux familles des douze ouvriers qui ont péri au Ripault. S. A. R. Mme. la Dauphine a daigné y ajouter 300 fr. Le Roi, informé que, par suite de plusieurs incendies, un grand nombre de familles de l'arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais) étoient réduites à la plus grande misère, a donné une somme de 3000 fr. pour leur être distribuée.

— Sur la recommandation de M. l'évêque de Nancy, S. A. R. Mme. la Dauphine a daigné accorder une somme de 300 fr. à la maison des orphelines de Nancy. S. A. R. Mme. la Dauphine a également fait remettre un secours de 300 fr. au sieur Morisot et à sa femme, à Vesvres-sous-Prangey, arrondissement de Langres (Haute-Marne), pour les aider à rebâtir leur maison, qui a été incendiée le 14 juillet dernier.

— M. le duc de Doudeauville vient de faire accorder une pension de 240 fr. à la veuve d'un membre de l'armée de Condé, que son mari en mourant, a laissée chargée d'une nombreuse famille et sans fortune.

— M. le prince de Salerne est parti de Paris le 12 septembre, à cinq heures et demie du matin, pour se rendre à Francfort. S. A. R. ira ensuite à Vienne.

— Le 7 de ce mois, on a offert à Madame, à Dieppe, le spectacle du jeu de mât de cocagne en mer. Un mât de vingt-cinq pieds de long, poussé en dehors, et enduit d'une forte couche de suif, avoit été placé sur le *Pourvoyeur*. Les autorités, les personnes notables de la ville étoient invitées à cette fête, à laquelle assistoit toute la population. S. A. R. étoit sur le tillac du *Rodeur*. Aussitôt qu'elle a paru, la musique de la garde, qui étoit dans le canot royal, a fait entendre le *Chant français*, et les acclamations ont éclaté de toutes parts. Bientôt après le jeu a commencé : trente-six marins se sont tour à tour présentés, et leurs chutes offroient un amusement auquel Madame a paru prendre plaisir. Après trois quarts d'heure de lutte, les prix ont été remportés. S. A. R. a accordé ensuite un prix de 100 fr., qui a été obtenu par un marin de l'équipage du *Pourvoyeur*, auquel la Princesse a voulu le remettre elle-même. M. Samson, commissaire-général de la marine, a distribué les autres prix en présence de S. A. R., qui s'est retirée au milieu des cris de *Vive le Roi! vive Madame!*

Le lendemain 8 septembre, S. A. R. s'est promenée dans la vallée de la Saane. Accompagnée d'une suite nombreuse, elle a cotoyé

les bords rians de la Saane, qu'elle a suivis par les villages de Gourel et Brachy jusqu'à Bacqueville. A une demi-lieue de Bacqueville, un nombreux cortége de jeunes Cauchoises et de jeunes gens à cheval attendoient S. A. R., et l'ont accompagnée jusqu'à Bacqueville, où elle est descendue chez M. le maire.

On assure que MADAME ne prolongera pas son séjour à Dieppe, et qu'elle partira sous peu de jours pour Rouen d'où elle se rendra à son chateau de Rosny. L'auguste princesse a reçu, le 4 de ce mois, Mlle. Detrimont, à qui M. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'or. Mlle. Detrimont, lors du procès de Pichegru et de Georges Cadoudal, donna asile, au péril de sa vie, à plusieurs fidèles serviteurs des Bourbons. MADAME a fait une promenade à cheval dans la vallée d'Ancourt et d'Envermeu; l'enthousiasme que sa présence a excité parmi les habitans de ces villages a été d'autant plus vif, qu'elle n'étoit point attendue.

— Dans les journées du 10 et du 11 septembre, les sommes versées à Paris chez les différentes personnes où sont ouvertes des souscriptions pour les Salinois se sont élevées ensemble à 7195 fr.

— Les deux bas-reliefs de la statue monumentale du général Pichegru ont été coulés, le 12 septembre, à la fonderie royale du faubourg Saint-Denis. Un journal annonce que ce monument sera placé à Besançon.

— Il paroît certain que le roi de Prusse arrivera à Paris du 20 au 22 de ce mois.

— M. Mollien, consul à Saint-Domingue, et M. de l'Etang, chancelier de cette même résidence, sont partis pour leur destination.

— Les envoyés d'Haïti n'arriveront à Paris que le 22 ou le 23 septembre, à cause de la quarantaine à laquelle ils sont soumis dans la rade de Brest. Ces envoyés sont : M. Rouannès qui étoit déjà venu à Paris, en 1824, en qualité de commissaire du président Boyer; M. Daumec, sénateur, et M. le colonel Frémont, aide-de-camp du président. Les deux premiers sont mulâtres, le colonel est noir. On dit que l'emprunt qu'ils viennent faire sera négocié par M. Laffitte.

— Un incendie a éclaté le 1er. de ce mois à Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne). Les pompiers de Dammartin se sont empressés de porter des secours, et, grâce à leur travail, le feu, qui avait commencé à quatre heures du matin, a été totalement éteint à six heures et demie. On présume qu'une lanterne, placée dans l'écurie où étoient les chevaux d'une compagnie de hussards de la garde royale qui se rendoient à Laon, et qui ont passé la nuit dans ce village, aura occasionné ce fâcheux accident. Deux officiers et M. l'abbé Maire ont particulièrement contribué à éteindre les flammes, autant par leur exemple que par leurs encouragemens aux travailleurs.

— On a fait grand bruit dernièrement de la réception faite au général Foy à Bordeaux ; on nous a peint la population se précipitant sur les pas du héros législateur, et faisant retentir les airs des plus vives acclamations. Il est à présumer que, par ces pompeuses descriptions, on a voulu donner un pendant à celles qu'on nous a

déjà faites de l'accueil et des honneurs que reçoit un autre général aux États-Unis. On nous annonce comme prochain le retour de M. de La Fayette en France; nous craignons beaucoup que sa présence parmi nous n'excite pas le même enthousiasme qu'à Boston et à New-Yorck.

— A l'exemple de Paris, plusieurs villes manufacturières ont ouvert des expositions publiques des produits de leur industrie. La ville de Nantes vient elle-même, à la suite d'une exposition, de décerner des médailles aux fabricans du département dont les produits ont été jugés supérieurs aux autres. Parmi ceux qui ont obtenu des médailles de bronze, on remarque les religieux de l'abbaye de la Trappe de Melleraye, qui ont exécuté des travaux très-remarquables à leur monastère. Le Père abbé lui-même a des connoissances rares en agriculture; il a introduit parmi ses religieux la méthode et les instrumens dont se servent les Anglais pour la culture de la terre. On sait que beaucoup de ces Trappistes ont habité long-temps l'Angleterre, et ont été à même d'apprécier la supériorité des Anglais pour tout ce qui a rapport à l'agriculture.

— Le professeur Seyffarth de l'université de Leipsick a découvert, disent les journaux allemands, la clef complète des hiéroglyphes. Son système doit paroître sous ce titre : *Rudimenta hierogliphices*; il diffère entièrement de tous ceux qu'on a proposés jusqu'à présent, et notamment de celui de M. Champollion jeune.

— Les domestiques des officiers pris avec Bessières et ceux de Bessières lui-même sont arrivés à Madrid. Ils sont au nombre de douze, et avec eux se trouve un fils de Bessières, qui n'a que treize ans et qui avait suivi son père. Ils sont tous détenus dans les prisons de Madrid.

— Le roi d'Espagne vient d'accorder de grandes récompenses à ceux qui ont contribué à l'arrestation de Bessières. Le comte d'Espagne est nommé grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, et le lieutenant-colonel Albuin est nommé chevalier de seconde classe de l'ordre de Saint-Ferdinand. Plusieurs autres officiers supérieurs de la garde royale ont aussi reçu des décorations.

—Le bruit s'étoit répandu que, par suite des manœuvres qui viennent d'avoir lieu en Espagne, l'infant don Carlos avoit obtenu du roi Ferdinand la permission de voyager. Cette nouvelle est entièrement dénuée de fondement.

—On annonce de Milan que le comte de Neipperg, chevalier d'honneur de l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, va être élevé à la dignité de prince. On sait que l'empereur d'Autriche a conféré à ce général le grand-cordon de l'un de ses ordres. Cette distinction a paru confirmer la nouvelle d'un mariage secret qu'on prétend qu'il a contracté avec la duchesse de Parme.

—Il y a eu dernièrement, assure-t-on, une assemblée générale des gouvernans de la Grèce, où l'on a agité la question de savoir à quelle nation européenne on auroit recours dans la dernière ex-

trémité. Un parti, puissant vouloit qu'on implorât la protection de la France; mais le parti contraire, qui est pour les Anglais, l'a emporté, et il a été décidé que la Grèce, en danger, se mettroit sous la protection de l'Angleterre. Le commodore Hamilton a envoyé un exprès à Londres, pour soumettre à son gouvernement les vœux de la Grèce.

— M. le colonel Fabvier, qui a été impliqué dans plusieurs procès politiques, et qui avoit paru en Espagne parmi les réfugiés français, vient de passer au service des Grecs avec le titre de colonel du premier régiment d'infanterie. Il a prêté serment de fidélité à la constitution grecque. Nous souhaitons qu'il se souvienne mieux de ce serment que de ceux qu'il avoit prêtés au Roi de France.

Notice sur M. Bernardi.

Un homme, distingué par ses sentimens et ses connoissances, est mort près Carpentras, au mois d'octobre 1824. Joseph-Elzéar-Dominique Bernardi étoit né à Monjeu, en Provence, le 16 mars 1751, et étoit, avant la révolution, lieutenant-général pour la justice du comté de Sault. Son esprit juste et droit lui fit repousser les innovations; aussi fut-il destitué, après le 10 août, d'une petite place de juge dans un tribunal de district. Arrêté en 1793, il ne dut son salut qu'à l'insurrection des fédéralistes de Marseille. Il sortit de France et n'y rentra qu'en 1795. L'année suivante, le département de Vaucluse le nomma au conseil des cinq cents, où il parla quelquefois, mais de manière à ne pas plaire au parti dominant; aussi eut-on soin de l'éliminer après le 18 fructidor. A l'avènement de Buonaparte, il obtint une place au ministère de la justice, et il y devint chef de division. En 1812, l'académie des Inscriptions l'admit dans son sein. M. Bernardi a beaucoup écrit: dès avant la révolution, il avoit composé un *Eloge de Cujas*, 1770, in-12; un *Discours sur la justice criminelle*, 1780, in-8°, couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne; un *Essai sur les révolutions du droit français*, 1782, in-8°; et des *Principes des lois criminelles*, 1788, in-8°. Il entreprit de restituer le *Traité de la république* de Cicéron, et le publia en 1798, in-8°, et depuis en 1807, 2 vol. in-12. Ce travail fut mentionné honorablement dans le rapport sur les prix décennaux, et méri-

toit l'accueil des savans dans un temps où l'on croyoit l'ouvrage de Cicéron perdu sans retour.

Depuis, M. Bernardi publia successivement l'*Institution au droit français*, 1799, in-8°, avec un Mémoire sur les jugemens par jury, qui remporta le prix à l'académie des Inscriptions en 1789; la *nouvelle Théorie des lois civiles*, un *Commentaire sur la loi du 13 floréal an 11*, un *Commentaire sur la loi du 20 pluviose an 12*, un *Cours de droit civil*, un *Essai sur la vie de Lhopital*, des *Observations sur l'ancienne constitution française*, et une *Histoire du droit public et privé de la France*. On dit que ce dernier écrit est plein de recherches et d'érudition, mais n'est pas exempt de quelques taches. L'auteur avoit été nourri dans les maximes des parlemens; du reste il étoit modéré dans ses opinions, et étoit revenu, même dans ses dernières années, à des principes plus favorables à l'autorité de l'Eglise.

Il est remarquable que ses derniers écrits eurent pour objet de réfuter les erreurs de quelques modernes. Il publia une *Lettre à M. Lanjuinais sur son appréciation du projet de loi relatif aux concordats*, in-8°. L'auteur s'y étoit caché sous le nom d'*un ami de la concorde*. Il en donna peu après une seconde édition. Cet écrit est vif et plein de nerf; nous en avons rendu compte tome XIV, page 392, et tome XV, page 120. En 1819, M. Bernardi mit au jour des *Observations sur les quatre Concordats de M. de Pradt*, in-8°. *Voyez* notre n°. 504. Combattre M. Lanjuinais et réfuter M. de Pradt parut aux libéraux une hardiesse qui devoit être réprimée, et le ministère de ce temps-là se chargea de la vengeance. M. Pasquier, alors garde des sceaux, mit M. Bernardi à la retraite. Les dégoûts qu'on lui suscitoit l'engagèrent à quitter Paris. Il partit, le 16 octobre 1819, pour se retirer dans le village de Provence le plus pauvre et le plus dénué de ressources sous le rapport de la société. Ce changement subit, et la privation totale de tout entretien, rendirent sa situation pénible. Accoutumé à voir tous les jours ses amis, à causer avec des gens instruits, à jouir de toutes les douceurs d'un monde poli, il se trouvoit dans l'isolement le plus complet. Quelques infirmités survinrent et augmentèrent sa tristesse. On lui refusa durement de le nommer maire de son village.

Sa seule distraction fut de réparer l'église paroissiale, qui

tomboit en ruines. Il étoit président de la fabrique, et il obtint de Mme. la Dauphine, par l'intermédiaire de M. d'Hermopolis, 300 fr. pour les réparations. Lui-même y joignit une somme, excita le zèle des habitans, et s'occupa avec ardeur du soin de restaurer les murs et de parer les autels de l'édifice sacré. On lui offrit une chaire de droit public au collége de France; mais il craignit la fatigue d'un autre voyage et refusa. Sa santé s'altéroit peu à peu. Au mois d'octobre dernier, il se trouva incommodé au retour d'un voyage qu'il avoit fait au chef-lieu de canton pour voir M. l'archevêque d'Aix, qu'il connoissoit depuis long-temps. La nature de l'indisposition lui fit juger que sa fin étoit prochaine. Il s'y prépara avec courage, reçut tous les sacremens en pleine connoissance, et mourut le 25 octobre 1824, à huit heures du matin.

M. Bernardi cachoit, sous des formes brusques, un esprit droit et un cœur excellent. Il étoit lié avec les gens de lettres les plus estimables. Il a fourni des articles au *Dictionnaire de la Provence*, au *Magasin encylopédique*, aux *Archives littéraires* et à la *Biographie universelle*.

Manuel des Congréganistes (1).

Ce petit volume renferme les statuts et les pratiques des congrégations en l'honneur de la sainte Vierge, puis une instruction sur les indulgences et le jubilé. Cette instruction a été rédigée d'après les théologiens français les plus accrédités, et offre la substance de ce qu'ils ont écrit sur cette matière. On y a joint un recueil d'indulgences tiré d'un ouvrage authentique, publié à Rome, en 1818, avec une approbation de la congrégation spéciale formée pour cet objet. Enfin le volume est terminé par des prières, des exercices, des actes et des avis, et par une courte méthode de l'oraison mentale.

Ce recueil a été adopté par M. l'évêque du Mans, pour les congrégations de la sainte Vierge, établies dans son diocèse. Au commencement du volume, est une approbation de ce prélat en date du 11 juillet dernier; M. de la Myre recommande ce livre aux fidèles de son diocèse, et particulièrement aux membres des congrégations. Tout ce qu'on a réuni dans ce recueil peut en effet le rendre utile aux ames pieuses.

---

(1) In-12, au Mans, chez Dureau.

Recherches sur l'Église métropolitaine de Cambrai, par M. le Glay (1).

Ces recherches sont d'autant plus intéressantes, que l'église de Cambrai ne subsiste plus. Il a été abattu cet édifice si célèbre par son antiquité et sa grandeur, qui tenoit le premier rang parmi les églises des Pays-Bas, et qui renfermoit tant de monumens et de tombeaux. Ni son imposante architecture, ni sa pieuse destination, ni tant de souvenirs qui s'y rattachoient, ni le nom de Fénélon, n'ont pu sauver de la destruction cette église que tant de soins avoient élevée ou embellie. Le siècle des lumières et des arts renversa ce que tant de siècles avoient contribué à construire et à orner. Le directoire fit mettre la cathédrale de Cambrai en vente; une société d'acquéreurs de biens nationaux la soumissionna et l'obtint pour 120,000 fr. en mandats, c'est-à-dire, pour une valeur réelle de moins de 3600 fr., quoique des experts eussent évalué les matériaux, marbre, bois, plomb et fer, à plus d'un million. L'évêque constitutionnel du nord, Primat, réclama par une lettre datée de Paris le 5 frimaire an V; mais on n'écouta ni ses plaintes ni les réflexions de quelques journalistes. Le *Censeur des journaux* s'éleva dans le temps contre cette manie de destruction, et les *Annales catholiques* répétèrent sa réclamation, t. II, p. 573. Les *Annales de la religion* rédigées par les constitutionnels renferment le mémoire de Primat, t. IV, p. 104, et Pilat y joignit de judicieuses réflexions sur cette conjuration des nouveaux vandales inspirés à la fois par l'impiété et par la

(1) In-4°, prix, 10 fr. et 12 fr. franc de port. A Cambrai, chez l'auteur; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

cupidité. Le directoire favorisoit cette conjuration, et ses agens, dans les départemens, encourageoient la destruction, et livroient nos plus beaux monumens à d'avides spéculateurs.

M. le Glay, sans doute par discrétion, n'a pas cru devoir donner beaucoup de détails sur la destruction de la cathédrale de Cambrai; nous voyons seulement, par une note de ses pièces justificatives, que l'église fut vendue, le 6 juin 1796, à P.-L.-J. Blanquart, négociant à Saint-Quentin; que le clocher subsista encore, qu'on proposa en 1804 d'en faire un monument à la mémoire de Fénélon, mais que, le 30 janvier 1809, un coup de vent fit écrouler ce reste imposant de la cathédrale. Une autre note nous apprend qu'en 1794, un spéculateur avoit établi dans l'église même et dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, une enclume où des ouvriers brisoient, à coups de marteaux, tout ce que l'église contenoit en or et en argent; ce spéculateur périt depuis sur l'échafaud.

L'auteur des *Recherches* remonte aux temps reculés, et distingue les diverses églises qui servirent de cathédrale à Cambrai, et qui furent ruinées par la guerre ou par d'autres accidens. La dernière église fut bâtie dans le 12e siècle, suivant le goût de l'architecture arabe récemment apporté de Syrie par les compagnons d'armes de Louis le Jeune; le chœur fut terminé en 1251, et l'édifice achevé entièrement en 1472. M. le Glay nomme avec honneur les principaux bienfaiteurs de l'église, et décrit ce monument tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ce qu'il y avoit de plus remarquable au dehors, c'était la flèche qui s'élevoit au-dessus du portique et qui étoit d'une architecture hardie et d'un effet très-imposant. L'église étoit en forme de croix et soutenue par soixante-huit colonnes ou piliers; autour régnoient vingt-une chapelles. L'auteur décrit toutes ces chapelles, l'horloge, le trésor, les reliquaires, les tombeaux; ceux-ci étoient nombreux : beaucoup de pré-

lats, de chanoines et de laïques avoient leur sépulture dans l'église.

En 1822, l'emplacement sur lequel étoit autrefois la cathédrale de Cambrai fut nivelé et déblayé pour être converti en une place plantée d'arbres. La découverte d'un cercueil en plomb, qui eut lieu le 4 septembre, fit penser que ce lieu pourroit en recéler d'autres échappés aux profanations de 1793. Le maire fit exécuter des fouilles dans tout le terrain qu'occupoit l'église, et on y retrouva les restes de huit prélats, Nicolas de Fontaines, Jean de Lens, Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai, Guillaume de Berghes, Jean Richardot, François Buisseret, Gaspar Nemius et Ladislas Jouart, tous archevêques. Les autres tombeaux avoient été profanés et dispersés par une troupe de forcenés qui passèrent à Cambrai en 1793, et qui prenoient le nom d'armée infernale. Les tombeaux des archevêques Van der Burch, de Bryas et de Fénélon furent indignement violés; toutefois les cendres de Fénélon échappèrent à ces fureurs. On les recueillit en 1804, et la tête et plusieurs os furent déposés dans une bière, et transportés, le 16 août, dans la chapelle de la maison de Sainte-Agnès. M. de Bausset a cité les procès-verbaux relatifs à ces restes, dans les pièces justificatives du tome IV de son *Histoire de Fénélon* (1). Le cercueil resta dans la chapelle jusqu'au 26 octobre 1822. Alors les restes de Fénélon furent exposés pendant trois jours dans une chapelle ardente pratiquée à l'hôtel-de-ville, et de là transférés solennellement, le 29 octobre, à la cathédrale, avec ceux des huit prélats ci-dessus nommés. Il y avoit cinq cercueils, les huit prélats ayant été réunis en quatre; celui de

(1) Il y avoit eu un premier projet de placer les cendres de Fénélon sous la flèche de la cathédrale, qui existoit encore; on publia un programme de cette translation qui n'eut point lieu, sur les réclamations de M. l'évêque de Cambrai. Voyez des réflexions à ce sujet, dans les *Annales littéraires et morales*, tome II, page 558.

Fénélon étoit au milieu. M. l'évêque de Cambrai présida à la cérémonie et célébra une messe des morts. Les cercueils furent descendus après les absoutes dans le caveau des abbés du saint sépulcre. On remarqua parmi les assistans MM. de Buisseret de Blarenghiem, arrière petits-neveux de l'archevêque de ce nom, qui étoient venus de 50 lieues pour assister au convoi.

M. le Glay donne la chronologie des évêques et archevêques de Cambrai. Nous ne parlerons ici que des successeurs de Fénélon. L'abbé d'Estrées qui fut nommé à l'archevêché le 20 janvier 1716, n'étoit point le cardinal, comme le croit M. le Glay, mais Jean d'Estrées, neveu du cardinal, ancien ambassadeur en Espagne et en Portugal; il mourut le 4 mars 1718 sans avoir reçu ses bulles. Le cardinal de la Trémoille, qui fut nommé à sa place le 7 mai, n'alla point à Cambrai; il résidoit à Rome comme ambassadeur du Roi, et y mourut le 6 janvier 1720. Guillaume Dubois le remplaça et ne résida pas non plus; voyez ce que nous en avons dit dans une longue notice insérée au n° 828. M. le Glay fait mention de cette notice : *elle nous a paru*, dit-il, *écrite avec sagesse, et nous pensons qu'elle est de nature à porter la conviction dans l'esprit du lecteur*. Il nous apprend que le 8 mars 1737, le chapitre de Cambrai arrêta qu'un marbre funéraire seroit érigé à ce prélat dans la cathédrale, à l'entrée de la grande sacristie; mais l'estimable écrivain se trompe en disant que le cardinal Dubois avoit un coadjuteur qui portoit le titre d'évêque d'Euménie. Dubois n'eut jamais de coadjuteur, mais un suffragant. En 1721, le Père Quinquet, théatin et prédicateur du Roi, avoit été nommé évêque de Tillopolis et suffragant de Cambrai; cette nomination n'eut pas de suite; mais il paroît que M. Louis-François de Mornay, évêque d'Euménie, faisoit les fonctions de suffragant de Cambrai; ce prélat, qui étoit de l'ordre des capucins, avoit été fait coadjuteur de Québec en 1714, et n'alla jamais dans son dio-

cèse. Les deux successeurs de Dubois, M. de saint Albin et M. de Choiseul, moururent également hors de leur diocèse; le premier à Paris en 1764, et fut enterré à Saint-Sulpice, le deuxième à Moulins, le 11 mars 1774, en se rendant aux eaux de Vichi. Le seul archevêque qui, depuis Fénélon, ait été inhumé à Cambrai, est M. Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury, neveu du cardinal, qui mourut le 22 janvier 1781. Son successeur, le prince Ferdinand de Rohan, donna sa démission en 1801, et mourut à Paris, peu avant la restauration.

Une *Biographie littéraire de l'église de Cambrai*, qui forme le chap. XII des *Recherches*, est curieuse et intéressante. Elle renferme des notices sur des prélats et ecclésiastiques attachés à cette église, ou de ce diocèse. Il y en a une sur Jacques Lefebvre, Jésuite, qui eut la confiance de M. de saint Albin, et qui paroît avoir eu part aux mandemens du prélat. Henri-Denis Mutte, chanoine, puis doyen de Cambrai, mort le 24 août 1774, étoit un érudit, et a fait beaucoup de recherches sur l'histoire de Cambrai; on prépare une notice sur lui, nous désirons qu'on nous mette à même d'en rendre compte. François-Dominique Tranchant, bénéficier de la métropole, s'est aussi beaucoup occupé de l'histoire ecclésiastique et des antiquités de Cambrai, et a laissé des manuscrits dont M. le Glay donne les titres; il fut mis à mort le 9 mai 1796, pendant la mission de Lebon à Cambrai. L'auteur fait mention de l'abbé de Calonne, dont nous avons annoncé la mort n° 985; nous ne connoissions point alors les noms de baptême de cet ecclésiastique qui s'appeloit Jacques-Ladislas-Joseph; c'est le même qui nous écrivit du Canada, au sujet de l'ostensoir donné par Fénélon. M. le Glay fait mention de cette lettre. Il cite aussi l'abbé Stiévenard, secrétaire de Fénélon, auteur omis dans tous les dictionnaires historiques, et sur lequel il donne quelques indications.

L'ouvrage est terminé par des éclaircissemens et pièces justificatives qui montrent autant d'exactitude que de connoissances. L'auteur est non-seulement un homme animé d'un très-bon esprit, c'est encore un critique sage et un antiquaire exercé. Il n'a épargné aucune recherche, il a consulté les chartes et les manuscrits, et il procède avec cette attention scrupuleuse qui fait trouver la vérité. Son livre est accompagné de planches qui représentent l'intérieur et l'extérieur de l'église, des chapelles, inscriptions et monumens; il y a onze planches en tout.

Ce ne sera pas s'écarter beaucoup de ce sujet que de parler ici d'une *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly* (1), par M. Dinaux. Le cardinal d'Ailly fut un des plus illustres évêques de Cambrai; il joua un grand rôle dans les affaires de l'Eglise de son temps, et il a laissé de nombreux écrits. La société d'émulation a proposé son éloge, et a adjugé une médaille d'or de 200 fr. à M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, qui, en 1822, avoit déjà obtenu de la même société un prix pour un *Essai sur la bibliographie cambrésienne*. La *Notice sur le cardinal d'Ailly* est rédigée avec soin, elle est pleine de recherches et de critiques. L'auteur discute quelques points, entr'autres l'époque de la mort du cardinal; époque sur laquelle on varioit beaucoup, mais qui paroît fixée au 9 août 1420. Il rend compte des démarches du cardinal pour amener la paix de l'Eglise, et donne une liste détaillée de ses ouvrages. Si sa *Notice* n'est point proprement un éloge, comme la société d'émulation l'avoit proposé, si l'auteur a évité le ton oratoire et solennel des discours académiques, son travail n'en sera peut-être que plus utile. La forme qu'il a adoptée lui a permis plus de faits et de développemens, et si sa *Notice* est moins brillante, elle apprend plus de choses au lecteur. Cet avantage vaut bien l'autre.

(1) In-8°. A Cambrai, chez Berthoud.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 29 août, jour anniversaire de la mort de Pie VI, il a été célébré un service pour lui dans l'église Saint-Pierre. Les invitations avoient été faites par M. le cardinal della Somaglia, et M. Filonardi, archevêque d'Athènes, officia. Le saint Père descendit à l'église sans être attendu, et assista à la messe.

— Les diverses associations pieuses de cette capitale ont successivement visité les basiliques désignées pour gagner le jubilé. Les magistrats romains ont fixé le dimanche 21 août pour la visite des églises, et le saint Père a permis qu'ils se bornassent à visiter l'église Saint-Pierre. Les trois jours précédens, M. l'abbé Ponzileoni a fait des instructions dans leur palais; et le dimanche au matin, le sénat, et toutes les personnes attachées au corps-de-ville, ont fait la communion générale. Après midi, a eu lieu la procession générale, où se trouvoient les artistes, les employés, les écrivains, le prince sénateur, les conservateurs, les avocats, etc. La procession étoit ouverte et fermée par un détachement de troupes. Après avoir rempli, à Saint-Pierre, tous les actes de religion prescrits, et avoir vénéré les saintes reliques, les magistrats et leur suite retournèrent au Capitole.

Paris. La retraite de Bonne-Nouvelle, que nous avions annoncée, s'est terminée le lundi 12. Le dimanche 4 du mois, M. l'abbé Hilaire Aubert l'avoit ouverte par un discours sur la nécessité des retraites. Presque tous les jours la glose du matin a été faite par M. l'abbé Portalès, premier vicaire de la paroisse. M. l'abbé Lombois, second vicaire, et M. l'abbé Dunepart, du même clergé, ont aussi porté la parole en quelques occasions. Les exercices ont été constamment remarquables par le nombre comme par le recueillement des fidèles; ils commençoient et finissoient par le chant des cantiques. M. l'abbé Hilaire donnoit les avis et les instructions convenables, et indiquoit les sujets de lecture et de méditation. Le samedi, l'acte de consécration a été prononcé par un assez grand nombre de personnes. Le dimanche, il y a eu une communion générale très-nombreuse. Le

lundi matin, il y a eu une messe des morts pour Mme Hocquart. Le soir, on a fait la procession et chanté le *Te Deum*, pour remercier Dieu des grâces reçues dans la retraite. Les associés ont renouvelé leur acte de consécration, et le missionnaire a terminé les exercices par un sermon sur la sublimité du sacerdoce, où s'est placé naturellement l'éloge de Mme Hocquart, comme présidente de l'œuvre du grand séminaire, ainsi que des autres dames attachées à cette œuvre. Il a aussi félicité les fidèles qui avoient suivi la retraite, et leur empressement, ainsi que le zèle du clergé pour prendre part aux exercices, ont été en effet un sujet général d'édification.

— Le *Journal du Commerce* annonçoit samedi dernier que le système de M. Cuvier, sur les révolutions de notre globe, renversoit tous les récits de la Genèse : ou le journaliste n'a pas lu M. Cuvier, ou il l'a lu avec des yeux bien distraits; ce savant, dans l'ouvrage même dont il est question, savoir dans le *Discours préliminaire* de ses *recherches sur les ossemens fossiles des quadrupèdes*, parle de la nouveauté de l'ordre actuel des choses, de l'existence d'un déluge, des fables débitées par quelques nations sur leur antiquité. Voyez ce que nous avons cité dans le n° 768 de ce *Discours préliminaire*, vraiment remarquable par l'importance des remarques et par les connoissances et la sagesse qu'y montre l'illustre auteur. On vient de réimprimer à part ce *Discours préliminaire*, qui peut dissiper bien des préjugés parmi les personnes peu instruites, et il est bien étonnant qu'on le cite comme contrariant la révélation, tandis qu'au contraire il confirme le récit de nos livres saints, ou du moins se concilie fort bien avec les grands faits rapportés dans la Genèse.

— M. l'évêque d'Orléans avoit établi, l'année dernière dans son diocèse, l'usage des retraites ecclésiastiques, interrompu trop long-temps; un grand nombre d'ecclésiastiques avoit pu profiter de ces exercices salutaires. Cette année, une nouvelle retraite a eu lieu, et a reçu principalement les prêtres qui n'avoient pu trouver place l'an passé. Cette retraite s'est ouverte le 17 août, et n'a été ni moins suivie ni moins édifiante que les précédentes. Les exercices ont été donnés par MM. Gloriot et Caillat. M. l'évêque a donné chaque jour les avis nécessaires et a montré, dans ses rapports avec son clergé, cette bonté qui rend l'autorité plus vénérable et l'o-

béissance plus douce. La cérémonie de la clôture a eu lieu à la cathédrale; M. l'évêque a ordonné cinq prêtres *extra tempora*. A l'issue de l'ordination, le prélat a béni une chapelle de la cathédrale, qui a été nouvellement décorée et dédiée à saint Michel, d'abord en expiation de la profanation d'une église voisine qui étoit dédiée à cet archange, ensuite en action de grâces de la naissance de M. le duc de Bordeaux. On y a porté avec pompe le saint Sacrement, ainsi qu'à la nouvelle chapelle dédiée à saint Louis. Le beau vaisseau de la cathédrale a retenti des vœux du clergé et d'un peuple nombreux pour le roi et son auguste famille. Tous les prêtres se sont engagés à réciter de courtes prières à cette intention; 12,000 exemplaires de la formule seront répandus dans le diocèse. Le clergé a prié M. l'évêque de vouloir bien faire rédiger un procès-verbal de la cérémonie, et de l'adresser à MADAME, duchesse de Berri. La retraite a fini par une collecte du clergé en faveur des incendiés de Salins; cette collecte s'est élevée à 600 fr.

— Une retraite ecclésiastique, qui vient d'avoir lieu au séminaire de Nancy, a encore resserré les liens entre le premier pasteur et son clergé. Elle s'est ouverte le 17 août; trois cents prêtres s'y sont trouvés, et ont suivi les exercices avec la plus édifiante régularité. Non-seulement M. l'évêque y a présidé constamment, mais c'est le prélat qui a dirigé les exercices. Le matin, à cinq heures, il donnoit le sujet de la méditation; à neuf heures et demie, il faisoit une instruction. A deux heures, M. l'évêque, ou M. l'abbé Michel, son grand-vicaire, présidoit une conférence où on discutoit des cas de conscience; on y donnoit la solution des difficultés qui peuvent se trouver dans le ministère, et des avis généraux sur différens points de discipline. A cette conférence en succédoit une autre que faisoit M. l'évêque pour les prêtres qui se destinent aux fonctions de missionnaires pendant le jubilé. Le prélat a engagé un certain nombre d'ecclésiastiques à se joindre temporairement, pendant l'année prochaine, aux missionnaires diocésains; les uns et les autres se répandront successivement dans les paroisses, et de cette manière tout le diocèse pourra être disposé à profiter des grâces du jubilé. M. de Janson a cru devoir donner des instructions préparatoires à ces missionnaires auxiliaires, qui ont répondu à son appel avec le plus religieux empresse-

ment. Enfin, le soir, l'infatigable prélat prononçoit encore un discours d'environ une heure sur les devoirs des prêtres. Son zèle les touchoit encore moins que sa bonté affectueuse et la simplicité de ses manières. M. l'évêque n'avoit voulu aucune distinction; il mangeoit avec eux et comme eux, il passoit les récréations au milieu d'eux, recevant les confidences de chacun, éclaircissant leurs doutes, prenant part à leurs peines, et les encourageant avec autant de douceur que de sagesse. Le 25 août, jour de la saint Louis, la retraite a été close à la cathédrale par la cérémonie accoutumée. M. l'évêque a dit la messe et a prêché dans cette circonstance. La cathédrale étoit remplie d'un grand nombre de fidèles. Après la cérémonie, on s'est rendu processionnellement à la croix de la mission, où le prélat a encore pris la parole et adressé à son clergé les choses les plus affectueuses. Une quête a été faite pendant la retraite pour les malheureuses victimes de l'incendie de Salins; elle a produit 1000 fr., et, en y joignant les dons du reste du clergé dans le diocèse, on ne doute pas que la somme ne s'élève à environ 2000 fr. Les ecclésiastiques de la retraite ont souscrit aussi pour une œuvre importante; c'est un asile pour les prêtres âgés et infirmes. Ils seront recueillis à Nancy, dans la maison des Sœurs de Saint-Joseph, et y trouveront les soins que demandent leur âge et leurs souffrances. M. l'évêque projettoit cet établissement depuis son arrivée à Nancy, et se flatte que les fidèles concourront à soutenir une maison si utile pour les prêtres qui ont vieilli dans l'exercice du ministère.

— Des journaux des Pays-Bas, la *Gazette de Liége* et le *Journal de Bruxelles*, se font les apologistes des derniers arrêtés pris par le gouvernement sur les écoles ecclésiastiques, et se plaignent de l'opposition du clergé à ces arrêtés. Quoi, disent-ils, le clergé refuse les moyens d'acquérir de l'instruction! Non, il ne refuse point l'instruction; mais il en veut une appropriée à ses fonctions. Il n'a pas besoin d'apprendre la chimie, la physique, l'économie rurale et l'histoire naturelle, et le temps qu'il donneroit à ces études seroit dérobé aux connoissances propres de l'état ecclésiastique. On veut, dit-on, donner plus de considération au clergé : hélas! le clergé se contente de celle qu'il a. Il en auroit peut-être davantage, si certaines feuilles ne sembloient prendre plaisir à humilier et à avilir les prêtres, tantôt en les accusant d'igno-

rance, tantôt en les taxant de fanatisme, tantôt en leur reprochant d'être ennemis des libertés publiques et de vouloir faire rétrograder les lumières. Plaisant moyen d'accroître la considération du clergé que de le représenter comme livré à des préjugés étroits ou à une opposition factieuse! Les journaux comme les gouvernemens devroient bien laisser le clergé plus tranquille, et se mêler moins de ses affaires. Il y a des objets auxquels il ne faut toucher qu'avec précaution, et la sagesse, chez les princes, consiste à consulter les dispositions de leurs peuples, non pour les contrarier et les combattre, mais pour les diriger de la manière la plus favorable. Celui qui règne sur un pays tout catholique doit protéger franchement une religion amie des trônes, et ne point se mettre en opposition avec les habitudes et les vœux de ses sujets. Ce seroit une imprudence insigne que de les aliéner par des systèmes d'innovation, par des changemens brusques, et par une prédilection affectée pour un autre culte. Il y a quarante ans que Joseph II tenta dans le même pays des réformes fâcheuses. Il croyoit travailler aussi pour le bien de la religion; il vouloit diriger l'instruction du clergé; il renversa une université florissante, et nomma des maîtres de son choix et imbus de nouvelles doctrines: il mourut avec le chagrin de laisser en proie aux plus tristes divisions un pays qu'il avoit reçu florissant et tranquille, et son successeur n'eut rien de mieux à faire, pour rétablir le calme, que de rétablir tout dans l'ancien état.

— M. l'abbé Balteaux, qui, dans le courant de l'année, a donné des missions avec le plus grand succès, à Signy-l'Abbaye, à Librecy, à Saint-Jean-aux-Bois, au Frety et à Lalobbe, diocèse de Reims, est revenu dernièrement au Frety, et a fait, le jour de la Nativité, l'ouverture d'une neuvaine, pour un pélerinage renommé dans le pays. Le concours des paroisses a été considérable et n'a point nui au bon ordre. Le respect qu'on porte au missionnaire, sa piété, sa bonté, ont maintenu le recueillement au milieu d'une affluence toujours croissante, et la sagesse de ses avis rendra cette neuvaine aussi utile à plusieurs qu'elle a été édifiante en général.

— Dans un article sur l'état de l'Eglise catholique en Angleterre (n° 1109), nous avons dit que trois des vicaires apostoliques avoient des coadjuteurs; depuis un autre vi-

caire apostolique a aussi obtenu un coadjuteur. M. Thomas Walsh, président du collége Sainte-Marie, à Oscott, a été sacré évêque cet été; il étoit précédemment grand-vicaire de M. Milner et est aujourd'hui son coadjuteur. Ainsi les quatre vicaires apostoliques ont aujourd'hui un coadjuteur. A Londres, M. Bramston l'est de M. Poynter; dans le district de l'ouest, M. Baines l'est de M. Collingridge; dans le district du nord, M. Penswich l'est de M. Smith, et dans le district du milieu, M. Walsh l'est de M. Milner. Dans ce même district, il y a eu dernièrement une cérémonie intéressante; le 16 août, on a posé à Walsall la première pierre d'une grande et élégante chapelle. M. Milner, évêque de Castabala, n'ayant pu présider à la cérémonie, comme il se le proposoit, a été remplacé par M. Abbot, du collége Sainte-Marie. On s'est rendu en procession sur le terrain, on a chanté les prières accoutumées, et M. Abbot a prononcé un discours.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME est revenue de Dieppe a Paris, pour assister au service anniversaire du feu Roi.

— S. A. R. Mlle d'Orléans, qui étoit partie pour une de ses terres en Auvergne, a été retardée par un accident arrivé à sa voiture près de Nemours (Seine-et-Marne). Elle a passé dans cette ville la nuit du 12 au 13 septembre, et n'en est repartie qu'après avoir laissé des secours pour les pauvres.

— On se rappelle que les villes de Besançon et d'Arbois se disputoient l'honneur de posséder dans leurs murs le monument qu'on va élever au général Pichegru. Le ministre de l'intérieur ayant rendu compte au Roi de la réclamation de la ville et de la commission d'Arbois, S. M. a maintenu sa décision royale du 10 mars dernier, qui ordonne que le monument sera érigé à Besançon.

— S. Exc. M. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, MM. les conseillers au conseil de l'Université, et MM. les employés des bureaux de l'Université et des affaires ecclésiastiques, ont fait verser, chez M. Gillet, la somme de 1370 fr. pour les incendiés de Salins. Dans la journée du 14 septembre, les secours versés à Paris pour les Salinois se sont élevés à 9450 fr. La seconde légion de la garde nationale de Paris vient de faire une col-qui a produit 4123 fr. Des souscriptions, ouvertes à Genève et à Berne pour le même objet, ont produit 7000 fr., outre des vête-

mens de toute espèce qui seront incessamment envoyés à leur destination.

— Le roi de Prusse, dans son voyage en France, doit être accompagné de ses deux fils cadets, les princes Charles et Albert. Ses équipages se composeront de treize voitures. Il suivra la route de Valenciennes en venant de Bruxelles, d'où il partira le 16 ou le 15 de ce mois.

— M. le comte de Lardenoy, gouverneur des Tuileries, est mort le 12 septembre, à Cannes, près Montereau (Seine et Marne), chez un de ses gendres. M. le comte de Lardenoy émigra en 1791, et servit dans les campagnes de 1792 et 1793, sous les ordres du général d'Allonville, qui commandoit la noblesse de Champagne, organisée en compagnies à Trèves. Il passa ensuite au service de l'Angleterre en qualité de capitaine de la première compagnie de gentilshommes français, avec lesquels il devoit passer en Vendée, lorsque l'affaire de Quibéron empêcha l'exécution de ce projet. Rentré en France en 1814, il fut nommé maréchal-de-camp, lieutenant-général et commandant militaire à Toulon. Le 11 avril 1816, il fut créé gouverneur-général de la Guadeloupe. Dans ces derniers temps, le feu Roi l'avoit nommé gouverneur du château des Tuileries, et c'est dans cette fonction qu'il est mort, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ses obsèques ont eu lieu à Fontainebleau, sépulture de sa famille.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'allouer une somme de 100,000 fr., pour construire, à l'établissement thermal du Mont-d'Or, un hospice où les indigens recevront gratuitement tous les secours réclamés par leur position.

— On a découvert, au pied du Pic-Sency (Mont-d'Or), une mine d'alun qu'on dit des plus abondantes, et très-facile à exploiter. Deux ingénieurs des mines ont constaté cette découverte.

— Plusieurs journaux avoient annoncé que la chambre des mises en accusation avoit déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre M. Ouvrard. Cette nouvelle est démentie aujourd'hui; l'instruction de cette affaire n'est pas encore terminée.

— La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, a tenu à Châlons, le 29 août dernier, une séance publique, où on a rendu compte des travaux de la société et distribué les prix annuels. En 1826, on décernera une médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire sur cette question : *Quelle a été, en France, l'influence morale des sciences et des arts depuis un demi-siècle?* et, en 1827, une médaille de la même valeur au meilleur mémoire sur ce sujet : *Démontrer la supériorité de la morale de l'Evangile sur la morale des philosophes anciens et modernes.* La Société met au concours, pour 1827, une biographie des hommes célèbres du département, et offre des médailles d'encouragement, comme les années précédentes, à l'auteur de la meilleure statistique d'un canton du département.

— M. le ministre de la guerre est arrivé à Gap le 5 septembre, et

a visité les fortifications de Briançon, les casernes et l'hôpital que le génie construit en ce moment dans cette place. Le 4 de très-grand matin, S. Exc. est montée à cheval et a examiné successivement dans toutes leurs parties le fort d'Anjou, le fort des Têtes, le fort Dauphin, et le Randeuillet. Elle a entendu ensuite la messe militaire et a passé en revue les troupes de la garnison. De Briançon, le ministre s'est rendu le même jour à Mont-Dauphin, dont il a visité les fortifications. Le lendemain, il a inspecté, en se rendant à Gap, la place d'Embrun, et est reparti le même jour pour se rendre à Toulon.

— Les troupes réunies au camp de Bayonne ont commencé les grandes manœuvres aux Landes de Arichague. Les chefs sont très-satisfaits de la manière dont les jeunes soldats exécutent les évolutions.

— Depuis la mort de Bessières, on a arrêté à Madrid et exilé un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on en remarque plusieurs appartenant à la maison du Roi. La veuve de Bessières est, dit-on, dans le plus grand danger; elle reste chargée de sept enfans.

— Le bruit court que le Trapiste a été trouvé mort dans son lit. On sait qu'il avoit été renfermé dans un couvent par ordre du gouvernement espagnol.

— De nouvelles proclamations séditieuses ont circulé à Lisbonne et à Oporto. Non contens de cette tentative criminelle, des malveillans se sont introduits dans des églises et y ont profané les choses saintes. Les autorités ont ordonné une enquête à ce sujet.

— On continue à répandre des nouvelles si contradictoires sur la Grèce, que nous ne savons à quoi nous tenir, et que nous aimons mieux ne rien dire sur ce sujet.

— Dans les derniers jours du mois de juillet, un violent ouragan a causé de grands dommages aux îles sous le vent. A la Martinique, la tempête a commencé le 26 juillet, à sept heures du soir, et a duré jusqu'à neuf heures du matin. Aucun navire français ne s'est perdu; mais trois américains ont fait côte et se sont brisés. Les plantations ont peu souffert. A la Guadeloupe, la ville de la Basse-Terre a été presque détruite. Tous les édifices appartenant au gouvernement ont été renversés; les plantations ont éprouvé de grands dommages. On ajoute que huit cents personnes ont péri. A la Pointe-à-Pitre, plusieurs navires américains ont fait côte. Aux Barbades et à Sainte-Lucie, beaucoup de navires ont eu des avaries.

— Le brick français *l'Heureux*, de Brest, allant d'Alvarado à Bordeaux, s'est perdu, le 26 mai, sur des rochers dans le golfe du Mexique. Le capitaine et l'équipage ont été sauvés; mais six passagers se sont noyés. Un passager avoit à bord 100,000 piastres en espèces, dont environ 25,000 ont été volées par les sauveteurs.

— Achille Murat est à Washington où il attend son frère Lucien, nouvellement arrivé à New-Yorck. On croit que Mme Murat ira aussi habiter ce pays.

Les *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du B. Liguori*, annoncées dans notre nº 1082, ont donné lieu à une controverse que nous devons faire connoître. L'auteur des *Réflexions* insistoit particulièrement sur ce qu'un décret de la congrégation des rits porte qu'on n'a trouvé, dans les écrits du bienheureux, rien qui fût digne de censure, et il en prenoit occasion de relever la doctrine qu'avoit professée et suivie le saint évêque. Cette partie des réflexions a provoqué une Appendice que l'on trouve à la fin d'un volume latin, imprimé à Lyon : *De Spirituali romani Pontificis ex cathedrâ et in conciliis auctoritate, dissertatio*; 1824, in-12. Cette dissertation, qui est destinée à expliquer ou à combattre plusieurs passages de la théologie de Bailly, n'est pas ce qui nous occupe en ce moment, et nous ne voulons parler que de l'Appendice qui suit la dissertation. Cette Appendice est en français et a pour objet d'examiner *si la doctrine théologique-morale du B. Liguori est toute sûre et approuvée par le saint Siége*. L'auteur professe un profond respect pour le bienheureux et pour ses vertus, mais il n'adopte point sa doctrine sur le probabilisme. Le saint Siége, il est vrai, a jugé que cette doctrine n'avoit rien qui fût digne de censure; mais ce n'est pas une raison, dit l'auteur, pour qu'elle soit exempte de tout défaut; le bienheureux lui-même s'est rétracté sur plusieurs points. Ce n'est pas lui faire injure que de penser que, s'il eût vécu plus long-temps, un nouvel examen lui auroit donné lieu de modifier encore plusieurs de ses décisions. L'auteur de l'Appendice croit donc que l'on peut contester et combattre les décisions de morale de Liguori, et il se montre opposé à la doctrine du probabilisme qu'il signale comme aussi fausse que funeste. Telle est la substance de l'Appendice dont l'auteur ne s'est pas nommé; mais on assure que c'est un prélat connu par son zèle et sa piété, et qui, quoiqu'étranger à la France, a néanmoins écrit en français, et vit aujourd'hui dans la retraite, après avoir quitté l'administration de son diocèse.

L'Appendice n'a pas plu à tous les théologiens, et il a paru à Lyon la même année, chez Périsse, une *Réponse à l'examen de la question si la doctrine théologique de Liguori*

est toute sûre et approuvée par le saint Siége, in-18 de 86 pages. Cette *Réponse* est probablement de l'auteur même des *Réflexions sur la sainteté et la doctrine de Liguori*. Ce théologien réfute avec assez de vivacité les objections de l'Appendice, et prétend qu'elles sont ou foibles ou peu respectueuses pour Liguori et même pour le saint Siége, ou pleines de légèreté. Il reproduit le texte du décret et du bref relatif au B. Liguori, et appuie beaucoup sur ce qu'on y trouve d'honorable pour l'évêque de Sainte-Agathe. Enfin, il discute la question du probabilisme, et soutient que le bienheureux n'adoptoit point cette doctrine telle qu'on la conçoit ordinairement. Il y a, dans cette *Réponse*, beaucoup de choses curieuses et solides; mais en même temps il semble que le théologien à qui on la doit traite un peu légèrement l'auteur de l'Appendice : non qu'il lui dise rien d'injurieux, mais il affecte de l'appeler l'*anonyme*, tandis qu'il l'est aussi lui-même, et il lui parle d'un ton quelquefois peu mesuré envers un vieillard, envers un évêque, envers un homme estimable par ses vertus et recommandable par ses services.

Celui-ci a encore répondu par un écrit qui a pour titre : *l'Appendice confirmée* ou *courtes Remarques sur la Réponse à l'Examen....*, Lyon, chez Rusand, 1825, in-12 de 2 feuilles d'impression. La pagination indique que cet écrit est destiné à être joint à l'Appendice. Le prélat se défend des reproches qu'on lui adresse, et en adresse à son tour à son adversaire, qu'il taxe de précipitation, de méprises et d'inexactitudes. Cette controverse n'a, au fond, rien d'alarmant, et les deux théologiens ne sont peut-être pas aussi opposés l'un à l'autre qu'on pourroit le croire : tous les deux respectent le bienheureux évêque, tous les deux ne croient pas qu'on soit obligé d'adopter toutes ses opinions. Le dissentiment qui existe entr'eux n'est donc pas fort grave, et nous ne désespérons pas de les voir bientôt d'accord; des hommes si pieux et animés de vues si pures, ne peuvent que se rapprocher; ils ne sont pas faits pour être en guerre.

Sur l'Histoire de Napoléon et de la grande Armée, pendant l'année 1812, par M. le général de Ségur, 1824, 2 vol. in-8°.

Et nous aussi, nous parlerons de ce livre, non sans doute pour encenser une idole trop fameuse, non pour insulter à sa chute, mais pour jeter un coup d'œil sur cette gigantesque entreprise, qui a étonné le monde, et pour en saisir les principales circonstances, et en remarquer les déplorables résultats. Nous nous attacherons au récit de l'auteur; son ouvrage a eu une grande vogue qu'il ne doit pas seulement à l'intérêt d'une terrible catastrophe. Le talent de l'écrivain réclame quelque part dans les causes du succès de son livre. M. de Ségur observe avec soin et décrit avec habileté; s'il ne parle de Buonaparte qu'avec les formules du respect, il ne dissimule cependant pas ses fautes, et son livre contient, sur cette triste et mémorable campagne, des révélations précieuses que l'histoire doit recueillir. Il semble que la Providence précipitoit alors Napoléon vers sa perte, et qu'un inconcevable aveuglement le poussoit à cette folle expédition qui prépara sa ruine. C'est ce qui résulte de tout l'ouvrage de M. de Ségur; d'autres y remarqueront l'art de l'historien, l'intérêt des descriptions, la vivacité des tableaux, le coup d'œil du militaire. Ce qui nous a surtout frappés dans son livre, c'est le mouvement qui entraînoit Buonaparte comme malgré lui, c'est son imprévoyance, son état de langueur, son insensibilité au milieu d'un désastre épouvantable. Frappé en quelque sorte d'un esprit de vertige, il étoit le seul à ne pas s'apercevoir qu'il couroit vers un abîme et qu'il travailloit lui-même à saper sa puissance. C'est sous ce rapport qu'il nous a paru curieux de tracer une analyse d'une production pleine de faits et d'aveux extrêmement remarquables; dans cette analyse, nous emprunterons souvent les propres expressions de l'auteur, et nous exprimerons du moins fidèlement sa pensée (1).

(1) Tout le monde sait que cet ouvrage a été vivement attaqué par un autre général; M. Gourgaud a publié un *Examen critique*

L'ouvrage est dédié aux vétérans de la grande armée, et les premiers chapitres sont employés à tracer la situation politique de Buonaparte au commencement de 1812, ses divers projets et ses raisons pour l'expédition de Russie. Il cherchoit à persuader à cet égard ses courtisans et ses généraux effrayés, et il disoit entr'autres : *Ne voyez-vous pas que je ne suis point né sur le trône, que je dois m'y soutenir comme j'y suis monté, par la gloire ; qu'il faut qu'elle aille en croissant, qu'un particulier devenu souverain comme moi ne peut plus s'arrêter, qu'il faut qu'il monte sans cesse, et qu'il est perdu s'il reste stationnaire ?* Quant à sa précipitation à commencer la guerre, il sembloit, dit l'auteur, qu'il se hâtât poussé par l'instinct d'une mort prochaine ; une humeur âcre répandue dans son sang, et qu'il accusoit de son irascibilité, le dévoroit ; elle manifestoit sa présence par une douleur secrète et par de violentes convulsions d'estomac. Dès 1806, on l'avoit entendu à Varsovie, dans une de ces crises douloureuses, s'écrier qu'il portoit en lui le germe d'une fin prématurée, et qu'il périroit du même mal que son père. Déjà les courts exercices de la chasse et le galop des chevaux les plus doux étoient pour lui une fatigue.

Au milieu de ses irrésolutions, ses généraux les plus inti-

---

de l'Histoire de M. de Ségur. Cet *Examen* paroit écrit avec beaucoup de passion et d'amertume ; l'auteur se moque de M. de Ségur qu'il prétend n'être point militaire, il l'accuse de viser à l'effet et de n'avoir donné qu'un roman. Mais, pour juger du degré de confiance que mérite sa critique, il suffit de savoir que M. Gourgaud prend en tout point la défense de Buonaparte, qu'il approuve l'expédition de Russie et cherche à en atténuer les effroyables résultats. Toujours prosterné devant l'idole, il ne voit que sa gloire et ne paroit point ému du sort de tant de milliers de Français sacrifiés évidemment à une ambition insensée. M. de Ségur ne partage pas cet enthousiasme aveugle et ose montrer l'homme avec toutes ses foiblesses, alors on peut le signaler comme un historien indigne de toute confiance et presque comme un traitre. Ces gens de Sainte-Hélène sont réellement un peu plaisans ; ils ne voient que Buonaparte et croient que nous sommes aussi tous épris de sa gloire, et que c'est là ce qui occupe toutes nos pensées : *Que la grande ombre de Napoléon se console*, dit M. Gourgaud, page 498, *le peuple sait lui rendre justice, il révère son souvenir, et dans le fond de ses chaumières il glorifie son nom*. En effet, le *souvenir* de cet homme doit être cher à tant de milliers de familles auxquelles il a enlevé un père, un fils, un époux ! Quelle illusion !

mes ne lui épargnoient pas la vérité; car, ajoute l'auteur, Napoléon dans son intérieur ne ressembloit pas à l'empereur en public, et cette partie du palais est restée secrète. Le 9 mai 1812, il partit de Paris; sa marche fut un triomphe, une cour nombreuse le suivoit. Un grand nombre de princes allemands avoient été mandés à Dresde, et l'empereur d'Autriche y vint lui-même avec l'impératrice. Là, Buonaparte s'enivra d'orgueil et d'hommages; les princes humiliés ne sembloient être auprès de lui que pour grossir sa cour, il les écrasoit de son ascendant; et, tandis qu'il était ébloui de sa grandeur et de son cortége, il jetoit autour de lui des semences de dépit qui devoient bientôt éclater. Ce moment, qui fut le plus brillant de sa carrière, acheva de l'aveugler et d'irriter ces princes auxquels il faisoit trop sentir sa supériorité. Il quitta Dresde le 29 mai et rejoignit son armée sur la Vistule; 480,000 hommes y étoient réunis, et près de 140,000 devoient s'y joindre. Dans ce nombre étoient compris des corps autrichiens, allemands et italiens. Cette formidable armée avoit plus de 1300 pièces de canon. Il eût été difficile d'avoir des magasins pour une si grande masse; aussi déjà les pillages commençoient. *L'exigeante ambition de Napoléon*, dit M. de Ségur, *avoit souvent rebuté ses soldats, comme les désordres de ceux-ci avoient gâté sa gloire; il fallut transiger, et depuis* 1805 *ce fut une chose convenue, eux souffrirent son ambition, lui leur pillage.*

Buonaparte fut accueilli par son armée avec un vif enthousiasme, qu'il crut augmenter par une proclamation emphatique du 3 juillet: *La Russie*, y disoit-il, *est entraînée par la fatalité, ses destins doivent s'accomplir.* Quand on compare cette prédiction avec les évènemens, on juge aisément qui étoit *entraîné par la fatalité*, et qui alloit voir *ses destins s'accomplir*. En effet, tout annonçoit l'aveuglement du conquérant. En Prusse, il avoit fait prendre à son armée pour vingt jours de vivres; *qu'étoit-ce que cela pour* 400,000 *hommes, dans un pays qui n'avoit pu nourrir les* 20,000 *Suédois de Charles XII?* Buonaparte entra le 28 juin à Wilna, où son séjour se prolongea plus qu'il n'eût convenu à ses intérêts; mais un fréquent usage des bains lui étoit devenu nécessaire contre une souffrance d'une nature grave et inquiétante (la dysurie) que sa politique cachoit avec soin. Ceux qui l'approchoient remarquoient l'affoiblissement de sa santé; de là ses

irrésolutions. A Witepsk, où on arriva le 28 juillet, il disoit qu'il falloit s'arrêter, qu'il vouloit organiser la Pologne, que la campagne de 1812 étoit finie; des préparatifs furent faits en conséquence, et puis tout à coup l'illusion renaît dans cette ame ardente, Moscou l'appelle, il veut partir. En vain les généraux lui font des remontrances, en vain on lui représente les besoins de l'armée déjà diminuée d'un tiers. Il n'y avoit pas de vivres; ambulances, fourgons, troupeaux, rien n'avoit pu suivre. Les hôpitaux manquoient de tout, 3000 hommes étoient atteints de la dyssenterie, et l'on vivoit de seigle en bouillie. Au milieu de cet état de choses, et malgré les plaintes des soldats, Buonaparte partit de Witepsk le 13 août; il eût fallu s'y arrêter tout-à-fait ou n'y pas rester quinze jours qui étoient autant de retard pour son expédition; mais la *fatalité l'entraînoit.* En partant, il ordonna aux soldats de prendre des vivres pour quinze jours; c'étoit une dérision, on n'en avoit pas pour vingt-quatre heures.

Le 18 août, on arrive à Smolensk que les Russes avoient eux-mêmes incendiée. L'impétueux Murat lui-même conseilloit de s'y arrêter, et la situation de l'armée en faisoit une loi. Les plaintes des soldats redoubloient; à quoi bon les traîner si loin pour trouver la famine? En effet, la disette produisoit la dyssenterie. Les Allemands succombèrent les premiers; la marche étoit toujours suivie de traîneurs, le nombre des malades croissoit, plus d'ordre et de discipline; on oublia pendant trois jours un hôpital de cent blessés, un hasard le fit découvrir. Cependant on se mit en route pour Moscou, qui est à 93 lieues de Smolensk. Déjà le gros de l'armée ne formoit plus que 157,000 hommes, et on se laissa tourner par des divisions russes. Pour comble de de malheur, la discorde éclata entre Murat et Davoust; ils portèrent réciproquement leurs plaintes à Buonaparte qui ne chercha que foiblement à les apaiser. Le 28 août, il ordonna de brûler toutes les voitures qu'on verroit au milieu de la marche, même les chariots de vivres; les bagages devoient être réunis sur l'arrière. Les Russes n'attaquoient nulle part, ils ouvroient le passage, et mettoient le feu aux villes sur la route des Français.

Mais Kutusoff ayant remplacé Barclay de Tolly que l'on accusoit de lenteur, le 6 septembre fut livrée la bataille de la Moscowa. La veille, Napoléon témoigna une inquiétude

extraordinaire; le froid l'avoit saisi; une fièvre d'irritation, accompagnée d'une toux sèche et d'une violente irritation, le consumoit, un douloureux accès de dysurie s'y joignit. Pendant toute la bataille, *on ne reconnoissoit plus l'empereur; il montra une hésitation jusqu'alors inconnue, c'étoit un calme lourd, une douceur molle sans activité, une sorte d'abattement.* Il refusa persévéramment de faire donner sa garde, et manqua l'occasion d'achever la victoire. Presque toute la journée on le vit derrière un ravin, loin de la bataille, tantôt assis, tantôt se promenant; il ne monta à cheval que le soir, avec effort, pour aller visiter le champ de bataille, seul avantage que l'on retira. Quarante-trois généraux avoient été tués, 20,000 blessés couvroient la plaine, et la plupart manquoient de secours. On ne fit que 7 à 800 prisonniers. Le bulletin annonça que ni l'empereur ni sa garde n'avoient été exposés; naïveté qui parut bien ridicule à ceux qui connoissoient l'état des choses. Buonaparte resta trois jours à Mojaïsk, enfermé dans sa chambre, consumé par la fièvre et dévoré d'inquiétude; un rhume violent lui avoit fait perdre l'usage de la parole, et un ouragan, précurseur de l'automne, l'avoit, en quelque sorte, glacé. Les généraux s'éloignèrent de lui, et un mécontentement sensible se manifesta dans l'armée.

Ici finit le premier volume de M. de Ségur; le deuxième commence par la description de Moscou. Cette ville comptoit 295 églises et 1500 châteaux, car les hôtels des seigneurs, entourés de parcs et de jardins, pouvoient être ainsi appelés. Tous les édifices étoient couverts d'un fer poli et coloré qui jetoit au loin un grand éclat. Alexandre vint visiter sa capitale et animer les habitans, il assembla tour à tour les nobles et les marchands, et obtint des offres d'hommes et de munitions. Le gouverneur de la ville, le comte Rostopchin, prépara sourdement la destruction qu'il méditoit; depuis, il a décliné l'honneur de ce grand sacrifice, et l'attribue tout entier au patriotisme des Russes qui vouloient ôter à Buonaparte ses dernières ressources et le priver de ses quartiers d'hiver. L'auteur parle avec estime du comte qui a passé récemment assez long-temps à Paris, et qui y a montré l'esprit le plus aimable et le caractère le plus noble. Tout se prépara en silence pour l'incendie; la population s'enfuit à l'approche des Français, et les popes emportèrent en procession les

statues de la sainte Vierge et les images des saints. Le 13 septembre, l'armée russe, en se retirant, arriva près de Moscou; l'armée française la suivoit forte de près de 100,000 hommes, avec 7000 voitures, mais on n'avoit de munitions que pour un jour de combat. Le 14 septembre, Buonaparte rejoignit l'avant-garde; quand on découvrit Moscou, l'aspect imposant de la ville, et le besoin que l'on avoit de repos, contribuèrent à exalter les esprits. L'enthousiasme étoit général, et Napoléon lui-même paroissoit transporté; les maréchaux, qui s'étoient éloignés de lui depuis la bataille, s'en rapprochèrent, et chacun se laissoit aller à des illusions qui devoient se dissiper d'une manière si prompte et si funeste.

(La fin à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le service anniversaire pour le feu Roi a été célébré avec beaucoup de pompe à Saint-Denis, le vendredi 16. L'église étoit tendue de noir au dedans et au dehors, et un grand catafalque, richement décoré, s'élevoit au milieu de l'édifice. Le corps diplomatique, à la tête duquel étoit M. le nonce, les maréchaux, les grands-officiers, les pairs, les députations des cours, occupoient des places spéciales. Mme la Dauphine et Mme la duchesse d'Orléans étoient dans une tribune voilée. A onze heures, M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres sont entrés par la porte latérale, et l'office a commencé. Les Princes se sont placés dans les hautes stales. M. de Sagey, ancien évêque de Tulle, a officié pontificalement, assisté des chanoines de Saint-Denis. Plusieurs prélats et ecclésiastiques occupoient le sanctuaire. Le service a fini à une heure, et les Princes et Princesses sont retournés à Paris. Le Roi a assisté à un service qui a été célébré le même jour dans la chapelle des Tuileries. S. M. étoit venue pour cela de Saint-Cloud. Elle étoit accompagnée de MADAME, duchesse de Berri, des ministres et des officiers de service auprès de sa personne. Le même service a eu lieu dans toutes les églises de la capitale. A Notre-Dame, M. l'archevêque a officié; M. le préfet de police, des

députations des tribunaux et les officiers de la garnison assistoient à la cérémonie.

— Samedi prochain, samedi des Quatre-Temps, M. l'archevêque fera l'ordination dans la chapelle; il doit y avoir environ trente-cinq ordinands, tous pour les ordres sacrés; dans le nombre il y aura vingt-un prêtres qui appartiennent à différens séminaires ou communautés; très-peu sont pour le diocèse de Paris.

— La neuvaine du Calvaire, contrariée les premiers jours par le mauvais temps, n'en a pas été moins suivie par la piété des fidèles. Samedi dernier, Mme la Dauphine y est venue et a fait les stations; M. l'abbé Rauzan a parlé a chacune. On annonce que le Roi visitera le Calvaire le mercredi 21.

— Les évêques ayant reçu la lettre de S. M., qui demande un service pour le repos de l'âme du feu Roi, ont publié des mandemens pour ordonner que ce service fût célébré le vendredi 16, dans toutes les églises de leurs diocèses :

« Nous touchons, N. T. C. F., dit M. l'archevêque de Bourges, à l'anniversaire de ce jour, de douloureuse mémoire, où la France perdit le meilleur des Rois et le plus tendre des pères. Le coup qui le frappa retentit dans le cœur de tous ses sujets, et chacun déplora, dans la perte générale, son malheur particulier. La France se couvrit d'un voile funèbre; *elle éclata en gémissemens et en sanglots;* elle se réunit au pied des autels pour offrir à Dieu des prières et des sacrifices pour le prince qui avoit été rendu à son amour après une si longue séparation, et dont le gouvernement sage et paternel avoit guéri tant de maux et soulagé tant de douleurs. Charles X nous invite à unir nos prières aux siennes dans cet anniversaire, à payer au Prince, si digne objet de nos regrets, un tribut d'amour et de reconnoissance. Vous vous empresserez, N. T. C. F., de vous rendre au vœu de notre bien-aimé Monarque, de soulager sa douleur en la partageant, et de lui montrer, dans cette unanimité de sentimens, tout ce qu'il a droit d'attendre de notre amour et de notre dévoûment.

M. l'évêque de Carcassone paie un tribut d'hommages à la mémoire de Louis XVIII :

« Prince magnanime, dit-il, qui, tandis que nos tempêtes intestines et nos passions déchaînées épouvantoient l'univers, offroit à l'admiration de l'Europe le grand spectacle des plus nobles infortunes et des plus héroïques qualités, et qui, chef auguste d'une famille éminemment française, faisoit, au sein d'une nation rivale et jalouse, respecter la majesté des lis, et chérir notre véritable caractère;

Prince sage et patient, qui, après avoir relevé deux fois un trône si indignement renversé, établit enfin son autorité sur deux bases inébranlables, l'amour de son peuple et la confiance qu'il sut inspirer à ses alliés; Prince bon et clément, qui se plaisoit à répandre des grâces, et pour qui pardonner n'étoit pas seulement une douce satisfaction, mais un besoin; Prince religieux, qui, conservant la pureté de la foi dans ce débordement de doctrines impies qui inondoit la terre, se montra digne de porter le glorieux titre de Roi Très-Chrétien, qu'il avoit hérité de ses ancêtres, et fils aîné de l'Eglise, ne cessa de témoigner son respect pour cette tendre mère, en se soumettant à l'exacte observation de ses lois. »

M. l'évêque de Beauvais ne célèbre pas avec moins d'effusion les vertus du feu Roi :

« Un pénible anniversaire vient renouveler notre douleur, en nous rappelant la perte que nous avons faite d'un Monarque dont la mémoire doit être éternelle parmi les Français; c'est le Prince que la Providence avoit conservé, comme par miracle, pour être le libérateur de son peuple, quand les momens marqués seroient venus; dont nous avons salué le retour avec les transports d'une vive allégresse; qui a paru au milieu de nous avec tant de sagesse, de modération et de dignité; qui a calmé les ressentimens et les haines, apaisé les discordes, détourné les fléaux que nous avions attirés sur nos têtes, et rétabli cette paix dont nous recueillons les fruits salutaires. S'il ne nous a pas fait plus de bien encore, cherchons-en la cause dans la profondeur de nos plaies, dans la difficulté des circonstances, dans nos passions, peut-être, qui mirent obstacle à l'exécution de ses desseins, mais non dans son cœur, qui fut toujours ouvert à tous les sentimens tendres et généreux, qui gémissoit sans cesse sur les misères de son peuple, et souhaitoit ardemment de consommer l'œuvre de notre restauration politique, morale et religieuse. »

— Tous les amis du bon ordre et des véritables lumières devroient applaudir aux conférences ecclésiastiques établies en plusieurs diocèses, et qui ont pour objet de résoudre des questions sur l'Ecriture sainte, sur le dogme et sur la morale. Dans ces conférences, on s'éclaire mutuellement, on s'excite à étudier, on se communique le résultat de ses recherches. Le *Constitutionnel* veut bien approuver ces conférences en théorie; il est effrayé cependant des inconvéniens qu'elles peuvent avoir. *N'y a-t-il pas quelque inconvénient*, dit-il, *à organiser tout le clergé français en assemblées délibérantes, à donner à ses différens membres des points de réunion, et à semer ainsi la France d'une foule d'agrégations qui, dans une circonstance donnée, pourroient recevoir une*

direction aussi contraire au bon ordre qu'à la sécurité publique? Il est sûr que cela est fort alarmant : huit ou dix curés, qui se rassemblent une fois par mois, peuvent conspirer sous ce prétexte. Au lieu de discuter une question de morale, peut-être vont-ils renverser le trône ou la Charte; peut-être quelque grosse tempête se forme en ce moment dans quelque canton de Digne ou de Belley. Comment parer ce coup? Je n'y vois d'autre remède que d'envoyer aux conférences quelqu'un de MM. du *Constitutionnel* pour y maintenir l'ordre, ou de prescrire aux curés la lecture de ce journal, qui prêche si éloquemment, chaque matin, la soumission à l'autorité, la concorde, l'oubli des injures, et qui parle sur les matières de religion avec tant de sagesse, d'exactitude et de mesure. Quel esprit de faction, si enraciné qu'on le suppose, pourroit ne pas céder à la douceur, à la modération, à l'onction persuasive, à la piété éclairée du journaliste? Il est effrayé surtout d'une question qui doit être discutée le mois prochain dans les conférences de Belley; cette question est ainsi conçue : « Quelle conduite faut-il tenir quand on doute si une loi existe, si celui qui l'a faite en avoit le pouvoir, si elle a été abrogée? Comment faut-il se conduire quand on doute si une action est opposée à une loi certaine, si on a fait un vœu, si on l'a accompli?..... » *Est-ce là, nous le demandons,* ajoute le journaliste, *une question de théologie ou même de morale?* Et oui, Monsieur, répondrons-nous, c'est précisément là une question de théologie et de morale; c'est une question telle qu'il s'en trouve dans tous les traités de théologie. Consultez tous les cours de cette science qui s'enseignent dans le monde catholique, vous y verrez un traité des lois. La théologie d'Antoine, celle de Bailly, celle de Collet, toutes les théologies composées avant la révolution, renferment un traité des lois. Ouvrez les *Conférences d'Angers,* imprimées dans le siècle dernier, il y a un traité des lois qui forme même deux volumes, et qui contient les mêmes questions qui vous étonnent. On y parle des lois en général, des lois positives, de leur objet, de leur publication, des peines qu'elles prononcent, des obligations qu'elles imposent, de l'interprétation et des dispenses des lois, etc. Tout cela trouve son application dans une foule de cas, tout cela fait partie d'un cours de théologie. Pour l'ignorer, il faut être absolu-

ment étranger à ces matières ; mais alors peut-être seroit-il plus sage de ne pas en parler.

— Le mardi 30 août, le collége du Puy a terminé ses cours par une brillante cérémonie. Les examens ont été très-satisfaisans, et M. l'évêque a bien voulu assister à ceux des premières classes, et interroger même quelquefois les élèves. M. le maire de la ville a présidé la distribution des prix. On a inauguré le portrait du Roi, donné par S. M. au collége, et qui étoit placé sous un baldaquin. M. le maire a prononcé un discours, et M. l'abbé Jammes, principal du collége, a félicité les jeunes gens de la munificence royale, et a remercié toutes les autorités, et principalement M. l'évêque, de la protection et de l'intérêt qu'ils accordent à l'établissement. Son discours, plein de mouvement, et aussi remarquable par l'expression que par les pensées, a été suivi de la distribution des prix, où le jeune Nampon, élève de rhétorique, a obtenu neuf nominations, dont six premiers prix. Dans le nombre étoit le premier prix de sagesse des classes supérieures de l'externat. Après la distribution, le portrait du Roi a été porté par les élèves au réfectoire, où il doit être déposé. M. l'évêque a invité à sa table, pour ce jour-là, les premiers prix de chaque classe, et a donné aux jeunes gens, pendant le repas, des marques touchantes de bienveillance, dont ils conserveront long-temps le souvenir.

— Si on remontoit à la source des calomnies contre les catholiques, on parviendroit, avec un peu de recherches et de patience, à en montrer la fausseté : c'est ce qui est arrivé dernièrement en Angleterre dans une occasion remarquable. Un ministre anglican de Colchester, M. Marsh, prêcha, au mois de janvier dernier, un sermon contre les doctrines catholiques ; il fit ensuite imprimer son discours dans le temps où l'on s'occupoit au parlement de l'affaire des catholiques ; il s'étoit flatté, sans doute, que ses accusations pourroient empêcher le parlement de faire droit à leur requête. Ce n'est point ici le lieu d'examiner ce discours, et de montrer combien on y trouvoit d'inexactitudes, d'exagérations et de faussetés. On remarqua surtout, à la page 27, une note ainsi conçue : *Un pauvre homme de ma paroisse, qui avoit mené une vie peu régulière, dit qu'il avoit été soulagé en recevant une absolution d'un prêtre, pour laquelle il avoit payé cinq schellings. Il continua néanmoins dans ses mauvaises*

habitudes, et il déclare que le prêtre l'assura que maintenant son temps dans le purgatoire ne seroit pas si long. Ce récit tendoit à faire croire que c'étoit à M. Marsh lui-même que l'histoire avoit été contée, et il avoit voulu, sans doute, que le lecteur le comprît ainsi. Des catholiques de Londres, qui ont formé une société pour répondre aux calomnies contre leur religion, résolurent de vérifier l'anecdote avancée par M. Marsh. Un catholique fit le voyage de Colchester, et eut un entretien avec M. Marsh : il en résulta que ce n'étoit point à lui que le pauvre homme avoit raconté l'anecdote; le ministre n'avoit avancé cela que sur un ouï-dire, et il renvoya le catholique à un habitant de Colchester, M. Wilkinson, qui lui donneroit de plus amples renseignemens. Le catholique alla voir ce protestant, et trouva un homme d'une irritabilité qui ne rendoit pas son témoignage bien persuasif. M. Wilkinson ne savoit aussi cette histoire que par ouï-dire, et il la tenoit d'un homme qui étoit mort depuis deux ans à Colchester dans la misère, et qui s'appeloit Gibson. Ce Gibson, d'après les recherches que l'on fit, n'avoit jamais été catholique, et connoissoit aussi mal cette religion que M. Wilkinson et que M. Marsh. Voilà donc la fable bien reconnue : M. Marsh répète comme un fait dont il est sûr un propos en l'air, et un grave théologien accuse les catholiques sur un ouï-dire d'un homme emporté; celui-ci, à son tour, ne sait citer d'autre témoin qu'un homme mort, et il évite ainsi des recherches ultérieures. Le catholique qui a fait les démarches a adressé à la *gazette de Colchester* une lettre où il raconte tout ce qui s'est passé à cette occasion. Sa lettre a été insérée dans cette *gazette* le 6 août, ainsi que dans le *Truthteller* ou *Véridique* le 13 août. Le catholique ajoute qu'il seroit honorable pour ceux qui ont répandu cette fable de la démentir, et que, s'il ne peut attendre un procédé si délicat de M. Wilkinson, il a droit du moins de l'espérer du caractère de M. Marsh. Un ministre doit, ce semble, calomnier moins qu'un autre, et devroit surtout épargner ses compatriotes et des chrétiens.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr le Dauphin a fait adresser à M. le préfet d'Indre-et-Loire, une somme de 300 fr. pour les victimes de l'explosion du

Ripault. M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu leur a aussi envoyé 400 fr. provenant d'une souscription ouverte à Tours en leur faveur.

— A son retour de Dieppe, S. A. R. Madame, duchesse de Berri, a passé à Rouen. La Princesse se rendit d'abord au chantier, où l'on avoit construit un yacht par ses ordres, et assista à la bénédiction religieuse de ce bâtiment, qui reçut le nom de *Louise*. Madame s'y embarqua, et, après un *Te Deum*, chanté par un grand-vicaire, douze rameurs, vêtus de blanc, firent voler sur l'eau la légère barque. Un grand nombre de canots pavoisés se groupèrent autour de *la Louise*, qui, favorisée par la marée, eut bientôt remonté la Seine jusqu'à l'escalier de la place Saint-Sever, où S. A. R. mit pied à terre. Elle visita ensuite l'hospice des aliénés, l'hôpital général et l'église de Saint-Gervais, qui possède une chapelle souterraine riche en traditions antiques. A la suite de cette promenade, Madame reçut la commission des antiquités. S. A. R. quitta Rouen le 16, en laissant des témoignages de sa bienfaisance envers les pauvres.

— Les colons de Saint-Domingue sont invités à envoyer, sous le couvert du ministre des finances, les renseignemens relatifs à leurs réclamations, et à indiquer principalement la situation du bien, le nom de l'habitation, le nombre des nègres qui y existoient, le nombre des bestiaux, le montant du revenu annuel et la valeur présumée de l'habitation.

— La commission établie à Paris pour les Salinois a publié le relevé de toutes les sommes versées jusqu'au 11 septembre. A cette époque, les offrandes s'élevoient à un total de 538,271 francs : dans cette somme sont compris les 200,000 francs donnés par le gouvernement. Dans la même note on voit que ces dons ne couvrent que la seizième partie des pertes qui s'élèvent à 8,289,719 fr. La commission en appelle de nouveau à la générosité de tous les Français.

— Les journées des 13, 14, 15 et 16 septembre, ont produit, pour les Salinois, 40,743 fr. Dans les départemens, la charité n'est pas moins active qu'à Paris. La cour royale d'Aix (Bouches-du-Rhône), a donné 500 fr. Une quête, faite à Neufchâteau (Vosges) par deux habitans de cette ville, a produit 540 fr.

— Un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Lecoz, né d'une famille pauvre, mais honnête, de Guingamp (Côtes-du-Nord), a été traduit devant la cour d'assises de Paris. Affectant les dehors d'une grande piété, il s'étoit fait recevoir aux séminaires de Tours, de Versailles, et dans la maison des Trapistes du Port-Salut, près de Laval, d'où il fut successivement renvoyé, et vint à Paris, où il se fit passer pour le neveu de M. le comte de Rosambo, pair de France. Il se présenta à la préfecture de police, pour obtenir un passeport *gratis*, à l'aide d'une lettre, dont le style, l'orthographe, l'écriture et la signature démontroient la fausseté. Il fut arrêté sur-le-champ et fouillé. On trouva sur lui deux faux certificats de moralité, délivrés en apparence par le principal du collége de Guingamp et par M. l'évêque de Saint-Brieux. A ce dernier certificat étoit apposée l'empreinte d'un cachet qu'on trouva également sur l'accusé, et por-

tant cette légende : *Mathias, episcopus Briocensis*. Le ministère public a soutenu l'accusation, et prouvé que les évêques de France sont des fonctionnaires publics ; ils constituent une autorité dans le sens de la loi, et leur sceau ne peut être contrefait, sans que le coupable s'expose à toute la sévérité des peines portées contre le faussaire. Le jury ayant écarté le chef d'accusation relatif à la contrefaçon du sceau, l'accusé a été condamné correctionnellement à un an d'emprisonnement. Cette affaire a été présentée d'une manière perfide et infidèle par plusieurs journaux ; les uns ont dit que Lecoz étoit prêtre, les autres qu'il étoit séminariste. Apparemment que le clergé ne doit pas être responsable des méfaits de quelques jeunes gens qui ont pu s'introduire dans les séminaires, et qu'on a ensuite renvoyés.

— M. le comte de Béthizy est nommé gouverneur du château des Tuileries, en remplacement de M. de Lardenoy.

— M. Jacques-Antoine-Isidore Forestier, conseiller d'Etat honoraire, est mort dans une campagne près de Sens. Il étoit né en 1762, et avoit été nommé par Louis XVI secrétaire des commandemens du Dauphin. Les pauvres de la commune où il est mort ont eu un legs assez considérable dans son testament. M. Forestier est mort dans les sentimens d'une piété sincère, il a demandé et reçu tous les secours de la religion.

— Un journal du Puy-de-Dôme parle d'une émeute qui auroit eu lieu à Thiers, parmi les ouvriers soulevés contre les négocians qui les emploient, sous prétexte que les salaires n'étoient pas assez élevés : un détachement de la garnison de Clermont étoit parti le 11 septembre, pour prêter main-forte à l'autorité locale.

— M. le ministre de la guerre est revenu de Toulon à Marseille, le 9. Il est descendu à l'hôtel de la préfecture, où son logement étoit préparé, et où il a reçu les principaux fonctionnaires et l'état-major. S. Exc. a passé en revue le 63e régiment, et a été très-satisfaite de la précision avec laquelle il a exécuté différentes manœuvres. M. le ministre a visité ensuite les fortifications et le port, et est parti à neuf heures du soir pour Avignon.

— M. le ministre de la guerre est arrivé à Perpignan le 12 septembre. Le canon a annoncé son arrivée, et les troupes, qui depuis deux heures étoient sous les armes, lui ont rendu les honneurs prescrits par le cérémonial. Il est descendu à l'évêché. Le soir, il s'est rendu au champ de manœuvres où il a inspecté la division, fait faire le maniement des armes, et manœuvrer chaque brigade en particulier. Le lendemain, la division entière a fait l'exercice à feu en présence de M. de Clermont-Tonnerre.

— S. Exc., en quittant Perpignan, s'est dirigée sur Toulouse, où elle est descendue à l'archevêché. Le 15, M. le ministre a visité les principaux établissemens, et assisté aux grandes manœuvres qui ont eu lieu au Polygone. De grands projets ont été arrêtés par S. Exc. pour l'agrandissement du port et des fortifications de Toulon, et pour la construction de vastes casernes qui pussent contenir un corps d'armée considérable.

— Les 5e et 31e de ligne ont été relevés, au camp de Perpignan,

par la première brigade, formée des 2e et 3e régimens, sous les ordres de M. le maréchal-de-camp de Latour-Dupin. Les deux premiers sont rentrés le même jour dans la ville pour y être casernés. Dans la nuit du 7 au 8, un sergent et un soldat du 31e sont tombés des fenêtres de la caserne : le fusilier est mort sur la place.

— La nuit dernière, mande-t-on de Bayonne, à la date du 10 septembre, une vive fusillade a réveillé tous les habitans de cette ville. On a bientôt appris que la garnison avoit fait une sortie pour surprendre le camp; mais les troupes qui le composent étoient sur leurs gardes. On avoit fait la petite guerre, quelques jours auparavant. Toutes ces manœuvres et ces alertes ne contribuent pas peu à tenir les troupes en haleine et à les accoutumer à toutes les surprises de la guerre.

— Le roi de Prusse est arrivé le 9 à Cologne, avec LL. AA. RR. le prince royal et les princes Guillaume, Charles, Auguste et Albert. A l'entrée de la nuit, une illumination très-brillante a éclairé toute la ville. Le lendemain, le roi est parti pour Coblentz, à huit heures du soir, et a été suivi par les princes.

— On assure, dit le *Journal du Nord*, que lord Cochrane, accompagné de sir Robert Wilson, a traversé Lille le 14 septembre, se dirigeant sur Marseille, pour se rendre en Grèce. Cette nouvelle ne s'accorde guère avec ce qu'annonçoient les journaux anglais d'un voyage de lord Cochrane en Ecosse, d'où il ne devoit partir que dans le mois de novembre, lorsque l'expédition qu'il devoit commander seroit prête. Il est possible cependant que les désastres que viennent d'éprouver les Grecs aient précipité son départ.

— Nous avons annoncé, d'après plusieurs journaux, que le gouvernement grec avoit demandé la protection de l'Angleterre. L'acte par lequel la Grèce a recours à la défense de cette puissance a été publié depuis. MM. Roche et Washington, députés des comités philhelléniques de France et des Etats-Unis, ont adressé au sénat une protestation contre cette déclaration qu'ils traitent d'injure faite au caractère de la nation. Le *Constitutionnel* reproche à M. Roche de se mêler trop de l'administration intérieure des affaires de la Grèce.

— Le cabinet de Berlin s'est positivement refusé à envoyer des consuls dans les nouveaux Etats de l'Amérique du sud. Un décret royal défend même à tous les sujets prussiens de prendre du service chez ces nouvelles puissances. Cette résolution a été prise à la suite d'une note remise par l'ambassadeur d'Espagne.

— Le roi de Portugal vient de nommer ambassadeur à Paris don Pedro de Mello.

— Le baron d'Eroles, dont la perte a été si sensible à l'Espagne, descendoit d'une famille illustre, et s'étoit montré digne de ses ancêtres par sa bravoure dans la guerre de l'indépendance et dans la campagne de 1823. Avec des campagnards mal armés et sans équipement militaire, il soutint, en 1822, tous les efforts des constitutionnels. Le général Romagosa, dont on connoît la belle défense à la Seu-d'Urgel, et la sortie des forts, après soixante-dix jours de blocus, avoit été formé par lui. Il laisse une veuve, dont le caractère et les qualités étoient dignes de lui, et trois garçons, dont l'aîné

a cinq ans. Le dernier, né cette année, a pour parrain le fils de Mme de La Rochejacquelein.

— De nouveaux détails, plus exacts que ceux que nous avons donnés, sur l'ouragan qui a ravagé les Antilles, sont parvenus en France. La ville de la Basse-Terre, qui est la principale de la Guadeloupe, a été entièrement détruite par l'ouragan du 26 juillet. L'hôtel du gouverneur, l'hôpital, les deux églises, les casernes ont été renversés. Une grille en fer a été pliée comme une liane par la violence du vent. Plus de deux cents personnes ont péri. Parmi elles, on remar que le préfet apostolique, M. l'abbé Graffe, et la supérieure d'une pension de jeunes demoiselles. A Marie-Galande, un grand nombre d'habitations ont été renversées. Plusieurs navires ont péri, et on trouve beaucoup de corps épars sur différens points de la côte. Quatre bâtimens dans le port de Moule ont été mis à la côte. Trois bâtimens de l'Etat se sont perdus avec leurs équipages. *Les deux Amis*, de Bordeaux, a péri, mais l'équipage est sauvé. Plusieurs navires américains et le bâtiment français *les Canaries*, du Hâvre, ont péri en sortant de la Pointe-à-Pitre. L'équipage des *Canaries* s'est sauvé. Dans le bassin de la Pointe, une goëlette a sombré ; trois bricks et six sloops ont fait côte. Sur la rade, il n'y a pas eu de navire qui n'ait éprouvé quelque avarie.

Abrégé d'Histoire universelle, divisé par siècles, avec une mappemonde historique, par M. l'abbé Borne. 1825, in-8°.

L'auteur, dans une préface bien faite, montre l'utilité des abrégés pour lier entr'eux les évènemens et en indiquer l'ordre et le synchronisme. Sans doute on ne peut apprendre l'histoire à fond que dans les histoires particulières ; mais un abrégé embrasse ensuite ces parties détachées, les coordonne et les ramène à un plan plus aisé à saisir. L'Abrégé de M. l'abbé Borne est divisé par siècles ; chaque siècle a une dénomination tirée d'un évènement ou d'un personnage principal. L'ouvrage commence à la création, et finit à l'année 1824. L'auteur suppose qu'il s'est écoulé quatre mille ans jusqu'à Jésus-Christ. Dans les premiers siècles, qui offrent peu de faits, il présente des considérations plus ou moins étendues sur la longue vie des patriarches, sur les géants, sur l'arche, sur le déluge, sur les traditions antédiluviennes, etc.

Pour rendre l'Abrégé plus utile, M. l'abbé Borne y a joint un tableau qui est comme un abrégé de l'Abrégé même. Ce tableau présente tous les siècles d'un seul coup d'œil ; les siècles y sont réduits, suivant leur ordre, dans des cases séparées. Ces cases sont divisées en six colonnes verticales, dont chacune, excepté la dernière, contient l'histoire de mille

ans, et peut être appelée pour cela millénaire. Chacune de ces colonnes est sous-divisée en dix cases, une pour chaque siècle. Comme il y a cinquante-huit siècles révolus, il y a cinquante-huit cases. Chaque case énonce les principaux faits du siècle.

L'Abrégé et le tableau sont destinés à s'éclairer et se soutenir mutuellement; l'un rappellera les faits contenus dans l'autre. Le tableau qui porte pour titre *Mappemonde historique* doit être déployé pour en tirer plus de fruit, et peut servir à orner une salle d'étude, et être le pendant d'une mappemonde géographique.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'Abrégé est rédigé dans un excellent esprit. M. l'abbé Borne, aujourd'hui curé de la cathédrale de Meaux, a fait ses preuves; il a eu les honneurs de la déportation; c'est lui qui est auteur de l'ouvrage annoncé dans notre n° 1052, *Défense du dogme hors de l'Eglise point de salut*. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas joint à son nouvel ouvrage une table pour la commodité des recherches. Peut-être aussi auroit-il été à propos de numéroter les siècles 1, 2, 3, etc. Enfin, il semble que l'auteur auroit pu supprimer, dans un Abrégé si rapide et dans un ouvrage d'éducation, les détails qu'il a cru devoir donner pages 48 et 49.

Nous avons aussi reçu un ouvrage à peu près du même genre; c'est un *Précis de l'histoire des Egyptiens, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Scythes, des Lydiens, des Carthaginois et des Grecs*, par M. Pornin, 1825 (1). L'auteur, qui est sous-directeur au collége de Pontlevoi, a suivi particulièrement Bossuet et Rollin; il a joint, à l'histoire de chaque peuple, un précis sur son état actuel. Tout cela, comme on pense bien, est fort abrégé, et peut par là même convenir davantage à l'instruction publique. Si l'auteur eût joint les Romains aux peuples dont il fait l'histoire, il auroit embrassé à peu près toute l'histoire ancienne, au lieu que, dans son *Précis*, il parle nécessairement des Romains à l'article des Carthaginois et des Grecs, sans indiquer l'origine et les progrès de cette nation belliqueuse et puissante.

(1) 1 vol. in-12, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Guitel; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Explication des Épîtres de saint Paul, par le Père Bernardin de Picquigny (1).

Le Père Bernardin de Picquigny étoit un religieux Capucin, ainsi appelé, selon l'usage de son ordre, parce qu'il étoit né à Picquigny, diocèse d'Amiens. On ne connoît pas son nom de famille. Il étoit né en 1633, et entra chez les Capucins en 1649. Il étudia avec fruit la théologie et l'Écriture sainte. Le résultat de ses travaux fut une *Triple Exposition des Epîtres de saint Paul*, en latin, 1703, in-folio, qui fut regardée comme un des meilleurs ouvrages en ce genre. Il l'adressa au pape Clément XI, qui lui en témoigna sa satisfaction, et lui donna des marques de bienveillance, comme on le voit par une lettre du cardinal Paulucci, du 16 novembre 1704. Touché de cet accueil, et voulant travailler aussi pour le commun des fidèles, le Père de Picquigny entreprit un Abrégé en français de sa *Triple Exposition*. On lui avoit interdit l'étude à cause de sa santé; mais, en profitant des intervalles où il pouvoit travailler, il parvint à terminer son Abrégé, qui parut à Paris, en 1706, 3 vol. in-12, revêtu d'approbations honorables. L'auteur l'adressa au pape, qui le félicita de ce nouvel ouvrage; on dit que Clément XI l'engagea encore à faire le même travail sur les Evangiles, ce qui produisit un commentaire publié en 1726. Le Père de Picquigny mourut à Paris, le 9 décembre 1709, à l'âge de 76 ans, dont il avoit passé 60 dans son ordre. Il avoit tour à tour professé la théologie et exercé le ministère de la prédication. Ses ouvrages montrent autant de piété que de doctrine. La *Triple Exposition* a

(1) 4 vol. in-12, nouvelle édition, sous presse, pour paroître incessamment. A Troyes, chez Cardon; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

été traduite en français par le Père Louis-Marie d'Abbeville, religieux du même ordre, et provincial de Paris ; cet ouvrage vit le jour à Paris en 1714, 4 vol. in-12.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est l'Abrégé même rédigé par le Père de Picquigny ; il comprend une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'apôtre, un commentaire pour le dogme, la morale et la piété. L'auteur développe lui-même son plan dans ce passage que nous croyons devoir transcrire, parce qu'il fait bien connoître le but et la forme de cette *Explication*.

« Mon dessein en cet ouvrage, dit-il, a donc été, suivant le conseil de quelques docteurs aussi recommandables par leur piété que par leur science, de rendre les Epîtres de saint Paul intelligibles à tous les fidèles, autant que je le pourrois, selon l'idée de l'*exposition* latine, et de faire en sorte que toutes les personnes pieuses puissent profiter de la céleste doctrine de cet apôtre que J.-C. nous a donné pour le premier et le plus fidèle interprète de son Evangile.

» Pour faciliter l'intelligence de sa doctrine, je mets à la tête de chaque chapitre une courte analyse, où, comme dans un miroir, on peut voir d'un coup d'œil l'ordre et la liaison du texte. Ensuite je fais une paraphrase qui découvre le sens et l'esprit de l'apôtre, avec le plus de clarté que j'ai pu, et avec toute la brièveté que notre langue m'a permise, n'ajoutant aux paroles de saint Paul que ce que je crois nécessaire pour en expliquer nettement la pensée. Le texte, selon notre vulgate, est vis-à-vis la paraphrase ; et les savans, en confrontant l'un avec l'autre, pourront juger si la paraphrase est fidèle. Enfin, quand le texte a quelque difficulté qui n'est pas suffisamment expliquée dans la paraphrase, je fais un petit commentaire qui l'explique ; et si le commentaire est quelquefois plus long, c'est que la difficulté le demande.

» Pour aider le lecteur à profiter de la doctrine de saint Paul en se l'appliquant à soi-même, je fais de temps en temps des réflexions, ou pieuses, ou morales, ou dogmatiques, selon les sujets, afin qu'il en fasse de semblables, soit pour son instruction, soit pour son édification... De plus, à la fin de chaque chapitre, il y a un corollaire de piété, qui est un précis de tout ce qu'il y a dans ce chapitre de plus instructif et de plus édifiant; et c'est à ce corollaire que le lecteur pieux doit particulièrement s'arrêter pour la sanctification de son ame, puisqu'il n'a dû chercher dans tout le chapitre la connoissance de la vérité, qui est la vie de l'esprit, que pour son édification par la charité, qui est la vie du cœur. »

Le Père de Picquigny remplit ce plan d'une manière solide et attachante. Dans un prologue sur les Epîtres de saint Paul, il en détermine l'ordre chronologique le plus vraisemblable. Il a ensuite une préface sur chaque Epître pour en indiquer sommairement l'objet et les divisions. Les analyses et les périphrases sont faites avec méthode et clarté, le commentaire apprend à tirer tout le fruit des instructions de l'apôtre, et le corollaire, qui est souvent assez étendu, est un résumé propre à nourrir et à fortifier la piété.

Le premier volume contient l'Epître aux Romains; le deuxième, les deux Epîtres aux Corinthiens; le troisième, les Epîtres aux Galates, aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Thessaloniciens, et le quatrième, les Epîtres à Timothée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux. Cette édition, qui est, dit-on, la sixième, est accompagnée d'une table des matières.

On peut assurer avec vérité, disoit l'auteur, que l'on trouve en cet ouvrage toute la religion chrétienne, ses principaux mystères expliqués, sa morale éclaircie, sa perfection réduite en pratique. Cette lecture convient à tous les états; et, si l'étude de l'Ecriture sainte est le meilleur moyen d'exciter la piété, cette *Explication*

nous paroît aussi très-bonne pour faciliter l'intelligence des Epîtres de saint Paul, et pour pénétrer les fidèles des grandes vérités qui y sont renfermées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le Calvaire a été visité par un grand nombre de pélerins pendant la neuvaine qui vient de finir. On se portoit principalement vers les deux chapelles dont le ROI a fait présent; on admiroit aussi le beau fronton, ouvrage de M. Cortot, et qui est un hommage de la ville de Paris à l'église du Calvaire. Nous avons dit que Mme la Dauphine étoit venue faire les stations le samedi : elle visita les travaux et en témoigna sa satisfaction. Le temps étant devenu plus favorable, le concours des pélerins s'accrut le dimanche et le lundi. Le mardi, jour où la paroisse de Saint-Sulpice vint au Calvaire, l'affluence étoit remarquable. Le mercredi, le ROI arriva vers dix heures et demie, accompagné de M. le Dauphin et des deux princesses. S. M. fut reçue à la porte de l'établissement par M. l'évêque de Nanci et par M. l'abbé Rauzan, qui la complimenta. Elle entendit la messe, et suivit ensuite les stations, que prêcha M. l'abbé Rauzan. Elle adora la vraie croix sur le haut du rocher, et reçut la bénédiction du saint Sacrement. M. l'évêque de Nanci conduisit S. M. aux deux chapelles dont elle a bien voulu enrichir le Calvaire, et qui rappellent d'une manière si vive les mystères de notre rédemption. En redescendant à Surène, le ROI est entré dans le nouveau cimetière, et s'est rappelé quelques-uns de ses dévoués serviteurs qui reposent en ce lieu. Il seroit difficile d'exprimer la joie et l'enthousiasme des fidèles à la vue du ROI; chacun admiroit la piété comme la sérénité du prince, et étoit touché du grand hommage que le fils de saint Louis rendoit alors à la religion en s'humiliant aux pieds de la croix. S. M. a fait distribuer d'abondantes aumônes avant de partir.

— Le *Courrier français* s'est élevé dernièrement contre une circulaire de M. l'évêque de Bayonne aux curés de son diocèse; il a l'air de s'étonner que le prélat prémunisse les fidèles contre les traductions protestantes de la Bible. Mais qu'y

a-t-il donc d'étonnant qu'un évêque catholique repousse des versions où on insinue des erreurs contraires à la foi catholique? Les protestans interprètent l'Ecriture suivant les doctrines qu'ils ont adoptées, ils donnent à un grand nombre de passages un sens que l'Eglise catholique condamne : n'est-il pas tout simple que l'on redoute l'effet que pourroient avoir sur les fidèles des versions faites dans un tel esprit? On ne les avertit pas de se tenir en garde contre l'Ecriture en elle-même, mais contre l'Ecriture interprétée par des écrivains hétérodoxes. Quoi qu'en dise le *Courier*, il n'y a rien là qui soit contraire au progrès des lumières. Le texte de la circulaire de M. l'évêque de Bayonne suffira pour repousser les plaintes du journaliste libéral :

Bayonne, 5 août 1825.

Monsieur le curé,

Une société d'hommes étrangers à l'Eglise catholique a entrepris de répandre sans discernement chez tous les peuples l'Ecriture sainte traduite en langue vulgaire; ce dessein a été condamné par le chef de l'Eglise.

Nous avons appris que l'on tentoit de le mettre à exécution dans notre diocèse, et que déjà une traduction de l'Evangile St-Matthieu en langue basque avoit été répandue où cette langue est en usage.

Plus la sainte Ecriture, qui est la parole même de Dieu, mérite notre respect, plus nous devons veiller à ce que cette divine parole soit conservée dans toute sa pureté. Ce respect, que nous devons aux livres saints, exige encore qu'ils ne soient pas mis indistinctement entre les mains de toutes les personnes. Il faut, pour les faire lire avec fruit, faire cette lecture dans de saintes dispositions. Le grand apôtre lui-même écrivoit aux Corinthiens qu'ils n'étoient pas assez parfaits pour entendre les plus hautes vérités de la religion, et qu'ils avoient encore besoin d'être nourris du lait de la doctrine, c'est-à-dire, des vérités les plus simples et les plus communes de la religion, et Notre-Seigneur disoit à ses disciples : « J'ai encore beaucoup de choses à vous apprendre, mais vous n'êtes pas en état de les porter présentement. »

Vous veillerez donc, M. le curé, à ce que ces traductions suspectes de l'Ecriture ne se répandent pas dans votre paroisse. Vous avertirez les fidèles du danger auquel ils s'exposeroient s'ils s'en permettoient la lecture, et vous leur déclarerez qu'ils doivent regarder comme suspectes toutes celles qui ne seroient pas revêtues de notre approbation ou de l'approbation de tout autre évêque catholique.

Du reste, ce ne sont pas ici les seuls livres dangereux que l'on fait circuler parmi les fidèles, on répand encore des imprimés, où, sous l'apparence de la piété, l'on sape les fondemens de la foi catholique; enfin, vous en gémissez comme nous, les ouvrages impies se

multiplient à l'infini, des feuilles périodiques, qui ne semblent destinées qu'à déclamer contre la religion et ses ministres, répandent chaque jour parmi les peuples le poison de l'incrédulité.

Employez tout votre zèle pour prévenir les fidèles contre le danger imminent qui menace leur foi; dites-leur qu'ils ne peuvent sans crime lire, garder ou propager des ouvrages faits pour corrompre les mœurs ou détruire la religion, et rappelez-leur l'exemple des premiers chrétiens, qui avoient tant d'horreur pour tout ce qui paroissoit contraire à l'enseignement de l'Eglise, qu'ils se bouchoient les oreilles et prenoient la fuite dès qu'ils entendoient attaquer les vérités qu'elle enseigne.

Recevez, M. le curé, l'assurance de ma parfaite considération.

† P. T. D., *évêque de Bayonne.*

Eh bien! qu'y a-t-il donc ici d'extraordinaire et de répréhensible? Un évêque ne fait-il pas son devoir en conseillant aux fidèles de ne pas lire les ouvrages des protestans, de ne pas lire des écrits contre la religion, de ne pas lire des feuilles où les prêtres sont bafoués? Quoi de plus naturel, de plus légitime, de plus louable que de tels avis! On a prétendu que les catholiques n'avoient pas à craindre les distributions des sociétés bibliques, parce que ces sociétés ne distribuent de Bibles que parmi les protestans; cette dernière assertion se trouve énoncée formellement dans un journal fort connu, du 22 de ce mois; mais elle n'en est pas plus vraie. Il est notoire qu'on répand des Bibles partout, sans s'informer si on les donne à des catholiques ou à des protestans. Ceux qui, en voyageant, sèment des Bibles sur leur route, ne sont pas sûrs qu'elles ne soient ramassées que par des protestans. Ceux qui envoient des ballots de Bibles ou de nouveaux Testamens dans un village ou dans un établissement ont aussi les catholiques en vue. Au moment où nous écrivons ceci, nous apprenons qu'on vient d'adresser à l'hospice des incurables un ballot rempli de nouveaux Testamens; le frontispice porte qu'on a suivi la traduction de Sacy, ce qu'il faudra examiner.

— Le lundi 12 septembre, M. Boutoute, curé-archiprêtre de Décize, diocèse de Nevers, a conféré le baptême à cinq garçons et une fille, tous enfans de M. Gallaser, Anglais et protestant, aujourd'hui directeur des pompes à feu de la Machine. La Machine est une paroisse voisine de Décize, connue par l'extraction des charbons, et qui, n'ayant point de pasteur, est desservie par M. le curé de Décize. L'aîné des

enfans a onze ans, et le deuxième neuf; ceux qui étoient en état de comprendre ce qu'ils alloient faire ont été instruits par M. le curé, et ont très-bien répondu à toutes les demandes qui leur ont été adressées. Les parrains et marraines ont été les notables du canton. Le père et la mère ont paru prendre part au bonheur de leurs enfans, et on espère qu'ils pourront aussi demander à être reçus dans l'Eglise.

— Nous entendons parler chaque jour de nouvelles guérisons opérées par les prières du prince de Hohenlohe; il y en a eu une à Fontainebleau dont nous n'avons pas su les détails. Il y en a une fort remarquable sur Mlle Pasquier, nièce de l'ancien ministre, et affligée d'une infirmité singulière; elle a été guérie tout à coup à la fin d'une neuvaine prescrite par le prince. Une autre guérison vient d'avoir lieu à Paris, sur une fille nommée Françoise Boumart, née à Marcé, canton de Seiches, diocèse d'Angers, et âgée de 31 ans. Elle étoit malade, depuis sept ans, d'une tuméfaction dont les médecins ne pouvoient deviner la cause. Après avoir passé quatre ans à l'hôpital d'Angers, elle fut renvoyée comme incurable, et fut reçue à Paris, à l'hôpital Necker, où elle étoit depuis huit mois. M. l'abbé Desportes, aumônier de l'hospice, écrivit pour elle au prince, qui ordonna la neuvaine accoutumée. Le samedi 10 septembre, dernier jour de la neuvaine, la fille étant allée à la chapelle, souffrit des douleurs excessives, et crut être à ses derniers momens; étant sortie, elle s'assit un instant sur l'escalier. Tout à coup l'enflure disparut, et depuis la malade est bien. M. l'aumônier et les Sœurs de l'hospice sont témoins de cette guérison, pour laquelle le premier a chanté un *Te Deum* à la chapelle. Nous avons vu cette fille, qui a l'air simple; son état d'infirmité étoit notoire et la guérison est incontestable. Comment les médecins l'expliqueront-ils? nous n'en savons rien. Ils regardoient la maladie comme incurable, et ils ne peuvent attribuer la guérison à leurs soins et à leurs remèdes, puisque cette fille ne suivoit aucun traitement.

— Nous nous sommes étonné avec tous les hommes sages, qu'un journal, qui a long-temps fait profession d'honorer la religion et de défendre les bonnes doctrines, ait fait l'éloge d'un ouvrage écrit dans un esprit de dénigrement contre les papes, contre l'Eglise et contre le christianisme en général. Cet ouvrage est la *Vie de Scipion Ricci, évêque de Pistoie*,

par M. de Potter. Cet étranger est déjà connu par d'autres productions qui ne permettent pas de douter de l'esprit qui l'anime. Il a publié, à Paris, une espèce d'histoire ou plutôt de satire sous le titre d'*Esprit de l'Eglise*, ou *Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours*, 1821, 8 vol. in-8°. Cette énorme compilation est encore moins fastidieuse par sa longueur que révoltante par la malice et la perfidie qui ont présidé à sa rédaction. L'auteur travestit et dénature tout; il prétend que le christianisme a été altéré dès l'origine. Les conciles, les papes, les saints personnages, les faits les plus édifians, tout prend sous sa plume une couleur trompeuse. Il applique indifféremment le nom de sectaires aux plus zélés défenseurs de la foi catholique et à ses ennemis les plus acharnés. Il voit partout fanatisme, superstition, erreur et fausseté. Il n'attaque pas seulement les personnes, mais les choses; les dogmes, les mystères, les points les plus importans de notre croyance, tout est l'objet de sa critique amère ou de ses dédains superbes. C'est absolument le même système que dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, excepté que Voltaire plaisante, et que M. de Potter est sérieux; excepté que l'un cherche à éblouir par les agrémens du style, et que l'autre assomme par la lourde monotonie d'un style sans intérêt et sans grâce. On s'aperçoit aisément que cet auteur écrit dans une langue qui n'est pas la sienne, qu'il n'a pas plus consulté les règles du goût que celles de la critique, et qu'il ne se pique pas plus d'élégance que d'exactitude et d'impartialité. Il dit qu'il a voyagé dix ans pour rassembler les matériaux de son livre, et nous savons en effet qu'il a résidé pendant quelques années à Rome, fouillant dans les archives, consultant les monumens, et portant partout des yeux et des oreilles ennemis. Quand on s'est créé un système, on y rapporte tout, et on ne voit plus les faits qu'à travers le prisme de ses illusions; ainsi M. de Potter, prévenu contre la religion, a tourné toutes ses observations contre elle; il ne voit que le mal qu'on a fait en abusant de son nom, et tait le bien dont elle a été la source. Son dernier volume, si c'étoit ici le lieu de l'analyser, nous montreroit combien l'auteur a été inexact, partial et infidèle dans l'histoire ecclésiastique du dernier siècle. Tel est donc *l'Esprit de l'Eglise*; et par le genre de cet ouvrage on

peut juger ce qu'est le nouveau livre de M. de Potter, la *Vie de Ricci*, et si les curés de Gand ont eu tant de tort de s'élever contre cette production antichrétienne. (*Voyez* le *Constitutionnel* du 9 août.) Il ne s'agit point ici d'ultramontains ni de Jésuites, mais de ce qu'il y a de plus essentiel et de plus sacré dans la religion. Les curés de Gand pouvoient en conscience et devoient même détourner les fidèles de prendre part à l'impression d'un tel livre; cette exhortation est digne de leur zèle, et est plus aisée à concevoir que celle du journal français qui engage nos libraires à réimprimer chez nous cette *Vie de Ricci*. Il trouve apparemment qu'il ne paroît pas assez de livres contre la religion, et il est bien aise d'en augmenter le nombre. On ne sauroit trop reconnoître une si touchante sollicitude.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Dans son dernier voyage à Rambouillet, S. M. a fait remettre au sous-préfet de cette ville 3000 fr. pour l'hospice, les Frères des écoles chrétiennes, les prêtres infirmes et les pauvres. Déjà Mgr le Dauphin avoit fait adresser à ce même magistrat 500 fr. pour l'église de Cazeran, commune de l'arrondissement de Rambouillet; et Madame, duchesse de Berri, 100 fr. pour une pauvre veuve dont la maison avoit été incendiée.

— S. A. R. Mgr le Dauphin, voulant aider les habitans de la paroisse de Bagot (Lot) à réparer leur église, leur a fait remettre une somme de 300 fr. Le prince a, en outre, accordé une pareille somme à plusieurs habitans de la commune de Saint-Savin (Vienne), ruinés par un incendie.

— S. A. R. Mgr le duc de Bourbon, informé que les habitans de Derval (Loire-Inférieure) vouloient donner une cloche à leur église, a chargé son fondé de pouvoir en Bretagne de remettre à M. le curé de cette commune une somme de 200 fr. pour cet objet. S. A. R. a de plus donné 100 fr. et les bois nécessaires pour les réparations de la maison de bienfaisance établie à Châteaubriand sous le nom d'école charitable.

— Le 21 septembre, anniversaire de sa naissance, Mademoiselle, a eu l'honneur de recevoir la visite du Roi et de LL. AA. RR. Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine. Dans l'après-midi, la jeune princesse a donné à dîner à douze ou quinze enfans de son âge. Au sortir du banquet, Madame, duchesse de Berri, a conduit au parc la petite société, à laquelle elle a distribué beaucoup d'emplettes.

— La journée du 20 septembre a produit, à Paris, la somme de

9,049 fr. pour les incendiés de Salins. Dans les départemens, les sommes versées jusqu'au 17 septembre donnoient un total de 61,680 fr.

— Le conseil municipal de la petite commune de Septmoncel (Jura) a voté la somme de 600 fr. pour les incendiés de Salins. Des collectes, faites par M. le maire de Septmoncel, avoient produit précédemment 470 fr.

— Les incendiés du département de l'Oise ont aussi reçu des secours abondans. Les dons en argent s'élèvent à 17,231 fr. Le Roi et son auguste famille ont donné 5000 fr. Les offrandes en nature, envoyées pour la plupart par les communes environnantes, sont estimées à une somme égale au moins à la première.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris a condamné, par son jugement en date du 30 juin dernier, le sieur Eugène Garay de Monglave à quinze jours d'emprisonnement, 300 fr. d'amende et aux dépens, comme coupable d'avoir fait imprimer et publier un ouvrage intitulé *les Parchemins et la Livrée*, lequel présente des caractères d'outrage à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs. Le même jugement ordonne que l'ouvrage saisi sera détruit au greffe.

— On a fait un relevé affligeant des suicides qui ont eu lieu dans le ressort de la préfecture de police de Paris en 1824 ; il s'élèvent à 371, savoir, 239 hommes et 132 femmes. L'année précédente il y en avoit eu 19 de plus.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une médaille d'honneur à M. Verdière, horloger de Paris, qui a sauvé un homme près de se noyer dans la Seine.

— On se rappelle les troubles qui éclatèrent, le mois dernier, dans la commune du Houlme, parmi les ouvriers de plusieurs manufactures. Les principaux mutins ont comparu, le 20 septembre, devant la cour d'assises de Rouen. Ces individus, au nombre de quatre, se nomment Jules Roustel, dit *Cagnard*, Louis Lefebvre, dit *Cuirassier*, Louis-Adolphe Cadot, et Jean-Louis Gossent. On sait que, dans ces mouvemens, un gendarme fut tué par Jules Roustel, et plusieurs autres blessés plus ou moins grièvement. Nous rendrons compte du jugement qui interviendra.

— Les désordres qui ont eu lieu à Thiers (Puy-de-Dôme) ont été causés non par une demande d'augmentation de salaire de la part des ouvriers, mais par le maintien de quelques anciens usages dont ils désiroient l'abolition. Le moyen de persuasion employé d'abord par l'autorité locale n'ayant produit aucun effet, on a fait venir de Clermont un détachement de cent cinquante hommes. Quelques-uns des moteurs de la cabale ont été arrêtés, et la plupart des ouvriers sont retournés à l'ouvrage.

— M. le ministre de la guerre, dans son voyage, s'est détourné de sa route pour visiter le port de Cette (Hérault), et les travaux qui s'y font sous la direction de l'administration des ponts et chaussées. S. Exc. étoit à Bayonne le 21 septembre ; et, par une dépêche

télégraphique, on apprend que, le feu ayant pris dans une maison sur la place de Grammont, M. de Clermont-Tonnerre, arrivé un des premiers sur le lieu de l'incendie, a dirigé lui-même les travaux des troupes accourues pour éteindre les flammes, dont on s'est rendu maître en peu de temps. L'incendie avoit commencé à une heure du matin; à trois heures il étoit éteint.

— L'empereur de Russie, la duchesse de Parme Marie-Louise et le grand-duc de Toscane ont aboli le droit d'aubaine dans leurs Etats respectifs.

— Il y a eu dernièrement, en Russie, une course entre des chevaux anglais et des chevaux cosaques. Le prix étoit de 200,000 fr., et l'espace à parcourir de dix-neuf lieues de poste. Le cheval anglais Sharper l'a parcouru en deux heures quarante-huit minutes et quarante secondes; et, s'il ne s'étoit point emporté au commencement, il auroit franchi cette distance en beaucoup moins de temps. Le cheval cosaque est arrivé huit minutes après au but indiqué. Les grands-ducs Nicolas et Michel, frères de l'empereur de Russie, assistoient à cette course, qui avoit attiré une foule de spectateurs. Des paris considérables avoient été faits pour les deux partis.

— Le roi de Portugal a ordonné de prendre les mesures les plus rigoureuses pour découvrir les auteurs des sacriléges commis dans plusieurs églises. Des récompenses sont offertes à ceux qui donneront des renseignemens.

— Le 8 du mois dernier, il est mort, dans un couvent, en Portugal, une domestique âgée de cent vingt-huit ans. Il y avoit un siècle qu'elle étoit au service de ce monastère, où elle n'a cessé de travailler que depuis cinq ans. Jusqu'au dernier soupir, elle a conservé toutes ses facultés intellectuelles.

— Le comte de Schalembourg, ambassadeur du roi de Saxe à Lucques, a fait la demande de la main de la princesse de Lucques pour le prince Maximilien, frère du roi de Saxe. Le mariage doit avoir lieu au mois d'octobre prochain.

— Au milieu des nouvelles contradictoires qu'on débite sur la Grèce, nous recueillons celles-ci, qui nous sont adressées du Levant. Napoli de Malvoisie s'est soumise à Ibrahim Pacha. Napoli de Romanie et Corinthe n'ont point encore été attaquées, non plus que le Pays de Maïna (Sparte). Une armée grecque a été défaite vers la fin de juillet à Calavrita, près Corinthe. Le sénat grec s'est décidé à mettre la Morée sous la protection de l'Angleterre. Nous avons parlé de cet acte, qui a été, dit-on, revêtu de dix mille signatures, et qui a provoqué une protestation de deux députés étrangers. Cette démarche doit avoir des suites importantes dont nous rendrons compte.

— M. le vicomte Desbassayns de Richemont, qui se rend aux Indes par terre, est arrivé heureusement à Tauris, ville considérable sur la frontière de Perse. Il y est entré comme en triomphe, accompagné d'une escorte russe; et la variété des costumes et de leurs couleurs, le mélange des uniformes français et russes avec les habil-

lemens asiatiques, formoient un coup d'œil rare et des plus curieux. Dans l'audience que lui accorda peu de jours après le prince héréditaire de Perse, M. de Richemont reçut un accueil d'une bienveillance particulière. Abbaz-Mirza lui dit : *J'aime la France. Vous êtes Français, et par conséquent mon ami; et en cette qualité je vous engage à me donner de vos nouvelles partout où vous serez.* Partout M. de Richemont a reçu les plus grands honneurs. A Érivan, dans l'Arménie persienne, un kan, à la tête d'une nombreuse escorte, alla à sa rencontre, et il fut logé chez le gouverneur. De cette ville on découvre le mont Ararath et Echniatzin ou les *Trois-Eglises*, bâti, à ce qu'on croit, sur le lieu même où s'arrêta l'arche.

— A la suite de l'ouragan du 26 juillet, le gouverneur de la Guadeloupe a ouvert les ports de la colonie aux navires étrangers, avec franchise de droit.

— Un soulèvement a eu lieu à l'île de Cuba. Au commencement du mois de juillet, deux cents noirs, dirigés par des hommes de couleur, parcouroient les habitations en commettant beaucoup de désordres; déjà ils avoient égorgé dix-sept blancs, avant que la nouvelle de cette émeute fût parvenue à Matanzaz; alors la garnison prit les armes, et on marcha contre cette bande qui fut bientôt cernée. Environ une centaine de brigands furent tués dans l'action, et le reste va être jugé par une commission.

Sur une lettre du capitaine Chiefala.

Dans notre n° 1151, nous avons parlé d'un mémoire présenté au Pape, au nom du gouvernement grec, et nous avons émis quelques doutes sur les pleins pouvoirs du négociateur. Le capitaine Chiefala (1) paroît avoir été blessé de nos observations, et il nous adresse, de Rome, une lettre datée du 6 septembre dernier. Cette lettre, un peu longue, est du genre de celles qu'il a adressées au rédacteur du *Courier* anglais, et qui sont parfois à peine intelligibles; le *Courier* les a insérées comme il les a reçues. Nous insérerons aussi la lettre du capitaine Chiefala, seulement nous en retrancherons ce qui ne va point au sujet, nous corrigerons quelques fautes d'orthographe, et nous tâcherons d'éclaircir les endroits obscurs. Le capitaine prétend que nos objections, loin de lui être contraires, contribueront à mettre dans tout son

(1) Le capitaine écrit son nom, *Kaifala* en grec, et *Chiefala* en italien.

jour, la droiture de sa nation et la sienne, puis il continue ainsi :

« Une copie du *Mémorial* au saint Siége fut adressée à tous les ministres des affaires étrangères des cours de l'Europe, ainsi qu'à quelques princes du sang royal seulement. Je ne l'ai fait lire à personne, et c'est sans doute par *leur entremise* qu'il a dû paroître dans les feuilles publiques. Vous dites que *l'objet méritoit bien une députation plus imposante;* mais il est généralement connu qu'en 1822, et lorsque le gouvernement provisoire de la Grèce fut installé, sa première tâche fut d'envoyer une députation pompeuse et qualifiée au saint Siége, composée de deux personnages illustrés dans la hiérarchie ecclésiastique, le savant et respectable metropolite de Patras, et, dans l'ordre laïc, le prince de la Laconie, fils de Petrobey. Arrivés à Ancône, ils ne laissèrent rien d'*intente* (1) pour obtenir de passer jusqu'à Rome; mais, frustrés dans leurs espérances, ils furent obligés, après une année d'attente, de s'en retourner sans réponse.

» Le gouvernement grec renouvela ses instances par une autre mission confiée à M. Zuanne Psoma, personnage aussi très-respectable, qui fut de même contraint de partir et escorté hors de l'Etat ecclésiastique. Les *tentatifs* (2) du comte Metaxa à Ancône pour obtenir une réponse quelconque furent également inutiles, ainsi que les différentes dépêches présentées au secrétaire d'Etat par l'entremise du banquier chevalier Celani.

» Le gouvernement grec enfin, et les hommes sages du pays, ont cherché l'homme qui pût porter leurs désirs et leurs vœux au souverain Pontife, et ce fut ce *matelot* (3) que vous, Monsieur, tant méprisez, qui se chargea de cette tâche, et qui l'a heureusement remplie; car sous mon nom, et comme citoyen de Zante, je jouis maintenant de l'hospitalité du souverain de Rome, et, comme chrétien et Grec, je suis l'humble intercesseur auprès de la chaire de saint Pierre. Le *Mémorial* fut présenté à S. S. par le prince Barberini, et peut-être il auroit été encore oublié sans mes nouveaux soins et sollicitudes les plus pressantes. Le souverain Pontife désigna le cardinal Pacca pour les conférences, et m'honora de m'admettre à ses pieds et de s'entretenir long-temps avec moi.

» Vous ajoutez : *Où est la garantie de ses promesses?* Il semble que vous avez négligé de considérer le *Mémorial*, et précisément la demande répétée deux fois que S. S. daignât nommer des personnes de confiance qui, à mes frais, auroient été auprès du gouvernement grec pour traiter avec lui, ainsi qu'avec les métropolites, les autres évêques et tous les hommes sages, et s'assurer de la vérité et de la

---

(1) L'auteur a voulu dire, sans doute, qu'ils *tentèrent tout*.

(2) Les *tentatives*.

(3) Nous n'avions point appelé le capitaine Chiefala un *matelot*, et nous ne savons pourquoi il nous prête ici ce que nous n'avons point dit.

loyauté de ce que j'avois exposé comme issu du désir et du vœu général de la nation grecque.....

» On doit certainement espérer que le Pape voudra saisir une occasion si peu attendue...., et qu'il ne voudra point donner motif à la Grèce de dire qu'elle a tout tenté, mais qu'au lieu d'un accueil favorable elle n'a rencontré qu'une politique tout-à-fait temporelle qui a fait échouer la négociation.

» Ainsi, Monsieur, vous voyez que j'ai, en bon pilote, dirigé à bon port mon navire : c'étoit là ma tâche. Quant à vous, si vous êtes l'ami de la religion et du Roi, vous ne pouvez être l'ami de l'irréconciliable ennemi du nom chrétien, et vous pouvez et vous devez vous intéresser pour l'humanité opprimée, et donner des conseils utiles pour la nation grecque, qui est aussi chrétienne, et qui ne demande que de jouir de l'union de la grande famille européenne.

Je suis avec respect,

Votre très-humble serviteur

Capit. Nicolo Chiefala, Grec. »

Dans un *post scriptum*, le capitaine dit qu'il a dû s'attendre à bien des contradictions de la part « des ennemis de la religion chrétienne, des turcolâtres, des esprits forts, des ennemis du bien de l'humanité, et de quelques-uns aussi de mes connationaux, qui, médisant de moi et méconnoissant l'intérêt que je prends au bien de la nation, tâcheront de me calomnier et de noircir les intentions les plus pures. »

Il paroît, par cette dernière phrase, que même parmi les Grecs, il se trouve des gens qui *médisent* du capitaine et qui *noircissent* ses intentions. Cela pourroit fortifier les doutes de ceux qui, étant loin de la Grèce, suspendent leur jugement sur les hommes et sur les choses. Le capitaine Chiefala peut être un très-brave homme et un négociateur plein d'honneur et de loyauté, mais nous n'avons point à Paris l'honneur de le connoître, et il nous étoit permis de concevoir quelques soupçons sur l'authenticité de sa mission. Les détails où il entre dans sa lettre prouvent bien que les Grecs ont déjà fait des démarches auprès de S. S., mais ils ne prouvent point que lui personnellement soit accrédité auprès du saint Père.

Nous ne ferons point en ce moment des réflexions sur sa démarche ni sur sa lettre. Nous ne releverons que ce qu'il a dit, que le Pape ne voudra pas sûrement donner motif à la Grèce de se plaindre *qu'elle a tout tenté, mais qu'elle n'a rencontré qu'une politique temporelle qui a fait échouer la né-*

gociation. Nous ne croyons point du tout que ce soit par une *politique temporelle* que Rome s'est abstenue jusqu'ici d'intervenir dans cette affaire. Mille raisons très-plausibles prescrivoient au Pape de ne point se hâter. Il falloit s'assurer des dispositions des Grecs, se bien convaincre qu'elles étoient sincères, et que leurs démarches auprès du saint Père n'étoient pas dictées par une *politique temporelle*. Beaucoup de de braves gens n'ont pas encore d'idées bien arrêtées sur cette guerre, et soupçonnent qu'elle peut avoir eu d'autre motif que l'intérêt de la religion. Les amis des Grecs, en Occident, ne sont pas les chrétiens les plus fervens, et ceux qui soutiennent le plus vivement leur cause sont souvent les mêmes qui prennent à tâche d'avilir chez nous la religion et le clergé. La source de leur zèle paroît un peu suspecte, quand on voit que les mêmes hommes qui applaudissent à la révolution de la Grèce sont toujours prêts à faire l'apologie de la nôtre, malgré les horreurs qui l'ont souillée, et qu'ils ont souri dernièrement aux révolutions d'Espagne, de Naples et du Piémont. N'a-t-on pas lieu de croire que l'insurrection de la Grèce est partie du même foyer que les révoltes qui éclatèrent, il y a peu d'années, dans des Etats voisins? On nous parle de l'étendard de la croix, mais nous n'avons vu encore que l'étendard de la liberté; on peut conjecturer, sans beaucoup de noirceur, que ce n'est pas pour la croix que lord Byron et le colonel Fabvier se sont armés.

Nous ne sommes point *turcolatres*, dieu merci, mais nous ne sommes point non plus enthousiastes de la liberté. Nous détestons une tyrannie stupide et farouche, mais nous savons à quoi s'expose un peuple qui commence une révolution. Déjà les Grecs sont divisés, plusieurs partis ont éclaté parmi eux; les uns rêvent la république, les autres appellent un prince. Est-il étonnant qu'au milieu de cette agitation des esprits, le souverain Pontife ait cru devoir suspendre sa détermination? Il peut se rappeler combien, dans des temps antérieurs, les Grecs ont amusé l'Occident par des propositions, des protestations, et des ambassades qui sont, pour la plupart, restées sans effet. Ils vouloient se réunir à l'Eglise romaine dans les momens de danger, et ils oublioient leurs promesses quand ils croyoient n'avoir plus rien à craindre. Ne seroit-il pas permis de prendre quelques précautions contre de semblables artifices?

Nous espérons que le capitaine Chiefala voudra bien prendre en bonne part ces réflexions; nous voyons avec plaisir qu'il n'est pas aussi courroucé contre nous que quelques expressions de sa lettre auroient pu nous le faire craindre. Il a eu la bonté de nous envoyer en même temps un ouvrage de sa façon, c'est la traduction de *Sentences morales* d'un philosophe indien, Sanakea. Cette traduction est en grec et en italien, elle est dédiée aux pères de familles. L'auteur n'y prend que le titre de voyageur, et déclare qu'il n'a étudié que la marine, la guerre et le commerce. Il a déposé le texte indien de Sanakea à la bibliothèque du Vatican. Son opuscule, qui est en 50 pages in-4°, a paru à Rome cette année, chez Romanis, avec les approbations d'usage. Nous remercions l'auteur de sa courtoisie, et nous le prions d'agréer nos vœux les plus sincères.

Nous avons annoncé les différentes livraisons de la *Bibliothèque sacrée*, ou *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par le Père Richard; *voyez* les nos 779, 794, 912 et 1059. Depuis, nous avons reçu trois nouveaux volumes, savoir les tomes XV, XVI et XVII qui comprennent depuis LAU jusqu'à NID. Les principaux articles que nous avons remarqués sont ceux de LOI, LONDRES, MARIAGE, MESSE, MONASTÈRES, etc. Il y a un bon article sur le Père Mamachi, Dominicain; cet article avoit été fourni, lors de la première édition, par le Père Fabricy, son confrère; mais il n'est pas complet et on n'y a point ajouté les derniers écrits de Mamachi, ni la date de sa mort. Il y a aussi un article sur Meurisse, évêque de Madaure, mort en 1649, omis dans beaucoup de dictionnaires historiques. Dans l'article de M. de Montgaillard, évêque de saint Pons, on trouve plusieurs erreurs; le prélat ne s'appeloit point Perein de Montgaillard, mais Percin de Montgaillard; cette faute est répétée plusieurs fois. Ensuite sa mort est marquée à tort au 13 mars 1693; elle arriva vingt ans plus tard, le 13 mars 1713, et l'article même le prouve, puisqu'il y est parlé d'écrits composés par l'évêque dans les premières années du 18me siècle.

Nous rendrons compte successivement des autres volumes du *Dictionnaire*; on dit qu'il y en a de nouveaux qui sont déjà publiés ou sur le point de l'être. Le prix de chaque vol. est de 6 fr. pour les souscripteurs. A Paris, chez Boiste, fils aîné; et chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Sur l'Histoire de Napoléon et de la grande Armée, pendant l'année 1812, par M. le général de Ségur, 1824, 2 vol. in-8°.

(Second article. Suite du n° 1160.)

On entre dans la ville que l'on est étonné de trouver déserte; bientôt le feu éclate, en vain prend-on des mesures pour l'éteindre. Les incendies se succèdent et partent de divers points, les flammes s'étendent dans toutes les directions. Les Français, effrayés, luttent contre les progrès d'un fléau dont ils voient toutes les conséquences. L'empereur ne peut dissimuler son trouble et son agitation ; il ne sait quel parti prendre, quand un cri se fait entendre, que le feu est au Kremlin, palais des czars, qu'il occupoit. Il fallut se hâter d'en sortir; mais déjà les principales issues étoient interceptées par les flammes, et on fut trop heureux de pouvoir s'échapper par une porte souterraine. Quelle humiliation pour celui qui étoit accoutumé à maîtriser les élémens, et qui s'étoit flatté que son arrivée à Moscou forceroit ses ennemis à recevoir ses lois! Au sortir du Kremlin, de nouveaux dangers l'attendoient; il lui fallut traverser des rues embrasées et marcher à pied à travers les débris, les flammes et les cendres. C'étoit le 16 septembre; il se réfugia à Petrowski; absorbé long-temps dans ses réflexions, il rompit le silence et s'écria : *Ceci nous présage de grands malheurs!* Autrefois une position si effrayante eût réveillé toute l'activité de son génie, et il se fût hâté de prendre des mesures bien combinées. Mais non, on ne voit en lui qu'hésitation et embarras; il reste abattu et consterné du spectacle qui s'offre à lui de tous côtés. L'incendie, commencé dans la nuit du 14 au 15, dure dans sa plus grande violence les 16, 17 et 18, il se ralentit le 19 et cessa le 20. Le comte Rostopchin brûla lui-même son château de Voronowo.

Moscou n'étoit plus qu'un monceau de cendres et de ruines, toutefois Buonaparte étoit impatient d'y rentrer; il vouloit occuper encore le Kremlin, et avoir le plaisir de dater des décrets du palais des czars. Il y rentre le 20 et forme

mille projets. Tantôt il propose sérieusement de marcher sur Pétersbourg, et ne se rend qu'avec peine aux représentations des généraux; tantôt il ouvre des négociations par lesquelles Kutusof l'amuse. Un armistice est conclu; pendant ce temps l'armée s'affoiblit, la cavalerie se fond. La misère et la détresse régnoient dans la ville, et n'offroient aucune ressource aux soldats qui avoient espéré y trouver l'abondance. Ils cherchent en vain dans leur chef cet homme si prévoyant et si actif; il a honte de reculer et s'opiniâtre à demeurer dans la ville. Son apathie étonne tous ceux qui l'entourent. Les premières neiges lui font annoncer le départ, et puis il reste encore. Il s'amuse à faire un long réglement sur la comédie française et à disséquer un roman nouveau. L'interruption de sa correspondance le laisse inoccupé, et il passe des heures entières à demi-couché dans une profonde inaction. Les préparatifs de départ se font avec une négligence singulière, et on oublie les précautions les plus importantes; cependant on fait dépouiller les églises du Kremlin, et on arrache la croix de la tour du grand Ivan.

Le 18 octobre, les Russes, après avoir trompé leurs ennemis par de feintes négociations, recommencent les hostilités. La nuit suivante, Buonaparte sort de Moscou en ordonnant de marcher sur Kalougha, et en évitant de prononcer le mot de *retraite*. Il avoit encore alors plus de 100,000 combattans et 50,000 chevaux de toute espèce. On assemble un conseil de guerre où la retraite est décidée, il fallut en arracher l'ordre à l'empereur, et on dit que, dans son dépit, il perdit un instant l'usage de ses sens. Ce fut le 26 octobre que la retraite commença; Mortier avoit fait sauter le Kremlin. Deux jours après, l'hiver se fait sentir, et on commença de voir quelle imprudence c'avoit été de perdre tant de temps à Moscou, comme on en avoit perdu précédemment à Wilna, à Witepsk et ailleurs. Ainsi tout avoit concouru au malheur de l'armée. On n'avoit plus de vivres et on repassoit tristement par les lieux qu'on avoit parcourus, ramassant de malheureux blessés auxquels on n'avoit point de secours à donner, et se trouvant arrêté à chaque instant par des ravins, des marécages ou des glaces. Le 6 novembre, la neige, les frimats et les vents achevèrent de mettre l'armée dans une situation déplorable; les bras s'engourdissoient par la rigueur du froid, de longues nuits redoubloient la crainte et

le danger. Le désordre et l'indiscipline croissoient de plus en plus. Les soldats se dispersoient. Il fallut jeter dans le lac de Semlewo les dépouilles de Moscou, les ornemens du Kremlin et la croix du grand Ivan, que l'on avoit espéré pouvoir conduire en triomphe à Paris.

Le 9 novembre, on arrive à Smolensk, où des hommes malheureux et manquant de tout croyoient trouver le terme de leurs souffrances; l'illusion se dissipa cruellement, ce fut le commencement de nouveaux malheurs. On s'arrachoit les vivres, on se débandoit de tous côtés. Napoléon resta cinq jours à Smolensk, sans qu'on pût s'expliquer son insouciance; plusieurs milliers de malades et de blessés furent abandonnés, et en vingt-cinq jours l'armée se trouva réduite à 36,000 combattans que surchargeoient 60,000 traîneurs sans armes, et une longue file de canons et de bagages. Le 14 novembre, on partit de Smolensk; c'est alors que les Russes reparurent; ils s'étoient retirés peu après la sortie de Moscou, malgré les instances de l'agent anglais, Wilson, et revinrent harceler la retraite. Ils parvinrent à séparer Eugène, Ney et Davoust du reste de l'armée. Depuis, ce ne fut plus que des combats continuels qui achevoient d'affoiblir une armée languissante. Napoléon entra dans Orcha avec 6000 hommes de sa garde, reste de 35,000 hommes; là, il fit brûler tous les papiers qu'il avoit recueillis pour écrire son histoire. Eugène avoit avec lui 1800 soldats, reste de 42,000, et Davoust, sur 70,000 combattans, n'en avoit conservé que 4000. Cependant les armées ennemies se disposoient à leur couper toute retraite, Minsk étoit pris et les communications interceptées. Le 20 novembre, on partit d'Orcha; Ney rejoignit l'armée dont il étoit séparé depuis Smolensk; il lui fallut autant d'habileté et de présence d'esprit que de courage, pour surmonter tous les obstacles qui se trouvoient sur son passage. Il ne restoit alors que 8000 combattans et 40,000 traîneurs sans armes; car chaque jour faisoit des vides effroyables dans cette armée. Le 23 novembre, le corps du maréchal Victor rejoignit; on ne sauroit peindre l'étonnement de cette troupe quand elle vit l'état de l'armée et les tristes débris d'une masse d'hommes, si belle et si imposante il y a quelques mois. Le maréchal Victor avoit 15,000 hommes, et Oudinot 5000; mais l'exemple leur fut bientôt contagieux.

On arriva le 26 novembre sur les bords de la Berezina, et on prépara les moyens de passage. Tchitchakof étoit sur l'autre rive, et se retira, trompé par des préparatifs faits sur d'autres points. Le 27 s'effectua le passage qui fut accompagné d'un grand désordre et d'un encombrement de voitures. Beaucoup d'hommes furent noyés, et on abandonna sur l'autre rive un grand nombre de traîneurs, des femmes et la plupart des voitures. Le 29, on quitta les bords de la Berezina; plus d'ensemble, tous marchoient pêle-mêle. L'infanterie et la cavalerie, les Français et les Allemands, tout étoit confondu; on ne distinguoit plus ni aile ni centre. Le 3 décembre, on atteignit Malodeczno, où l'on trouva quelques vivres et du fourrage; le soleil étoit brillant et le froid supportable, mais le lendemain l'hiver reprit. C'est à Malodeczno que Buonaparte annonça le projet de quitter l'armée. Arrivé à Smorgoni au milieu des morts et des mourans, il ne laissa percer aucune émotion, rédigea ses dernières instructions, et revit ce vingt-neuvième bulletin où il racontoit si froidement les désastres d'une si belle armée. Il parut consulter les maréchaux sur son projet; sans convenir de la témérité de son entreprise, il lui échappa de dire : *Si j'étois né sur le trône, si j'étois un Bourbon, il m'auroit été facile de ne pas faire de fautes*; aveu remarquable en faveur de la légitimité. Il caressa tous ses généraux, et partit le 5 décembre, accompagné de MM. de Caulaincourt, Duroc et Lobau. En passant par Wilna, il ne donna aucun ordre et laissa ignorer la situation de l'armée. Il traversa rapidement Varsovie et Dresde, et arriva le 19 décembre à Paris, sans paroître occupé de tout ce qu'il avoit laissé derrière lui.

Son départ acheva de porter le désordre dans l'armée. Murat, qu'il avoit nommé général en chef, n'avoit pas assez d'autorité, ou plutôt n'en avoit point du tout. Il n'y eut plus de subordination. Cette grande armée, qui, quelques mois auparavant, étoit entrée en Russie avec un appareil si formidable, étoit réduite à environ 5000 hommes de la garde. L'extrême violence de l'hiver achevoit d'éteindre l'union, la pitié, l'humanité. On se traînoit les pieds nus, et on tomboit les uns après les autres dans la neige pour ne plus se relever. Partout le spectacle d'horribles souffrances, d'effroyables convulsions, des figures qui n'avoient plus rien d'humain. Le tableau que trace l'auteur de ce grand désastre navre le

cœur et épouvante la pensée. Quel déchirant résultat de l'ambition d'un seul homme!

A Wilna, où on arriva le 9 décembre, et où aucun ordre n'avoit été donné, il y eut un engorgement affreux, chacun se précipitant dans la ville, dans l'espoir d'y trouver le terme de ses souffrances. Beaucoup y périrent. Soixante mille hommes avoient passé la Berezina, depuis 20,000 recrues avoient rejoint. Sur ces 80,000, la moitié périt entre Malodeczno et Wilna. Il y avoit dans cette dernière ville pour 40 jours de farine et de pain, et 30 jours de viande; aucun ordre ne fut donné, aucune distribution ne fut faite. Bientôt les Russes parurent et la déroute commença; 20,000 hommes restèrent à Wilna où ils furent faits prisonniers. Les fuyards arrivèrent à Ponari où tout fut abandonné, bagages, trésor, blessés; l'argent, l'honneur, un reste de discipline, tout fut englouti à la fois. L'armée n'existoit plus. Le 13 décembre, on atteignit Kowno, dernière ville de la Russie; Murat assemble un conseil, et s'y plaint hautement de son beau-frère; il n'étoit plus possible, disoit-il, de servir un insensé. Le maréchal Davoust lui reproche son ingratitude. Ce n'étoit peut-être pas à Murat à accuser Buonaparte, mais dans toute autre bouche la plainte n'étoit que trop légitime.

Les tristes débris de l'armée arrivèrent à Kœnigsberg, et cette capitale humiliée put se venger en voyant un si terrible désastre. Quelques soldats à demi-gelés se traînoient encore et mouroient dans les hôpitaux. Le thermomètre descendit tout à coup de 20 degrés, et ce changement subit de température fut fatal à plusieurs. Macdonald arriva le 3 janvier pour couvrir Kœnigsberg; après s'être avancé jusqu'à Riga, il avoit été obligé d'effectuer sa retraite, ayant été abandonné par le général prussien York, qui fit sa paix avec les Russes. Les Prussiens entraînèrent leur roi qui refusoit de se déclarer. Le prince de Schwartzemberg, général autrichien, qui couvroit Varsovie, reçoit de son gouvernement l'ordre de se retirer, et livre la ville le 8 février.

Le 1er janvier, Murat étoit encore à Kœnigsberg et précipita son départ pour Elbing. Dix mille malades ou blessés encombroient la première de ces villes, la plupart furent abandonnés à la générosité de l'ennemi, et beaucoup périrent. A Wilna, plus de 16,000 prisonniers avoient péri; mais Alexandre, à son arrivée, fit cesser de déplorables vex-

geances. Le 9, ce prince et Kutusof se trouvoient sur le Niémen, et ce ne fut que le 22 que les Russes atteignirent la Vistule. Murat, qui étoit resté à Elbing du 3 au 11, s'enfuit le 12 à Posen, et disparut le 16 pour retourner à Naples, mécontent de tout le monde, et se plaignant de sa femme, qu'il accusoit d'être contre lui dans les intérêts de son frère.

A cette époque, la vieille garde comptoit au plus 500 combattans, le reste formoit 6000 hommes; encore la plupart de ces soldats, triste reste de 600,000, pouvoient-ils à peine se servir de leurs armes. Les chefs eux-mêmes étoient rebutés, les recrues se débandoient en voyant le désordre qui régnoit partout. Le corps de Macdonald et la division d'Heudelet conservèrent seuls leur ensemble. On réunit tous ces débris dans Dantzick, où 35,000 soldats de dix-sept nations différentes se trouvèrent renfermés. Le reste ne commença à se rallier qu'à Posen et sur l'Oder. Alexandre arrêta la marche de ses troupes à Kalrich, là cessa la poursuite.

M. de Ségur finit son ouvrage par des réflexions sur l'ambition de la Russie; il semble assez clair que ce n'est pas l'ambition de cette puissance qui fut cause du désastre que nous venons de raconter. Il y a peu de chose à ajouter à un tel récit, les faits parlent d'eux-mêmes, ils nous montrent une main supérieure préparant un châtiment terrible, endurcissant le cœur d'un autre Pharaon, jetant un épais bandeau sur ses yeux, prolongeant ses illusions malgré tous les calculs de la prudence et toutes les remontrances de ses généraux, et le poussant en aveugle vers cette solitude où alloit s'ensevelir sa puissance. Il faudroit le crayon de Bossuet pour peindre une telle catastrophe; mais quelles larmes pourroient déplorer assez le sort funeste de tant de milliers de guerriers ensevelis sans gloire dans ces déserts, loin de leurs familles en deuil, et privés de toutes les consolations qui tempérent l'amertume de la mort!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Samedi dernier, avant l'ordination, M. l'archevêque a donné la confirmation à plusieurs militaires d'un

des régimens en garnison à Paris. Ces militaires étoient accompagnés de leur aumônier. Le prélat a fait ensuite l'ordination, où il y a eu vingt prêtres, quatre diacres et dix sous-diacres. Dans ce nombre, il n'y a eu que deux prêtres et un diacre pour Paris. Les autres ordinands étoient du séminaire de MM. de Saint-Lazare, de celui de la rue Notre-Dame-des-Champs, des Irlandais, etc. Plusieurs étrangers assistoient à la cérémonie, qui s'est faite dans la chapelle de l'archevêché.

—Les ennemis du clergé viennent de faire réimprimer un livre qui porte pour titre : *des Evêques*, ou *Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé dans les différens siècles à la justice souveraine du roi*, in-8°. Ce livre parut pour la première fois en 1753, lors des disputes entre le clergé et le parlement. Il est attribué à l'abbé Chauvelin, qui croyoit ou qui vouloit faire croire que c'étoit la même chose de ne pas se soumettre aux prétentions du parlement ou de se révolter contre l'autorité royale. L'abbé Chauvelin joua un rôle très-actif lors des refus des sacremens et de la destruction des Jésuites; il prononça dans ces occasions des discours très-vifs. Il étoit de la société de Mme Doublet, *où*, dit Grimm, *on étoit janséniste ou du moins parlementaire, mais où on n'étoit pas chrétien*. Il étoit certainement bien urgent de réimprimer la *Tradition des faits* dans le moment actuel, où les évêques marchent si ouvertement vers le système d'indépendance que leur reprochoit l'abbé Chauvelin. Des prélats qui ne jouissent que d'un traitement précaire, qui ne peuvent en quelque sorte faire un pas sans l'autorité civile, qui sont liés pour toute leur administration, aspirent évidemment à l'indépendance. M. Barbier, dans le *Dictionnaire des Anonymes*, dit que la *Tradition des faits contient beaucoup d'assertions hasardées, comme le démontre* l'auteur anonyme de l'*Examen* de cet ouvrage, publié en 1754, in-12, et réimprimé sous le titre de *Lettres critiques et historiques*. L'ouvrage, tel qu'il paroît actuellement, est précédé d'une *introduction historique* signée A. G..... Nous ne savons quel est cet éditeur, qui est effrayé, comme de raison, des dangers dont nous sommes menacés par l'esprit d'indépendance des évêques. Ce sont là, en effet, les factieux les plus à craindre pour la monarchie, et on doit une éternelle reconnoissance à l'écrivain qui les

signale, et qui avertit le gouvernement de s'en méfier. Combien il y a de sagacité à deviner de si dangereux ennemis, et de courage à les dénoncer!

— C'est sans doute une chose remarquable qu'une Oraison funèbre de Louis XVIII, prononcée en Angleterre et en anglais. Cet hommage, rendu au Roi de France sur une terre étrangère, est dû à M. l'abbé Orré, ecclésiastique français, demeurant à Liverpool. Le 27 octobre 1824, M. H. Orré prononça un discours dans un service pour le feu Roi; il ne l'avoit pas d'abord destiné à l'impression, mais, ce discours lui ayant été demandé par plusieurs personnes, il a cédé à la tentation de le publier. Son texte est pris de ces paroles de l'Ecclésiastique, chap. XXXIX, v. 14 : *Sapientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus nuntiabit ecclesia*. L'orateur n'a point entrepris de raconter toute la vie du prince, et s'est borné aux traits les plus saillans. Il n'a point oublié l'asile honorable offert au Roi en Angleterre, et le service éclatant qu'une nation rivale nous a rendu dans cette circonstance. Enfin il termine par le récit de la mort de Louis XVIII. Nous sommes peut-être assez mauvais juge du mérite d'un discours écrit dans une langue étrangère; mais celui-ci nous a paru offrir un tableau intéressant, quoique abrégé de la vie de Louis XVIII, et le style convient à la chaire et au sujet. L'Oraison funèbre, imprimée à Liverpool, se trouve à Paris, chez Guilleminet.

— M. l'abbé Baraldi, de Modène, éditeur des *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, ayant fait hommage au Pape de son recueil, le saint Père, qui connoissoit déjà le mérite et l'orthodoxie de l'ouvrage, a accepté l'hommage avec bonté, et a adressé, au savant et pieux éditeur, un bref d'encouragement et de félicitation. « Connoissant, dit le saint Père, et par la renommée et par nous-mêmes, votre savoir, votre zèle pour la religion et votre dévoûment pour notre personne et pour le saint Siége, nous joignons très-volontiers notre suffrage à celui de Pie VII, d'heureuse mémoire; nous approuvons beaucoup votre travail, et nous vous exhortons fortement à le continuer. » Ce bref est daté du 3 août dernier, et adressé à M. l'abbé Baraldi. Nous prenons une part bien sincère au témoignage flatteur rendu par le souverain Pontife en faveur d'un recueil rédigé dans un excellent esprit, et dont nous avons emprunté plusieurs mor-

ceaux. M. l'abbé Baraldi a eu la bonté de nous envoyer la collection de ses cahiers, et nous continuerons à en tirer ce qui nous paroîtra offrir plus d'intérêt à nos lecteurs. Ses *Mémoires* offrent, entr'autres, d'excellentes notices sur des prélats, des ecclésiastiques et des écrivains d'Italie, et des jugemens pleins de goût sur des ouvrages modernes.

NOUVELLES POLITIQUES.

— En descendant du Calvaire à Surène, S. M. a fait remettre à M. le curé une somme de 500 fr., qui sera distribuée par ses mains et celles de M. le maire aux pauvres de la commune. En outre, S. M. a mis à la disposition de M. le maire de Turcoing (Nord) une somme de 1000 fr., qu'on doit répartir entre les personnes de cette ville qui ont rendu des services à la bonne cause dans des momens fâcheux.

— Le 24 septembre, S. M. et Mgr le Dauphin sont venus de Saint-Cloud aux Tuileries, d'où le Roi et S. A. R. sont montés dans une voiture de ville et sans suite, pour aller faire une visite au roi de Prusse, arrivé la veille à Paris, qui lui-même s'est rendu à deux heures à Saint-Cloud. Le 25, le roi de Prusse a dîné avec le Roi et la famille royale. Le dîner étoit de quatre-vingts couverts. Le roi de Prusse est accompagné des princes Auguste et Albert, ses enfans; celui-ci est à peine âgé de seize ans. Le prince Frédéric de Prusse est également arrivé à Paris avec S. A. R. le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre. Outre les princes Auguste et Albert, le roi de Prusse est accompagné de M. le baron de Humboldt et de M. le comte de Witgeinstein. Le roi de Prusse voyage sous le nom du comte de Rupin.

— Mme la Dauphine vient d'accorder à la commune de Languais (Dordogne) une somme de 300 fr., pour subvenir aux frais de réparation de l'église paroissiale, la seule qui se trouve à plusieurs lieues, circonstance qui ajoute un nouveau prix au bienfait de l'auguste princesse. S. A. R. Mgr le duc de Bourbon a aussi accordé une somme de 1500 fr. à l'église de Guise (Aisne), dont les réparations étoient urgentes.

— Mme la Dauphine vient de faire mettre à la disposition de la société de la charité maternelle de Dijon la somme de 1500 fr. pour secourir les pauvres enfans pendant l'année 1825.

— Une ordonnance du Roi, datée du 23 septembre, porte ce qui suit : Il sera fait, dans les rôles de 1826, sur les centimes additionnels des contributions foncière, personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres, une réduction de 6,226,212 fr., 3 cent. Cette réduction sera de 8 cent. sur les contributions foncière, personnelle et mobi-

lière, et de 6 cent. sur la contribution des portes et fenêtres. Cette diminution a été obtenue par suite des conversions de rentes.

— La commission nommée pour vérifier le montant des conversions de rentes 3 pour cent s'est assemblée de nouveau au trésor royal, le 22 de ce mois, pour constater le nombre des demandes de conversions en 4 et demi. Elles s'élèvent à un total de 1,176,704 fr. On peut se rappeler que les rentes converties en 3 pour cent s'élèvent à 30,688,268 fr.

— Les envoyés de la république d'Haïti, chargés de négocier l'emprunt de 150 millions, sont arrivés à Paris. M. le baron de Mackau les accompagne.

— Il y a eu le 20 de ce mois une séance extraordinaire à l'académie royale de médecine. M. Moreau, rapporteur du comité de vaccine, y a lu le résultat des travaux en 1825, et a présenté, après plusieurs observations importantes, la question de savoir si la vaccine garantit pour toute la vie les individus sur lesquels elle s'est développée une fois d'une manière convenable. L'académie n'a point décidé cette question dont la solution seroit cependant du plus haut intérêt : elle a renvoyé la discussion à la prochaine séance.

— La cour d'assises de Rouen a rendu, le 23, son jugement sur l'affaire des troubles du Houlme. Après deux heures de délibération, le jury a déclaré coupable de tentative de meurtre l'accusé Roustel, qui a été condamné à la peine de mort. Louis-Adolphe Cadot a été condamné à douze années de travaux forcés; Gossent à dix années, et Lefèbvre à huit années de réclusion. En entendant prononcer cet arrêt, Roustel seul a conservé son impassibilité; les trois autres ont donné des marques de la plus vive douleur et du repentir le plus vrai.

— L'arrêt rendu par la cour d'assises de Rouen n'a pas empêché de nouveaux troubles dans d'autres départemens. Nous avons déjà parlé des troubles qui ont eu lieu à Thiers (Puy-de-Dôme). Nous apprenons aujourd'hui que les ouvriers de la vallée de Chamalières, se sont aussi soulevés contre les maîtres des manufactures. Heureusement les mesures prises de bonne heure contre les plus turbulens de ces individus ont produit tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, et dans ces deux endroits, les travaux ont repris leur activité accoutumée. Dans le département du Rhône, à Tournus, des ouvriers en très-grand nombre ont aussi tenté d'exciter un mouvement. La plupart d'entr'eux étoient partis de Paris le 14 de ce mois pour aller au secours de leurs camarades, que d'autres ouvriers avoient dû forcer d'abandonner leurs travaux. Ils arrivèrent à Tournus le 17, vers sept heures du soir, armés de bâtons et de compas, et en chantant des chansons menaçantes. Mais la gendarmerie, qui étoit en mesure, ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur projet : quatre-vingts des plus mutins furent arrêtés, les autres prirent la fuite. Cette affaire sera portée devant les tribunaux. Tous ces ouvriers étoient des compagnons.

— M. le curé de Saint-Germain-d'Anterrves (Drôme) a failli être

tué par un assassin qui lui a tiré deux coups de pistolet qui ne l'ont pas atteint, grâce à la vitesse de son cheval. L'assassin est poursuivi avec activité.

— Après une conférence qui a eu lieu, à Toulouse, entre MM. le comte de Coëtlosquet et le lieutenant-général Vallée, employés supérieurs au ministère de la guerre, et trois membres du conseil municipal de Toulouse, il a été décidé que cette ville étoit autorisée à faire abattre ses anciens murs. Le département de la guerre cède la propriété des casernes dite *des Carmélites*, contiguës au bâtiment du séminaire, pour être appropriées aux besoins de cet établissement. Cette conférence, à laquelle assistoit M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, oncle de M. le ministre de la guerre, a duré près de quatre heures. Le ministre est attendu à Paris le 29 de ce mois.

— L'*Echo du Midi* assure qu'il va être formé en France une compagnie de gardes du corps pour le service du roi d'Espagne. Cette compagnie seroit formée particulièrement de Français, et forte de trois cents hommes. Ce ne seroit pas la première fois qu'on verroit des troupes françaises au service de l'Espagne. Les gardes-wallones, que cette puissance entretenoit autrefois, étoient composées de Français.

— On parle comme d'une chose certaine de la formation d'un camp de cavalerie légère dans les environs de Poitiers, et de deux autres camps d'infanterie en Alsace, non loin de Mulhausen.

— On vient de découvrir, près du village de Saint-Marc, non loin de Montmedy (Meuse), une centaine de petits tombeaux en pierre et en argile. Ils renferment des cendres, des patères, des vases, des monnoies, des armures et d'autres objets. On a aussi découvert une médaille d'Alexandre-Sévère avec cette légende : *spes publica*.

—Une dame d'honneur de Marie Stuart, fuyant en France après la mort de cette princesse, avoit apporté à Douai un livre d'heures qui avoit été à son usage, et qu'on voyoit encore à la bibliothèque de cette ville avant la révolution. En 1803, il avoit été vendu, et on le croyoit perdu; mais on vient de le découvrir entre les mains d'un chantre de la cathédrale de Cambrai.

— Les restrictions imposées par le bureau de santé à Marseille, et par le ministère de l'intérieur, pour tous les ports français de l'Océan contre les navires arrivant en France avec des cargaisons de Levant, ont été levées. Les consuls ont notifié cette cessation des mesures sanitaires aux négocians et capitaines étrangers. En conséquence, tous les navires arrivant en France seront admis même avec des marchandises du Levant.

— Les nouvelles les plus récentes des Antilles annoncent que l'ouragan des tropiques a ravagé les îles de Marie-Galande et des Saintes. La ville de la Pointe-à-Pitre, aussitôt qu'on y a appris le désastre de la Basse-Terre, a envoyé deux bâtimens chargés de provisions de toute espèce. En même temps, une traite de 5,832 fr. étoit adressée par le président du conseil de la ville de la Pointe-à-Pitre

au président de celui de la Basse-Terre. Les vivres ont été distribués aux plus malheureux, et l'argent a été joint à une somme de 3,472 fr. donnée par des personnes charitables.

— Le 20 septembre, les rois de Prusse et des Pays-Bas, et les princes leurs fils, sont allés visiter le champ de bataille de Waterloo. De tous les généraux qui commandoient en chef dans cette mémorable journée du 18 juin 1815, le duc de Wellington seul vit encore. Les généraux prussiens Blücher et Bulow sont morts depuis, et Buonaparte est allé mourir sur le rocher de Sainte-Hélène.

— En arrivant en Angleterre, M. le duc de Northumberland a exprimé, à plusieurs personnes qui sont venues le féliciter sur son heureux retour, le regret avec lequel il avoit vu les détails erronés que les journaux anglais avoient donnés sur sa mission en France. « Depuis le Roi jusqu'au plus humble paysan, leur a-t-il dit, tout le monde a témoigné les plus grands égards et la plus grande attention à l'ambassade britannique, et à moi en particulier, comme représentant du Roi mon maître, et je me fais un devoir de rendre justice à la cour de France. »

— Une feuille allemande avoit annoncé qu'une disposition du roi de Prusse, rendue pour les provinces de Westphalie, portoit que tous les enfans nés de mariages mixtes seroient élevés dans la religion protestante. Cette assertion est tout-à-fait dénuée de fondement : d'après les lois prussiennes, les enfans, sans distinction de sexe, doivent être élevés dans la religion du père, sans que la mère puisse obliger, par un accord, le père à s'écarter de cette règle ; mais aussi personne n'a le droit de contrarier en rien les parens, lorsqu'ils se sont accordés sur l'instruction qui doit être donnée à leurs enfans.

— On sait que plusieurs de nos journaux attaquent souvent le gouvernement autrichien. La *Gazette d'Augsbourg*, qui n'est pas sous l'influence de cette puissance, répond : « L'empereur respecte les priviléges et les libertés de ses sujets ; c'est ainsi qu'il limite lui-même son pouvoir. La liberté civile est plus grande en Autriche que dans aucun des pays admirés par les républicains. Le prince de Metternich n'est point un favori ; il n'a de l'influence que dans les bureaux dépendant de son ministère. »

— Le 16 août, on a essuyé à Pensa, en Russie, un orage épouvantable. Les grêlons, qui étoient de la grosseur d'une noix, ont cassé toutes les vitres ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que, pendant l'orage, le soleil n'a pas cessé de briller dans tout son éclat.

— On a reçu des nouvelles de l'expédition qui se rend par terre au pôle nord, sous les ordres du capitaine Franklin. Elle se dirige, par les grands lacs du Canada, vers le fort William, d'où elle partira à la fin de l'été. Le vaisseau *le Blossom* ira, au printemps prochain, prendre le capitaine Franklin au détroit de Bering, où il doit être arrivé à cette époque, pour le transporter en Chine. M. Franklin porte avec lui un bateau si léger, qu'on peut en mettre tous les morceaux dans quelques havresacs ; on les réunit dans l'occasion, et on s'en sert pour traverser les plus grandes rivières.

— Charles Buonaparte, fils aîné de Lucien, est mort dernièrement en Amérique. Il avoit épousé, en 1822, la fille de Joseph Buonaparte, et vivoit dans une terre près de New-York, où il s'occupoit d'agriculture et d'économie rurale.

Notice sur le cardinal Gioannetti.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de faire connoître brièvement un des plus vertueux prélats des derniers temps, le cardinal Gioannetti, archevêque de Bologne, mort en 1800. Sa vie et ses exemples appartiennent à toute l'Eglise, et mériteroient même plus de place que nous ne pouvons leur en donner. Melchior-Benoît-Lucidor Gioannetti naquit à Bologne le 6 janvier 1722. Les exemples domestiques et ses propres inclinations le portèrent à la piété, et à l'âge de dix-sept ans il se retira au couvent des Camaldules de Ravenne, et y prit l'habit de saint Romuald. En 1740, il prononça ses vœux, et prit en cette occasion le nom d'André. L'exacte observance de la règle et l'esprit de retraite et d'oraison distinguoient le jeune religieux; ses progrès dans la vertu étoient chaque jour plus sensibles, et ceux qu'il faisoit dans ses études n'étoient pas moins remarquables. Envoyé à Rome pour achever son instruction, il mêloit les travaux aux œuvres de piété, étudiant les auteurs de l'antiquité, visitant les monumens, et en même temps vaquant aux œuvres de charité, allant dans les hôpitaux et les prisons, instruisant, exhortant et soulageant les malades. Devenu docteur en théologie, on le chargea d'enseigner cette science à Bertinoro; puis l'archevêque de Ravenne, Guiccioli, le fit son théologien. En 1763, on le nomma abbé du monastère de Classe à Ravenne. Son gouvernement fit éclater son zèle, sa vigilance, sa sagesse et sa charité. Il enrichit son église, augmenta la bibliothèque et le musée, dessécha des marais, et en même temps il observoit exactement la règle, il instruisoit les novices, prêchoit les religieux, dirigeoit beaucoup de personnes au dedans et au dehors du monastère. Une disette qui survint, en 1766, dans la Romagne, et qui fut suivie d'une épidémie, ouvrit un vaste champ aux effusions de sa charité. Aussitôt il ouvrit aux pauvres les greniers du monastère, multiplia les aumônes; et, quand il eut épuisé sa

caisse, il n'hésita pas à emprunter pour faire venir des grains par mer. Tout le pays se ressentit de sa générosité, et la république de Saint-Marin lui témoigna sa reconnoissance en lui accordant d'être associé, lui et ses successeurs, à la noblesse de la république. Le temps de son gouvernement ayant fini en 1770, il fut, trois ans après, élu abbé du monastère de Saint-Grégoire *in monte Cœlio*, à Rome. Le cardinal Braschi étoit commandataire de ce monastère; il eut occasion de connoître Gioannetti, et, étant devenu pape, il le fit, le 31 janvier 1776, évêque d'Iméria et administrateur de Bologne. Le pieux abbé essaya vainement de se soustraire à ces honneurs; Pie VI ne goûta aucune excuse, et Gioannetti fut sacré le 4 février par le doyen du sacré Collége. Il partit peu après pour Bologne, et visita, en passant, les monastères qu'il avoit habités. Son entrée dans le diocèse concourut avec la célébration du jubilé: il ordonna des prières, assista à des processions, et appela des missionnaires pour instruire les peuples. Au mois de juin, il fit la visite du diocèse, et publia des Lettres pastorales pleines de sagesse. Le 23 juin 1777, Pie VI le fit cardinal et archevêque de Bologne; mais il ne déclara sa promotion au cardinalat que le 15 décembre suivant. Dans les deux années suivantes, la ville de Bologne fut affligée de divers fléaux; une sécheresse opiniâtre et des tremblemens de terre répandoient la misère et la terreur. Le cardinal ordonna des prières publiques et des processions, et on le voyoit, la nuit, aller prier aux pieds de quatre croix placées en divers quartiers de la ville. Nouveau Borromée, il intercédoit auprès de Dieu pour son peuple. En 1784, il publia dix-huit Instructions pastorales, qui offrent un cours raisonné en faveur de la religion. L'auteur y combat plusieurs objections de l'incrédulité, et signale les effets désastreux des ouvrages qu'elle enfantoit. Ces Pastorales, qui furent imprimées ensemble, sont suivies d'une appendice sur la suprématie du saint Siége contre Tamburini, Eybel et les autres novateurs de ce temps. Les 2, 3 et 4 septembre 1788, l'archevêque tint un synode diocésain, dont les actes furent depuis imprimés, et sont un monument du zèle et de la sagesse de l'illustre auteur. Ce synode, conçu dans un autre esprit que celui de Pistoie, fut remarquable non-seulement par les bonnes doctrines qui y furent soutenues et par les précieux réglemens qui y furent dressés, mais encore par un

caractère de modération, de concorde et d'attachement au saint Siége. Le Père Griffini, Barnabite, est celui qui eut le plus de part aux réglemens. Ce théologien étoit fort considéré du cardinal, qui prononça dans le synode plusieurs discours, où l'on trouve autant de gravité que de douceur. Le synode forme un volume in-4°. de 500 pages, imprimé à Bologne en 1788. La révolution française ayant poussé en Italie beaucoup d'ecclésiastiques proscrits par une ingrate patrie, Gioannetti les accueillit avec bonté, et excita ses diocésains à leur offrir des asiles. Sa Lettre pastorale, du 9 janvier 1797 au sénat de Bologne, fut un grand acte de courage dans un temps où l'Italie étoit envahie par les révolutionnaires; le cardinal y exposoit avec fermeté les lois de l'Eglise. Au milieu des orages qui suivirent, sa piété et le respect des peuples le protégèrent constamment. Le 29 mars 1798, il eut la consolation d'entretenir pendant quelques instans Pie VI, qu'on avoit enlevé de Rome. L'année suivante, les Autrichiens ayant pénétré en Italie, l'archevêque s'occupa de réparer les maux faits à la religion, rétablit plusieurs institutions détruites sous le gouvernement républicain, obtint des mesures sévères contre les mauvais livres, accueillit les prêtres qui avoient dévié de la voie droite et qui témoignoient leur repentir, et frappa les autres de peines salutaires. Il se rendit à Venise pour le conclave, et eut la consolation de contribuer à donner à l'Eglise un vertueux pape. Il retourna immédiatement après dans son diocèse, qui ne devoit pas jouir long-temps de sa présence : une courte maladie l'enleva à Bologne, le mercredi saint 8 avril 1800. Sa mort fut un sujet de deuil pour le clergé et le peuple. Ses obsèques furent célébrées, le 17 avril, par le cardinal Mattei, assisté de quatre évêques, et le Père Toselli, Barnabite, prononça son éloge funèbre. Le Père Zurla, Camaldule, aujourd'hui cardinal, traça le portrait du vénérable défunt dans une belle oraison latine prononcée dans une abbaye de l'ordre le 22 avril 1800. M. l'abbé Baraldi cite plusieurs passages de ce discours dans la notice qu'il a consacrée au cardinal Gioannetti, et qui orne les *Mémoires de religion* publiés par ce savant. C'est de cette notice que nous avons extrait celle-ci. Nous espérons que le savant Italien nous pardonnera les emprunts que nous lui faisons. Il excelle à rédiger des notices, où il met autant de critique

et de goût que d'intérêt et d'exactitude, et nous regrettons beaucoup d'être forcé de les abréger.

Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, par M. Gousset (1).

Les différentes livraisons de ces Conférences ont été annoncées dans ce journal; on peut consulter les nos 999, 1032, 1076 et 1114, où il est parlé des quatorze premiers volumes de cette nouvelle édition. Depuis, il nous est parvenu six autres volumes, savoir, les tomes XV, XVI, XVII, XXI, XXII et XXVI. Les trois premiers sont la continuation de la partie des sacremens, qui comprenoit déjà trois volumes des livraisons précédentes. Le tome XV renferme la suite des cas réservés, le tome XVI les censures et l'extrême-onction, et le tome XVII l'ordre. Ce qui regarde le mariage doit être dans les tomes suivans qui n'ont pas paru. Les tomes XXI et XXII sont consacrés au traité de la grâce, qui est tout dogmatique et qui est dirigé principalement contre les erreurs des derniers siècles; le tome XXVI, sur les synodes, traite de la nature, de l'origine, de la nécessité et de l'utilité des synodes, de leur convocation, de leurs rits, des statuts diocésains, de l'autorité des évêques dans le synode, de celle du second ordre dans ces assemblées; une dernière conférence examine quel étoit le droit des assemblées du clergé sur les matières spirituelles. Ce volume est de l'abbé de la Blandinière, dernier continuateur des conférences.

Le traité du mariage, qui est resté en arrière, est un des plus importans, et ce qui en a retardé la publication, c'est le travail qu'a dû faire M. l'abbé Gousset pour mettre cette partie en harmonie avec la nouvelle législation sur le mariage. On peut attendre de son zèle éclairé et de sa parfaite orthodoxie qu'il saura concilier tout ce qui est dû à l'Eglise avec ce qui appartient à l'autorité civile.

Voilà donc déjà vingt volumes de cette édition publiés; on dit que le reste est à peu près terminé et sur le point de paroître. Nous nous proposons de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage, quand il sera achevé.

---

(1) In-12, prix, 2 fr. le volume. A Paris, chez Gauthier frères; et au bureau de ce journal.

Éloge de Pie VI avec l'histoire religieuse de l'Europe, sous son pontificat, par M. C. Durozoir (1).

La longueur du pontificat de Pie VI, les attaques livrées sous lui à la religion et à l'Église, les tracasseries de souverains abusés, et ensuite les fureurs de la révolution, l'envahissement de Rome, la dispersion des cardinaux et des prélats, l'enlèvement du pontife lui-même, son courage et sa résignation dans ses malheurs, sa conduite toujours noble et digne du chef de l'Église, sa mort dans l'exil, tout appelle l'intérêt sur cette partie de l'histoire de l'Église dans le dernier siècle; tout nous invite, avant de rendre compte de l'ouvrage de M. Durozoir, à présenter ici, en raccourci, le tableau de la vie d'un des plus illustres successeurs de saint Pierre.

Jean-Ange Braschi, né à Césène le 27 décembre 1717, étoit neveu de Jean-Baptiste Braschi, archevêque de Nisibe et vice-gérent de Rome en 1726. Il vint à Rome où Bénoit XIV lui donna un canonicat de l'église Saint-Pierre, et par là le fit entrer dans la prélature, le nomma successivement camérier secret, protonotaire apostolique et consulteur de l'*Index*. Clément XIII lui conféra la charge d'auditeur du camerlingue, et en 1766 celle de trésorier de la chambre apostolique. Le trésorier est celui qui dirige les finances de l'Etat pontifical, et cette place donne droit au chapeau. Le prélat Braschi la remplit avec autant d'intégrité que de talens. « On le vit constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et méritant l'estime générale par la régularité de sa conduite. » (*Mémoires* de Bourgoing.) Clément XIV le déclara

(1) 1 vol. in-8°, prix, 7 fr. et 8 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Arthus Bertrand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

cardinal le 26 avril 1773, cependant il le continua dans ses fonctions de trésorier, et lui donna l'abbaye de Subiac en commende (1).

Clément XIV étant mort le 22 septembre 1774, le conclave s'ouvrit le 5 octobre suivant; il étoit composé de quarante-sept cardinaux. Le cardinal Braschi étoit l'un des moins âgés et le dernier de l'ordre des prêtres; il fut néanmoins élu le 15 février 1775, et prit le nom de Pie VI; il fut couronné le 22 du même mois, et la cérémonie de sa prise de possession eut lieu le 30 novembre. Son début annonça autant de sagesse que de bonté. Il se montra, dit Bourgoing, humain, accessible, laborieux, tempérant, et partageoit son temps entre la prière et les soins du gouvernement. Son encyclique aux évêques, du 25 décembre 1775, les exhortoit à seconder son zèle contre les progrès de l'incrédulité. Pie VI fit sortir du château Saint-Ange les Jésuites qui y étoient renfermés, et protégea secrètement les débris de cet ordre, traité en divers États avec tant de rigueur, et encore poursuivi, même après son extinction, par une puissance qui exerçoit alors une grande influence à Rome. L'administration temporelle du pontife fut dirigée par des vues droites et élevées; il fit travailler au desséchement des marais Pontins, ajouta une belle sacristie à l'église Saint-Pierre, et enrichit Rome de monumens précieux et d'institutions

(1) Ainsi tombe le roman imaginé par M. Guillon, dans sa Notice sur Pie VI, tome IV des *Martyrs de la foi*. La promotion de Braschi au cardinalat, loin d'être l'effet d'une intrigue ou d'une disgrâce, étoit le résultat naturel de ses services. La charge de trésorier est une des places cardinalistes, c'est-à-dire, qu'on ne quitte que pour avoir le chapeau. Ç'auroit été une disgrâce éclatante que de ne pas obtenir le chapeau; comment eût-il été possible que la promotion en fût aussi une? Mais ce qui achève de détruire cette supposition, c'est que Clément XIV continua le cardinal Braschi dans ses fonctions de trésorier, et le nomma abbé de Subiac. Cette Notice de M. Guillon, farcie de longues notes, de discussions étrangères au sujet, et des détails les plus minutieux sur divers points, omet cependant des faits importans. Elle a été suivie, en plusieurs endroits, avec trop de confiance, par la *Biographie* et par M. Durozoir.

utiles. Ce fut lui qui appela dans sa capitale nos Frères des écoles chrétiennes.

Les affaires générales de l'Eglise attirèrent bientôt l'attention de Pie VI ; il applaudit à la rétractation de M. de Hontheim, auteur du *Febronius*, et lui écrivit un bref de satisfaction. Il condamna, en 1779, le livre d'Isenbiehl sur la prophétie d'Isaïe (ch. VII, v. 14), et obtint aussi une rétractation de ce professeur (1). Tout à coup plusieurs cours lui suscitèrent comme à l'envi des contradictions et des chagrins. Joseph II eut à peine perdu sa mère, qu'il annonça des projets d'innovations sur les matières les plus étrangères à l'autorité civile. Il supprima des couvens, interdit les vœux, ordonna aux évêques d'accorder des dispenses, abolit les processions, retrancha des fêtes, et rendit une foule d'ordonnances toutes plus bizarres et plus hardies les unes que les autres. Léopold, frère de Joseph, suivoit à peu près les mêmes erremens en Toscane, et Ricci, évêque de Pistoie, travailloit à introduire le jansénisme en Italie. A Naples, Ferdinand, beau-frère de Joseph, trop docile aux conseils de Tanucci,

(1) Jean-Laurent Isenbiehl étoit un professeur allemand, qui prétendit que la prophétie d'Isaïe sur la naissance d'Emmanuel ne s'appliquoit point au Messie. La faculté de théologie de Mayence condamna son livre comme entaché de socinianisme. On trouve l'histoire de cette controverse dans la *nouvelle Bibliothèque ecclésiastique de Frisingue*, in-4°. Comme ce livre avoit des partisans en Allemagne, Pie VI le condamna par un bref du 20 septembre 1779. *Voyez* notre n° 46, et l'*Hermeneutica sacra* de M. Janssens, tome II, page 167. Le suffragant de Spire envoya l'ouvrage d'Isenbiehl à la faculté de théologie de Paris, en la priant de l'examiner. On nomma des docteurs pour faire cet examen, et, le 1er juillet 1778, M. Regnier, un d'eux, fit le rapport, et présenta la substance du livre. Il montra combien le système du professeur allemand étoit contraire à la tradition, et, le 15 juillet, la faculté porta son jugement sur le commentaire : elle déclara que la doctrine contenue dans les propositions extraites étoit contraire à la parole de Dieu, téméraire, pernicieuse, scandaleuse et erronée. Ce jugement est motivé sur l'Ecriture et la tradition ; il fut confirmé dans l'assemblée du *primâ mensis* d'août et livré à l'impression. Il cite onze propositions du commentateur et les discute brièvement.

fatiguoit aussi le pape par des prétentions et des tracasseries continuelles. Pie VI opposoit à ces hostilités le langage de la raison et de la douceur; il écrivit plusieurs fois à Joseph pour essayer de le ramener à des dispositions plus modérées. N'ayant pu y réussir, il prit une résolution inattendue, partit de Rome le 27 février 1782, et arriva le 22 mars à Vienne. Joseph lui fit rendre les honneurs dûs au chef de l'Eglise, mais n'en persista pas moins dans ses projets, et le pape n'obtint que quelques modifications qui furent même bientôt oubliées. Les édits se succédèrent; Joseph établissoit et supprimoit les évêchés, s'emparoit des biens des églises; il abolit les séminaires diocésains, et favorisoit des doctrines subversives de la paix comme de l'autorité de l'Eglise. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1783, il proposa nettement à l'ambassadeur d'Espagne de rompre avec la cour de Rome. A son instigation, quatre archevêques d'Allemagne signèrent à Ems, en 1786, un plan de réforme qui pouvoit provoquer un schisme. La même année, Ricci tenoit à Pistoie un synode où présida le même esprit. Le roi de Naples, à l'exemple de ses beaux-frères, rendoit des édits imprudens. Pie VI faisoit en vain des représentations sages et paternelles. Le 28 novembre 1786, il condamna, par le bref *Super soliditate*, un livre contre l'autorité pontificale, publié par le canoniste Eybel.

Cependant les innovations de l'empereur rencontroient une vive opposition dans les Pays-Bas; plus il s'opiniâtroit dans ses projets, plus les habitans réclamoient le maintien de leurs priviléges. On essaya de les mâter par des mesures violentes, et on finit par échauffer et irriter les esprits. Des émeutes eurent lieu, on refusa les subsides, et enfin la guerre commença. Joseph eut recours à Pie VI pour essayer de calmer l'effervescence, et le généreux pontife, oubliant ses ressentimens, écrivit, le 23 janvier 1790, aux évêques des Pays-Bas pour les exhorter à donner l'exemple de la soumission. Jo-

seph mourut au milieu de ces troubles, et sa mort rendit la paix à ses états comme à l'Eglise. Léopold, devenu empereur, rétracta les nouveaux édits; les Pays-Bas se soumirent; le congrès d'Ems devint suspect à ses auteurs; Ferdinand se réconcilia avec Pie VI; Ricci fut obligé de donner la démission de son siége. Ainsi s'évanouit tout à coup une ligue si bien combinée, et se dissipèrent ces orages si menaçans.

Mais ailleurs se formoit lentement une tempête plus effrayante encore. La révolution française préparoit à l'Eglise et au saint Siége une guerre implacable. En 1790, on rédigea une suite de décrets qui bouleversoient entièrement la discipline. Pie VI réclama contre ces atteintes; le 10 mars et le 13 avril 1791, il condamna formellement la nouvelle constitution du clergé, et, le 19 mars 1792, il donna un nouveau bref sur les affaires ecclésiastiques de France. Pour le punir, on le dépouilla d'Avignon et du comtat; on l'insulta dans des pamphlets, on brûla publiquement ses brefs avec un mannequin qui représentoit le pontife. On envoya des émissaires à Rome pour y fomenter une révolte, et un d'eux, Basseville, fut tué dans une émeute.

Pie VI accueillit avec bonté les prêtres français déportés en Italie, il pourvut généreusement à leurs besoins, et procura un asile à un grand nombre. La collection de ses brefs montre combien il étoit occupé à cette époque de la déplorable situation de l'église de France. Mais l'acte le plus important de son pontificat est la bulle *Auctorem fidei*, donnée le 28 août 1794 contre le synode de Pistoie; bulle remarquable par la sagesse, l'exactitude et la précision qui l'ont dictée.

Les progrès des armées françaises en Italie donnèrent bientôt un juste sujet d'alarme au pontife. Il chargea le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne, d'aller à Milan solliciter un armistice du général vainqueur. Cet armistice fut conclu à des conditions fort dures; le pape devoit perdre les deux légations de

Bologne et de Ferrare, payer 15 millions et livrer ses plus beaux tableaux et ses plus belles statues; mais le directoire français ne voulut point confirmer l'armistice, à moins que le pape ne rétractât ses brefs contre la constitution civile du clergé : c'étoit un prétexte, car assurément le directoire ne se soucioit guère de cette constitution. Le 9 septembre, Garreau et Salicetti, commissaires du directoire, qui se trouvoient à Florence, envoyèrent au prélat Caleppi un traité en 64 articles; on ne lui donnoit que six jours pour répondre, et on lui annonçoit que ces articles devoient être acceptés ou refusés dans leur entier. Par l'art. 4, le pape devoit révoquer ses brefs sur les affaires ecclésiastiques de France. M. Caleppi partit pour Rome et y porta cet *ultimatum*. On assembla le sacré Collége où les avis furent unanimes. Le pape, malgré les difficultés de sa situation, n'hésita point à répondre, le 14 septembre, que ni la conscience, ni la bonne foi ne permettoient d'accepter ces conditions. Tout le reste de cette année se passa dans des transes continuelles.

Le 1er février 1797, Buonaparte déclara la trève rompue et marcha contre l'État de l'Église. Le 17, un traité est conclu à Tolentino, par l'entremise du cardinal Mattei, archevêque de Ferrare; le pape fut condamné à payer 31 millions, à fournir 1600 chevaux, à faire une pension à la famille Basseville, à perdre les trois légations, et à recevoir garnison française dans Ancône. Pour comble de malheur, on lui envoya un ambassadeur, Joseph Buonaparte, chargé de fomenter à Rome des mécontentemens. Les factieux, sûrs d'un tel appui, montroient chaque jour plus d'audace. Des attroupemens, des clubs, des discours et des placards séditieux préparoient la chute de l'autorité pontificale. Dans un de ces mouvemens, un général français, Duphot, que d'autres écrivent Duffaux, est tué le 28 décembre 1797. On crie à la trahison; le directoire fait arrêter l'ambassadeur du pape à Paris, envoie au

corps-législatif un message sanglant contre la cour de Rome, et ordonne à ses troupes de marcher sur cette ville. Elles y entrèrent les premiers jours de février 1798. Le 15 de ce mois, le pape, assis sur son trône, recevoit, suivant l'usage, les complimens du sacré Collége pour l'anniversaire de son exaltation, lorsqu'on vint lui signifier que le peuple romain avoit repris sa souveraineté. La république fut en effet proclamée, en évoquant les ombres de Brutus et de Caton. On abolit le gouvernement pontifical; d'abord on avoit paru vouloir respecter l'autorité spirituelle du pape, mais ce fantôme d'égards dura peu.

On pilla les meubles du pontife, on le dépouilla de tout ce qu'il avoit de précieux; enfin, dans la nuit du 19 au 20 février, on le fit monter en voiture et on l'emmena hors de Rome. Son escorte le conduisit en Toscane, et il arriva le 25 à Sienne, où on le logea au couvent des Augustins; on le changea ensuite de résidence, et au mois de juin il fut conduit dans un couvent de Chartreux près Florence. Le grand-duc et sa famille vinrent l'y visiter, ainsi que le roi et la reine de Sardaigne, chassés eux-mêmes de leurs États. Quoique resserré dans sa retraite, le pape entretenoit encore de la Chartreuse une correspondance sur les affaires de l'Église, et on a plusieurs brefs datés de ce lieu. Le cardinal Lorenzana et les prélats Despuig et Musquiz furent envoyés par la cour d'Espagne pour lui tenir compagnie dans son exil.

L'irruption des Autrichiens en Italie servit de prétexte au directoire pour tourmenter encore la vieillesse du pontife. Le 27 mars 1798, on l'enleva de la Chartreuse et on le conduisit à Bologne, puis à Parme, où l'infant-duc vint le visiter. Là, on le sépara du cardinal Lorenzana, et on lui fit prendre la route de France, sans s'embarrasser des incommodités et de la fatigue du voyage dans un âge avancé. Le 14 juillet, il arriva à Valence; on songeoit encore à le conduire plus loin,

quand le progrès de ses infirmités força de renoncer à ce projet. Pie VI mourut, le 29 août au matin, dans les plus grands sentimens de piété, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise et avoit déclaré qu'il pardonnoit à ses ennemis. Ce fut le premier exemple qu'on eut, depuis plusieurs siècles, d'un pape mort dans l'exil. Il prouva, dit un illustre orateur, qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'avilir ce qui est saint, ni d'abaisser ce qui est grand; et, en dépit des mains qui ont confisqué sa tiare, il est mort ceint de la triple couronne de l'honneur, du courage et de la vertu.

Pie VI avoit régné 24 ans, 6 mois et 14 jours. Une figure imposante, beaucoup d'affabilité et de dignité, une vie régulière, une administration équitable, un zèle soutenu pour les intérêts de la religion; ces avantages et ces qualités furent couronnés chez lui par une rare fermeté dans les plus rudes épreuves. Ce pape créa 72 cardinaux en 25 promotions; les plus célèbres sont Antonelli, Gioannetti, Gerdil, Chiaramonti, Borgia, Lorenzana, de Frankemberg, etc. Les restes du pontife furent depuis transférés à Rome et y reçurent les honneurs accoutumés.

Dans un deuxième article, nous rendrons compte de l'ouvrage de M. Durozoir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Dans le mois d'août, on a logé et nourri, dans l'hospice de la Trinité des Pélerins, 4847 individus, dont 3736 hommes et 1111 femmes. Le 1er septembre, il est encore arrivé deux compagnies de pélerins, et le 3 deux nouvelles. Elles ont été reçues par la confrérie de la Trinité, et ont fait leurs stations et exercices. Depuis, il est encore arrivé cinq confréries de divers lieux.

— Le 6 septembre, on a fait la distribution des prix dans les écoles du séminaire Romain. M. le cardinal Zurla ouvrit

la séance par un discours latin d'une rare élégance. S. Em. rappela les soins du saint Père pour l'heureux succès des bonnes études, la nouvelle forme donnée au séminaire Romain. Pendant que le saint Père rappeloit les Jésuites dans le collége Romain, il donnoit au clergé séculier le grand local de Saint-Apollinaire et les revenus qui y sont attachés. M. le cardinal-vicaire a exhorté la jeunesse à profiter de ces bontés de S. S., et a distribué aux jeunes gens quarante-quatre médailles, comme prix de leurs travaux. Plusieurs prélats, ecclésiastiques et religieux assistoient à cette séance.

Paris. D'après une décision récente, le service anniversaire qui se célébroit le 16 octobre pour la Reine femme de Louis XVI sera renvoyé au 21 janvier, et sera réuni au service qui se célèbre ce jour-là pour ce prince.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris commencera, lundi prochain 5 octobre, au séminaire Saint-Nicolas. Elle sera présidée par M. l'archevêque.

— Le clergé du diocèse d'Angers a encore joui cette année du même avantage qu'il avoit eu plusieurs fois les années précédentes. Une retraite pastorale s'est ouverte le lundi 12 septembre, et s'est terminée le mardi 20. D'après l'invitation de M. l'évêque, un grand nombre d'ecclésiastiques s'y est rendu, et tous les exercices ont été suivis avec beaucoup de régularité. Le silence et le bon ordre ont constamment régné pendant la retraite. M. Boyer donnoit chaque jour deux sermons et une conférence. M. l'évêque a assisté à tous les exercices, et la piété du vertueux prélat étoit d'un grand exemple pour tout son clergé. Le mardi 20, à sept heures et demie du matin, tous les ecclésiastiques se sont rendus processionnellement du séminaire à la cathédrale; M. l'évêque a célébré la messe, et le prédicateur de la retraite a donné un dernier discours. Tous les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains du prélat, et ont aussi reçu de lui la communion. Après la messe, on est retourné au séminaire dans le même ordre que le matin, et M. l'évêque a témoigné à ses coopérateurs, par un discours plein de bonté, combien il avoit été touché de leur empressement et de leur régularité.

— Nous revenons avec plaisir sur des détails qui d'abord nous ont manqué, et que nous recevons actuellement sur le collége du Puy. Les élèves de cet établissement ont eu encore,

cette année, le bonheur d'une retraite. Elle s'ouvrit le 17 juin. M. le principal avoit appelé, pour en diriger les exercices, un jeune ecclésiastique du diocèse de Clermont, qui, aux talens les plus brillans, joint ce que la piété a de plus attrayant. De si heureuses qualités ne pouvoient pas manquer de prévenir favorablement ses jeunes auditeurs : aussi, quoique la retraite n'ait pas duré au-delà du 21, les fruits n'en ont pas été douteux, et les directeurs de l'établissement ont eu la consolation de remarquer que l'esprit de piété devenoit de plus en plus général et solide. Lundi 21, les nombreux élèves du collége sont sortis en procession, se dirigeant vers Notre-Dame en chantant des cantiques. Les parens, accourus sur leur passage, versoient des larmes d'attendrissement en voyant la tenue modeste et religieuse de leurs enfans. Lorsqu'ils sont arrivés à Notre-Dame, déjà une foule nombreuse la remplissoit. M. l'abbé Jammes, principal du collége, qui conduisoit la procession, a célébré la messe sur l'autel où reposoit autrefois l'image miraculeuse de la Vierge. Vers la fin de la messe, une députation des élèves du pensionnat et de l'externat, choisis dans chaque classe, d'après les suffrages de leurs condisciples, s'est approchée de l'autel, et a renouvelé la consécration du collége à la sainte Vierge. Le prédicateur de la retraite est alors monté en chaire, et a parlé de Marie avec une onction admirable. La procession s'est de nouveau développée, et les élèves sont rentrés au collége dans le même ordre, et en faisant retentir la ville de leurs chants pieux. Une congrégation de la sainte Vierge avoit été établie à la suite de la retraite de l'an passé; cette pieuse réunion est d'un grand avantage pour la maison, tant par les bons exemples des congréganistes que par leurs petits soins auprès de leurs condisciples. L'une de leurs pratiques, que la ville a remarquée avec édification, c'est le soin des pauvres mendians et la visite des hôpitaux, autant que leurs devoirs classiques le leur permettent. Deux fois la semaine, les pauvres de la ville viennent recevoir, à la porte du collége, les aumônes de la congrégation, et deux fois aussi une députation de congréganistes va, dans les hôpitaux, distribuer aux malades quelques secours.

— M. François-Égon de Furstemberg, évêque d'Hildesheim et administrateur de Paderborn, est mort dans un âge très-avancé. Ce prélat, né dans le diocèse de Cologne le

le 10 mai 1737, gouvernoit depuis 1789 les diocèses d'Hildesheim et de Paderborn; mais la principauté temporelle dont il jouissoit lui fut enlevée par la révolution. Celle d'Hildesheim a passé au roi de Hanovre, et celle de Paderborn à la Prusse. Ces diocèses ne seront plus aujourd'hui réunis sur une même tête. M. de Furstemberg avoit un suffragant à Hildesheim; c'étoit M. Charles-Frédéric Wendt de Wiedenbruke-Papenhausen, né en 1748, et évêque *in partibus* depuis 1784, sous le titre d'évêque de Basinople. Mais le saint Siége avoit, en cas de vacance du siége, envoyé des pouvoirs à M. Charles de Gruben, né à Bonn en 1764, évêque de Paros et suffragant d'Osnabruck; c'est ce prélat qui est chargé de nommer un vicaire apostolique pour Hildesheim, en attendant que ce siége soit rempli suivant les formes canoniques. On espère que les deux évêchés établis pour le Hanovre par la bulle du pape du 26 mars (*voyez* le n° 1035 du journal) seront enfin définitivement érigés. Ces deux diocèses comprendront tous les catholiques du Hanovre. Une patente royale, du 20 mai 1824, a autorisé la publication de la bulle, et récemment les paroisses catholiques qui autrefois dépendoient de Munster, et qui sont aujourd'hui au roi de Hanovre, ont été mises sous la juridiction de l'administrateur d'Osnabruck. Quant à Paderborn, le nouveau chapitre est maintenant formé, et doit incessamment élire un nouvel évêque, comme on l'a fait à Munster.

— Les prêtres espagnols réfugiés en Angleterre paient de leur mieux l'hospitalité qu'on leur donne, et s'efforcent d'y propager des germes de division. Nous avons parlé (n° 1147) d'une lettre publiée à Londres par Antoine Bernabeu contre M. l'archevêque de Valence. Le docteur Villanueva, autre membre des cortès, a fait paroître aussi une brochure pleine d'orgueil et de fiel; elle est intitulée : *le Vicariat apostolique d'Angleterre et d'Ecosse*, Londres, 1825, in-8° de 76 pages. Cette brochure, traduite de l'espagnol en anglais, tend à faire regarder l'établissement des vicaires apostoliques comme une entreprise des *curialistes* et une brèche à l'ancienne discipline. Mais ce n'est pas apparemment la cour de Rome qui est cause de la cessation de l'ordre hiérarchique en Angleterre et de la vacance des siéges. Il n'y avoit plus, depuis long-temps, d'évêques titulaires dans ce pays, quand on établit sous Jacques II les vicaires apos-

tholiques. Le saint Siége, qui a maintenu les évêques en titre en Irlande, n'auroit pas mieux demandé que de les maintenir en Angleterre, si les circonstances eussent été les mêmes. Mais M. Villanueva n'a songé qu'à déclamer contre les papes; il s'amuse à citer des assertions ridicules, que *le pape est un Dieu sur la terre*, qu'il *agit comme Dieu*, que *le pape et J.-C. font un seul consistoire*. Mais, de bonne foi, qui est-ce qui croit ces absurdités? On les attribue à Baldo, Abald, Gratien, Gelino; mais qui lit ces auteurs? M. Villanueva ne les connoît peut-être pas plus que nous, et leur fait dire ce à quoi ils n'ont pas songé. En tout cas, personne entre les catholiques, ne forme sa foi sur une telle théologie. C'est un triste métier que d'aller déterrer des auteurs ignorés, pour jeter du ridicule sur le chef de l'Eglise. Ce soin est digne d'un ami du trouble et du schisme. On voit que M. Villanueva a de la rancune, et qu'il veut punir Rome de n'avoir pas voulu le recevoir, il y a quelques années, comme envoyé du gouvernement constitutionnel d'Espagne; *voyez* le n° 896.

NOUVELLES POLITIQUES.

— S. M. vient d'accorder 600 fr. aux époux Derombis de la Longueville (Nord), vieillards octogénaires, qu'un incendie a complètement privés de tous moyens d'existence.

— Le 29 septembre, cinquième anniversaire de la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, il y a eu fête à la cour. Dans la salle de Diane, on avoit dressé une table de trente-six couverts. Le roi de Prusse, ses enfans et le duc de Cumberland ont dîné avec S. M. et la famille royale. Mgr le duc de Bordeaux a donné un dîner d'enfans sur l'esplanade du Trocadero. Le jeune prince a tenu ensuite une boutique de jouets, que S. A. R. a distribués à ceux qui avoient eu l'honneur de dîner à sa table. Le même jour, à Paris, la société royaliste des *Amis du Berceau* a célébré l'heureux anniversaire du 29 septembre. La gaité la plus franche a régné pendant tout le repas, à la fin duquel on a chanté des couplets analogues à la circonstance.

— On n'a pas oublié que, lors de son passage dans la Vendée en 1823, Mme la Dauphine accueillit avec beaucoup de plaisir le projet de bâtir une chapelle destinée à perpétuer le souvenir de son voyage, et donna même plusieurs mille francs pour contribuer à l'érection de ce monument sur le sommet de la montagne des

Alouettes. Le 18 septembre dernier, Mme de Curzay, honorée de la procuration de S. A. R., a posé la première pierre de cette chapelle, qui a reçu le nom de *Marie-Thérèse*. Toutes les autorités civiles et militaires, un grand nombre de Vendéens sous les armes, ont assisté à cette cérémonie. M. l'évêque de Luçon a officié pontificalement. Arrivé à l'emplacement de la chapelle, M. l'évêque a rappelé d'une manière touchante les efforts héroïques de la Vendée dans sa lutte contre les destructeurs de la religion et de la monarchie. Il a béni ensuite les fondations du monument, et y a placé une plaque de cuivre portant une inscription, des médailles et des monnoies à l'effigie du Roi. A la descente de la montagne, il donna la bénédiction. On a remarqué, à cette fête religieuse, Mme la comtesse de La Rochejacquelein et le frère des généraux qui ont immortalisé ce nom. Il est inutile de parler des cris de joie et d'allégresse de la population accourue à la montagne des Alouettes : en Vendée, il n'y a pas de fête où ne se fasse entendre le cri de *Vive le Roi!*

— Le malheur des Salinois a réveillé la charité jusque dans les pays étrangers. La Suisse surtout, cette ancienne alliée de la France, a montré que rien de ce qui nous touche ne lui est étranger : des souscriptions ont été ouvertes à Genève et à Berne, et ont produit des sommes très-considérables. Les petites villes ont voulu rivaliser avec les grandes, et celle de Morges, dans le canton de Berne, a envoyé au maire de Salins une somme de 676 fr., produit d'une collecte faite dans la ville et aux environs.

— Les sommes versées à Paris pour les Salinois, du 21 au 26 septembre inclusivement, s'élèvent à un total de 21,417 fr.

— La statue en bronze de Louis XIV est placée sur le char qui doit la conduire à Lyon. M. le comte de Rupin l'a visitée ces jours derniers, et a daigné dire à l'artiste qu'il la regardoit comme une des plus belles statues équestres de l'Europe. On assure qu'elle sera découverte lors de son passage à travers la capitale.

— Il a régné à Paris, cette année, une épidémie de petite vérole, attribuée à une population flottante d'environ cinquante mille individus, principalement maçons, qui arrivent à Paris sans avoir été vaccinés. Pour éviter, autant que possible, le retour de cette maladie, M. le ministre de l'intérieur doit écrire aux préfets de ne délivrer de passeports qu'aux ouvriers vaccinés. Du reste, le nombre des décès occasionnés par la petite vérole a été fort exagéré : dans les hôpitaux, il ne s'est élevé qu'à deux cent soixante.

— La rentrée des classes pour l'académie de Paris est fixée au 3 octobre.

— Une réunion d'ouvriers qui se rassembloient, à des époques déterminées, dans un cabaret de la rue de la Chanvrerie, à Paris, et prenoient le titre de *disciples d'Apollon*, vient d'être dissoute. Ces *disciples d'Apollon* avoient élu un président et deux secrétaires, que le tribunal de police correctionnelle a condamnés chacun à 25 fr. d'amende.

— On a découvert, le 15 juillet dernier, une comète qu'on observe

à Paris depuis cette époque, et dans tous les observatoires de l'Europe. En s'approchant du soleil, elle a acquis assez de grandeur et d'éclat pour être visible à l'œil nu, et quand la lune cessera de l'effacer par sa lumière, on pourra la reconnoître facilement dans le voisinage du taureau à l'orient, où elle se lève vers dix heures du soir.

— M. Gachet-Curillon, filateur établi depuis peu à Lille, a inventé une machine pour filer le lin. Sous le dernier gouvernement, on avoit promis un million à celui qui inventeroit une pareille mécanique. Il seroit bien à désirer que cette nouvelle branche d'industrie pût réussir, parce qu'elle tire sa matière première de notre propre sol.

— Jusqu'à présent on n'avoit pas découvert de machine plus propre à remonter les rivières que celles des bateaux à vapeur. Le journal de Marseille annonce qu'on vient d'en trouver une dont on a fait l'essai sur le Rhône, difficile à remonter à cause de sa rapidité. Sa force motrice pourra surmonter la violence des courans, et sa légèreté vaincra les difficultés opposées par les bas-fonds de certaines rivières.

— Des canaux immenses se creusent en ce moment dans plusieurs pays de l'Europe. Les travaux du grand canal de la Hollande, appelé *canal du Nord*, touchent à leur fin. Il parcourt un espace de 15 lieues depuis Amsterdam jusqu'à Neuwepied, et dans sa moindre largeur il a 120 pieds. Il y a six grandes écluses qu'un vaisseau de ligne peut franchir. Une frégate de 44 canons et tirant 16 pieds d'eau l'a parcouru la première, hâlée par seize chevaux.

— Le roi de Portugal vient de donner au neveu de M. le baron Hyde de Neuville le rang de grand du royaume, et le même titre que celui dont il honora M. Hyde de Neuville à la suite de l'événement du 30 avril 1824.

— Par un décret du 13 de ce mois, le roi d'Espagne a *institué une junte royale consultative du gouvernement*. Elle sera chargée d'examiner toutes les branches de l'administration, les ressources qu'elles offrent, les revenus de la couronne, et de rechercher les moyens propres à introduire la réforme et l'économie dans les impôts. Cette junte se composera de vingt-cinq membres au plus. Les personnages les plus marquans qui en font partie sont l'archevêque du Mexique, celui de Sarragosse, l'évêque de Palencia et le général des Cordeliers.

— Plusieurs villes de la Calabre ont éprouvé, le 10 de ce mois, un ouragan qui a causé les plus grands ravages, et par lequel la ville de Reggio a failli être détruite. La campagne a été inondée de toutes parts, et les eaux ont causé de grands dommages. On ne dit pas s'il a péri quelqu'un.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés, le 12 septembre, au château de Schlosslof, à deux lieues de Presbourg. Les magnats hongrois, formant une brillante cavalcade, vinrent au-devant des augustes personnages, et un evêque, également à cheval, portoit la croix royale apostolique à côté de leur voiture. Le 14, M. le commissaire du roi fit l'ouverture de la séance de la chambre

des députés par un discours en langue hongroise si conforme aux sentimens de l'assemblée, que trois fois il fut couvert d'applaudissemens. M. Alexandre de Jordanski, chanoine et député du chapitre de Gran, répondit, au nom de la chambre, par un discours très-éloquent, également en hongrois. La chambre des magnats et des députés de la noblesse a tenu une séance le même jour, sous la présidence de l'archiduc palatin, qui prononça un discours en latin. Une députation de la chambre des députés vint pendant ce temps-là à la chambre des magnats, où M. le chanoine de Jordanski porta la parole. M. l'évêque de Transilvanie lui répondit en latin. Après avoir nommé une députation qui a pour président M. l'archevêque de Kolocza, et qui doit aller porter aux souverains les sentimens de soumission de toute la nation hongroise, les deux chambres se rendirent à pied à l'église Saint-Sauveur, pour implorer les lumières du Saint-Esprit. M. le primat de Hongrie, revêtu de ses habits pontificaux, officia, accompagné d'un nombreux clergé. Au sortir de la cérémonie religieuse, les deux chambres tinrent une séance en commun. La chapelle impériale est arrivée à Presbourg, et tous les préparatifs dans l'église sont terminés.

Lettre adressée à M. Mollard-Lefebvre, à Lyon, par B. Van den Wyenbergh (1).

M. Mollard-Lefèvre n'est pas un fort théologien, et sa science ecclésiastique ne paroît pas bien profonde. Néanmoins sa lettre ayant été citée et vantée presque comme une autorité imposante, on a cru devoir y opposer quelque réfutation. C'est l'objet de trois lettres que lui adresse M. Van den Wyenbergh, et dans lesquelles il examine successivement les assertions du négociant de Lyon; il discute les passages allégués par celui-ci; il répond à ses reproches contre l'Eglise catholique et à ses objections contre notre croyance, et il montre que le déserteur de notre communion n'a ni compris l'Ecriture, ni suivi la tradition, ni consulté cette raison sage et éclairée qui se fait entendre dans le silence des passions. Un ou deux passages mettront le lecteur à même de juger de la manière dont l'auteur a traité son sujet :

« Vous avez vu dans l'Evangile qu'il étoit défendu aux ministres de la religion de rechercher la puissance temporelle, les richesses

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et au bureau de ce journal.

les honneurs, et que la charité, la douceur et l'humilité devoient être leur caractère *inhérent*. Mais en admettant que votre remarque soit juste à tous égards, je suis surpris que vous ayez pu vous résoudre à vous associer à une secte dont les ministres sont loin de dédaigner la puissance temporelle, de mépriser les richesses et de fuir les honneurs. Considérez l'Angleterre : le clergé n'y a-t-il pas une grande part à la puissance temporelle? n'y est-il pas en possession d'immenses richesses? n'y recherche-t-il pas les honneurs? Il me semble que le seul parallèle entre la situation du clergé d'Angleterre et celui de France, sous ces trois rapports, devroit mettre fin aux *criailleries* dont on est chaque jour étourdi à Paris et ailleurs. Jetez encore un coup d'œil sur la plupart des états du Nord, la Hollande, etc.; comparez les revenus du clergé dissident à ceux du clergé catholique, et dites-nous si celui-là n'est pas plus largement doté et rétribué que celui-ci. Or, si la vérité de ces observations générales est notoire, vous n'aviez donc pas de motif plausible pour déserter la religion catholique, puisque vous deviez retrouver dans celle à laquelle vous vous êtes agrégé ce qui vous faisoit ombrage là où vous étiez.

» Vous vous récriez contre les richesses du clergé! mais ces plaintes ne pourroient-elles pas paroître un peu ridicules, quand on réfléchit que les régénérateurs du 18me siècle l'ont dépouillé au point que l'Etat doit chaque année lui allouer un salaire, et quand on sait que beaucoup de ses membres seroient dans le besoin, si la bienfaisance des vrais fidèles n'étoit venue à leur secours?

» Vous vous récriez contre les richesses du clergé! mais si l'on jetoit un regard impartial sur le budget de l'Etat, l'esprit le plus prévenu ne devroit-il pas convenir, s'il vouloit être de bonne foi, que les sommes qui y sont allouées au clergé sont bien loin de mettre chacun de ses membres, selon son rang et la position où il se trouve, à même d'exercer la vertu de la charité, comme le bien de la religion le demanderoit? Et ne devroit-il pas avouer que le plus souvent ils ne peuvent consoler autrement les malheureux qu'en leur montrant le ciel? »

M. Van den Wyenbergh se proposoit de se livrer, dans une quatrième lettre, à des considérations générales qui auroient été propres à ébranler la conviction de M. Mollard; mais, ses trois premières lettres s'étant plus étendues qu'il n'eût voulu, il remet cette suite à un autre temps. Il y en a d'ailleurs assez dans ces trois lettres pour infirmer les argumens du négociant lyonnais, et pour lui faire regretter une démarche résolue, à ce qu'il paroît, dans un moment de dépit.

Essai sur les premiers fondemens des connoissances humaines, ou Examen raisonné du sentiment de M. de La Mennais, par L. J. H. (1).

« L'homme à qui nous adressons la parole dans cet écrit, dit l'auteur, est l'homme de Descartes, c'est-à-dire, l'homme qui ne connoît encore rien, ou qui, s'étant, pour ainsi dire, défait de toutes les opinions qu'il avoit reçues auparavant, commence tout de nouveau et par le fondement, examine avec attention pour s'assurer si la raison ne lui fera point trouver quelque vérité ferme et constante qui puisse servir de base à toutes les autres ; car ce doute méthodique ou cette ignorance systématique est l'état réel où se placent, lorsqu'il s'agit de religion, tous les incrédules, quels qu'ils soient. Or, pour essayer de les convaincre, il faut se placer dans la même situation qu'eux et remonter comme eux aux premiers principes ; autrement tous nos raisonnemens portant à faux, nous donnerions à nos adversaires lieu de croire que nous ne nous appuyons sur rien. Aussi voilà l'hypothèse où se placent tous les métaphysiciens, et même tous les philosophes sans exception. » Et à la fin de son avant-propos, l'auteur s'exprime ainsi : « Nous ignorons si toutes nos raisons paroîtront aussi claires aux autres qu'à nous-mêmes ; au reste, la plupart ne sont pas nouvelles, et M. de La Mennais les avoit données avant nous. Cependant nous en avons quelquefois changé l'ordre ; d'autres fois nous y avons changé quelques expressions ou ajouté quelques nouvelles preuves. Enfin, nous avons

(1) 1 vol. in-8°, prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port. A Lille, chez Lefort ; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

souvent mêlé les siennes avec les nôtres, ce qui nous a empêché de distinguer toujours ce qui est de lui d'avec ce qui est de nous. Ainsi notre travail diffère du sien pour la forme, quoiqu'il soit le même quant au fond. »

L'*Essai* de M. H. est divisé en huit chapitres dont voici les sommaires : 1° Dès qu'on ne veut rien croire qui ne soit démontré rigoureusement par la raison, on est conduit directement au pyrrhonisme; 2° la nature nous force à croire fermement, lors même que notre raison aperçoit encore la possibilité que ce qui lui paroît vrai soit faux; 3° il paroît certain que même en admettant l'infaillibilité de l'évidence, nous ne sommes pas encore individuellement sûrs de ne pas nous y méprendre; 4° le moyen le plus sûr que la nature nous donne pour nous garantir de l'erreur, c'est l'autorité du sentiment commun. Le chapitre V contient une explication générale de ce qu'il faut entendre par le sentiment commun. Le chapitre VI donne des règles particulières sur le témoignage des hommes, et offre l'application de ces règles à nos livres saints. Le chapitre VII expose les règles particulières sur les jugemens des hommes et les causes d'erreur dont il faut se défaire. Le chapitre VIII renferme la réponse à cinq objections principales, savoir, que le sentiment de M. de La Mennais est lui-même opposé au sentiment commun; que la vérification du sentiment commun est impossible, du moins pour la plupart; que le polythéisme a eu long-temps pour lui l'autorité du sentiment commun; que ce système conduit à un scepticisme universel, et enfin que celui qui est si persuadé de la foiblesse de la raison ne devroit pas avoir tant de confiance dans sa raison particulière.

Nous ne suivrons point l'auteur dans le développement de ces différentes considérations; il a joint à son ouvrage une Appendice contenant un précis de son sentiment sur les premiers fondemens de nos connoissances. Cette Appendice est ainsi terminée : « C'est

ainsi que nous avons cru que l'on devoit expliquer le système de M. de La Mennais sur le sentiment commun. Nous ne prétendons cependant pas avoir prévu toutes les difficultés, ni avoir donné des règles particulières pour tous les cas ; il est donc possible que, dans l'application, nos règles soient encore fautives en certaines occasions. En tout cas, en voici une qui ne sauroit sans doute jamais l'être; c'est que le système du sentiment commun doit être expliqué de manière que cette explication soit admise par le sentiment commun lui-même. En effet, si cette règle est bien observée, le sentiment commun sera nécessairement toujours conforme au sens commun; il faudra donc s'y soumettre, sous peine de ne pas avoir le sens commun. Ainsi, sans perdre un temps précieux à chercher des objections contre notre système, et à mettre ainsi la division parmi les défenseurs de la bonne cause, en attaquant un système qui est certainement vrai, du moins quant au fond, on devroit bien plutôt tâcher d'en donner une explication entièrement conforme au sens commun. Or voilà le travail que nous avons commencé; plaise à Dieu que des personnes plus capables que nous y mettent maintenant la dernière main! »

Nous nous bornerons à cette analyse de l'*Essai*; l'auteur est M. H., curé de R., dans le diocèse d'Arras. Il a cru son travail propre à ramener les esprits droits et à dissiper leurs préventions. Seulement l'ouvrage ayant été imprimé loin de ses yeux, il s'y trouve des fautes qui arrêteront peut-être quelquefois le lecteur. On dit aussi que l'auteur se propose de faire quelques corrections qui donneroient au style, en certains endroits, plus de liaison ou de clarté.

La controverse sur le livre de M. de La Mennais a encore donné lieu à d'autres écrits que nous avons reçus successivement, et dont on s'étonne que nous n'ayons point rendu compte. Nous indiquerons au moins succinctement ces écrits ; le premier dans l'ordre

des temps est intitulé : *Observations critiques sur le système de M. de La Mennais, ou Recherches philosophiques sur le fondement de la certitude, avec quelques réflexions préliminaires sur la nature et l'origine de nos idées*, par M. l'abbé Receveur, professeur de philosophie, Besançon, 1823, in-12. Les réflexions préliminaires ont 40 pages; les recherches philosophiques sont partagées en quatre chapitres dont voici le sujet : 1° L'homme peut-il avoir ici-bas quelque certitude? 2° Quels sont les motifs qui peuvent produire en nous la certitude? 3° Quel est le fondement de la certitude? 4° Enfin, des réflexions sur le système de M. de La Mennais. L'auteur se déclare entièrement contre ce système, et pour la philosophie que combat l'auteur de l'*Essai*. Ces *Observations* paroissent antérieures aux deux derniers volumes de M. de La Mennais.

Antidote contre les erreurs et la réputation de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion, tel est le titre d'un ouvrage publié par M. l'abbé Baston, 1823, in-8°. La forme de ce livre est très-bizarre; c'est un dialogue entre l'*Essai* et la critique. Celle-ci apostrophe l'ouvrage et lui dit : *O ouvrage*... Le style n'est pas moins singulier que ce cadre. L'*Antidote*, dit M. Baston lui-même, dans son *avant-propos*, *se compose d'une suite de conférences, cordon sanitaire, propre, je le pense du moins, à circonscrire les émanations morbifiques de l'Essai et à en empêcher la communication, tandis que chacun de ces entretiens est un électuaire contre le mal existant*. Qui croiroit que c'est là le début d'un livre de discussion sur une question de philosophie? L'auteur se flatte de suivre pas à pas l'*Essai*, il rapporte un grand nombre de passages; mais il est remarquable que l'ouvrage, pour parler comme M. Baston, ne répond jamais à la critique qui se trouve ainsi avoir toujours raison.

M. l'abbé Flottes, professeur de philosophie à Montpellier, a publié une brochure sous ce titre : *M. l'abbé*

de La Mennais réfuté par les autorités mêmes qu'il invoque, ou Observations critiques sur la défense de cet illustre écrivain, Montpellier, 1824, in-8° (1). M. l'abbé Flottes prétend prouver que les citations données par M. de La Mennais dans sa *Défense* ne sont point exactes; les auteurs dont il examine les passages sont Bacon, Descartes, Pascal, Bossuet, Nicole, Malebranche, Leibnitz, etc. Un recueil périodique a récemment répondu à M. Flottes, qui a encore publié un autre écrit sur le même sujet.

De la Vérité, ou dernière Réponse à M. de La Mennais, tel est le titre d'une brochure qui a paru aussi en 1824, in-8°, et dont l'auteur est M. F. L. B. Il ne s'est désigné que par ces initiales, et paroît être un jeune homme. Je loue ses sentimens religieux, mais je remarque avec peine des idées particulières qui ne sont pas très-justes; ainsi, à la page 18, il dit qu'à l'exception de la cour, la France étoit dans la barbarie sous Louis XIV. Nous engageons l'auteur à étudier un peu l'histoire du 17e siècle; il se convaincra combien cette assertion est peu fondée.

Enfin, la dernière brochure dont nous ayons à parler est intitulée : *du Système philosophique de M. de La Mennais, et de quelques écrits publiés en faveur de ce système*, Lyon, 1825, in-8°. Je ne connois pas l'auteur de cet écrit où on s'efforce de faire voir que les défenseurs de M. de La Mennais ne l'ont pas bien compris et l'ont loué de confiance; j'avoue que cette assertion m'étonne d'autant plus, que le premier écrivain que l'anonyme redresse ici est M. de Bonald. Assurément c'est une singulière prétention que de supposer que M. de Bonald n'a pas bien saisi le système de M. de La Mennais.

Ce peu de détails que nous donnons sur une controverse vive et animée doit être joint à ce que nous en

(1) Prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Gauthier frères; et au bureau de ce journal.

avons déjà dit dans quelques numéros, et principalement dans le n° 1049.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La retraite ecclésiastique s'est ouverte lundi au séminaire Saint-Nicolas. M. l'archevêque la préside, et passe toute la journée au séminaire. Le samedi 8, il y aura une cérémonie pour la clôture à Notre-Dame. M. l'archevêque célébrera la messe, à laquelle tous les prêtres communieront, et M. l'abbé Boyer fera le discours. C'est cet ecclésiastique qui est chargé des instructions de la retraite.

— M. Bonnel, nommé par le Roi à l'évêché de Viviers, est arrivé à Paris, et fait en ce moment ses informations devant M. le nonce. Elles seront envoyées incessamment à Rome.

— Les missionnaires qui desservent l'église de Sainte-Geneviève avec tant de zèle et d'assiduité n'avoient point de maison à portée de l'église et étoient obligés de venir d'assez loin, ce qui étoit fort incommode, surtout en hiver et par les mauvais temps. On leur avoit procuré d'abord un logement dans le séminaire des Irlandais; mais, ce séminaire ayant reçu cette année un plus grand nombre de sujets, les missionnaires n'ont pu y trouver place et ont été forcés de se retirer dans leur maison principale, rue d'Enfer. Il étoit impossible qu'ils pussent de là venir plusieurs fois le jour à Sainte-Geneviève. Aussi M. le supérieur avoit-il loué une petite maison, rue des Postes, pour ceux des missionnaires qui étoient principalement attachés à Sainte-Geneviève. Cette maison ne remplissoit encore que très-imparfaitement le but qu'on s'étoit proposé. On assure qu'une maison plus commode et plus voisine de l'église vient d'être achetée pour eux; elle est située sur la place de l'Estrapade et le jardin donne sur la place de Sainte-Geneviève. Les bienfaits de S. M. ne pouvoient tomber plus à propos que sur une association si laborieuse et si utile. Les instructions qui se font tous les soirs à Sainte-Geneviève sont surtout précieuses pour le peuple; elles font connoître la religion dans les classes qui ent ont à peine quelque idée. Des exercices variés, le

chant des cantiques, des exhortations familières sur le dogme et sur la morale, attirent la multitude et captivent son attention. On est étonné de voir à ces instructions du soir beaucoup d'hommes, des ouvriers, des jeunes gens, des militaires : quelques-uns peut-être viennent par curiosité; mais, parmi ceux-là même, il en est qui conçoivent une autre idée de la religion, qui reviennent de leurs préventions et qui cèdent enfin à la voix intérieure qui les rappelle. Il étoit digne de la piété du Roi de favoriser les prêtres zélés qui président à ces exercices, et qui travaillent avec une si admirable persévérance à instruire le peuple et à lui inculquer l'amour de la religion et de la vertu.

— Le *Constitutionnel* continue à poursuivre les Jésuites avec un zèle qu'on pourroit qualifier autrement; il contenoit, le mercredi 28 du mois dernier, un article foudroyant contre eux, à l'occasion de la brochure de M. Henri de Bonald. Nous avons remarqué entr'autres, dans cet article, un passage assez curieux, le voici : « Aujourd'hui, à l'exception de quelques vieillards, il n'existe plus personne qui ait été élevé par les Jésuites, et cependant la génération actuelle est plus religieuse; on ne voit pas paroître de ces productions immorales qui ont signalé le règne de Louis XV, le respect extérieur est mieux gardé par tous; donc l'absence des Jésuites n'a nui ni aux croyances religieuses ni au respect dû à la religion. » Nous croyons que les lecteurs ne seront pas moins surpris que nous de ces assertions, et nous voudrions bien savoir sur quel fondement on juge que *la génération actuelle est plus religieuse*. Comment la génération élevée pendant la révolution seroit-elle plus religieuse, quand la plupart des établissemens publics, à cette époque, étoient dirigés dans le sens de l'impiété dominante? On ne faisoit aucun acte de religion dans les écoles centrales, et les maîtres ne parloient alors de la religion que pour s'en moquer. Or cette génération élevée pendant la révolution forme la majeure partie de la génération actuelle. Mais, dit-on, *on ne voit pas paroître de ces productions immorales qui ont signalé le règne de Louis XV*; ceci a bien l'air d'une dérision, dans un temps où on réimprime ces mêmes *productions immorales*, et où le *Constitutionnel* lui-même les recommande. On nous a donné de nouvelles éditions d'Helvétius, de Diderot, d'Holbach, de Raynal, de Saint-Lambert, le

journaliste les annonce avec éloge dans l'occasion. Il loue également d'autres ouvrages conçus dans le même esprit, les romans, les vers, les pamphlets de MM. tels et tels, et quand ces publications se succèdent rapidement, quand les éditions de Voltaire et de Rousseau se multiplient sous nos yeux, quand, par un calcul exact, les livres de ce genre, imprimés depuis moins de dix ans, se montent à environ trois millions de volumes, on vient nous dire froidement qu'il ne paroît plus de *productions immorales*, ne sommes-nous pas fondés à croire qu'on n'en croit rien et qu'on veut se moquer de nous? *Le respect extérieur est mieux gardé par tous*; effectivement nous nous en sommes aperçus quand on venoit hurler dans les églises, insulter et battre les missionnaires, et troubler les cérémonies les plus saintes. Le *respect extérieur étoit-il gardé* par les jeunes adeptes qui assiégoient l'église des Petits-Pères en 1822, et par ceux qui alloient faire tapage à Paris et ailleurs pendant les missions, qui obligeoient les missionnaires de quitter une ville, qui jetoient au milieu des fidèles des odeurs fétides, qui effrayoient les femmes par des détonations, etc.? Le journaliste a la mémoire bien courte, s'il a oublié tout cela, ou il n'est pas difficile sur l'article du respect dû à la religion, s'il juge que ce respect n'est point blessé par les insultes dont nous parlons. Est-ce que par hasard ces faits, qui se sont passés il y a trois ou quatre ans, n'appartiennent plus à la *génération actuelle*, ou que nous nous sommes tellement amendés, qu'il n'y a plus à craindre le retour de ces scènes? Effectivement les journalistes et les écrivains montrent tant de *respect extérieur* pour la religion, qu'il est impossible que leurs lecteurs n'en soient pas également pénétrés.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a adressé au clergé et aux fidèles une Lettre pastorale sur l'association de la propagation de la foi. S. Em. les invite à favoriser une œuvre si utile aux yeux de la religion; les deux pratiques principales sont la prière et l'aumône; celle-ci est si modique, qu'elle ne doit effrayer personne, et la prière est accompagnée d'indulgences qui doivent augmenter le zèle des fidèles à concourir à cette œuvre.

— La cérémonie dont nous avons dit deux mots dans le dernier numéro, et qui s'est passée dans la paroisse des Herbiers, étoit aussi religieuse que touchante. Ce lieu, plein

de souvenirs, est devenu plus intéressant encore, depuis que Mme la Dauphine, visitant la Vendée en 1823, s'arrêta le 18 septembre sur la montagne des Alouettes, et y passa en revue ce qui reste de Vendéens. On arrêta l'érection d'une chapelle sur ce plateau d'où l'on découvre toute la Vendée militaire. Le 18 septembre dernier, jour anniversaire de cette visite, a été choisi pour la fondation du monument. Mme de Curzai, femme du préfet, avoit reçu la procuration de S. A. R. pour poser la première pierre. Dès le matin, se trouvoient réunis aux Herbiers M. l'évêque, M. le préfet, M. le lieutenant-général Sapinaud, M. Duperat et beaucoup d'autres noms chers à la Vendée. A deux heures le cortége se rassembla à l'église, d'où l'on partit processionnellement pour se rendre au haut de la montagne. Le prélat y prononça un discours où il retraça les hauts faits et le généreux esprit des Vendéens. Ses paroles, pleines d'ame et de sentiment, retentissoient aisément dans des cœurs animés du même dévoûment. Le prélat bénit la fondation où on déposa une inscription et des médailles. Quand la pierre fut scellée, un feu de joie fut allumée au bruit de l'artillerie et aux acclamations d'une foule nombreuse. Le cortége retourna ensuite à l'église des Herbiers où le prélat donna la bénédiction. La chapelle sera sous l'invocation de sainte Marie et de sainte Thérèse, et c'est par erreur que le journal du département a dit qu'elle étoit sous l'invocation de Marie-Thérèse.

— Les catholiques de Hollande et des Pays-Bas sont plongés, en ce moment, dans la consternation; tous les petits séminaires épiscopaux ont été fermés dans toute l'étendue du royaume, et des mesures sévères ont été prises pour empêcher l'ouverture annuelle de ces établissemens au sortir des vacances. En vain le clergé a réclamé; le prince archevêque de Malines, l'évêque de Namur, les grands-vicaires de Gand, de Tournai et de Liége, le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, celui de Breda, le supérieur des missions de Hollande, les sept archiprêtres des provinces du nord, tous ont adressé au roi des représentations respectueuses, mais fortes; on n'y a fait que des réponses courtes et insignifiantes. Leurs objections, a-t-on dit, avoient été pesées avant de prendre les arrêtés; du reste on n'a pas pris la peine de dissiper les alarmes des évêques, et on n'a pas répondu à un seul de leurs

argumens. On a poussé la dérision jusqu'à dire, dans une lettre ministérielle, que la mesure avoit été prise *dans le plus grand bien de la religion catholique*. Mais qui donc doit être juge de ce qui convient le mieux aux intérêts de l'Eglise catholique? Est-ce un gouvernement protestant ou les évêques? est-ce M. G. ou les chefs du clergé? N'est-ce pas une plaisanterie cruelle que de prétendre que ce qui mécontente tous les catholiques est pour le plus grand bien des catholiques? Partout, en Hollande comme dans les Pays-Bas, le clergé s'étoit plu à former des petits séminaires; des ecclésiastiques pleins de zèle avoient acheté, bâti et meublé des maisons où ils élevoient des jeunes gens pour le sacerdoce. On renverse en un moment toutes ces écoles, espérance de la religion; on imite ce qu'avoit fait Buonaparte en 1811, dans un accès de colère; cela ne lui avoit pourtant pas réussi merveilleusement. Joseph II ne s'étoit pas non plus très-bien trouvé d'avoir voulu s'emparer de l'éducation du clergé. Quelle fausse politique de renouveler ainsi et dans les mêmes lieux les imprudences qui avoient coûté si cher à ce prince! Cette politique, on le sait, n'est point l'ouvrage du roi des Pays-Bas; ce prince, bon et ami de la paix, auroit craint, sans de perfides conseils, de s'aliéner le cœur de ses nouveaux sujets, et de hasarder ce que l'héritier de la maison d'Autriche n'a pu faire après une longue possession. Ce coup part d'une autre main, on y reconnoît aisément l'ouvrage d'un homme élevé à l'école de Joseph, imbu de ses projets, épris de ses réformes. On y voit clairement ce système moderne qui veut asservir l'Eglise et changer tout l'enseignement. C'est le système de Febronius, de le Plat et des autres canonistes du dernier siècle. Qu'importe aux auteurs de ces innovations qu'elles divisent les esprits, qu'elles troublent les Etats comme sous Joseph, qu'elles ébranlent même les trônes? M. G. dira toujours que c'est la faute des catholiques si son plan tourne mal; il se plaindra de l'ignorance et de la superstition qui ont contrarié ses vues libérales; peut-être même criera-t-il à l'intolérance, dans le moment où il tourmente de gaîté de cœur tout le clergé catholique. Il semble qu'un gouvernement protestant, qui compte les quatre cinquièmes de catholiques parmi ses sujets, devroit avoir quelques égards pour une population si nombreuse; il semble qu'on devroit leur

faire oublier la différence de religion par des procédés pleins de douceur; point, on se plaît au contraire à les affliger par des changemens brusques, et à les inquiéter pour l'avenir, par une suite de mesures violentes et oppressives. Loin de consulter les évêques, comme on l'a fait en France pour la Sorbonne; loin de consulter les évêques sur une mesure qui intéresse essentiellement la religion, on s'est défié d'eux; on a gardé avec eux un silence profond. M. l'archevêque de Malines n'a pas eu plus de connoissance du projet que les autres chefs des diocèses, et c'est par le journal que le prélat a appris l'érection du collége philosophique et sa nomination à la place de curateur de cet établissement. Pourquoi cette défiance, si on cherchoit le bien de la religion? Nous ne prolongerons pas plus loin nos réflexions, mais nous ne pouvons qu'être touchés vivement du sort d'une église battue par tant d'orages. Successivement en butte aux réformes destructives de Joseph, à la persécution ouverte du directoire, aux boutades et aux violences de Buonaparte, les catholiques des Pays-Bas sont-ils destinés à de nouvelles épreuves?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi vient de donner une somme de 1500 fr. pour secourir les habitans de Bussang (Vosges), qu'un incendie a réduits à la misère. M. le ministre des affaires ecclésiastiques leur avoit accordé une pareille somme pour reconstruire leur église.

— S. A. R. Mme la Dauphine, informée que la grêle avoit ravagé la commune de Pechbonnieu (Haute-Garonne), a envoyé 300 fr. pour alléger le malheur des habitans.

— La statue de Louis XIV, placée sur un charriot traîné par vingt-deux chevaux, est partie le dimanche 2 octobre pour Lyon. Elle étoit ornée de feuillages et surmontée de drapeaux blancs. Des détachemens de gendarmerie l'ont escortée jusqu'à la barrière du Trône.

— M. le ministre de l'intérieur a fait remettre, par les mains de M. de Blair, sous-préfet de Wissembourg (Bas-Rhin), une médaille au sieur Louis Streussel de Seltz, qui, en 1824, sauva la vie à dix-huit personnes sur le point de se noyer.

— Le conseil d'administration de la caisse hypothécaire établie à Paris a fait offrir à M. le maire de Salins un crédit de 3 millions, exclusivement destinés à rebâtir les maisons incendiées. Si cette offre

est agréée, le conseil d'administration promet d'accorder toutes les facilités possibles.

— Les commissaires d'Haïti feront connoître au public les obligations des souscripteurs de l'emprunt qu'ils viennent contracter, et les moyens de remboursement que leur gouvernement se propose d'affecter à l'extinction de cet emprunt. M. Ternaux est adjoint par le président Boyer aux commissaires pour négocier cet emprunt. Le bruit court, dit un journal, que 40 millions de francs en espèces et un grand nombre de billets sont arrivés d'Haïti en grande partie comme paiemens de l'indemnité stipulée envers la France.

— La société vient de perdre plusieurs dames dont la mort prématurée excite des regrets universels. Mlle d'Aveze, épouse de M. Victor de Bonald, second fils de M. le vicomte de Bonald, pair de France, a été enlevée par une maladie douloureuse, le 24 août dernier : elle laisse cinq enfans en bas âge. Mmes Delavau, belle-sœur de M. le préfet de police, et O'Mahoni, femme de l'écrivain, sont aussi mortes il y a peu de jours. Toutes ont vu la mort avec résignation, dans un âge où l'on n'y pense guère. Leurs vertus les faisoient aimer de tous ceux qui les connoissoient : leur mort a été, comme leur vie, pieuse et chrétienne. La religion les a soutenues jusqu'à leurs derniers momens.

— M. le ministre de la guerre est arrivé au Mans le 28 septembre, et, au moment où il descendoit de voiture, un affreux accident a privé le département de la Sarthe de son préfet, et un fils unique de vingt ans d'un père, qui lui étoit devenu plus nécessaire encore depuis la perte récente de sa mère. M. d'Arbelles se rendoit à la caserne pour y recevoir S. Exc. le ministre de la guerre, lorsqu'un cheval fougueux s'effraie dans la foule, renverse son cavalier, et vient jeter à terre avec violence M. d'Arbelles, privé de l'usage de ses sens. Les soins les plus empressés lui sont prodigués, déjà on conçoit des espérances; mais au bout de trois heures elles s'étoient entièrement évanouies, M. d'Arbelles étoit mort. Pendant le court espace de temps où il a repris connoissance, un prêtre, qui étoit accouru, lui a fait entendre la voix de la religion dont il suivoit fidèlement les pratiques. M. André d'Arbelles avoit émigré en 1792, et servit comme simple cavalier dans l'armée des princes, sous le nom de Montluel. En 1815, il refusa de prêter serment à Buonaparte. Avant d'être préfet au Mans, il avoit exercé cette fonction dans le département de la Mayenne, et il s'étoit fait aimer de tous ses administrés par son caractère et ses qualités personnelles.

— Les quatre individus que la cour d'assises de Rouen a condamnés à la suite des troubles du Houlme, et qui se sont pourvus en cassation, n'étoient pas les seuls accusés : quinze autres ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, qui les a condamnés à un emprisonnement de deux mois chacun, et solidairement aux dépens. Les ouvriers de Thiers, qui s'étoient aussi révoltés, ont été poursuivis par le ministère public en police correctionnelle, et leur condamnation a été proportionnée à leurs délits : le plus coupable a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à

cinq ans de surveillance, les autres à un mois, dix jours et six jours de prison. Un de ces individus est contumace.

— Un incendie vient de désoler la commune d'Harbouey, arrondissement de Lunéville (Meurthe). Treize maisons ont été consumées par les flammes, et il y en auroit eu davantage sans le courage et le dévoûment des habitans des villages voisins, qui, conduits et animés par leurs curés, se sont empressés de venir au secours des incendiés. On n'a à regretter la perte de personne.

— Dans un incendie qui a eu lieu au Châtelet, pendant le mois dernier, la femme d'un pêcheur a sauvé du milieu des flammes son père, âgé de 76 ans et paralytique. Il est inutile de faire des réflexions sur un pareil trait : tous les cœurs bien nés sauront l'apprécier.

— Vers le milieu du mois d'août de cette année, un navire, venant de Propriano à Bastia en Corse, se trouva près de cette dernière ville en danger de faire naufrage. M. Sapey, inspecteur des douanes de la Corse, l'aperçut le premier, et, rassemblant un certain nombre de marins, il les encouragea à monter avec lui sur une frêle barque, et à braver le danger pour sauver l'équipage du navire dont la perte étoit inévitable. Aidé de ces hommes intrépides, M. Sapey eut le bonheur d'arracher à la mort les marins qui montoient ce bâtiment qui lui-même n'a pas éprouvé de dommage.

— Le tribunal correctionnel de Marmande (Lot et Garonne) a condamné les nommés Jean James et François Laussu, le premier à 1600 fr., le second à 1000 fr. d'amende, pour s'être livrés habituellement à l'usure.

— Le 19 septembre, les Etats-généraux du royaume de Hongrie se sont rassemblés dans le palais occupé par l'empereur, et ont assisté à une messe du Saint-Esprit. Au sortir de la messe, les Etats, réunis dans la salle du trône, virent arriver successivement l'impératrice, l'archiduchesse Sophie, l'archiduchesse palatine, le prince royal de Hongrie et l'archiduc François. L'empereur arriva le dernier, et fut accueilli par des applaudissemens unanimes. Après avoir pris place sur le trône au milieu de sa famille, et entouré des grands dignitaires de Hongrie, il prononça en latin un discours rempli de sentimens de reconnoissance envers Dieu, qui fait jouir l'Europe de la paix, et d'amour envers ses sujets, qui ont contribué par leurs constans efforts à la procurer. La chambre des magnats et celle des députés, dans la séance qui suivit immédiatement, approuvèrent les propositions royales, et remirent la discussion à un autre jour.

— Le procès contre les *carbonari* qui avoient tenté d'exciter une sédition dans les Etats de l'Eglise est terminé. Parmi les prévenus, au nombre de quatre cents, quelques-uns ont été condamnés à la peine capitale, d'autres aux galères, le plus grand nombre à une détention temporaire.

— L'escadre américaine qui a paru sur les côtes de la Grèce, et qu'on croyoit destinée à secourir les Hellènes, n'est venue que pour débarquer à Smyrne un négociateur chargé de demander à la Porte la libre navigation de la mer Noire pour le pavillon américain.

— Le major Clapperton et le capitaine Denham, dans leur dernier voyage en Afrique, ont découvert une nation dont les mœurs et les usages attirèrent vivement leur attention. Les manières polies, l'élégance des habitations de ces Africains, ont exercé la perspicacité des voyageurs anglais, et on est porté à croire que ce sont des descendans des Numides. Plusieurs observations faites dans leur armure et leurs habitudes confirment ces conjectures. L'un des deux voyageurs est retourné dans cette contrée.

— L'empereur du Brésil a publié un décret qui enjoint à lord Cochrane de revenir sans délai à Rio-Janeiro. Ce décret est daté du 27 juin. Le noble lord a, dit-on, déclaré qu'il ne serviroit point dans la flotte du Brésil tant que les ministres actuels seront en charge.

— Sir Charles Stuart, chargé de régler les conditions auxquelles le roi de Portugal reconnoît l'indépendance du Brésil, est arrivé à Rio-Janeiro le 17 juillet, sans déployer aucun caractère public. Rien d'officiel n'a transpiré sur cette négociation; mais on croit qu'on est tombé d'accord sur les principaux points. Le roi de Portugal reconnoît l'indépendance du Brésil, et lui garantit une assemblée législative séparée; il prend le titre de roi de Portugal et d'empereur du Brésil. A la mort de son père, don Pèdre prendra ce titre. Lorsque les documens officiels sur ce traité seront rendus publics, nous les ferons connoître.

— Quelques conspirateurs, au nombre desquels figurent plusieurs anciens officiers de l'armée de Christophe, président d'Haïti, ont essayé de soulever le nord de l'île, à l'occasion de l'ordonnance qui accorde l'indépendance de Saint-Domingue, et dont les termes ne les avoient pas satisfaits. Les autorités ont pris bientôt les moyens de rétablir le bon ordre. Le président Boyer s'est rendu sur les lieux, et le 15 août, la tranquillité étoit entièrement rétablie, moyennant l'arrestation d'un certain nombre d'officiers supérieurs, qui vont être jugés par un conseil de guerre.

Nous trouvons, dans un recueil périodique, l'extrait d'un rapport fait aux deux chambres des Etats-Unis du Mexique, les 5 et 7 janvier de cette année, par le secrétaire d'Etat au département de la justice et des affaires ecclésiastiques, don Paul de La Llave. Ce rapport, imprimé à Mexico, 1825, 28 pages in-4°, est accompagné de tableaux sur l'état des diocèses, des missions et des couvens que comprend la nouvelle république. On compte dix diocèses, savoir, l'archevêché de Mexico et les évêchés de Guadalaxara, de Puebla, de Valladolid, de Durango, d'Oajaca, d'Yucatan, de Monterey, de Chiapa et de Sonora. Quatre de ces siéges sont vacans, savoir, Guadalaxara, Valladolid, Monterey et Chiapa.

Les chapitres de Mexico et de ses trois premiers suffragans se composent de 27 chanoines en tout; tous les autres en ont moins de 20. Le nombre des prêtres s'élève en tout à 2237; mais il y a trois diocèses qui ne sont pas compris dans ce relevé, Mexico, Valladolid et Durango, qui n'ont pas fourni le relevé de leurs prêtres. Le nombre total des paroisses est de 961; mais deux diocèses, Valladolid et Durango, sont omis dans le tableau. Quelques-uns de ces diocèses sont immenses, et le ministre pense qu'on pourra les diviser en cercles et nommer des vicaires-généraux pour chacune de ces circonscriptions. Il semble qu'il seroit plus sage d'augmenter le nombre des évêchés; mais au moins il faut croire que ce seront les évêques qui nommeront les grands-vicaires pour les cercles. Don Paul de La Llave regarde les dîmes comme un impôt odieux, et laisse entrevoir leur suppression. Outre les chapitres épiscopaux, il existe une collégiale à Mexico, sous le titre de Notre-Dame de Guadeloupe; elle a 17 prébendes. Il y a des séminaires dans les chefs-lieux des diocèses; le ministre propose de former des établissemens *plus humbles* pour le clergé des campagnes. On compte, dans le Mexique, cinq colléges de missions. Ces colléges ont 60 missions qui en dépendent, et 329 religieux qui les desservent. Le gouvernement, dit-on, veut bien laisser subsister les couvens, pour ne pas faire de réformes brusques, et dans l'espoir que les religieux se déclareront pour le parti de l'indépendance; mais il exige que ceux-ci s'occupent de l'instruction publique et de la civilisation des indigènes. En 1822, il existoit dans le Mexique 22 couvens de Dominicains, 71 de Franciscains, 22 d'Augustins, 15 de Carmes et 19 de religieux de la Merci. Ces couvens comprenoient en tout 1931 religieux. Il y avoit en outre 57 couvens de religieuses, dont quelques-uns ont jusqu'à 80 filles. Le ministre, à la fin de son rapport, annonce que le gouvernement a le projet de *rendre au clergé le droit d'élire des évêques*, et il espère que les démarches des autorités mexicaines donneront lieu à un concordat avec le Pape. Nous ne ferons aucune réflexion sur ce rapport et sur les projets qu'il annonce, et nous nous bornerons à souhaiter que la religion se trouve bien du nouvel état des choses, et que le gouvernement mexicain sache se garantir de la manie des innovations et des réformes. Un autre rapport a été présenté au congrès

mexicain par don Lucas Alaman, ministre de l'intérieur et de l'extérieur. On y voit qu'on s'est occupé de former des écoles primaires, on établit des colléges et des bibliothèques. On prétend que les missions de la Californie, de Xalisco, de Colahuila et de Texas, malgré de grandes pertes, ont reçu des améliorations importantes. Les cabinets de lecture ne se sont pas encore assez multipliés au gré du ministre, et les municipalités en ont jusqu'à présent fait les frais; mais on recommande aux divers Etats de les encourager et de les étendre. Pour les mines, les routes et les canaux, on a eu recours à des capitalistes étrangers. On attire des colons du dehors par des concessions de terrains; et dans la partie du nord surtout, qui avoisine les Etats-Unis, il s'est formé de nouveaux établissemens dont on espère beaucoup. Le commerce et l'industrie font, dit-on, des progrès; don Lucas Alaman en paroît très-content dans son rapport. Puisse cette agitation et ce mouvement des esprits tourner aussi au profit de la religion et de la morale!

Lettres sur l'origine de la Chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine, par M. Duchemin-Descépeaux (1).

Si le sujet de cet ouvrage est intéressant, la manière dont il est traité le rend plus intéressant encore. L'auteur a fait beaucoup de recherches; il a parcouru tous les lieux, il a interrogé un grand nombre de personnes; enfin, il raconte avec simplicité ce qu'il a appris. Nous osons croire que son livre donnera une autre idée de cette guerre si mal connue. Nous y reviendrons avec plaisir, et le plus tôt que nous pourrons. Le premier volume seul paroît.

L'ouvrage annoncé dans notre nº 1149, sous le titre d'*Essai sur les rapports entre le patriarche Joseph et notre Seigneur Jésus-Christ*, par M. Caron, in-4º, est du prix de 2 fr. 50 c., et se trouve à Abbeville, chez Boulanger, et à Paris, au bureau de ce journal.

---

(1) 1 vol. in-8º, prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand; et au bureau de ce journal.

Éloge de Pie VI avec l'histoire religieuse de l'Europe, sous son pontificat, par M. C. Durozoir (1).

(Second article. Suite du n° 1163.)

M. Durozoir, aujourd'hui professeur d'histoire à la faculté des lettres et au collége de Louis-le-Grand, est connu par le zèle et le dévoûment qu'il montra pour la restauration en 1814 et 1815; il étoit alors un des rédacteurs de la *Gazette de France*, et il publia, pendant les cent jours, un ouvrage intitulé : *le Dauphin, fils de Louis XV, ou Vie privée des Bourbons*, ouvrage inspiré par les plus honorables sentimens. Sur la fin de 1815, il devint rédacteur du *Journal général de France*, et y combattit les principes et les discours de la majorité de la chambre; on fut étonné de cette espèce de défection, et nous eûmes à relever quelquefois, dans l'*Ami de la Religion*, les assertions et les opinions de M. Durozoir. Cet écrivain obtint peu après une place à la direction de la librairie; aujourd'hui il a quitté la politique et occupe avec honneur une chaire d'histoire. Son *Eloge de Pie VI* paroît dicté par un attachement sincère à la religion; l'auteur y montre même une vivacité et une chaleur qui tiennent sans doute à un principe louable; il ne ménage point les ennemis du saint Siége, et il leur donne nettement des épithètes dont je crois qu'ils seront fort choqués. Il n'est point de ces gens qui sont pleins de tendresse pour les persécuteurs et de pitié pour les bourreaux, et qui sont toujours prêts à trouver quel-

(1) 1 vol. in-8°; prix, 7 fr. et 8 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Arthus Bertrand; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

que tort aux victimes. Tout son livre porte le caractère d'une indignation franche contre les oppresseurs de l'Eglise, et d'un respect profond pour la dignité et les vertus du pontife qu'il célèbre. Ces dispositions ne sont pas assez contagieuses pour que nous ayons à nous en plaindre.

La forme que M. C. Durozoir a cru devoir adopter seroit peut-être susceptible de quelques observations. J'avoue que, pour mon compte, j'eusse mieux aimé une histoire qu'un éloge. Le ton oratoire est difficile à soutenir dans un ouvrage de plus de 450 pages; un peu de monotonie est inséparable de ce style pompeux. Un récit historique inspire plus de confiance, la simplicité qui y règne prévient favorablement le lecteur. D'ailleurs la forme du récit est plus commode pour le développement des faits, au lieu que dans l'éloge on est obligé de supprimer ceux qui ne cadreroient pas bien avec la pompe du genre, et ainsi on fait moins bien connoître son héros. M. Durozoir paroît l'avoir senti lui-même, car, après avoir annoncé un *Eloge historique et religieux de Pie VII*, il s'est décidé à donner une *Histoire* de son pontificat. Nous regrettons qu'il n'ait pas de même modifié son plan pour Pie VI; son éloge renferme trop peu de faits, et l'auteur consacre trop de temps aux réflexions, aux transitions et à toutes les formes un peu traînantes du genre oratoire. Ainsi il raconte avec une excessive brièveté les différends de Pie VI avec Joseph, il ne parle point du congrès d'Ems, il ne cite point les actes les plus importans du pontife, entr'autres la bulle *Auctorem fidei*. Cette bulle doctrinale ne se trouve point dans la collection des brefs de Pie VI, dressée par M. l'abbé Guillon, et que M. Durozoir a consultée; mais une décision dogmatique de cette nature ne devoit pas être passée sous silence, et pouvoit fournir à l'auteur une nouvelle preuve de la sollicitude du pontife pour le bien spirituel de l'Eglise.

Il seroit trop sévère de relever minutieusement quelques inexactitudes qui sont peut-être des fautes d'impression. M. le nonce Garampi n'étoit point cardinal quand le pape se proposoit de loger chez lui à Vienne; il ne fut déclaré qu'en 1785. M. le cardinal de Bernis n'étoit point archevêque d'Albano, qui est un évêché suffragant de Rome; mais il étoit évêque d'Albano et archevêque d'Albi. Le bref sur la constitution civile du clergé n'est point du 10 mars 1790, époque où cette constitution n'étoit point encore rédigée, mais du 10 mars 1791.

En général, l'auteur paroît accorder trop de confiance à la notice insérée par M. Aimé Guillon dans ses *Martyrs de la foi;* cet écrivain, dit-il, *est d'autant plus croyable, qu'il fut le dépositaire des souvenirs de M. le cardinal Spina*. Il est *croyable* que S. Em. sera fort étonnée d'apprendre qu'elle a pris M. Guillon pour confident. Nous avons déjà dit notre sentiment sur cette notice qui court la poste sur des faits importans, et qui est pleine de discussions et de notes étrangères au sujet. M. Durozoir pouvoit suivre des guides plus sûrs, mais ce n'est pas à nous à les lui indiquer. Nous finissons en rendant hommage à la pureté de ses vues; elle nous autorise à croire qu'il accueillera avec bienveillance des observations qui nous sont dictées aussi par les intentions les plus droites.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Vers la mi-septembre le Pape a ressenti quelque atteinte de la maladie qu'il essuya il y a deux ans, et qui le réduisit alors à l'extrémité; mais cette fois la maladie a été beaucoup moins violente. Aujourd'hui le saint Père est mieux; il ne lui reste plus que de la foiblesse, ce qui ne l'a pas empêché d'assister, le 22 septembre, à une congrégation

tenue au Vatican. Cette circonstance mérite d'être remarquée, et est propre à dissiper les alarmes que pouvoient faire naître les nouvelles données, il y a trois jours, par quelques journaux sur l'état de S. S.

PARIS. Le dimanche 2 octobre, il y a eu, dans la chapelle des Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, rue Notre-Dame-des-Champs, une cérémonie également intéressante aux yeux de la religion et de l'humanité. M. l'abbé Desjardins, vicaire-général du diocèse, assisté de M. le curé de Saint-Sulpice, supérieur des Sœurs, a reçu, au nom de M. l'archevêque, fondateur de cette communauté, les vœux de dix novices, et a donné l'habit à plusieurs postulantes, dont le nombre et le zèle impriment à cette œuvre un nouveau caractère de stabilité. Après avoir rappelé aux religieuses l'excellence de leur vocation et remercié Dieu des grâces répandues sur l'établissement, l'orateur, attendri jusqu'aux larmes, improvisa une péroraison touchante, et fit passer son émotion dans l'ame de tout son auditoire. On voit avec plaisir les développemens que prend une telle œuvre, et tous les amis de l'humanité applaudiront à l'affermissement d'une institution formée dans l'intérêt spirituel et corporel de toutes les classes de la société. Nos lecteurs se rappellent que les Sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice sont établies pour aller garder les malades à domicile. On les appelle dans les familles et leurs soins et leurs services ont déjà été appréciés en beaucoup de circonstances.

— Une actrice fort connue, Mlle Fanny Bias, mourut au commencement du mois dernier sur la paroisse Saint-Roch ; ses obsèques eurent lieu le 7 septembre, dans l'église. Quelques-uns en ayant pris occasion d'accuser le clergé de versatilité et de contradiction, M. l'abbé Marduel, curé de Saint-Roch, a écrit à un journal que *la cérémonie à l'église n'auroit pas eu lieu, si avant sa mort, Mlle Fanny Bias n'avoit pleinement satisfait à ce que les lois de l'Eglise exigent en pareil cas*. Ce sont les propres expressions de la lettre du vénérable pasteur, en date du 3 octobre. Si nous recevons de plus amples détails sur un fait si consolant pour les amis de la religion, nous en ferons part à nos lecteurs.

— Il paroît à Paris un recueil périodique sous le titre de la *Revue protestante ;* ce recueil, dont on publie un cahier chaque mois, est rédigé par des pasteurs protestans, et le

rédacteur principal est M. Charles Coquerel. Ces messieurs traitent fort mal les catholiques qu'ils peignent comme des gens encroutés de préjugés, ennemis des lumières, ignorans, fanatiques, etc. Il faut se résigner à tout cela; mais ce qui nous semble plus étonnant, c'est le peu de bonne foi qui règne dans ce recueil. On y fait l'éloge de M. Félix Bodin, auteur du *Coup d'œil sur l'histoire de la civilisation;* si l'on se contentoit de nous dire que M. Félix Bodin est *l'un des jeunes écrivains les plus distingués de notre temps*, qu'il est *éclairé*, qu'il est *dévoué au vrai*, nous le concevrions encore, quoiqu'il y ait là quelque peu d'exagération; mais on nous donne M. F. Bodin pour un catholique et pour un catholique qui fait autorité, et voyez l'inconséquence, deux pages plus bas, on dit que M. Bodin *est sur la voie qui mène à devenir chrétien*, d'où il suit que M. Bodin, ce bon catholique, n'est pas encore chrétien. Ils sont aimables ces MM., avec l'idée qu'ils veulent donner de nous! quelle charité dans ce procédé! quelle franchise! quelle bonne foi! Ainsi on peut être catholique et n'être pas chrétien. Je ne remarque ici que ce que cette assertion a d'insultant dans sa généralité. Quant à M. F. Bodin, tandis qu'ici on assure qu'il est catholique, d'autres le comptent parmi les plus zélés propagateurs des idées libérales. Son *Résumé de l'histoire de France* est cité comme une philippique terrible contre les prêtres, les rois et les nobles, et les peuples y sont présentés comme victimes de l'intolérance de ces trois classes. Enfin, MM. de la *Revue* veulent que cet auteur soit catholique, et ils nous opposent son témoignage comme un argument *ad hominem*. Quel témoignage, en effet, que celui d'un homme qui dit que *l'unité de croyance est un système faux*, que *l'Evangile avoit pour but de renverser le sacerdoce*, que *le sacerdoce s'est prêté à rétablir l'idolâtrie*, etc. Quel catholicisme, et comment résister à une telle autorité? Au surplus, MM. de la *Revue* regardent, à ce qu'il paroît, notre religion comme près de s'éteindre, et ils s'écrient dans ce même article : *Combien peu y a-t-il de catholicisme dans les écrits des premiers hommes de notre temps! si on l'y remarque, c'est par son absence.* Comme l'auteur ne dit point quels sont ces premiers hommes, on ne sait de qui il a voulu parler. Quelques bonnes gens pourroient croire que ces premiers hommes sont M. de Boulogne, M. Frayssinous, M. de La Mennais, M. de Maistre,

M. de Bonald, etc.; point du tout; vous voyez bien que ces premiers hommes, ce sont M. Bodin, M. Thiessé, M. Cauchois-Lemaire, M. Scheffer, M. Dulaure, etc. Voilà ceux par lesquels il faut juger du catholicisme du siècle! voilà l'impartialité de la *Revue!* Enfin ce même recueil nous parle beaucoup de la liberté et surtout de la liberté d'examen dans la religion, et il en conclut que *la vérité est prochaine, si même elle n'est venue.* Quoi! nous ne sommes donc pas encore sûrs de connoître la *vérité*, et nous avons tout au plus l'espérance d'y parvenir! Quoi le christianisme existe depuis dix-huit siècles, et son divin auteur ne nous a pas encore éclairés des lumières de la *vérité!* Il falloit que nous arrivassions au 18[me] siècle pour que la *vérité* fût *prochaine!* voilà ce qu'enseignent des pasteurs et professeurs d'une église chrétienne! L'article où nous trouvons toutes ces belles choses est signé R., ce qui paroît indiquer M. Richard, professeur à Strasbourg. Dans l'article suivant qui paroît de M. Coquerel, on parle avec éloge des *Résumés historiques* et de la *Bibliothèque du XIX[e] siècle;* ces collections, dit-on, *ont toutes un grand succès.* Ce succès, s'il est vrai, devroit être un sujet de gémissemens pour un cœur chrétien; mais la liberté d'examen est ce qui touche le plus MM. de la *Revue*, attendu que c'est par elle que nous arriverons à la vérité. Jésus-Christ n'a pu nous la procurer, mais les lumières du siècle nous la feront infailliblement atteindre!

— La semaine dernière, il y a eu une retraite ecclésiastique dans le séminaire de Meaux pour le clergé du diocèse; M. l'évêque l'a ouverte le lundi 26 par un discours approprié à la circonstance. Le prélat n'a pas quitté le séminaire pendant tout le temps, assistant aux exercices et recevant ses prêtres dans les intervalles, et leur donnant, ou les consolations, ou les instructions et les avis dont ils avoient besoin. La retraite a été dirigée par M. Hilaire Aubert, missionnaire de France, qui, chaque jour, donnoit le sujet d'oraison du matin, expliquoit le Pontifical et prêchoit le soir. De plus, M. l'abbé Villecourt, chanoine et chef des missionnaires, faisoit aussi chaque jour une conférence. Les retraitans étoient au nombre de 90, ce qui étoit beaucoup pour un diocèse qui éprouve de si grands vides. Cette même raison a engagé M. l'évêque à terminer la retraite le samedi; la veille au soir, on fit le renouvellement des vœux à la cathédrale,

et le samedi la cérémonie de clôture. Avant de se séparer de ses prêtres, M. l'évêque leur a encore adressé une exhortation sur leurs devoirs et sur la manière de se conduire au milieu du monde. La bonté et la confiance qu'il leur a témoignées ne les ont pas moins touchés que la sagesse de ses conseils, et les exemples de zèle et de piété qu'il leur a donnés.

— Nous avons raconté, nos 932 et 939, tome XXXVI, la guérison de Mlle Athénaïs de Miramont, à Brioude; cette guérison étoit attestée par divers témoignages, et elle est confirmée par l'état actuel de la malade qui ne se ressent plus d'aucune infirmité, et qui est aujourd'hui dans le meilleur état de santé. Toutefois, un médecin du pays avoit voulu expliquer le fait d'une manière naturelle: *Cette guérison*, dit-il, *dépendoit de l'influence produite par une cérémonie religieuse sur une jeune personne d'une extrême piété et d'une mobilité de nerfs excessive*. Mais on ne voit pas trop comment une cérémonie religieuse, à laquelle Mlle de Miramont n'assistoit pas, pouvoit avoir eu tant d'influence sur sa guérison; car la malade ne put aller à la messe le 21 juin 1823, et cependant elle se trouva guérie. « De plus, comme le remarque un médecin célèbre de la capitale, dans une lettre que nous avons sous les yeux, en santé nous redoutons les affections morales trop vives, et elles sont encore plus à craindre en maladie. Comment l'état d'inquiétude et d'anxiété où se trouvoit Mlle de Miramont, pendant que sa famille étoit à la messe, auroit-il pu provoquer une guérison et une guérison subite? Car qu'avez-vous fait de la convalescence, mon cher confrère, dans votre récit? Vous l'avez oubliée; vous voulez donc absolument me condamner à croire au miracle. Prenez garde que la veille et le jour elle vomissoit du pus et du sang, et qu'elle a pu aussitôt digérer un potage; prenez garde que depuis elle mange, boit, dort, et que cet état se soutient; prenez garde enfin à l'absence totale de cette terrible convalescence qu'il faut absolument que vous me trouviez pour que j'adopte vos conclusions. » Cette lettre, datée du 20 juillet 1823, mérite d'autant plus d'attention, que le médecin qui écrivoit ainsi avoit été consulté sur la maladie de Mlle de Miramont, et qu'il en avoit suivi les progrès.

— Le *Journal de Bruxelles* a entrepris de faire l'apologie des derniers arrêtés du gouvernement des Pays-Bas; il ad-

mire la sagesse qui a dicté ces arrêtés, et a trouvé moyen de parler à ce sujet de Malagrida, de Châtel et de Ravaillac. Ces noms viennent assurément très à propos pour justifier le collége philosophique, et il n'y a pas moyen de résister à de pareils argumens. On ne sait peut-être pas quel est cet impartial rédacteur qui plaide la cause de M. G. avec tant de sagesse et de mesure; c'est M. Matthieu-Noel Rioust, ancien chanoine et prédicateur du roi, puis marié, qui fut traduit en 1817 devant le tribunal correctionnel de Paris pour une brochure intitulée *Carnot*, avec cette épigraphe *fruitur famâ sui*. Il y exaltoit ce régicide comme un homme vertueux. Ce prêtre marié plaida lui-même sa cause le 29 mars, et n'eut pas honte de rappeler les sermons qu'il avoit prêchés à la cour. Son plaidoyer lui attira des conclusions plus sévères de M. de Vatimesnil, et Rioust fut condamné à deux ans de prison et à 10,000 fr. d'amende; privé pendant dix ans des droits civils, il devoit, à l'expiration des dix ans, fournir un cautionnement de 10,000 fr. La cour royale confirma le jugement, et Rioust prit la fuite et se retira dans les Pays-Bas, où il a mis sa plume au service du parti libéral. Il saisit les occasions de se venger d'une ingrate patrie, qui s'est privée d'un si vertueux citoyen. Faut-il déclamer contre notre gouvernement, contre les prêtres, les missionnaires, les Jésuites? M. Rioust se met au travail, et de la même main qui a fait l'éloge de Carnot et des révolutionnaires, il flétrit les amis et les défenseurs de la religion. Voilà l'homme qu'on charge de plaider la cause du collége philosophique. Le plaidoyer d'un tel avocat ne donnera pas un grand lustre à cet établissement. Il faut s'attendre aussi que M. Rioust applaudira aux autres mesures qu'on vient de prendre dans le même pays; on vient de chasser les Frères des écoles chrétiennes du diocèse de Namur, et des mandats d'arrêt ont été lancés contre quelques ecclésiastiques, entre autres contre M. Muynck, vicaire à Gand. Cela commence bien.

— Le vicariat-général de l'archevêché de Cologne a adressé une circulaire aux curés du diocèse sur la rive gauche du Rhin, sur la célébration des fêtes supprimées par le concordat de 1801. On engage les curés à éviter tout ce qui peut donner à ces jours-là une solennité particulière, et il est dit qu'on travaille à la rédaction d'un nouveau réglement pour les fêtes, dont on doit soumettre l'approbation à

S. S. Il est probable que c'est le gouvernement prussien qui a provoqué l'envoi de la circulaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le *Moniteur* du 5 octobre contient un rapport présenté au Roi par le ministre de la marine, sur l'établissement des Invalides de la marine. Cet établissement comprend la caisse des prises, la caisse des gens de mer et la caisse des invalides. S. M., sur ce rapport, a rendu deux ordonnances, dont la première crée une commission supérieure de l'établissement des Invalides de la marine, et la seconde désigne les membres qui composent cette commission : ce sont MM. Lainé, président; Portal, vice-président; de Martignac, de Burgnes-Missiessy et Jurien.

— Par ordonnance en date du 28 septembre, M. de Rocheplate, receveur-général des Pyrénées-Orientales, est nommé aux mêmes fonctions dans le département de la Mayenne, et M. Pene, receveur particulier à Bordeaux, le remplace à Perpignan.

— M. le comte de Ruppin, après avoir visité la manufacture royale des Gobelins, a fait distribuer aux ouvriers une somme de 2000 francs.

— Dans sa visite au champ de bataille de Waterloo, le roi de Prusse, accompagné de la famille royale des Pays-Bas, se fit indiquer l'endroit où le prince d'Orange a été blessé, et lui conféra, à cet endroit même, le commandement d'un des plus beaux régimens prussiens qui portera le nom de son nouveau titulaire.

— Le jour de la fête de saint Charles, on posera solennellement la première pierre de la nouvelle barrière de Pantin. On fera aussi le même jour l'inauguration des quatre fontaines de la place royale.

— On assure que des soumissions ont été déposées par des sociétés de capitalistes, pour construire sur la Seine à Paris, deux nouveaux ponts, dont l'un seroit placé entre les boulevards de Bercy et de la Garre, et l'autre au confluent de la Marne et de la Seine. Ce dernier réuniroit à la rive gauche de la Seine les routes de Bourgogne et de Champagne qui aboutissent à Charenton.

— Un accident causé par la rivalité de deux voitures publiques est arrivé sur la route de Paris à Vincennes. Le cocher vaincu dans la lutte, voulant dépasser l'autre voiture, l'accrocha : un particulier assis sur le siége, craignant d'être renversé dans le fossé, s'élança à terre et se cassa la jambe. Un jugement de police correctionnelle, confirmé par la cour royale, a condamné les deux conducteurs à des peines d'emprisonnement et d'amende et à dix mille fr. de dommages-intérêts, en déclarant leurs maîtres civilement responsables.

— La ville de Saint-Martin, île de Rhé, a failli devenir la proie

des flammes d'un incendie causé par l'imprudence. L'arsenal seul de la citadelle, où le feu a éclaté, a été considérablement endommagé, et ce n'est qu'au zèle de la garnison et des habitans, à la tête desquels on voyoit M. le curé de la ville, suivi du vicaire, qu'on doit la conservation de la citadelle et des poudrières. Personne n'a péri.

— Des instructions de S. Exc. le ministre de l'intérieur défendent expressément aux autorités locales de laisser enlever, dans les fêtes ou autres circonstances, des ballons garnis d'artifice, ou portant un foyer quelconque d'artifice, d'esprit de vin, ou toute autre matière. Tout récemment un de ces ballons a causé un incendie dans les environs de Rennes.

— M. Ugarte, ambassadeur d'Espagne à Turin, vient d'être destitué. Il est remplacé par M. Bassecour, gentilhomme de la chambre de l'infant don François de Paule et neveu du général de ce nom.

— MM. les curés et autres ecclésiastiques du diocèse de Versailles qui ont assisté à la retraite qui s'est terminée le 4, ont donné 560 fr. pour les incendiés de Salins. A Yvetot, les employés des contributions indirectes ont donné 166 fr. Ces mêmes employés avoient déjà souscrit pour les monumens qu'on élève à saint Vincent de Paul et aux victimes de Quiberon.

— L'école de cavalerie de Saumur a terminé son organisation. On a pris, dans chaque régiment, quatre ou cinq hommes reconnus intelligens, et on en a formé deux escadrons de manœuvres. Ils s'instruiront et rentreront dans les régimens comme brigadiers et maréchaux-des-logis instructeurs. Les capitaines qui sont dans ce moment-ci à l'école rentreront dans les régimens après deux ans de séjour et prendront rang en tête de tous les capitaines.

— M. Bourguignon, conseiller à la cour royale de Paris, est mort le 4 octobre, d'une maladie qu'on prévoyoit depuis long-temps devoir être mortelle. Il n'avoit pas 40 ans et laisse un père et une jeune veuve inconsolables de sa perte.

— M. de Lacépède, pair de France et célèbre naturaliste, est mort à sa campagne d'Epinay, près Saint-Denis, le 6 octobre, à quatre heures du matin. M. de Lacépède n'avoit pas été vacciné; il est mort de la petite vérole à soixante-neuf ans.

— Dans la séance du 4 de ce mois, l'académie royale de médecine a décidé que le comité de vaccine seroit chargé de lui faire un rapport sur les faits relatifs aux éruptions de la petite vérole survenues en France sur des personnes vaccinées. Ces faits seront puisés dans les documens qu'on possède déjà, et dans ceux qui pourront être fournis par les membres de l'académie.

— Les obsèques de M. d'Arbelles, dont la mort a été si triste, ont eu lieu au Mans, le 30 septembre, à 11 heures et demie, dans l'église de la Couture dont le curé l'avoit assisté à la mort. Un nombreux clergé y assistoit; M. l'évêque a officié pontificalement : une foule immense, plongée dans la douleur et dans le plus profond recueillement, se pressoit autour du cercueil. M. d'Arbelles avoit fait placer la tombe de sa femme, morte le 25 décembre 1823, dans un lieu du cimetière

qu'il pouvoit voir de ses fenêtres, et avoit marqué sa place à côté d'elle.

— Un sacrilége horrible a été commis, dans la nuit du 29 au 30 septembre, au Pin-Balma. Des voleurs se sont introduits dans l'église de cette paroisse et ont enfoncé toutes les armoires. Les vases sacrés ont été enlevés ainsi que les nappes, et, pour comble d'horreur, les hosties consacrées ont été jetées au vent.

— Dans le courant du mois dernier, il y a eu une révolte parmi les condamnés aux travaux forcés à Toulon. La force armée, pour les faire rentrer dans le devoir, a été obligée d'en venir aux dernières extrémités. Plusieurs ont été blessés, quelques-uns ont été tués.

— Le premier conseil de guerre permanent de la quatorzième division militaire a condamné à la peine de mort, le 26 septembre, le nommé Onfroy (Victor), chasseur au 12ᵉ régiment d'infanterie légère, accusé et convaincu d'outrages envers le Roi et la famille royale, et de propos injurieux envers ses supérieurs. Le nommé Duchesne qui, en affectant des sentimens de religion, étoit parvenu à se faire admettre dans plusieurs maisons religieuses, pour éviter les poursuites dirigées contre lui comme déserteur, a été condamné, dans la même séance, à cinq années de fer.

— Les débats relatifs au procès intenté contre le sous-intendant militaire Lambert commenceront, à la fin de ce mois, devant le conseil supérieur de guerre établi à Toulouse, sous la présidence de M. le baron Reynaud, commandant le département.

— Le 24 août dernier, le tribunal correctionnel de Bâle a condamné, comme réfractaire, à quinze jours de prison et aux dépens un habitant de cette ville qui, après avoir demandé la dispense légale pour épouser la sœur de sa femme défunte, a fait célébrer son mariage dans le canton de Berne avant d'avoir obtenu cette dispense, et en dépit de l'avertissement qui lui avoit été donné.

— Les Anglais, qui s'étendent de plus en plus dans l'Inde, ont enfin trouvé un peuple qui leur résiste vivement. Les troupes anglaises, au commencement de cette campagne, ont pris la voiture de cérémonie de l'empereur des Birmans. Si l'on en croit un journal anglais, cette voiture, qui est arrivée en Angleterre, est un chef-d'œuvre admirable : elle est couverte d'or, d'argent, de plusieurs milliers de diamans, de rubis, de saphirs et autres pierres précieuses; enfin, elle réunit tant de grandeur et de magnificence, de simplicité, de délicatesse et de goût, qu'on ne pourroit obtenir un pareil travail en Europe. La voiture a de vingt-cinq à trente pieds de hauteur. Elle étoit traînée par des éléphans.

— Le roi de Prusse vient d'autoriser une quête générale parmi les catholiques du royaume, pour la reconstruction de l'église de Saint-Paul à Rome.

— M. Caspar, docteur en médecine, à Berlin, vient de publier des fragmens d'une statistique médicale. On y voit que le nombre des suicides augmente considérablement. Dans les cinq années de-

puis 1818 jusqu'à 1822, on en compte 3860 dans la monarchie prussienne; sur cent mille habitans 7 se sont suicidés. A Berlin, il y a eu, de 1823 à 1822, un suicide sur 100 morts. A Londres, on compte 49 suicides sur cent mille habitans. Cette augmentation rapide et effrayante est attribuée au goût toujours croissant des boissons spiritueuses.

— Le couronnement de l'impératrice d'Autriche comme reine de Hongrie a eu lieu le 25 septembre. Vers huit heures du matin, l'empereur et l'impératrice, suivis d'un brillant cortége, se transportèrent à l'église collégiale de Saint-Martin, où ils furent reçus par le prince primat du royaume, qui leur donna la bénédiction. L'impératrice, au moment marqué, vint s'agenouiller aux pieds de l'autel, portant la couronne impériale de la maison d'Autriche; la couronne de Hongrie lui fut placée seulement sur l'épaule droite, et remise ensuite entre les mains de l'empereur. Au moment où les Hongrois virent leur reine ornée de la couronne de saint Etienne, ils firent entendre un triple *vivat* d'abord en hongrois, ensuite en latin. Après le couronnement, le prélat consécrateur oignit la reine deux fois au bras droit et entre les deux épaules; elle fut ensuite reconduite à son trône, ayant à la main droite le sceptre et dans la main gauche le globe du royaume. Arrivé au trône, le primat entonna le *Te Deum*, et une salve d'artillerie et le son des cloches annoncèrent que la cérémonie étoit achevée. Une foule immense, qui faisoit éclater les transports de la joie la plus vive, suivit les augustes personnages à leur palais, et le soir la ville fut illuminée.

— Un soldat nommé *Andrea Mancanelli*, né à Naples le 30 novembre 1716, est mort à l'hôpital de Syracuse le 12 août dernier, à l'âge de 109 ans. Cette longévité est d'autant plus extraordinaire, que ce soldat a presque toujours mené une vie très-peu régulière et étoit sujet à une foule de maladies.

Les exercices du petit séminaire de Bazas ont encore attiré, cette année, un concours d'habitans et d'étrangers. Les trois derniers jours d'août et le 1er septembre, on a fait l'examen des différentes classes; les élèves expliquoient les auteurs et répondoient sur l'histoire et sur la géographie. M. d'Escures, sous-préfet, a ouvert les exercices par un discours. Plusieurs ecclésiastiques et magistrats encourageoient les jeunes gens par leur présence. On a eu à regretter l'absence de M. le comte de Marcellus, qui porte tant d'intérêt à cet établissement, et qui manquoit rarement de célébrer par quelque pièce de vers l'époque de la distribution des prix : il étoit aux eaux de Barèges pour raison de santé, et pour la première fois, depuis six ans, n'a pu prendre part à cette réunion. M. l'archevêque de Bordeaux, assisté de

deux de ses grands-vicaires, M. l'abbé Barrès et M. l'abbé Carbon, et des directeurs des grand et petit séminaires de Bordeaux, présida aux examens de la seconde et de la rhétorique, et distribua les prix le 1er septembre. Parmi les pièces de vers, on en remarqua une en vers français sur la maladie et le rétablissement du prélat. Son étendue ne nous permet que d'en citer les derniers vers :

Alors le Tout-Puissant fait entendre ces mots :
« Plus tard il recevra le prix de ses travaux.
En pareilles vertus, la terre est trop stérile ;
A mon œuvre long-temps il est encore utile. »

Nous partageons bien sincèrement les vœux des élèves de Bazas et de tout le diocèse pour la prolongation des jours de l'illustre et vénérable prélat, qui court en ce moment sa quatre-vingt-dixième année.

Sur l'ordonnance relative à la Sorbonne.

Depuis que nous avons inséré dans ce journal, n° 1143, le texte de l'ordonnance du 20 juillet, relative à la formation d'une école des hautes études ecclésiastiques, nous n'avons point eu occasion de revenir sur un acte si important. On avoit dit que les bâtimens du Val-de-Grâce seroient cédés pour le nouvel établissement, et que l'hôpital militaire seroit transporté ailleurs : nous serions les premiers à applaudir à cette mesure; mais nous croyons que rien n'est encore décidé à cet égard. La commission même nommée par le Roi ne s'est pas encore assemblée; les évêques qui la composent sont dans leurs diocèses, et un d'eux, M. l'évêque de Viviers, est mort et n'a pas été remplacé. Il ne paroît pas que la commission doive se réunir avant le mois prochain : ainsi on aura eu le temps de mûrir le projet et de préparer les statuts et réglemens. Nous ne devons pas dissimuler que l'ordonnance a été fortement censurée dans un recueil périodique fort estimable, qui nous adresse même quelques reproches à ce sujet. L'auteur de l'article, M. N., regarde l'ordonnance comme une *nouveauté funeste*, et comme le renversement de tous les principes : ainsi nous aurions eu tort d'applaudir à cette mesure, et de dire qu'elle étoit récla-

mée depuis longtemps par les besoins de la religion. Nous sera-t-il permis de montrer que l'ordonnance n'est point aussi contraire aux principes qu'on le suppose?

Une pareille école, dit l'auteur de l'article, ne peut être créée canoniquement que par l'autorité du saint Siége, ou par celle du corps épiscopal, ou par celle de l'ordinaire : or aucun de ces moyens ne paroît avoir été pris. Nous nous flattons de n'avoir pas moins de zèle que M. N. pour l'observation des formes canoniques; mais nous n'imaginons pas que ces formes soient violées par un projet d'établissement. Il n'y a encore rien de fait. L'ordonnance porte : *Il sera établi.....* Est-ce qu'on ne pouvoit former un tel projet sans l'autorisation préalable du saint Siége? est-ce une *nouveauté funeste*, est-ce le renversement de tous les principes que de préparer les bases d'une telle école et de charger les évêques d'en rédiger les statuts? Quand ces statuts auront été concertés entre les évêques, qu'on les soumette à l'approbation du saint Père, et qu'on sollicite de lui une bulle qui autorise l'établissement, rien de mieux : nous espérons que c'est la marche que l'on suivra; c'est celle qui est indiquée par les règles et par les usages de l'Eglise. Mais jusqu'ici il n'y a rien de perdu, et ce n'est pas le lieu de crier à la *nouveauté* pour un projet qui n'a pas encore d'exécution, et qui ne peut même en avoir de si tôt, puisqu'on n'a ni local, ni maîtres, ni élèves, ni statuts, ni fonds, ni enfin les premiers élémens de l'établissement.

Où est, demande M. N., l'intervention du corps épiscopal? L'auteur ignoreroit-il que cet été les évêques qui avoient assisté au sacre, étant venus à Paris et s'étant réunis pour délibérer sur les besoins de leurs églises, ont résolu, entr'autres, de demander au Roi l'érection d'une école des hautes études ecclésiastiques? Un mémoire sur ce sujet a été rédigé et présenté au Roi, et c'est en conséquence de cette démarche que l'ordonnance du 20 juillet a été rendue. Il y a plus, dans les réunions d'évêques qui eurent lieu il y a trois ans, il avoit été aussi question d'une école des hautes études ecclésiastiques, et les évêques s'étoient accordés à solliciter cet établissement. On peut donc regarder la nouvelle mesure comme l'expression des vœux de tout le corps épiscopal, et comme le résultat d'une demande formelle et plusieurs fois répétée des évêques. Dira-t-on que les évêques ont

méconnu leurs droits en s'adressant au Roi sur un objet de cette nature? Mais c'est ici une matière mixte, où l'intervention du Roi étoit nécessaire; car qui fournira les fonds pour la nouvelle école? qui donnera un local? qui assignera un traitement pour les professeurs? Nous ne croyons donc point que les évêques *répugnent à donner une approbation quelconque à un établissement où l'autorité ecclésiastique se trouve méconnue dans ses droits les plus importans*. Les évêques ne peuvent avoir de répugnance à approuver ce qu'ils ont sollicité eux-mêmes, et une ordonnance rendue sur des vœux manifestés plusieurs fois par eux, et sur un mémoire présenté de leur part, ne peut être regardée comme une violation de leurs droits.

Enfin, M. N. est étonné de ne point voir dans l'ordonnance l'autorité de l'ordinaire. Il est dit pourtant dans l'ordonnance que les archevêques de Paris feront partie de la commission, et en effet, M. l'archevêque actuel est nommé le premier après M. le cardinal de La Fare. Si M. l'archevêque de Paris ne paroît pas seul ici, c'est qu'il est question d'un établissement qui doit être ouvert à tous les diocèses. Il est probable que du moins le prélat eût été nommé président de la commission, s'il n'eût pas paru convenable d'y mettre un cardinal. Certainement l'ordonnance n'a pas prétendu dépouiller M. l'archevêque de sa juridiction naturelle sur un pareil établissement et sur les membres qui le composeront: c'est de lui que ces membres tireront leurs pouvoirs, et il aura nécessairement une inspection générale sur l'enseignement de l'école. L'ordonnance est contresignée d'un évêque, et cet évêque connoît les règles de l'Eglise et respecte les droits de l'ordinaire. Les deux prélats, on peut le croire, s'entendront aisément sur une affaire qui intéresse si fort l'église de France, et leur zèle, leurs lumières et leur piété sauront trouver les moyens de tout concilier et de hâter, par un heureux concert, l'exécution d'un projet qui peut avoir de si importans résultats.

Il nous semble donc que nous n'avons pas eu tant de tort d'applaudir à l'ordonnance et de trouver de grandes différences entre elle et l'arrêté du roi des Pays-Bas. Ces différences ne consistent pas seulement en ce que l'ordonnance est rendue par le Roi très-chrétien et rédigée par un évêque, mais en ce qu'elle a été sollicitée à plusieurs reprises par les

évêques de France, et en ce qu'elle appelle des évêques à présenter les statuts et à nommer les chefs de l'établissement. On voit donc ici partout le concours de l'épiscopat, au lieu que, dans l'arrêté des Pays-Bas, on ne voit qu'un gouvernement protestant qui agit non-seulement sans l'intervention des évêques, mais malgré les réclamations de tout le clergé. C'est le gouvernement qui choisit les professeurs, qui rédige les statuts, qui indique les sciences à traiter et les auteurs à suivre; enfin, c'est l'autorité civile qui fait tout. Il est probable que les catholiques des Pays-Bas s'estimeroient fort heureux, si les arrêtés dont ils se plaignent étoient conçus dans le même esprit que l'ordonnance du Roi de France, et si leurs évêques étoient appelés à y concourir comme les nôtres.

L'Ami des hommes et de la religion, ou le Guide des gens sages et prévoyans pour les conduire directement à la fortune par des moyens certains et conformes aux lois religieuses et civiles; par M. Blanc (1).

L'auteur, après avoir donné une idée générale des établissemens de prévoyance, recommande spécialement l'Agence générale de placemens sur les fonds publics. Cette Agence a été autorisée par deux ordonnances royales des 28 avril 1820 et 21 mars 1821. Il y a deux manières de placemens : les uns par compagnie avec chance d'accroissement et de successibilité, les autres à terme fixe. M. Blanc explique les avantages de ces deux modes et assigne les différences entre l'agence générale et les autres établissemens analogues. Ces différences lui paroissent toutes en faveur de la première. Nous ne pouvons aujourd'hui donner une idée de ses calculs; tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'auteur montre les vues les plus droites. Il a soumis son livre à des théologiens, qui n'ont rien trouvé à reprendre dans le mode de placement qu'il conseille, et il a cherché à se rendre utile au clergé et aux personnes consciencieuses qui répugnent au placement à intérêt. Nous reviendrons sur cet écrit.

---

(1) In-8°, prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Défense du Christianisme, *ou Conférences sur la religion*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi (1).

Au milieu de tant de faits affligeans qui se passent aujourd'hui, le succès de ce livre a quelque chose de consolant pour les amis de la religion. Deux éditions faites en même temps, en deux différens formats, ont été enlevées rapidement. Deux autres éditions paroissent en ce moment à la fois, et aussi en deux formats, et déjà les demandes sont telles que ces deux éditions ne tarderont pas à s'écouler avec la même rapidité. On en prépare une nouvelle qui ne sera peut-être pas encore assez tôt prête pour l'empressement du public. Ce succès est d'autant plus remarquable qu'à peine les journaux ont-ils annoncé les *Conférences*. Les uns n'en ont point rendu compte, les autres en ont parlé fort succinctement; quelques-uns même les ont critiquées. Beaucoup de lecteurs auront vu entr'autres, avec surprise, dans un journal qui a joui long-temps d'un assez grand crédit, deux articles où les *Conférences* sont jugées avec la légèreté la plus partiale et la plus maligne; ils se seront demandé comment une telle censure pouvoit se trouver dans le même journal qui, autrefois, avoit parlé avec intérêt des *Conférences* quand elles étoient prononcées à Saint-Sulpice, qui se plaisoit à en rendre compte, à célébrer le talent de l'orateur, sa méthode, sa sagesse, et à remarquer l'af-

(1) 3 vol. in-8°, papier fin satiné, prix, 21 fr. et 26 fr. franc de port. Le même ouvrage, 4 vol. in-12, prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

fluence des auditeurs et la satisfaction qu'ils éprouvoient en entendant ces éloquentes et doctes apologies. Comment ce que les rédacteurs paroissoient admirer si franchement, il y a dix ans, leur semble-t-il presque ridicule aujourd'hui? Cette contradiction paroîtra un mystère à quelques-uns, mais au fond ce mystère n'est pas inexplicable. L'auteur des *Conférences* est devenu ministre, dès-lors ses discours ont dû perdre beaucoup de leur mérite. Il feroit beau vraiment trouver quelque chose à louer dans les ouvrages du collègue de M. de V. Ne voyez-vous pas que dès qu'un homme de talent, quel qu'il soit, a eu la foiblesse de s'associer avec un ministre puissant que l'on veut renverser, l'un et l'autre doivent être l'objet de la même animadversion de la part des mêmes adversaires. C'est là leur couleur, cette politique est toute simple dans les temps de parti, et on en trouveroit d'autres exemples.

Voilà donc tout le secret, et vous avez la clef des articles de M. T. L. Dans le journal cité, M. T. L. fait la guerre à M. de V. Il ne peut pas décemment approuver les écrits d'un autre ministre. Ainsi il se gardera bien de parler du talent de l'orateur, de son esprit de discussion, de sa parfaite modération, de sa brillante facilité. Lisez les deux articles du 13 et du 22 septembre, vous n'y trouverez pas le plus petit mot d'éloge; mais, en revanche, vous y apprendrez que l'auteur des *Conférences* est en contradiction avec Bossuet et avec lui-même, que ses discours pouvoient être utiles il y a vingt ans, mais qu'ils ont aujourd'hui beaucoup d'inconvéniens, qu'il ne faut point prêcher la religion philosophiquement, etc. La raison qu'en donne le critique n'est pas moins singulière que le conseil, c'est que la religion n'est plus *discutée dans ses dogmes;* et chaque jour il paroît quelque ouvrage où elle est attaquée avec violence dans ce qu'elle a de plus sacré! Mais M. T. L. n'en paroît point effrayé; ce qui l'inquiète, ce sont les ultramontains, les hypocri-

tes, ceux qui veulent faire de la religion un moyen de domination, ou qui aspirent à faire reculer l'esprit humain. Ce sont ces gens-là qui causent tout le mal, c'est leur faute si les livres irréligieux ont eu quelque succès, comme le dit M. T. L. en employant à peu près le même sophisme que les partisans de la révolution qui en rejetoient les malheurs sur les prêtres et les émigrés.

Il y a long-temps qu'on a remarqué que M. T. L., dans ses articles, parloit de tout, excepté de l'ouvrage dont il doit rendre compte; ses articles sont pour lui un cadre commode pour développer ses idées, et l'auteur de l'ouvrage est bien heureux, si, sur trois ou quatre colonnes, il obtient trois lignes. Sous ce rapport, M. d'Hermopolis a été beaucoup mieux traité que bien d'autres; son nom revient souvent dans les deux articles du journal, mais les chicanes qu'on lui fait sont entremêlées de beaucoup d'autres choses et de digressions, parmi lesquelles il y en a une assez longue sur le réquisitoire de M. Bellart. M. T. L., distrait par tout cela, n'a pas eu le temps de donner une idée nette des *Conférences*, de faire remarquer le nombre et l'importance des sujets qui y sont traités, de montrer comment ces sujets se lient et s'enchaînent les uns aux autres et forment un cours complet de religion, d'inspirer enfin le désir de connoître l'ouvrage. Non, cela eût été contre la couleur du journal et contre les intérêts de la cause, et c'est le comble de l'adresse d'avoir su remplir neuf grandes colonnes d'un journal sans dire précisément ce qu'attendoit le lecteur, et sans toucher un seul mot du plan de l'ouvrage, de l'ordre des discours, du choix des preuves et du mérite du style.

Nous espérons que nous n'aurons pas besoin d'excuse pour cette petite discussion, qui n'est point ici un hors-d'œuvre, puisqu'elle tend à faire connoître le motif secret d'une critique sévère contre un ouvrage aussi ho-

norable qu'utile à la cause de la religion. Quoi qu'on en dise, nul ouvrage n'étoit plus convenable aux temps où nous sommes et aux besoins de la société. Une foule d'hommes ne connoissent point la religion ou nourrissent contre elle les plus déplorables préjugés; ils l'ont vue attaquée ou travestie dans des livres nombreux, hardis et plus ou moins séduisans. Il importoit d'opposer à ces attaques un ensemble de réponses également concluantes et modérées, solides pour le fond et intéressantes pour la forme. C'est ce que M. l'évêque d'Hermopolis a fait dans quarante-quatre discours où il passe en revue les principes de la loi naturelle, les vérités de la révélation, les principales preuves du christianisme et les difficultés des incrédules. Nous avons indiqué ailleurs (n° 1121) l'ordre et le sujet de ces Conférences.

Cette deuxième édition est revue avec soin; il s'étoit glissé dans la première beaucoup de fautes typographiques. Ces négligences ont été réparées dans l'édition nouvelle; le texte a été revu, quelques incorrections ont disparu, les citations de l'Écriture ou des auteurs ont été indiquées, et on espère que l'exécution typographique sera trouvée plus digne de l'importance de la matière et de la réputation de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite ecclésiastique, qui s'étoit ouverte le lundi 5 au séminaire St-Nicolas, a continué toute la semaine. Plus de cent ecclésiastiques logeoient au séminaire, et environ soixante qui n'avoient pu trouver place dans la maison, ou que les soins du ministère appeloient dans les paroisses, assistoient néanmoins aux discours du soir et du matin. M. l'archevêque présidoit à tous les exercices, et ses occupations ou sa santé n'ont pu le détourner de se montrer constamment à la tête de son clergé. Trois prélats ont suivi

la retraite, M. l'évêque de Nancy et MM. les évêques d'Imeria et de Tempe; plus de vingt curés de la capitale, presqu'autant de la banlieue, beaucoup d'ecclésiastiques, parmi lesquels il en étoit plusieurs qui ne sont point attachés au ministère, assistoient aux exercices. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, donnoit chaque jour deux discours et une conférence; à l'entendre chaque jour porter la parole pendant plus de quatre heures, on n'auroit pas cru qu'il sortoit de donner successivement sept ou huit retraites en différens diocèses. Ses discours pleins de force et de solidité, nourris de l'Ecriture sainte et de la plus saine théologie, ses conférences pleines de conseils pratiques sur l'exercice du ministère, ont été écoutés avec un égal intérêt. La retraite s'est terminée le 8 au matin par une cérémonie à Notre-Dame. M. l'archevêque a célébré la messe sur un autel érigé dans la nef et a donné la communion à tous les ecclésiastiques présens. Les trois évêques qui avoient suivi la retraite assistoient à la cérémonie. Après la messe, M. Boyer est monté en chaire, son texte étoit pris d'Isaïe : *Isti sunt semen cui benedixit Dominus*. Dans la première partie, l'orateur a exposé les motifs qui avoient amené les pasteurs à la retraite, le désir de se renouveler dans la ferveur, le zèle du ministère et la charité pour le prochain, au salut duquel ils vont travailler avec plus d'ardeur. Dans la deuxième partie, il a répondu aux détracteurs du clergé, qui s'empressent de publier et d'exagérer les torts de quelques-uns de ses membres. « Quand bien même ces accusations seroient aussi vraies qu'elles sont fausses pour la plupart, ne seroit-il pas digne d'un honnête homme de les couvrir de son silence? Quelle est donc cette obstination à vouloir avilir des hommes qui se dévouent à instruire les ignorans, à ranimer les foibles, à consoler les malheureux? Naguère, lorsque le clergé français fut forcé de s'expatrier, les magistrats anglais avoient cru d'abord devoir faire surveiller les prêtres; mais ils reconnurent bientôt que ces honorables proscrits étoient irréprochables. Comment se feroit-il donc que les prêtres français trouvassent des ennemis parmi leurs propres concitoyens, parmi ceux qui sont unis avec eux par les mêmes liens de religion, de famille et de patrie? » Après ce discours qu'entendoient aussi bon nombre de fidèles, tous les ecclésiastiques ont renouvelé leurs promesses cléricales entre

les mains de M. l'archevêque, et sont rentrés ensuite processionnellement à l'archevêché, en chantant le *Te Deum*. Le prélat et les coopérateurs se sont séparés en se donnant des témoignages mutuels d'union et de confiance, et en se félicitant de cette retraite qui s'est passée de la manière la plus édifiante, par le recueillement et la cordialité qui y ont régné.

— Un prélat estimable vient d'être enlevé à son diocèse. M. Claude Simon, évêque de Grenoble, est mort, le 3 octobre, dans sa ville épiscopale. Il étoit né à Semur, en Bourgogne, le 15 novembre 1744, et étoit, avant la révolution, principal du collége d'Autun et chanoine d'Avalon. Nommé à l'évêché de Grenoble après le concordat, il fut sacré le 8 août 1802, et fut reçu avec joie dans son diocèse, malgré les efforts de quelques malveillans qui avoient répandu le bruit qu'il avoit pris part à la guerre de la Vendée. Sa douceur, la simplicité de ses manières, sa piété, lui gagnèrent les cœurs. Il fut un des premiers à établir un séminaire, et il y a en ce moment deux petits séminaires, un à Grenoble et un autre au bourg d'Oysans. Peu de diocèses ont autant d'établissemens de piété et de charité; les enfans de saint Bruno se sont réunis à la grande Chartreuse, et les Frères des écoles chrétiennes ont neuf classes à Grenoble. En femmes, il y a les Chartreuses, les Ursulines, les dames de la Visitation, de la Nativité, de Saint-Pierre, du Sacré-Cœur, de la Providence, les hospitalières de Notre-Dame-de-Grâce, celles de la Trinité, etc. M. l'évêque favorisa ces établissemens, il gouvernoit son clergé avec autant de bonté que de zèle, et observoit exactement la résidence. Deux attaques l'ont enlevé presqu'au sortir de la retraite, et quand rien ne faisoit présumer ce malheur. On remarque qu'il n'existe plus que dix évêques de ceux qui avoient été institués en 1802.

— Le diocèse d'Amiens est un de ceux qui ont conservé le plus de ces bonnes traditions propres à maintenir une sage discipline. Depuis la révolution, la crainte d'un gouvernement soupçonneux, les troubles de l'Eglise et d'autres circonstances ont pu empêcher les évêques d'Amiens de donner aux institutions fondées par leurs prédécesseurs tous les développemens dont elles étoient susceptibles. M. l'évêque actuel a cru qu'enfin le temps étoit venu de rappeler les an-

ciennes règles et d'en recommander l'observance. Le prélat, par une Lettre pastorale du 16 août dernier, annonçoit à la fois et la retraite ecclésiastique et la tenue d'un synode. Il insistoit sur les avantages de ces dernières réunions pratiquées constamment dans le diocèse avant la révolution, et où le premier pasteur et ses coopérateurs dans le ministère resserrent encore les liens qui les unissent. « Nous avons plus que jamais besoin, dit-il, d'unir nos efforts et de nous opposer aux progrès d'un funeste relâchement. Que de saintes institutions à rétablir! que de scandales à réprimer! que de desseins utiles à concerter pour vos paroisses! Abandonnés à vous-mêmes, le succès seroit sinon impossible du moins bien difficile, mais dans le synode nous mettrons en commun nos lumières et notre expérience... » Le synode fut donc indiqué après la retraite pastorale; celle-ci commença le 13 septembre au soir et dura jusqu'au 19 au soir, elle fut donnée par M. l'abbé Desmarres, des missions de France. Ceux qui n'avoient pu assister à la retraite de l'année dernière avoient eu la préférence pour être admis à celle-ci. La retraite a été suivie du synode qui a commencé et fini le 20 septembre; tous les doyens ou curés de canton y avoient été convoqués. Le prélat les a réunis le 20 au matin, dans la chapelle du séminaire. Les curés de la ville épiscopale, les administrateurs spirituels, les curés des chefs-lieux d'arrondissement, les doyens de canton, s'y trouvoient et se félicitoient de voir revivre les temps de M. Sabathier et de M. de la Mothe, ces vertueux prélats qui ont honoré le siége d'Amiens par leur zèle et leur piété. A neuf heures du matin, M. l'évêque, assisté de ses grands-vicaires MM. Dupuis et Affre, a entonné le *Veni Creator* qui a été suivi de la messe célébrée par le prélat. M. de Chabons a ensuite prononcé un discours où il a rappelé aux doyens leurs droits et leurs obligations. Pour entendre ceci, il faut savoir que les doyens de canton, outre la surveillance des écoles, ont encore dans ce diocèse des pouvoirs plus étendus qu'ailleurs; ils ont, entr'autres, un droit de visite dans les églises de leur canton, droit qui embrasse le matériel et les personnes. Ils doivent faire connoître l'état des édifices paroissiaux, des ornemens, des fabriques, et s'informer de tout ce qui pourroit nuire à la considération nécessaire aux ecclésiastiques. On conçoit combien cette vigilance, dirigée à la fois par la prudence, le zèle et la

charité, peut être utile à l'administration d'un vaste diocèse. M. l'évêque d'Amiens veut que les procès-verbaux de visites lui soient présentés tous les ans à l'ouverture du synode. Un protocole imprimé indique les objets de la visite et surtout ceux qui, d'une année à l'autre, ont pu subir des changemens. Les archidiacres devront, dans leurs visites, vérifier les rapports des doyens ruraux. Tels sont les moyens employés par M. de la Mothe pendant quarante ans d'épiscopat, pour donner à son diocèse une discipline pleine de sagesse et de vigueur. M. de Chabons a donc annoncé que tous les doyens étoient réintégrés dans leurs anciens droits, et il a donné des lettres de chanoine honoraire à ceux qui n'avoient pas encore reçu cette distinction. On a lu ensuite les avis synodaux qui sont rédigés avec simplicité et remplis de détails pratiques. M. l'évêque y insiste sur les points les plus importans de la discipline ecclésiastique, et y signale les réformes les plus urgentes. Nous donnerons plus tard quelques extraits de ces avis. Le synode a été terminé par la bénédiction du saint Sacrement. Enfin, M. l'évêque a rétabli dans son diocèse les conférences ecclésiastiques; dans une ordonnance du 10 septembre dernier, il fait sentir les avantages de ces réunions, et trace des avis sur les inconvéniens qui pourroient s'y mêler :

« Dans le seizième siècle, les évêques profondément convaincus que le défaut d'étude dans les ministres des autels avoit eu beaucoup de part aux ravages que firent les erreurs de Luther et de Calvin, regardèrent cette précieuse institution comme un des moyens les plus propres à en arrêter les progrès; c'est le motif qui engagea les conciles de Milan, de Reims, de Toulouse, d'Aquilée, à ordonner ou à confirmer l'établissement des conférences. Qui ne connoît en ce genre les efforts et les succès de saint Vincent de Paul ? Depuis la mort de ce saint, on ne citeroit peut-être pas un diocèse où elles ne soient prescrites par les statuts synodaux; elles sont donc devenues comme une loi générale de l'église de France par l'usage déjà si ancien qui les y a maintenues. Sans doute qu'elles n'ont pas peu contribué à former dans ce beau royaume un des clergés les plus instruits et les plus réguliers de la chrétienté. Plusieurs diocèses, et celui-ci en particulier, leur sont redevables d'excellens ouvrages de morale, où une doctrine pure est toujours appuyée sur les leçons d'une longue et sage expérience.

» Les conférences ont un autre avantage, elles écartent divers périls auxquels, faute de leurs secours, la vertu se trouve exposée; dangers d'une vie dissipée, on consume son temps dans des visites inutiles où il est si facile d'oublier la sainteté et la gravité de son caractère; périls d'une vie trop solitaire qui souvent engendre une hu-

meur sauvage, un esprit inquiet et rongé de scrupules, dispositions également funestes à la santé, à la vertu et aux succès de son ministère; périls de décider trop légèrement les cas difficiles que présentent le saint tribunal et le gouvernement extérieur des paroisses. Avec le secours de sages confrères, dans la douceur de leur société, on est encouragé dans ses peines, éclairé dans ses doutes; on s'accoutume à goûter des plaisirs simples et vrais; on ne peut supporter la vie oisive d'un si grand nombre d'individus des bourgs et des petites villes de province, dont l'existence est également inutile à leurs familles, à la société et à eux-mêmes. »

Un réglement est joint à l'ordonnance de M. l'évêque d'Amiens. Les conférences se tiendront la première semaine de chaque mois; elles commenceront au mois de mai et se termineront à la Toussaint. Cette année, la conférence d'octobre aura lieu du 15 au 31. Le doyen est le président né de la conférence. Elle commencera à dix heures et sera précédée du *Veni Creator* et de la messe. L'ecclésiastique chargé de donner la conférence sera tenu de traiter par écrit la vérité qui lui aura été indiquée; chacun pourra ensuite donner son avis. Les cas de conscience, les difficultés sur la liturgie et sur l'administration des fabriques, seront traités après le dîner. Au réglement est joint l'état des questions pour 1825 et 1826; ces questions roulent sur les sacremens en général, sur la pénitence, sur les censures, etc. C'est par ces moyens réunis que M. l'évêque d'Amiens travaille à rendre à la discipline toute sa force, à inspirer le goût des bonnes études, à établir dans son clergé l'harmonie et l'esprit sacerdotal; les heureuses dispositions qui règnent parmi les prêtres du diocèse donnent lieu d'espérer que ses soins auront tout le succès qu'il a droit d'attendre.

— Un journal assuroit dernièrement que les sociétés bibliques protestantes ne distribuoient de Bibles qu'aux protestans. Qui est-ce donc qui distribue des Bibles aux curés? Dernièrement un curé du diocèse de Versailles, M. le curé de Taverny, a reçu, on ne sait d'où, 80 exemplaires du Nouveau Testament de Sacy; trois curés voisins en ont reçu chacun autant. Qui fournit à cette dépense? quel est le but de ces distributions? On dit, dans le frontispice de ces Nouveaux Testamens, que cette édition est conforme à celle qui parut en 1759, chez Desprès, imprimeur du clergé. Nous n'avons point eu le temps de confronter les deux éditions dans tout leur contenu, nous avons seulement comparé

quelques endroits importans, et il est vrai de dire que nous n'y avons point remarqué de différence, ou du moins pas de différence importante. Toutefois nous n'oserions conseiller de se servir de l'édition nouvelle et de la mettre entre les mains des fidèles; car, pour être bien sûr qu'elle ne contient rien de répréhensible, il faudroit l'examiner d'un bout à l'autre, et c'est là un travail auquel nous n'avons pu encore nous livrer. Nous avouons que le mystère que l'on met à envoyer ces Nouveaux Testamens nous paroît suspect. Les protestans distribuent en ce moment de petits imprimés; un enfant a reçu dans le jardin du Luxembourg une *Salutaire invitation à lire et à étudier la sainte Ecriture*. Cet écrit a été imprimé à Londres, chez Vogel, et est tout-à-fait dans le style protestant. La société des traités religieux de Paris, qui est toute protestante, distribue aussi de petits imprimés, entr'autres le récit de la résurrection de N. S., tiré de saint Jean; il est permis d'être en garde contre ces distributions, qui partent des boutiques de M. Smith, de M. Servier et autres.

— Pendant que nos journaux s'escriment contre les Jésuites et appellent sur eux la haine et le mépris, un journal anglais, un journal protestant, parle des mêmes hommes avec intérêt et avec estime. Le *New-Times*, qui s'imprime à Londres, donnoit dernièrement une petite notice sur la maison que les Jésuites ont en Angleterre. Les Jésuites qui étoient retirés à Liége, dit-il, ayant été forcés d'abandonner cette ville où leurs biens furent confisqués, se retirèrent, vers le commencement de la révolution, en Angleterre. Le père de M. Weld, propriétaire actuel du château de Lulworth, leur céda une maison avec cent acres de terre à Stonyhurst, et depuis ils ont augmenté cette propriété par de nouvelles acquisitions et ont formé un collége. Il y a dans l'établissement des professeurs et des missionnaires; les premiers pour diriger les études, les seconds qui visitent les catholiques des environs et qui remplissent les fonctions du ministère. Le élèves du collége sont au nombre de deux cents, principalement anglais et irlandais; mais il s'y trouve des jeunes gens de toutes les parties du monde, et il y a un jeune Arménien dont la pension est payée par le pacha d'Egypte. La propriété peut-être estimée 40,000 liv. sterling (1 million), en y comprenant le don de M. Weld, les terres acquises suc-

cessivement et les augmentations faites aux bâtimens. On a ouvert une souscription pour bâtir une église. Depuis vingt-cinq ans que les Jésuites ont pris possession de Stonyhurst, un changement notable s'est opéré parmi les habitans des environs, et le nombre des catholiques s'est accru. Tel est le récit du journal anglais; quelques-uns de nos journalistes eussent jeté ici feu et flamme et eussent dénoncé ce foyer de fanatisme, cette école d'intolérance, ce repaire non moins dangereux que Montrouge et Saint-Acheul; il y avoit là un beau texte à une demi-douzaine d'articles bien vigoureux. Comment, eût-on dit, un Etat protestant, un peuple ami des idées libérales, souffre-t-il dans son sein une réunion qui compromet la sûreté publique? La constitution anglaise n'est-elle pas menacée par un tel établissement? Encore une fois c'étoit là un beau champ. Il y avoit même ici d'autant plus à se récrier, que le collége de Stonyhurst n'est pas le seul dans l'empire britannique. Il y a en Irlande, près de Dublin, dans un lieu appelé Clangowe's Wood, au diocèse de Kildare, un autre collége tenu par les Jésuites, il a été beaucoup question de cet établissement dans l'interrogatoire qui a eu lieu, cette année, devant le comité des deux chambres, et on a pu voir par les réponses de M. Doyle, évêque de Kildare, du duc de Leinster et des autres catholiques interrogés, combien les Jésuites irlandais étoient estimés dans le pays, et quels services ils y rendoient pour l'instruction.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi est revenu de Saint-Cloud à Paris le 9 octobre. S. M. avoit été précédée par Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine. S. M. est partie le lundi 10 pour Compiègne, et doit revenir à Paris dans huit jours.

— S. A. R. Mgr le Dauphin a mis à la disposition de M. le préfet de l'Ain la somme de 1000 fr. pour les victimes de l'incendie de Pont-de-Veyle.

— S. A. R. Mme la Dauphine a fait remettre à M. le curé de Saint-Rembert (Ain) la somme de 200 fr. pour être distribués aux incendiés les plus nécessiteux du hameau de Blanas.

— L'ouverture du canal de Saint-Maur, qui portera désormais le nom de *canal de Marie-Thérèse*, a eu lieu le 10 octobre, en présence et sous les auspices de Mme la Dauphine. Un arc de triomphe avoit été élevé à Saint-Maur, où toutes les maisons étoient ornées de

drapeaux blancs. S. A. R. a été reçue par le clergé, MM. le sous-préfet de Sceaux, le préfet de la Seine, le préfet de police et M. le comte de Corbière, sous l'arc de triomphe. M. le maire de Saint-Maur a eu l'honneur de la haranguer. A deux heures vingt minutes, l'auguste princesse s'est embarquée sur l'yacht qui lui étoit destiné, au bruit des salves d'artillerie et aux acclamations d'une population immense. L'yacht, précédé d'une embarcation très-bien illuminée, est entré dans le canal souterrain, long de six cents toises, et a mis une demi-heure à parcourir cet espace. Plus de cinquante embarcations ont suivi l'yacht, qui a débouché dans les bassins au bruit du canon et des fanfares. Les joutes ont commencé bientôt après. Mme la Dauphine s'est retirée à cinq heures, et a été l'objet, à son retour, des plus grandes acclamations.

— LL. AA. RR. M. le duc, Mme la duchesse, Mlle et les jeunes princes d'Orléans ont passé quelques jours au château de Randans, près d'Aiguèperse (Puy-de-Dôme). A son passage dans cette ville, Mlle d'Orléans a fait de nombreuses aumônes, qu'elle a chargé M. le maire de distribuer aux indigens, et notamment une somme de 200 fr. aux dames de la Miséricorde pour les pauvres honteux.

— Le *Moniteur* a publié, le 10, un rapport fait au Roi par le ministre de la marine. Ce rapport est relatif à une nouvelle organisation qui doit embrasser tout le personnel militaire de ce département, parce qu'on a senti la nécessité de recourir à un nouveau mode de recrutement pour assurer l'armement des vaisseaux de l'Etat. Le rapport est suivi d'une ordonnance qui détermine la composition de la marine royale, la destination des équipages, le mode de recrutement et l'avancement.

— MM. les membres de la commission salinoise annoncent que, depuis le 11 septembre, époque où le produit des souscriptions s'élevoit à la somme de 538,271 fr., les versemens faits à Paris ou à Salins, jusqu'au 2 octobre inclusivement, forment un total de 219,372 fr.; ce qui, réuni au premier produit, donne la somme de 757,643 fr.

— Le samedi 8 de ce mois, un homme se présente chez le nommé Mignardet, portier de S. A. R. Mme la Dauphine, en manifestant le désir d'entrer au château. Sur le refus qu'il éprouve, il prend une voix menaçante et se dit être le Roi Charles X. Le portier, à ce mot, voulant le chasser, une lutte s'engage, et le fou, armé d'un bâton, lui fait quelques blessures. Enfin des secours sont arrivés et on a mené l'individu à la préfecture de police.

— Les inspecteurs-généraux de toutes les armes ont terminé leurs opérations, et vont revenir à Paris faire leur rapport au ministre de la guerre. Ils ont introduit plusieurs améliorations importantes, et se sont appliqués surtout à empêcher, parmi les troupes à cheval, l'introduction de nouveaux costumes et d'ornemens militaires empruntés aux troupes étrangères.

— Mme la marquise de Caumont-Laforce, qui avoit été gouvernante des enfans de S. M., est morte le 8 octobre, à l'âge de 86 ans. Malgré cet âge avancé, elle a conservé jusqu'au dernier moment ses facultés intellectuelles. Elle laisse un fils, le comte de Caumont-Laforce, membre de la chambre des députés, et plusieurs petits enfans.

— Le 16 août dernier, une des voitures de Saint-Germain à Paris rentrant à son bureau, le conducteur avertit un jeune homme placé sur l'impériale de se baisser afin de pouvoir passer sous la porte cochère. Le conducteur ignoroit malheureusement que l'impériale avoit été récemment exhaussée : le jeune homme fut précipité sur le pavé, et mourut au bout de six jours. Sur la demande des héritiers du défunt, le tribunal a condamné l'administration, à raison de son imprévoyance, à 50 fr. d'amende et 1200 fr. de dommages-intérêts. Le cocher a été absous.

— Le sieur Raban ayant été déclaré coupable d'outrages à la morale publique et religieuse, pour avoir composé deux ouvrages intitulés, l'un *Le Curé capitaine*, et l'autre *Mon cousin Matthieu*, a été condamné, par deux jugemens du tribunal de police correctionnelle du département de la Seine, à deux mois d'emprisonement et 16 fr. d'amende et aux dépens, pour chacun de ces écrits. Le tribunal a, de plus, déclaré valable la saisie de ces ouvrages dont il a ordonné la destruction.

— Nous avions été induits en erreur en annonçant qu'il y avoit eu une révolte parmi les forçats à Toulon; par une dépêche télégraphique du 7 de ce mois, l'intendant de la marine de ce port déclare qu'il n'y a eu aucune révolte et que jamais le bagne n'a été plus tranquille.

— Le *Constitutionnel* avoit annoncé qu'une jeune fille de Lodève avoit perdu la raison par suite d'une pénitence qui lui avoit été imposée par les Sœurs qui dirigent l'école chrétienne de cette ville. Cette nouvelle est démentie par un certificat signé par un médecin et un chirurgien, et qui atteste que cette jeune fille étoit atteinte d'imbécillité long temps avant d'être admise à l'école gratuite. Ce journal ajoute qu'il se fait un devoir de répéter ce qu'on lui a écrit à cet égard; mais il y a tout lieu de croire qu'il eût été beaucoup plus satisfait de ne pas recevoir un démenti et de voir passer, sans réclamation, cette nouvelle, aussi bien que tant d'autres qu'il publie chaque jour et qui sont tout aussi vraies.

— Le général La Fayette, qui est de retour en France, a adressé à Bolivar, avant de quitter l'Amérique, une lettre accompagnée de présens destinés au libérateur. Ces présens consistoient en un médaillon présenté à Washington à la fin de la guerre de l'indépendance, et un portrait de ce général. On devine aisément que, dans la lettre, Bolivar est comparé à Washington : n'ont-ils pas tous deux combattu pour la liberté de leurs pays?

— Le camp de Lunéville sera dissous vers les derniers jours d'octobre. Cette année, on a exécuté plusieurs manœuvres, qu'on a retenues à cause de leur précision et de leur simplicité. Les cavaliers ont fait beaucoup de progrès dans le maniement du sabre et de la lance, quoique cette dernière arme leur fût peu familière.

— Une louve furieuse a désolé, il y a peu de jours, les communes d'Argenteuil et de Pasilly, arrondissement de Tonnerre (Yonne). Quinze personnes ont été grièvement blessées; quatre sont déjà mortes de leurs blessures, les autres laissent peu d'espoir. Plus de

trois cents personnes, réunies sous les ordres de deux lieutenans de louveterie, alloient se mettre à la poursuite de cet animal, lorsqu'on apprit qu'il venoit d'être tué par les deux frères Baillot, laboureurs de Verdonnet, qui l'ont mis à mort armés d'une fourche et d'un bâton. L'année dernière, le même arrondissement avoit éprouvé un semblable malheur.

— Le conseil de guerre séant à Perpignan, a entendu, dans ses séances des 2 et 3 octobre, les témoins assignés dans le procès du sous-intendant Lambert et de son secrétaire, accusés de concussion. Les débats ont roulé sur des transactions pécuniaires qui auroient été imposées à diverses personnes employées dans le service administratif de la Seu-d'Urgel. Les prévenus se sont généralement renfermés dans une dénégation pure et simple. M. Lambert s'est livré à plusieurs reprises à des mouvemens de vivacité que M. le président a su réprimer en lui imposant silence. Le 4, on a dû entendre les conclusions de M. de la Gannetière, rapporteur, et ensuite les plaidoyers des défenseurs.

— Un chirurgien nommé Pulo-Timan, qui habitoit la petite ville de Vaudemont, en Lorraine, vient de mourir à l'âge de cent quarante ans. Jamais il n'avoit été saigné ni médicamenté, n'ayant jamais été malade, quoiqu'il s'enivrât chaque jour à souper. La veille de sa mort, il avoit fait, d'une main sûre, l'opération du cancer à une femme âgée.

— Le roi d'Angleterre a fait publier, le 30 septembre, une proclamation par laquelle il est défendu aux sujets britanniques de prendre du service à l'étranger et d'armer des navires pour le service étranger, sous peine de se voir condamner à l'amende et à la réclusion. Les navires seront confisqués avec tout leur grément et munitions. Il est ordonné spécialement d'observer les devoirs de la neutralité envers la Porte ottomane et les autres parties belligérantes. A la suite de cette proclamation a paru un ordre du conseil, qui défend, pour six mois, l'exportation des boulets, canons, mortiers et autres instrumens de guerre.

A nos chers fils les catholiques habitant la Hollande, Léon XII, Pape, salut et bénédiction apostolique (1).

« Depuis long-temps l'Eglise catholique est troublée par le schisme d'Utrecht. Que n'ont pas fait les souverains pontifes nos prédécesseurs pour remédier à ce mal pernicieux? Mais, par un jugement impénétrable de Dieu, ils n'ont pu parve-

(1) Ce bref est celui dont nous avons parlé dans le n°. 1157. Nous croyons devoir en donner ici le texte, cette pièce tenant à l'histoire de l'Eglise, et offrant une nouvelle réclamation contre un schisme funeste. Tous les papes, depuis cent ans, se sont élevés contre cette petite église, et il n'y en a pas un qui n'ait donné quelque bref contre les évêques créés par les schismatiques de Hollande, comme on peut le voir dans l'histoire ecclésiastique du dernier siècle.

nir, ni par leurs avis salutaires, ni par des exhortations affectueuses, ni enfin par des menaces et l'application des peines canoniques, à ramener des hommes aveugles dans la voie du salut, et à les rappeler dans le sein de leur mère la sainte Eglise. Guillaume Vet, qui ose s'appeler évêque de Deventer, et n'a pas rougi de nous informer de son élection et de sa consécration, dans une lettre qu'il nous a écrite le 13 juin dernier, nous a donné récemment un nouvel exemple d'une si grande obstination. Sa lettre, il est vrai, est remplie de miel, et annonce le respect et l'obéissance envers nous; mais cette même lettre nous apprend assez quel cas nous devons faire de ces flatteries feintes et usées depuis long-temps; car Guillaume s'y montre engagé dans les mêmes erreurs, opposé avec la même opiniâtreté aux saints canons, en un mot entaché de toutes les souillures dont se couvrirent, dès le commencement, ses pareils les schismatiques d'Utrecht. Guillaume cependant n'a pas craint de les présenter comme pleins d'innocence et exempts de torts, et même de leur donner de grands éloges. Puis donc que Guillaume ne diffère en rien de ceux contre qui nos prédécesseurs ont cru avec raison devoir sévir, après avoir épuisé les ressources de leur tendresse paternelle, nous, marchant sur leurs traces respectables, nous avons résolu de lui faire éprouver les mêmes censures; car nous ne voulons pas, nos très-chers fils, que quelqu'un de vous, au milieu desquels le schisme d'Utrecht se glisse et dévore tristement les ames, trompé par les prestiges de ces fourbes, suive comme de bons pasteurs et se laisse prendre à la voix trompeuse des loups qui se couvrent de la peau des brebis pour désoler, enlever et massacrer plus facilement le troupeau. Ainsi donc, nous décrétons, par l'autorité apostolique dont nous sommes revêtus, et nous déclarons que l'élection de Guillaume Vet à l'évêché de Deventer est illicite, vaine, nulle, et son sacre illégitime et sacrilége. Nous excommunions et anathématisons le susdit Guillaume, et tous ceux qui ont eu part à sa coupable élection, et qui ont concouru par leur pouvoir, leurs soins, leur consentement ou leurs avis tant à son élection qu'à son sacre. Nous décidons, décrétons et déclarons qu'ils sont séparés de la communion de l'Eglise comme schismatiques, et qu'on doit les éviter; en outre, que ledit Guillaume est suspendu de l'exercice des droits et fonctions qui

appartiennent à la juridiction ou à l'ordre des évêques, et nous lui interdisons, sous peine d'encourir l'excommunication par le fait même et sans aucune déclaration, de faire le saint chrême, de conférer le sacrement de confirmation, de donner les ordres ou de faire d'autres actes réservés à l'ordre des évêques, déclarant de plus vains, inutiles, d'aucune valeur et d'aucune importance tous et chacun des actes qu'il auroit la hardiesse d'entreprendre. Que ceux qui auroient reçu de lui les ordres ecclésiastiques sachent qu'ils sont liés par la suspense, et qu'ils deviendront irréguliers, s'ils ont exercé les fonctions des ordres qu'ils auroient reçus.

» C'est à regret et avec beaucoup de douleur que nous imposons ces peines aux coupables. Oh! s'ils étoient eux-mêmes frappés et plongés dans la douleur par notre décret, s'ils pleuroient et se repentoient, quelle joie n'en aurions-nous pas! Quelles larmes de joie tireroit de nos yeux une conversion si désirée! avec quels transports nous serrerions dans nos bras des fils revenant vers leur père! quelles grâces nous rendrions au Dieu de miséricorde! Nous lui demandons tous les jours, par des prières ardentes, qu'il daigne accorder cette consolation à nous et à toute l'Église. Faites la même chose, nos très-chers fils, vous dont nous connoissons et louons à si juste titre la foi invincible et l'union indestructible avec le saint Siége apostolique, centre de l'unité orthodoxe. Pour vous aider à satisfaire plus volontiers, plus pleinement et avec plus de joie à ce devoir de la charité évangélique, nous vous donnons affectueusement la bénédiction apostolique. Donné à Rome, près l'église Saint-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 19e jour d'août 1825, seconde année de notre pontificat. »

Un nommé Brignotti parcourt quelques diocèses, muni d'une attestation qui porte le nom de M. l'évêque d'Albenga; il sollicite la charité des fidèles pour racheter, dit-il, un frère prêtre qui a été fait esclave par les barbaresques. Il est bon de prévenir que ce Brignotti est un imposteur. Un prélat français a écrit à son sujet à M. l'évêque d'Albenga, dans l'Etat de Gênes, et celui-ci vient de répondre que le porteur de l'attestation ne peut être qu'un fripon, qui abuse de son nom et de son sceau; qu'il n'y a point de Brignotti dans le diocèse; mais que malheureusement on a des exemples de fourbes qui s'étudient à contrefaire les signatures. Nous souhaitons que cet avis arrive assez à temps pour empêcher quelques personnes d'être trompées par le personnage ci-dessus indiqué.

Lettres Vendéennes, ou Correspondance de trois Amis en 1823, par M. le vicomte Walsh (1).

La guerre de la Vendée est un épisode si intéressant de la révolution française, soit par les grands exemples de fidélité et de courage qu'elle a donnés au monde, soit par l'atrocité des excès qu'exercèrent les armées républicaines, que plus d'un historien s'est empressé de traiter ce sujet avec plus ou moins d'étendue. Déjà tous les cœurs chrétiens et royalistes se sont attendris aux récits de Mme de Larochejaquelein et aux tableaux de M. de Beauchamp. M. Walsh, émigré vendéen lui-même, n'a pas cru la matière épuisée. Il a parcouru la fidèle Vendée, comme nous l'apprenons dans sa préface, se faisant raconter, par les gens du pays, les histoires de leurs villages, et par les propriétaires, les malheurs de leurs châteaux. Ceux qui ont lu les écrits dont nous venons de parler trouveront encore, dans les *Lettres Vendéennes*, des souvenirs touchans et plusieurs faits qui n'étoient pas encore connus. On y voit tomber sous la hache révolutionnaire, après avoir si généreusement défendu leur religion et leur Roi, Cathelineau, le saint de la Vendée; le prince de la Trémouille que soixante combats contre les républicains n'avoient pas fait trembler; Charette, le dernier rempart de son pays, et tant d'autres illustres héros de la fidélité, qui, après la prise d'une ville, à la suite d'une victoire, accouroient dans les églises, des chapelets à leur boutonnière, de pieuses images sur la poitrine, et prosternés devant les autels, remercioient

(1) 2 vol. in-8°, prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

le dieu des armées, pendant que de nombreux drapeaux, tout noircis de poudre, tout déchirés de balles, s'inclinoient et se relevoient toutes les fois que le nom de Jésus étoit prononcé.

Il vivra le nom de ce paysan vendéen, soldat des armées royales et catholiques, dont le dévoûment bien vraiment sublime, semble appartenir aux plus beaux temps de l'Eglise; fait prisonnier par les *bleus*, il est amené devant une croix. « Tu as été pris les armes à la main, lui dirent les républicains; ton arrêt de mort est prononcé. Voilà la chaumière où tu es né; ton père y est encore; tu vivras si tu veux obéir. — Le Vendéen regarda sa cabane, les larmes lui vinrent aux yeux.; Pour obtenir la vie, que faut-il faire? — Un soldat de la république lui répondit : Prends cette hache et abats cette croix. — *Ripoche* (c'est le nom du Vendéen) prit la hache; ses compagnons de malheur, ceux qui avoient été faits prisonniers comme lui, détournèrent la tête; ils crurent que le Vendéen alloit abjurer son Dieu, ils frémissoient. *Ripoche*, brandissant la hache dont on venoit d'armer ses mains, s'élance sur le piédestal de la croix, et, élevant son arme, il s'écrie d'une voix qui retentit au loin : Mort à celui qui insultera la croix de Jésus-Christ; je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. Adossé au bois sacré, il agite sa hache; une divine ardeur brille dans ses yeux; une force surnaturelle semble l'animer. Pendant quelques instans il parvient à éloigner les sacriléges. Tant de courage les frappe de stupeur, ils n'osent avancer; mais bientôt, rougissant d'être arrêtés par un seul homme, ils fondent sur le vaillant chrétien; le nombre l'accable; il est blessé de toutes parts. Il tient encore la croix, les monstres en détachent ses bras, ils le couchent sur le piédestal, ils appuient leurs baïonnettes sur son cœur, et lui répètent : Abats ce signe de la superstition, et tu vivras. C'est le signe de ma rédemption, s'écria le Vendéen; je l'embrasserai

encore.... Et, par un dernier effort, ses bras se rattachèrent à l'arbre du salut; ses bras se roidirent à l'entour : car ce fut ainsi qu'il reçut la mort. Les meurtriers laissèrent leur victime, et abattirent la croix. »

Quel exemple! quel courage! quel héroïsme! Ne peut-on pas dire de ce généreux chrétien ce que Tertullien disoit d'un martyr : *Coronâ premit vulnera, palma sanguinem obscurat, plus est victoriarum quàm injuriarum;* il ne reçoit aucune blessure qu'il ne couvre par une couronne, il ne verse pas une goutte de sang qui ne lui mérite de nouvelles palmes; il remporte plus de victoires qu'il ne souffre de violences?

Après la déplorable bataille de Savenay, qui fut si funeste à la cause de la fidélité, « une troupe de cinq cents Vendéens est entourée par les républicains; on leur crie de se rendre; il n'y avoit pas moyen de résister, les royalistes jettent leurs armes et demandent quartier; une décharge de mousqueterie est la seule réponse des soldats de la révolution. Que ceux qui ne sont pas blessés se lèvent, s'écrie l'officier qui avoit commandé le feu; la république, *grande et généreuse*, leur pardonne. Alors ceux qui n'avoient pas été atteints, alors ceux qui avoient été blessés, mais qui respiroient encore, se lèvent : une seconde décharge part, les abat : voilà le pardon de la république. »

Détournons nos regards de ces scènes de sang, et cherchons des émotions plus douces. Nous les trouvons dans l'histoire d'un prêtre vendéen échappé aux noyades de Nantes.

Comme tant d'autres prêtres, l'abbé Landau, curé de Saint-Liphard, avoit été amené dans les prisons de Nantes. Il en fut bientôt tiré, pour être précipité dans la Loire, attaché à un vieux religieux, compagnon de sa prison. Heureusement la corde qui les lioit se relâcha. Le curé de Saint-Liphard étoit fort et savoit nager; il lutte quelque temps contre le courant, dans l'espérance de se sauver lui et son compagnon; mais

ses forces commençoient à s'épuiser, tous deux alloient être engloutis : le religieux s'en aperçut ; il parvint à dénouer la corde qui les attachoit, se pencha vers l'oreille de celui qui vouloit le sauver, murmura le mot *adieu*, se laissa glisser, et fut entraîné par le courant. L'idée d'arracher le vieillard à la mort avoit soutenu le courage de l'abbé Landau. Mais, quand il se vit isolé au milieu de la nuit et des vagues, il délibéra s'il prolongeroit sa lutte. Tout à coup il aperçoit une barque de pêcheur. Celui qui la conduisoit étoit un bon paysan resté fidèle à son Dieu et à son Roi. Il recueillit avec joie le prêtre malheureux, le débarqua sur le rivage et lui indiqua une maisonnette dans le voisinage où il seroit bien reçu. Caché dans ce pieux asile, l'abbé Landau vit s'écouler les jours de la persécution. Les habitans de Saint-Liphard, qui avoient su que leur curé avoit été sauvé par un pêcheur de la Loire, se rendirent auprès de lui en grand nombre, pour le supplier de revenir à son ancienne église. Le vieux pasteur se devoit à son troupeau. Le jour du retour fut fixé. Dès le matin, on vit arriver au hameau les jeunes gens de Saint-Liphard, dans leurs plus beaux habits de fête. Plus tard vinrent les anciens de la paroisse, amenant un cheval qui étoit destiné à M. le curé. Avant de quitter la maison du pêcheur, l'abbé Landau éleva une croix près de la chaumière, comme un monument de souvenir et de reconnoissance. Bientôt le cortége se mit en marche pour Saint-Liphard. A l'entrée du village étoient rassemblés ceux qui n'avoient pu aller au-devant du pasteur, les femmes et les enfans, les malades et les infirmes. Ce fut là que le curé descendit de cheval. Les chantres entonnèrent le psaume : *Bénit soit celui qui qui vient au nom du Seigneur*, et la foule répéta le saint cantique. Le bon curé marchoit vers l'église, le cœur inondé de joie. Son émotion étoit si grande qu'il étoit souvent obligé de s'appuyer sur le bras d'un prêtre du voisinage, accouru pour fêter le confesseur de la foi.

Déjà on aperçoit le temple ; « la foule s'y précipite ; les cierges sont allumés, l'encens fume. Arrivé sur le seuil, c'est le pasteur rendu à son troupeau qui doit entonner le cantique d'actions de grâces ; tous écoutent ; une voix forte retentit, c'est celle du curé de Liphar, elle répète ces paroles : *Te Deum, te Deum laudamus*, et se tait tout à coup. On attend ; la voix ne continue pas l'hymne de triomphe et de joie : le prêtre l'avoit commencé sur la terre et l'achevoit dans le ciel, car Dieu venoit de l'appeler à lui. »

Nous nous sommes étendus sur l'histoire de l'abbé Landau, parce que nous ne sachons pas qu'elle fût connue du public avant l'apparition des *Lettres Vendéennes*. Une foule de faits de ce genre, racontés avec une touchante simplicité, jettent sur cet ouvrage le plus grand intérêt. M. le vicomte Walsh parle plus au cœur qu'à l'esprit. Il sait néanmoins, quand son sujet le demande, ménager des réflexions justes, solides et dignes d'un vrai Vendéen. Nous nous bornerons à citer la suivante : « Toute grandeur déchue, tout être qui a été heureux et qui pleure, est mal là où Dieu ne règne pas. Que celui qui a été riche, et qui est devenu pauvre, ne se laisse point tenter par la fertilité du sol, par la beauté des ombrages. S'il ne voit pas de croix sur le chemin, qu'il poursuive sa route, l'asile qu'il cherche ne s'offre pas encore ; mais s'il rencontre des laboureurs chrétiens, s'il voit des églises relevées de leurs ruines, si la foule vient y entendre le prêtre de l'Evangile, alors que le malheureux s'arrête : là il trouvera des frères, là son infortune ne sera point un tort, là il sera consolé. »

En général, le style de l'auteur est simple, clair, facile, élégant, et tout-à-fait dans le genre qu'il a adopté ; ses récits plaisent et attachent, ses réflexions décèlent un homme éclairé en politique comme en religion. Seulement on auroit peut-être désiré, dans ses Lettres, moins de détails étrangers au sujet principal.

L'auteur s'arrête trop long-temps sur des recherches d'antiquités qui, bien qu'elles annoncent une grande érudition, ajoutent peu d'intérêt à son livre. Ses Lettres écrites d'Espagne sont un hors-d'œuvre complet; elles détruisent l'unité de son ouvrage, et ne font qu'embarrasser la suite de ses récits. L'histoire de la guerre d'Espagne de 1823 n'est pas assez développée pour intéresser le lecteur, et elle l'est toujours trop pour trouver place dans des Lettres sur la Vendée. L'auteur semble avoir senti ce défaut, et a voulu l'excuser dans sa préface, lorsqu'il dit qu'en 1823 son fils se trouvoit en Espagne, et que sa pensée se tournoit souvent de ce côté; mais en cela, il en conviendra sans doute, il a plus consulté l'amour paternel que les règles de l'art. Peut-être aussi qu'il se répète quelquefois dans la description des sites, et que son style n'est pas assez châtié dans quelques endroits. Nous aurions voulu, par exemple, qu'il eût évité ces tours de phrase : *Je serai obligé de m'en aller d'avec vous.* — *Je m'en rappellerai toujours.* Cette dernière faute est assez commune, même parmi ceux qui se piquent de parler le mieux. Mais ces taches sont rares, et il sera facile à l'auteur de les faire disparoître dans une nouvelle édition. En résumé, M. le vicomte Walsh a fait un ouvrage précieux comme document pour l'histoire contemporaine, et qui ne peut manquer de piquer la curiosité et d'intéresser vivement.

Mo.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche 25 septembre, M. le cardinal Spina, assisté de M. Caprano, archevêque d'Iconium, et de M. Nasalli, archevêque de Cyr, a sacré évêque de Nicopolis le Père Joseph Malajoni, de l'ordre des clercs de la Passion. Ce religieux avoit été nommé évêque par un bref du saint Père, et est destiné par la Propagande aux fonctions d'administrateur apostolique en Valachie.

— Un rescrit pontifical, en date du 18 septembre dernier, adressé à M. le cardinal della Somaglia, président de la commission pour la reconstruction de la basilique de Saint-Paul, rappelle les mesures prises par S. S. pour cette grande entreprise. Outre la lettre encyclique dont nous avons parlé, des circulaires ont été adressées à tous les ministres étrangers résidant à Rome, ainsi qu'à tous les nonces près les cours étrangères. L'effet, dit le saint Père, a répondu à nos espérances, et de généreuses offrandes et de magnifiques promesses nous ont encouragé dans notre dessein. Une commission de cardinaux et de prélats est chargée de surveiller les travaux et de diriger l'emploi des fonds. On suivra le plan de l'académie de Saint-Luc, et les vœux des antiquaires pour que l'on conserve au monument son antique caractère. Le trésorier général donnera tous les ans une somme qui ne pourra être moindre que 50,000 écus romains. A Rome, et dans tout l'Etat de l'Eglise, les habitans seront engagés à contribuer à la bonne œuvre, et les corps et tribunaux recevront la même invitation. Tous les mois, on portera au saint Père le tableau des offrandes particulières et des paiemens faits par le trésor. S. S. espère que tant de soins réunis et le zèle du président de la commission contribueront au succès d'une si religieuse entreprise, qui doit être chère à la fois à la piété et aux arts, et intéresser toutes les nations catholiques.

Paris. M. l'abbé Seguin Deshons, ancien grand-vicaire d'Albi, nommé à l'évêché de Troyes, vient d'arriver à Paris; une maladie l'avoit retenu dans sa famille, mais il est aujourd'hui rétabli et va procéder aux informations d'usage.

— M. l'évêque de Beauvais vient de donner à son diocèse une nouvelle preuve de son zèle et de sa piété, en procurant à son clergé les avantages d'une et même de deux retraites ecclésiastiques. La première a été à Beauvais. Le prélat présidoit à tous les exercices, et a su profiter de cette occasion qui le réunissoit avec ses prêtres pour leur donner des instructions capables de les diriger dans les fonctions de leur ministère. Tous ont été enchantés de son abord affable, de l'intérêt qu'il leur témoignoit à tous, et surtout de la sagesse qui dictoit ses avis. A peine cette retraite étoit terminée, que le prélat infatigable est parti pour l'autre extrémité de son diocèse, recommencer à Noyon ce qu'il venoit de faire avec

tant de succès à Beauvais, et, par ce pieux dévoûment, procurer à un grand nombre de prêtres la consolation d'une retraite, dont leur grand âge et leurs infirmités les avoient privés jusque-là. Le nombre des retraitans s'est élevé en tout à cent quatre-vingt-seize; jamais il n'avoit été aussi considérable. La ferveur et le zèle dont ils étoient tous animés au sortir de la retraite, font espérer un redoublement de foi et de piété dans ce diocèse, où la pénurie des prêtres se fait malheureusement sentir de jour en jour.

— Le coup qui a frappé M. l'évêque de Grenoble a d'autant plus affligé son troupeau, que, malgré l'âge avancé du prélat, rien ne sembloit faire craindre un semblable évènement. Un assoupissement survenu depuis quatre jours ne donnoit encore aucune inquiétude, et on espéroit que l'application de quelques remèdes mettroit fin à cette indisposition, quand, le 3 octobre, à sept heures et demie du soir, le prélat expira sans aucun symptôme violent. Le chapitre s'étant assemblé le lendemain, ordonna des prières pour le repos de l'âme de M. l'évêque, et fit son éloge en peu de mots :

« Le pontife, N. T. C. F., choisi par la Providence pour rétablir la religion parmi nous et réparer les maux inouis que, vers la fin du dernier siècle, l'impiété avoit produits dans l'église entière de France; ce pontife qui possédoit à un si haut degré toutes les vertus sacerdotales; ce pontife dont la charité envers les pauvres et le zèle pour la gloire de Dieu ne se ralentit jamais; ce pontife qui, pendant un épiscopat de vingt-trois ans, fut le modèle du clergé et l'édification des fidèles; ce pontife, qui, par les nombreux établissemens qu'il a créés, a rendu sa mémoire précieuse devant le Seigneur et pénétré de reconnoissance le peuple chrétien; ce pontife, enfin, qui fut toujours l'objet de notre amour et de notre admiration, est devenu à jamais celui de notre douleur et de nos regrets. »

Le Mandement est signé de MM. les chanoines Gigard, Chabanier, Savoye, Jouffrey, Rambaud et Revilliod. D'après les dispositions du Mandement, toutes les paroisses sont allées, l'une après l'autre, faire les prières accoutumées dans la chapelle ardente construite à l'évêché. Les obsèques ont eu lieu le jeudi 6, au matin, jour où le prélat avoit fait son entrée à Grenoble, vingt-trois ans auparavant. Les paroisses et les congrégations qui sont dans l'usage d'assister aux processions générales, se sont réunies à neuf heures et demie à la cathédrale, pour aller faire à l'évêché la levée du corps. Un service solennel a dû avoir lieu à la cathédrale, le mardi 11,

et il en sera célébré un dans toutes les autres églises. Le chapitre ordonne l'exécution entière de tous les réglemens faits par le prélat et continue les approbations données par lui.

— Parmi les anciens siéges supprimés par le concordat de 1801, peu réclamoient plus impérieusement leur rétablissement que celui de Tulle. Aggloméré à l'immense diocèse de Limoges, ce n'étoit qu'à des intervalles très-éloignés, et surtout trop rapidement, qu'il étoit visité, et l'éloignement du premier pasteur se faisoit nécessairement sentir. Aussi le Bas-Limousin vit-il avec une vive satisfaction rétablir le siége de Tulle, et les heureux effets qui en sont déjà résultés ont justifié toutes ses espérances. Il y a à peine cinq mois que M. de Mailhet, le nouvel évêque, a pris possession de son siége, et déjà une grande partie du diocèse a été visitée; le grand séminaire, converti long-temps en prison révolutionnaire, puis en caserne, a été restauré, agrandi, et à la Toussaint quatre-vingts théologiens y seront établis. Un petit séminaire a été formé à Brive, et va ouvrir ses cours à la rentrée des classes. La ville de Tulle étoit privée, depuis la révolution, d'écoles gratuites; une multitude étonnante d'enfans des deux sexes inondent les rues tout le long du jour, abandonnés à eux-mêmes et privés de toute instruction; depuis long-temps les gens de bien gémissoient sur un état de choses si funeste et si alarmant. La présence de l'évêque a aplani toutes les difficultés; deux Sœurs de la charité de Nevers ont été appelées, et vont ouvrir une école gratuite pour les filles; une maison vaste et commode a été achetée pour être livrée aux Frères de la doctrine chrétienne. Malheureusement ce dernier établissement, faute de ressources, ne pourra recevoir son entière exécution que dans un an ou deux. Quand on réfléchit au peu de ressources pécuniaires qu'offre le diocèse de Tulle, on est étonné de ce qui y a été fait en si peu de temps. Il est juste de reconnoître que M. l'évêque a été parfaitement secondé par M. le marquis de Villeneuve, préfet du département, dont les talens pour l'administration, le zèle infatigable et les intentions si pures sont connus depuis long-temps, ainsi que par M. le comte de Valon, député et maire de Tulle.

— L'Italie a perdu, il y a quelques mois, un prélat vertueux, enlevé trop tôt à son diocèse, M. Ange-Marie Fica-

relli, évêque de Reggio. Il étoit né à Reggio le 1er décembre 1780, et étudia dans cette ville et dans le collége Farnèse, à Rome. Sa conduite dans sa jeunesse fut toujours édifiante, et ses succès dans ses études répondirent à sa piété. Il s'appliqua tour à tour aux belles-lettres, à la philosophie, aux mathématiques et à la théologie. Son goût l'auroit porté à entrer chez les Jésuites, qui venoient d'être rétablis momentanément à Naples, et que l'infant de Parme, don Ferdinand, avoit conservés dans ses Etats; mais des obstacles renaissans l'empêchèrent de suivre cette carrière; le collége de Parme fut détruit après la mort du duc, et Ficarelli se chargea de l'éducation des fils du marquis Marsigli, de Bologne. Il fut ordonné prêtre en 1806, et fut appelé en 1809 dans sa patrie, pour y occuper une chaire de rhétorique, d'où il passa, en 1812, à une chaire d'éloquence et d'histoire, et ensuite à une autre de mathématiques. L'évêque de Reggio, M. d'Este, le fit chanoine de sa cathédrale en 1819, puis grand-vicaire, et, dans ses dernières années, il se déchargea sur lui du soin de son diocèse. M. Ficarelli s'en acquitta de telle manière qu'à la mort de l'évêque il fut nommé vicaire capitulaire, puis désigné pour remplir ce siége. Sa modestie s'effraya d'un tel fardeau, et il fit ce qui étoit en lui, soit auprès du duc de Modène, soit auprès du Pape, pour décliner l'épiscopat; mais ses instances ne furent point écoutées, il fut préconisé à Rome le 19 avril 1822, et sacré deux jours après par le cardinal Pacca. Ayant pris possession de son siége, il rouvrit le séminaire de Reggio, et en établit un autre à Marola pour les montagnes. On cite plusieurs lettres pastorales de lui, qui sont pleines de piété et de douceur. Une maladie douloureuse le consuma peu à peu, dans un âge qui sembloit lui promettre encore de longs jours. Il mourut le 5 juin dernier, n'étant âgé que de quarante-quatre ans. On trouve une notice en son honneur dans les *Mémoires de religion*, de Modène, entreprise qu'il avoit hautement approuvée et encouragée.

— En 1824, M. Milius, gouverneur de Cayenne, ordonna une expédition dans l'intérieur de la Guyanne, pour reconnoître les dispositions des habitans et acquérir quelques notions sur le pays. M. Bodin, ingénieur-géographe, fut fait commandant de l'expédition. M. l'abbé Fournier, missionnaire, l'accompagnoit avec un officier de santé et un phar-

macien. On partit de Cayenne le 13 novembre, et on arriva le 17 à l'ouverture de l'Oyapock, où l'on rassembla les hommes, les canots et les vivres nécessaires pour l'expédition. Pendant les huit jours que l'on passa en ce lieu, le missionnaire s'occupa de baptiser les enfans du quartier. Il y eut, en trois fois, quarante-cinq baptêmes, la plupart d'enfans d'Indiens. Le 26, M. Fournier bénit la petite flotille, composée de huit canots, et célébra la messe. Trente-cinq Indiens, de sept nations différentes, étoient attachés à l'expédition, qui partit le jour même. L'Oyapock est coupé fréquemment par des sauts ou cascades qui en rendent la navigation très-difficile. Le 2 décembre, on arriva à l'ancienne mission de Saint-Paul; on y retrouva quelques vestiges de l'église, du presbytère et du cimetière. Le missionnaire visita avec intérêt ces lieux, si différens aujourd'hui de ce qu'ils étoient autrefois, et y planta une croix. Le 6, il visita l'ancienne mission de Notre-Dame de Saint-Foi ou Saint-Pierre, où l'on retrouva aussi des traces de l'église et du cimetière. On y planta encore une croix. Le 15, on atteignit le premier établissement des Oyampis, peuplade indienne. Mme Popineau, qui avoit consenti à accompagner l'expédition, servoit d'interprète; elle connoissoit le langage des Indiens. Leur chef prêta serment de fidélité au Roi, et le missionnaire baptisa quarante-neuf femmes ou enfans. M. Bodin continua son voyage de découverte; mais les Oyampis s'étant tous retirés chez eux, M. Fournier crut que sa présence seroit peu nécessaire, et repartit le 22 décembre pour revenir à Cayenne, où il arriva le 1er janvier, après avoir fait une pause dans deux habitations. On nous a communiqué le rapport qu'il fit au gouverneur, ainsi que celui du capitaine Bodin. Celui-ci croit que les peuples qu'il a visités pourroient être amenés à la religion. Il est probable, dit-il, que, quand les Européens envahirent les côtes de la Guyanne, les indigènes ne furent pas tous massacrés, comme on le prétend, mais qu'ils se réfugièrent dans l'intérieur. Il seroit possible de déterminer ces peuples à se rapprocher de nos établissemens, attendu que la chasse et la pêche ne suffisent bientôt plus à les nourrir. Les nègres-marrons n'ont point inquiété ces peuplades. Du reste, l'Oyapock n'est, presque dans tout son cours, qu'une longue cataracte, ce qui rend les communications lentes et difficiles.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi est arrivé à Compiègne le 10 octobre, à six heures, et a été reçu au milieu des acclamations par tous les habitans. MM. l'évêque de Beauvais, Matthieu de Montmorency, le préfet du département, le sous-préfet et le maire de Compiègne étoient réunis au château pour recevoir S. M., et ils ont été admis à la table du Roi. Pendant le dîner, le public a pu circuler autour de la table du Roi. Mme la Dauphine est arrivée le lendemain à cinq heures et demie.

— Avant de quitter Saint-Maur, Mme la Dauphine a laissé 500 fr. à M. le sous-préfet pour être distribués aux indigens.

— Le roi de Prusse est parti, le 11, pour retourner dans ses Etats avec les princes ses fils. Le prince Frédéric, neveu du roi de Prusse, restera encore quelques jours à Paris. Le duc de Cumberland a quitté Paris le 10, à trois heures du matin.

— Le prince Frédéric de Prusse a assisté, le 13 octobre, à des manœuvres exécutées dans la plaine d'Issi par la garnison de Paris. Lundi prochain, dit-on, Mgr le Dauphin doit faire une revue qui sera suivie de grandes manœuvres. Il y aura dix-huit bataillons.

— Une ordonnance royale, du 28 septembre, porte qu'il sera construit sur la Seine, entre la route de Paris et la plaine de Grenelle, un pont, une garre et un port. Les frais de construction et d'entretien annuel de ces ouvrages seront couverts par la concession des droits de péage à y percevoir.

— Le *Prospectus* de l'emprunt de Saint-Domingue a paru le 11 de ce mois. L'emprunt est de 30 millions, remboursables par séries qui seront tirées au sort chaque année, de manière à ce que la totalité de la somme prêtée soit remboursée dans vingt-cinq ans. Les sommes prêtées porteront 6 pour 100 d'intérêt.

— La statue équestre de Louis XIV est arrivée à Auxerre le 7. Après avoir pris quelque repos, le convoi s'est remis en marche et s'est arrêté le soir à Vermenton. Dans cette journée, le fardier a franchi avec rapidité la montée Saint-Antoine qui est très-difficile : l'attelage étoit composé de 36 chevaux.

— Le conseil de guerre de Perpignan a continué, le 4 et le 5, à s'occuper de l'affaire du sous-intendant Lambert. La séance du 4 a été entièrement remplie par le rapport de M. de La Ganetière, qui a duré deux heures. La séance du 5 a été consacrée aux plaidoiries, qui ont duré quatre heures. Me Saisset, défenseur de Lambert, s'est efforcé de prouver qu'il n'y avoit pas eu prévarication de la part de son client dans l'exercice de ses fonctions. Me Picas a cherché à démontrer que Bailli ne pouvoit être, dans aucun cas, complice de prévarication. A la suite de ces discours, le conseil est entré dans la chambre des délibérations, et ayant repris séance après y avoir passé deux heures, M. le général Raynaud a lu le jugement, qui condamne Lambert à être destitué de ses fonctions et à six mois de pri-

son, acquitte Bailli, et ordonne qu'il sera mis sur-le-champ en liberté.

— M. le comte de Gramont, pair de France et colonel du 49ᵉ de ligne, vient de périr à la Martinique, victime de l'ouragan qui a ravagé cette île. Antoine-Louis-Raymond-Geneviève, comte de Gramont, naquit à Paris le 24 juillet 1787. Son père mourut à Londres en 1795, à l'âge de trente-quatre ans. Sa mère, Mˡˡᵉ de Boisgelin, rentra de bonne heure en France, et, après avoir pourvu à l'existence de son fils, elle embrassa la vie religieuse avec deux filles qui composoient le reste de sa famille. A vingt-deux ans, il s'engagea dans le 30ᵉ régiment de dragons, et fut fait officier dans la campagne de 1809. Marié, le 15 août 1811, à Mˡˡᵉ de Catellan, il se signala à la bataille de la Moskowa, où il reçut la croix de la Légion-d'Honneur et le grade de lieutenant. C'est lui qui, le premier, annonça à Louis XVIII le rétablissement de la monarchie. En 1815, il avoit été nommé membre de la chambre des députés, et en 1819 élevé à la pairie. M. de Gramont est mort à l'âge de trente-huit ans. Il laisse quatre enfans en bas âge, trois filles et un fils.

— Une subite et forte inondation a ravagé ce pays, mande-t-on de Montpellier. Les 3 et 5 de ce mois, l'eau a couvert le faubourg de Béziers, qui donne sur la rivière. C'est durant la nuit du 3 au 4 que la rivière, entraînant dans son cours des radeaux stationnés au-dessus du pont de bateaux d'Agde, l'a emporté avec quatre barques chargées de grains et de farines, et qui ont totalement disparu. Le 4, la ville a été inondée, et les habitans sont dans la plus cruelle situation. Personne n'a péri. La famille d'un patron a été sauvée par les cheveux.

— Les régimens formant le camp de Bayonne ne rentreront dans leurs garnisons qu'au 1ᵉʳ novembre prochain, bien que le lieutenant-général Pelleport ait l'autorisation de dissoudre le camp plus tôt, si les pluies l'y contraignoient.

— M. de Maraudet, ministre de France à Hambourg, vient de mourir dans cette ville; et M. le comte d'Aspremont, secrétaire d'ambassade près la cour de Sardaigne, est mort à Turin. M. Roux, chef de la division du Midi au ministère des affaires étrangères, remplace M. de Marandet en qualité de ministre.

— Une association vient de se former à Londres pour recouvrer les trésors qui ont été coulés à fond dans la baie de Vigo, sous le règne de la reine Anne, et dont le montant s'élève, dit-on, à quatorze millions. La personne chargée de cette opération est déjà partie, et les travaux commenceront aussitôt après son arrivée sur les lieux. Les galions qui portoient ces trésors sont encore entiers et on les voit lorsque la mer est basse.

— Le 7 de ce mois, la commune d'Obbich, province de Limbourg (Pays-Bas), a été presque entièrement consumée par les flammes. L'église, le presbytère et trente-quatre maisons ont été dévorés par le feu; à peine huit maisons ont pu être conservées.

— Les cantons suisses vont ouvrir de nouvelles négociations avec

la France pour régler, d'une manière définitive, les rapports des Français établis en Suisse, ou qui s'y établiront à l'avenir, et pour apporter quelques modifications au traité de 1803. On va négocier également un nouveau réglement relatif aux postes; les anciennes conventions sur cet objet ne sont plus susceptibles de recevoir leur exécution.

— La chambre des députés de Hongrie a donné l'indigénat du royaume de Hongrie à M. le prince de Metternich. Le présent du couronnement destiné pour l'impératrice d'Autriche a été fixé, par la chambre des magnats, à 50,000 ducats que la noblesse du royaume seule s'est chargée de payer.

— Le 20 septembre, le chevalier don Giovani Danero, commandant en chef la marine royale de Naples, a atteint sa cent-unième année. Le matin, vers dix heures et demie, une voiture s'arrête devant la demeure du vénérable vieillard, deux grandes personnes et plusieurs enfans en descendent : quel est l'étonnement de don Giovani en reconnoissant le roi, la reine de Naples et les jeunes princes et princesses! L'amiral rassemble toutes ses forces et se porte avec empressement à la rencontre de son souverain : il vouloit se jeter à ses pieds; le roi l'a prévenu en lui prenant affectueusement les mains. L'auguste prince s'est complu à faire au duc de Calabre, héritier du trône, le récit des services de ce vieux serviteur des Bourbons, qui a commencé sa carrière sous le roi Charles III. En se retirant, le roi et la reine ne voulurent pas permettre que l'amiral les reconduisit. Cet hommage, rendu à la vieillesse et à de longs et glorieux services, a comblé de joie le respectable centenaire et pénétré d'un nouvel attachement les habitans de Naples.

— Les Napolitains exilés pour avoir pris part à la révolution de 1820 retournent dans leur pays, d'après la volonté de leur souverain qui leur a fait grâce.

— La Porte a envoyé à l'île de Ténédos un mihmidar chargé d'y recevoir l'agent américain qui se trouve à bord de l'escadre des Etats-Unis, pour négocier la navigation libre sur la mer Noire pour les navires marchands de sa nation. On dit que cette escadre a quitté Smyrne pour retourner dans les eaux de Napoli de Romanie.

— Un incendie épouvantable s'est manifesté dans les bois de la province du Maine (Amérique). Tout le pays, dans un espace d'environ dix lieues, présente l'aspect d'une vaste mer de feu. Dans le voisinage du désastre, la terre a tremblé, et le bruit des flammes, semblable à celui du tonnerre, se fait entendre à cinq et six lieues. Sur d'autres points, le feu est dans les habitations; des granges, des bâtimens ruraux et autres établissemens ont été consumés. Un enfant a été brûlé en traversant un bois. On a trouvé des oiseaux morts, et les poissons même n'ont pas été préservés dans la rivière, où ils ont péri. Le 8 septembre, le feu étoit à une demi-lieue de Bangor, d'où l'on reçoit ces détails.

— Après avoir envoyé leur protestation contre l'acte par lequel le gouvernement grec demande la protection de l'Angleterre, le général Roche et le capitaine Washington ont quitté Napoli de Romanie pour se rendre à Syra.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, on gémit souvent et avec raison de voir avec quelle facilité la jeunesse, au sortir des études, est abusée par les mauvaises sociétés et par les mauvais livres. La plupart des jeunes gens, soit qu'ils n'aient pas été assez instruits sur la religion, soit qu'ils n'aient reçu qu'une instruction trop incomplète, adoptent avidement des doctrines qui flattent l'orgueil, qui ne gênent point les passions, et qu'on leur présente entourées de formes séduisantes et de noms imposans. Le peu de connoissances et d'idées qu'ils ont sur la religion ne résiste pas long-temps à l'attrait de maximes commodes qui paroissent recommandées par de grandes réputations. Ne seroit-il pas temps de prémunir plus fortement les jeunes gens contre des séductions trop puissantes, et ne pourroit-on pas obliger tous ceux qui veulent obtenir quelque grade dans l'Université à suivre un cours où l'on exposeroit sommairement les preuves de la religion? On a établi, depuis quelque temps, des cours de philosophie; mais ces cours, qui ne se font point sur un plan uniforme, ne remplissent pas le but que je propose : on y donne des leçons de logique et de métaphysique, mais les professeurs, abandonnés à leurs idées particulières, peut-être même n'ayant pas sur la religion des principes bien fixes, évitent, pour la plupart, de traiter ce sujet, ou se bornent au plus aux dogmes de la loi naturelle. Ne pourroit-on joindre à ces cours de philosophie un cours abrégé de preuves de la religion, où l'on répondroit aux principales difficultés des incrédules? Ce cours seroit bien plus utile à l'âge où je suppose les jeunes gens parvenus; par là ils s'affermiroient dans les principes de leur foi et seroient en état de répondre aux objections qu'ils entendent dans le monde. S'ils avoient encore la funeste curiosité de lire de mauvais livres, du moins ne se trouveroient-ils pas sans armes et sans défense contre l'erreur. J'ose croire que ce projet auroit l'approbation de l'illustre prélat qui dirige l'instruction publique, et qui a su si bien prémunir la jeunesse contre les illusions du siècle; il regardera, je n'en doute point, cette idée comme digne de toute sa sollicitude, et il rendra ce nouveau service à la religion. On pourroit essayer dans quelques colléges le plan que je propose, et le généraliser ensuite par toute la France.

J'ai l'honneur d'être, G., curé de L. B. D. N.

Œuvres complètes de Bourdaloue, nouvelle édition (1).

Le même éditeur qui a donné la belle édition de Massillon, dont nous avons parlé n° 1131, publie une édition de Bourdaloue dans le même goût. Cette édition, interrompue pendant quelque temps, a été reprise depuis peu et se continue avec activité. Il en a déjà paru 10 volumes qui comprennent le Carême, les Dominicales, les Mystères, le premier volume des Panégyriques et la Retraite. Il reste à publier l'Avent, les Exhortations et le dernier volume des Panégyriques. On a différé la publication du 1er vol., l'Avent, sans doute parce que c'est là que doit se trouver la Notice ou Discours sur les écrits de Bourdaloue, annoncé dans le Prospectus. Nous attendrons, pour rendre compte de l'édition, que ce premier volume ait vu le jour; nous pouvons cependant recommander, dès à présent, cette entreprise qui est exécutée d'une manière satisfaisante. Le papier, le caractère, le format, tout est parfaitement semblable à l'édition de Massillon; et ces deux collections des ouvrages de nos deux plus célèbres orateurs, figureront très-bien l'une à côté de l'autre dans les bibliothèques des amis de la religion et de la littérature.

Supplément à la cinquième édition du Dictionnaire historique des grands hommes de Feller, contenant les articles omis dans les éditions précédentes, avec ceux des personnages morts jusqu'en 1825 (2).

Ce Supplément doit avoir deux volumes. Le premier, qui paroît en ce moment, contient la première moitié de l'alphabet jusqu'au K. Il renferme plusieurs articles importans, et paroît rédigé dans le même esprit que l'ouvrage principal. On y a reproduit quelques articles qui avoient semblé incomplets dans la cinquième édition, et sur lesquels l'éditeur a obtenu de nouveaux renseignemens. On annonce que le volume suivant sera publié dans deux mois. Nous reviendrons sur cette entreprise, qui complète une collection commencée depuis quelques années, et où on a eu en vue surtout d'être utile au clergé.

---

(1) In-8°, prix, 7 fr. le volume. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères.

(2) 1 vol. in-8°, prix, 7 fr. et 8 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez le même libraire,

Ces deux ouvrages se trouvent à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Réclamation en faveur des desservans du diocèse, adressée par Mgr l'évêque d'Amiens à MM. les membres du conseil général (1).

Messieurs, est-il convenable de faire un supplément aux desservans?

Quel est le mode le plus convenable de le percevoir?

Telles sont les deux questions sur lesquelles nous aurons l'honneur de vous soumettre quelques réflexions.

La première question ne sauroit présenter une difficulté sérieuse. Le gouvernement reconnoît l'opportunité du supplément, puisqu'il a porté des ordonnances qui l'autorisent, et que tous les jours il approuve les bubjets des communes qui l'ont voté.

A toutes les sessions des conseils généraux, il en est un grand nombre qui réclament comme nécessaire l'augmentation du traitement, c'est-à-dire, qu'ils demandent une mesure encore plus favorable que celle que nous sollicitons.

Il est à remarquer que ces réclamations seroient beaucoup plus nombreuses et peut-être générales, s'il n'étoit un grand nombre de départemens où les prestations volontaires dédommagent avantageusement les desservans du supplément qu'ils ne perçoivent pas. Il est des paroisses qui font ces prestations en denrées, en bois, blé, vin, etc.; d'autres les font en argent : mais quelle qu'en soit la nature, quand elles sont parfaitement volontaires, elles sont sans inconvénient, surtout dans les départemens où l'on a conservé un respect plus grand pour la religion et ses ministres. Dans les autres, elles n'ont pas lieu, et il est à désirer qu'on n'y ait point recours. Quoi qu'il en soit, l'observation que je viens de faire explique assez pourquoi les réclamations en faveur

(1) Cette réclamation fut adressée, l'année dernière, au conseil général de la Somme; mais elle n'a guère été connue hors des limites du département. Il nous a paru utile de lui donner une plus grande publicité : elle atteste la sollicitude du prélat pour une classe si intéressante de son clergé, et contient des observations qui sont malheureusement applicables à presque tous les diocèses du royaume.

du supplément ou d'une augmentation de traitement ne sont pas universelles.

En revenant sur les discussions des chambres, de la session de 1820, on y verra des orateurs de tous les partis avoir en faveur de l'augmentation du traitement des desservans une opinion unanime. Ceux même qui repoussoient l'établissement des nouveaux siéges étoient favorables à cette mesure.

On dit et l'on a répété souvent que les curés à portion congrue étoient moins bien partagés que ne le sont les desservans actuels. Nous pourrions observer d'abord qu'il est injuste de vouloir réduire les dix-huit vingtièmes des ecclésiastiques qui exercent le ministère à l'état où se trouvoient autrefois les plus malheureux. Leur position avoit d'ailleurs, à cette époque, excité la sollicitude du gouvernement. Sur les instances faites par les assemblées du clergé (voyez le préambule de l'ordonnance de 1786), leur sort avoit été successivement amélioré. Immédiatement avant la révolution, il étoit bien préférable à celui des desservans. En effet, l'édit de 1768 fixoit la portion congrue à une quantité de blé de la valeur de 500 liv. : l'ordonnance du 2 septembre 1786 l'avoit portée à 700 liv.; mais à cette époque, outre le presbytère et le jardin, ils avoient bien souvent un enclos assez considérable; ils jouissoient des novales, c'est-à-dire, que ceux même qui n'étoient pas gros décimateurs levoient la dîme sur les terres nouvellement défrichées; ils vivoient dans un temps où tout étoit moins cher, où les oblations étoient plus abondantes. Aujourd'hui que tous les objets ont doublé de valeur, que la main-d'œuvre est beaucoup plus chère, que le casuel est considérablement réduit, que les enclos et quelquefois le jardin lui-même ont été vendus, il est évident qu'avec un traitement de 1000 fr., les desservans seroient encore moins favorisés que ne l'étoient les curés à portion congrue avec 700 liv. : ajoutez que, partout où cette dernière somme paroissoit trop modique, les évêques, en vertu de l'ordonnance de 1786, étoient autorisés à unir des bénéfices à la portion congrue. Enfin, il y avoit un grand nombre de décimateurs qui, outre le traitement, donnoient aux curés à portion congrue une somme fixe pour soulager les pauvres de leur paroisse. Le chapitre d'Amiens étoit de ce nombre.

L'assemblée constituante, qu'on n'accusera pas d'avoir

été trop favorable au clergé, puisque c'est par elle que fut envahi son immense patrimoine, avoit fixé à 1200 liv. le traitement des curés de 2ᵉ classe, qui répondent à ceux que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de desservans.

Si nous prenons un terme de comparaison hors du sein du clergé, la justice de nos réclamations deviendra beaucoup plus frappante. Non-seulement les traitemens n'ont pas été réduits dans les divers emplois civils et militaires, mais partout ils ont subi une augmentation considérable. Le dernier commis de bureau jouit d'une rétribution double ou triple de celle qui est accordée aux desservans. La raison de cette augmentation est sans doute dans les progrès de l'industrie, l'abondance du numéraire, et dans une plus grande recherche des commodités de la vie. Si, à l'égard de cette dernière cause, les mœurs du clergé ont dû le défendre plus long-temps de l'entraînement général, il est pourtant certain qu'il n'a pu résister à une influence aussi universelle.

Pourquoi, si on en excepte quelques vocations extraordinaires, l'état ecclésiastique offre-t-il si peu d'attrait aux classes aisées de la société? C'est parce qu'il faudroit un dévoûment plus qu'ordinaire pour qu'un jeune homme, qui n'est pas sans espoir d'obtenir un emploi avantageux dans la société, se décidât en faveur d'un état qui, outre de longues études et des épreuves difficiles, exige encore la privation des jouissances les plus légitimes, et oblige à vivre dans une pauvreté qui seroit honorable, si on n'avoit fait pour l'avilir tout ce que le mépris de la religion et de ses ministres peut inspirer de plus perfide. Les dispositions des décrets du 5 nivose an XIII, du 30 décembre 1809 et de la loi du 14 février 1810, ne présentent aux desservans des moyens d'exister qu'en les soumettant à d'humiliantes sollicitations; ils semblent les offrir bien moins au respect qu'à la pitié de leurs paroissiens. Nous le disons franchement, mieux vaudroit que les desservans fussent non-seulement privés du supplément, mais encore qu'il leur fût interdit de le solliciter, que d'être soumis à un mode de perception aussi avilissant que celui qui a été employé jusqu'ici.

Quel seroit donc le mode le plus convenable de percevoir ce supplément?

Ce qui rend le mode actuel vicieux, c'est son instabilité et les débats scandaleux dont il est l'occasion; les supplé-

mens ne sont votés que pour un an; l'année une fois écoulée, le conseil municipal reste libre de le supprimer, et, pour le déterminer à cette suppression, il suffira quelquefois d'un homme sans mœurs à qui le curé aura refusé les criminelles complaisances que lui interdit la sévérité de son ministère.

Qu'on ne s'imagine pas que je me plais à exagérer le mal; les conseils généraux des différens départemens en ont fait la remarque. Celui de la Manche observe que *les supplémens occasionnent des débats scandaleux. Le sort des ministres de la religion*, dit celui de la Sarthe, *est encore dans un état de dépendance humiliant.* Cette dépendance est telle que deux conseils généraux, celui de l'Oise et de la Somme, ont réclamé, comme une amélioration au sort des desservans, que leurs supplémens fussent perçus de la même manière que les traitemens des gardes-champêtres. Peut-on, je le demande, former un vote plus modeste? Il est pourtant demeuré sans résultat. Est-il étonnant que les parens mettent obstacle à la vocation de leurs enfans à l'état ecclésiastique, quand ils voient les desservans placés un peu au-dessous des gardes-champêtres dans le budget des dépenses communales.

Le conseil général de l'Yonne observe « que l'état d'amovibilité et de dépendance dans lequel se trouvent les desservans des paroisses, relativement au supplément de leur traitement, est la cause de la diminution du nombre des curés et desservans, en ce qu'il détourne les pères de famille de diriger leurs enfans vers l'état ecclésiastique. »

Ainsi la conséquence naturelle du système actuel de perception est l'avilissement des curés : de l'avilissement naît l'éloignement pour l'état ecclésiastique et la viduité d'un grand nombre d'églises; état qui afflige sensiblement tous les amis de la religion, et qui devroit épouvanter tous les amis de la monarchie.

« La politique, disoit M. de Bonald en 1821, n'est pas assez alarmée du manque absolu de ministres de la religion dans les campagnes, où un prêtre même sans beaucoup de science, sans être profond théologien ou orateur éloquent, explique avec simplicité aux simples habitans des champs les vérités de la religion et de la morale, et leur administre les secours spirituels dont l'efficace ne dépend ni des talens de l'homme ni même de ses vertus. »

Mais d'ailleurs, en supposant que toutes les paroisses fus-

sent remplies, si elles étoient confiées à un clergé avili, quelle influence exerceroit-il sur les mœurs? Quelle seroit son autorité pour rattacher au trône ceux que les malheurs des temps, aussi bien que les intérêts et les manœuvres des partis, en ont détachés?

Que prétend-on par tous ces moyens avilissans? Soumettre : c'est tout le contraire, on éloigne, on désunit, on irrite; le paysan menace son curé de la suppression du supplément, parce qu'il croit avoir le droit de le punir de ce qu'il ne cède pas à d'injustes prétentions; le curé, de son côté, fatigué d'être en butte à d'insultantes menaces et à de méprisans refus, ne conserve pas toujours le calme qui convient à son caractère. Voilà où en est réduit celui qui doit être le père et le modèle de son troupeau. Que deviendroit la justice, si le magistrat qui en tient la balance étoit forcé d'y mettre le poids de sa misère? Comment la religion seroit-elle florissante, comment les vices seroient-ils corrigés, les abus réformés, si le pasteur, qui doit en être le sévère censeur, étoit tenté d'en devenir le vil complaisant? Que le prêtre, aussi bien que le juge, soit placé dans un sanctuaire inaccessible à tous les genres de séductions, c'est l'unique moyen de rendre son influence utile à l'Etat, à la religion et aux bonnes mœurs.

Le mode actuel de percevoir les supplémens étant vicieux, comment le remplacer?

Sans contredit, le plus avantageux seroit l'augmentation du traitement que le gouvernement pourroit, en vertu d'une loi, élever à 1000 francs; mais en faisant une demande qui embrasse toute l'étendue du royaume, nous craindrions de la voir disparoître au milieu de cette foule immense de réclamations qui encombrent les bureaux du ministère. Nous proposons un projet d'une exécution plus facile, c'est que le conseil général vote en faveur de chacun des desservans du département un supplément de 200 francs; la masse de ces supplémens formeroit un total de cent quatre mille deux cents francs; comme il excède de beaucoup les ressources mises à la disposition du conseil général, nous le prions d'examiner si on ne pourroit pas effectuer cette somme, en sollicitant du gouvernement la faculté de lever de nouveaux centimes additionnels; il ne nous appartient pas d'indiquer les moyens, il nous suffit de solliciter le résultat. Nous ob-

serverons seulement qu'il ne s'agit pas, pour un grand nombre de communes, d'un nouvel impôt, mais d'un mode différent de le lever; les supplémens qui sont faits par les communes ne sont jamais au-dessous de deux cents francs, un grand nombre s'élèvent au-dessus. Il est évident que ces communes n'auroient aucun intérêt à ne pas adopter la mesure proposée. Celles qui ne paient pas de supplément peuvent être rangées sous trois classes, 1° les cures; 2° les succursales vacantes; 3° les succursales occupées, mais dont le prêtre ne jouit d'aucun supplément.

1° Quant aux communes qui, à raison de leur titre de cure, ne paient aucun supplément, il semble qu'elles auroient droit à réclamer; elles sont au nombre de quarante-une; la commune d'Amiens en renferme six à elle seule: total pour le diocèse 46 cures; mais outre que ce nombre est bien minime auprès de celui des succursales qui est de 521, il est d'ailleurs à observer que le titulaire de ces paroisses reçoit du trésor un traitement plus fort que celui des desservans; or cette augmentation retombe également sur toutes les communes. Cependant, si on croyoit devoir les dédommager, on pourroit porter chacun de leurs vicaires pour 200 fr. sur le budget du département; cette dépense, de communale qu'elle est, deviendroit départementale. Les vicaires employés dans le diocèse étant de 55 à 60, il faudroit ajouter six mille francs aux cent quatre mille deux cents francs; somme totale, cent dix mille deux cents francs.

2° Les succursales vacantes n'ayant pas de prêtre, il ne semble pas juste qu'elles contribuent à la masse qui doit former les supplémens. Nous proposerions en leur faveur un dédommagement; ce seroit que les deux cents fr. employés à solder le supplément fussent donnés à la fabrique pour l'entretien de l'église et du presbytère. Si ce moyen n'étoit pas adopté, le conseil général pourroit, au lieu de cent quatre mille deux cents francs destinés aux supplémens des desservans, n'en voter que quatre-vingt mille; mais alors les succursales vacantes n'auroient aucune part à la répartition des sommes qu'elles auroient votées dans la même proportion que les autres, ce qui paroît peu équitable; il y auroit d'ailleurs cet inconvénient, que, devant être successivement remplies dans un espace de temps qui ne peut dépasser dix ans, il faudroit changer tous les ans la somme votée par le

département ; enfin le nombre des vacances n'étant jamais bien fixe, la somme votée pourroit être quelquefois insuffisante : il paroîtroit donc plus simple que la somme entière de cent quatre mille deux cents francs fût votée pour les 521 succursales du département, et celle de six mille francs pour les 55 à 60 vicaires.

3° Les succursales qui ont un prêtre, mais auquel elles ne donnent point de supplément, n'ont aucun motif de refuser la mesure proposée. D'abord, parce qu'elle est non-seulement convenable, juste et nécessaire, mais aussi parce que nous ne pouvons accorder un prêtre à ces communes, lorsqu'elles deviendront vacantes, qu'à la condition qu'il lui sera payé un supplément de deux cents francs; cette mesure est bien moins dans l'intérêt du prêtre qui doit en profiter que dans l'intérêt de la religion, qui est compromise en suivant une autre marche. S'il nous étoit possible de prohiber le supplément, nous pourrions peut-être nous arrêter à ce moyen de tarir des débats scandaleux; mais, forcés de le permettre, nous n'avons d'autre ressource que de l'exiger nous-mêmes, et encore nous ne faisons qu'adoucir un mal qu'il nous est impossible de détruire autrement que par la mesure proposée. Il résulte de nos observations que le conseil général, après avoir décidé qu'un supplément de deux cents francs seroit voté, pourroit s'arrêter à l'une de ces trois répartitions qui supposeroit trois sommes inégales.

Dans la première, on ne donneroit un supplément qu'aux desservans qui exercent actuellement; la somme seroit de 80,000 francs.

Dans la seconde, on donneroit en outre 200 fr. à la fabrique de chaque succursale vacante; la somme seroit de 24,000 fr. : total 104,200 francs.

Dans la troisième, on donneroit en outre 200 fr. à chaque vicaire exerçant, sauf aux fabriques à compléter le traitement; la somme seroit de 6000 francs : total 110,200 francs.

Nous avouons que cette somme est considérable, mais nous prions le conseil général d'observer que partout on est disposé de faire en détail ce que nous proposons de voter en masse. S'il y a peu d'exactitude dans le paiement des supplémens, c'est principalement parce qu'il y a de grandes difficultés à résoudre les habitans des campagnes à une mesure quelconque, lors même qu'elle est dans leur intérêt.

Nous avons donc la confiance que le conseil général voudra bien solliciter du gouvernement l'exécution d'un projet auquel se rattachent les plus hauts intérêts de l'ordre public et de la morale. Nous avons la conviction intime qu'en répondant à nos vœux, ils ne feront que répondre au vœu le plus général des religieux habitans de ce diocèse. Un instinct secret révèle, à ceux même qui ne pratiquent pas les devoirs sévères de la religion, qu'elle est un besoin pour eux et pour leurs familles. Témoins de leurs vives instances, de leur inquiète sollicitude quand on ne peut les satisfaire, nous savons que les bons villageois soupirent après le moment où ils posséderont au milieu d'eux des pasteurs qui puissent y rallumer la foi éteinte, et y ressusciter les mœurs qui dépérissent de jour en jour. Le conseil général peut rendre plus certaine et plus efficace une régénération aussi désirable : la sagesse de ses membres, les sentimens religieux et monarchiques dont ils sont pénétrés, les sacrifices généreux qu'ils ont déjà faits pour le bien de ce département, la justice enfin de notre demande, tout nous fait espérer que notre confiance ne sera point déçue, et que le conseil général acquerra un nouveau titre à notre reconnoissance, à celle de notre clergé et de tous les hommes religieux qui désirent rendre le ministère du prêtre plus indépendant, afin qu'il soit plus utile.

J'ai l'honneur d'être, etc.

† Jean-Pierre, *évêque d'Amiens.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le lundi 17, Mme la Dauphine est allée entendre la messe à la chapelle expiatoire, rue d'Anjou. Dans la chapelle des Tuileries, le service pour la Reine a été renvoyé à ce jour, à cause du dimanche. Ce service a commencé à onze heures. M. l'évêque de Coutances a officié, et M. l'évêque de Nanci a lu la lettre de la Reine. Le Roi, la famille royale, les ministres et les ambassadeurs assistoient à cette cérémonie. Mme la Dauphine étoit dans le bas de la chapelle.

— Le samedi 15, jour de la fête de sainte Thérèse, il y a eu un grand concours dans l'église des dames Carmelites de la rue de Vaugirard. Les messes se sont succédées toute la

matinée, et il y a eu beaucoup de communions de fidèles. Le même jour, il a été célébré une messe pour le Roi et la famille royale dans la chapelle de la petite communauté des clercs de la chapelle du Roi, rue du Regard. Cette messe, qui a été suivie de l'*Exaudiat*, a lieu tous les ans, en vertu d'une fondation agréée par Mme la Dauphine, qui témoigne à cette maison un intérêt particulier.

— Aujourd'hui mercredi 19, il y a une réunion dans la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer. M. l'abbé Guyon prêchera, et M. l'ancien évêque de Tulle donnera le salut du saint Sacrement. La quête sera faite par Mme la duchesse de Fimarcon et par Mme la comtesse Davidoff.

— La mort de M. l'évêque de Viviers ayant laissé une place vacante dans la commission ecclésiastique créée par l'ordonnance du 20 juillet dernier, M. l'évêque de Quimper y a été appelé. Ce prélat appartenoit à l'ancienne Sorbonne. On croit que la commission pourra se réunir le mois prochain.

— Le corps de Mme Hocquart, après l'accident funeste qui l'a enlevée au mois d'août dernier, avoit été déposé provisoirement dans l'église de Saint-Aubin, diocèse de Sens, près du théâtre même d'un si douloureux évènement. M. l'archevêque de Paris ayant témoigné le désir de conserver plus près de lui les restes d'une parente si respectable, le corps a été amené à Conflans où il arriva le vendredi 14; on le déposa dans l'église paroissiale où les vêpres des morts furent chantées. L'église étoit tendue de noir. Le lendemain au matin, un clergé nombreux s'y trouva réuni. MM. les grands-vicaires, un assez grand nombre de curés de la capitale, d'autres ecclésiastiques et des parens et amis de la défunte, assistèrent au service, qui fut célébré par M. l'abbé Pisseau, curé du Saint-Sacrement, au Marais, paroisse de Mme Hocquart. M. l'archevêque fit l'absoute, après laquelle le corps fut transporté dans la chapelle souterraine de la maison que le prélat a racheté à Conflans. Le transport se fit processionnellement et en chantant des prières, et le corps fut déposé dans son dernier asile. M. l'archevêque se propose de décorer convenablement cette chapelle souterraine où reposent les restes d'une femme si admirable par sa piété généreuse et par son dévoûment à toutes les bonnes œuvres.

Dans la chapelle haute, une pierre au-dessus de la sépulture porte :

Hic jacet
Agatha-Theresia Clouët,
Vidua Antonii-Ludovici-Hyacinthi Hocquart.

Hæc erat plena bonis operibus
et eleemosynis quas faciebat.
Act. 9.

Dans la chapelle souterraine, on lit cette inscription :

Viduas honora quæ verè viduæ sunt.
Hic requiescit
corpus Agathæ-Theresiæ Clouet-Hocquart.
Et hæc vidua erat
in bonis operibus testimonium habens.
Hospitio recepit, pedes sanctorum lavit,
tribulationem patientibus subministravit,
omne opus bonum subsecuta est.

Un autre petit monument est érigé dans cette chapelle à la mémoire de M. de Juigné, archevêque de Paris, qui la fonda, et à la mémoire de tous les évêques et archevêques de Paris, décédés.

— Les protestans ont fait sonner bien haut quelques défections récentes dont nous avons parlé, mais ils se taisent sur les démarches de ceux de leur communion qui rentrent dans le sein de l'Eglise romaine. Les exemples n'en sont cependant pas rares, nous en avons déjà cité un assez grand nombre dans ce journal, entr'autres nos 845, 847, 867 et 921. Nous en avons encore de nouveaux à y joindre et dont nous donnerons incessamment la liste. Aujourd'hui nous ne parlerons que de la conversion de M. de Joux, génevois et ancien président du consistoire de Nantes. Il y avoit longtemps qu'il avoit entrevu la vérité, et il avoit eu des entretiens avec plusieurs catholiques distingués et avec quelques ecclésiastiques. Ces entretiens, ses lectures, ses voyages, ses réflexions, tout a contribué à le convaincre. Il a visité tour à tour Rome et l'Italie, l'Ecosse et l'Allemagne, observant les pratiques de chaque église, et vérifiant la fausseté des reproches que nous font les protestans. Etant venu à Paris il y a quelque temps, il a continué ses recherches, et s'est adressé à un respectable curé de la capitale, qui lui a donné les dernières instructions. Enfin il a fait abjuration

le mardi 11, entre les mains de M. l'archevêque de Paris, et se propose de publier un écrit où il exposera les motifs de cette démarche. M. Pierre de Joux, autrefois membre de la *vénérable compagnie* des pasteurs de Genève, a été douze ans président du consistoire de Nantes, et est connu par divers écrits, et entr'autres par son opposition au socinianisme, qui a fait, dans ces derniers temps, tant de ravages parmi les protestans, et qui a éclaté surtout à Genève d'une manière déplorable, comme nous avons eu lieu de le raconter dans ce journal. Nous reviendrons sur cette démarche d'un homme qui, à son âge, n'a pu sans doute céder qu'à une profonde conviction, et nous raconterons d'autres faits non moins édifians. A Paris, plusieurs personnes ont récemment abandonné le protestantisme, et les journaux ont annoncé l'abjuration de M. Baltazar de Castelberg, *antistes* ou président du consistoire, et ministre protestant à Ilantz, dans le canton des Grisons. La lettre latine par laquelle il a déclaré sa conversion et en a déduit les motifs, est imprimée, et pourra faire le pendant de celles de M. de Haller, de M. Laval, de sir Léopold Wright, etc. Toute la famille de M. de Castelberg a suivi son exemple.

— Peu de jours avant que M. l'évêque de Grenoble eût été enlevé au diocèse, il avoit encore procuré une retraite à son clergé et en avoit suivi tous les exercices. Les retraites ecclésiastiques sont établies depuis plusieurs années à Grenoble, et elles s'y font régulièrement; pendant quatre années consécutives, on y entendit avec autant de fruit que de satisfaction un homme rempli de l'esprit de Dieu, le vénérable M. Rey, aujourd'hui évêque de Pignerol. L'année dernière, ce fut M. Boyer qui prêcha; cette année, M. l'abbé Donnet, supérieur des missions de Tours, a été chargé de la retraite, et a parlé pendant dix jours deux fois tous les jours et souvent trois fois. Ses discours n'avoient pas moins de force et de noblesse que d'à-propos et d'onction. Il y avoit à la retraite plus de deux cents curés qui étoient venus de toutes les parties du diocèse. Le mardi 6 septembre a eu lieu la procession à la cathédrale; tous les prêtres ont communié de la main de M. l'évêque et ont renouvelé les promesses cléricales. A l'Evangile, M. l'abbé Donnet monta en chaire; son texte étoit tiré d'Isaïe : *Filios exaltavi et enutrivi, ipsi autem spreverunt me.* La division étoit les bienfaits du

sacerdoce envers la société, et l'ingratitude de la société envers le sacerdoce. L'orateur a parfaitement traité ce sujet et a répondu à l'attente de l'immense auditoire qui remplissoit l'église. Le soir, M. l'évêque voulut aller, à la tête de son clergé, témoigner sa reconnoissance au zélé missionnaire, qui fut touché d'une telle démarche. Qui auroit pu croire que quelques jours après le vertueux prélat seroit enlevé à son diocèse?

— Les journaux ont parlé d'une encyclique adressée par le Pape aux archevêques et évêques de l'Amérique espagnole, pour les engager à exhorter les peuples à reconnoître l'autorité du roi d'Espagne. Nous n'avons point vu cette encyclique, et nous ne savons si elle est authentique; seulement un journal anglais vient de publier une déclaration du congrès mexicain relativement à l'encyclique, et nos journaux, en rapportant différens extraits de cette déclaration, y ont joint des réflexions, chacun suivant l'esprit qui l'anime. L'un d'eux s'est étonné que la cour de Rome s'arrogeât encore le droit de délier les sujets de leur fidélité envers leur souverain; mais il faut convenir que le reproche est bien mal appliqué dans la circonstance, puisque, loin de délier les sujets de leur fidélité envers le souverain, le Pape les exhorte au contraire à rester fidèles à ce souverain. La démarche de Léon XII, si elle est vraie, n'a rien que de légitime et d'honorable; elle est conforme à la conduite de ses plus sages prédécesseurs et au vœu de la religion. Quand, après la révolte des Pays-Bas, Pie VI écrivit aux évêques de ces provinces pour les exhorter à se soumettre à Joseph II, cette intervention du pontife fut regardée comme aussi digne de son caractère qu'elle étoit généreuse. Rien ne convient plus aux ministres de l'Eglise que de prêcher la soumission à l'autorité. Ce n'est pas, sans doute, usurper le pouvoir temporel que d'exhorter les chrétiens à rester fidèles à l'autorité qu'ils ont eux-mêmes long-temps reconnue. Ce n'est pas affecter l'indépendance que de recommander la dépendance, et une intervention qui se borne à des conseils et à des exhortations n'est point une suprématie ambitieuse. Cependant la déclaration du congrès mexicain semble avoir confondu deux choses si distinctes; elle rappelle d'anciennes luttes entre les papes et les princes, se plaint des envahissemens du clergé, et cite les noms d'Innocent III, de Boni-

face VIII. Ces exemples sont bien mal choisis : si des papes ont prétendu déposer des empereurs et soustraire leurs sujets à leur obéissance, on ne peut assimiler à cette conduite celle d'un pape qui invite les sujets à rester attachés au prince sous la domination duquel ils sont nés et ont été élevés. Il n'y a assurément, dans l'encyclique de Léon XII, telle qu'on la présente, rien qui ressemble à l'envahissement et à l'esprit de domination. Le Pape ne souffle pas le feu de la guerre, il invite au contraire à la paix et à la concorde. La déclaration du congrès mexicain n'est donc qu'une déclamation qui travestit les faits présens comme les faits passés, et qui ne juge pas avec plus d'impartialité le pontife actuel que ses prédécesseurs. Nous ne citerons qu'un passage de ce document :

« Les principes de doctrine et de conduite adoptés par Jésus-Christ pour éloigner l'intervention ecclésiastique des gouvernemens civils, étant si précis et si lumineux, que peuvent craindre ces gouvernemens d'une autorité qui non-seulement n'a pas le pouvoir d'intervenir dans leurs affaires, mais qui n'a pas même le droit de manifester une opinion, si elle veut suivre l'exemple de son divin maître? »

Quoi! l'Eglise n'a pas même le droit d'émettre une opinion sur telle action! elle n'a pas le droit, par exemple, de dire qu'un peuple a tort de se révolter, et qu'il faut être soumis à ses chefs! S'il arrivoit que le gouvernement mexicain, qui ne date que d'hier, se consolidât, et que, dans cinquante ans, on voulût le renverser par une nouvelle révolution, trouveroit-il mauvais que le clergé recommandât de s'en tenir à l'ordre établi? Eh bien! c'est précisément ce que fait aujourd'hui le saint Père. Ce qu'il y a de curieux ici, c'est que le congrès cite le célèbre passage *Rendez à César ce qui est à César*, pour prouver que l'Eglise ne doit pas recommander d'être soumis à César. Ce raisonnement n'est-il pas bien concluant? Nous n'en dirons pas davantage sur cette déclaration, qui paroît rédigée par un homme aussi peu éclairé en religion qu'en histoire et en politique. Elle est signée *Valdorenos*, président; *Costasas* et *della Torre*, secrétaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a fait mettre à la disposition de M. le préfet du Puy-de-Dôme une somme de 3000 francs pour les habitans du Pont-du-

Château qui ont le plus souffert de la grêle le 11 juillet dernier. M. le duc et Mlle d'Orléans ont aussi donné 600 fr.

— Mgr le Dauphin a daigné accorder un secours de 500 fr. aux incendiés de Neuilly-l'Evêque, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

— En se rendant à Compiègne, Mme la Dauphine a visité un établissement manufacturier appartenant à M. de Saint-Cricq, à Creil-sur-Oise. S. A. R. a été reçue par la population en habits de fêtes, et grouppée auprès d'un arc de triomphe en verdure, avec les autorités du département et de Creil, qu'elle a admises à prendre part à un déjeûner qui lui avoit été préparé, ainsi que M. de Saint-Cricq et sa famille. S. A. R. a ensuite parcouru les ateliers de la manufacture, où tous les travaux relatifs à la fabrication des terres fines et des cristaux ont été exécutés d'une manière qui a paru satisfaire l'auguste princesse. Elle a interrogé plusieurs ouvriers avec cette affabilité naturelle à nos princes. Enfin, après avoir parcouru à pied le parc qui tient à l'habitation de M. de Saint-Cricq, Mme la Dauphine est remontée en voiture, en laissant des marques de sa munificence aux pauvres de la ville et aux ouvriers de la manufacture.

— Le 14 de ce mois, Mme la Dauphine a visité le bourg d'Atticby, situé entre Compiègne et Soissons, et dont le château appartenoit à la maison de la Trémouille. L'auguste princesse a parcouru à pied l'emplacement du parc et du château, et, touchée des acclamations des habitans, a remis à M. le maire d'Atticby une somme destinée à secourir les plus pauvres d'entr'eux.

— S. A. R. Madame, duchesse de Berri, qui étoit à Rosny depuis quelques jours, a fait, le 12, une promenade jusqu'à Evreux. L'auguste princesse est descendue à la préfecture, où elle a été reçue par M. l'évêque et M. le préfet, à la tête du clergé et des autorités. S. A. R. a ensuite visité la cathédrale et l'hospice, et plusieurs jeunes demoiselles ont eu l'honneur de lui offrir une corbeille de fleurs et de fruits. S. A. R. a couché et dîné à la préfecture, et le lendemain Madame a bien voulu accepter un déjeûner qu'on a servi dans la forêt. De là S. A. R. est revenue à Rosny, et a été saluée par les acclamations de la foule accourue sur son passage. S. A. R. est revenue le 15 aux Tuileries, où le Roi, Mgr le Dauphin, Mme la Dauphine et les enfans de France sont aussi de retour.

— Un nouveau secours de 189,000 fr. a été accordé, par le ministre de l'intérieur, aux incendiés de Salins. Les régimens qui composent la division française de Cadix ont envoyé 4000 fr. à la commission des incendiés.

— Le prince de Carignan, cousin-germain du prince qui s'est si bien distingué à l'attaque du Trocadéro, et officier-général en France, est mort le 16 octobre, d'un coup de sang. Il revenoit d'une maison de campagne qu'il possédoit aux environs de Saint-Denis, et en arrivant à son hôtel, ses gens l'ont trouvé mort dans sa voiture. Il étoit âgé de 40 ans.

— Un incendie, qui a été promptement éteint, s'est manifesté, dans la nuit du 13 au 14, rue des Boucheries-Saint-Germain, à Paris. Le sieur Rattier, caporal des voltigeurs au 33e de ligne, s'est préci-

pité au milieu des flammes, et est parvenu, au moyen de l'eau qu'on lui fournissoit, à arrêter les progrès du feu, qui auroit pu embraser tout le quartier. Ce brave militaire a eu ses vêtemens brûlés, et a refusé cependant une récompense qu'on lui offroit.

— On se rappelle que le journal de Poitiers avoit publié, peu de jours après la mort de M. Cochon de Lapparent, un éloge pompeux de cet homme qui avoit voté la mort du frère de notre Roi, et que par suite le sieur Catineau, imprimeur du journal de Poitiers, avoit été condamné à trois mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende. Le sieur Catineau s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Poitiers, et il se fondoit sur l'article 11 de la Charte, qui interdit la recherche des votes et opinions, et qui, selon lui, interdisoit aux juges de le condamner pour avoir parlé des opinions du sieur Cochon de Lapparent. La cour de cassation s'est occupée le 15 de ce pourvoi, et elle a déclaré que, si l'article 11 de la Charte interdit la recherche des votes, il ne s'ensuit pas qu'il puisse paralyser l'action des tribunaux pour réprimer les doctrines subversives de l'ordre social, ni empêcher la poursuite de ceux qui émettroient les principes sur lesquels sont fondés les votes dont parle cet article 11. En conséquence, la cour a rejeté le pourvoi.

— L'académie royale de médecine s'est de nouveau occupée, dans la séance du 11 de ce mois, de la question de l'efficacité de la vaccine. De nouvelles observations, présentées par différens médecins et chirurgiens, viennent prouver les salutaires effets qu'elle a toujours produits, lorsqu'elle a été bien faite. Trois médecins, MM. Legallois, Moreau et Fleury, qui avoient été vaccinés, se sont de nouveau inoculés le vaccin, et ne sont parvenus qu'à développer un faux vaccin, ce qui prouve que le véritable ne perd point de sa force par le laps de temps, et détruit l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faudroit se faire vacciner une seconde fois. Quoi qu'il en soit, les doutes qu'on a élevés sur l'efficacité de la vaccine ont contribué à augmenter les préventions des hommes peu éclairés. Sur 31 décès constatés dans le douzième arrondissement de Paris, depuis le 1er juqu'au 11 octobre, il a été reconnu que 27 avoient été occasionnés par la petite vérole. De ces 27 individus aucun n'avoit été vacciné.

— Sur la nouvelle que quelques éruptions varioliques s'étoient manifestées parmi les détenus dans les prisons de Paris, M. le préfet de police a écrit, aux médecins de ces établissemens, de vacciner, sans délai, ceux qui ne l'auroient pas été, ou qui n'auroient pas eu la petite vérole.

— Le camp de Lunéville a été dissous le 15 de ce mois, et les régimens qui en faisoient partie ont repris la route de leurs garnisons. Une décision du ministre de la guerre a paru affliger les régimens des cuirassiers, à qui on a donné des numéros 1, 2, 3, 4, au lieu des noms de cuirassiers *de la Reine*, *du Dauphin*, *de Berri*, *de Condé*. On ne sait à quoi attribuer ce changement.

— Le préfet du Rhône annonce, par une dépêche télégraphique, que la statue de Louis XIV est arrivée à Lyon, le 16, au milieu d'une nombreuse population. Pendant le trajet qui a duré 13 jours,

tous les habitans des communes qu'elle traversoit accouroient pour jouir de ce spectacle. A Châlons-sur-Saône, où elle est arrivée le 11, à six heures du soir, M. le sous-préfet avoit ordonné que le fardier fût illuminé.

— Le 9 octobre, a eu lieu, à Naurouse, la pose de la première pierre du monument que la famille de Pierre-Paul Riquet de Bonrepos, auteur du canal du Languedoc, fait élever à sa mémoire. Un grand nombre de personnages marquans assistoient à cette cérémonie. M. l'évêque de Carcassonne a dit la messe au pied du monument, figuré en planche, et l'a béni. M. le comte de Caraman a retracé les principaux traits de la vie du fameux Riquet, son aïeul, qui épuisa sa fortune à creuser le canal, et laissa deux millions de dettes à ses enfans. M. le comte de Beaumont, préfet de l'Aude, a présenté à M. le comte de Caraman les médailles offertes par la société d'agriculture et par la chambre de commerce de Carcassonne, pour être placées dans le monument.

— Les dégâts causés par les inondations dans le midi, s'élèvent à plus de cinq cent mille francs. La route de Béziers à Agde est coupée en plusieurs endroits, et la navigation du canal sera probablement interrompue pour le réparer.

— Le roi de Prusse, voyageant toujours sous le nom du comte de Ruppin, est arrivé à Metz le 12, et en est reparti le lendemain. Le duc de Cumberland est arrivé le même jour à Calais, et s'est embarqué le lendemain matin sur un paquebot pour retourner en Angleterre.

— Le roi de Bavière, Maximilien-Joseph, est mort d'une attaque d'apoplexie, le 13 de ce mois. Ce prince avoit été, avant la révolution, colonel du régiment d'Alsace, au service de France. Il avoit succédé, en 1799, à son oncle Charles-Théodore, électeur de Bavière, et avoit épousé en premières noces une princesse de Hesse-Darmstadt dont il a eu deux fils et deux filles, et ensuite une princesse de Bade dont il a eu deux filles. L'impératrice actuelle d'Autriche est fille de Maximilien-Joseph. Son successeur, le prince royal Charles-Louis-Auguste, est né le 25 août 1786, et a épousé, en 1810, une princesse de Saxe-Hildburghausen.

— Les mesures prises par la justice pour découvrir les auteurs des sacriléges commis dans les églises à Lisbonne n'ont pas été vaines. On est parvenu à arrêter quatre profanateurs qui ont été condamnés.

— Nos astronomes, dit le *Journal des Deux-Siciles*, ont observé le 28 septembre, la conjonction de Mars et de Vénus; ils se préparent à jouir, le 4 octobre, de la jonction de Vénus et de Jupiter, et le 12, de celle de Jupiter et de Mars. Ce journal attribue à ce phénomène la continuation du beau temps dont on jouit cet automne.

— Malgré les victoires de Bolivar, tout n'est pas soumis aux républicains dans le Pérou. Les révolutionnaires appellent *ces factieux* des brigands et des bandits. Il est à remarquer que c'est ainsi qu'on appeloit les Vendéens pendant notre *bienfaisante* révolution.

Du Culte en général et de son état particulièrement en France, par M. Kératry, 1825, in-8°.

La révolution a introduit une acception nouvelle donnée au mot de *culte*, les prêtres n'ont plus été appelés que les ministres du *culte*, et on n'a plus vu dans la religion que ce qui n'en est que l'écorce. Ce qui constitue la religion, ce sont les croyances, les dogmes et les préceptes; les cérémonies et les pratiques extérieures, voilà le culte. C'est une distinction que M. Kératry ne paroît pas avoir faite avec soin, et il confond souvent le fond et l'essence de la religion avec ce qui n'en est que le dehors. Sa brochure est divisée en cinq sections dont voici les titres : 1° le culte est une des nécessités de l'homme et de la société; 2° le culte ne doit blesser aucun sentiment naturel; 3° le culte doit resserrer les liens de la sociabilité; 4° le culte doit éclairer les esprits et relever la dignité humaine; 5° le culte doit être solennel. Or, par la manière dont l'auteur s'exprime en beaucoup d'endroits, on voit qu'il n'a pas d'idées bien nettes sur la différence de la religion et du culte; sans cela parleroit-il des *torts imputables au culte*? Qu'est-ce que *les torts du culte*?

Le fond de sa brochure, c'est que le catholicisme est perdu en France, si on n'y apporte un prompt remède; qu'il est en dehors de la société; que l'esprit du clergé est illibéral; que les ultramontains, les Jésuites, les ennemis de nos institutions, ont altéré la religion et la font servir à leurs vues, et que cette religion ainsi altérée est repoussée par l'opinion dominante et par l'esprit général du siècle. Ce système n'est pas nouveau, c'est celui des déistes de tous les temps. Quand

on ne veut plus croire, on suppose que la religion n'est plus assez pure; pour éviter le reproche de changement, on l'impute aux prêtres; ce n'est plus l'homme qui a tort, c'est le *culte*. On se fait illusion à soi-même, on se réfugie dans je ne sais quelle religion idéale qui n'impose aucun sacrifice, on rend hommage au christianisme à condition de l'entendre chacun à sa manière; ce qu'on ne croit pas, ce sont les prêtres qui l'ont inventé. Tel est le système de la plupart des déistes anglais, tel est celui de plusieurs incrédules chez nous, tel paroît être celui de M. Kératry.

Cet auteur ne s'élève pas seulement contre les formes du culte et contre l'esprit du clergé, il porte ses attaques plus loin. Il parle fort mal de l'ancienne loi, accuse le Deutéronome de contradiction, et voit dans le culte judaïque un *appareil hideux*. Les vœux de religion sont le résultat d'*idées folles et superstitieuses*; le célibat est une institution digne du moyen âge et qui n'est plus en harmonie avec les opinions dominantes, et M. Kératry va jusqu'à dire que la continence ne concilie pas à un homme plus de respect et *ne fait rien préjuger sur sa conduite morale*. Mais en cela, comme en beaucoup d'autres choses, il nous paroît n'avoir pas connu l'esprit de son siècle; on a vu, pendant la révolution, quelle a été l'opinion générale sur les prêtres mariés; les indévots comme les âmes pieuses ont montré un éloignement presque égal pour cette violation d'une si ancienne et si sage discipline. Plus loin, l'auteur juge que l'église protestante *a conservé des racines plus vivaces* que l'Eglise catholique; il voudroit une réunion qui *nous débarrasseroit de nos excroissances idolâtres*, et il croit que le mieux seroit pour une religion de l'Etat *de se composer des dogmes communs à tous les cultes*; en conséquence, il conseille aux Américains de se créer un culte simple par ses formes et qui se prête à toutes les croyances. Si ce n'est pas là la théophilantropie, cela y ressemble

beaucoup. Est-ce qu'on voudroit encore essayer quelque nouvelle religion, ou imaginer quelque nouveau culte? L'expérience du passé n'est pourtant pas fort encourageante.

Deux choses surtout paroissent blesser plus profondément M. Kératry, c'est l'ultramontanisme et le mélange de la religion avec la politique. L'ultramontanisme, dit-il, *appauvrit tous les cœurs, il isole l'individu et le laisse à la merci des grands de la terre*. Mais, dans la langue de l'auteur, l'ultramontanisme n'a pas le même sens que dans les écrits de M. Grégoire ou de M. Tabaraud. Pour lui, l'ultramontanisme c'est un vif attachement à la foi catholique, c'est le zèle à la répandre; on est ultramontain, quand on se plaint de la licence de la presse et du déluge des mauvais livres. Saint Vincent de Paul auroit été un ultramontain dans ce sens; ce qui n'avoit pas cependant *appauvri son cœur* et ne l'avoit pas rendu indifférent et *isolé*. Quant au mélange de la politique avec la religion, l'auteur en est indigné : « le culte n'est plus qu'une vaine jonglerie à laquelle le ministre se prête sous condition de se nourrir de la graisse des victimes en échange de l'égide sacrée dont il couvre le pouvoir du prince; misérable opération de banque par laquelle le prêtre et le potentat se passent mutuellement des billets tirés sur le peuple, billets que la crédulité accepte, mais qu'une raison plus éclairée laisse protester tôt ou tard au grand déchet de la morale du genre humain. » Ailleurs « l'autel n'est plus qu'un tapis sur lequel on signe un traité d'assurance mutuelle contre la nation. » Ce style et ces images paroîtront sans doute fort bizarre; mais c'est la manière de M. Kératry. Nous le renvoyons, pour le fond de la question, à la *Politique sacrée* de Bossuet; comme il parle avec estime de ce grand évêque, il apprendra peut-être dans son livre à juger plus sainement des choses, et à considérer l'union de la politique et de la religion comme

une chose aussi louable et aussi légitime qu'elle est heureuse pour les peuples. Bossuet, à la vérité, ne parle ni de *banque*, ni de *jonglerie*, ni de *tapis*, ni de *protets*; mais ses principes n'en sont pas pour cela moins solides, ni sa théorie moins raisonnable, et la *Politique sacrée* prouve, en tout cas, que l'alliance qui révolte M. Kératry n'est pas un système né dans les derniers temps, et que nos évêques n'ont pas là-dessus d'autre doctrine que Bossuet.

« Le malheur de M. Kératry, c'est de juger la religion, non par ce qu'elle est en elle-même, mais par l'idée que s'en forment des détracteurs ou des ennemis : il voit le clergé à travers le prisme de l'esprit de parti. Nous voudrions bien savoir, dit-il, ce qu'on feroit du clergé actuel à Boston et à Philadelphie. M. Kératry peut se contenter à cet égard, il y a dans les Etats-Unis des évêques et des prêtres catholiques : ils prêchent aussi la soumission aux lois et à l'ordre établi, ils n'ont pas une autre doctrine ni un autre culte que nous ; c'est ce dont il est aisé de s'assurer par les rapports qui existent entre les deux pays. Il y a même une circonstance qui peut faciliter encore les recherches de l'auteur à égard ; l'ancien évêque de Boston occupe aujourd'hui un siége en France, et cet excellent prélat, modèle de zèle comme de charité, partout estimé et vénéré, n'étoit sûrement pas plus déplacé à Boston qu'il ne l'est à Montauban. Il n'a pas changé de doctrine en changeant de siége, et ne suivoit pas un autre culte en Amérique qu'en Europe.

La même amertume ou la même exagération se retrouve dans ce que l'auteur dit des Frères des écoles chrétiennes dont il trace un portrait ridicule. Mais un avis qui est à la tête de la deuxième édition est particulièrement remarquable par ce ton d'aigreur et de plaisanterie familier aujourd'hui aux journalistes d'une certaine couleur. M. Kératry se moque des pratiques pieuses, des scapulaires, des neuvaines, des confré-

ries; il me semble qu'il n'y a pas là plus de justice que de mesure. Ces pratiques ne sont point commandées, on ne les impose point comme une obligation; elles sont laissées à la piété de chacun. Si elles ne vous plaisent pas, personne ne vous force à vous les prescrire; pourquoi refuseriez-vous à ceux qui les aiment la satisfaction de s'y livrer? Y a-t-il également de la bonne foi à dire que le gouvernement *ouvre les trésors de l'Etat* aux Jésuites? les Jésuites ne reçoivent rien du gouvernement, tout le monde le sait. Le peu d'établissemens qu'ils ont ne sont point à la charge du trésor, je crois que M. Kératry doit en être instruit.

Il semble que l'auteur auroit pu se dispenser de publier cette brochure; car qu'est-elle autre chose qu'une répétition de ses articles dans le *Courier*? Mécontent de n'avoir pas été réélu à la chambre, mécontent de la marche que suit le gouvernement et de la politique du ministère, M. Kératry étend son humeur à tout et accuse à la fois les ministres, le clergé, le *culte;* c'est ainsi qu'autrefois Rousseau, dont on dit qu'il a été disciple très-zélé, se plaignoit de tout le monde et voyoit partout des complots formés contre lui. De même M. Kératry, dans la terreur qui l'obsède, découvre de tous côtés des abus, des vexations, des dangers pour les libertés publiques; il se croit entouré de gendarmes et s'imagine qu'il y a une conspiration contre les droits des peuples et les progrès des lumières. Triste effet d'une idée dominante sur un homme d'esprit! Sa brochure hostile et amère porte le caractère de la passion et du ressentiment; ce n'est point ainsi qu'on arrive à la vérité, et ce n'est point sur un tel ouvrage que les gens sages et de sang-froid jugeront le clergé et le *culte*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les confréries de pélerins continuent d'arriver en

grand nombre dans cette capitale, pour prendre part aux grâces du jubilé, et il semble que les fidèles s'empressent de profiter des beaux temps de la saison pour faire le voyage. Ces confréries sont reçues par celles qui existent à Rome, et font leurs processions et exercices avec pompe. Dans le mois de septembre, la confrérie de la Trinité des pélerins a logé et nourri 27,943 pélerins, dont 13,948 hommes, 10,837 femmes, 1975 Frères de diverses agrégations et 1183 Sœurs. Cet état, joint à ceux du mois précédent, prouve que le désir de profiter des grâces du jubilé n'est point éteint parmi les peuples, comme on l'avoit dit.

— Les mineurs de l'Observance du couvent de Sainte-Marie d'*Ara cœli* ont solennisé la fête du vénérable serviteur de Dieu Julien de Saint-Augustin, laïc espagnol de leur ordre, béatifié dernièrement par le Pape régnant.

— Le collége des Jésuites, rétabli à Bénévent, a terminé, le 24 septembre, par un exercice littéraire l'année scolastique. L'archevêque, M. le cardinal Bussi, a présidé la séance.

Paris. La réunion que nous avions annoncée a eu lieu, le mercredi 19, à l'infirmerie de Marie-Thérèse. Le mauvais temps n'a pas empêché que la chapelle ne fût remplie d'un grand nombre de personnes de distinction, parmi lesquelles étoient des évêques, le prince Frédéric de Prusse, M. le duc d'Anhalt-Coëthen et la duchesse son épouse, etc. M. l'abbé Guyon a prêché sur les afflictions. Son discours, plein de piété, de chaleur et de mouvemens, a duré cinq quarts d'heure, et a paru digne du talent comme du zèle de l'éloquent missionnaire; de belles pensées et des traits heureux ont plus d'une fois ému l'auditoire. La réunion étoit présidée par M. l'ancien évêque de Tulle, qui a donné le salut. Ce prélat a présidé, cet été, à un grand nombre de cérémonies dans la capitale; il a officié dans différentes églises, a donné la confirmation, soit dans les paroisses, soit dans des communautés et établissemens, et a exercé avec autant de complaisance que de zèle les diverses fonctions de son ministère.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Versailles a commencé, le mardi soir 27 septembre, dans la chapelle du grand séminaire, et a été terminée le mardi 4 octobre. M. l'évêque de Caryste a bien voulu, sur l'invitation de

l'évêque diocésain, se charger de faire toutes les instructions. Cette retraite, aussi nombreuse que celle de l'an dernier, a été un grand sujet de consolation pour le prélat que son zèle avoit déterminé à en supporter toutes les fatigues. Les ecclésiastiques du diocèse de Versailles n'oublieront jamais les instructions qu'ils ont reçues sur la dignité et les avantages du ministère pastoral, sur le zèle et la conduite des prêtres chargés de soutenir cette dignité et d'en répandre les bienfaits au milieu des paroisses qui leur sont confiées, sur l'adorable eucharistie et la perfection qu'exige la célébration des saints mystères, sur l'administration des sacremens, la prière, l'oraison et le Bréviaire, enfin sur les moyens que leur offre une retraite pour vivre saintement dans le monde. Toutes ces instructions supposent une grande connoissance de l'Ecriture, des conciles, des Pères et de l'histoire ecclésiastique, et les prêtres entendoient avec encore plus d'intérêt les paroles d'un évêque qui avoit autrefois partagé leurs travaux, et qui avoit été par là même plus à portée de connoître leurs besoins. Avant la fin de la retraite, M. l'évêque de Caryste a proposé une quête en faveur des incendiés de Salins. Ces bons prêtres, dont un si grand nombre sont dénués du nécessaire, ont répondu à cette invitation avec un empressement qu'il seroit à désirer de trouver toujours dans des classes plus fortunées. La quête a produit 560 francs. MM. les vicaires-généraux et MM. les chanoines présens à la retraite ont donné l'exemple. Le mardi 4 octobre, jour de clôture, tous les ecclésiastiques de la retraite ont renouvelé leur vœu de cléricature aux pieds de leur vénérable évêque dans l'église cathédrale, et ont communié à la messe célébrée par M. l'évêque de Caryste. Ce prélat a prononcé un dernier discours et a pris pour texte ces paroles du livre du prophète Jérémie : *Dabo vobis pastores juxta cor meum*. Il s'est appliqué à prouver que la retraite étoit un des moyens donnés aux ministres du Seigneur pour accomplir cette promesse du Tout-Puissant, et que rien ne pouvoit être plus utile à la société qu'un bon prêtre et un bon pasteur. Ce discours a été suivi d'une quête en faveur des séminaires. Les fidèles de la ville de Versailles ont montré, dans cette circonstance comme en tant d'autres, leur foi, leur piété, leur zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de son sanctuaire. Après cette pieuse cérémonie, tous

les ecclésiastiques repartirent pour leur paroisse, en bénissant leur évêque dont la sollicitude leur avoit procuré le bienfait de la retraite, et le prélat qui leur avoit donné des preuves d'un zèle si vif, et de l'intérêt le plus charitable pour leur propre sanctification et celle de leurs ouailles.

— Une cérémonie assez rare a eu lieu, le 5 du courant, dans la ville d'Arles. Une communauté de religieuses Carmélites, qui occupoit à loyer une maison bourgeoise, s'est rendue à l'ancien couvent des Pères Récollets. Ce couvent, dont les trois quarts ont été détruits depuis la révolution, servira désormais d'asile aux pieuses filles du Carmel. La translation s'est faite avec beaucoup de pompe, d'après le vœu de M. le maire d'Arles. M. l'abbé Arquier, vicaire-général du diocèse et supérieur de la communauté, annonça donc une procession générale du saint Sacrement, à laquelle ont assisté le clergé de la ville, les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de Saint-Thomas, celles de Saint-Charles et les quatre confréries de pénitens. Les cordons du dais étoient portés par M. le sous-préfet et M. le maire. C'est à la suite de ce cortége que s'avançoient les Sœurs des Victimes d'Orange. La vue de leur croix de bois de sapin, que portoit une jeune enfant, le son de leur humble clochette, leurs voiles noirs, leur habit grossier, le profond silence de ces bonnes filles, tout intéressoit en leur faveur. On songeoit qu'elles alloient s'ensevelir dans une retraite austère et faire un divorce entier avec le monde; et la seule idée de tant de vertu et de dévoûment étoit une éloquente prédication pour les spectateurs. Nous apprenons que la maison des Carmélites de Chambéri vient aussi d'être rétablie, et que, le 22 septembre dernier, M. l'archevêque de cette ville a donné l'habit à trois aspirantes.

— Le 14 août dernier, on a rouvert la chapelle pour les soldats catholiques de l'hôpital royal à Chelsea, près Londres. Il avoit fallu augmenter cette chapelle à cause des accroissemens de la congrégation catholique, et on avoit fait, à cet égard, un appel à la générosité des pieux fidèles. Enfin on a pu, cette année, réaliser le projet; la chapelle a été augmentée de trente pieds sur la longueur. Le 14 août, M. Poynter, vicaire apostolique de Londres, y a officié pontificalement, assisté de plusieurs ecclésiastiques. M. le prince de Polignac, ambassadeur de France, et plusieurs personnes de

distinction assistoient à la cérémonie. Après l'évangile, le respectable évêque prononça de l'autel un discours adapté à la circonstance et propre à exciter la charité des assistans. Le prélat rappela les sacrifices qu'avoit déjà faits le pasteur de cette congrégation, M. l'abbé Voyaux de Franoux, ecclésiastique français, qui s'est voué à rendre service aux catholiques de ce quartier. M. Poynter montra que de tout temps les fidèles se sont empressés d'orner les temples. Une abondante quête suivit le discours. On a fait, vers le même temps, un appel aux catholiques anglais en faveur d'une congrégation catholique d'Ecosse; c'est dans la paroisse de Troqueer, dans le district du sud. Les moyens qui soutenoient cette mission ayant cessé tout à coup, le missionnaire, M. Thomas Bagnall, a entrepris de bâtir une chapelle à quelque distance, à Newabbey. Il a reçu quelques dons qui l'ont encouragé, et est venu à Londres solliciter de nouveaux secours, muni de lettres du docteur Cameron, son évêque, qui le recommande à la générosité des fidèles. M. Paterson, coadjuteur du vicaire apostolique, lui a donné aussi les témoignages les plus honorables. On espère que les catholiques contribueront à soutenir une congrégation peu riche et qui se disperseroit, si elle étoit privée des secours de la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. A son dernier voyage à Compiègne, le Roi a fait don d'une somme de 8000 fr. à diviser entre M. l'évêque, MM. le préfet de l'Oise, les sous-préfet, curé et maire de Compiègne, afin de soulager tous les malheurs, de répandre l'instruction religieuse dans le département, et de procurer aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique le moyen de continuer leurs études. Mgr le Dauphin a aussi remis à M. le sous-préfet de Compiègne des secours abondans, dont il a désigné l'emploi sur les motifs des demandes qui lui ont été adressées.

— Avant de quitter Evreux, S. A. R. Madame, duchesse de Berri, a remis à M. le maire 500 fr. pour les pauvres de la ville, en lui témoignant toute sa satisfaction de la réception qui lui avoit été faite.

— Le 19, Mme la duchesse de Villa-Hermosa, épouse de M. l'ambassadeur d'Espagne, a été présentée à Mme la Dauphine par Mme la duchesse de Damas. Mme la Dauphine a embrassé Mme de Villa-Hermosa, qui a pris alors place parmi les duchesses qui formoient le cercle de Mme la Dauphine. Le Roi et Mgr le Dauphin sont arrivés bientôt après dans le salon de réception, et, après quelques

[illegible], se sont retirés. Cette réception a été suivie d'un dîner de quarante-cinq couverts, destinés aux ambassadrices, aux dames de la cour, aux ambassadeurs et aux ministres. Le même jour, M. de Treitlingen, ministre résident du grand-duc de Saxe-Weymar, a présenté au Roi, en audience particulière, la lettre de son souverain pour la notification de la naissance d'un prince petit-fils du grand-duc. M. Joseph Pistoi, chargé d'affaires de Toscane, a été ensuite conduit à l'audience de S. M.

— Une grande revue a eu lieu, le 18 octobre, dans la plaine d'Issy, près Paris. S. M., accompagnée de Mgr le Dauphin, du prince Frédéric de Prusse et d'un nombre considérable de généraux, est venue assister aux manœuvres. Les troupes qui devoient les exécuter se composoient de deux bataillons de chacun des huit régimens d'infanterie, de six batteries d'artillerie, du premier régiment des grenadiers à cheval, du premier des cuirassiers et des dragons de la garde. Les 14e, 15e, 33e et 47e de ligne avoient chacun un bataillon sur le terrain. Ces corps occupoient un espace d'une demi-lieue. Le Roi, arrivé à midi et demi, a commencé immédiatement l'inspection des troupes, qui a duré une demi-heure. Après avoir parcouru tout le front de la ligne, S. M. s'est placée dans un lieu d'où l'on pût facilement voir les mouvemens. Alors Mgr le Dauphin est venu prendre les ordres de son auguste père, et a commandé en chef les manœuvres. La petite guerre a commencé incontinent, et lorsque les différens mouvemens ont été terminés, les troupes se sont mises en colonnes et ont défilé devant S. M. par bataillons et par escadrons. Le Roi a paru très-satisfait de cette belle revue, qui s'est prolongée jusqu'à cinq heures. Une foule innombrable de spectateurs entouroient l'espace occupé par les troupes, et ont salué S. M., à son arrivée et à son départ, des cris de *vive le Roi! vive le Dauphin!*

— Peu de temps après l'explosion qui eut lieu à Ivry le 25 juillet dernier, l'incendie de Salins vint détourner l'attention des victimes de cette explosion. Une souscription avoit été ouverte en leur faveur chez plusieurs notaires de Paris et chez M. le maire de la commune d'Ivry; les sommes versées s'élèvent à un total de 6415 fr., sur lesquels Mgr le Dauphin a donné 300 fr., Mme la Dauphine 300 fr., M. le duc d'Orléans 100 fr. et Mme la duchesse d'Orléans 100 fr. Ces sommes ont été réparties de cette manière : 4000 fr. ont été distribués aux veuves et aux ouvriers blessés, pour subvenir à leurs besoins les plus pressans; le surplus a été consigné à la caisse d'épargne de la Banque, sous le nom de quinze orphelins, tous en bas âge, pour se cumuler avec les intérêts jusqu'à leur majorité. On prie de nouveau les personnes charitables de vouloir bien continuer leurs offrandes. M. Gatoire, notaire, rue Sainte-Anne, no. 57, s'est chargé de les recevoir.

— Le conseil municipal de la ville de Salins a tenu, le 12 octobre, une séance extraordinaire, où l'on a accueilli aux cris de *vive le Roi! vive la France!* un projet d'adresse pour remercier S. M., son auguste famille, la France, les villes de la Suisse et notamment Genève, des secours généreux qu'en ont reçu les infortunés salinois.

— M. le ministre de l'intérieur vient de faire connoître à MM. les préfets que la fête de la saint Charles n'étant plus empêchée par les circonstances douloureuses qui s'opposèrent l'année dernière à sa célébration, cette fête sera célébrée à l'avenir de la même manière que l'étoit précédemment la saint Louis.

— En passant à Metz, le 12 octobre, le roi de Prusse a donné une somme de 500 fr. pour les pauvres, et a chargé MM. les curés des paroisses d'en faire la distribution. Le roi de Prusse a traversé Mayence sans s'y arrêter, et a passé à Francfort le 14 octobre, dans la soirée, pour aller coucher à Harrau, où se trouve S. A. R. Mme l'électrice de Hesse, sa sœur. Il n'est accompagné que de son adjudant-général et de deux de ses aides-de-camp.

— Nous revenons avec plaisir sur la nouvelle que nous avions donnée d'une décision ministérielle d'après laquelle on disoit que les cuirassiers *de la Reine*, *du Dauphin*, *de Berri*, *de Condé* alloient perdre ces noms pour prendre des numéros. Cette assertion n'est pas exacte; l'ordonnance du Roi dont on a voulu parler, et non une décision ministérielle, n'apporte aucun changement à la dénomination des anciens régimens de cuirassiers, qui ne cesseront pas de porter les noms de nos princes. Les régimens de dragons, qui sont devenus cuirassiers par une disposition récente, porteront seuls des numéros.

— Il existe à Colombier, dans le département de la Sarthe, une femme nommée Guibert, âgée de cent ans. Depuis vingt-huit ans, elle ne fait aucun usage de liquides; elle ne mange pas même de potage, à cause du bouillon. Sa nourriture n'est autre chose que du pain sec fait avec du sarrazin. Cette femme se porte très-bien et conserve toutes ses facultés intellectuelles.

— Au commencement de ce mois, un malheur semblable à celui qui est arrivé dans l'arrondissement de Tonnerre, a désolé les environs du bourg des Herbiers, en Vendée. Un loup, qu'on présume enragé, a traversé ce bourg et a mordu plusieurs bestiaux, dans la journée du 8 octobre. Le lendemain, un homme a été dévoré par cet animal. Une battue a été faite par les habitans des communes voisines, et le loup a été étranglé par Liaigre, qui s'est battu quelques instans avec l'animal et a reçu plusieurs contusions.

— Le 8 octobre, à neuf heures du soir, un assassinat a été tenté sur la personne du sieur Guyot, ancien Vendéen, gendarme à Parthenay. Au moment où il rentroit à la caserne, un coup de pistolet lui a été tiré, à bout portant, par un individu qui aussitôt s'est échappé à la faveur de la nuit. Le brave Guyot en est heureusement quitte pour une légère blessure à la main. La justice est sur les traces de l'assassin.

— Un voyageur français, M. Pacho, est arrivé au lazaret de Marseille, de retour d'un voyage qu'il a fait dans la Cyrénaïque par la Marmarique, et dans lequel il est parvenu à vaincre les plus grands obstacles. M. Pacho a employé six mois à explorer ce pays où il a recueilli, avec des dangers et des peines incroyables, un grand nombre d'inscriptions. De la Cyrénaïque, il a fait une excursion à l'oasis des Hespérides et les cinq oasis qui longent dans le désert Lybique le cours du Nil jusqu'à la hauteur d'Esneh.

— Les journaux annonçoient, ces jours derniers, que Constantin Canaris avoit pénétré dans le port d'Alexandrie, dans le dessein d'incendier la flotte d'Egypte. Cette entreprise audacieuse n'a pas eu l'issue qu'il se proposoit, parce que l'équipage de son brûlot, qui se trouvoit déjà très-près des transports, s'étant aperçu que les deux autres brûlots n'avoient pas encore opéré, se hâta de mettre le feu, et manqua ainsi une entreprise qui auroit pu anéantir toute la flotte égyptienne; mais l'incendie se seroit certainement étendu à tous les autres bâtimens, et même à toute la ville. Ainsi, nous ne pensons pas qu'on nous accuse de manquer à *la neutralité*, si nous ne voyons pas dans la non-réussite de ce projet un trop grand sujet d'affliction.

— Les habitans des Pays-Bas ont déjà conquis sur la mer une grande partie de leur pays. Le 9 de ce mois, on a fait, à Gand, une nouvelle entreprise couronnée des plus heureux succès. Deux mille hommes et deux cent cinquante bâtimens étoient occupés, sur une étendue de six cents aunes, à placer des fascines et des pierres pour fermer le bras de mer *l'Axelsh-Gat*, qui doit faire partie du canal de Terneuzen à Gand. Ce travail immense a été exécuté entre les deux marées, c'est-à-dire, en moins de cinq heures; et ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à empêcher les eaux de passer pardessus la digue, qui, après une heure de lutte avec la mer, s'élevoit encore d'un pied au-dessus des eaux au moment de la pleine mer. Alors des cris de joie retentirent d'un bout de la digue à l'autre; les bâtimens arborèrent leurs pavillons, et la mousqueterie célébra la victoire remportée sur l'Océan. La nouvelle digue a déjà essuyé le choc de plusieurs marées, sans éprouver le moindre dommage.

— Un rescrit de l'empereur de Russie, qui défendoit à tout fonctionnaire russe de faire partie d'une société secrète ou d'une loge de francs-maçons, vient d'être étendu à tous ceux qui voudront obtenir des grades dans les universités de l'empire. Les étudians devront aussi déclarer, pour être admis aux études, qu'ils n'appartiennent à aucune de ces sociétés.

— Sa Sainteté a fait grâce à ceux des conjurés impliqués dans le procès des carbonari qui avoient été condamnés à mort, et a commué leur peine en vingt-cinq ans de réclusion dans une forteresse.

— Un fameux chef de brigands, nommé Gasparonne, dans la province maritime de Campanie, a été arrêté et conduit à Rome, où on l'a renfermé dans le château Saint-Ange. Cerné de toutes parts et réduit à la dernière extrémité, il fit proposer à M. Pellegrini, vicaire-général de Sezze, de se remettre à la discrétion du gouverneur de la province. On acquiesça à sa demande, et il se rendit avec ses compagnons au nombre de vingt-huit. Ils déposèrent leurs armes, et on se mit en marche; mais, arrivés près de Sessino, vingt d'entr'eux s'échappèrent et retournèrent dans les montagnes. Gasparonne étoit parmi ceux qui restèrent. Bientôt après on s'aperçut qu'ils donnoient des signes de mécontentement : alors on les arrêta en bonne forme, et on les conduisit à Rome. On annonce que les autres compagnons de Gasparonne ne tarderont pas à être pris. Ils sont encore cinquante-huit dans les montagnes de la Campanie.

— Une frégate américaine est entrée à Cadix vers la fin du mois

dernier. Elle conduit près de trois cents officiers, sous-officiers et soldats de l'armée du vice-roi Lacerna, qu'elle a pris dans différens ports.

— Le gouvernement des îles Ioniennes vient de prendre une mesure importante : le port de Corfou est déclaré et établi *port franc*. Les marchandises, en sortant, paieront 1 pour 100 de la valeur. Le droit de 1 pour 100, exigé sur les denrées transportées d'un navire à un autre, continuera d'être payé comme de coutume. Cette déclaration est datée du 25 août dernier, et a dû commencer à être exécutée le 1er septembre.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'insurrection qui a éclaté à Cuba, parmi les noirs. Le soulèvement eut lieu dans la nuit du 14 au 15 juin, et les nègres massacrèrent tous les blancs qu'ils avoient pu rencontrer. On en vint bientôt aux mains, et treize blancs suffirent d'abord pour arrêter une centaine de nègres qui, après avoir perdu la moitié de leurs complices, furent dispersés et poursuivis vivement. Quatorze blancs ont été tués; une famille entière a péri.

— Le château de Callao, dans l'Amérique espagnole, n'a point encore été pris par les troupes de Bolivar. Cette forteresse est dans un état tel que tout assaut est impraticable et qu'on ne peut espérer de la prendre que par la famine. Mais on ne peut prévoir combien il faudra de temps pour s'en emparer; car bien que les habitans de Callao soient réduits à la plus grande détresse par le manque de provisions, la fermeté du général Rodil a prévenu toute sorte de révoltes, et il maintient la garnison dans une discipline parfaite. On prépare à la Havane une expédition pour porter des secours à Callao, parce qu'on a appris qu'une escadre étoit armée par les Colombiens pour bloquer cette forteresse du côté de la mer. Le 18 juin, Callao tenoit encore.

— En 1822, toute la rive orientale de la Plata, dont Monte-Video est la capitale, fut incorporée à l'empire du Brésil par le seul droit de la force. Les habitans, mécontens de ce qu'on eût pris cette mesure sans les consulter, résistèrent au gouverneur de la province, en ne choisissant pour membres des autorités de leur pays que des hommes opposés au gouvernement brésilien. Le capitaine-général baron de Laguna déclara leur élection nulle, et défendit à tous les fonctionnaires de leur obéir. Ce décret aigrit de plus en plus les membres du *cabildo*, principale autorité civile, et ils demandèrent au gouvernement de Buenos-Ayres des secours pour les aider à chasser les Brésiliens. Le ministre de Buenos-Ayres à Rio-Janeiro eut, en conséquence de cette demande, l'ordre de faire des représentations en faveur de la province de Monte-Video. La réponse qu'il reçut n'ayant pas satisfait les parties intéressées, les vœux des Monte-Vidéens furent écoutés à Buenos-Ayres. Des officiers distingués, que les promesses du gouvernement brésilien avoient attirés dans son parti, l'ont abandonné, et ont rassemblé une armée de quatre mille hommes, qui bloque par terre Monte-Video. Un gouvernement provisoire a été établi, qui a envoyé un commissaire à Bolivar, afin que celui-ci leur aide à soutenir la guerre contre le Brésil.

Un trait de probité et de délicatesse, dont nous avons eu connoissance, offre trop d'intérêt pour que nous ne le racontions pas avec quelques détails. La dame Pudpièce, née Anne-Angélique Lecœur, femme d'un restaurateur, et morte vers le milieu du mois de septembre dernier, avoit des relations d'amitié avec deux individus, mari et femme, et les avoit rendus dépositaires de diverses sommes qu'elle avoit retirées de la communauté pour lui servir de ressource en cas de malheur. Ces sommes s'étoient montées successivement à 12,000 fr., et de plus la femme Pudpièce y avoit joint six cuillères à café. Les dépositaires gardèrent cet argent dans les mêmes espèces, sans les faire valoir, et depuis deux ans se refusèrent même à recevoir d'autres objets mobiliers dépendant de la communauté, ce qui mécontenta la dame Pudpièce qui annonça qu'elle chercheroit des dépositaires plus complaisans pour leur confier ce qu'elle appeloit ses économies. Avant de mourir, elle fit don aux premiers dépositaires dont nous parlons (comme ils pourroient le justifier) de la somme déposée entre leurs mains, et les chargea seulement de faire dire des prières pour le repos de son âme, et d'entourer son tombeau de fleurs qu'ils auroient soin d'entretenir. Cependant, les deux époux, gens honnêtes et religieux, n'étoient pas sans inquiétude sur la validité de la donation, eu égard à l'origine des sommes, et quoiqu'ils eussent obtenu un avis favorable de la part d'une autorité grave, ils se sont néanmoins adressés à M. Gossin, vice-président du tribunal et président de la chambre des vacations, pour lui exposer leurs doutes. Ils lui ont rendu compte des faits avec candeur, sans oublier pourtant les motifs qui pouvoient plaider en faveur de la donation. Le sage magistrat a discuté ces motifs et a montré que la femme Pudpièce n'avoit eu aucun droit de détourner les sommes dont ils étoient nantis. Il les a exhortés à être dociles à la voix intérieure qui les pressoit; la religion, leur dit-il, n'étoit jamais plus grande que quand elle obtenoit de pénibles sacrifices en l'absence de toute considération humaine, et les faits dont ils lui avoient rendu compte, étant couverts du voile le plus épais, Dieu les récompenseroit de leur désintéressement et de leur probité. Les dépositaires étoient dignes d'entendre ce langage : *La nature regimbe*, disoit le mari, *mais la grâce sera la plus*

forte. En effet, les époux ont résolu de remettre la somme qui étoit entre leurs mains. Seulement ils se sont crus autorisés, d'après les intentions bien connues de la dame Pudpièce, à garder 400 fr. pour faire dire des messes pour elle, et 200 fr. pour orner son tombeau et faire quelques aumônes à l'intention de la défunte. Le magistrat auroit souhaité qu'ils eussent remis la somme par l'intermédiaire de leur confesseur; mais, pour diverses raisons, ils l'ont prié lui-même de se charger de ce soin. Le 12 octobre au matin, le mari lui a apporté un sac qu'il a déclaré contenir 12,000 fr. en or et les six cuillères. Le même jour, le magistrat a mandé au palais deux notaires, MM. Cousin et Chretien, et leur a fait une déclaration de tout ce que nous venons de rapporter, regrettant seulement, a-t-il dit, que le secret qui lui avoit été imposé ne lui permît pas d'entrer dans quelques détails qui, en faisant connoître la bonne foi de ces honnêtes gens, les raisons spécieuses qu'ils auroient pu faire valoir, et enfin leur condition subalterne et gênée, auroient encore relevé le mérite de leur sacrifice. Le magistrat a ajouté qu'il se seroit même abstenu de raconter les circonstances ci-dessus, s'il n'avoit cru nécessaire de détourner les soupçons qui auroient pu se porter sur des domestiques, dans le cas où la remise des deniers auroit été faite par forme de restitution et sans aucune explication. En conséquence, M. Cousin, notaire, a vérifié le sac où on a trouvé, en effet, 12,000 fr. en or et six petites cuillères à café, dont il s'est chargé pour les joindre à l'inventaire fait par lui après le décès de la dame Pudpièce. On en a rédigé un procès-verbal dont il a été fait deux expéditions, l'une pour rester dans les mains du magistrat, et l'autre pour être remis aux dépositaires. Nous avons pris plaisir à raconter ce trait de délicatesse d'autant plus remarquable, que les dépositaires sont dans une situation peu aisée; il est clair que, s'ils n'eussent pas été aussi religieux, ils auroient eu moins de scrupules et auroient gardé la somme. M. le ministre de la maison du Roi, instruit de leur généreux sacrifice, leur a fait remettre, par M. le président Gossin, une belle médaille du sacre. Le mari, en la recevant, a dit à son fils : *Mon ami, nous te laisserons moins d'argent; mais nous te laisserons du moins une réputation sans tache; et voilà la première récompense de notre démarche. Cet argent nous tourmentoit et nous ne sommes tran-*

quilles que depuis que nous en sommes débarrassés. Nous ne finissons point ce récit sans rendre hommage à la sagesse du vertueux magistrat qui sait ainsi honorer son ministère, et qui, fortifiant par la religion les principes d'équité, obtient, par la confiance, un sacrifice auquel *la nature regimboit* si fort, suivant l'expression naïve du dépositaire.

Manuel offert aux prédicateurs, catéchistes et ecclésiastiques chargés du soin des ames, par M. Duvernoy (1).

Cet ouvrage a été composé dans un temps où les églises étoient fermées, et dans le but de rappeler à l'auteur les vérités qui devoient servir de base à ses instructions secrètes. Depuis il a cru que ce *Manuel* pourroit être utile aux jeunes ecclésiastiques. On y trouve, sur différens sujets, des textes de l'Ecriture, des passages des Pères, des faits et des exemples tirés des livres saints, et une suite de plans et de projets de discours; le tout est rédigé avec beaucoup de simplicité, et l'auteur paroît n'y avoir mis d'autre prétention que le désir de faciliter le travail des jeunes prêtres. Il y a, dans chaque volume, une soixantaine de sujets principaux auxquels se rattachent les textes, les faits et les plans proposés; c'est en quelque sorte un canevas que M. l'abbé Duvernoy offre à ses confrères. Cet ecclésiastique, qui est curé de Notre-Dame-d'Autun, est aussi chanoine honoraire d'Autun et de Nevers.

A la fin de l'ouvrage est une liste des confesseurs de la foi dans les diocèses d'Autun et de Nevers, pendant la révolution; il y en a vingt dans le premier diocèse et trente-deux dans le deuxième. L'auteur remarque que, dans les *Martyrs de la foi*, on en a omis un, l'abbé Cottin, condamné à mort pour avoir cathéchisé les enfans de Montelon, et exécuté à Dijon, ayant laissé, par testament, 70 fr. de rente annuelle aux pauvres de Montelon. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir recueilli cette liste de victimes; seulement on regrette qu'il se soit borné à rapporter leurs noms et qualités, et qu'il n'ait pas ajouté quelques détails sur le lieu, le temps et les circonstances de leur mort.

---

(1) 2 vol. in-18, prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Sur la Congrégation.

Décidément voilà la croisade proclamée contre la congrégation; jusqu'ici on n'avoit lancé contre elle que des traits rapides et de loin en loin, mais enfin un manifeste solennel vient de partir du quartier-général des libéraux. Ce manifeste est même double ou triple; plusieurs journaux à la fois ont donné le leur. Un renfort qu'ils ont reçu les a décidés à se mettre en campagne; M. de Montlosier, dans une lettre imprimée récemment, a parlé de la congrégation comme d'un *scandale*; un mot si précieux a été recueilli et est devenu le texte d'une accusation en forme. Tout le monde, à la vérité, connoît les inconséquences et les écarts de l'auteur *de la Monarchie française depuis le retour des Bourbons*, et nous avons autrefois, dans le n° 106, relevé quelques erreurs de ce singulier écrit; depuis, M. de Montlosier a suivi la même route, et on l'a vu se plaindre constamment du clergé, de son esprit d'envahissement, de l'ardeur du parti catholique et de tous les maux dont nous sommes menacés par le zèle outré des gens religieux. Cet écrivain, qu'on n'accuse pas d'un zèle outré pour la religion, ni d'un vif attachement pour les prêtres, est surtout effrayé de trois choses, de la congrégation, des Jésuites et du silence sur les quatre articles; il s'exprime pourtant sur la congrégation avec quelque mesure : *Si je recherche son origine et son premier objet*, dit-il, *cet objet saint et qui l'associe dans ma pensée à ce que la Vendée a eu de plus élevé, le caractère particulièrement distingué des membres qui sont réputés aujourd'hui la composer, la défendent des attaques en cela même qu'ils l'environnent de respects.* M. de Montlosier suspend donc son jugement définitif sur la congrégation, et attend de nouveaux renseignemens à cet égard; mais tout le monde n'est pas si réservé : ni *la sainteté de son objet*, ni *le caractère distingué de ses membres* ne peuvent *défendre* la congrégation des *attaques* des journaux d'un parti. Ces journaux la dénoncent officiellement, et l'un d'eux vient de lancer un réquisitoire plus vif et plus sombre que celui de

M. Bellart; il faut le citer pour faire voir jusqu'où peuvent aller le charlatanisme et l'emphase, en même temps que le déchaînement contre cette pauvre congrégation.

« Puissance invisible, elle semble ne siéger nulle part et domine partout; elle commande au trésor, manœuvre à la bourse et règne à la police. Une agrégation occulte couvre la France de ses affidés, cerne tous les pouvoirs, envahit les administrations, les universités, traite en ennemi tout ce qui résiste et en suspect tout ce qui ne se dévoue pas, brave la magistrature, menace les institutions royales et nationales, proscrit les libertés du pays et les libertés de l'Eglise, se met en état d'hostilité ouverte contre la Charte, s'élève insolemment contre la mémoire de Louis XIV, contre les institutions de Louis XVIII et les sermens de Charles X. On la connoît à ses œuvres; elle a en horreur les célèbres déclarations rédigées par Bossuet, elle leur insulte chaque jour dans les écrits que publient ses sectaires sur toute la surface de la France. Les faits sont parlans, les preuves sont flagrantes, et toutes les autorités gardiennes de la paix publique, des droits de la couronne et des libertés nationales, sont plongés dans un sommeil léthargique. »

Ces grands mots, ce noir tableau, cette tirade véhémente, seroient très-effrayans sans doute; cette vaste conspiration auroit de quoi faire frissonner : heureusement que ces *faits parlans*, ces *preuves flagrantes*, n'existent que dans l'imagination du journaliste. Il pourroit même se faire que tout ce pathos n'eût été arrangé que pour détourner l'attention. Oui, sans doute, il existe un parti auquel conviennent la plupart des traits de cette philippique; il existe un parti qui *couvre la France de ses affidés, cerne tous les pouvoirs, brave la magistrature, menace les institutions royales et s'élève insolemment contre la mémoire de Louis XIV*. On sait assez à qui convient cette dénonciation fougueuse. La congrégation n'a pas de journal; elle n'a pas encore *bravé* de réquisitoire; ce n'est pas elle qui, tous les matins, se mêle de la politique du dedans et de celle du dehors, ce n'est pas elle qui affecte de diriger l'opinion, dénonce les ministres, accuse les fonctionnaires, calomnie les prêtres, attaque et menace tout ce qui lui déplaît, et jette dans tous les esprits la discorde et la défiance. S'il y a une *puissance invisible*, c'est celle qui se montre tous les jours par tant de bruit et de fracas, qui

excite les passions, qui échauffe les ressentimens. S'il y a une *agrégation* dangereuse, c'est celle qui crée des chimères pour les combattre, qui naguère crioit à la féodalité, qui nous menaçoit de voir revivre les tours et les créneaux des barons du douzième siècle, qui veut nous faire peur du clergé et de l'inquisition, et qui n'omet rien pour nous inquiéter sur notre avenir. C'est là que *les faits* sont *parlans* et *les preuves flagrantes*; on les trouve abondamment dans ces écrits, dans ces pamphlets, et surtout dans ces journaux qui dénaturent le passé, calomnient le présent, et inquiètent l'avenir.

Qu'est-ce donc au fond que cette congrégation dont on parle tant? Est-ce quelque chose de si nouveau et de si insolite? Les congrégations n'existoient-elles pas en France depuis long-temps? Sous Louis XIV qui connoissoit ses droits et qui savoit les défendre, il y avoit des congrégations et elles prirent même alors une grande extension. Il y avoit des congrégations à Paris et dans toutes les villes principales; il y en avoit pour les différentes classes de la société. « Des hommes du monde, lit-on dans un ouvrage récent, des magistrats, des personnes éclairées, briguoient l'avantage d'être admis dans ces réunions dont la piété étoit l'ame, et qui ajoutoient de nouveaux liens aux autres rapports d'état et de société. L'honneur d'appartenir à ces congrégations et le désir d'y conserver l'estime de ses confrères suffisoient pour prévenir des écarts fâcheux. Les ouvriers et les artisans avoient aussi des réunions semblables qui n'étoient pas moins avantageuses pour cette classe, et qui y maintenoient les habitudes domestiques et le goût des vertus privées d'où dépend le bonheur des familles (1). » Un autre historien n'a pas fait moins d'éloge des congrégations; M. le cardinal de Bausset, dans son histoire de Fénélon, parle en ces termes des Jésuites :

« Appelés dès leur origine à l'éducation des principales familles de l'Etat, ils étendoient leurs soins jusque sur les classes inférieures; ils les entretenoient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel étoit surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations qu'ils avoient créées dans

---

(1) *Essai historique sur l'influence de la religion en France, dans le 17me siècle*, t. I, page 88.

toutes les villes, et qu'ils avoient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition et qui n'apportoient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servoient à maintenir, dans tous les états, cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles et assurent la prospérité des empires (1). »

Voudroit-on par hasard arguer des arrêts du parlement contre les congrégations? Il est très-vrai qu'en 1760, et lorsque le premier orage contre les Jésuites commençoit à se former, le parlement de Paris, après un réquisitoire de M. Joly de Fleury, défendit les congrégations par un arrêt du 9 mai (2). Ce fut comme le prélude et l'essai des coups qu'on alloit porter à la société. Si on prétend faire revivre cet arrêt, je proposerai de remettre aussi en vigueur les arrêts du parlement contre les livres philosophiques, contre les œuvres de Voltaire et de Rousseau, de Raynal, de La Metrie, de Diderot, d'Holbach, etc. Si on invoque l'autorité du parlement contre les Jésuites, je ne vois pas pourquoi on ne l'invoqueroit pas aussi contre les productions irréligieuses que l'on réimprime et que l'on vante de nos jours.

Et que fait-on dans ces congrégations? Si j'en crois des renseignemens exacts, on y lit la vie des saints, l'épître et l'évangile du jour; on y fait des prières qui sont toutes autorisées par l'Église, on y entend la messe et une instruction. Qu'y a-t-il là d'effrayant et de suspect? Ne sera-t-il pas permis à des fidèles de se réunir pour prier? Dans un temps où il se forme de tous côtés des associations sous différens titres, des réunions politiques, scientifiques et littéraires, comment pourroit-on interdire une association pieuse? On tolère les loges de maçonnerie, et on ne toléreroit pas une association de chrétiens paisibles et soumis, qui veulent s'exciter à servir Dieu avec plus de ferveur! Mais peut-être que prier n'est que

---

(1) *Hist. de Fénélon*, 3me édition, 1817, tome I, page 16.

(2) C'est par erreur que, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, cet arrêt est marqué au 18 avril 1760. C'est le réquisitoire qui fut prononcé ce jour-là; mais l'arrêt ne fut rendu que le 9 mai. *Voyez* les *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 25 juin 1760.

le prétexte; c'est la politique qui est le but réel. Ceux qui auroient cette idée n'auroient apparemment jamais vu la congrégation. Loin d'y parler politique, on n'y parle point du tout pendant les exercices; tout se passe en lectures, prières et instructions; tout se rapporte à la piété. On n'y cause ni de la bourse, ni du budget, ni d'affaires d'administration; ce sont là des suppositions aussi fausses que ridicules. Personne n'y songe ni à la domination, ni aux manœuvres, ni aux intrigues qu'a rêvées le journaliste. Chaçun prie ou écoute; cette réunion n'est point occulte ou obscure. Il y a là des hommes distingués par leur naissance et leur rang, des administrateurs, des magistrats, des fonctionnaires de diverses classes, de simples particuliers; aucun ne réclame de privilége; tout s'y passe avec simplicité, recueillement et modestie. Plût à Dieu que toutes les réunions qui se font dans cette capitale fussent aussi pacifiques et aussi innocentes! Quant à ce qu'on dit que la congrégation a en horreur les quatre articles et proscrit nos libertés, c'est ce qui n'a pas le moindre fondement. La congrégation ne s'est jamais occupée des quatre articles, et personne ne s'y mêle de nos libertés; la plupart des membres ignorent également les livres faits pour ou contre. Rien de ce qui se passe dans les réunions n'a de rapport, même éloigné, avec ces matières.

Enfin la congrégation, dit-on, est un moyen d'arriver aux places; c'est encore là une de ces objections banales qui paroissent fort ridicules à quiconque connoît le terrein. La congrégation s'est réformée, sous Buonaparte, par les soins du pieux et sage Delpuits; assurément ceux qui y sont entrés à cette époque ne songeoient pas à s'aplanir les voies pour arriver aux places. La qualité de membre de la congrégation n'auroit pas été, sous un tel gouvernement, un titre pour obtenir quelque faveur; aussi on ne voit pas qu'on en ait été prodigue à leur égard. Depuis la restauration, quelques membres ont été nommés à des emplois; mais est-ce que la piété doit être un titre d'exclusion pour les places? est-ce que l'on ne pourroit se réjouir de voir appeler aux honneurs des hommes de principes sûrs, et qui, à leurs talens et à leur équité naturelle, ajoutent la garantie d'une religion pratique. Du reste, on peut être tranquille, la congrégation est bien loin d'accaparer les dignités; les ministres et la plupart des premiers fonc-

tionnaires n'appartiennent point à cette réunion ; comment se feroit-il qu'ils réservassent toutes les faveurs à un corps auquel eux-mêmes sont étrangers? Est-ce par ambition que des hommes riches ou d'un nom illustre, que des avocats, des médecins, des gens de lettres, des militaires, sont entrés dans la congrégation? Les uns ne demandent rien, les autres peuvent savoir que ce n'est pas là le moyen de capter la bienveillance de leurs chefs. Et ces jeunes gens qui se livrent aux bonnes œuvres, qui visitent les hôpitaux et les prisons, qui instruisent les savoyards, est-ce aussi ambitiou de leur part? Hélas! Dieu veuille que nous ayons beaucoup de tels ambitieux qui aspirent à soulager les misères publiques! Du temps qui court, ce n'est pas le genre d'ambition le plus contagieux.

Nous pourrions encore rendre hommage, avec de M. de Montlosier, au caractère distingué de beaucoup de membres de la congrégation ; mais c'est assez nous arrêter sur un sujet que nous eussions mieux aimé passer sous silence: En résumé, ceux qui s'élèvent plus fortement contre la congrégation sont aussi les plus ardens à crier contre les Jésuites, contre les évêques, contre le clergé : dès-lors on peut apprécier leurs motifs et juger leur but.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jeudi 20 octobre, jour anniversaire de la mort de M. le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, un service a été célébré pour lui à Notre-Dame; ce service est une fondation de Son Éminence. M. l'archevêque y a assisté.

— M. Cottret, évêque de Caryste, ancien chanoine de Notre-Dame et professeur à la faculté de théologie de Paris, a été nommé par le Roi, sur la présentation de M. le grand aumônier, membre du chapitre de Saint-Denis. Les évêques-chanoines du premier ordre, dans ce chapitre, sont aujourd'hui M. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse; M. de Merinville, ancien évêque de Dijon ; M. Enoch, ancien évêque de Rennes; M. de la Broue de Vareilles, ancien évêque de Gap ; M. de Sagey, ancien évêque de Tulle;

M. de la Châtre, évêque d'Iméria; M. de Saint-Bauzille, évêque de Tempe; et M. Cottret, évêque de Caryste. Il y a deux places vacantes.

— Les ecclésiastiques du diocèse du Mans, qui, par une fâcheuse circonstance, furent privés, l'an dernier, des avantages de la retraite, ont été plus heureux cette année. M. l'abbé Berger, prêtre du diocèse de Toulouse, a bien voulu seconder le zèle de leur respectable évêque, M. de la Myre, en donnant successivement deux retraites, chacune de sept jours. La première, qui a commencé le 1er septembre, a eu lieu au Mans, dans le grand séminaire, pour les prêtres du département de la Sarthe; la seconde à Laval, dans le local du collége, pour ceux de la Mayenne. Celle-ci a duré du 12 au 20 du même mois. Au Mans, les ecclésiastiques qui faisoient la retraite étoient au nombre de cent soixante-quinze, presque tous logés au séminaire; à Laval, ce nombre s'élevoit à cent cinquante-trois, dont une cinquantaine logeoient en ville, à cause de l'exiguité de la maison. Monseigneur s'étoit enfermé au séminaire pendant tout le temps de la retraite du Mans. Il présidoit à tous les exercices. Sa présence au milieu de ses prêtres a produit un très-grand effet. Il partageoit leurs repas, il étoit toujours avec eux, les animoit par son exactitude en même temps qu'il les édifioit par sa piété. A Laval, il assistoit aux principaux exercices, qui tous étoient dirigés par un de ses vicaires-généraux. Ces deux retraites ont été remarquables par le silence et le recueillement qu'on y a observés, par la piété et les bonnes dispositions des ecclésiastiques qui en ont suivi les exercices; dispositions qui leur ont mérité les félicitations de leur évêque et celles de l'homme de Dieu venu de si loin pour leur annoncer la parole sainte. La rénovation des promesses cléricales et la communion générale ont produit une grande sensation sur les fidèles qui, au Mans et à Laval, assistoient en grand nombre à cette imposante cérémonie. M. Berger vivra long-temps dans la mémoire des prêtres manceaux, qui ont parfaitement goûté cet estimable ecclésiastique. Ils admiroient en lui une piété tendre, une éloquence naturelle, une rare modestie relevée par un beau talent, une grande connoissance et une application toujours heureuse des saintes Ecritures. Au Mans, il parloit cinq fois par jour, quoiqu'il sortît de donner des retraites dans plu-

sieurs diocèses de Normandie. A Laval, sa santé, épuisée par ses travaux précédens, l'avoit forcé de mettre des bornes à son zèle, et M. Thomas, supérieur des missionnaires de cette ville, faisoit, pour le soulager, deux conférences par jour, et s'en acquittoit avec autant de sagesse que de charité.

—Le diocèse d'Angoulême se ressent, de jour en jour, de la présence d'un évêque aussi sage que zélé. La retraite pastorale a eu lieu comme l'an dernier, et n'a pas été sans fruits et sans consolation; les exercices y ont été suivis avec recueillement par plus de soixante prêtres qui n'avoient pas été appelés l'an passé, et qui ont joint leur adhésion et leur signature à la profession de foi souscrite par leurs confrères, à la fin de la retraite précédente, et rapportée dans notre n° 1069. Ainsi tout le clergé du diocèse est maintenant uni par les mêmes sentimens, et toutes les traces des anciennes divisions sont effacées. Les soins et les exemples d'un prélat aussi vertueux, et des coopérateurs qui travaillent sous ses ordres, développeront dans ce pays le même esprit de foi et de religion que dans d'autres diocèses. On a pu en voir un premier exemple dans la petite paroisse de Balsac; une retraite qui vient d'y être donnée a eu les résultats les plus heureux. M. l'évêque à bien voulu la terminer lui-même et présider à une cérémonie édifiante. Il s'agissoit de baptiser quarante adultes, dont plusieurs avoient vingt-cinq ans, et de bénir une vingtaine de mariages. Ce retour éclatant à la religion a fait beaucoup d'impression; mais quel étoit l'état d'une paroisse où quarante adultes n'avoient pas reçu le baptême? Combien il est nécessaire de préparer de loin les moyens de donner des pasteurs à tant de paroisses qui en manquent!

—Pendant que dans nos villes corrompues des déclamateurs travaillent de plus en plus à rendre le clergé odieux, dans des provinces éloignées, un peuple rempli de foi entoure ses pasteurs de témoignages d'attachement et de respect; dans ces contrées heureuses et paisibles, la vue d'un évêque met en mouvement toute une population et excite des transports unanimes d'allégresse. C'est ce qu'on a vu cet été dans une visite pastorale que M. l'évêque du Puy à faite dans la partie la plus montueuse de son diocèse, du côté du Vivarais. Cette visite avoit été annoncée dans les paroisses de Saint-Front, de Fay, des Vastres, des Étables, de Saint-Bonnet-le-Froid, de Tance et autres environnantes. Le

prélat partit du Puy le lundi 25 juillet; à son approche, les bons montagnards quittoient leurs cabanes et leurs troupeaux, là les mères lui apportoient leurs enfans pour qu'il les bénît, ici des vieillards et des pauvres malades se faisoient porter sur son passage et réclamoient aussi sa bénédiction. C'étoit à qui le verroit, à qui toucheroit ses vêtemens. Les jeunes gens venoient par troupes de cinquante ou soixante cavaliers au-devant de leur évêque, et quand ils l'avoient rencontré, escorté de son cortége de pauvres et d'enfans, ils faisoient retentir les montagnes de leurs acclamations et se jetoient à bas de leurs chevaux, pour recevoir sa bénédiction; puis ils alloient annoncer au loin la bonne nouvelle. Des protestans (il y en a environ quatre mille dans le diocèse), oubliant tout à coup leurs préjugés et les leçons de leurs ministres, s'abandonnoient aux mêmes transports de joie et escortoient le prélat à cheval. Aux Vastres, c'étoit un protestant qui ouvroit, à cheval, le triomphe pacifique d'un évêque. Au Chambon, une pauvre femme protestante vint supplier M. de Bonald de visiter sa chaumière, et de toucher son enfant malade. *Que Dieu guérisse le corps et l'ame*, dit le bon évêque, attendri en voyant cette pauvre cabane. Cependant il poursuivoit sa route au milieu des témoignages de joie et de respect, répandant partout des aumônes et édifiant par sa piété et sa charité. Il s'arrêtoit dans les églises pour donner la communion, et la confirmation à nombre de fidèles et d'enfans. Il y avoit telle église de ces montagnes où la cérémonie duroit plusieurs heures, et un jour la communion seule dura quatre heures, et sans interruption. Là le prélat entre dans la chaumière d'un vieillard pour le visiter sur son grabat; ici il montoit à une méchante échelle pour bénir un pauvre petit pâtre étendu sur la paille, et que la maladie avoit empêché de se rendre à l'église pour être confirmé. La confiance de ces bonnes gens alloit jusqu'à lui demander des miracles; mais c'étoit au départ surtout que les naïfs épanchemens de ce respect filial éclatoient avec plus de force. On s'emparoit du cheval du prélat, et on le forçoit de descendre à pied pour jouir plus long-temps de sa vue. Des acclamations prolongées le suivoient encore quand on avoit été contraint de se séparer de lui. Rien n'étoit si touchant, nous dit un témoin oculaire dont nous abrégeons à regret le récit; rien n'étoit si touchant que ce pieux em-

pressement de cette multitude, et le souvenir de tout ce que j'ai vu parmi ce bon peuple me laisse encore les plus douces impressions. Heureux pays où les livres, les pamphlets et les journaux n'ont pas porté une froide indifférence ou un mépris superbe pour tout ce qui tient à la religion !

— C'est l'usage dans l'Eglise catholique que, dans les difficultés et les embarras qui surviennent, on recoure à l'autorité du chef de l'Eglise, et qu'on lui demande ou des règles de conduite, ou des conseils, ou un appui. Le clergé des Pays-Bas s'est donc adressé au souverain pontife dans les circonstances pénibles où le placent les nouveaux décrets. M. l'archevêque de Malines ayant fait prévenir le saint Père de ce qui s'étoit passé, Mgr Mazio a eu ordre d'écrire à un intermédiaire la lettre suivante :

« Monseigneur, je me fais un devoir de vous rendre compte de l'examen qui a été fait, par ordre du saint Père, des deux arrêtés pris par le gouvernement belge le 14 juin dernier. J'ai appris avec satisfaction que tous les chefs des diocèses s'étoient réunis à M. l'archevêque de Malines pour faire une réclamation commune, et que M. Ciamberlani en a agi de même avec les archiprêtres de la Hollande. Le souverain pontife a, de son côté, fait adresser une très-forte réclamation au gouvernement du roi des Pays-Bas, au moyen d'une note officielle remise à M. le chevalier Reinhold, son envoyé en cour de Rome.

» S. S. jugera ultérieurement, et selon les circonstances, ce qu'il conviendra de statuer. En attendant, elle est d'avis que tous les ordinaires doivent agir de commun accord et se tenir purement *passifs*, si le gouvernement belge procédoit à l'exécution de ses ordres.

» S. S., dont le cœur a été pénétré de la douleur la plus vive par la lecture des deux arrêtés, est convaincue que la réclamation commune sera digne des chefs des diocèses, qu'elle sera rédigée sur le modèle de celle qui fut faite par les ordinaires de la Belgique, en 1787, contre le séminaire général érigé à Louvain par l'empereur Joseph II, et qu'ils n'auront pas perdu de vue la déclaration donnée par S. M. le roi des Pays-Bas le 18 juillet 1815, en vertu de laquelle elle assure à l'Eglise catholique son état et sa sûreté. R. Mazio. »

Conformément à cette lettre, tous les ordinaires de la Belgique et de la Hollande sont restés étrangers à la suppression des séminaires qui s'est faite d'autorité. En Hollande, les procureurs du roi et les gendarmes s'en sont mêlés et ont fait évacuer les lieux. Ces établissemens avoient été créés par de pieux ecclésiastiques, qu'on a ainsi dépouillés du fruit de leur zèle. Le collége d'Alost a aussi partagé cette disgrâce. Les maîtres étoient des ecclésiastiques pieux et instruits, qui

rendoient beaucoup de services aux diocèses de Gand et de Tournay. Ce collége jouissoit d'une grande réputation dans la Belgique, et le coup qui l'a frappé tient à un système suivi. Par les établissemens que l'on détruit, par le choix des maîtres qu'on appelle, par les livres que l'on publie, par tout l'ensemble des mesures que l'on prend, il est clair que l'on renouvelle les malheureux essais de Joseph II, que l'on veut aussi s'emparer de l'enseignement ecclésiastique, et introduire dans le clergé une autre doctrine et un autre esprit. On impute ce sinistre projet au directeur général du culte catholique, M. Goubau, qui lui-même a concouru aux innovations de Joseph II. Ce projet a rencontré une opposition générale dans les esprits, non pas seulement, comme on pourroit le croire, dans le clergé et parmi les chefs des diocèses, mais parmi tous les catholiques, surtout en Belgique. Dans ce pays, profondément attaché à la religion, tout ce qui la concerne touche et intéresse vivement les fidèles. Les enfans de ceux qui ont réclamé si vivement contre les édits de Joseph ne peuvent être indifférens à des décrets non moins fâcheux. Aussi toutes les classes ont témoigné un égal chagrin, et on attend avec anxiété le résultat des démarches qu'a faites le saint Père. Le Pape, les évêques, le clergé, les fidèles, réclament également contre un système effrayant pour l'Eglise catholique. Seroit-il possible que ces réclamations unanimes ne fussent pas écoutées, et qu'on persévérât dans des innovations qui n'ont pour approbateurs que des hommes indifférens sur la religion ou ennemis de ses doctrines? M. l'archevêque de Malines a écrit, le 16 septembre, au gouverneur d'Anvers, qui l'invitoit à coopérer aux nouvelles mesures; sa lettre mérite d'être connue:

« M. le gouverneur, répondant à la lettre que V. Excellence a jugé à propos de m'adresser le 10 de ce mois, et que je viens de recevoir ici, je suis obligé de vous déclarer que la supression de mon collége archiépiscopal, à Malines, se trouvant en opposition directe avec les intérêts de notre sainte religion, avec les dispositions du concile de Trente relatives à la formation d'un collége vertueux, régulier et orthodoxe, avec les droits appartenant à l'épiscopat du droit divin, avec le libre exercice de la religion catholique, et la protection qui lui est garantie par la loi fondamentale dont j'ai juré le maintien, et l'art. 2 du traité qui lui a servi de base, et enfin avec plusieurs déclarations et promesses à nous faites par S. M. elle-même, je ne puis intervenir en rien à ladite suppression. Je prie V. Exc. d'agréer, etc. *Signé*, F. M. arch. DE MALINES. »

Le prélat s'est retiré à sa terre d'Hosoe, près Liége, pour ne pas être témoin d'une mesure affligeante. C'est au milieu d'une opposition si vive et si juste, que le collége philosophique s'est ouvert à Louvain, le 17 octobre. Nous parlerons une autre fois de cet établissement, qui commence sous de tristes auspices.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. vient d'accorder, sur la liste civile, une somme de 2000 f. aux incendiés de la Côte-d'Or. M. le préfet a été chargé de leur remettre cette somme, ainsi qu'un autre secours de 1000 fr. pour huit incendiés du faubourg Chamblanc de Leurre, à Dijon.

— Madame, duchesse de Berri, passant en voiture, le 20 octobre, sur le boulevard Montmartre, a daigné visiter le bazar provisoire qui y est établi, et s'informer si le bazar qui a été brûlé seroit bientôt reconstruit. On ne sait quand cette réédification pourra être faite, les tribunaux n'ayant pas encore prononcé sur les oppositions qu'elle a éprouvées.

— L'assemblée semestrielle de l'association de l'œuvre de Saint-André, établie pour les orphelines, sous la protection spéciale de Mademoiselle, a eu lieu aux Tuileries, le 20 octobre, sous la présidence de Mme la comtesse de Noailles et de Mme de Gain Montagnac, remplaçant LL. AA. RR. Madame, duchesse de Berri, et Mademoiselle. Les élèves des colléges, les jeunes gens et les jeunes personnes des institutions de Paris sont venus déposer leurs offrandes particulières et les dons qu'ils ont pu recueillir pour concourir à l'entretien et au soulagement des orphelines, dont l'éducation est confiée aux dames de l'œuvre de Saint-André. Les dons ont été abondans. Après l'assemblée, il y a eu un goûter.

— Mlle de Sourdis, propriétaire du terrain qui a été cédé pour bâtir une chapelle sur la montagne des Alouettes, en Vendée, avoit exprimé le désir de voir la valeur de cette donation tourner au profit des pauvres du bourg des Herbiers. Ce vœu a été exaucé : Mme la Dauphine, informée de cette intention, a daigné envoyer à Mme la vicomtesse de Curzay, épouse du préfet de la Vendée, 500 fr. destinés à secourir les pauvres des Herbiers.

— A partir de 1826, les loyers de 200 fr. et au-dessous seront exempts de la taxe personnelle, à Paris. Cette disposition est le résultat d'une ordonnance récente de S. M., qui, sur la proposition du conseil général de la Seine, a daigné fixer ce tarif sur les loyers de 200 fr. seulement. On sait que cette contribution commençoit autrefois sur les loyers de 150 fr.

— De nouvelles sommes versées chez les personnes qui ont bien voulu se charger de recevoir les dons offerts aux Salinois, s'élèvent ensemble à 26,203 fr. Parmi les communes qui ont le plus contribué,

on remarque celles de l'arrondissement de Sceaux (Seine), dont MM. les curés et les maires ont rivalisé de charité et de zèle. Une collecte faite dans dix-huit de ces communes a produit 7610 fr.

— Le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent au sieur Lhomme, de Champétières, qui, dans un incendie, a arraché des flammes, au péril de ses jours, une femme qui alloit en être dévorée. Cette médaille lui a été remise par M. le sous-préfet de l'arrondissement, le 9 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de Charles X. S. M. avoit donné 300 fr. aux incendiés de Champétières et 200 fr. au sieur Lhomme. Celui-ci a voulu souscrire pour les incendiés de Salins.

— Les obsèques du prince Joseph de Savoie-Carignan ont été célébrés à Saint-Philippe-du-Roule, le 18. M. le prince de Bauffremont conduisoit le deuil, comme le plus proche parent du défunt à Paris.

— M. le comte d'Houdetot, pair de France, vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans.

— M. de Vérigny, conseiller d'Etat, membre de la commission de liquidation pour l'indemnité des émigrés, vient de mourir.

— Certains journaux publioient, il y a peu de jours, le récit des honneurs que M. le marquis de La Fayette a reçus pendant son voyage dans les Etats-Unis. Dans le discours que le président de cette république lui adressa pour lui faire ses adieux, il parla de la gloire militaire et littéraire de la France; il nomma plusieurs de nos rois et de nos grands hommes. M. le marquis répondit, et, pour montrer qu'il étoit bon *patriote*, il parla des *principes républicains*, *des institutions populaires*, *des droits de l'homme*. N'est-ce pas une chose vraiment remarquable qu'un Américain sache mieux l'histoire de France que M. de La Fayette? Louis XII et Henri IV étoient de fort braves gens, sans doute; mais notre histoire ne commence apparemment, pour M. le marquis, que depuis 92 ou 93.

— M. de Norvins, dans son *Portefeuille de* 1813, ayant paru s'éloigner de la vérité des faits relatifs à la guerre de Russie, dans ce qui regarde M. le général duc de Reggio, M. le général Lejeune a fait insérer dans les journaux une réclamation contre ces assertions fausses et erronées. Cette lettre, trop longue pour être insérée ici, prouve évidemment que l'auteur du *Portefeuille* n'ayant pas assisté à la guerre de 1813, a trouvé une ressource dans son *imagination*, qui lui a fait voir les choses tout autrement qu'elles ne se sont passées; de sorte qu'au lieu d'une histoire il a fait un roman.

— Une chaloupe allant de Royan à Bordeaux, et ayant dix-huit personnes à bord, a péri devant La Roque : neuf personnes ont été noyées.

— Un autre accident, qui heureusement n'a causé la mort de personne, est arrivé le 21 à Rouen, où on rebâtit la nouvelle pyramide de la tour du centre de la cathédrale. Une pierre de taille qu'on venoit d'y monter a glissé sur les rouleaux qui la portoient, et est tombée à l'entrée de la nef de l'église, où elle s'est brisée, après avoir percé la lanterne.

— Le camp de Marrac, près Bayonne, qu'on s'attendoit à voir lever le 15, n'a éprouvé qu'un changement, qui consiste en ce que

les troupes, au lieu d'être campées sous des tentes, seront établies dans des baraques ou autres bâtimens.

—La session ordinaire des états-généraux des Pays-Bas a été ouverte, le 17 octobre, à La Haye, par le roi en personne. Le discours que ce prince a prononcé en cette occasion n'est qu'un résumé des améliorations obtenues dans l'industrie et les administrations. Nous avons remarqué un passage relatif à l'établissement du *collége philosophique* qui s'est ouvert à Louvain le 17 octobre.

—M. le curé de Berchem, près Anvers, conduisit, il y a quelque temps, chez M. Faure, oculiste de S. A. R. Madame, duchesse de Berri, un malheureux nommé Jean Bal, jugé incurable depuis un grand nombre d'années. L'opération eut un tel succès, que cet infortuné père de famille a recouvré entièrement la vue, et peut vaquer à ses travaux. Pour témoigner leur reconnoissance à M. Faure, ils se sont conformés au désir qu'il avoit exprimé avant l'opération, que, pour prix de ses soins, ils priassent Dieu toute leur vie de conserver long-temps, bien long-temps les jours de S. A. R. Madame et de ses augustes enfans. En conséquence, ils viennent de faire célébrer une messe dans la paroisse de Berchem, pour attirer les bénédictions du ciel sur S. A. R. et les enfans de France.

—Il y a eu le 10 de ce mois, à Utrecht, une affaire qui auroit pu avoir des suites fâcheuses. Dix à douze étudians, en examinant l'artillerie de la garde nationale manœuvrer, se placèrent, avec des cigarres allumés, très-près des caissons. On les invita à s'en éloigner. Sur leur refus, des mots on en est venu aux coups, et plusieurs jeunes gens ont été blessés. On a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher que cette rixe n'ait pas de suite, et la tranquillité publique n'a pas été troublée.

—Lorsque la nouvelle de la mort du roi de Bavière s'est répandue à Munich, on a pris toutes les précautions nécessaires en pareille circonstance : tous les postes ont été renforcés et toutes les boutiques ont été fermées. A midi, le héraut du royaume, couvert d'un long crêpe, et accompagné de treize cuirassiers de la garde, a annoncé le décès du roi, en ajoutant qu'on en avoit déjà envoyé la nouvelle au roi actuel Louis, et qu'on attendoit ses ordres. Voici quelques détails sur la mort du roi Maximilien. Le 12 octobre, jour de sa fête, il avoit reçu beaucoup de monde, et on n'avoit remarqué aucun changement dans sa physionomie. Le soir, il s'étoit retiré avant dix heures et en bonne humeur, pour se coucher. Il ordonna au valet-de-chambre de ne l'éveiller qu'à six heures du matin, s'il ne sonnoit pas plus tôt, le roi ayant coutume de se lever de très-bonne heure. A l'heure indiquée, le valet-de-chambre entra, et trouva le roi mort dans son lit, dans la même position où il s'étoit couché la veille. Le corps sera exposé dans la chapelle du château royal de Munich. La garde royale et les autres troupes des garnisons ont prêté serment au roi actuel. Les funérailles du feu roi se sont faites le 18 octobre. Le char de deuil étoit attelé de huit chevaux. A la porte de l'église de la cour, Saint-Gaëtan, tout le clergé étoit assemblé pour recevoir le corps, qu'on a déposé dans l'église sur une estrade. L'archevêque a fait la consécration. Après l'office, le cer-

cueil a été porté dans le caveau, qu'on a fermé avec deux serrures. Conformément aux ordres du roi actuel, le deuil pour toute la cour et pour tout le royaume est fixé à un an.

— Le nouveau roi de Bavière, Louis Ier, est arrivé à Wurzbourg le 15 octobre, à dix heures du soir, au bruit des cloches et du canon. Il en est reparti le lendemain pour Munich.

Le capitaine Parry, chargé de découvrir un passage pour pénétrer en Amérique, par le nord-ouest, est arrivé à Londres. Après avoir passé l'hiver de 1824 à 1825 à Port-Bowen, dans le détroit du Prince-Régent, l'*Hécla* et *la Furie* descendoient, l'été dernier, la côte occidentale de ce vaste détroit, lorsque, le 1er août, ils se trouvèrent pris dans les glaces près de terre, sur laquelle *la Furie* fit naufrage et ne put, malgré les efforts de son équipage qui fut sauvé, et de celui de l'*Hécla*, être relevée; bientôt même elle fut brisée par la glace. Cet accident mit fin à l'expédition, et l'*Hécla*, ayant à bord les deux équipages, reprit la route d'Angleterre.

— Le 26 septembre, au soir, l'expédition espagnole destinée à renforcer les garnisons de Puerto-Rico et de la Havane a quitté le port du Ferrol. Elle est sous les ordres du commandant en second de l'île de Cuba, et se compose du 3e régiment léger de Catalogne, du 3e léger de Gallice et d'une brigade d'artillerie. Ces différens corps montent les frégates de guerre *la Leultald, l'Iberia* et *la Peria*. Ils se sont embarqués aux cris de *vive le roi!*

— On n'a pas oublié que le vaisseau espagnol *l'Asia* et le brick *la Constance* ont trahi leur gouvernement, et se sont livrés aux insurgés du Mexique. On connoit aujourd'hui les détails de cette trahison, qu'a précédé un autre crime. Le chef d'escadre Gurruceta, commandant ces deux bâtimens de guerre, avoit sous ses ordres le capitaine de vaisseau Martinez, qui avoit montré des opinions très-anarchiques pendant la captivité de Ferdinand. Après sa délivrance, ce monarque voulut bien oublier sa conduite, et le maintint dans son grade à bord du vaisseau. Martinez a payé ce bienfait de la plus noire ingratitude. Pendant le voyage de *l'Asia*, il se mit à la tête de ceux qui, parmi les équipages, avoient embrassé le parti révolutionnaire, et, abusant de la modération de M. Gurruceta, il fit soulever l'équipage de l'*Asia*; fit juger militairement M. Gurruceta et la plupart des officiers de l'état-major, et les fit condamner à la mort. Après cet attentat, il est allé grossir le nombre des *héros* de l'indépendance mexicaine.

PROGRAMME du concours pour le meilleur ouvrage en reponse aux objections populaires contre la religion.

La direction générale de la *bibliothèque catholique*, considérant que pour atteindre la fin qu'elle se propose, il ne suffit peut-être pas de reproduire toujours d'anciens ouvrages composés pour d'autres temps et pour d'autres besoins, mais qu'il est nécessaire d'en répandre de nouveaux plus en rapport avec l'état actuel des esprits et les besoins du moment, a arrêté, sur le rapport de l'un de ses membres : 1° que *chaque année elle proposeroit à des concours généraux les sujets qu'elle croiroit les plus propres à devenir la matière d'ouvrages*

intéressans et utiles; 2° que l'ouvrage, qui seroit couronné par la commission établie par elle, jouiroit d'un prix de 2 à 3,000 francs, suivant l'importance du sujet.

Considérant en second lieu, que dans le moment actuel, l'ignorance de la religion et la propagation des livres impies ont popularisé dans les classes inférieures de la société, une foule d'objections, qui les éloignent de l'accomplissement de leurs devoirs, et les entretiennent dans d'injustes préventions contre les pratiques de la religion, elle a pensé que l'ouvrage le plus utile à proposer, dans les circonstances actuelles seroit celui qui, sous une forme nouvelle, reproduiroit d'une manière simple et intéressante les réponses aux objections populaires contre les vérités de notre foi. En conséquence, elle a arrêté qu'aujourd'hui 15 octobre 1825, il seroit ouvert un concours, dans lequel on proproseroit un prix de 2000 francs au meilleur ouvrage qui, sous une forme simple, mais piquante et solide, répondroit aux objections que le peuple fait contre les vérités de la religion, les mystères, l'Evangile, le sacerdoce, l'autorité de l'Eglise, *etc.*

Conditions du concours.

1° L'ouvrage demandé ne doit pas avoir moins de 15 feuilles d'impression, et ne doit pas en dépasser 20.

2° Pour être complet, il doit répondre au moins aux principales objections des artisans et des gens de la campagne contre la religion.

3° Le plan et la forme de l'ouvrage sont abandonnés au choix des concurrens; mais il est à désirer que l'on adopte une forme qui répande de l'intérêt sur des matières arides de leur nature, et, sans rien prescrire, il nous semble que l'ouvrage seroit convenablement traité s'il étoit renfermé dans le cadre d'une histoire intéressante, ou présenté sous la forme d'entretiens entre plusieurs interlocuteurs.

4° Le concours n'est ouvert que jusqu'au 25 août 1826.

5° Les manuscrits doivent être adressés *franc de port* à M. l'abbé Veyssière, au bureau de la *Bibliothèque catholique*, rue Garancière, n° 10. Ils ne seront pas reçus après le 1er septembre.

6° La commission nommée pour l'examen des ouvrages et l'adjudication du prix de 2000 fr. est composée de :

M. l'abbé Lecuy, ancien abbé-général de Prémontré, et grand-vicaire de Paris;

M. l'abbé Burnier-Fontanelle, doyen de la Faculté de théologie de Paris;

M. l'abbé Fayet, inspecteur-général de l'Université;

M. l'abbé de Salinis, aumônier du collége royal de Henri IV;

M. l'abbé Ganilh, président de la Propagation des bons livres.

7° Le prix sera adjugé le 25 septembre, et le jugement de la commission publié par la voie des journaux. Si aucun ouvrage n'étoit jugé digne du prix, le sujet seroit remis au concours pour l'année suivante : les 2000 fr. demeureront entre les mains de la commission jusqu'à ce que le prix soit adjugé.

8° L'ouvrage jugé digne du prix demeurera la propriété de l'auteur, à l'exception de la 1re édition, qui sera imprimée par la direction de la *Bibliothèque catholique*, pour ses souscripteurs, à la charge par elle d'en tirer 500 exempl. pour l'auteur de l'ouvrage couronné,

Vie de saint Ignace, par le Père Bouhours. — *Vie de saint J.-F. Régis*, par le Père Daubenton (1).

La meilleure réponse à faire aux ennemis des Jésuites, c'est le tableau des vertus et des services qui ont marqué l'existence de la société. Un corps fondé par un homme tel que saint Ignace et illustré par les travaux de tant de missionnaires, par le courage de tant d'apôtres, par les talens de tant d'écrivains distingués, par la pratique de toutes les vertus religieuses; un tel corps ne peut pas assurément être funeste à la religion et aux Etats. Si on l'attaque, si on le calomnie, c'est le sort qui a été prédit à tous les bons chrétiens: *Omnes qui piè volunt vivere, persecutionem patientur*... *Si quid patimini propter justitiam, beati*. Saint Ignace recommande, dans ses règles à ses disciples, non pas seulement de souffrir les mépris avec patience, mais de les aimer; le monde a servi à souhait les désirs du saint fondateur, et les Jésuites peuvent se réjouir, comme les apôtres, d'avoir été trouvés dignes de souffrir des affronts. Mais à ces affronts, ils pourroient aussi opposer les grands exemples de vertus qu'a offerts la société. Les deux Vies que nous annonçons présentent des traits admirables de piété, de zèle, de courage, de perfection chrétienne.

Ignace de Loyola, né en 1491, dans la province de Guipuscoa, en Espagne, suivit d'abord le parti des armes et mena la vie trop ordinaire des gens de cette profession; ayant été blessé dans une invasion que les Français firent en Navarre, il se convertit par la lec-

(1) 2 vol. in-12, prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clère et compagnie, au bureau de ce journal.

ture des livres de piété, et mena une vie pénitente. A l'âge de 33 ans, il commença ses études, et vint à Paris au mois de février 1528; il fit ses humanités au collége de Montaigu, et son cours de philosophie à Sainte-Barbe. L'ascendant de sa vertu lui concilia le respect et la confiance de quelques jeunes gens qui s'attachèrent à lui; Lefevre, Xavier, Lainez, Salmeron, Bobadilla, Rodriguès, se mirent sous sa direction. Tous ensemble firent leurs premiers vœux, le 15 août 1534, dans une chapelle de l'église de Montmartre, qui devint ainsi comme le berceau de la société nouvelle. L'année suivante, Ignace quitta la France et alla en Espagne, puis en Italie, où il se partageoit entre les pratiques de pénitence et les œuvres de charité. Ayant été ordonné prêtre à Venise, il commença à se livrer à la prédication et donna peu à peu une forme régulière à son institut qui fut approuvé par Paul III, en 1540. Dès ce temps, les Jésuites commencèrent à se répandre en divers Etats, et Xavier partit pour aller prêcher la foi dans les Indes. Le protestantisme faisoit alors de grands ravages en Europe; la nouvelle société fut destinée à le combattre, et ce fut par là qu'elle s'attira tant d'ennemis; d'un autre côté, les progrès qu'elle fit, les vertus et le zèle de ses membres, les services qu'ils rendirent, soit dans l'exercice du ministère, soit dans les colléges, pour l'instruction de la jeunesse, leur éloignement pour les honneurs et les dignités, les gens de mérite qui brilloient parmi eux, tout contribuoit à la célébrité de l'institut naissant. On y comptoit déjà plus de cent colléges, quand Ignace mourut à Rome, le 31 juillet 1556. Son grand caractère, son courage, son habileté dans les voies spirituelles, le succès de son entreprise, lui avoient fait une réputation que de nombreux miracles augmentèrent encore. Après de longues informations sur ces miracles ainsi que sur les vertus du sage fondateur, il fut béatifié par Paul V, en 1609, et canonisé par Gré-

goire XV, le 12 mars 1622. Sa fête se célèbre le 31 juillet, jour de sa mort.

La vie de saint Ignace a été écrite par plusieurs historiens; celles de Ribadeneira en castillan, de Maffei en latin, de Bartoli en italien, sont estimées. Le Père Bouhours, Jésuite français, n'a prétendu traduire aucune de ces Vies, et a pris dans chacune ce qui lui convenoit. Son travail parut, pour la première fois, à Paris, en 1679, et fut dédié à la reine, femme de Louis XIV. Le style est celui qui convient à ce genre d'ouvrages, et s'éloigne également de la négligence et de l'affectation. Bouhours étoit un des écrivains de son temps qui avoient le plus de tact et de goût, et sa Vie de saint Ignace fait honneur à son jugement comme à sa piété. On a joint à cette édition la bulle de Pie VII pour le rétablissement de la société.

Jean-François Régis, dont nous annonçons aussi la vie, étoit Français, et naquit le 31 janvier 1597, à Foucouverte, dans le diocèse de Narbonne; il entra chez les Jésuites de Toulouse, à l'âge de 19 ans, et fut envoyé, comme missionnaire, dans le Vivarais et le Velay; il travailla plusieurs années dans ces provinces, sans être arrêté ni par la rigueur des hivers, ni par la difficulté des chemins, ni par les obstacles et les contradictions que lui suscitoit la malice des hommes. Il mourut, au milieu de ses prédications, le 31 décembre 1640; sa réputation de sainteté ayant été confirmée par des miracles, Clément XI le déclara bienheureux en 1716, et Clément XII le canonisa solennellement le 16 juin 1737, le même jour que saint Vincent de Paul.

La Vie de saint Jean-François Régis a été écrite par le père Daubenton, de la même société, et publiée en 1717, in-12; c'est celle qu'on a réimprimée en dernier lieu. Daubenton raconte en détail les travaux du saint, et fait connoître ses vertus, les miracles opérés à son intercession et les procédures suivies jusqu'en 1816. On a joint à cette édition le récit de la translation du

corps du saint en 1802. Ce corps étoit gardé, comme on sait, à la Louvesc, village du diocèse de Vienne, mais de l'autre côté du Rhône, où le saint étoit mort. Lorsqu'on profana les églises en 1793, on craignit pour les reliques de saint J.-F. Régis, et une famille bien intentionnée du lieu ouvrit la châsse furtivement et en retira le coffre scellé qui renfermoit les ossemens. On en dressa procès-verbal qui fut signé par le curé, par M. l'abbé Cartal, de St-Sulpice, et par quatre habitans qui étoient frères. Ceux-ci conservèrent précieusement la relique jusqu'en 1802, que M. de Chabot, évêque de Mende, vint reconnoître la relique qui fut transférée solennellement, le 13 juillet, de la maison des frères Buisson à l'église. Depuis cette époque, le concours des fidèles à la Louvesc est plus grand qu'il ne fut jamais; nous en avons parlé plusieurs fois dans ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 1er octobre il est arrivé, dans cette capitale, une procession de pélerins de Civita-Vecchia; elle a fait son entrée avec beaucoup de recueillement, et a été reçue par les religieux Dominicains et par la confrérie du rosaire. M. Maslum, archevêque de Myra, et les marquis del Cinque, Olgiati et Origo, étoient allés aussi à la rencontre des pélerins, et un détachement de troupes les escortoit. Les pélerins ont visité les églises pour gagner le jubilé, et ont communié le lendemain par les mains de M. le cardinal Bertazzoli. Le 9, il est arrivé deux confréries d'Assise; elles étoient composées chacune de 60 Frères qui ont fait leur entrée pieds nuds; M. Piervisani, évêque de Nocera, plusieurs ecclésiastiques et séminaristes et une confrérie étoient allés au-devant de ces pélerins, et les ont accompagnés dans leurs exercices.

— L'avocat Joseph-Gaëtan Martinetti, de Rome, a revendiqué l'honneur de la parenté avec le bienheureux Julien de Saint-Augustin, mineur de l'Observance, dont la

béatification a été célébrée le 23 mai dernier. Julien, dont le nom de famille étoit Martinetti, étoit originaire de France, et son père, qui se nommoit André, fut obligé de sortir de sa patrie, et perdit ses biens par suite de son attachement à la foi dans le temps des progrès du calvinisme. Il se retira en Espagne, où il se fixa. Dans le même temps, Jules, frère d'André, s'enfuit en Italie. Tous deux ont été la tige de différentes branches. M. Martinetti a donc pris une part spéciale aux honneurs rendus à son parent. Il a fait exécuter une gravure qui représente un miracle du bienheureux, a distribué à cette occasion des aumônes aux pauvres et a illuminé sa maison.

Paris. Le vendredi 28, jour de la fête de saint Simon et de saint Jude, M. l'archevêque de Paris est allé célébrer la messe dans l'église des dames Carmelites de la rue de Vaugirard, en mémoire de son sacre, qui eut lieu dans cette église il y a huit ans.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a rendu une ordonnance qui ordonne des prières publiques dans l'église du Pin-Balma, en expiation du vol sacrilége qui y a été commis. Des fidèles, touchés de ce crime et de la pauvreté de la paroisse où il s'est commis, ont proposé une souscription pour réparer la perte qu'a faite cette église. On recommande cette bonne œuvre aux ames pieuses. La souscription est ouverte chez M. Bertrand, notaire à Paris.

— Le chapitre de Grenoble a nommé pour grands-vicaires ceux qui l'étoient de l'évêque décédé: il a déclaré qu'il avoit voulu montrer par ce choix sa déférence et son respect pour la mémoire du prélat. Ces grands-vicaires, qui sont MM. Bouchard, Testou, Chabanier et Gigard, ont donné, le 12 octobre, un mandement qui ordonne des prières, afin d'obtenir un digne successeur aux saints évêques de ce siége. Après avoir encore fait l'éloge du pasteur qu'ils viennent de perdre, MM. les grands-vicaires montrent combien il est à propos de demander à Dieu un évêque qui soutienne et accroisse le bien commencé. Une messe solennelle a été célébrée à cet effet, le dimanche 16 octobre, dans l'église cathédrale, et elle le sera également dans toutes les églises le premier dimanche libre. Les prêtres diront à la messe les oraisons *Pro eligendo pontifice*. Les communautés sont invi-

tées à faire une communion à la même intention, et les fidèles à se joindre aux prières qui se feront dans tout le diocèse.

— L'église d'Ecuelles, canton de Moret, diocèse de Meaux, avoit été détruite pendant la révolution, et la paroisse en avoit été privée : les dons de la famille royale ont mis en état de relever cette église, et elle a été bénie dernièrement par M. Dubreuil de Mazière, curé-doyen du canton. M. le sous-préfet de Fontainebleau assistoit à cette cérémonie, où on a prié pour les augustes bienfaiteurs.

— On nous a transmis un peu tard des renseignemens sur un ecclésiastique estimable, enlevé l'année dernière au diocèse de Cambrai : c'est M. Louis-Joseph Goguillon, chanoine de la cathédrale et official du diocèse. Il étoit né à Cantin, près Douai, en 1752, d'une famille honnête, et avoit reçu en partage un esprit droit et judicieux. Dans ses études publiques à l'université de Douai, son application soutenue lui fit surmonter les difficultés et lui procura des succès remarquables, en même temps que ses qualités lui concilioient l'affection de ses maîtres et de ses condisciples. S'étant cru appelé à l'état ecclésiastique, il suivit fidèlement la voix qui se faisoit entendre à lui, se livra à l'étude de la théologie, et prit, d'après l'ordre de ses maîtres, le grade de licencié à Douai. Quand il fut prêtre, on le choisit pour diriger, en qualité de préfet d'études, le séminaire Moulars, à Douai, et il s'y montra zélé pour la bonne discipline et soigneux pour le progrès des études. Promu à la cure de Notre-Dame, à Douai, il s'acquittoit dignement des fonctions de sa place, lorsque la révolution éclata. Son refus de prêter le serment le força de s'expatrier; mais les traverses et la fuite ne lui firent point perdre la paix de l'ame. Le concordat de 1801 lui ayant permis de revenir de l'exil, on mit à profit son zèle et ses connoissances, et il gouverna la cure de Condé jusqu'en 1807. Alors s'ouvrit le séminaire diocésain : on avoit besoin d'un supérieur à la fois doux et ferme; M. l'évêque de Cambrai jeta les yeux sur l'abbé Goguillon, le fit président et l'attacha à son chapitre. Nous ne saurions dire avec quelle bonté, quelle sollicitude, quel dévoûment le sage et pieux supérieur s'acquitta de sa charge et formoit des sujets pour l'Eglise. Jusqu'en 1822, il fut en même temps président et professeur. Son âge lui avoit alors acquis le droit de se

reposer. Il sollicita long-temps ses supérieurs de le décharger d'un fardeau qu'il croyoit au-dessus de ses forces : l'ayant obtenu, il quitta le séminaire, et vécut dans la société de quelques amis, qu'il charmoit par son heureux caractère et par sa tendre piété. Sentant sa fin approcher, il réclama les sacremens de l'Eglise, et mourut le 12 juillet de l'année dernière. On regrette que cette Notice si édifiante ait été omise dans l'*Almanach ecclésiastique* du diocèse.

— Les protestans ont fait trophée de la défection d'un prêtre du diocèse d'Angoulême, M. Cadiot, mort depuis dans leur communion. En 1823, on répandit une *Lettre d'un curé à ses paroissiens*, signée *J.-A. Cadiot, serviteur de Dieu et prédicateur de sa parole*; cet écrit, qui n'est pas le seul qu'il ait publié, étoit adressé aux habitans de Gurat et de Vaux, paroisses qu'il avoit desservies. Depuis, les *Archives du christianisme*, recueil protestant, ont donné une Notice sur M. Cadiot, Notice qui a été imprimée à part pour en faire le pendant de celle sur Henhoefer, sur Boos et sur Lindl. (*Voyez* le n° 1140 de ce journal.) Cette Notice nous donne M. Cadiot comme un saint, et ses derniers momens comme ceux d'un prédestiné; mais elle n'a pas tout dit, et les renseignemens que nous avons pris nous mettent en état de remplir les lacunes qu'elle a laissées. M. Jean-Antoine Cadiot étoit né en 1797 à Bors, arrondissement de Barbesieux, département de la Charente. On le fit étudier, et la crainte de la conscription et le vœu de ses parens le portèrent à entrer au séminaire. On ajoute qu'il auroit voulu retourner dans le monde, mais que son père, qui apparemment le connoissoit mal, le poussa fortement à suivre la carrière ecclésiastique. Le diocèse d'Angoulême étoit alors gouverné par M. Lacombe qui, dans ses dernières années surtout, affoibli par des attaques successives, ne s'occupoit plus de l'administration. M. Cadiot étoit déjà engagé dans les ordres sacrés, lorsqu'il fit la connoissance d'une famille anglaise protestante, qui lui prêta des Bibles et d'autres livres. On donna ainsi à ce jeune homme des préventions qui s'accrurent dans un voyage en Angleterre. Des personnes zélées s'en aperçurent et prévinrent les supérieurs; mais Cadiot dissimula si bien, qu'il fut ordonné prêtre. Les besoins du diocèse étoient grands, on l'envoya desservir la cure de Gurat; c'est là qu'il imagina d'insinuer le protestantisme dans

ses prédications, de réformer le culte et de changer les pratiques de l'Eglise. Un tel projet fut bientôt connu, et on fut obligé de renvoyer Cadiot de sa cure, ce qui assurément n'étoit pas un parti trop *violent*. Les protestans l'accueillirent, et on lui offrit un asile dans une famille d'Anduse où il entra comme précepteur. C'est là qu'il est mort au bout de dix mois, le 19 juillet 1824, âgé de 27 ans. Il fut assisté, dans ses derniers momens, par le pasteur protestant du lieu, M. S. Le président du consistoire a rédigé un journal de sa mort, et on en a inséré un extrait dans la Notice. On nous dispensera de relever toutes les petites malices de cet écrit, où règne un ton de mysticité affectée; nous nous contenterons de déplorer les préventions qu'on avoit su inspirer à un jeune homme entraîné dans un état pour lequel il n'étoit point fait.

— Il paroît qu'il y a des gens qui ne sont pas trop rassurés sur la marche que va suivre le nouveau roi de Bavière; *le Constitutionnel* dit que *la foiblesse de sa constitution et l'extrême irritabilité de ses nerfs* l'ont trop aisément *disposé à l'enthousiasme religieux* et lui ont donné *des dispositions au mysticisme*. On sent, en effet, tout ce qu'on a à craindre de la part d'un prince qui a eu la foiblesse de croire aux miracles du prince de Hohenlohe. Nous avons rapporté, n° 731, tome XXVIII, une lettre écrite par le prince royal au sujet des guérisons qui s'opérèrent à Buckenau en 1821. On dit que, depuis ce temps, le prince royal a continué de témoigner beaucoup de bienveillance et d'estime pour le prince de Hohenlohe, et on ne seroit pas étonné qu'il le rappelât en Bavière. Le nouveau roi est dans sa quarantième année, il est sincèrement religieux, il a long-temps habité Rome, et si son règne fait peur aux incrédules et aux illuminés, les amis de la religion par là même en augurent bien.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 15 de ce mois, à son retour de Compiègne, le Roi, traversant la rue Bourbon-Villeneuve, une jeune personne fut blessée à la tête par un cheval rétif de sa suite. S. M., informée de cet accident, envoya sur-le-champ M. Dupuytren, son premier chirurgien, pour s'assurer de l'état de la jeune blessée, qui fut bientôt hors

de tout danger. S. M. a daigné ajouter à cette aimable prévoyance une pension de 400 fr. sur la liste civile, et a envoyé une somme de 400 fr. à M. Moussard, père de la jeune personne, pour subvenir aux soins que pouvoit exiger l'état de sa fille.

— Les princes et princesses de la famille royale, instruits par M. le sous-préfet de Gannat (Allier) qu'un incendie avoit consumé plusieurs maisons de la commune de la Lizole, ont daigné mettre à sa disposition, Mgr le Dauphin, 500 fr.; Mme la Dauphine, 200 fr.; MADAME, 200 fr.; M. le duc d'Orléans, 100 fr.; et Mlle d'Orléans, 100 fr.

— S. A. R. Mme la Dauphine vient d'accorder à la société de charité maternelle de Bordeaux un secours supplémentaire de 1500 fr.

— A l'occasion de la fête de S. M., il sera tiré dans chaque place de guerre trois salves d'artillerie, dont une le 3 novembre, à cinq heures du soir; la seconde le 4, à huit heures du matin; et la troisième le même jour, à cinq heures du soir.

— L'ouverture du canal Saint-Martin, destiné à abréger de plusieurs lieues la navigation de la Seine, aura lieu le 3 novembre, jour de la fête de S. M. Ce même jour, le public sera admis à circuler, pendant le dîner, autour des tables où seront assis le Roi et LL. AA. RR. les princes et princesses de son auguste famille.

S. M., annoncent quelques journaux, a approuvé la convention faite entre le ministre de la guerre et la ville de Toulouse, au sujet de ses remparts, qui, si cette nouvelle est vraie, comme il y a lieu de le croire, seront incessamment démolis.

— Le gouvernement vient d'acheter le fardier qui a transporté à Lyon la statue de Louis XIV. Il sera ramené à Paris, où il sera déposé au Conservatoire des arts et métiers.

— Le comité grec de Paris a reçu une lettre du général Roche, son envoyé en Grèce, dans laquelle il annonce que le siége de Missolonghi n'est point encore levé, et que le gouvernement grec avoit tenté une surprise sur Tripolitza, où Ibrahim-Pacha n'avoit laissé que cent cinquante hommes et trois à quatre mille malades ou blessés. Le commandant de la flotte américaine avoit été accueilli avec les plus grands honneurs, et avoit lui-même donné à déjeûner à son bord aux membres du gouvernement grec. Il avoit annoncé l'intention de laisser une corvette en station dans le Levant.

— M. le ministre de la maison du Roi a autorisé M. Valery, administrateur des bibliothèques particulières du Roi, à souscrire pour dix exemplaires à la *Chronographie du style grégorien*, par M. l'abbé la Chèvre, que nous avons annoncée. Depuis, l'auteur a publié plusieurs autres tableaux dont le dernier est une *Chronographie lunaire*, qui présente une table pascale perpétuelle.

— En quittant Paris, le roi de Prusse a fait remettre à M. le préfet de la Seine une somme de 2000 fr., pour des personnes malheureuses qui avoient imploré sa bienfaisance.

— Le roi de Prusse a conféré la décoration de la croix de fer à M. Brüns, prêtre catholique romain, qui, dans les guerres de 1813 et 1814, se dévoua au service des blessés prussiens, et leur rendit tous les services possibles. Ce décret a été rendu à Paris, et, peu de jours après, M. Brüns a reçu d'une université catholique d'Allemagne le grade et le titre honoraire de docteur en philosophie et en théologie.

— Le prince Auguste de Prusse, grand-maître de l'artillerie prussienne, s'est rendu le 22, à Vincennes, pour y examiner le système d'artillerie que M. le général Allix y fait construire. Ce général s'y étoit rendu, par ordre, pour recevoir le prince, qui est parti le 25 octobre pour Berlin.

— Trois compagnies se présentent pour souscrire l'emprunt d'Haïti; elles se composent des premiers banquiers de Paris. C'est le 3 novembre, à midi précis, qu'aura lieu l'adjudication.

— Un incendie vient de ravager la commune de Saint-Laurent-la-Roche (Jura). Malgré les plus prompts secours, dix maisons ont été brûlées. On ne s'est comment le feu s'est communiqué, mais on a arrêté un homme soupçonné d'avoir mis le feu à sa maison assurée.

— Le pont Morand, de Lyon, dont les curieux admiroient la solidité et la hardiesse, a été emporté en partie, le 22 de ce mois, par le Rhône, qui a éprouvé une crue subite. Une maison et un moulin ont aussi été emportés. On ne croit pas que personne ait péri. Le quartier des Brotteaux et une partie de la ville de la Guillotière sont entièrement submergés.

— Le nouveau ministre de France près la confédération suisse, M. le baron de Rayneval, a remis en audience solennelle, et en présence des membres du conseil d'Etat, ses lettres de créance à S. Exc. M. l'avoyer Amrhyn, président de la diète.

— La Sorine, petite rivière qui traverse un quartier de la ville de Fribourg, s'est débordée, dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, avec une rapidité si effrayante, que les habitans ont été obligés de sortir de leurs maisons par les fenêtres. Ce qu'on regrette surtout, c'est la perte d'une immense provision de bois flotté destiné à la classe indigente pour cet hiver. Deux mille toises ont été emportées dans un instant. On ne sait pas s'il a péri quelqu'un.

— On construit, à Gand, une nouvelle citadelle dont les travaux sont poussés avec activité. Les casernes sont, à ce qu'on assure, un ouvrage unique dans son genre, et des personnes très-versées dans les constructions militaires sont venues d'Allemagne pour les voir. La place qui est au centre a environ deux mille huit cents pieds de circonférence. Tout autour se trouvent cent vingt-quatre corps de bâtimens, tous bâtis symétriquement, pouvant loger huit mille hommes.

— Le grand-duc de Carlsruhe, par une ordonnance du 7 de ce mois, a arrêté la formation d'une école pour l'étude des hautes mathématiques dans sa capitale.

— La mort du roi de Bavière a répandu la plus profonde douleur parmi les membres de son auguste famille. Au moment où elle est entrée dans la chambre du feu roi, on a été témoin du spectacle le plus déchirant. Le prince Charles s'est penché sur le corps de son père, avec les marques d'un affreux désespoir. Auprès de lui, se trouvoient la reine Fréderique de Suède, le prince Gustave, son fils, et les plus hauts personnages de la cour. La reine, avec les princesses désolées, étoit immobile dans son appartement, sans pouvoir verser une seule larme. A six heures du matin, le grand-maréchal et le premier médecin du roi étoient rendus dans les appartemens de la reine, pour tâcher de la préparer à ce funeste évènement. Soupçonnant l'affreuse vérité, elle accourut près de son époux, et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à l'arracher à ce triste spectacle. Un des ministres, en apposant le scellé sur le secrétaire du monarque, aperçut un état qu'il tenoit de ses dépenses, et on vit que, durant le mois de septembre, il avoit donné environ 200,000 fr. aux pauvres, et, depuis le 1er octobre jusqu'au jour de son décès, un somme de 12,000 florins. La reine aura pour résidence, comme reine douairière, le château de Wurtzbourg, avec un douaire de 200,000 florins. Le roi, peu de jours avant de mourir, lui avoit donné le château de Tegesnrée.

—Le nouveau roi de Bavière est arrivé à Munich le 18 octobre, et le lendemain il a prêté le serment prescrit devant le conseil des ministres et le conseil d'Etat rassemblés par ses ordres. La reine et la famille royale restent encore à Wurtzbourg.

— La cour impériale d'Autriche a été informée, le 17, de la mort du roi de Bavière, beau-père de l'empereur François. Toute la famille impériale est plongée dans la plus profonde douleur. La cour a pris le deuil pour sept semaines à cette occasion.

— Il est question, dit un journal, d'assurer à l'ancienne famille royale de Suède l'usufruit des biens qu'elle abandonna en quittant le royaume, et dont le produit, s'élevant à 333,330 fr., a été jusqu'à présent versé à la banque de Hambourg.

— La diète de Saxe a été ouverte le 2 octobre. Le matin, tous les députés se réunirent à l'église, d'où, après avoir entendu le service divin, ils se rendirent à la salle des Etats, sous la conduite du maréchal de la diète.

— On annonce qu'un mécanicien de Londres vient d'inventer une machine pour empêcher les voitures de verser. Elle agit également en cas de rupture d'un essieu ou d'accidens de terrain.

— Un aveugle espagnol nommé Pario, connu par ses opinions royalistes qui lui ont attiré des persécutions très-vives, avoit obtenu une petite pension d'un franc par jour. Désolé de ne pas toucher cette foible somme, il se rend, le 30 septembre, à l'Escurial, et le lendemain il parvient à pénétrer dans les jardins de la résidence royale, au moment où la reine et les princes de la famille royale s'y promenoient. Alors il va se jeter aux pieds de la jeune reine qui le relève en lui adressant les paroles de la plus touchante bonté, l'é-

coute, reçoit son mémoire, et promet qu'on lui fera justice. Deux officiers suisses qui connoissoient ce bon aveugle, se sont emparés de lui, après avoir été témoins de cette scène touchante, et tous leurs camarades et les volontaires royalistes se sont empressés de lui donner des marques du plus vif intérêt.

— Le mariage de S. A. R. le prince Maximilien de Saxe avec S. A. R. la princesse Louise de Lucques s'est célébré le 15 octobre, par procuration, à Lucques.

— Un bateau grec, contenant dix personnes, dont trois femmes avec leurs enfans à la mamelle, chavira vers le commencement de septembre, non loin de Salonique, à la vue de la corvette française *la Lionne*. M. de Sandfort, commandant de ce bâtiment fit aussitôt armer les deux seules embarcations qui fussent disponibles, et les hommes qui les montèrent firent une telle diligence, qu'ils parvinrent à sauver ces malheureux qui alloient périr, victimes de leur imprudence. Ce trait prouveroit, s'il en étoit besoin, le courage et l'humanité des marins français.

— Une frégate sarde, commandée par le chevalier Sivori, étoit allée à Tripoli pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre le roi de Sardaigne et le dey de Tripoli. M. Sivori a terminé cette expédition avec une promptitude et une fermeté remarquables. Sur le refus du dey d'exécuter l'ancien traité conclu avec les barbaresques, cet officier annonça qu'il attaqueroit la ville et les forts, si, dans quatre heures, le consul sarde n'étoit pas reçu. Ce délai expiré, il tint parole, et attaqua deux corvettes à l'ancre, l'une fut coulée bas et l'autre échoua. Cette vigoureuse démonstration eut tout le succès désirable, le dey pria un commandant hollandais de servir de médiateur. Celui-ci n'eut pour réponse que l'assurance qu'on alloit brûler la ville. Alors on eut recours au consul anglais qui parvint à faire cesser les hostilités en faisant signer au dey l'ancien traité. Le lendemain, *le Vésuve*, vaisseau napolitain, vint aussi pour lui demander des explications. L'impression que les canons du capitaine Sivori avoit faite sur lui n'étoit pas encore passée, et au lieu de 100,000 piastres, il se réduisit à en demander 4000, conformément aux anciens traités; ce qui ne laisse pas que de faire une petite différence.

— On vient d'essayer, au port d'Anzo, dans la campagne de Rome, un fanal de lumière et d'occultation successives. Cette expérience a eu le plus heureux succès. Trois réverbères éclairent les navigateurs entre le cap d'Anzo et le cap Linaro. La lumière se distingue à l'œil nu à dix lieues environ de distance.

— On vient de découvrir au Brésil un remède infaillible contre l'hydropisie. C'est la racine d'une chicoracée nommée *cainea* dans le pays. Quelques livres de cette plante ont été envoyés dans les différens Etats de l'Europe. On va faire à Paris l'essai de ce remède.

Nous avons donné, numéro 1158, une petite notice sur M. Bernardi, académicien, mort l'année dernière; nous y

avons cité rapidement les titres de ses écrits sur la législation, entr'autres, son *Histoire du droit public et privé en France.* Nous ne connoissions point cet écrit par nous-même, et nous nous étions borné à en parler, en peu de mots, d'après ce que nous en avions ouï-dire. Nous nous exprimions ainsi dans notre notice : *On dit que ce dernier écrit est plein de recherches et d'érudition, mais il n'est pas exempt de quelques taches. L'auteur avoit été nourri dans les maximes des parlemens; du reste il étoit modéré dans ses opinions; et il étoit revenu même, dans ses dernières années, à des principes plus favorables à l'autorité de l'Eglise.* Par cette manière de nous exprimer, nous indiquions assez que nous n'avions point lu l'*Histoire du droit public*, et encore aujourd'hui nous devons avouer que cet ouvrage nous est tout-à-fait inconnu. Toutefois, on nous a reproché ce peu de mots que nous en avions dits, comme une *erreur*, comme un *jugement étrange*, comme une foiblesse. Si, après avoir lu l'ouvrage, nous en avions fait un éloge sans restriction, nous concevons qu'on auroit eu droit de s'en étonner; mais nous n'en avons parlé que sur des ouï-dire, et alors nous avons dû être fort réservé. Il suffisoit à notre objet d'indiquer que l'auteur n'étoit pas toujours exact. On cite deux passages du livre qui renferment des assertions téméraires et répréhensibles; comment serions-nous responsable de ces assertions, nous qui ne les connoissions pas et qui en avons dit assez pour avertir le lecteur d'être sur ses gardes? Quand nous aurions parlé avec quelque indulgence d'un homme qui, dans ces derniers temps, revint à des sentimens plus favorables à l'autorité de l'Eglise, seroit-ce un si grand tort? Or, la *Lettre à M. Lanjuinais* et les *Observations sur les quatre Concordats*, de M. de Pradt, montrent que M. Bernardi avoit embrassé, dans ses dernières années, des opinions plus justes sur bien des matières. Nous pouvons même ajouter ici un fait qui honore sa modération et sa candeur; lorsqu'il livra à l'impression ses *Observations sur les Concordats*, il parut souhaiter que nous en revissions les épreuves, et il approuva toutes les corrections que nous lui avions proposées. Cette facilité à se rendre aux avis est certainement très-remarquable dans un homme de son âge, dans un académicien, dans un écrivain connu par beaucoup d'ouvrages. Nous persistons à croire que nous n'avons point prévariqué, en parlant

avec quelque retenue d'un homme recommandable sous plus d'un rapport, et le peu que nous avons dit de son livre ne peut être regardé comme une approbation de ce qu'il renferme de faux et de dangereux. Nous sommes touché d'ailleurs du zèle officieux qui nous a donné cette admonition bien qu'un peu sévère, et nous remercions le confrère charitable qui veut bien prémunir ses lecteurs contre les *erreurs* et les *faux jugemens* qui nous échappent. Il aura peut-être fort à faire s'il veut prendre ce soin toutes les fois que nous lui en donnerons l'occasion, et il est heureux pour nous d'avoir ainsi un censeur disposé à nous redresser sans ménagement. On nous reproche souvent à nous autres journalistes la sévérité de nos jugemens envers les auteurs, et il n'y a pas de mal que l'on nous fasse quelquefois subir la peine du talion.

Traité de la résignation à la volonté de Dieu dans les peines de la vie, par M. Marguet (1).

M. l'abbé Marguet, précédemment curé de Bouillon, et aujourd'hui chanoine de Nanci, est auteur de plusieurs petits livres de piété que nous avons successivement annoncés, et qui se sont fort répandus. Ces livres sont : *l'Association en l'honneur du bon Pasteur*, *Essai sur le blasphème*, *Essai sur l'abstinence et le jeûne*, *Traité sur la nécessité des sacremens de pénitence et d'eucharistie*, *Traité sur la sanctification des dimanches*. Plus de trente éditions de ces petits ouvrages ont été données depuis quelque temps, deux ont été traduits en hollandais et en flamand. Plusieurs curés lisent des extraits de ces ouvrages à la prière du soir pendant le carême. Dans les Pays-Bas, on a formé, à l'occasion de *l'Essai sur le blasphème*, une association pour réprimer cette coutume pernicieuse.

Le *Traité de la résignation à la volonté de Dieu dans les peines de la vie* est écrit dans le même esprit que les précédens Traités, et fait suite à cette collection. Il est divisé en deux parties, qui comprennent trente-cinq chapitres. Dans la première partie, l'auteur développe les motifs de résignation que nous fournit la raison et la religion; dans la se-

---

(1) 1 vol. in-18, prix, 1 fr. et 1 fr. 35 c. franc de port, et 10 fr. les treize exemplaires. A Paris, au bureau de ce journal.

conde, il expose les divers genres de maux et de contrariétés que nous pouvons avoir à supporter. Il offre des exemples de patience, de piété et de courage, qui sont l'application de ses réflexions et de ses conseils.

L'ouvrage est revêtu d'une approbation de M. l'abbé Michel, grand-vicaire de Nanci, datée du 23 septembre dernier. M. l'abbé Michel fait l'éloge du plan et de l'exécution du *Traité, dont la lecture*, dit-il, *ne peut que produire des fruits de salut, et donner ainsi la plus belle récompense au zèle de son savant auteur, déjà si avantageusement connu par d'autres pieux ouvrages.*

Nous pouvons joindre au précédent *Traité* un nouvel écrit de M. l'abbé Hulot, connu aussi par des productions de piété. Ce nouvel écrit est une *Instruction sur les romans* (1). L'auteur traite de l'origine des romans, de leur inutilité, de leur danger par rapport à l'esprit, et de leur danger par rapport au cœur. Il oppose la sévérité de la morale chrétienne à l'entraînement d'un goût pernicieux. Cet ouvrage fait suite à l'*Instruction sur la danse*, à celle *sur les spectacles* et à celle *sur les mauvaises chansons*, du même auteur. On ne sauroit trop recommander ces petits livres, qui forment, avec ceux de M. l'abbé Marguet, une sorte de cours de piété, et qui sont destinés à combattre des abus et des scandales dont la religion n'a que trop à gémir.

Catéchisme du sens commun, par M. R. (2).

M. l'abbé R., supérieur des missionnaires de Nanci, est le même qui, étant vicaire de Lunéville, écrivit dans le *Défenseur* en faveur du livre de M. de La Mennais. On trouve deux articles de lui sur le même sujet, à la suite de la *Défense du second volume de l'Essai*. Depuis, M. R., s'étant consacré aux missions, a pris à tâche, dit-il, d'appuyer d'une manière plus expresse sur l'autorité du sens commun

(1) 1 vol. in-18, prix, 75 c. et 1 fr. franc de port, et 7 fr. 50 c. les treize exemplaires.

(2) in-12, prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, au bureau du *Mémorial catholique*.

Tous ces ouvrages se trouvent à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

les preuves ordinaires des vérités principales de la religion, et il croit avoir remarqué que cette manière de les présenter les mettoit à la portée de tous, et entraînoit la conviction dans les esprits. Il commença donc un petit Catéchisme pour développer cette doctrine, et montrer que la règle de l'autorité s'applique non-seulement à la religion, mais encore à toutes nos connoissances. Une lettre de M. Flaget, évêque de Bardstown, dans le Kentuckey, l'a engagé à mettre la dernière main à cet opuscule. Le prélat, écrivant le 7 mai dernier à M. de la Mennais, faisoit l'éloge de son livre, et témoignoit le désir d'en voir la doctrine développée par demandes et par réponses.

Ce Catéchisme est divisé en trois parties; la première, du sens commun, comme fondement et règle de toute certitude; la seconde, de ceux qui suivent le sens commun ou non; la troisième, quelles sont les principales vérités que le sens commun nous apprend et nous oblige de croire. Le tout comprend trente-quatre chapitres, où les questions sont traitées brièvement, mais clairement et méthodiquement. L'auteur annonce qu'il a soumis son opuscule à plusieurs personnes capables, et surtout à ses supérieurs ecclésiastiques, et qu'aucun ne l'a improuvé ni pour le fond ni pour la forme.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour eux, que ... la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port. POUR LES PAYS ÉTRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois, et 35 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERE, au bureau de ce journal.

Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage, sur le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans et d'en dispenser; ouvrage entièrement refondu dans cette nouvelle édition, augmenté de *l'Examen des mariages contractés durant la révolution et de celui des deux projets de loi, l'un sur l'ordre à observer dans la célébration du contrat et dans l'administration du sacrement, l'autre sur la tenue des registres de l'état civil,* par M. Tabaraud, 1825, in-8°.

La première édition de cet ouvrage parut en 1816 et *excita,* dit l'auteur lui-même, *une grande rumeur dans le clergé;* on s'étonna de la nouveauté des principes et de la hardiesse des assertions. On se demanda comment un théologien pouvoit se plaindre qu'il y eût des obscurcissemens dans l'Eglise, et prétendre qu'on ne retrouvoit les vrais principes sur le mariage que dans le code civil; comment il osoit éluder les décrets du concile de Trente par des distinctions subtiles, et même accuser cette assemblée œcuménique d'avoir outrepassé ses pouvoirs; comment enfin il portoit l'oubli de toutes les convenances jusqu'à dire que l'esprit de l'Eglise est qu'on fasse le mariage devant l'officier civil, sauf à attendre, pour recevoir le sacrement, que l'on fût bien disposé. Nous crûmes devoir réclamer contre ces sophismes et ces conseils que l'âge et la réputation de l'auteur pouvoient rendre plus dangereux, et, très-peu de temps après la publication du livre, nous l'examinâmes dans trois articles de ce journal, n°s 203, 205 et 209, tome VIII. Bientôt des autorités plus imposantes que la nôtre vinrent signaler la hardiesse de la nouvelle doctrine. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice (on peut le nommer aujourd'hui), publia en 1817, un

Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, in-8°, où il relevoit quelques-unes des erreurs des *Principes* et discutoit la chose à fond. Cet *Examen*, plein de logique, de nerf et de précision, étoit digne d'un théologien accoutumé à manier l'arme du raisonnement, et qui a étudié la doctrine de l'Église et les preuves de la tradition; voyez les nos 353 et 356. Peu après, M. Dubourg, évêque de Limoges, dans le diocèse duquel demeuroit l'auteur des *Principes*, crut devoir frapper de son autorité cette production téméraire; un décret du prélat, en date du 18 février 1818, condamna trois propositions extraites du livre, et avertit les pasteurs et les fidèles de repousser les nouvelles maximes qu'on venoit leur enseigner comme la pure doctrine de l'Église.

Cette censure, dont nous parlâmes n° 380, eut dû faire d'autant plus d'impression sur l'auteur, que le prélat, par un esprit de modération qui ne fut pas apprécié, avoit voulu taire son nom. Toutefois M. Tabaraud, car le livre étoit de lui et tout le monde le savoit, montra un vif ressentiment et adressa à son évêque une Lettre aigre et menaçante dont on peut voir une analyse n° 403. Cette Lettre étoit signée de lui et sembloit annoncer que l'auteur alloit rendre plainte devant les tribunaux; mais une pareille démarche eût été trop ridicule, et l'auteur se contenta de la publication de sa Lettre en 49 pages in-8°. Il adressa aussi ses réclamations à M. le cardinal de Périgord qui lui répondit que tous les évêques de France partageoient sur son livre le sentiment de M. l'évêque de Limoges. Pie VII, auquel M. Dubourg avoit envoyé son décret, adressa au prélat un bref approbateur sous la date du 9 mai 1818. Comme M. Tabaraud avoit annoncé un mémoire et une plainte devant les tribunaux, on crut devoir prévenir cet éclat par des *Observations sur le décret de M. l'évêque de Limoges et sur la Lettre de M. Tabaraud*, 1818, in-8°. Dans ces *Observations*

attribuées à M. l'abbé Berthelot, grand-vicaire et supérieur du séminaire de Limoges, on montroit que la condamnation du livre étoit légitime et que M. l'évêque n'avoit fait qu'user d'un droit inhérent à son ministère et constamment exercé. Mais M. Tabaraud ne se tint pas encore pour battu et publia une *Réponse aux Observations*, 1818, 45 pages in-8°. Elle n'annonçoit pas moins d'aigreur et d'emportement que la Lettre. Nous rendîmes compte de ces écrits, n° 415.

La controverse ne se termina pas là, et l'infatigable auteur fit paroître, vers la fin de la même année, un nouvel écrit intitulé : *du Droit de la puissance temporelle sur l'Eglise, ou Réfutation du décret rendu le 18 février 1818, par M. Dubourg, évêque de Limoges*, in-8°. Nous crûmes ne devoir opposer que le silence à un écrit où nous étions personnellement assez maltraité, mais nous insérâmes, n° 506, une Lettre qui nous étoit adressée par M. l'abbé Boyer, et qui contenoit un examen du nouvel ouvrage. Cette Lettre en provoqua une de M. Tabaraud sous la date du 22 juin 1819, et M. Boyer y répondit encore dans notre n° 515. Le savant théologien s'étoit proposé de mettre au jour six Lettres qui devoient nous être adressées et dont il exposoit le plan dans le même endroit, mais une juste déférence pour une autorité respectable lui fit supprimer cette correspondance. M. Tabaraud avoit promis de ne plus écrire sur cette manière et avoit désiré que M. Boyer s'imposât la même réserve.

Toutefois l'auteur des *Principes* n'a pu garder trop long-temps le silence; voilà qu'au bout de six ans il reparoît dans l'arène armé de toutes pièces. Les raisonnemens qu'on lui a opposés, la censure de son évêque, l'adhésion qu'y ont donnée les évêques et les théologiens, le bref du pape, rien de tout cela ne l'arrête; non-seulement il persiste dans son opinion, il la soutient même avec une nouvelle ardeur; il étend son livre, il y ajoute de nouveaux argumens et des obser-

vations sur deux projets de loi dont il suppose qu'on s'occupe. M. Tabaraud n'approuve point ni qu'on rende au clergé les registres de l'état civil, ni qu'on fasse précéder l'acte civil par l'acte religieux. Il sera curieux d'examiner les raisons sur lesquelles il s'appuie pour repousser des mesures réclamées aujourd'hui avec tant d'instance par les amis de la religion et de l'ordre.

Nous nous bornerons, en ce moment, à quelques observations sur la Préface de la nouvelle édition. M. Tabaraud s'amuse à faire une histoire ridicule du décret rendu contre lui en 1818. Ce décret, selon lui, est l'effet d'une intrigue; c'est M. l'abbé B. qui a provoqué cette censure, qui a obsédé son évêque, et qui a profité de la foiblesse du prélat pour lui arracher la condamnation du livre. Déjà M. Tabaraud avoit exposé cette petite fable dans sa *Lettre à M. Dubourg*, en 1818; déjà il avoit peint ce prélat comme un esprit foible et aisé à tromper, et il s'étoit donné à lui-même de l'encens avec une complaisance un peu excessive. Le voilà qui revient aujourd'hui sur ce sujet, et qui accuse feu M. l'évêque de Limoges d'*un zèle mal réglé* et de *procédés peu convenables*. Il oppose à une censure authentique des ouï-dire fugitifs et des anecdotes suspectes. Cette tactique n'est pas nouvelle, et nous connoissons un parti où elle a été souvent mise en usage; quand un inférieur étoit condamné par son supérieur, il en étoit quitte pour dire que celui-ci étoit prévenu, foible ou emporté, qu'il y avoit là quelque intrigue de quelque ennemi secret, que la partialité étoit visible et l'injustice notoire, et que par conséquent la censure tomboit d'elle-même. Toutes ces défaites de l'amour-propre sont bien misérables et bien usées.

Je suis aussi tourné en ridicule dans cette Préface, et on me permettra bien de dire un mot pour ma défense; car, en vérité, l'auteur me fait jouer un triste rôle. Je vais mettre sous les yeux du lecteur les paro-

les qu'il me prête et ce que j'ai dit réellement, afin qu'on puisse juger de sa fidélité scrupuleuse dans ses citations. Voici donc son récit au haut de la page 9 de sa Préface : « J'avois dit que le pape ni l'évêque de Limoges n'avoient lu mon livre. A ce compte, répond niaisement le journaliste, s'il falloit que les supérieurs eussent lu un livre avant de le condamner, il n'y auroit jamais de censure qui fût juste ! » Comme ce passage est guillemeté, il est évident que l'auteur a voulu faire croire que ces paroles étoient fidèlement copiées de mon journal, et il renvoie, en effet, à *l'Ami de la Religion*, août 1820, page 375. Je cours tout de suite au volume d'août 1820, qui est le tome XXIV; je n'y trouve rien de semblable et il est question de tout autre chose. L'auteur se seroit-il trompé exprès dans sa citation pour mieux dérouter le lecteur? c'est ce qu'on a de la peine à concevoir. Quoi qu'il en soit, en cherchant dans les autres volumes où il a pu être question de la censure de Limoges, je trouve enfin dans le nº 415, daté du 1er août 1818, tome XVI, page 375, je trouve, dis-je, ce qui suit :

« M. T. sait se consoler de ce petit désagrément (du bref), et il en plaisante du ton d'un homme qui a pris son parti. Ses raisons méritent bien d'être connues; c'est 1º que S. S. n'a peut-être pas *pris plus que M. Dubourg la peine de lire l'ouvrage censuré*; 2º *qu'on est aguerri en France contre la crainte d'une excommunication injuste*; 3º *que cet acte est signé de la même main qui a fait couler l'huile sainte sur la tête du* [illegible]. Nous laissons le lecteur apprécier la solidité de pareilles objections qui ne manquent jamais au besoin. Un auteur condamné est bien à plaindre quand il n'a autre chose à dire pour sa défense, sinon que le supérieur n'a peut-être pas pris la peine de lire son livre, et que ce supérieur a d'ailleurs eu d'autres torts. A ce compte il n'y auroit pas de censure qui fût juste et d'écrit qui eût été bien condamné. »

Voilà le passage textuellement rapporté tel qu'il se trouve dans notre journal. Le sens bien clair de ce passage est que, si on s'en rapportoit au dire des auteurs, il n'y auroit pas de censure qui fût juste, parce qu'ils pourroient toujours prétendre que le supérieur *n'a peut-être pas pris la peine de lire l'ouvrage*. Voilà notre pensée telle que le sens naturel des mots la présente, telle que l'auront entendue nos lecteurs, telle que M. T. l'aura comprise lui-même ; mais il avoit intérêt à nous prêter une *niaiserie*, et pour cela il ne s'est pas fait scrupule de changer totalement nos expressions et de présenter comme extrait de notre journal ce qui n'en étoit qu'une parodie. Comment caractérisera-t-on un tel procédé ? Cette altération notoire donnera-t-elle beaucoup de confiance pour ses autres citations ? Que signifie cet acharnement à poursuivre dans toutes ses Préfaces un homme qui ne pense pas comme lui, qui a critiqué quelques-uns de ses écrits, mais qui lui a rendu justice sur d'autres points ? Il n'y a pas encore longtemps que nous avons parlé avec éloge de deux de ses ouvrages, la *Philosophie de la Henriade* et la *Réunion des communions chrétiennes* ; loin d'imiter notre impartialité, il nous travestit d'une manière ridicule ; il nous cite à faux ; en vérité ce procédé n'est guère délicat et n'est guère digne d'un écrivain qui se respecte et d'un *vétéran du sacerdoce*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous pouvons annoncer que la santé du saint Père est beaucoup meilleure. S. S. se promène dans ses appartemens, et on s'attend à la voir sortir incessamment. L'état de S. S. n'a pas été aussi alarmant que quelques-uns de nos journaux l'avoient présenté ; c'étoit plutôt une grande foiblesse, suite des accidens que le saint Père avoit éprouvés.

Ces accidens paroissent avoir été moins graves qu'il y a deux ans, et aujourd'hui tout fait espérer que le pontife pourra reprendre bientôt ses travaux ordinaires.

— Le jour de la Toussaint il y a eu grand office dans la chapelle du château. M. l'ancien évêque de Tulle, désigné par le Roi, a officié pontificalement matin et soir. Le soir, M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence, a prêché et a ouvert la station de l'Avent, dont il est chargé cette année à la cour. M. l'abbé Guillon est le même qui a publié la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, dont nous avons parlé plusieurs fois, et sur laquelle nous nous proposons de revenir.

— D'après les dispositions prises par M. l'archevêque, on célébrera la fête de saint Charles dans toutes les églises du diocèse. La messe sera du rit solennel-mineur, avec une oraison pour le Roi, et elle sera suivie du chant de l'*Exaudiat*. La même fête sera célébrée dans les autres diocèses du royaume; plusieurs évêques l'avoient déjà ordonné par leurs mandemens de l'année dernière, d'autres prélats viennent de publier des mandemens à ce sujet. M. l'évêque de Saint-Claude, dans son mandement du 18 octobre, invite les fidèles à adresser leurs prières à Dieu pour le Roi; une messe solennelle sera célébrée dans toutes les églises du diocèse, et la même cérémonie aura lieu dorénavant tous les ans pendant le règne de Charles X. Les autorités y seront invitées, et M. l'évêque veut que, dans les villes où il y a plusieurs paroisses, les curés et desservans se rendent avec le clergé et le peuple dans l'église où se réuniront les autorités.

— Par ordonnance royale du 26 octobre, M. Pierre-François-Xavier Coustou, grand-vicaire de Montpellier, est nommé à l'évêché de Grenoble en remplacement de M. Simon. M. l'abbé Coustou étoit premier vicaire-général de Montpeiller depuis l'époque du concordat.

— Une lettre pastorale de M. l'évêque de Châlons, en date du 15 octobre, annonce la mission qui a dû commencer dans sa ville épiscopale le dimanche 30 de ce mois, et qui doit servir de préparation au jubilé. M. de Prilly exhorte les fidèles à accueillir les missionnaires avec les dispositions convenables; ces dispositions sont des sentimens de reconnoissance pour ces zélés ouvriers, de respect pour

la parole sainte, de désir de se purifier de ses fautes, de l'envie de se donner tout-à-fait à Dieu. Le prélat ne doute point que les fidèles ne profitent d'un temps si favorable.

« Aussi, avec quel empressement, dit-il, viendrons-nous assister aux cérémonies et aux exercices de la mission! combien serons-nous jaloux de nous y montrer! Avec quelle attention, quel recueillement assisterons-nous à ces saintes assemblées, où doit se traiter la plus grande des affaires, celle de notre salut éternel! Rien ne pourra nous arrêter, ni la longueur des instructions proportionnées d'ailleurs à nos forces et à nos besoins (que de choses n'ont pas à nous dire ces saints missionnaires!) ni le prétexte de la santé, qui ne fut jamais un obstacle en tant d'occasions où il s'est agi de nos plaisirs ou de nos intérêts temporels; ni l'amour du repos, qui nous a fait peut-être jusqu'ici prolonger le temps du sommeil au-delà des bornes; ni le sérieux des entretiens de la piété et des instructions chrétiennes, si opposées aux conversations des gens du monde. »

M. l'évêque annonce qu'il se propose de seconder le zèle des missionnaires, ayant promis dès le commencement, dit-il, d'être le catéchiste et le missionnaire de ses diocésains. Il les engage à contribuer au succès de la mission et à se faire inscrire pour les chœurs des cantiques. On espéroit que les exercices pourroient avoir lieu dans trois églises, à Saint-Etienne, à Notre-Dame et à Saint-Loup.

— M. l'abbé Desmazure, qui parcourt depuis long-temps le Midi, a spécialement évangélisé Marseille et la Provence. Le missionnaire arriva au mois de mars dernier à Marseille, et prêcha jusqu'à la fin du carême dans l'église de la Major. Quoique éloignée du centre de la population, cette église ne pouvoit contenir la foule qui s'y portoit de toutes les parties de la ville. On remarqua surtout ses discours sur l'enfant prodigue, sur l'éducation chrétienne, sur la Providence, sur la passion, sur la résurrection. Le lundi de Pâque, le missionnaire prêcha, dans l'église de Saint-Théodore, sur la divinité de la religion, et le dimanche suivant il termina sa station à la Major par un discours sur les lieux saints et sur la conservation du Saint-Sépulcre. Le mercredi 13 avril, il y eut un sermon de charité dans l'église de la Trinité en faveur de l'œuvre de la société de la charité maternelle; M. l'évêque, M. le préfet, beaucoup d'ecclésiastiques, d'administrateurs et de magistrats y assistoient. L'orateur montra la nécessité et les avantages de l'aumône, et produisit un grand entraînement dans son auditoire; Mme la comtesse de Villeneuve

et Mme la marquise de Montgrand, femmes du préfet et du maire, firent la quête et recueillirent des dons abondans. Avant de quitter Marseille, M. l'abbé Desmazure prêcha encore dans le mois d'avril deux derniers sermons, l'un dans l'église des Grecs, l'autre à Saint-Martin pour l'œuvre du refuge. Il parcourut ensuite le diocèse de Fréjus. Le 25 avril, le respectable évêque, M. de Richery, le reçut dans sa ville épiscopale, où le missionnaire prêcha deux fois dans le même jour; le 27 et le 28 il étoit à Grasse, où ses discours attirèrent la même affluence. Cannes, Draguignan, Lorgues, Brignoles, témoignèrent un égal empressement pour l'entendre. Beaucoup de fidèles le suivirent à la Sainte-Baume où il étoit le 8 mai. De là il visita St-Maximin, Arles, Salon, Tarascon, continuant ainsi sa mission sans relâche et parlant en faveur des établissemens de Terre-Sainte. Appelé à Nice, il y a reçu, au mois de juillet, de M. l'évêque et des autorités civiles l'accueil le plus flatteur. La vaste nef de la cathédrale pouvoit à peine contenir l'auditoire, parmi lequel on voyoit le gouverneur-général, le président du sénat, le consul de France, l'intendant. La protection que les rois de Sardaigne ont toujours accordée aux établissemens de Terre-Sainte a fourni à l'orateur le sujet d'une improvisation où il a rappelé et associé heureusement le nom de Charles-Félix et de Charles X. A la suite d'un sermon sur les mauvais livres, beaucoup de livres dangereux ont été brûlés sur la place publique. Le missionnaire est allé aussi à Monaco, et étant rentré en France, il s'est montré successivement à Antibes, au Luc, à Saint-Tropez, etc. Le jour de l'Assomption, il prêcha devant toutes les autorités réunies dans l'église de Notre-Dame des Dons d'Avignon. Son discours étoit sur le vœu de Louis XIII. M. l'archevêque accueillit l'orateur qui retraça les besoins des établissemens de Terre-Sainte. A Aix, M. l'archevêque de cette ville ne lui témoigna pas moins de bienveillance, et les fidèles pas moins d'empressement, et les magistrats suivirent ses prédications. Nous tirons tous ces détails d'une *Notice sur la mission de M. l'abbé Desmazure à Marseille*, par M. R., médecin, Marseille, in-8° de 24 pages. Cette Notice est un recueil d'articles qui ont paru dans le *Journal de la Méditerranée*, et dans d'autres feuilles sur la mission de M. l'abbé Desmazure.

— On ne se rend pas trop compte de la mission d'un évêque anglican qui est venu dernièrement en France : c'est le docteur Luscombe, qui est de l'église anglicane d'Ecosse. Il est évêque sans titre, et paroît chargé d'évangéliser le continent. Seroit-ce une chose incivile de lui demander qui lui a donné sa mission? quel pouvoir a le roi d'Angleterre, chef de l'église établie, pour envoyer un évêque en France? Quoi qu'il en soit, le docteur Luscombe a administré la confirmation, dans l'église de l'Oratoire, à de jeunes Anglais et Anglaises qui se trouvent à Paris. Nos protestans français ont été un peu choqués de la pompe qui l'entouroit, de ses longues cérémonies, de son coussin de velours, des *vaines redites* de ses prières. Le docteur a prêché, et a beaucoup parlé de sa mission et de lui-même. Le dimanche qui a suivi la cérémonie, le temple de l'Oratoire a présenté l'image d'une grande diversité de rits. Après le service ordinaire des protestans français, le docteur Luscombe présida à l'office suivant le rit anglican, et on chantoit par intervalles les hymnes de la congrégation presbytérienne du pasteur anglais Wilks. Le docteur parcourt successivement différentes parties de la France. A la fin d'août, il étoit à Calais, et il y a donné la confirmation, ainsi que dans d'autres villes du nord. De Calais il est venu à Boulogne, et a prêché et confirmé dans la chapelle du consul anglais. Sa seigneurie, car on l'appelle ainsi, s'est rendue de là à Dieppe, et on croit que son projet est de visiter ainsi les côtes, et d'offrir son ministère aux Anglais qui, dans cette saison surtout, viennent sur le continent. Cette mission offre à l'évêque l'occasion de se promener agréablement et de voir du pays; mais qui donc fait les frais de cette excursion?

— Il nous est tombé entre les mains un petit volume in-18, sous ce titre : *Prières au saint Sacrement de l'autel pour chaque semaine de l'année, avec des Méditations sur divers Psaumes de David*, par Pellisson, 3e édition, Paris, 1740. Cet ouvrage posthume de Pellisson vit le jour en 1734 et eut, comme on voit, plusieurs éditions; il les méritoit par une élégante simplicité qui rappelle tout-à-fait la bonne manière du temps de Louis XIV; il les méritoit surtout par l'onction et la piété qui y règnent. Nous souhaiterions qu'il vînt à quelque libraire l'heureuse idée de réimprimer ce vo-

lume, qui montre si bien avec quelle sincérité Pellisson étoit rentré dans le sein de l'Eglise, et avec quelle soumission et quelle sécurité il embrassoit toutes les vérités de la foi. Les protestans ont voulu jeter des soupçons sur les motifs de sa conversion, et l'académicien Rulhières en parle avec sa légèreté accoutumée. Toute la conduite de Pellisson, pendant plus de vingt ans, dément cette idée de ses détracteurs; il vivoit, depuis sa conversion, dans la pratique de la piété et dans la fréquentation des sacremens. Il a laissé des livres de piété, parmi lesquels les *Prières* tiennent une place honorable. La réimpression de ce petit volume pourroit donc être utile aux protestans et aux catholiques; elle leur offriroit un exemple propre à faire impression sur les uns et les autres, et les protestans surtout seroient frappés de l'esprit de foi qui animoit l'auteur.

— Un estimable magistrat nous adresse la relation d'une guérison opérée à Valenciennes le 15 octobre, dernier jour d'une neuvaine prescrite par M. le prince de Hohenlohe. Cette guérison a eu lieu sur une religieuse Ursuline, Mme Henriette, qui étoit attachée au pensionnat. Elle y rendoit les plus grands services, lorsqu'une maladie de langueur, suite d'un saisissement, la réduisit à un état désespéré. Les secours de l'art ne purent en arrêter les progrès; elle étoir arrivée à ce que les médecins appeloient la troisième période, et on la croyoit à ses derniers momens. La religieuse résignée reçut le viatique et l'extrême-onction; cependant on avoit écrit pour elle au prince, qui indiqua une neuvaine, laquelle devoit finir le 15 de ce mois. Ce jour et à l'heure que le prince devoit offrir le saint sacrifice, M. le curé, confesseur de la religieuse, se rendit à la chapelle de la maison, et y célébra la messe pour elle. On avoit cru, par prudence, devoir tenir la chose secrète. La malade étoit couchée dans l'infirmerie, qui donne sur la chapelle; une religieuse étoit à côté d'elle. A l'élévation, elle lui dit : *Ma chère sœur, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, levez-vous.* La malade, qui ne pouvoit plus remuer, qui, depuis trente-six jours, ne mangeoit pas, qui étoit réduite à une foiblesse extrême, se lève aussitôt et remercie Dieu. Après la messe, elle se mit à une fenêtre, et se fit voir aux pensionnaires qui étoient dans le jardin. Les Ursulines vouloient entonner de suite le *Te Deum*; M. le doyen s'y opposa, mais quelques heures

après cette prière fut chantée en action de grâces. La religieuse prit dans la journée trois bouillons; sa nuit fut bonne, elle qui ne dormoit pas depuis long-temps. Le lendemain le mieux continua. Le 17, la religieuse descendit dans la salle d'étude, et embrassa toutes les pensionnaires. On nous promet les pièces authentiques relatives à cette guérison qui est attestée par le respectable doyen, par l'aumônier, par les religieuses, et qui, sans doute, ne sera pas contredite par les médecins. Nous en parlerons, s'il nous parvient de plus amples renseignemens.

Les Juifs veulent, à ce qu'il paroît, faire du bruit et tenter une espèce de révolution. Le major Noath, qui, après avoir été consul aux Etats-Unis pour le royaume de Tunis, est aujourd'hui avocat et grand-sherif à New-York, vient de publier une proclamation assez singulière. Le major, qui peut-être descend en ligne directe de Noé, parle avec autorité, ordonne que l'on fasse un recensement des Juifs dans toutes les parties du monde, permet à ceux qui voudront rester où ils sont de le faire, mais recommande aussi de ne point s'opposer à l'émigration des autres. Il annonce la fondation d'une ville qu'il va bâtir pour eux dans une île de la rivière Niagara. On continuera, dit le major, de faire les dons annuels pour les Juifs de Jérusalem; la polygamie est abolie. Les Juifs caraïtes et samaritains, les Juifs noirs de l'Inde et de l'Afrique, ceux de Cochinchine, ceux de Malabar, jouiront des mêmes droits et priviléges. Le major prétend que les Indiens du continent américain sont *probablement* les descendans des Juifs emmenés en captivité par les rois d'Assyrie, et il veut qu'on leur fasse connoître leur origine et qu'on les engage à se réunir aux Juifs. Noath impose de son autorité un impôt sur chaque Juif, dans quelque partie du monde qu'il se trouve. Cet impôt sera de trois shekels d'argent, ce qui revient à un dollar. Le consistoire de Paris, assisté des députés de toutes les congrégations juives répandues dans le monde, nommera tous les quatre ans un juge d'Israël. Le major nomme les commissaires pour les diverses parties du monde : ce sont Cologna de Paris, Andrade de Bordeaux, Herschell et Mendozza de Londres, etc. Il ordonne aux Juifs d'user de bonne foi dans leurs transactions et d'être sobres et industrieux. Il fixe une fête au 7 février prochain, pour re-

mercier Dieu de ce qu'il a fait pour Jacob. En attendant, il y a eu une autre fête à Buffalo le 14 septembre; on y a appelé des officiers américains. Les cérémonies se sont faites suivant le rit maçonnique, et il y a eu des décharges d'artillerie. Une inscription annonçoit la fondation d'*Ararat, refuge de la nation hébraïque, par Mordecai-Manuel Noah, dans le mois de tisri 5585, septembre 1825, cinquantième année de l'indépendance américaine.* Le gouvernement sera indépendant, sous la protection des Etats-Unis. Le major est, comme de raison, président, et il a déclaré solennellement la nation juive constituée. On ne sait ce qui adviendra de ces folies, ni si les Juifs répondront à l'appel et aux ordres de leur nouveau président. A cette occasion, nous donnerons un tableau de la population juive d'après un journal allemand. On suppose que cette population totale est de 3,000,000 ames, réparties ainsi qu'il suit: en Bavière, 55,400; en Saxe, 1300; dans le Hanovre, 6100; dans le Wurtemberg, 9668; à Bade, 16,950; dans la principauté de Hesse, 5170; dans la Hesse ducale, 14,982; dans le reste de la confédération, 18,248; à Francfort-sur-le-Mein, 5200; à Lubeck, 400; à Hambourg, 8000; en Autriche, 453,545; en Prusse, 134,980; en Russie, 416,908; en Pologne, 232,000; dans la Grande-Bretagne, 12,000; en France, 60,000; en Hollande, 80,000, dont 20,100 à Amsterdam; en Suède, 450; en Danemarck, 6000; en Suisse, 1970; en Italie, 36,900; dans les îles Ioniennes, 7000; à Cracovie, 7300; dans la Turquie européenne, 321,000; en Asie, 438,000, dont 300,000 dans la Turquie asiatique; en Afrique, 504,000, dont 300,000 à Maroc et à Fez; en Amérique, 5700; dans les terres australes, 50. Les Juifs ne sont tolérés ni en Espagne ni en Portugal; on n'en trouve pas en Norwège; dans les Etats autrichiens, ils jouissent de peu de priviléges; dans la Grande-Bretagne, leur situation est peu satisfaisante; en Russie, les lois qui les concernent sont très-rigoureuses; dans les Etats de la confédération, en France, dans les Pays-Bas et en Prusse, ils jouissent de tous les droits de citoyens, mais ne remplissent aucun emploi public.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. Mgr le Dauphin et Mme la Dauphine ont daigné

mettre à la disposition de M. le sous-préfet de Lunéville chacun une somme de 300 fr., pour être distribuée aux incendiés de la commune d'Harbouey. Mme la Dauphine a également fait remettre à M. le chevalier de Berbis, député de la Côte-d'Or, un secours de 300 fr. pour les incendiés du Châtelet. S. A. R. a de plus accordé un secours de 200 fr. aux habitans de Villargoix (Côte-d'Or), qu'un incendie a mis dans la plus fâcheuse position.

— Mgr le Dauphin a envoyé au préfet de Gap (Hautes-Alpes) la somme de 500 fr., pour des incendiés du hameau de La Chapelle.

— Le *Moniteur* du 28 octobre contient plusieurs décisions royales relatives à la marine. La première fixe les conditions à remplir par les premiers maîtres d'équipages de ligne pour être admis au grade d'officier. La seconde détermine l'instruction qui sera exigée des officiers-mariniers et marins des équipages de ligne pour passer à un grade supérieur, et le mode d'après lequel ils seront examinés. Enfin, une troisième porte qu'il sera créé, sous la dénomination d'élèves-maîtres, une classe de jeunes marins destinée à recruter celle des officiers de tous grades et de toute profession. Ces décisions sont contresignées par Mgr le Dauphin, grand-amiral de France.

— Le nouvel ambassadeur de Portugal à la cour de France, M. Pedro de Mello Brayer, est arrivé le 30 octobre à Paris.

— La place de gouverneur des pages du Roi est supprimée.

— Une dépêche télégraphique annonce que M. de Zéa, premier ministre du roi d'Espagne, vient d'être remplacé par M. le duc de l'Infantado. Ce changement étoit ardemment désiré par les royalistes espagnols.

— La cour de cassation a prononcé, le 28 octobre, sur le pourvoi interjeté par les individus condamnés pour les troubles du Houlme (Seine-Inférieure). Après une délibération qui a duré près de deux heures, la cour, conformément aux conclusions de M. de Vatimesnil, avocat-général, a rejeté le pourvoi.

— Le conseil général du commerce et des manufactures doit se réunir incessamment pour l'examen de la société commanditaire de l'industrie, qui sollicite l'autorisation de se former en société anonyme.

— Le tribunal de commerce de Paris sera décidément installé dans la nouvelle Bourse le jour de la fête du Roi.

— Les mauvais temps qui règnent depuis quelque temps ont occasionné une multitude de naufrages. On cite, entr'autres, la perte du bateau à vapeur *la ville de Glascow*, dont l'équipage heureusement est parvenu à se sauver. Un grand navire américain, à quatre mâts, *le Baron de Ranfrew*, de neuf mille cent quinze tonneaux, a été jeté sur des bancs dans la Tamise, et a été totalement brisé. Les vents et les courans ont amené sur la côte de France, entre Calais et Gravelines, une quantité considérable de bois provenant de la cargaison de ce bâtiment. Quatre-vingt-cinq hommes de l'équipage ont été

sauvés et amenés à Douvres. On parle encore de beaucoup d'autres malheurs arrivés sur les côtes des Pays-Bas et de France.

— Le prince Auguste de Prusse, arrivé le 26 à Metz, a visité, le lendemain, l'Ecole d'application du génie et de l'artillerie. Il paroît devoir rester quelques jours à Metz, où probablement des exercices et travaux militaires seront exécutés devant lui.

— Le petit séminaire de Limoges a failli être consumé par un incendie, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois. Au moment où le feu a commencé, les professeurs étoient réunis en conseil chez M. le supérieur; avertis par les cris d'un voisin que le grenier de la maison étoit en flammes, ils s'empressèrent de courir vers les dortoirs d'où ils firent sortir les enfans. Grâce à la promptitude des secours, cet incendie, dont on ignore la cause, n'a point eu de suite, et le lendemain les exercices ont eu lieu comme à l'ordinaire.

— Un caporal du 14e. d'infanterie légère, nommé Evrard, passoit à Auxerre le jour que la flèche de l'horloge de cette ville fut brûlée. N'écoutant que le désir d'être utile à ceux dont les maisons étoient déjà enflammées, il monte le premier à l'échelle et donne les secours les plus actifs. La flèche n'étoit pas encore tombée et cette circonstance augmentoit le danger, puisqu'on s'attendoit à la voir tomber à chaque instant, mais sans savoir de quel côté. Malgré la terrible chance qu'il couroit, Evrard continua à encourager par son exemple encore plus que par ses paroles ceux qui travailloient avec lui. Il fut blessé et transporté à l'hôpital; mais sa blessure fort légère lui a permis de rejoindre son corps peu de jours après.

— Les désastres occasionnés par la crue subite du Rhône, à Lyon, ont été exagérés. On n'a plus rien à craindre pour ce qui reste du pont Morand, et, avant huit jours, les communications seront rétablies pour les piétons, au moyen d'une charpente provisoire. On espère qu'avant le printemps prochain, le pont sera entièrement rétabli.

— Le 9 de ce mois, trois jeunes filles du village de Milhaguet (Aveyron), qui alloient à la messe, ont été renversées par la foudre. L'une d'elles a été frappée mortellement; les deux autres, qui n'étoient qu'asphyxiées, ont été rappelées à la vie.

— M. de Figarol, premier président de la cour royale de Pau et membre de la chambre des députés, vient de mourir. Il a fait partie de la chambre presque constamment depuis 1815.

— Le sénat de la ville libre de Brême vient de nommer consul-général à Saint-Domingue M. Frédéric-Richard Thorbecke, établi au Port-au-Prince.

— On a reporté à Bude la sainte couronne de l'empire, transportée à Presbourg pour le couronnement de l'impératrice d'Autriche en qualité de reine de Hongrie. Cette couronne se compose de deux parties; l'une, qui forme la couronne proprement dite, est d'une grande antiquité; l'autre, la partie supérieure, paroît être du moyen âge : la doublure a été placée par la reine Marie-Thérèse.

Nous avons parlé, il y a peu de temps, de la proposition faite par une compagnie anglaise au gouvernement espagnol, de retirer les trésors enfouis dans le port de Vigo. Le traité entre le délégué de cette compagnie et l'Espagne vient d'être définitivement arrêté et signé, à condition que la moitié des sommes retirées appartiendra au gouvernement espagnol. Les travaux commenceront, dit-on, au mois d'août prochain.

— On travaille avec activité, dans les ateliers de M. Cockerill, à Seraing, près de Liège, à la fonte d'un lion colossal, qui doit surmonter le monument élevé dans la plaine de Waterloo. Déjà tout [illegible] cette énorme pièce de fonte est [illegible]

— La demande du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, relative au passage des navires américains par les Dardanelles et le Bosphore, paroît avoir occupé assez long-temps le divan : on assure qu'en dernier résultat elle a été rejetée. On croit que le principal motif de ce refus a été le rejet de semblables demandes faites par le Danemarck et la Suède.

— Le capitan-pacha, réuni à la flotte d'Egypte, a quitté Alexandrie. On croit qu'il débarquera une partie de ses troupes à l'île de Candie, où une nouvelle insurrection a éclaté, et que le reste sera transporté en Morée.

— Les nègres impliqués dans la dernière insurrection de l'île de Cuba ont été exécutés le 1er septembre à la Havane. On a encore découvert le plan d'une nouvelle insurrection plus formidable, et seize noirs ont avoué que leur projet étoit de tuer autant de blancs qu'ils pourroient, et de susciter une révolte générale. Cette affaire a renouvelé toutes les craintes des habitans.

Magasin des âmes pieuses ou Recueil d'instructions, méditations, réflexions et exhortations courtes, simples et familières, 2e édition (1).

C'est le même ouvrage que celui annoncé à la fin du nº 1059; mais l'auteur a augmenté cette 2e édition; il y a ajouté un cinquième livre sur les fêtes de la sainte Vierge et de quelques saints. Les dernières instructions sont sur la liberté des saints, sur le sacerdoce, sur les puissances humaines, sur la contribution sacerdotale, sur le mot *autorité*. Ce dernier sujet donne occasion de rappeler les principes qu'il a développés dans son livre *de l'Origine des sociétés*, et il donne encore à la fin de son volume une petite analyse de cet ouvrage qu'il regarde comme fort important. Outre ces additions, M. l'abbé Thorel a encore fait dans son *Magasin* quelques changemens et corrections; il offre ce livre comme pouvant édifier les fidèles et fournir aux ecclésiastiques des sujets d'exhortations, soit pour la chaire, soit pour le confessional.

(1) 1 vol. in-12, prix, 2 fr. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

(Samedi 5 novembre 1825.) (N° 1175.)

Œuvres spirituelles du Père Judde, recueillies par Lenoir-Duparc; 3e édition. *Retraite spirituelle* (1).

Claude Judde, né à Rouen, le 21 décembre 1661, d'une famille de négocians, entra dans la compagnie de Jésus, et s'appliqua soit à la prédication, soit à la direction des consciences. Il exerça ce ministère, tantôt dans les provinces, tantôt à Paris, et fut estimé du Père Bourdaloue, qui souhaita, en mourant, qu'on lui confiât tous ses papiers. Mais ce désir ne put être rempli, Judde ayant été appelé, vers ce temps, à un emploi qui l'éloignoit de Paris. On le nomma directeur du deuxième noviciat, à Rouen; maison destinée pour les Jésuites qui, après avoir enseigné les humanités et étudié la théologie, devoient faire leurs derniers vœux. Il fut ensuite recteur et directeur du premier noviciat de Paris jusqu'en 1721, qu'il entra à la retraite de ce même noviciat. De là il passa à la maison professe, rue Saint-Antoine. Le père Judde ne cessa point, dans ces divers emplois, de s'occuper du ministère extérieur et de bonnes œuvres. Nous le voyons, en 1724, recevoir l'abjuration d'un gentilhomme luthérien, Jacob Senz de Taubenheim, de Livonie; cette abjuration eut lieu à Saint-Sulpice, le 26 juin de cette année, en présence du duc de Chaulnes et de quelques autres seigneurs qui signèrent l'acte ainsi que le Père Judde. C'est cet acte qui nous a appris le nom de baptême du Jésuite, que ses précédens éditeurs ne paroissent pas avoir connu; voyez un registre manuscrit d'abjurations reçues à Saint-Sulpice, depuis 1686 jusqu'en

(1) 2 vol. in-12, prix, 4 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

1701, 2 vol. in-folio. On a lieu de croire que c'est Judde qui avoit instruit le gentilhomme livonien et qui avoit préparé sa conversion. Il mourut en 1735, dans la maison professe.

Des copies manuscrites de sa retraite spirituelle, s'étant répandues dans le public, donnèrent lieu de faire paroître des retraites tirées de la sienne. *La Retraite spirituelle pour les personnes religieuses, ouvrage posthume*, 1746, in-12, est de lui pour le fond ainsi que les *Réflexions chrétiennes sur les grandes vérités de la foi et sur les principaux mystères de la passion*, 1757, in-12, dont l'abbé Le Mascrier fut l'éditeur. La retraite de neuf jours qui se trouve à la suite des sermons du Père de Neuville paroît aussi empruntée à celle de Judde, et une méditation sur l'intérieur de J.-C., qu'on a insérée parmi les *Œuvres spirituelles* du Père Berthier, n'est autre que celle du Père Judde. En 1772, le Père Chéron, Théatin, publia des *Exhortations sur les principaux devoirs de l'état religieux*, 2 vol. in-12, qui sont recueillies des manuscrits du Jésuite. Enfin, en 1781 et 1782, l'abbé Lenoir-Duparc fit paroître la collection complète des *Œuvres spirituelles* du Père Judde, 7 vol. in-12; plusieurs communautés religieuses lui avoient communiqué des manuscrits de cet auteur, et l'abbé Simon de Doncourt, de Saint-Sulpice, seconda l'éditeur.

Nous avons tiré ces détails de la Préface de la deuxième édition; cette Préface qui est, pour le fond, de l'abbé Lenoir-Duparc, a été néanmoins retouchée par un ecclésiastique exact et instruit. Il a revu également tout le travail du premier éditeur, a supprimé quelques notes, retranché de longues tables et adopté une division différente. Il publie d'abord la *Retraite spirituelle* et se propose de faire paroître successivement les *Traités spirituels*, les *Exhortations sur divers sujets de piété* et la *Retraite pour les personnes qui vivent en communauté*; cela fera cinq volumes en tout, chacun sera

précédé d'un avertissement particulier. L'éditeur donnera peut-être plus tard les *Réflexions sur l'enseignement des belles-lettres*. Ainsi on aura toutes les Œuvres du Père Judde, distribuées avec méthode et revues avec soin. Une telle collection ne peut manquer d'être bien reçue par les personnes pieuses. Chaque partie de la collection pourra se détacher suivant le goût des fidèles.

La *Retraite spirituelle*, qui paroît en ce moment, est précédée d'un avertissement de l'éditeur; il fait l'éloge de cet ouvrage et le regarde comme un des plus solides et des plus instructifs que l'on ait sur cette matière. Cette retraite, qui est de 30 jours, comprend quatre parties qu'on appelle semaines et dont chacune a un objet distinct. La première considère les fins de l'homme; la deuxième, les exemples de J.-C. dans sa vie cachée et dans sa vie publique; la troisième, la passion et la mort de J.-C.; et la quatrième, l'état de J.-C. ressuscité. L'éditeur indique les moyens de se servir de cette retraite pour les retraites plus courtes, telles qu'elles se pratiquent plus communément aujourd'hui. Il répond aussi à quelques objections. On a joint au dernier volume une instruction sur l'art de se connoître soi-même, qui a paru mieux placée en cet endroit, et des méditations sur les fêtes de la sainte Vierge, appliquées à la communion. Le soin qui a présidé à cette édition est déjà une garantie du succès qu'elle doit avoir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fête de saint Charles a été célébrée dans toutes les églises; on a chanté une grande messe solennelle suivie de l'*Exaudiat*. A la Sorbonne, les élèves de M. Chéron ont exécuté des morceaux de musique, et le soir, il y a eu vêpres

et salut. Aux Quinze-Vingts, la messe a été exécutée à grand orchestre par les musiciens aveugles.

— Aujourd'hui samedi, il sera célébré un service à la métropole pour les archevêques, évêques, chanoines et autres membres défunts du clergé de cette basilique. Le lundi suivant, il y aura un service pour les anciens fondateurs, et le mercredi, un autre service pour les bienfaiteurs de la caisse diocésaine, qui sont décédés. Le samedi 12, se fera la commémoration des prêtres morts dans le diocèse; ce jour-là toutes les messes doivent être dites à cette intention. Et lundi 14, il y aura une messe à Notre-Dame pour les bienfaiteurs vivans de la caisse diocésaine.

— On célébrera à Surêne l'anniversaire de l'expiation pour le vol sacrilége qui eut lieu l'année dernière. On se rappelle que M. l'archevêque voulut aller lui-même présider à la cérémonie expiatoire. Le prélat a promis de donner, tous les ans, une torche pour brûler devant le saint Sacrement. M. le curé de Surêne doit venir prendre cette torche et renouveler l'expiation pour le crime qui eut lieu à pareille époque.

— Dans toute discussion, il faudroit un peu de bonne foi, sans cela on disputera aigrement et toujours. Nous avions, dans notre n° 1170, vengé la congrégation des reproches que lui avoit faits le *Constitutionnel*; il a essayé de répondre à notre article ou plutôt il a battu la campagne et n'a répondu à rien. Nous avions dit qu'on n'usoit, dans la congrégation, que de prières autorisées par l'Eglise; on nous demande de quelle église il s'agit, si c'est de l'église gallicane ou de l'Eglise de Rome. Singulière question! on ne fait, dans la congrégation, d'autres prières que celles qui se récitent dans toute l'Eglise catholique, et qui sont en usage à Paris comme à Rome. Mais quelle est la nature des instructions qui s'y font? des instructions chrétiennes, telles qu'elles ont lieu dans toute l'Eglise catholique; on y prêche sur les vérités de la religion, sur les motifs de notre foi, sur les vertus et les devoirs du chrétien, sur l'amour de Dieu, sur le respect dû à sa parole, sur la charité envers nos frères, etc. Y a-t-il là quelque chose d'équivoque et de suspect? A la vérité, on croit, dans la congrégation, que c'est un péché de calomnier son prochain, de diffamer les supérieurs, de fomenter les ressentimens, de dénoncer et de flétrir ses

ennemis, de fronder l'autorité; si c'est là du tort, ce ne pourroit être qu'aux yeux de ceux à qui ces pratiques sont familières. Le *Constitutionnel* prétend que *des hommes pleins de religion se sont éloignés de la congrégation, dès qu'ils en ont reconnu l'esprit et la tendance*, et que *depuis quelque temps la désertion augmente*; le journaliste est bien mal servi par ses espions; nous pouvons l'assurer que *la désertion n'augmente* pas, parce qu'il n'y en a jamais eu, et nous défions qu'on nous cite ces hommes *pleins de religion* qui ont été effrayés de l'esprit de la congrégation et qui l'ont quittée. Il en est de la congrégation comme des Jésuites, ils n'ont jamais fait peur qu'à ceux qui ne les connoissoient pas. Comment des hommes *pleins de religion* s'effraieroient-ils d'une réunion toute de piété, où on observe le recueillement et le silence, où on écoute et où l'on prie? Cette réunion ne peut déplaire qu'à ceux qui n'ont pas assisté à ses modestes exercices, ou qu'à ceux qui, enveloppant dans leur animadversion la religion, les prêtres, les Jésuites, semblent ne chercher qu'un prétexte à leurs déclamations. Si les protestans avoient une congrégation, n'ayez pas peur que certains journaux l'attaquassent; au contraire, ils en parleroient avec intérêt et respect; mais une réunion de catholiques qui s'excitent à servir Dieu avec ferveur, qui pratiquent les bonnes œuvres, qui font profession de respecter l'autorité, oh! cela est d'un trop mauvais exemple, et on ne sauroit trop s'élever contre un tel scandale. On criera donc toujours et à propos de tout, et voilà que tout à l'heure le même journal attribue à la congrégation le renvoi de M. Zéa, ministre d'Espagne; oui, c'est elle, dit-il, qui a joué ce tour à M. de Villèle. Pour le coup, cela est fort et cette découverte est curieuse; assurément ni la congrégation, ni M. de Villèle, ni M. Zéa ne s'en doutoient.

— La *Bibliothèque catholique* vient de terminer ses publications de l'année. Depuis que nous avons annoncé, n° 1122, les ouvrages qui ont paru pendant le premier semestre, on a distribué successivement la suite de ces ouvrages et le complément de la première année de souscription. Les volumes qui ont vu le jour depuis le mois de mai sont au nombre de dix, cinq pour l'in-12 et cinq pour l'in-18. Les in-12 sont les tomes II et III de l'*Histoire de l'église gallicane*, le tome III du *Catéchisme philosophique de Feller*, le tome II

des *Œuvres spirituelles de Fénelon*, et les *Pensées sur les plus importantes vérités de la religion*, par l'abbé Humbert. Ce dernier ouvrage est celui qui est connu depuis long-temps sous le nom d'*Instruction de Toul*, parce qu'elle fut adoptée par M. l'évêque de Toul pour l'usage de son diocèse. La nouvelle édition renferme quelques chapitres nouveaux, et on a joint à chaque chapitre des résolutions pratiques. L'auteur de ces additions est un ecclésiastique du diocèse de Besançon. Au commencement du volume, on a mis une petite Notice sur l'abbé Humbert; nous en donnerons quelque jour l'extrait. Les cinq volumes in-18 de la *Bibliothèque catholique* sont les deux derniers tomes des *Anecdotes chrétiennes* de Reyre, le *parfait Ecolier*, qui n'est autre chose que l'*Ecolier vertueux* de l'abbé Proyart, et des *Mélanges de littérature et de philosophie*, en 2 volumes. Ces *Mélanges* sont un choix de morceaux pris dans les plus célèbres écrivains pour établir la vérité de la religion. Ces morceaux sont partagés en sept sections, qui traitent de Dieu, de l'homme, de la religion, des livres saints, de Jésus-Christ, du christianisme et de l'Eglise; ils sont placés dans un ordre méthodique, de manière à faire une espèce de cours sur les principales vérités et d'apologie sommaire du christianisme. Les auteurs dont les noms paroissent le plus souvent dans ce recueil sont Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon; et parmi les modernes, M. l'évêque d'Hermopolis, M. de La Mennais, M. de Châteaubriand, etc. De tels noms indiquent assez quel peut être l'intérêt de ce recueil, et les morceaux qu'il renferme sont choisis avec soin et placés avec discernement. Ainsi, l'éditeur de la *Bibliothèque catholique* a donné cette année vingt-quatre volumes, dont douze de chaque format. Pendant la seconde année, qui commence au 1.er octobre, il paroîtra également deux volumes par mois, un in-12 et un in-18, et on a déjà publié le premier volume de la *Vie de saint François-Xavier*, de Bouhours. Nous annoncerons plus tard les ouvrages qui doivent être distribués pendant le premier semestre, d'octobre en mars. Avec la fin de la souscription de l'année, l'éditeur de la *Bibliothèque catholique* a distribué à ses souscripteurs deux petits livres de piété, *l'Ame pénitente* ou *le nouveau Pensez-y bien*, par l'auteur de *l'Ame élevée à Dieu*, et *la bonne Journée* ou *la manière de sanctifier la journée, pour les artisans et les gens de la campagne*.

Ces petits volumes, du format in-32, offrent des considérations pieuses, des prières et des moyens de sanctification qui peuvent être utiles aux simples fidèles. L'éditeur de la *Bibliothèque catholique* se propose de publier une collection de petits livres du même genre.

— Un mandement de M. l'évêque de Strasbourg, en date du 10 octobre dernier, annonce une mission qui va être donnée dans sa ville épiscopale. Le prélat fait l'éloge des hommes apostoliques qui vont entreprendre cette œuvre généreuse, et que n'arrêtent ni les fatigues, ni les contradictions, ni les calomnies; il retrace rapidement les succès qu'ils ont eus en tant de villes, et les vertus dont ils ont donné l'exemple; ce zèle, ce courage, ce désintéressement, cette charité qui leur ont concilié l'estime et la confiance dans tous les lieux où ils ont passé. Mais, disent ici quelques esprits superbes, la France est-elle un pays d'idolâtres pour avoir besoin de missionnaires? Hélas! répond M. l'évêque, n'y a-t-il pas en France des incrédules, des indifférens, des pécheurs qui vivent dans l'oubli de leurs devoirs? N'est-il pas utile de ranimer ces cœurs assoupis? L'impiété a ses missionnaires, qui sont audacieux et ardens; pourquoi la religion n'auroit-elle pas aussi ses apôtres? On pourroit donc tout oser pour détruire, et rien pour conserver; tout pour égarer la jeunesse, et rien pour la ramener aux saines doctrines! Mais les missionnaires, ajoute-t-on, divisent les familles et troublent les consciences; le prélat repousse éloquemment ce reproche:

« Ils sèment la division dans les familles. Cependant ils ne cessent de prêcher le pardon des injures et l'amour des ennemis; ils recommandent aux enfans le respect, la docilité et l'amour envers les auteurs de leurs jours; aux époux la paix et l'union; à tous la patience, l'humilité, la charité. Est-ce en prêchant cette doctrine céleste, qu'on sème la division dans les familles? Une pareille accusation n'est-elle pas aussi dénuée de raison que de bonne foi?

» Les missionnaires troublent les consciences! mais les lois qui infligent à certains crimes des peines sévères troublent les coupables: faut-il abolir les lois? Les magistrats qui, en les appliquant, condamnent le parricide à périr par le glaive de la justice, portent l'effroi dans son ame: faut-il supprimer la magistrature? Mais Dieu excite dans la conscience criminelle ce terrible remords qui la ronge et la déchire, et ne s'apaise qu'à la voix du repentir: faut-il accuser Dieu de troubler les consciences? Mais, si un homme, marchant tranquillement sur le penchant d'un abîme, n'avoit plus que quelques pas à faire pour s'y précipiter, faudroit-il le laisser ignorer le

péril qui le menace, dans la crainte de le troubler? Les missionnaires troublent les consciences, oui, N. T. C. F., ils troublent la conscience des hommes injustes, intempérans, voluptueux; ils troublent la conscience de tous ceux qui vivent dans l'esclavage des passions et du vice, comme s'ils n'avoient aucune obligation à remplir, ni envers Dieu qui les a créés, ni envers la religion qui les a marqués de son sceau à leur entrée dans la vie, ni envers eux-mêmes, ni envers leurs semblables qui sont leurs frères, ni envers la société dont ils sont membres, et qu'ils doivent non scandaliser par le désordre, mais édifier par la vertu. Ils troublent les consciences! Trouble salutaire, N. T. C. F., qui, en produisant le repentir, remplace le remords qui déchire, par la paix de Dieu qui console; arrache le coupable à ses passions pour le rendre à ses devoirs; porte la joie dans le cœur d'un père, attristé sur le bord de la tombe par les excès d'un fils dénaturé; dans celui d'une épouse vertueuse que la violence et la brutalité de son époux livroient aux gémissemens et aux larmes; dans une famille entière qui trembloit de voir son honneur compromis et son nom souillé par les scandaleux excès d'un seul de ses membres dominé par de violentes passions! Trouble nécessaire pour arracher les chrétiens coupables du penchant de l'abîme éternel où les conduit la violation des commandemens de Dieu : car, s'ils vivent tranquilles dans l'oubli de leurs devoirs, qui est-ce qui les empêchera de se précipiter dans le malheur? »

M. Tharin ne répond pas moins fortement à ce qu'on a dit des cérémonies des missionnaires, du chant des cantiques et des autres pratiques en usage dans les missions. Il vient enfin à une dernière objection : dans une ville où il existe divers cultes, une mission ne froissera-t-elle pas les esprits? Mais comment le recueillement et la piété des exercices pourroient-ils choquer des esprits sages? Les missionnaires n'insultent point, ils sont des hommes de paix, ils sont animés par la charité. Le sage prélat finit en s'adressant aux protestans en ces termes :

« O vous que des préjugés de naissance éloignent de notre croyance et de notre culte, ne redoutez donc pas le pieux spectacle d'une mission. Ne pensez pas que nous ayons appelé dans cette ville les apôtres de la France, par des vues hostiles dont vous seriez l'objet. A Dieu ne plaise que nous ayons pour vous d'autres sentimens que ceux de la charité de Jésus-Christ! Nous croyons, il est vrai, que l'Eglise catholique possède le précieux dépôt des vérités que ce divin Sauveur a révélées aux hommes. Nous croyons que les communions séparées de cette Eglise, il y a trois siècles, ne sont pas la religion fondée par Jésus-Christ et ses apôtres il y a dix-huit siècles, et nous sommes prêts à sceller ces vérités de notre sang. Mais que ce sang qui coule dans nos veines arrose le sol de ce diocèse, s'il pouvoit être utile à votre salut, qu'il fût répandu! car nous vous aimons

comme des frères, et jamais aucune parole de fiel ne souillera nos lèvres, ni aucun sentiment d'amertume ne refroidira la charité qui brûle pour vous dans notre cœur. »

Un poète anglais, le docteur Southey, ayant publié un ouvrage intitulé : *Book of the church*, *livre de l'Eglise*, dans lequel il dénaturoit les doctrines et les pratiques des catholiques, a été réfuté par quelques-uns de ses compatriotes. M. le docteur Milner, déjà célèbre par tant d'autres ouvrages en faveur de la religion, a fait paroître des *Remarques critiques (Strictures)* sur le livre ou plutôt sur le roman du poète. Le prélat a été secondé par un autre écrivain dont nous avons aussi remarqué le zèle pour la même cause. M. Charles Butler, dont nous avons successivement annoncé divers écrits, a répondu au docteur Southey par son écrit intitulé : *Book of the roman catholic church*, *livre de l'Eglise catholique*. Ce livre a eu beaucoup de succès en Angleterre, et il s'en est fait plusieurs éditions. On vient de le traduire en françois, et cette traduction a été mise au jour sous le titre de *l'Eglise romaine justifiée contre les attaques du protestantisme*, 1825 (1). Cet ouvrage consiste dans une suite de lettres à Robert Southey. Après une introduction dans laquelle l'auteur présente quelques observations générales, il traite, dans dix-huit lettres, différentes questions sur la propagation de la religion catholique, sur l'état du christianisme en Angleterre sous les Saxons et les Danois, sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique de ce pays, sur les principaux dogmes des catholiques, sur l'origine et les progrès de la réforme, sur les persécutions d'Elisabeth, enfin sur plusieurs assertions et reproches du docteur Southey contre les catholiques. M. Butler suit pied à pied son adversaire sur ces divers points et sur plusieurs autres qui s'y rapportent. Il fait remarquer ses erreurs, ses méprises, ses contradictions, ses inconséquences. Familier avec l'histoire de son pays, il oppose au docteur des témoignages et des faits également concluans. Il s'appuie, entr'autres, fréquemment de l'autorité du savant et respectable M. Milner, et de l'habile et judicieux historien M. Lingard. L'apologiste traite parfois de questions délicates, telles que les dogmes de la grâce

(1) 1 vol. in-8°; prix, [illegible] A Paris, chez Audin, et au bureau du journal.

et du libre arbitre, l'autorité du pape, les opinions gallicanes, et autres points sur lesquels il est assez rare de voir les laïcs s'exprimer avec toute la précision requise. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage, qui mérite un examen plus approfondi, et qui montre dans l'auteur beaucoup d'instruction, de zèle pour la cause catholique, et en même temps de modération dans la controverse.

—Un journal anglais et protestant, le *Globe and Traveller*, a fait quelques réflexions sur les dernières mesures prises dans les Pays-Bas. Il n'est point du tout étonnant, dit-il, que les catholiques belges soient alarmés de la marche suivie à leur égard par un prince protestant; si un roi catholique, ajoute-t-il, s'avisoit de dissoudre tout à coup tous les établissemens d'instruction pour les protestans, que de plaintes de la part de ceux-ci! Ne dénonceroit-on pas à toute l'Europe ce prince intolérant et son ministre fanatique, et les journaux ne s'élèveroient-ils pas en chœur contre l'esprit de prosélytisme de l'Eglise romaine et contre ce système d'oppression? N'est-ce pas une chose odieuse, diroit-on, de tourmenter ainsi les consciences de ses sujets protestans, de renverser d'un trait de plume leurs établissemens et de miner leur religion? N'est-il pas visible que ces mesures n'ont été prises que pour faire prévaloir le catholicisme? Il n'y auroit pas assez de sifflets en Europe pour un prince catholique qui donneroit un tel scandale, et Jacques II en fit beaucoup moins pour soulever tout le monde contre lui. Mais ce qu'on trouveroit intolérant et ridicule dans un roi catholique devient sage et légitime de la part d'un gouvernement protestant; et les libéraux proclament avec applaudissement les arrêtés du roi des Pays-Bas, comme un moyen de répandre les lumières et d'étouffer la superstition. Tout est louable pour atteindre un tel but; les catholiques qu'on vexe et qu'on tyrannise ont tort de se plaindre; les évêques et le clergé n'y entendent rien; ce sont des obscurans, des entêtés, des esprits foibles. Ils ne savent pas ce qui leur est le plus avantageux: ils persistent à marcher dans les anciennes voies; ils ne considèrent pas qu'il faut modifier la doctrine de l'Eglise suivant les progrès des lumières; ils ont la simplicité de croire qu'ils connoissent leur religion aussi bien que des ministres protestans, et ils ont l'opiniâtreté de ne pas déférer aux circulaires de M. Goubau! Tout est légitime avec des

esprits si étroits, et les mesures les plus violentes deviennent justes et presque douces, quand elles ont pour objet de faire triompher la cause des protestans ou des libéraux.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de sa fête, S. M. vient de répandre de nouveaux bienfaits : une somme de 60,000 francs sera partagée entre de malheureuses victimes des incendies ou de la grêle. Trois mille francs ont été envoyés pour les individus atteints par l'explosion des poudrières du Ripault et de la plaine d'Ivry. Deux cents brevets de pension viennent d'être distribués : on y remarque celui accordé à M. l'abbé Dubois, missionnaire, qui a passé 33 ans dans l'Inde, et auteur d'un ouvrage important dont nous rendrons compte incessamment. S. M. a de plus, assuré à la Sorbonne un revenu annuel de 15,000 fr. qui seront divisés en bourses. Nous avons parlé de la maison donnée par le Roi aux missionnaires qui desservent Sainte-Geneviève. De plus, S. M. a voulu qu'une somme fût mise à la disposition de M. l'archevêque de Paris et de M. le préfet de la Seine, pour être employée à la décoration de Notre-Dame, et à l'acquittement des mois de nourrice des enfans du pauvre, ainsi qu'à l'élargissement des prisonniers pour dettes. Enfin, S. M. a souscrit pour 3000 fr. aux monumens qu'on élève à la mémoire de Duguay-Trouin et de Georges Cadoudal. C'est ainsi que notre bon Roi célèbre sa fête.

— S. A. R. Mgr le Dauphin a donné à M. le curé de Saint-Martin (Seine et Oise) 200 fr. pour les pauvres de sa paroisse.

— Le *Moniteur* contient trois ordonnances relatives aux colonies. La première porte qu'à dater du 1er janvier 1826, les troupes, officiers sans troupes et autres, nécessaires au service militaire des colonies, seront fournis par le département de la guerre. La seconde supprime du budget et du département de la marine le chapitre II *Service colonial*, rattache aux départemens de la guerre et de la marine les dépenses qui en sont susceptibles, et charge la Martinique, la Guadeloupe et l'île Bourbon de pourvoir à leurs dépenses intérieures sur leurs revenus locaux. La troisième abandonne aux colonies de la Guyane française, du Sénégal et aux établissemens de l'Inde, leurs revenus pour leurs dépenses intérieures.

— Les réjouissances pour la fête de S. M. ont eu lieu, comme à l'ordinaire, aux Champs-Elysées, et ont duré deux jours. La distribution des comestibles a été faite le jeudi. Le vendredi, M. le préfet de la Seine et le corps municipal sont allés d'abord installer le tribunal de commerce à la nouvelle Bourse, et ensuite se sont rendus à la barrière de Pantin, pour poser la première pierre et faire la reconnoissance générale des travaux du canal de Saint-Martin ; et enfin, au faubourg Saint-Antoine, pour assister à la pose de la pre-

mière pierre d'une maison centrale de détention, construite d'après les améliorations indiquées par le conseil des prisons.

— Le bureau de charité du [illegible] arrondissement a ordonné que, pour la saint Charles, il fût fait une distribution extraordinaire de 3 fr. aux septuagénaires, infirmes ou aveugles, et de 5 fr. aux octogénaires inscrits sur les rôles des indigens.

— Quoique nous ne parlions pas aussi souvent des secours qu'on verse pour Salins, la charité cependant ne se ralentit point. Ces jours derniers, il a été donné à Paris [illegible] fr. Cette somme a été envoyée en grande partie par les départemens, et surtout par M. le maire de Versailles qui a remis, chez M. le marquis de Vaulchier, 7,660 fr.

— Le ministre de l'intérieur a remis à M. le préfet de la Meurthe un secours de 6800 fr. pour les incendiés de la commune d'Harbouey.

— Le ministre de l'intérieur a décerné une médaille à M. Faulat, officier des pompiers de la ville de Bordeaux, pour le sang-froid et l'intrépidité qu'il a montrés dans l'incendie qui a éclaté le 22 septembre.

— La cour royale a fait, le 3 novembre, sa rentrée solennelle. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Desjardins, la cour est entrée dans la salle d'audience de la première chambre, et là elle a entendu un discours prononcé par M. l'avocat-général Jaubert sur *l'amour de la justice*. Après cette harangue, le serment d'usage a été prêté, au nom de l'ordre des avocats, par M. le bâtonnier et les membres du conseil de discipline. Le même jour, la cour des comptes a fait aussi sa rentrée. Celle du tribunal de première instance a eu lieu aujourd'hui samedi 5 novembre.

— L'Académie française a nommé le 3, à la place de M. de Préameneu, M. le duc Mathieu de Montmorency. Cette nomination a eu lieu au premier tour de scrutin, le candidat ayant obtenu 18 suffrages sur [illegible].

— La régie des salines de l'est et de la mine de sel gemme a été adjugée le [illegible] octobre, au prix de cinquante-neuf centièmes de bénéfice net.

— L'emprunt d'Haïti, qui devoit être adjugé le 3 novembre, ne l'a point été, le *maximum* des compagnies soumissionnaires n'ayant point atteint le *minimum* proposé par les députés de Saint-Domingue. Ceux-ci demandoient 90 fr. pour 100, et on n'a offert que 76 fr.

— Le procès en tendance dirigé contre le *Constitutionnel* commencera le samedi 19 novembre, et celui du *Courrier français* le lundi 21. M. de Broë remplira dans les deux causes les fonctions du ministère public.

— La navigation a été ouverte, le 25 octobre, sur le canal d'Aire à la Bassée (Pas-de-Calais). Cette nouvelle communication, qui a pour

but principal le transport des charbons de terre, fera diminuer sensiblement le prix de ce combustible dont l'usage est général dans le nord de la France.

— Le prince Auguste de Prusse a assisté à Metz à un polygone extraordinaire dont les exercices ont été fort brillans; le 4e régiment d'artillerie à cheval, qui servoit des batteries, a atteint plusieurs fois le blanc, et mis une bombe dans le tonneau. Le prince a donné les plus grands éloges aux jeunes officiers de l'école, et a montré qu'il possédoit lui-même les connoissances les plus solides dans toutes les parties du système de l'artillerie moderne.

— On vient d'ouvrir, au Havre, une souscription pour les victimes de l'ouragan qui a ravagé la Guadeloupe.

— Un bâtiment qui avoit recueilli dans son voyage quinze hommes formant l'équipage du navire naufragé *le Maure*, est arrivé à Nantes le 27 octobre. Ces malheureux marins ont été nourris pendant dix-sept jours [illegible] accomplir le vœu qu'ils avoient fait en mer. Ils se sont donc rendus à une église, et ils ont remercié Dieu qui les avoit sauvés d'une mort certaine. Ce spectacle édifiant avoit attiré un grand nombre de personnes qui ont joint leurs prières aux leurs.

— Les auteurs du sacrilége commis au Pin-Balma, près Toulouse, ont été arrêtés le 26 octobre.

— Le marquis de Wellesley, lord-lieutenant ou vice-roi d'Irlande, vient d'épouser une catholique, mistriss Paterson, sœur de celle qui avoit été mariée à Jérôme Buonaparte. On espère que ce mariage pourra contribuer puissamment à rétablir la tranquillité dans la malheureuse Irlande.

— Plusieurs fois nous avons donné des détails sur les voyages entrepris par des Anglais dans l'intérieur de l'Afrique. Entre autres nations visitées par le capitaine Clapperton et le docteur Oudney, on en remarque une qui se sert de sabres semblables à ceux des chevaliers de Malte, et porte comme décoration une croix de Malte faite avec de l'argile. On attend de nouveaux développemens sur toutes ces découvertes, et on espère que le journal qui les contient sera publié cette année.

— Le gouvernement de Lucerne a négocié avec l'administration des salines de France un nouveau traité qui remplace l'ancien. Au lieu de dix-huit mille quintaux de sel, le canton s'engage à en prendre vingt mille chaque année.

— Le 18 octobre, le roi de Prusse étoit arrivé à Potsdam, de retour de son voyage en France.

— Le nouveau roi de Bavière a publié une proclamation pour annoncer à son peuple son avènement au trône. La reine douairière se rendra à Vienne, sur l'invitation de l'empereur, et y passera quelque temps.

— M. le comte Gourieff, chef du cabinet de l'empereur de Russie, est mort à Pétersbourg, le 30 septembre dernier, à l'âge de 68 ans.

— Le 9 juillet dernier, on a ressenti, dans la ville de Pavlovsk, en Russie, un tremblement de terre qui a été précédé d'un bruit souterrain semblable à un coup de canon.

— M. le marquis de Lucchésini, qui avoit été ambassadeur de Prusse en France, sous l'empire, est mort à Florence, le 19 octobre, d'une attaque d'apoplexie.

— Nous avons parlé de la soumission d'une troupe de brigands qui désoloient la campagne de Rome sur la route de Naples. Un des chefs s'étoit déjà rendu avec plusieurs de ses associés, mais d'autres persévéroient encore dans leur coupable métier. Les mesures qu'on a prises contre eux les ont décidés à la fin à se mettre à la discrétion du gouvernement. Le 11 octobre, six de ces brigands sont venus se livrer, les uns au capitaine Serpall, les autres à l'abbé Pellegrini, grand-vicaire de Sezze. Cet ecclésiastique travailloit depuis quelque temps avec zèle à procurer cet heureux résultat. M. le chanoine Calamita de Vallecorsa y a aussi contribué. Quelques jours après, un autre brigand s'est rendu; un prêtre de ce pays, M. Poli, a eu part à cette soumission. Enfin, depuis, les trois derniers de ces brigands se sont livrés eux-mêmes. Toute la province se félicite d'être délivrée d'un continuel sujet de crainte.

— Quelques journaux annoncent que le nommé Kaffala qui se disoit chargé de pouvoirs de l'église grecque auprès du saint Siége a été banni de l'Etat romain, parce qu'on a reconnu qu'il n'avoit aucune mission. On peut se rappeler ce que nous avons dit de cet étranger nos 1151 et 1161. Nous avouons que son mémoire ne nous avoit pas inspiré beaucoup de confiance, et la lettre qu'il nous écrivit ne dissipa point tous nos doutes, comme on put le voir dans le temps.

— En démolissant une ancienne chapelle à Varsovie, on a trouvé dernièrement une pierre de grès qui contenoit des reliques avec une petite plaque d'argent où étoit gravée une inscription latine qui indique que cette chapelle fut bâtie par la reine Marie Casimir, épouse de Jean Sobiesky, en mémoire de la victoire que ce roi remporta sur les Turcs, le 12 septembre 1683, et en l'honneur de la sainte Vierge dont Jean portoit toujours l'image sur lui, et qui avoit accordé la victoire à ses prières.

— La province de Chiquitos, appartenant à l'Espagne et limitrophe du Brésil, qui avoit été invitée à se réunir aux colonies espagnoles révoltées contre leur métropole, avoit préféré à ce parti celui de recourir à l'empereur du Brésil, auquel elle demandoit d'être réunie. Le prince s'est refusé à cette demande, et a motivé son refus sur ce que ce seroit léser les droits d'une puissance amie. En conséquence, les conventions faites à ce sujet ont été déclarées nulles et de nul effet.

— Les habitans des Etats-Unis dont les propriétés ont été pillées par Buonaparte, élèvent aujourd'hui une singulière prétention. Ils prétendent que Charles X est obligé de rembourser le montant des biens saisis et confisqués par les décrets impériaux. *La France peut*

payer, disent-ils; *il faut qu'elle paie*. La France peut payer, sans doute; mais nous doutons très-fort qu'elle paie.

M. André d'Arbelles, dont nous avons annoncé la mort, n° 1164, étoit né à Montluel près Lyon, et étoit frère puîné de M. André, évêque de Quimper, puis démissionnaire, mort le 25 août 1818 (*voyez* notre n° 424). M. d'Arbelles fut secrétaire de M. de Clermont-Tonnerre, émigra en 1792 et servit, dans l'armée des princes, sous le nom de Montluel. Etant rentré en France en 1798, il fut employé dans la rédaction du *Messager du soir*, et obtint ensuite une place au ministère des affaires étrangères. Il publia *de la Politique et des progrès de la puissance russe*, 1807, in-8° de 118 pages; on a lieu de croire que cet écrit, qui parut anonyme, lui fut demandé par le gouvernement d'alors. Un autre acte de complaisance plus fâcheux est le *Tableau historique de la politique de la cour de Rome*, 1810, in-8° de 189 pages, qui parut aussi sans nom d'auteur, et fut imprimé à l'imprimerie impériale. Ce Tableau eut peu de succès, Buonaparte ayant fait publier encore dans le même temps un *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, par un homme de lettres qui vit encore; mais on n'en doit pas moins regretter que M. d'Arbelles eût eu la foiblesse de se prêter à un tel travail. Il avoit part, en même temps, à la rédaction de l'*Argus*, journal anglais, que le gouvernement français faisoit imprimer à Paris. M. d'Arbelles avoit le titre d'historiographe au ministère des affaires étrangères; il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur en mai 1814, refusa de prêter serment à Buonaparte en 1815, et perdit sa place. Le Roi, à son retour, le fit maître des requêtes et préfet de la Mayenne. M. d'Arbelles se conduisit avec fermeté lors de l'invasion des Prussiens, et se fit estimer des habitans du département. M. Decazes le destitua comme trop royaliste; mais le Roi le rappela aux fonctions de préfet en 1823, et le nomma, le 2 janvier, préfet de la Sarthe. C'est là que M. d'Arbelles est mort le 28 septembre dernier, comme nous l'avons raconté n° 1164. C'étoit un homme d'esprit et propre aux affaires; il faisoit profession d'être attaché à la religion, et a sans doute regretté d'avoir composé son *Tableau historique* ci-dessus.

Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints, traduites de l'anglais d'Alban Butler par l'abbé Godescard ; édition in-12 (1).

C'est ici la fin de l'entreprise annoncée successivement dans les nos 1040, 1090 et 1145 de ce journal. On a publié récemment trois volumes qui terminent cette édition ; ces volumes sont le second des *Fêtes mobiles* et deux volumes de supplément. Ce supplément est le même qui a paru l'année dernière dans le format in-8°, et dont nous avons rendu compte. L'éditeur, M. Méquignon-Junior, a permis à M. Lefort de réimprimer cet ouvrage. Celui-ci a partagé le supplément en deux volumes ; le premier contient les Vies des saints et des bienheureux, et le second des Notices sur de pieux personnages, à la canonisation desquels on a travaillé dans le dernier siècle, ou dont la cause se poursuit maintenant. Ces Notices sont toutes tirées de l'édition in-8° ; seulement on a suivi par mégarde quelques fautes d'impression : par exemple, à l'article de Mme Clotilde, reine de Sardaigne, on dit que le roi Charles-Emmanuel IV, son époux, mourut le 6 octobre 1811 ; ce prince est mort le 6 octobre 1819.

Pour rendre le XVIe volume égal aux autres, on y a joint des Notices sur la vie et les écrits de Bossuet et de Fénélon. Ces Notices sont assez longues et paroissent faites avec soin ; mais sont-elles à leur place dans ce volume ? Pourquoi mettre ici Bossuet et Fénélon ? Tout grands hommes qu'ils étoient, avoient-ils des droits à être à la suite d'une Vie des saints ?

Ce dernier volume est terminé par le Traité *de la mort des persécuteurs*, de Lactance, qui, dans l'édition in-8°, se trouvoit à la fin du tome XII.

Nous ne ferons pas de nouveau l'éloge d'un ouvrage trop connu ; nous souhaitons seulement qu'il se répande de plus en plus. Aucune lecture n'est plus propre à faire aimer la religion et à faire pratiquer la vertu.

---

(1) 16 vol. in-12, prix, 40 fr. A Lille, chez Lefort ; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Sur la visite du Roi *à l'hôpital Saint-Marcoul, à Reims, le 31 mai dernier.*

C'étoit un pieux usage que nos rois, après leur sacre, touchassent les personnes attaquées d'humeurs scrofuleuses, et même autrefois nos rois touchoient les malades aux grandes solennités de l'année. Depuis saint Louis, qui le premier en donna l'exemple, nos rois, après avoir été sacrés à Reims, alloient au prieuré de Corbeny, à six lieues de cette ville, dans le diocèse de Laon, et là, ils touchoient les écrouelles. Après avoir fait leur prière devant les reliques de saint Marcoul qui étoient vénérées en ce lieu, ils y commençoient une neuvaine qu'un de leurs aumôniers achevoit ordinairement en leur nom. Les reliques de saint Marcoul étoient autrefois déposées à Nanteuil, diocèse de Coutances, lorsque les ravages des Normands engagèrent les religieux qui en étoient les gardiens à les mettre en lieu de sûreté. Charles III, qui tenoit alors sa cour à Corbeny, accueillit ces religieux et leur fit don de son château de Corbeny, qui devint alors un pélerinage très-fréquenté dans la province. Louis XIII est le dernier de nos rois qui ait fait le pélerinage de Corbeny. Ce village ne pouvant recevoir ni la foule des malades, ni nos rois et leur suite, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, engagea le prieur de Saint-Remi de Reims, de qui dépendoit le prieuré de Corbeny, à transporter à Reims la châsse de saint Marcoul : la châsse fut donc déposée dans l'église de l'Abbaye, où le jeune roi se rendit, et, après avoir reçu la communion et adressé ses prières aux saints protecteurs de la ville et du royaume, dont les reliques y étoient conservées, il toucha les scrofuleux réunis au nombre de deux mille dans le parc du monastère. Les mêmes cérémonies furent observées au sacre de Louis XV et de Louis XVI, et le nombre des malades fut encore plus considérable.

Au sacre de Charles X, l'attouchement des écrouelles s'est fait à l'hôpital Saint-Marcoul de Reims, établi vers le milieu du 17e siècle pour les scrofuleux. L'origine de cette maison

mérite d'être remarquée; elle est due à une pieuse fille, Marguerite Rousselet, qui gagnoit sa vie par le travail de ses mains, et qui trouvoit encore le moyen de s'appliquer aux bonnes œuvres. Tous les jours avant de se mettre au travail, elle pansoit des infirmes; ses soins réussirent à en guérir plusieurs. Son zèle et sa charité attiroient auprès d'elle grand nombre de pauvres qu'elle accueilloit avec bonté. Des personnes pieuses la secondèrent en lui apportant des aumônes et du linge pour secourir les malheureux. Bientôt elle reçut chez elle, à demeure, des malades qui n'avoient pas d'asile, elle leur procura des lits et leur rendit tous les soins d'une garde attentive. De pieuses filles s'associèrent à elle. D'abord elles étoient obligées d'aller quêter dans la ville pour leurs pauvres, et les habitans favorisoient à l'envi cet établissement naissant. On obtint de Louis XIV des lettres-patentes pour ériger l'hospice, et M. Le Tellier, archevêque de Reims, réunit Marguerite Rousselet et ses Sœurs en communauté et leur donna des réglemens. Marguerite fut nommée supérieure, gouverna long-temps la maison et eut la consolation de la voir s'accroître et s'affermir. L'hospice Saint-Marcoul est un de ces précieux établissemens que fit éclore la charité dans un siècle si fécond en beaux exemples de zèle et de dévoûment.

Pour en revenir à la visite du Roi à Saint-Marcoul, il paroît qu'à l'époque du sacre de Charles X, plusieurs personnes avoient été d'avis de supprimer une cérémonie qu'on regardoit peut-être comme superstitieuse et comme ridicule. Il falloit, disoit-on, éviter de fournir un prétexte aux dérisions de l'incrédulité. On fit donc dire aux religieuses que le Roi n'iroit pas toucher les écrouelles, et il y eut ordre de renvoyer les scrofuleux. Cependant il en arrivoit de tous côtés, et l'ordre qu'on leur transmit les affligea et les émut sensiblement. Les plus patiens se désoloient, d'autres se plaignoient avec amertume, et le trouble étoit dans toute la maison. On le fit savoir au Roi qui envoya à la supérieure de l'hospice une somme d'argent pour la distribuer entre les plus malheureux. Mais ce n'étoit point là ce que souhaitoient le plus les malades réunis à Saint-Marcoul. M. l'abbé Desgenettes, curé de la paroisse des missions étrangères à Paris, qui étoit logé à Saint-Marcoul, plaida la cause de ces pauvres gens; il en parla à M. l'archevêque de Reims. Ce prélat

peignit au Roi la désolation des malades; plusieurs personnes pieuses réunirent leurs efforts dans cette circonstance, et le Roi annonça, le 30 mai, qu'il iroit le lendemain à Saint-Marcoul; mais il y eut défense d'admettre aucun étranger. On commença les préparatifs, la chapelle fut décorée avec pompe et les malades furent visités par M. Noël, médecin de l'hospice, et par M. Dupuytren, premier chirurgien du Roi, afin de ne présenter que des malades atteints d'écrouelles.

Le 31 mai, à dix heures, le Roi partit à cheval de l'archevêché, accompagné de M. le Dauphin, des princes et des grands-officiers; il descendit de cheval à la porte de Saint-Marcoul où il fut reçu par la communauté. M. l'aumônier y étoit avec son clergé et présenta l'eau bénite. On s'achemina vers la chapelle aux acclamations de la foule. Dès le matin, une neuvaine à Saint-Marcoul avoit été commencée par des chapelains du Roi qui dirent la messe à cette intention. Le Roi étant arrivé dans la chapelle, on chanta l'*Exaudiat* et on récita diverses prières, et M. l'abbé Delaunois, aumônier de la maison, donna la bénédiction du saint Sacrement. Le Roi montra, pendant la cérémonie, le plus grand recueillement, et retourna dans la salle Sainte-Agnès qu'il avoit déjà traversée et où étoient réunis environ 130 malades de la maison ou du dehors; c'étoit tout ce qui restoit d'un grand nombre de malades qui étoient venus de divers côtés, mais que les premiers ordres reçus avoient obligé de s'éloigner. Le Roi toucha les scrofuleux en prononçant la formule : *Dieu te guérisse, le* Roi *te touche*. Les Sœurs qui entendirent ces paroles, admirèrent en même temps la piété, la modestie et la bonté du monarque. Une pauvre femme, privée depuis long-temps de l'usage de ses jambes, s'efforçoit inutilement d'approcher du Roi; *attendez, bonne mère*, lui dit le prince, *j'irai à vous*. S. M. adressa à d'autres malades des paroles pleines de bonté. M. l'abbé Delaunois précédoit immédiatement S. M., et lui présentoit les malades; comme les religieuses, il a entendu la formule que le Roi prononçoit à mi-voix, mais distinctement; comme elles il admiroit la piété du prince.

Pendant ce temps, M[me] la Dauphine s'entretenoit familièrement avec une des Sœurs et lui nommoit avec bonté les princes et les grands-officiers qui accompagnoient le Roi. Quand les malades eurent été tous touchés, M. l'abbé De-

launois prit la liberté de dire au Roi que les Sœurs, étant toujours avec les scrofuleux, étoient exposées à cette maladie, qu'elles avoient la confiance que l'attouchement du Roi pouvoit les en préserver, et que ses prédécesseurs leur avoient toujours accordé la même grâce. *Qu'elles s'avancent*, dit le Roi. M. le Dauphin, qui n'avoit pas entendu ces mots, fit observer que les Sœurs n'étoient pas atteintes d'écrouelles et ne devoient pas être touchées; on lui représenta que l'usage étoit contraire; mais pendant cette discussion, le Roi trancha la difficulté et présenta sa main à l'une des Sœurs qui la baisa; toutes furent admises au même honneur, et le Roi leur dit en se retirant: *Je vous remercie, mes Sœurs; vous avez bien soin de mes pauvres.*

Les jours suivans, l'hospice fut visité par un grand nombre de personnes de tout rang; chacun félicitoit les Sœurs de l'éclatant exemple de charité que le Roi venoit de donner. De pieux fidèles venoient adresser leurs vœux à saint-Marcoul, et on distingua deux gardes du corps qui édifièrent toute la maison par leurs exemples et par leurs discours. La neuvaine commencée par deux chapelains du Roi fut continuée; tous les malades de la maison y prirent part. M. l'aumônier les disposa à s'approcher des sacremens; le dernier jour, il y eut communion générale et on chanta le *Te Deum*. Les pauvres de la maison firent entre eux une collecte, et déposèrent entre les mains de la supérieure une somme, en la priant de faire dire des messes pour le Roi et pour le royaume.

Telle est la relation fidèle de la visite du Roi à Saint-Marcoul; il importe de conserver le souvenir de cette pieuse cérémonie dont nous n'avions parlé que brièvement dans notre n° 1129. Il importe surtout de faire connoître les suites qu'a eues cette visite. Les Sœurs de Saint-Marcoul conservoient autrefois des procès-verbaux de guérisons opérées aux sacres précédens; elles les ont perdus lorsqu'elles furent chassées de l'hospice pendant la révolution. Elles ont pris des précautions pour que les guérisons nouvelles qui pouvoient avoir lieu fussent bien certifiées, et elles ont dressé un procès-verbal de cinq guérisons qui sont dûment constatées. La première est celle d'un enfant de cinq ans et demi, nommé Jean-Baptiste Camus, qui étoit à l'hôpital depuis plus de deux ans; quatre plaies qu'il avoit

au bras sembloient faire craindre un accroissement de son mal, mais, après le 31 mai, elles donnèrent des espérances de guérison qui se sont confirmées; on avoit voulu laisser un cautère à ce bras, mais il s'est guéri comme les plaies; 2° Marie-Clarisse Faucheron, âgée de 12 ans, admise le 23 novembre 1824, pour une plaie scrofuleuse qu'elle avoit à la joue depuis l'âge de cinq ans, a été parfaitement guérie dans la quinzaine qui a suivi le 31 mai; 3° Suzanne Grevisseaux, âgée de 11 ans, admise depuis un an, étoit traitée depuis son enfance; elle avoit tantôt des plaies, tantôt des tumeurs scrofuleuses; aujourd'hui il n'existe ni plaies ni tumeurs, et la guérison est parfaite; 4° Marie-Elisabeth Colin, âgée de neuf ans, entrée il y a deux ans, avoit, avant le 31 mai, plusieurs plaies qui sont parfaitement guéries; 5° Marie-Anne Mathieu, âgée de 15 ans, admise à l'hospice depuis plus de quatre ans, avoit une tumeur scrofuleuse qui diminua sensiblement après le 31 mai, et elle en est guérie aussi bien que d'une plaie au cou.

Le certificat porte, en outre, que l'état actuel de ces malades ne laisse pas la crainte que le mal ait quitté un endroit du corps pour se porter ailleurs, et qu'on a différé exprès de clore le procès-verbal pour mieux constater la guérison. Ce procès-verbal a été lu à la communauté et adopté à l'unanimité; on en a dressé deux expéditions qui ont été envoyées à M. l'archevêque de Reims et à S. Em. M. le cardinal grand-aumônier. L'original est resté déposé aux archives de la maison. Ce procès-verbal est daté de Reims, le 8 octobre 1825, et signé au nom de la communauté par quatre religieuses, Sœur Marie (Françoise Menu), supérieure; Sœur Rosalie (Marie-Antoinette Lecareux), assistante; Sœur Célinie, Sœur Agathe. Elles annoncent qu'elles ont visité plusieurs fois les malades et qu'elles se sont assurées, à plusieurs reprises, de la guérison. M. l'abbé Delaunois, chanoine honoraire de Reims et chapelain de l'hospice, affirme la vérité de l'exposé ci-dessus, et déclare qu'il a lui-même examiné et reconnu les plaies guéries des cinq individus qu'il a présentés au Roi le jour de sa visite; ce certificat est aussi daté du 8 octobre. Enfin, M. Noël, chirurgien et médecin de l'hospice depuis cinquante-six ans, certifie avoir examiné les plaies des cinq individus et avoir reconnu qu'elles étoient scrofuleuses; il certifie de plus que ces mêmes

plaies sont guéries depuis deux et trois mois, et qu'on n'a employé que le traitement en usage dans la maison. Ce certificat est de même date que les précédens.

Nous abandonnons ces faits aux réflexions des lecteurs, et nous nous contentons d'insérer ici une observation que les Sœurs ont mise à la tête de leur relation : *Aucun des actes de piété autorisés par l'Eglise ne peut être regardé comme superstitieux ; la croyance à telle relique, à tel pèlerinage, n'est pas nécessaire au salut, mais elle est autorisée par l'Eglise : elle mérite donc notre vénération, et elle offre aux malheureux des espérances consolantes.*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'abbé Baston, ancien grand-vicaire de Rouen, nommé sous Buonaparte à l'évêché de Seez, et auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs assez curieux, est mort le 26 septembre, près Pontaudemer. Nous donnerons une notice sur cet ecclésiastique distingué par son esprit et par ses talens.

— M. Pierre de Joux de la Chapelle, dont nous avons annoncé l'abjuration dans le nº 1168, n'a pas survécu long-temps à cette démarche. C'est le mardi 11 octobre qu'il fit sa profession de foi entre les mains de M. l'archevêque de Paris, et il est mort les derniers jours d'octobre, après une courte maladie. Il a été assisté, dans ses derniers momens, par M. le curé de St-Germain-l'Auxerrois, et ses obsèques ont été célébrées le lundi 31 dans cette église. M. de Joux, autrefois président du consistoire de la Loire-Inférieure et de la Vendée, publia, sous Buonaparte, quelques écrits à sa louange : *La Providence et Napoléon, ou les Fêtes de l'Eglise et les triomphes de l'armée exposés dans une suite de discours*, 1806, in-8°; trois *Discours* sur la guerre ou à l'occasion de victoires, en 1810 et 1813; *la Vertu glorifiée, ou le Triomphe après la mort*, discours prononcé le 21 janvier 1815, in-8°. M. de Joux avoit renoncé depuis long-temps à ses fonctions de ministre protestant; nommé recteur de l'université à Brême, les évènemens lui firent perdre cette place. Il avoit refusé une chaire de professeur de théologie à l'uni-

versité protestante de Glasgow, en Ecosse, et il avoit étudié avec soin les matières de controverse. Ses voyages, ses entretiens, ses lectures et ses recherches le convainquirent également du peu de fondement de la réforme, et on a lieu de croire qu'il l'eût abandonnée plus tôt, s'il n'eût pas craint d'être privé de toutes ses ressources. Il laisse un ouvrage intitulé : *Soirées napolitaines*, où l'on dit qu'il plaide souvent la cause de l'Eglise catholique ; c'est le fruit de ses voyages ; et il en paroîtra une introduction sous le titre de *Lettres sur l'Italie*. Une notice que nous avons reçue sur cet auteur contient un grand éloge de ses talens et de ses qualités. Ses derniers momens ont montré la sincérité de sa foi ; ses réponses aux questions du prêtre qui l'interrogeoit étoient pleines de précision et de fermeté. Il a reçu avec résignation le sacrement de l'onction, et lorsqu'on lui a apporté le viatique, son visage s'est animé, et se réveillant d'une profonde léthargie, *Oui*, a-t-il dit d'une voix forte, *je crois fermement à la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie.* C'est dans ces sentimens qu'il a rendu le dernier soupir ; une fin si chrétienne sera encore un sujet de consolation pour ceux qui s'étoient réjouis de l'abjuration de M. de Jonx.

— L'ancien palais épiscopal de Fréjus n'avoit pas été détruit pendant la révolution ; mais, abandonné pendant long-temps et manquant de réparation, il étoit dans un état qui ne permettoit pas de l'habiter, et il n'en restoit qu'une partie, qui comprend l'ancienne chapelle. Il a donc fallu le reconstruire de nouveau. La première pierre en a été posée le 22 octobre dernier, par M. de Richery, évêque de Fréjus. Le prélat avoit d'abord béni la pierre, assisté de ses vicaires-généraux, de son chapitre et de son clergé, en présence de M. Vernet, maire, et des autorités. M. l'évêque prononça en cette occasion un petit discours, dans lequel il fit allusion à une autre construction que l'on espère voir bientôt réaliser. « Ah ! qu'il nous sera bien plus doux, dit-il, d'introduire nos bonnes et respectables Sœurs, nos pauvres et nos malades dans l'asile de la charité chrétienne, que d'entrer nous-mêmes dans un nouveau palais ! L'un n'est qu'une habitation particulière, l'autre est la maison destinée à recevoir les membres souffrans de Jésus-Christ, à leur donner tous les soins et à leur procurer tous les soulagemens que

réclame leur misère. Nous gémissions de n'avoir pu encore faire pour eux tout ce que nous désirions; mais le zèle de vos administrateurs a secondé nos efforts : nous avons obtenu de notre bon Roi des secours et des fonds suffisans pour rétablir notre hospice, et ces travaux ne tarderont pas à commencer. » Après la bénédiction de la première pierre, on y a déposé le procès-verbal de la fondation, et une pièce de 5 fr. à l'effigie du Roi. Le tout a été scellé. Le procès-verbal et le discours de M. l'évêque ont été imprimés.

— En rendant compte, dans notre n° 995, des *Instructions familières sur les vérités du salut*, 1823, 2 vol. in-12, nous n'avons dit qu'un mot de l'auteur, l'abbé Janson, ancien curé du diocèse de Besançon. Cet ecclésiastique méritoit cependant une plus longue mention, et nous trouvons un bon article sur lui dans le tome XXI de la *Biographie universelle*. Charles-Henri Janson, né à Besançon le 15 novembre 1734, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pendant vingt-trois ans curé de Chambornay-les-Pins. L'affoiblissement de sa santé lui fit quitter cette place. Etant venu à Paris, il se rendit néanmoins utile dans l'exercice du ministère, et devint chapelain d'une communauté de religieuses (1). Porté sur une liste de déportation comme ayant refusé le serment, auquel il n'étoit point tenu, il parvint à se faire rayer, mais eut ordre de quitter Paris. Il se réfugia en Suisse, et passa cinq ans dans le canton de Soleure, où il exerça son ministère. De retour en France, il desservit quelque temps une cure, et se retira ensuite à Besançon, où il mourut, le 24 juin 1817. L'abbé Janson étoit laborieux et a beaucoup écrit. On cite de lui : *l'Eucharistie selon le dogme et la morale*, Besançon, 1769, 2 vol. in-12; des *Instructions familières sur les vérités dogmatiques et morales*, 1781, 5 vol. in-12; abrégées et publiées à Paris, 1788, 3 vol. in-12; *le Catéchisme des fêtes*, 1786, in-12; *la Vérité de la religion démontrée par le miracle de la résurrection de Jésus-Christ*, abrégé de l'anglais de Ditton, in-12; des *Discours sur l'Eucharistie*, 2 vol. in-12; *le Panégyrique de sainte Thérèse*, in-8°; une *Explication succincte des devoirs propres à chaque*

(1) La *Biographie* dit les *Carmelites de la rue Saint-Honoré* : il n'y avoit pas de couvent de Carmelites dans cette rue ni dans les environs.

état, 1787, in-12; et les *Instructions sur les principales vertus du chrétien*, annoncées dans le n° 995. Ce dernier ouvrage est posthume. L'abbé Janson publia, en 1788, le *Prospectus* d'une nouvelle édition de *l'Histoire du peuple de Dieu*, de Berruyer, qu'il devoit purger des défauts qui avoient provoqué la condamnation de l'ouvrage. Feller, dans son *Dictionnaire historique*, fait mention de ce projet, dont la révolution empêcha l'exécution. Un habitant de Besançon, M. Mermet aîné, parent de l'abbé Janson, conserve beaucoup de manuscrits de lui; on en trouve la liste dans la *Biographie*, tome XXI, page 401.

— Les érudits, et tous ceux qui aiment à se nourrir des écrits de l'antiquité, n'apprendront pas sans intérêt que le célèbre et savant prélat M. Mai, préfet de la bibliothèque du Vatican, vient de mettre au jour le premier volume de sa *Scriptorum veterum nova collectio è Vaticanis codicibus*, Rome, 1825, in-4°. Ce volume est de 696 pages, outre 56 pages de prolegomènes, et il y a deux gravures. L'éditeur se propose de publier un assez grand nombre d'ouvrages inédits, tant sacrés que profanes, tirés des manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Sa collection paroît sous les auspices du saint Père, qui en a accepté la dédicace. Le premier volume est composé d'œuvres ecclésiastiques des Pères grecs, à l'exception d'une harangue profane grecque de l'orateur Aristide, contemporain de Fronton. Chaque ouvrage offre le texte grec avec la traduction latine et des notes. Le savant prélat parle dans ses prolegomènes et des écrivains qui entrent dans sa collection, et des manuscrits qu'il met au jour, et du sujet des ouvrages, et il y joint des notes historiques et critiques. Voici l'ordre et le titre des ouvrages : I. Vingt Questions évangéliques d'Eusèbe de Césarée, en abrégé, 106 pages. II. Une partie du Commentaire sur l'Evangile de saint Luc, du même, 72 pages. III. Deux fragmens d'Apollinaire et de Photius, aussi sur saint Luc, 14 pages. IV. Vingt Questions théologiques, bibliques et philologiques de Photius, choisies parmi celles appelées *Amphilochia*, 169 pages. V. Cinq réponses canoniques du même Photius, 7 pages. VI. Deux petits discours d'Anastase, Sinaïte, avec des supplémens et une lettre du pape Jean VIII, 8 pages. VII. Une petite Chronique grecque, extraite de la grande d'Eusèbe, avec des additions, 40 pages. VIII. Les Commentaires entiers

de Théodore de Mopsueste sur les prophètes Jonas, Nahum et Abdias, et les Prologues du même à ses Commentaires sur Osée, Amos, Aggée et Zacharie, 64 pages. IX. Un Commentaire sur Daniel par Polycrone, frère de Théodore de Mopsueste, 56 pages. X. Une suite de quatorze autres Pères grecs sur Daniel, avec quelques fragmens antiques, 64 pages. XI. Un discours d'Aristide sur les exécutions des Athéniens, pour réfuter la harangue de Démosthène sur Leptine, 42 pages. XII. Un Essai de Léonce, auteur du sixième siècle, sur son ouvrage *des Choses sacrées*. L'éditeur y a joint une table des matières, celle des auteurs cités, et l'indication des fragmens inconnus et inédits des anciens Pères. La gravité du sujet, l'érudition ecclésiastique, les noms des auteurs, la pureté du texte, les soins de l'éditeur, tout recommande ce volume, qui va augmenter le trésor de l'érudition ecclésiastique. On trouve l'ouvrage chez Bourlié, à la Propagande, et chez De Romanis. Nous n'avons pas besoin de dire que cette collection du prélat italien est tout-à-fait différente de celle qui a été publiée en 1700, sous un titre à peu près semblable, par notre savant Martenne; celle-ci, *Scriptorum veterum nova collectio*, qui ne forme qu'un in-4°, étoit une continuation du *Spicilège* de dom d'Achery.

— Le 4 octobre, jour de la fête de saint François d'Assise, on a rouvert, à Padoue, le couvent des Capucins, que la piété des habitans a pourvu de tout ce qui étoit nécessaire; on est même parvenu à rebâtir l'église en moins d'un an. Le jour indiqué, les religieux, au nombre de ving-quatre, partirent de l'église paroissiale de Sainte-Croix, et se rendirent processionnellement à leur nouvelle église accompagnée de M. l'évêque de Padoue et d'un nombreux clergé. Là on chanta le *Te Deum*, et le père provincial fit un discours. M. l'évêque en prononça aussi un où il fit l'éloge des religieux et des pieux fidèles qui avoient contribué à cette restauration. Le prélat célébra ensuite la messe. Le nouvel établissement est dû en partie à son zèle et a été favorisé par le gouvernement.

— Les arrêtés pris le 14 juin dernier par le gouvernement des Pays-Bas, la formation du collége philosophique et la suppression des petits séminaires épiscopaux ne sont que la suite d'un système adopté déjà depuis plusieurs années, et attribué généralement à l'influence d'un parti qui a su cir-

convenir toutes les avenues du trône Il semble du moins qu'un directeur-général du culte catholique devroit être le défenseur des intérêts du clergé, le protecteur des établissemens ecclésiastiques, le recours et l'appui de ceux de sa communion contre les prétentions et les vexations des étrangers et des ennemis. Au contraire, M. Goubau paroît travailler avec ardeur à inquiéter les prêtres, à tourmenter les fidèles, à diminuer l'influence de la religion catholique et à augmenter celle du parti protestant. Combien de faits, depuis dix ans, viennent à l'appui de cette idée qu'on a du directeur-général! L'expulsion de M. Ciamberlani, l'ordonnance du 10 mai 1816 sur les articles organiques, l'affaire de M. Cramer, à Amsterdam, le procès de l'abbé de Foere, le bannissement de M. de Broglie, la longue persécution suscitée à son clergé, le procès de ses deux grands-vicaires, celui de MM. Cousin et Moerens, les mesures prises contre les congrégations de religieuses, enfin une suite de décrets et de circulaires dont l'intention n'est pas équivoque, alarment justement tous les catholiques. Ils ne peuvent se dissimuler qu'il y a un plan formé pour les abattre et pour faire triompher le protestantisme dans un pays où il n'étoit pas connu. Ils voient favoriser tous les mauvais prêtres; on accueille, on place des ecclésiastiques interdits par leurs supérieurs, ou qui ont abandonné leur état, ou qui affichent des opinions hardies. C'est ainsi qu'il y a quelques années, on nomma professeur à Gand ce Munchen, professeur à Luxembourg, dont la thèse avoit été censurée par une ordonnance de l'évêque de Metz. Un prêtre marié, le sieur Rioust, est accueilli en Belgique et chargé de rédiger un journal où il approuve et vante les mesures du gouvernement. M. G. affecte de s'entourer de tout ce qu'il y a de prêtres suspects et donne sa confiance à des gens tarés. De là tant de vexations et de tracasseries dont le but est assez clair. On saisit l'*Histoire de la Belgique*, par l'abbé Smet, qui s'introduisoit dans les colléges et qui faisoit tort à celle de M. Dewez; M. Smet est un ecclésiastique pieux et zélé, mais M. Dewez est inspecteur des études, et par conséquent son ouvrage doit être préféré à tout autre. On accueille, dans les écoles, des étrangers qui y apportent l'indifférence pour la religion ou même la haine pour elle, qui y prêchent des systèmes hardis ou absurdes, et qui inspirent à la jeunesse leurs préventions et leurs passions; cela s'appelle suivre les

progrès des lumières et marcher avec son siècle. On a persuadé au roi des Pays-Bas que son trône seroit mieux affermi, quand il sortiroit des colléges de jeunes libéraux épris des doctrines de l'incrédulité. En conséquence, on renvoie les Frères des écoles chrétiennes, ainsi qu'il est arrivé à Mons, à Namur, à Dinant; on les expulse avec la maréchaussée qui est chargée aussi d'exercer une surveillance sévère sur les prêtres qui voyagent. Ceux qui sont soupçonnés d'être Jésuites ou missionnaires sont renvoyés sans pitié, car il est visible qu'ils ne viendroient que pour conspirer, et plusieurs ecclésiastiques français ont été éconduits sous ce prétexte. On charge des journalistes de déclamer contre le clergé, et, quand le clergé se plaint, on lui dit que la presse est libre; mais elle ne l'est plus quand il s'agit de M. G., ou des protestans, ou des libéraux. On a mis un journaliste en prison (le rédacteur du *Courier de la Flandre*), pour avoir parlé des persécutions suscitées par les protestans; l'abbé de Zinzerling a éprouvé le même sort pour une plaisanterie insérée dans le même journal. Que dirai-je du refus de conclure un concordat, de cette obstination à laisser les siéges sans évêque, et des entraves qu'on a mises aux négociations avec Rome? Ces négociations ont été rompues après des efforts inutiles pour amener une conciliation, et les catholiques n'ont aucune espérance de voir cesser le veuvage de leurs églises. Ce qui a transpiré de ces négociations, le projet avoué d'asservir l'Eglise, le plan du gouvernement de s'attribuer la nomination aux siéges, celui de s'emparer de l'éducation ecclésiastique, tout offre des sujets de crainte. Le roi des Pays-Bas avoit cependant un exemple à suivre dans la conduite du roi de Prusse, qui a écarté les obstacles pour un concordat, qui n'a point prétendu nommer les évêques, et qui a montré, en plusieurs occasions, autant de modération que de sagesse. Cette politique, si juste et si louable dans un prince protestant, est encore plus obligée dans celui dont les trois quarts des sujets sont catholiques et qui a tant d'intérêt à les ménager (1).

(1) Nous ferons usage plus tard de renseignemens intéressans que nous recevons sur les Pays-Bas.

NOUVELLES POLITIQUES.

— Le 4 novembre, au matin, S. M. a reçu les félicitations de L. L. AA. RR. les princes et princesses de son auguste famille. Mgr le duc de Bordeaux et Mademoiselle ont offert des bouquets à S. M. Les princes de la maison d'Orléans ont ensuite présenté leurs hommages au Roi. A huit heures, le canon avoit annoncé la fête du Roi. Après la messe, S. M. s'est placée sur son trône, et l'état-major de la garde nationale, une députation des Invalides, les officiers de la garde royale, de la garnison, du corps du génie et de la gendarmerie, ont été admis à présenter leurs hommages au Roi, qui a ensuite reçu les ministres et les grands-officiers de sa maison, ainsi que le corps municipal, le corps diplomatique, M. l'archevêque, plusieurs prélats et un grand nombre d'ecclésiastiques. S. A. R. Madame, dont c'étoit aussi la fête, a reçu les mêmes personnes que le Roi. Le soir, il y a eu un dîner de famille au château des Tuileries. Mgr le duc de Bourbon, comme grand-maître de la maison du Roi, a eu l'honneur de servir S. M. Pendant le repas, plus de quatre mille personnes ont été admises à circuler autour de la table du Roi.

— Le même jour, à deux heures, M. de Chabrol, préfet de la Seine, M. le préfet de police et les membres du corps municipal, se sont rendus à la nouvelle Bourse, où le tribunal de commerce a été installé. De là ils se sont transportés à la barrière de Pantin; et M. de Chabrol a posé la première pierre de la nouvelle barrière. Immédiatement après, deux gondoles, élégamment ornées, ont pris à leur bord le corps municipal, et ont descendu le canal jusqu'à la Seine, où elles sont entrées au bruit d'une salve d'artillerie et aux cris de *vive le Roi!* Le corps municipal est ensuite allé poser la première pierre de la maison de détention. Les boutiques avoient été fermées dès le matin, et la journée s'est passée en jeux et réjouissances publics. Le soir, les édifices publics et beaucoup de maisons particulières ont été illuminés; on remarquoit surtout la façade de la chambre des députés, sur les degrés de laquelle une immense quantité de lampions produisoient un très-bel effet.

— A l'occasion de la fête de S. M., Mgr le duc de Bourbon a fait remettre 300 fr. à M. le maire de Chatres, près Tournans, pour distribuer des secours aux indigens de cette commune; et 200 fr. à M. le maire de Saint-Maur, pour la même destination.

— Le 6 courant, S. M. a reçu en audience particulière l'ambassadeur de Bavière, qui a notifié au Roi la mort de son souverain; en conséquence la cour a pris le deuil le dimanche 6 novembre, pour 21 jours.

— Le 5 novembre, à onze heures et demie, Mgr le Dauphin s'est rendu au Champ-de-Mars, où S. A. R. a passé en revue et fait manœuvrer le 2e régiment de grenadiers à cheval, et le régiment des chasseurs de la garde royale.

— Mme la Dauphine a fait présent à M. le curé de Saint-Roch d'un devant d'autel brodé entièrement des mains de S. A. R. Ce don précieux ornoit l'autel de l'église Saint-Roch le jour de la Toussaint et attiroit tous les regards.

— M. le comte de Forbin, directeur des musées royaux, a offert le 3 novembre, à S. M., une statue en argent représentant Henri IV enfant. Destinée à être placée dans le cabinet du Roi, cette figure a été montée sur un piédestal exécuté en granit de Bretagne. Cette matière, de couleur verte, est d'une grande beauté, et peut, dit-on, soutenir la comparaison avec les plus beaux granits de l'Egypte. La carrière a été découverte en Bretagne par M. de La Fruglaye, membre de la chambre des députés.

— Une députation de la ville de Lyon, conduite par M. le ministre de l'intérieur, a présenté au Roi la médaille qui a été frappée à l'occasion du rétablissement de la statue de Louis XIV. S. M. l'a reçue avec sa bonté accoutumée.

— La cour de cassation a fait sa rentrée solennelle sous la présidence de M. le comte de Sèze, et a repris ses séances le lundi 7 novembre.

— Le tribunal de première instance a fait sa rentrée le samedi 5 novembre, ainsi que nous l'avions annoncé. Toutes les chambres réunies ont assisté à une messe du Saint-Esprit célébrée par M. Jalabert, vicaire-général du diocèse. Après la messe, tous les magistrats se sont rendus à la salle d'audience de la première chambre, où M. Delapalme, substitut du procureur du Roi, a prononcé un discours sur *les sentimens religieux dans le magistrat*. Ce discours n'a point démenti son texte, et M. Delapalme s'y est montré rempli d'amour et d'attachement à la religion.

— La prison dont M. le préfet de la Seine a posé la première pierre le jour de la saint Charles, est destinée à recueillir les condamnés à des peines correctionnelles, qui jusqu'à présent avoient été confondus avec les plus grands criminels. Ce mélange, et les communications qu'ils avoient entr'eux, avoient, pour les jeunes condamnés, les plus graves inconvéniens, qu'elles exposoient à la plus dangereuse séduction de la part de ces criminels, dont les conseils n'étoient propres qu'à achever de les pervertir. On a tâché de remédier à cet inconvénient; et déjà, à Sainte-Pélagie et à Saint-Lazare, on a séparé les moins coupables, qui ne communiquent plus avec les autres. La nouvelle maison de détention sera entièrement consacrée aux condamnés pour des délits peu graves, et on va en construire cinq autres pour le même objet.

— MM. les préfets de police et de la Seine, ont assisté, le jour de la fête du Roi, à l'inauguration d'une fontaine construite au centre du nouveau quartier Saint-Georges. Cette fontaine, dit-on, est une des plus remarquables de Paris : elle est entièrement construite en marbre de France, dit *marbre Henriette*.